UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01467200 0

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by the
Ministère des Affaires
Étrangères, France.

Le Rôle politique

des

Protestants Français

(1685 - 1715)

HEcclF
D

LE Rôle politique des Protestants Français

(1685-1715)

PAR

Joseph DEDIEU

Docteur ès lettres

Directeur des Études au Collège de Juilly

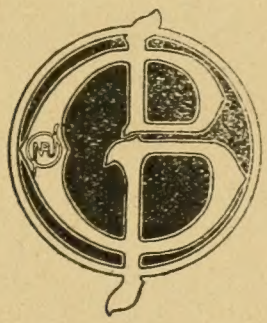

352951
19. 7. 38

BLOUD & GAY

ÉDITEURS, 3, Rue Garancière, PARIS

SUCCURSALES

BARCELONE
CALLE DEL BRUCH, 35

DUBLIN
20, SOUTH ANNE STREET

1920

Tous droits réservés

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Montesquieu et la tradition politique anglaise en France : les sources anglaises de l'Esprit des lois, Paris, Lecoffre, 1909.
Couronné par l'Académie française, Prix Bordin.

Montesquieu. — Collection des Grands philosophes, Paris, Alcan, 1913.
Couronné par l'Académie française, Prix Marcellin Guérin.

EN PRÉPARATION :

Histoire politique des protestants français (1685-1788).

BX
9454
D44
1920

BIBLIOGRAPHIE [1]

I. — MANUSCRITS

A. Manuscrits du British Museum.

1. *Egerton mss.* — Nos 929, 1671, 1717, 2594.
2. *Harleian mss.* — Nos 1583, 3493, 4414, 7314, 7543.
3. *Stowe mss.* — No 228.
4. *Additionnal mss.* — Nos 4226, 5132, 9716, 9717, 9718, 9730, 9731, 9732, 9733, 9734, 9741, 9742, 9748, 9749, 11759, 20985, 21132, 21494, 21523, 21552, 28916, 29323, 29546, 29587, 29588, 30599, 30600, 31133, 32093, 32095, 32680, 32681, 33057, 37214, 38013, 38014.

B. Manuscrits du Record Office.

1. *State papers foreign, France.*
   Nos 144, 145 (1683), 146 (1683), 147 (1684), 148 (1685), 149, 150 (1686), 151 (1687), 152 (1688-1698), 153 (1699-1704), 154 (1705-1712), 155 (1710-1711), 156 (1712-1713), 157 (1713), 158 (1714), 307 (pièces non datées).
2. *State papers foreign, Hollande.*
   Nos 220 (1685-89), 221 (1689-90), 222 (1689-93), 223 (1692-97), 224 (1701-03), 225 (1701-08), 226 (1703), 227 (1704), 228 (1705-06), 231 (1708), 232 (1709), 233 (1709), 234-235-236 (1710), 239 (1711-12), 243-244 (1712), 257, 258, 574 (1700-08), 575 (1709-1712), 576 (1713-14), 577 (1715-20), 578 (1721-23).
3. *State papers foreign, Suisse.*
   Nos 6 (1637-78), 7 (1689-90), 8 (1691), 9 (1692-1703), 10 (1703), 11 (1703-07), 12 (1707-10), 13 (1707-12), 14 (1707-12), 15 (1713-14), 16 (1714-16), 49.
4. *State papers foreign, Savoie.*
   Nos 25-26 (1690-1705), 27 (1705-17), 28 (1711-12), 29 (1712), 84.
5. *State papers foreign, Germanie.*
   a) Germany States : nos 86 et 87 (1683-95).
   b) Germany Empire : no 17 (1689-1700).

---

(1) Je cite en note, au cours du récit, les livres qui présentent un intérêt plus spécial, et dont je n'ai eu à me servir qu'accidentellement.

6. *State papers foreign, Prusse.*
   Nos 2 (1703-04), 3 (1704-05), 105 (1708-09).
7. *Foreign Entry-Books, France.*
   Nos 19, 20, 23, 25, 27, 28.
8. *Foreign Entry-Books, Hollande.*
   Nos 69, 70, 71, 73, 74, 78, 79, 80, 81.
9. *Foreign Entry-Books, Suisse.*
   Nos 157, 158, 160.
10. *Foreign Entry-Books Miscellaneous.*
    Nos 198, 202, 208, 209, 210.
11. *State papers foreign Archives.*
    Nos 26, 66, 73, 257, 258, 265, 267, 271, 274, 275.
12. *Royal Letters.*
    Nos 34 (1689-1740), 59 (1689-1730).
13. *Treaty papers.*
    Nos 97, 98, 99, 100, 101, 102.
14. *Foreign Ministers in England.*
    France, no 2 (1697-1718).
15. *News Letters.*
    Nos 22, 23, 24, 63, 64, 99, 100, 105, 106, 107, 116.
16. *Audit Office.*
    No 1209 (Accounts various).
17. *State papers domestic Anne.*
    Le *Calendar mss* de la salle du Record Office fourmille d'erreurs ; ses dates sont fausses, et il faut toujours avoir soin de contrôler si les documents qu'il annonce se trouvent aux cartons indiqués.
    Nos 1 (1702), 4 (1704), 5 (1704-1705), 9 (1707-08), 10 (1708-09), 11 (1709-10), 12 (1710), 13 (1710), 14 (1710-11), 16 (1711), 20 (1712-13), 21 (1713).
18. *Treasury papers.*
    Le Record Office possède un *Calendar* imprimé de ce fonds. Voir les vol. III (1556-1696), IV (1697-1701/2), V (1702-07), VI (1708-14), qui renvoient aux vol. mss. suivants :
    Nos 21 (1693), 28 (1694), 32 (1695), 35 (1695), 45-46 (1697), 55 (1698), 83 (1702-03), 88 (1703), 104 (1707), 149 (1712), 192 (1715).
19. *Historical Manuscripts Commission.*
    Les volumes édités par les soins de cette Commission résument de précieux documents appartenant aux archives privées de grandes familles anglaises. J'ai consulté les archives suivantes :
    Archives de J. R. Pine Coffin, Esq. (1876) (1) ; de Sir F. Graham (1879) ; du comte de Denbigh (1879 et 1881) ; du duc de Malborough (1881) ; du duc de Man-

---

(1) Date d'apparition du volume des *Hist. mss. Comm.*

chester (1881) ; de milord Townshend (1887) ; de M. Frankland-Russell-Astley (1900) ; de Shrewsbury (1903) ; du duc de Bucclench et Queensberry (1903) ; du marquis de Bath (1908) ; du marquis d'Ormond (1912).

C. Manuscrits des Archives Nationales.

Série O[1]. — N°s 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 47.
Série T T. — N°s 435, 436, 437, 438, 447, 449, 463.

D. Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Fonds français : N. Acq. — N° 1160 (Mémoire de Bâville) ; n° 4118 (Prières des Camisards pour leur pasteur prisonnier) ; n°s 5247 à 5249 (Lettres de Pontchartrain à La Reynie) ; n°s 11173 à 11178 (Lettres de William de Lamberty à lord Portland, 1706-1712) ; n° 21572 (Mémoire de Bâville sur le Languedoc en 1697) ; n°s 21644 à 21652 (Mémoires de Bâville).
Fonds français : N° 13957 (Histoire de la révolte des Camisards).

II. — IMPRIMÉS

An abstract of the present State of the Protestants in France, Londres, 1682.
Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick, La Haye, 1707.
Actes, mémoires et autres pièces authentiques, concernant la paix d'Utrecht, 1714-1715, 6 vol.
Agnew. — *Protestant Exiles from France in the reign of Louis XIV*, London, 1871-74, 3 vol.
Ernest Alby. — *Les Camisards* (1702-11), 1857.
Anquetil. — *Vie du maréchal duc de Villars*, 1784, 4 vol.
Léonce Anquez. — *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, 1859.
— *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France*, 1865.
Apologie pour les protestants du Dauphiné et autres provinces, contenant les raisons pour lesquelles ils ont fait continuer les prêches malgré les défenses du roi, et allés armés dans leurs assemblées, Cologne, 1684.
E. Arnaud. — *Liste des émigrés protestants dauphinois... de* 1680 *à* 1710, Grenoble, 1885.
— *Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, 1884, 2 vol.
— *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, 1888, 2 vol.
— *Histoire des protestants du Dauphiné*, 1875, 3 vol.
Henri Arnaud. — *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs Vallées*, 1710.
Georges Ascoli. — *Bayle et l'Avis aux Réfugiés*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1913, p. 517-545.
D'Avaux. — *Négociations en Hollande*, 1752, 6 vol.

Fréd. Barbey. — *Correspondance de Roland Dupré, résident de France à Genève* (1680-88), 1906.
Barbin. — *Les devoirs des fidèles réfugiés*, Amsterdam, 1686.
J. Basnage. — *Considérations sur l'état de ceux qui sont tombés*, 1686.
— *Histoire de la religion des Eglises réformées*, 1690.
— *Réponse à l'apologie de M. Jurieu*, 1692.
— *Lettres pastorales...*, Rotterdam, 1698.
P. Bayle. — *Avis important aux Réfugiés sur leur prochain retour en France*, 1690.
— *La chimère de la cabale de Rotterdam*, 1691.
— *La cabale chimérique*, 1691.
— *Entretiens sur la cabale chimérique*, 1715.
Elie Benoît. — *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs*, Francfort, 1687.
— *Histoire de l'édit de Nantes*, Delft, 1693, 5 vol.
A. de Boislile. — *Le conseil et l'assemblée de* 1699 *pour les affaires de la R. P. R.* dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, vol. XLII, 1905.
— *Correspondance... avec les intendants* (1683-99), 1874.
Bonbonnoux. — *Mémoires*, édit. J. Vielles, En Cévennes, 1883.
Bonnemère. — *Histoire de la guerre des Camisards*, 1869.
Charles Bost. — *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc* (1684-1700), 1912, 2 vol.
J. Boulenger. — *Les protestants à Nîmes*, 1903.
J. Bowman. — *The protestant interest in Cromwell's foreign relations*, Heidelberg, 1900 (Inaugural dissertation).
Brachet de la Milletière. — *Discours des vraies raisons par lesquelles ceux de la Religion en France peuvent et doivent en bonne conscience résister par les armes à la persécution ouverte que leur font les ennemis de leur Religion et de l'Etat*, 1622.
C. Brousson. — *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait dans les Cévennes et le Bas-Languedoc*, 1694.
— *Lettres aux pasteurs de France*, 1686 (?).
— *Lettre de plusieurs Réformés de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile...*, 1685.
— *Apologie du projet des Réformés de France*, Cologne, 1684.
— *Etat des Réformés en France*, La Haye, 1685.
Brueys. — *Réponse aux plaintes des protestants, contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Eglise*, 1686.
— *Histoire du fanatisme de notre temps*, 1737, 3 vol.
Bulletin de la Société d'histoire vaudoise, 1889.
J. Burn. — *The history of the French protestants Refugees settled in England*, London, 1846.
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1853-1919).
E. Cambolive. — *Histoire des divers événements...*, Amsterdam, 1698.
Etienne Le Camus. — *Lettres sur la conduite à l'égard des nouveaux convertis*, 1687.
The case of the poor French Refugees, 1700.

Jean de Catellan. — *Lettre pastorale aux nouveaux convertis*, 1709.
Cavalier. — *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, édit. Frank-Puaux, Paris, 1918.
Cazenove. — *Campagnes de Rohan en Languedoc* (1621-29), dans les *Annales du Midi*, 1903, t. XV.
J.-A. Chabraud. — *Vaudois et protestants des Alpes*, Grenoble, 1886.
Mme Alex. de Chambrier. — *Henry de Mirmand et les Réfugiés*, 1910.
Baronne de Charnisay. — *L'origine du soulèvement des Camisards*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1909.
Ch. Charronnet. — *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes* (1560-1789), Gap, 1861.
Chauffepié. — *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, 1750-1756, 4 vol.
J. Chavannes. — *Les Réfugiés français dans le pays de Vaud*, Lausanne, 1874.
Th. Claparède. — *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, Genève, 1856.
J. Claude. — *Les plaintes des protestants*, 1686, édit. par Puaux, 1885.
Clément. — *La police sous Louis XIV*, 1866.
Christian Cole. — *Memoirs of affairs of State* (1697-1708), London, 1733.
Emilio Comba. — *Henri Arnaud, sa vie et ses lettres*, La Tour, 1889.
Ernest Combe. — *Les Réfugiés de la Révocation en Suisse*, Lausanne, 1885.
W.-D. Cooper. — *Lists of foreign protestants and aliens, resident in England* (1618-1688), 1862.
— *Savile's Correspondence*, 1858.
Athanase Coquerel. — *Histoire des églises du désert*, 1841, 2 vol.
— *Les forçats pour la foi*, 1866.
Corbière. — *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, 1861.
Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix. — *Mémoires*, 1851, 2 vol.
Court. — *Histoire des troubles des Cévennes*, 1819, 3 vol.
Depping. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, 1851.
Dourville de Crest. — *Histoire des guerres civiles du Vivarais*, Valence, 1846.
Coulain. — *La défense des Réfugiés*, 1691.
John Dalrymple. — *Memoirs of Great Britain and Ireland*, London 1790, 3 vol.
Dardier. — *La révolte des Camisards justifiée*, Nîmes, 1889.
— *Encore les Camisards, réplique à M. Tallon*, Genève, 1890.
— *Le maréchal de Montrevel* (1704-1705), Nîmes, 1889.
E. Delacroix. — *Histoire de Fléchier*, 1865.
J.-B. Denis. — *L'esprit des Français réfugiés manifesté dans une apologie*, Londres, 1722.
Desmaizeaux. — *Lettre des protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile, à tous les autres protestants évangéliques, avec une lettre particulière aux rois*, 1686.

O. Douen. — *Les premiers pasteurs du désert* (1685-1700), 1879, 2 vol.
Al. Dubois. — *Les prophètes cévenols*, Strasbourg, 1861.
R. Durand. — *Louis XIV et Jacques II à la veille de la Révolution de* 1689, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908.
D. (uval). — *Histoire du soulèvement des fanatiques dans les Cévennes, lequel a commencé en* 1702 *et a été entièrement terminé en* 1705, Paris, 1713.
George Ellis. — *Correspondance*, 1829, 2 vol.
Evelyn. — *Diary*, London, 1906, 4 vol.
Examen d'un libelle contre la religion, contre l'Etat et contre la révolution d'Angleterre, intitulé Avis important aux Réfugiés, La Haye, 1691. (Attribué à Jurieu, par Barbier).
De Félice et Bonifas. — *Histoire des protestants de France*, 1874.
Fetizon. — *Apologie pour les Réformés*, 1683.
Fléchier. — *Lettres*, 1752, 2 vol.
Fonbrune-Berbinau. — *Daniel de Superville*, 1886.
Francus. — *Notes et documents sur les huguenots du Vivarais*, 1901.
Louis Frossard. — *Les Vaudois de Provence*, Avignon, 1848.
Frosterus. — *Les insurgés protestants sous Louis XIV*, 1868.
J. Gaberel. — *Les Suisses romands et les Réfugiés*, Genève, 1859.
— *Histoire de l'Eglise de Genève*, Genève, 1862, 3 vol.
Gachon. — *Quelques préliminaires de la Révocation de l'édit de Nantes en Languedoc*, 1899.
— *Le Conseil royal et les protestants en* 1698, dans *Revue historique*, t. 85 et 86.
Galtier de Laroque. — *Le marquis de Ruvigny et les protestants à la Cour de Louis XIV* (1643-1685), 1892.
Gaultier de Saint-Blancard. — *Histoire apologétique...*, 1688.
Germain. — *Histoire de Nîmes*, t. VI, Montpellier, 1864.
Jean Graverol. — *Projet de réunion entre les protestants*, 1689.
Grimblot. — *Letters of William III and Louis XIV and of their ministers*, London, 1848, 2 vol.
Guiscard. — *Mémoires*, Delft, 1715.
Haag et Bordier. — *La France protestante*, 1859 et 1888.
Hardy. — *Histoire de l'église protestante de Dieppe*, 1897
H. Hennebois. — *Roland et le prophétisme cévenol*, 1881.
Hugues. — *Histoire de l'église réformée d'Anduze*, 1864.
A. Issarte. — *Des causes de la révolte des Camisards*, Montbéliard, 1901.
Jurieu. — (Ses œuvres diverses).
John Kemble. — *State Papers and correspondence illustrative of the social and political State of Europe, from the Revolution to the accession of the House of Hanover*, London, 1857.
Kershaw. — *Protestants from France in their english home*, 1885.
Carl Hermann Klaiber. — *Arnaud, Pfarrer und Kriegs- oberster der Waldenser*, Stuttgart, 1880.
J.-L. Krämer. — *Correspondance de la maison d'Orange-Nassau* (1689-1697), 3e série, Leyde, 1907.
De la Baume. — *Relation historique de la révolte des Camisards*, 1875.
De La Garde. — *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, 1884.

Larrey. — *Réponse à l'Avis aux Réfugiés*, Rotterdam, 1709.
De La Valette. — *Histoire de la dernière révolte des Calvinistes du Vivarais*, Paris, 1686.
J. Le Fèvre. — *Discours de ce qui s'est passé pour et contre les protestants*, 1690, 2 vol.
Lelièvre. — *De la Révocation à la Révolution*, 1910.
Lemoine. — *Mémoires des Evêques de France en* 1698, Paris, 1902.
S. Lentulus. — *Historia delle grandi e crudeli persecutioni fatte ai tempi nostri in Provenza, Calabria e Piemonte contro il popolo che chiamano Valdese*, Alpina, 1906.
Les malversations du comité français, prouvées manifestement par de justes et solides remarques sur le compte rendu par ce comité l'an 1707, *pour la distribution de l'année* 1705, Londres, 1708.
Lettre de M. l'évêque de Condom, avec réponse de M. Dubourdieu, 1682.
Lettre à MM. de la R. P. R. des Cévennes, Montpellier, 1684.
Lettres de quelques nouveaux convertis de France à M Jurieu, sur ses Lettres pastorales, 15 mars 1687.
Lettre d'un français réfugié à La Haye, à un nouveau converti des Cévennes, 23 avril 1691.
Aug. Liévre. — *Histoire des protestants du Poitou*, 1856, 3 vol.
Louvreleuil. — *Le fanatisme renouvelé*, 1706, 4 vol.
James Macpherson. — *Original papers, containing the secret history of Great Britain*, London, 1775, 2 vol.
And. Mailhet. — *J. Basnage, sa vie et ses écrits*, Genève, 1880.
Claude Malingre. — *Histoire de la rébellion excitée en France par les rebelles de la R. P. R.* (1620-1622), 1622, 3 vol.
Gustave Masson. — *The Huguenots*, London, 1881.
Mémoires sur l'état de la Religion réformée, 1712.
Misson. — *Mélanges de littérature et de critique sur... les Cévenols*, Londres, 1707.
— *Théâtre sacré des Cévennes, réédité par A. Bost*, 1847.
Michel. — *Louvois et les protestants*, 1868.
Michelet. — *Louis XIV et la Révocation*, 1860.
Mœrikofer. — *Histoire des Réfugiés en Suisse*, 1878.
Monastier. — *Histoire des Vaudois*, 2 vol.
Ernest Moret. — *Quinze ans du règne de Louis XIV*, (1700-1715), 1851, 4 vol.
Muston. — *L'Israël des Alpes* ou *Histoire complète des Vaudois*, 4 vol.
L.-J. Nazelle. — *Le protestantisme en Saintonge, sous le régime de la Révocation* (1685-1789), 1907.
Léop. Nègre. — *Vie et ministère de Claude Brousson*, Montpellier, 1877.
G. Pagès. — *Le Grand Electeur et Louis XIV* (1660-1688), 1905.
L.-G. Pélissier. — *Carpentras au temps de Louis XIV* (1682-97), dans *Annales du Midi*, 1909.
Nap. Peyrat. — *Histoire des pasteurs du désert*, 1842, 2 vol.
P. Pic. — *Les idées politiques de Jurieu et les principes de* 89, Montauban, 1907.
Pointer. — *Chronological history of England*, 1714-21.

Reg. Lane Poole. — *A history of the Huguenots of the dispersion, at the recall of the Edict of Nantes*, London, 1880.

Porret. — *L'insurrection des Cévennes*, Lausanne, 1885.

Math. Prior. — *Some Memoirs of his life*, London, 1722.

— *The history of his own time*, London, 1740, 2 vol.

Rapin-Thoyras. — *Histoire d'Angleterre*, La Haye, 1749.

Franck Puaux. — *Histoire de la Réformation française*, 1861, 7 vol.

— *Les précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle*, 1880.

— *Les défenseurs de la souveraineté du peuple sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1917.

— *Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards*, en cours de publication dans la *Revue historique*, 1918 (septembre-octobre).

Purdon. — *The Huguenots, a brief history of their settlement in Ireland*, Belfast, 1869.

Deux questions sur le devoir des protestants de France, 1687.

A. Rébelliau. — *Bossuet historien du protestantisme*, 1908.

— *Les embarras protestants de Louis XIV*, dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse, t. VIII, 1.

Reboulet. — *Pensées sur le rétablissement des Réfugiés en France*, 1693.

Récit fidèle de ce qui s'est passé dans les assemblées des fanatiques du Vivarais, au commencement de 1689.

Relation fidèle des dernières affaires du Dauphiné au sujet de la religion, Berne, 1683.

Requête des Réformés de France, adressée à Louis XIV pendant les négociations du traité de Ryswick, 1697.

De Rescassier. — *Relation de la mort de l'abbé du Chayla*, 1703.

Revilliod. — *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois en leurs vallées*, Genève, 1879.

Hermile Reynald. — *La guerre de succession d'Espagne ; Louis XIV et Guillaume III*, 1883.

De Rochas d'Aiglun. — *Les vallées vaudoises*, 1880.

Duc de Rohan. — *Mémoires*, 1646, 2 vol.

De Rosemond. — *Histoire des guerres civiles d'Angleterre*, 1690.

L. Rossier. — *Histoire des protestants de Picardie*, 1861.

Edouard Rott. — *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, 1900-1902.

Abbé Rouquette. — *Etudes sur la révocation de l'édit de Nantes en Languedoc*, 1907, 3 vol.

Rulhière. — *Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'édit de Nantes*, Genève, 1788, 2 vol.

F. de Schickler. — *L'histoire de France dans les archives privées de la Grande-Bretagne*. Extrait du *Journal des Savants*, Paris, 1878.

— *Les églises françaises de Londres après la Révocation de l'édit de Nantes*, Lymington, 1886.

— *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, 1892, 3 vol.

Schybergson. — *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France*, 1880.

Sirtema de Grovestins. — *Guillaume III et Louis XIV*, 1868, 8 vol.

Samuel Smiles. — *The Huguenots, their settlements, churches and industries in England and Ireland*, London, 1870.
— *The Huguenots in France*, London, 1893.
Some expostulations with the Clergy of England, London, 1688.
Mis de Sourches. — *Mémoires sur le règne de Louis XIV.*
Anna El. Bray-Stothard. — *The revolt of the Protestants of the Cevennes*, London, 1870.
D. de Superville. — *Les devoirs de l'église affligée*, 1699 (J'ai consulté les passages publiés par M. Fonbrune-Berbinau dans l'étude qu'il a consacrée à Superville).
Tableau naïf des persécutions qu'on fait en France à ceux de la R. P. R. avec une apologie pour le mouvement arrivé dans le Dauphiné, Vivarets et Cévennes, Cologne, 1684.
Marius Tallon. — *Fragment de la guerre des Camisards* (1692-1700), Privas, 1887.
Eugène Thomas. — *Un agent des alliés chez les Camisards*, Montpellier, 1859.
Tronchin. — *Lettres sur les matières du temps*, 1690.
Ch. Tylord. — *The Camisards*, London, 1893.
Maréchal de Villars. — *Mémoires*, édit. Mis de Vogué, 1888, 6 vol.
Francis Waddington. — *Le protestantisme en Normandie* (1685-1797), 1862.
— *Mémoires inédits de Jean Rou*, 1857, 2 vol.
Francis Waddington et **Ch. Read.** — *Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet*, 1864.
A. Waddington. — *Le Grand-Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, sa politique extérieure* (1640-1688), 1908, 2 vol.
Wagenaar. — *Vaderlansche historie*, 1749-59, vol. 16.
Weill. — *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, 1891.
Weiss. — *Histoire des réfugiés protestants de France*, 1853, 2 vol.
Weiss et **Clouzot.** — *Journal de Jean Migault*, 1910.

AVANT-PROPOS

Depuis que ces pages ont été écrites, cinq années ont passé. Le livre était même aux trois quarts imprimé, quand se déchaîna la grande tourmente. D'autres devoirs plus impérieux nous prirent alors tout entiers, et, comme tous ceux à qui la Patrie confiait un poste, nous aurions cru trahir vraiment si, pour le plaisir subtil de poursuivre le récit d'événements lointains, au moment même où se jouait la destinée de la France, nous avions dérobé une partie de notre temps, de nos soucis et de nos labeurs à ces besognes plus hautes, pour lesquelles il était nécessaire de réserver toutes nos puissances d'action.

La paix est venue : j'ai repris l'œuvre interrompue. Tout d'abord, avec un sentiment de tristesse profonde. La tempête n'a pas en vain passé sur le monde : les âmes ont été, par elle, secouées et les esprits, ébranlés. Sous la secousse des événements, de vieux préjugés sont tombés, et de fermes certitudes se sont trouvées transformées en d'authentiques erreurs. Là où l'étude livresque n'avait fait germer que des fruits de discorde et de haine, la réalité de la guerre a développé l'union et l'estime. Les divergences métaphysiques n'ont pas empêché les Français de se retrouver unis dans les mêmes tranchées de mort, où coulait leur sang, également vermeil, également généreux. Personne aujourd'hui n'au-

rait l'audace de dénier à l'un des partis politiques ou l'une des confessions religieuses qui s'entremêlent en France, l'honneur d'avoir magnifiquement rempli son devoir devant l'ennemi. Personne ne pourrait, sans la plus criante injustice, mettre en doute l'ardente piété filiale et le patriotisme désintéressé de tous ces Français, séparés d'opinions, mais unis par l'amour.

Durant ces cinq années, il m'a été donné de vivre au milieu de protestants ; quelques-uns d'entre eux étaient les fils de ces Réfugiés que Louis XIV, dans une heure d'égarement, chassa de leur patrie. Avec quel accent de tendresse ils parlaient de la France ! Avec quel enthousiasme ils allaient à la mort ! Avec quelle générosité ils donnèrent leur vie à celle qui s'était montrée, pour leurs aïeux, une marâtre !

Spectacles émouvants, devant qui les théories livresques s'écroulent et se dissolvent les sentiments que l'on croyait justifiés par l'histoire !

Alors, j'ai relu les pages où j'avais raconté le rôle politique des ancêtres de ceux que nous ne reverrions plus, morts héroïques tombés pour la Patrie ! Allait-on me reprocher, allais-je me reprocher à moi-même ces pages sincères où s'inscrit le passé mystérieux d'un groupe de Français, dont nous sentons l'immense valeur ? Le reproche serait vain, car nous ne reconnaissons plus à un problème d'histoire le droit ni la puissance de desceller ce pacte d'union formé sous le coup des mêmes malheurs et conclu devant la mort. Aussi bien, il m'eût été impossible de supporter dans ce récit, écrit cinq ans auparavant, ni une parole d'amertume à l'égard d'innocentes victimes, ni un ton de polémique qui eut rappelé ces mauvais jours où « les Français ne s'aimaient pas »,

ni même cette allégresse joyeuse que communique au style le plaisir de la vérité enfin découverte. Il était déjà déplaisant, avant le mois d'août 1914, de voir traiter avec désinvolture la « cabale des dévots » ; je n'aurais pas toléré, à mes propres yeux, de traiter, en 1919, avec ironie les aberrations passées d'un parti. Trop de gloire commune et trop de sang versé en commun l'eût interdit. De remuer à nouveau ce passé lointain, j'éprouvais donc un cruel regret, une tristesse poignante, mais non le remords, car, remis en présence des vieux textes avec une âme neuve, j'ai voulu, d'une volonté plus forte encore qu'en 1914, conserver au récit l'immuable sérénité qui exclut les verdicts dictés par la passion.

Œuvre d'histoire pure, le but unique de ce livre est d'éclairer un coin obscur des temps passés. Il ne veut qu'apporter une lumière sans mélange et ne regarder que les siècles révolus. Il nous laisse ainsi le devoir étroit de maintenir l'union entre tous les fils d'une même patrie, ce qui est, en somme, la meilleure façon, pour les uns, d'effacer de passagères erreurs, et pour les autres, de faire oublier les vexations et la tyrannie d'où sortit la vengeance.

Octobre 1919.

AVERTISSEMENT

En écrivant l'histoire de la crise la plus profonde et la plus douloureuse qu'ait traversée le protestantisme français, au XVIIe siècle, je me suis imposé le devoir rigoureux de n'apporter, dans l'étude d'un sujet aussi irritant, aucun sentiment capable de froisser la délicatesse de mes lecteurs. Je ne dirai rien qui ne soit authentique et incontestable. Les documents qui ont servi à cet ouvrage sont publics : on n'aura pas à me reprocher, du moins je l'espère, d'avoir pris avec eux certaines libertés coupables, ni de les avoir sollicités.

Ils m'ont apparu comme le sincère témoignage des acteurs eux-mêmes du long drame que je devais raconter ; je l'ai toujours recueilli avec un respect scrupuleux. Au reste, j'ai fui les interprétations perfides, qui presque toujours servent à l'arrangement complaisant des faits. Et comme un même texte est parfois susceptible de prendre plusieurs significations différentes, selon qu'il est lu — et commenté — par des historiens obéissant à la force secrète et irrésistible de leurs sentiments personnels, je dois avouer que j'ai tout d'abord écouté, de préférence, la voix des fils des martyrs. Non pas que je méconnaisse les travaux de ceux que l'histoire du protestantisme a tentés, et qui se sont jetés sur elle avec des passions impitoyables, mais, délibérément, je les ai à peu près négligés. Il suffisait à la cause de la vérité de ne rien avancer qui ne fût prouvé par les propres témoignages de ceux-là mêmes qui firent leur histoire. Aussi, ai-je été contraint, avec le regret de ne pouvoir m'y astreindre dans une plus large mesure, de soumettre aux regards du lecteur les documents originaux, gauches parfois, et parfois un peu longs, mais où palpite l'âme vibrante des persécutés, devenus à leur tour persécuteurs.

On ne trouvera ici nulle discussion dogmatique : il n'était pas utile de recommencer l'*Histoire des variations*. Néanmoins, si les conclusions que l'on peut dégager de l'histoire politique du protestantisme français pendant environ trente années, se trouvent avoir un retentissement quelconque sur les doctrines, le lecteur me sera témoin que je n'ai rien fait pour favoriser — ou empêcher — les remarques que pourrait provoquer cette fusion de la pensée et de l'action. J'aurai été l'historien absolument désintéressé de ce mouvement, laissant à d'autres le soin d'y étudier la vie mystérieuse des croyances.

Par cette soumission totale aux faits, et aux faits seuls, par mon désir passionné de n'aigrir personne et de ne fournir à personne des prétextes faciles d'invectives méprisables, puissé-je avoir réalisé l'œuvre de calme franchise que j'avais eu l'ambition d'offrir aux lecteurs épris de sincérité.

Carbonne, 12 février 1914.

Le Rôle politique des Protestants Français

(1685-1715)

CHAPITRE PREMIER

Les modérés et les zélateurs du Refuge

—

I. Les personnages et leurs centres d'action, Londres, la Suisse, la Hollande. — II. Le grand homme du parti zélateur, Pierre Jurieu. Son tempérament, le progrès de ses idées, le but de sa vie. — III. Le rôle politique des protestants de 1686 à 1689. — IV. La sédition du mois de septembre 1689.

I

Chassés de France par l'intolérance de Louis XIV, les protestants avaient apporté sur la terre étrangère, les uns des sentiments de douloureuse résignation, les autres de violente rancune. Les résignés constituaient, dans cette foule errante, une minorité. A la vérité, ministres, soldats, commerçants, industriels, gentilshommes et roturiers, toutes les conditions sociales du Refuge français comprenaient un certain nombre de huguenots qui, par fidélité héréditaire, par amour de la France et par devoir religieux, continuaient à conserver en eux, intact, le respect dû à leur souverain légitime, même persécuteur. Mais, sans que l'on puisse évaluer l'importance de cette fraction, demeurée loyaliste dans l'adversité, on peut cependant assurer qu'à son infériorité numérique doit être attribué l'échec de la politique tenue en honneur dans ce groupe modéré.

Car ce ne furent ni les belles intelligences, ni les dirigeants expérimentés, ni les ministres vénérés pour leur haute valeur intellectuelle et morale, ni les publicistes habiles qui man-

qu'ils rent à la cause de la fidélité française : il suffit de rappeler les noms de Pierre Bayle et de la famille des Basnage, dont l'avocat Benjamin Basnage et le pasteur Jacques jouissaient d'une autorité prestigieuse. Pour le malheur de leur programme politique, les nobles exilés étaient clairsemés, qui répudiaient les moyens tortueux. Leur politique était de franchise. Victimes d'une erreur de leur prince, ils ne songeaient point à tirer vengeance, mettant leurs espérances en un retour de ce bon sens que ses ennemis eux-mêmes ne pouvaient dénier au Grand Roi. Fixés sur la terre étrangère, ils se refusaient à ternir leur exil douloureux par de criminelles intrigues avec les ennemis de la France. Quand les historiens excusent les erreurs dont certains Réfugiés se rendirent coupables à l'égard de leur patrie, en invoquant une prétendue confusion de la patrie avec la personne du Roi, en sorte que les attentats contre ce dernier ne semblaient pas perpétrés contre la France même, l'excuse est spécieuse, mais semble démentie par l'attitude des protestants modérés qui refusèrent de tramer des complots contre la grandeur de Louis XIV, pour éviter de porter une main sacrilège sur la patrie.

On sait assez l'horreur de Bayle pour les intrigues dans lesquelles se complaisaient ses coreligionnaires exaltés du Refuge. Mais Jacques Basnage lui-même ne manifestait pas une moindre répugnance, et si nous croyons devoir insister sur le cas de ce fameux pasteur, c'est parce que des accusateurs inconsidérés (1) ont jadis essayé de le confondre avec la foule de ceux qui résumaient les devoirs politiques des Réfugiés dans cette unique maxime : confiance absolue aux ennemis de Louis XIV, et guerre acharnée au Roi de France.

Donc, en 1712, Jacques Basnage se trouvait investi de la confiance des ministres plénipotentiaires de France au Congrès d'Utrecht. Il les aidait de ses conseils, et fournissait au maréchal d'Uxelles les renseignements que sollicitait la Cour de Versailles, ce qui ne l'empêchait point de continuer une secrète et active correspondance avec les ministres

(1) Voir Dareste, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1854, t. I, p. 457-484.

de la reine d'Angleterre qu'il tenait scrupuleusement au courant de la marche des négociations. Jamais l'occasion ne s'était présentée plus propice aux faiseurs d'intrigues. Si Basnage avait eu l'âme d'un espion, il n'eût point manqué de vendre soit à Versailles, soit à Londres, les secrets diplomatiques confiés à sa discrétion. Non seulement il sut garder sa conscience intacte, mais il détourna l'Angleterre de se servir d'un espion qui promettait de livrer, en ce moment même, les desseins politiques élaborés au bureau de Pontchartrain, et ne put en cette circonstance s'empêcher de temoigner sa répulsion « pour le malheureux métier d'espion et ces sortes de gens méprisables » (1).

Tels étaient Bayle et Basnage, tel fut le groupe des Réfugiés modérés, résignés à leur sort par devoir politique et scrupule religieux, hostiles aux compromissions louches avec les ennemis de la France, enfin soucieux de mettre au cœur de leurs enfants le respect de celui qui les avait cruellement opprimés.

Par malheur, ni Bayle, ni Basnage, ni leurs amis Muisson ou Jaquelot ne furent les véritables directeurs de la politique protestante de 1685 à 1715. Leur influence, quelque grande qu'elle ait été sur un petit groupe de fidèles, ne s'exerça point sur la masse des exilés. Leur sagesse fut refoulée dans d'étroits cénacles, tandis que d'autres dirigeants emplissaient l'air de leurs déclamations furibondes, ou poussaient sournoisement à l'action les foules démontées.

Organisés en comités, dont la vie mystérieuse n'est pas encore complètement ramenée à la clarté, les adversaires de Bayle, Basnage et autres avocats du modérantisme, conduisaient vraiment les colonies de Londres, de Rotterdam et La Haye, de Berne, Zurich et Genève. Dans tous ces centres, apparaissent quelques personnalités qui s'appliquaient à faire passer dans les faits la violence de leur tempérament, surexcité par la défaite.

---

(1) Cet espion se nommait Marsault ; il eut plusieurs conférences avec « M. le conseiller Pensionnaire » et avec Basnage. La correspondance de Basnage pour cette période 1712-1713, se trouve aujourd'hui au *British Museum, addit. mss.*, n° 20,985. Voir surtout la lettre du 9 février, f° 92-94.

A Londres, le ministre Dubourdieu tient le rôle principal. Fils du ministre Isaac Dubourdieu dont le sermon « *sur l'obéissance aux rois et aux magistrats* » avait été fort remarqué, Jean Dubourdieu, ancien pasteur de Montpellier, n'avait pas tardé à prendre, dans la colonie des réfugiés à Londres, la place prépondérante. Il avait les faveurs de Guillaume III, participait très activement à la distribution des secours royaux, et ne dédaignait pas de surveiller la colonie, pour en extirper les brebis galeuses. Or, étaient considérés comme galeux tous ceux qui ne faisaient point profession d'un grand dévouement à Guillaume d'Orange, d'un sincère attachement à la cause commune, et d'une profonde aversion à l'égard de Louis XIV. Contre ces indépendants, Jean Dubourdieu utilisait les subtiles procédés d'un espionnage savant. Au reste, le zèle et le désintéressement de son amour pour la couronne de Guillaume d'Orange n'expliquaient point à eux seuls l'application politique de ce policier retors. Jean Dubourdieu entrait par la petite porte chez le Secrétaire d'Etat, auquel il était chargé de transmettre ses renseignements secrets ; et il n'est pas douteux que, de la Secrétairerie d'Etat, il n'eut l'autorisation de passer chez le grand trésorier d'Angleterre (1). Comment les ministres de Guillaume III n'auraient-ils pas accueilli généreusement ce pasteur qui, aux soucis du ministère paroissial, joignait ceux d'une discrète délation, profitable à l'Angleterre ? Aussi bien, milord Trumbull, milord Nottingham, et plus tard Boyle le couvraient-ils de leur puissante protection. Cet ouvrier diligent travaillait pour eux.

---

(1) Outre les preuves que je donnerai, au cours de cette étude, de l'activité politique de Dubourdieu, il est certain que les ministres anglais se servirent de lui comme d'un agent secret, chargé, dirions-nous aujourd'hui, de « faire l'opinion » et de surveiller les récalcitrants. En 1696, Trumbull lui confie le soin d'examiner la conduite de deux réfugiés suspects. Rouvera yet Pinet *Record Office, State papers domestic William and Mary* 1694-1696), vol. 6, nos 58, 59, 69. — Dubourdieu continue ce rôle jusqu'en 1710, où nous trouvons qu'il dénonce, d'assez malhonnête façon, à M. Tilson, secrétaire particulier de Boyle, un certain Godinau, parfaitement innocent du crime de lèse-majesté dont l'accusait le peu scrupuleux pasteur. *Record Office, State papers domestic Anne*, n° 12 (1710), f° 24.

Près de lui, et soumis à son influence, son ami le marquis de Miremont s'efforçait de faire sentir à Louis XIV le poids de sa vengeance. Très considéré pour la noblesse de son origine, qu'il prétendait apparentée à la couronne de France, Henri de Bourbon Malauze, marquis de Miremont, pouvait, dès l'année 1689, compter sur un chiffre imposant de protestants réfugiés à Londres, décidés à soutenir par l'intrigue et les armes les plans conçus par leur chef implacable. Le ministre et le soldat ne se contentaient point de provoquer l'enthousiasme chez les exilés d'Angleterre, soit pour les gagner à Guillaume d'Orange, soit pour les opposer aux généraux de Louis XIV ; ils attisaient encore autour d'eux l'incendie, par leurs incessantes relations avec les comités de Hollande et de Suisse.

En Suisse, le marquis de Mirmand est leur porte-parole fidèle. Jouissant d'un prestige considérable, et plutôt voué, du moins en apparence, aux œuvres qui se proposaient d'améliorer le sort lamentable des réfugiés de Zurich, de Lausanne et de Berne, le marquis de Mirmand nourrissait en réalité des projets politiques très hardis. Ils étaient dirigés contre le roi de France, et s'appuyaient sur les secours de Guillaume III. Mirmand sera l'un des ouvriers les plus actifs de la crise intérieure dont souffrit la France, en 1689. Il n'est point douteux que, d'accord avec ses complices de Londres, il n'ait préparé par d'adroites instructions, ses amis de Suisse à favoriser les projets séditieux dont Louis XIV eut à souffrir (1).

Mais le centre de la pensée politique des Réformés se trouvait en Hollande. C'est là que vivent et se rassemblent les véritables dirigeants de la foule huguenote. C'est là que le Refuge s'érige definitivement en parti politique, avec son comité directeur parfaitement organisé, ses plans conçus, étudiés, modifiés en de secrets conciliabules auxquels prennent part les principaux personnages de la « Huguenoterie » et de la coalition, avec ses dogmes rigides,

---

(1) Mme de Chambrier a écrit la vie de Mirmand. C'est à ce livre que je dois renvoyer, sauf à compléter, dans mon récit, l'histoire du rôle politique de ce Réfugié.

ses maximes étroites, foyer de projets incendiaires, de cabales et d'intrigues qui vont compliquer pendant près de vingt ans les affaires européennes. Nous savons assez mal par quel concours de circonstances l'union se fit, au comité de Rotterdam, entre le marquis de Peray, M. de Beringhen, de Vrigny, Elie Benoît et Jurieu, et qui leur permit de prendre la haute main dans les affaires protestantes (1). Mais ils y apportèrent tous la même intransigeance, la même ténacité, les mêmes aspirations.

Parce qu'il était étroit, leur dogme n'admettait aucune nuance. En religion, la question du retour des pasteurs les avait déjà rassemblés sur un terrain d'intransigeante opposition. M. Douen a raconté l'incident et rappelé qu'à côté des Réfugiés, désireux de ne point se compromettre par l'envoi inopportun « aux frères sous la Croix » de pasteurs qui sembleraient désavouer les vocations extraordinaires des prédicants, alors entourés d'une sorte de vénération, d'autres proclamèrent la nécessité de mettre un terme aux assemblées irrégulières par le ministère de pasteurs régulièrement ordonnés (2). En politique, la scission n'était pas moins profonde entre les zélateurs et les modérés. Tandis que ceux-ci continuaient à jeter leurs regards suppliants vers le roi de France, ceux-là ne se tournaient plus que vers Guillaume III, le grand pensionnaire Heinsius, et la coalition formée contre Louis XIV. Décidés à rentrer en France malgré la défense de leur

(1) Pour MM. de Peray, de Vrigny et de Beringhen, les documents sont très rares. J'insérerai, à leur date, au cours de ce livre, les lettres qui nous restent de Peray et Beringhen. La haine de Peray contre la France confinait à la manie. Il voyait partout intrigues et complots ourdis par la Cour de Versailles. Son désir de trouver une France favorable au protestantisme lui faisait accueillir les bruits les plus stupides, dont il accablait les secrétaires d'Etat anglais. Voici une de ses lettres du 20 janvier 1699. « Milord, Hier au soir, je fus chargé entre dix et onze heures, de donner avis à V. E. que le pape a détaché 4 à 500 misérables pour passer en Angleterre pour troubler la nation et peut-être encore pis, et comme cet avis vient de bon lieu, l'on espère que V. E. y aura quelque attention. Le P. Mabillon, un des premiers prédicateurs et moine de France, s'est sauvé pour professer la vérité et passer en Angleterre. Milord, quand votre santé vous permettra de demander une audience, V. E. m'en fera, s'il lui plaît, avertir. » *Record office, State papers domestic William and Mary*, n° 11.

(2) **Douen**, *ouv. cit.*, t. I, p. 133-165.

persécuteur, ils n'eurent plus qu'un but, vers lequel toutes leurs puissances de haine se tendirent d'un violent effort : l'écrasement de Louis le Grand, ce qui ne pouvait être obtenu que par l'écrasement de la France.

A cela, les comités de La Haye et de Rotterdam consacrèrent toute leur activité, sous la direction de celui qui, jusqu'en 1713, restera l'âme vibrante, la pensée organisatrice, le cœur intrépide du parti nouveau : le ministre Pierre Jurieu.

II

Toute la politique de ce pasteur s'explique par son tempérament et le progrès de ses idées. Sa politique fut violente, parce qu'il avait une nature impatiente, et elle mit le feu aux quatre coins de la France, parce que, à partir de 1689, il proclamait le droit, la sainteté de la résistance aux tyrans.

Ce serait un amusant tableau que celui où l'on représenterait Jurieu, défenseur de l'orthodoxie huguenote. Les violences de Tertullien, les invectives de Luther, les grossièretés de Garasse, tout ce que l'on peut rencontrer de bilieux, de venimeux et d'outrancier chez les plus exaltés défenseurs de la foi, tout cela ne paraît qu'une image imparfaite du bouillonnement des idées, de l'exubérance des mots et de l'exaltation d'esprit du ministre de Rotterdam. Non point que ses ouvrages de polémique fussent de honteuses élucubrations d'un esprit mal préparé ; en réalité, Jurieu donnait la preuve d'une culture très étendue, d'une science des origines chrétiennes, du dogme et de la discipline fort avertie, et contre laquelle Bossuet lui-même ne dédaigna pas d'épuiser les ressources de son génie (1).

(1) Elie Benoît dit avec quelque complaisance : « Jurieu paraissait incapable de se lasser ni de s'épuiser, et principalement pendant ces trois fâcheuses années 1683, 1684 et 1685, il mit tant de livres au jour, qu'on aurait dit qu'il lui fallait moins de temps pour les composer, qu'il n'en fallait aux Réformés pour les lire. Ses écrits, avec quelque peine qu'on les fit passer en France, étaient recherchés avec soin, lus avec profit, redoutés des convertisseurs, qui le trouvaient toujours à leur passage, et qui ne pouvaient refuser leur estime ni leurs éloges même à la force de ses ouvrages. » *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. V, p. 730.

Mais, science à part, l'âme du lutteur protestant trahissait une impatience haineuse, un désir de piétiner, et je ne sais quelle sourde volupté de la vengeance. Basnage de Beauval, qui le connaissait bien, l'appelait « la girouette de la religion », toujours prête à tourner, et à porter au loin son grincement provocateur. « Tous les hérétiques, disait-il, à qui Jurieu a déclaré la guerre, se trouvaient justement de ses amis. Cela confirme que, dès qu'on veut secouer son joug, il revêt les gens du nom odieux d'hérétique pour s'en venger plus sûrement » (1).

Car il a au cœur la passion la plus envahissante qui se puisse concevoir de la riposte amère, de l'attaque insolente et de l'outrage qui confond. Malheur à celui qui « ne plie pas les genoux devant ses autels » et se permet d'examiner sa conduite ! « Enflammé de courroux et ne respirant que la ruine » de l'adversaire presomptueux, Jurieu se souvient alors « de sa prérogative spéciale », qui est « d'outrager », à bouche que veux-tu (2). Au reste, la question est de savoir si cet impétueux champion déchaînait ainsi ses puissances de haine « par passion ou pour la gloire de Dieu ». Mais Basnage nous instruit : « Il cherchait, dit-il, à satisfaire une passion qui ne lui est pas moins chère que la gloire ; c'est la vengeance. Comme l'appétit irascible domine en lui, il consentirait plutôt de périr sous les ruines et sous la chûte de son ennemi, que d'avoir le triste dépit de n'être pas vengé... Cette demangeaison perpétuelle d'écrire des libelles, et cette affecta-

1 Cf. *Réponse à l'apologie de M. Jurieu*, opuscule de 23 pages, p. 9.

2 Voir, par exemple, la requête qu'il présentait aux bourgmestres de Rotterdam, pour se plaindre de Bayle, qu'il avait attaqué, calomnié, traîné aux gémonies, et qui avait le tort... de se défendre. « Le sieur Jurieu, dit-il, qui a l'honneur de défendre la cause de Dieu depuis tant d'années et par tant de travaux, demande justice à Vos Seigneuries d'un libelle horrible, composé par le sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un scélérat, un fourbe, un méchant homme... Le sieur Jurieu implore la protection de son innocence, et que ledit livre soit defendu, lacéré et déchiré, l'auteur puni, ainsi qu'il appartient pour des injures si atroces, et qu'il soit permis audit sieur Jurieu de se défendre en public des accusations atroces qui lui ont été faites, promettant pourtant de le faire avec la modestie et la modération chrétiennes, et que défenses soient faites au sieur Bayle de plus composer d'autres livres contre le sieur Jurieu ».

tion de choisir la voie la plus propre à faire du bruit, et la moins propre à éclaircir la vérité, est une marque indubitable de passion » (1).

Que ce tempérament de feu soit arrêté par un obstacle puissant et détesté ; que les préoccupations politiques, venant aviver les soucis religieux de cette âme mystique, envahissent toute sa vie; que la persécution enfin soulève les passions endormies dans cette nature mal équilibrée, et nous verrons le ministre que le soupçon de l'hérésie mettait hors de soi, passer, dans le domaine des idées politiques, de la prudente réserve aux plus furibondes colères.

La persécution ordonnée par Louis XIV éveilla le zèle mal endurant de Jurieu. A la vérité, les premiers sursauts du ministre persécuté témoignaient plus de douleur que de haine. En 1685, il écrivait la « *lettre de quelques protestants pacifiques à Messieurs du Clergé de France* », dont le ton est à la fois si douloureux et si digne : « J'avoue, disait-il, qu'il n'est pas impossible à un si grand Roi que le nôtre d'extirper de ses Etats ce qu'on appelle le Calvinisme. On a déjà rasé nos temples, dissipé nos troupeaux, chassé la plupart de nos ministres... La plus grande partie de ceux qui auront de la piété se retireront, et quelque soin que l'on prenne à fermer les portes du royaume, on n'empêchera jamais que les gens n'échappent par les fenêtres. C'est de cette manière que le Calvinisme s'éteindra en France (2) ». On peut s'imaginer sans peine de quelle souffrance dut être torturé le cœur d'un ministre, si profondément attaché à sa foi. Cependant, ce cœur restait français (3), plus encore, Jurieu aimait tout ce qui représentait la France, son passé glorieux, ses armes victorieuses, son Roi plein de majesté ; plus encore, en décou-

(1) *Opuscule cité*, p. 15.

(2) Cf. *Lettre de quelques protestants pacifiques, au sujet de la réunion des Religions, à Messieurs du clergé de France, qui se doit tenir à Saint-Germain-en-Laye*, 1685. Opuscule de 88 pages ; voir p. 12-13.

(3) On connaît la célèbre apostrophe de Jurieu se plaignant que Louis XIV travaille à s'aliéner « le cœur français » des Réformés qu'il a jetés en exil.

vrant les complots dont la vie de Louis XIV était l'enjeu, il célébrait les « louanges » du Grand Roi, lui prostituait ses basses flatteries, en lui protestant « qu'il a de l'amour pour lui, et que son respect pour la personne sacrée de Sa Majesté est encore tout entier dans son âme, sans avoir reçu d'atteinte (1) ».

Les succès foudroyants des dragonnades, l'exil des pasteurs, la chute presque générale des fidèles du Christ, jetèrent son âme dans d'inexprimables angoisses. Il ne songea plus qu'à réorganiser l'Eglise opprimée, et à ramener sous la houlette du pasteur les brebis passées à la bergerie du mercenaire. Son cœur martyrisé ne trouvait de consolations que dans les promesses divines. Jurieu s'imagina les avoir découvertes ; il les approfondit, s'en pénétra, accentua leur force, détermina l'année de leur réalisation, et, pour satisfaire son besoin de consolation, proclama que vers 1689, la Bête serait enfin écrasée.

Mais par quels moyens ? Si nous en croyons la 14e lettre pastorale, Jurieu ne songeait, en 1688, qu'à la révolte possible de la conscience nationale contre le tyran interdisant de faire des assemblées pour prier Dieu : « Si Dieu nous envoie la délivrance, dit-il, ce sera par ceux qui gémissent sous la persécution et qui n'en peuvent sortir. Et ce sera parce que le zèle de Dieu les animera, et que, lassés de porter une conscience dans les fers et de dissimuler leurs sentiments, ils éclateront publiquement. Le moyen, mes frères, que cela se passe avec succès, c'est de le faire avec concert et d'une manière unanime ».

Cette lettre est audacieusement mensongère. A cette date, Jurieu a noué de solides intrigues avec les ennemis de la France, et nous verrons plus loin qu'il a déjà dressé contre Louis XIV deux puissantes batteries, sous les ordres de Guillaume d'Orange et de l'Electeur de Brandebourg. Le ministre tout rempli de consolations mystiques, qui découvrait un sens si profond dans certains événements « notoires et parlants » comme les chants mystérieux des Cévennes, ou la chute d'une hostie consacrée dans la boue,

(1) Voir l'opuscule cité de Basnage, p. 19.

qui épiait et cataloguait avec une candeur superstitieuse, malgré les avis de l'illustre docteur Burnet (1), tous les bruits relatifs à de prétendues merveilles, ce ministre édifié, dis-je, travaillait à hâter, par des voies moins surnaturelles, le retour des protestants en France.

Ses idées avaient, en effet, accompli leur évolution fatale dans le sens de l'insurrection. Toute la violence de son tempérament avait passé dans sa logique. Raide, outrancière et d'une effrayante tranquillité, elle avait abouti à l'apologie de la révolte, de la sédition, des complots des ententes criminelles avec l'étranger, car « tout est permis contre son ennemi ». La nouveauté de ces idées avait littéralement grisé le pasteur qui s'appliquait obstinément à les justifier. Dès ce moment, Jurieu sait ce qu'il veut et où il tend. Avec toute sa fougue, avec un mépris absolu des scrupules qu'il se faisait un honneur, tout récemment encore, de présenter aux huguenots qui, près de lui, songeaient à brusquer les affaires, Jurieu travaille à écraser Louis XIV, de façon à ramener en France, sur le cadavre de leur persécuteur, les foules exilées.

En novembre 1688, il menace le royaume de grands dangers, venus « d'une ligue défensive et offensive » concertée entre les puissances protestantes, si Louis XIV « ne casse ce qu'il a fait », et ne rétablit les huguenots (2). Le 15 décembre, il annonce que la France « est à la veille de souffrir de la diminution à sa grandeur », et il suggère la pensée que, pour ruiner le Papisme, la Providence pourrait « donner au monde un Constantin », qu'il avait toutes sortes de raisons de connaître particulièrement (3).

En 1689, l'évolution est complète; Jurieu ne dissimule désormais ni ses espoirs, ni ses menaces, ni ses nouvelles maximes politiques. « L'on nous ferme l'entrée du royaume de France, s'écrie-t-il, mais j'espère que Dieu nous l'ouvrira, et cela ne tardera pas longtemps. Nous irons bientôt porter la vérité jusque sur le trône du mensonge. Et le relèvement de ce que l'on vient d'abattre se fera d'une

---

(1) Cf. Bayle, *Entretiens sur la Cabale chimérique*, p. 83.
(2) Cf. *6e Lettre pastorale*.
(3) Cf. *8e Lettre pastorale*.

manière si glorieuse que ce sera l'étonnement de toute la terre (1) ».

Il enseigne que les rois ne sont que de vulgaires délégués des peuples, qui, en leur confiant le gouvernement, ne prétendent aliéner aucun de leurs droits, non pas même celui de déposer, par une sainte révolte, le souverain infidèle aux clauses du contrat (2).

L'influence de Jurieu sur la politique protestante jusqu'en 1713, fut tellement considérable qu'on la retrouve dans toutes les tentatives où se fourvoyèrent les Réfugiés. Complots, trahisons, guerres, négociations, organisations d'émeutes, toutes les violences du parti zélateur furent ou inspirées par le ministre de Rotterdam ou soutenues par ses créatures (3). Son nom paraîtra donc presque à toutes les pages de cette histoire, mais il serait injuste d'absorber en son encombrante personne la malfaisance de la politique huguenote. Jurieu fut un chef, mais ses troupes étaient ardentes. Il n'eut pas à les exciter, il lui suffisait de les diriger. Jurieu fut le directeur de cette politique nouvelle qui, substituant aux anciens principes loyalistes dont les protestants de la Fronde se glorifiaient d'avoir été les incorruptibles défenseurs, des principes révolutionnaires tendant à soulever contre Louis XIV ses sujets, jeta le Refuge dans d'interminables intrigues, d'où il sortit, meurtri, accablé et déshonoré. La faute des chefs ne saurait faire oublier la responsabilité des troupes.

---

1 Ces paroles avaient produit un vrai scandale parmi les Réfugiés modérés. Voir *La véritable clef de l'Apocalypse, où l'on découvre en particulier l'illusion des prédictions de M. J.(urieu) L. F. P. D. R.*, Cologne, 1690, préface.

2 Cf. Roger-Lureau, *Les doctrines politiques de Jurieu*, Bordeaux, 1904.

3 L'influence de Jurieu sur les ministres était si grande que plusieurs d'entre eux considéraient comme un honneur inappréciable de pouvoir lui écrire, lui demander conseil et l'informer de ce qui se faisait en France. Voir une lettre significative, en 1693, d'Israël Lecourt, citée par Francis Waddington, *Le protestantisme en Normandie*, 1862, p. 27-28. — Sur le peuple de France, cette influence n'était pas moins grande. Tribolet, missionnaire dans le pays de Nîmes, raconte qu'il avait trouvé des « hommes et des femmes, qui savaient presque tout Jurieu par cœur, qui étaient prêts d'entrer en dispute contre tout le monde, sur la présence réelle, sur les images, et qui ne savaient pas les premiers éléments du christianisme ». Cité par Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 347.

III

Les nouveaux dirigeants de la cause protestante n'eurent d'abord qu'un but : faire l'union entre les puissances des deux communions, contre le roi de France (1). Jurieu se flatte d'avoir été l'un des premiers, dès 1688, à promouvoir cette politique (2). Une chose est certaine : il avait été devancé par l'Electeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui, dès la fin de 1684, avait proposé à Guillaume d'Orange une alliance où pourraient entrer ensuite d'autres princes de l'Allemagne. Il semble que Jurieu ait eu connaissance de ces projets par son ami le prince d'Orange, et, cédant à sa nature impulsive, il se met aussitôt à rédiger à ce sujet des mémoires (janvier 1685), que le représentant de l'Electeur expédie à Berlin. En même temps, Guillaume d'Orange délègue en Brandebourg un ami de Jurieu, le ministre Gaultier de Saint-Blancard (3), dont les services furent tellement appréciés, que le Grand Electeur fit de ce pasteur son ministre plénipotentiaire. En mai, Fuchs, envoyé de Frédéric-Guillaume, arrive à La Haye pour négocier une alliance définitive, qui sera signée le 23 août. Fuchs communique en secret avec Jurieu et Gaultier, et il n'est pas douteux que les plans ébauchés n'aient gagné, dans ces négociations occultes, plus de précision et d'ampleur.

De son côté, Claude Brousson, ému devant la misère des Réfugiés de Suisse, a pris à tâche de parcourir les Cours d'Allemagne, afin de provoquer des collectes en faveur de ses frères malheureux. Il ne semble pas avoir poursuivi, au début de 1686, autre chose que cet ébranlement de la charité protestante. Accompagné de M. de Laporte, pasteur des Cévennes, il se rend d'abord à Arau, puis à Stuttgart, Nuremberg, Bayreuth, Leipzig. En janvier 1686, il arrive enfin à la Cour de Frédéric-Guillaume. Les deux quêteurs

---

(1) Sur ces intrigues, voir G. Pagès, *ouv. cit.*, p. 533-597 ; A. Waddington, *ouv. cit.*, p. 535 et suiv., et Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. I, p. 180-181.

(2) Cf. *Relation de tout ce qui s'est fait...*, p. 7 et suiv.

(3) Ancien ministre de Montpellier. Voir Corbière, *Eglise réformée de Montpellier*, p. 276, et de Chambrier, *H. de Mirmand*, p. 66.

y trouvèrent une hospitalité cordiale, et Brousson se risqua à dénoncer à l'Electeur « l'indifférence » des Luthériens et « leurs étranges préjugés » contre les Réfugiés français. Il était nécessaire d'arrêter ces divisions au sein du protestantisme et de grouper les deux communions dans une même charité. Brousson écrivit alors ses *Lettres des protestants de France à tous les autres protestants de l'Europe*, où, d'accord avec Frédéric-Guillaume, il conjure luthériens et calvinistes d'oublier le schisme qui les divise et de se défendre en commun (1).

N'a-t-il pas même connaissance du plan d'invasion qu'au printemps de 1686, l'Electeur a fait proposer à l'Empereur (2)? Une armée de 57.000 hommes, composée de Brandebourgeois et de Hollandais, devait marcher sur Paris, et l'Electeur espérait, qu'en évitant toute violence et tout pillage, l'envahisseur trouverait des secours, en France même, tant auprès des protestants que des catholiques, tous impatients de la tyrannie du Grand Roi. « L'on peut vraiment espérer, concluait Frédéric, que la France sera mise en un tel état qu'à l'avenir on n'aura plus à la craindre » (3).

Poussés par les événements à transformer leurs projets charitables en projets politiques, les Réfugiés allèrent hardiment de l'avant. Ils prirent un vif intérêt au congrès d'Augsbourg, qui s'ouvrit le 9 juillet, et où l'on esquissa les grandes lignes d'une coalition entre les princes d'Allemagne, la Suède, la Hollande, l'Empire et l'Espagne contre Louis XIV. Surtout ils prirent une part active à l'entrevue de Guillaume d'Orange et de l'Electeur, à Clèves, en août 1686. Un grand nombre de pasteurs y étaient accourus de Hollande. Claude y joua un rôle important, en assurant la conjuration de l'Electeur, du prince d'Orange et du maréchal Schomberg (4). « Ils étaient là, tous les jours, à raisonner sur la religion (5) », mais aussi sur les affaires d'An-

---

(1) Voir L. Nègre, *ouv. cit.*, p. 42, et Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 155.
(2) M. Ch. Bost ne dit rien de ce premier plan; L. Nègre le passe aussi sous silence.
(3) Voir M. Pagès, *ouv. cit.*, p. 567.
(4) Voir M. Pagès, p. 574, note 1.
(5) Lettre de Sophie de Hanovre, du 9 août 1686.

gleterre, auxquelles, nous le savons, Schomberg prêtait une attention inquiète. Comme le dit M. Pagès, il est impossible que les deux princes ne se soient point alors entretenus des évènements d'Angleterre (1), et n'aient point songé à profiter des bonnes dispositions dont faisaient preuve les Réfugiés français.

Tandis que le ministre Claude conseille aux princes protestants « de diminuer les forces » de la France (2), que Brousson et Jurieu dressent ensemble des plans d'action à la fois religieuse et politique (3), le maréchal Schomberg quitte Lisbonne, le 22 décembre 1686, arrive en février 1687 à La Haye (4), où il avait le grand désir de conferer avec le prince d'Orange sur sa prochaine élevation au trône d'Angleterre, puis gagne Berlin, le 24 avril, où il continue d'intriguer en faveur de la révolution anglaise (5).

---

(1) Voir M. Pagès, p. 573.

(2) Dans les *Plaintes des protestants...*, parues en avril 1686, édit. 1885, p. 99.

(3) Voir Ch. Bost, t. I, p. 226. Brousson arriva en Hollande en août 1686.

(4) D'une gazette à la main, du 1er mars 1687 : « Les Français qui se sont réfugiés en Hollande, ayant appris l'arrivée du maréchal de Schomberg à La Haye, allèrent avec empressement pour lui faire leur cour ; dès le lendemain au matin, il fut rendre visite à M. l'ambassadeur de France, où il dîna, et convint avec lui des visites et des démarches qu'il aurait à faire. » *British Museum*, *mss. 9.748*, f° 62.

(5) Témoin cette lettre inédite de Schomberg. « Berlin, 25 septembre 1687... Venons à nos affaires en Angleterre. Il me parait que le Roi les établit pour pouvoir mieux brouiller la Religion protestante, laquelle devrait s'unir à toutes les autres, pour empêcher la romaine. Les Jésuites ne cesseront à engager le Roi à tout hasarder, pendant qu'il a encore de la santé. Je ne doute pas que M. le Prince d'Orange n'ait, par sa prudence, bien pénétré dans tous ces desseins et pensé aux moyens de les prévenir autant qu'il est possible... Vos voyages en Italie sont trop écartés ; j'aime mieux vous voir proche de M. le Prince d'Orange, car vous savez que quelquefois les affaires d'Angleterre sont d'une grande rapidité, mais je ne sais pas si le Roi d'Angleterre ne cherchera pas à vous en éloigner... Je vous ai envoyé une lettre de Lisbonne par laquelle je vous donnais avis de mon dessein de passer à La Haye, pour voir M. le Prince d'Orange, pour qui j'ai toujours un grand respect, et cela est encore augmenté depuis que j'ai eu l'honneur de le voir et Mme la Princesse Royale, et ce n'est pas sans souhaiter de les pouvoir voir un jour bien établis en Angleterre. Il n'y a rien que je ne sacrifiasse pour cela, et ce me serait une grande satisfaction de nous trouver ensemble dans des occasions où nous leur pûssions rendre service... Schomberg. »

Le destinataire de cette lettre est inconnu. Voir *British Museum*, *addit. mss. 32.681*, f°s 304-305.

Préparer l'avènement du prince d'Orange, que l'on salue déjà du titre de « sauveur du protestantisme », c'est à quoi les Réfugiés s'appliquent de tout leur cœur. Ceux qui sont établis en Angleterre travaillent pour Guillaume, et par l'intermédiaire de Jurieu, prennent leur mot d'ordre à La Haye (1). Toute l'année 1688 est remplie de cette activité sourde et tenace. L'intrigue politique absorbe le Refuge français. Lorsque, en juillet 1688, Mirmand et le pasteur Bernard arrivent en Hollande pour organiser des collectes en faveur des réfugiés de la Suisse, une agitation fébrile emportait les esprits, et, désespérant de faire entendre leur voix, les deux quêteurs prirent le parti de rentrer à Zurich. Mais ils virent auparavant Jurieu, et ceux qui déja attachaient la fortune du parti protestant français à la cause de Guillaume d'Orange. Eux aussi se laissèrent persuader, et Mirmand dira plus tard de l'affaire d'Angleterre : « Elle a été d'un plus grand bonheur pour nous que si la Hollande nous eût accordé un secours de cent millions » (2).

A cette date, les chefs du Refuge, soit à Londres, soit à La Haye, soit à Zurich, communient tous dans la même espérance et la même foi. Tournés vers Guillaume d'Orange, ils ont donné pour fin à toutes leurs intrigues, le succès de l'expédition d'Angleterre, de laquelle ils attendaient, par un bouleversement de la situation européenne, leur propre victoire sur le roi de France (3).

IV

L'entreprise de Guillaume d'Orange, soutenue par les armes des Réfugiés français, bénie par les prières des exilés

---

(1) Sur ces négociations, voir Ch. Weiss, *ouv. cit.*, t. II, p. 42-43.

(2) Cf. Mme de Chambrier, *ouv. cit.*, p. 85-88.

(3) Jurieu avait souvent prédit ce bouleversement nécessaire; mais en 1688, Brousson menace, lui aussi, la France « de grandes révolutions » et « d'un temps de trouble et de vengeance, premièrement contre ceux qui, connaissant la vérité, vivent néanmoins comme les profanes et les mondains... et ensuite, contre les persécuteurs obstinés. » Préface, écrite en 1688, des *Lettres aux catholiques romains*, cité par M. Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. I, p. 231.

et consacrée par la bénédiction des pasteurs (1), détermina un mouvement irrésistible. Jusqu'alors, les préoccupations religieuses étaient restées au premier plan ; sur la terre d'exil, les huguenots français n'avaient pas encore songé à conspirer contre leur patrie, et même au moment où les religionnaires des Cévennes causaient des troubles et s'insurgeaient contre les ordres du roi (2), personne n'avait osé tourner ces émeutes religieuses au profit de nos ennemis. Loin de préparer la révolution dans un pays qu'ils avaient si complètement bouleversé, les prédicants consentirent, en août 1687, à s'expatrier (3). Mais la guerre de 1688 transforma ces sentiments loyalistes. Les pires ennemis de Louis XIV, ce ne seront pas les coalisés d'Angleterre ou de Hollande, mais bien les protestants réfugiés, qui ne cesseront de nouer des intrigues, en vue de susciter des embarras à leur persécuteur.

Il ne paraît pas probable que le soulèvement de février 1689, provoqué par le prophète Gabriel Astier en Vivarais, doive se rattacher aux menées des nouveaux directeurs du parti protestant (4). Comme le dit avec raison M. Douen, cette agitation fut trop intempestive et prématurée (5) ; elle ne pouvait être le premier incident de la révolte concertée, en ce moment même, par Miremont et ses amis.

Henri de Bourbon Malauze, marquis de Miremont et prince de Bourbon, avait déjà, en 1688, proposé à l'Espagne de s'emparer du port de Cette et d'y débarquer des troupes qui favoriseraient le soulèvement du Languedoc et des Cévennes, mais l'exécution de ce plan fut différée.

Miremont le reprit au début de 1689. Il avait la conviction que les provinces du midi de la France seraient dégarnies de troupes, tout l'effort de la guerre étant concentré

---

(1) En prenant congé du prince qui s'embarquait, Jurieu l'assura « qu'il devait être maître de l'Angleterre avant la fin de l'année. »

(2) Sur ces agitations en 1686, voir Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. I, p. 1-171.

(3) Cf. Bost, t. I, p. 215.

(4) Bâville néanmoins le croyait, et après lui, Brueys ; cf. *Histoire du fanatisme*.

(5) Cf. Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 94. Au mois de mars, le ministre d'Olimpies ira en Angleterre fixer avec Guillaume d'Orange le temps d'entrer dans les Cévennes. Voir Bost, t. I, p. 313.

sur la ligne du Rhin ; comme, d'autre part, le mécontentement était général en ces régions où les protestants étaient opprimés et les catholiques accablés d'impôts, il suffirait d'avoir en Suisse une troupe de 2 000 hommes qui, par Genève et par Coppet, envahirait le Dauphiné, rallierait les mécontents secrètement pourvus d'armes et de munitions, et se jetterait enfin dans les Cévennes. On s'emparerait aussi d'un port, Cette par exemple, où les puissances coalisées pourraient faire débarquer une petite armée (1).

Conçu dans les premiers mois de 1689, ce plan fut soumis au maréchal de Schomberg par le marquis de Venours et le ministre Gaultier, vers le mois de mai (2). On n'a pas de peine à croire qu'il fut accueilli favorablement, car Guillaume d'Orange avait déclaré, précisément le 21 mai, la guerre à la France. Mirmont demandait d'employer, à l'exécution de son plan, le zèle des pasteurs, auxquels on recommanderait « d'assembler les protestants... sous prétexte de prier Dieu », et de faire « que l'on se trouve, au rendez-vous de chaque assemblée, armé sous prétexte de défendre les ministres » (3).

Si, comme le dit M. Bost, l'on trouva peu de ministres disposés à entrer dans ce dessein, il n'en reste pas moins qu'un véritable complot se forma, afin d'en assurer l'exécution. En Angleterre, Venours et Gaultier lui gagnaient les sympathies de la colonie française, en Hollande ; Jurieu et ses amis zélateurs entraient avec feu dans l'intrigue ; en Suisse, M. de Mirmand ne cessait de s'intéresser à la réussite de l'affaire, qui, sous des apparences religieuses, cachait des intentions nettement séditieuses. Laïques et ministres s'offrirent pour rentrer en France, sans souci d'être regardés comme « les émissaires » d'un prince détesté, ou de vulgaires « boute-feux » (4).

Effectivement, les nouveaux prédicants recevaient de leurs

---

(1) Ce plan nous est connu par LAMBERTY, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, Amsterdam, 1735, t. III, p. 238-240.

(2) Cf. BOST, *ouv. cit.*, t. I, p. 275, et DE CHAMBRIER, p. 122, 132. Gaultier partit de Berlin pour Londres, en mai 1689.

(3) LAMBERTY, *ouv. cit.*, t. III, p. 238.

(4) C'est ce qu'objectait le ministre Modenx. Cf. BOST, *ouv. cit.*, t. I, p. 278.

amis des instructions plus conformes aux desseins de Miremont qu'à l'esprit de l'Evangile. Le plus célèbre d'entre eux, Vivent, avait entretenu des relations avec Jurieu, qui reconnut très vite, en ce jeune homme hardi, « un agent précieux qu'il fallait gagner et faire retourner à son poste » (1). Parti le 10 décembre pour la Suisse, Vivent était-il au courant du projet du marquis? M. Bost ne le croit pas (2), mais il nous semble presque impossible d'admettre que Jurieu, depuis longtemps en étroite communion d'idées avec Miremont, n'ai point attiré à sa haine antifrançaise le fougueux prédicant, auquel même il confiait une lettre pour les refugiés de Lausanne, dans laquelle il disait : « Quoi qu'il en soit du temps passé, quand nous aurions eu quelque légitime raison de nous tenir tranquilles, il me semble qu'à présent nous n'avons plus de légitimes excuses » (3). Un ami de Vivent, Lapierre, avait aussi reçu les instructions de Jurieu et de Gaultier (4). Nous savons enfin que Vivent avait écrit à ses amis Serein et Dombres, auxquels il donnait rendez-vous à Lausanne, chez Brousson (5).

Ce n'était point par l'effet du seul hasard que ce groupe d'amis se reconstituait chez le grand avocat. A cette date, Brousson connaissait, sans doute par M. de Mirmand, les espérances criminelles qui faisaient battre le cœur des Réfugiés, et il y avait donné une complète adhésion. Tous ensemble, ils s'engagèrent à fomenter l'insurrection dans les Cevennes pour le moment où « ceux qui agiraient au dehors (des frontières) paraîtraient (dans le Dauphiné) » (6). Le 22 juillet, les conjurés partirent de Suisse, en quatre groupes, accompagnés de fidèles, et aussi de quelques étrangers, officiers ou émissaires, qui venaient étudier la disposition des esprits et du pays, avant l'invasion générale.

---

(1) Cf. Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 94.
(2) Cf. Bost, t I, p. 283.
(3 Voir cette lettre dans Bost, t. I, p. 265. Il faut encore noter que les *Lettres pastorales* de Jurieu, des mois de novembre et décembre 1688, trahissaient un esprit moins soucieux de piété que de rébellion.
(4) Cf. *Bulletin du protestantisme*, 1901, p. 339.
(5) Voir M. Combe, *ouv. cit.*, p. 137 et suiv.
(6) Voir la lettre de Brousson, transcrite plus bas.

Arrivés dans les Cévennes, aux premiers jours d'août 1689, nos missionnaires se hâtèrent de préparer les voies à la grande entreprise de Miremont. Le 6 ou le 7 août, Vivent déclarait ouvertement qu'il se proposait de réunir une troupe considérable pour la conduire hors des Cévennes et du côté du Dauphiné ; mais « il fallait encore attendre avant de rassembler le monde » (1). Près de lui, Brousson travaillait à gagner au complot insurrectionnel les volontés hésitantes et méprisait les conseils de prudence. Venu pour préparer la guerre, il y appliquait son tempérament exalté, comme on peut s'en convaincre par la lettre qu'il écrivait, le 26 aout, à l'un de ses amis de Suisse (2).

Le 26 d'août.

« Nous continuons encore, mon cher Monsieur, à éviter l'éclat autant qu'il nous est possible ; en mon particulier, je ne suis encore connu que de très peu de personnes, qui sont discrètes. Vous pouvez croire que nous sommes exposés à de grands dangers, mais Dieu nous a conservés jusqu'à présent, et j'espère qu'il le fera encore. Cependant, comme nous célébrâmes hier le Jeûne, nous ne pûmes empêcher que notre assemblée ne fût de deux ou trois cents personnes qui jeûnèrent tout le jour avec nous. Il y eut quatre prédications et une grande prière pour la clôture, le tout animé d'un esprit de zèle, de piété et d'intrépidité toute extraordinaire. Quoique l'assemblée ait été sur pied un jour entier dans un pays environné de troupes, nous ne fûmes pourtant pas troublés, grâces à Dieu. On fait de temps en temps des détachements et des recherches, et avant-hier les troupes

(1) Bost, t. I, p. 318.

(2) La copie de cette lettre, transmise par Mirmand à « M. Jurieu, ministre du Saint Evangile et professeur en théologie à Rotterdam » le 10/20 septembre 1689, se trouve aujourd'hui au *Record Office*, *Suisse*, *n°* 7 — Court en avait eu connaissance, et en a donné un résumé, mais Douen n'osait croire à son authenticité, *ouv. cit.*, p. 99. On signala la copie du *Record Office* à Mme de Chambrier qui, prudemment, se borna à en reproduire le premier paragraphe fort édifiant, laissant dans l'ombre la fin de la lettre fort compromettante Voir H. de Mirmand, p. 143. A son tour, M. Bost reproduit la lettre, d'après une copie faite par M. Fonbrune-Berbinau, et la reproduit, dit-il, « intégralement », p. 320. J'ai pu me convaincre que la reproduction n'est pas intégrale. C'est pourquoi je donne, à mon tour, ce document en entier, me contentant de moderniser l'orthographe.

vinrent fort près de nous, mais Dieu ne leur permit pas de venir jusqu'à nous.

D'ailleurs nous sommes déjà en état d'empêcher qu'on ne nous opprime pas facilement, et il ne dépendrait que de nous de nous mettre sur un pied à n'avoir du tout rien à craindre des troupes qui sont dans le pays, car nous pourrions avoir plus de deux mille hommes, et si une fois nous les avions auprès de nous, il ne nous serait pas difficile de nous rendre maître du pays. Mais nous ne jugeons pas à propos de lever encore le masque, outre qu'il nous manque un peu d'argent pour commencer d'agir. Si nous aurions un seul homme qui eut commandé un régiment, nous ne serions pas en peine de dissiper toutes les troupes que nous avons ici, et de mettre ce pays en état de se défendre. Mais si nous sommes privés de ce secours, nous espérons que Dieu y pourvoira d'une autre manière. Cependant, comme nous suspendons toutes choses en attendant que ceux qui agissent au dehors paraissent, nous souhaiterions fort de savoir s'il y a quelque chose à espérer de ce côté-là dans quinze jours, trois semaines ou un mois, n'y ayant pas apparence que la chose se puisse porter plus loin, au cas qu'il y ait quelque chose à faire cette année.

Si nous voyons qu'il n'y ait rien à faire cette année par cette voie-là, nous pourrons en prendre une autre qui ne nous serait peut-être pas si avantageuse à certain égard, c'est-à-dire à l'égard de la sûreté pour l'avenir, mais qui pourtant nous donnerait une grande consolation. C'est la voie des remontrances qui ne pourraient qu'être bien reçues en ce temps ici, et qui apparemment ne seraient pas sans effet en les faisant comme il faut. On nous ferait cependant plaisir de nous envoyer un peu d'argent pour subvenir à la dépense qu'il faut faire à divers égards, car nous avons dix à douze hommes avec nous, et peut-être faudrait-il que nous en ayons un plus grand nombre, mais il faut, s'il vous plaît, éviter l'éclat, c'est pourquoi nous vous prions, au nom de Dieu, de ne communiquer cette lettre qu'à des personnes discrètes et de les faire souvenir du danger où elles exposeraient leurs frères, si les choses que je vous marque venaient à être divulguées ».

Il n'est donc pas douteux que, sous l'impulsion des agitateurs Vivent et Brousson, prédicants et ministres n'aient pris leurs mesures, en août 1689, pour « devenir les maîtres » des provinces méridionales de la France. S'il fallait

en croire sa Requête au roi du 2 novembre 1698, Brousson, loin de fomenter l'émeute, se serait préoccupé de mettre des entraves à la victoire complète des ennemis de la France (1). Mais la vérité est autre.

Tandis que les conjurés de la Suisse recommandaient la prudence, Brousson et Vivent allaient de l'avant, en téméraires. Cabrol suppliait même Mirmand de leur écrire pour modérer leur impatience (2), et le ministre de la Grange, répondant à Brousson, « insistait fort à ce qu'ils ne parussent pas encore » (3). Nous savons, en effet, que Mirmand prévint, le 20-30 septembre 1689, son ami Jurieu du danger qu'il y aurait à commencer aux Cévennes en ce moment la révolte projetée : « Il est important, à mon avis, disait-il, qu'on y demeure encore paisible » (4).

On attendait du prince d'Orange des secours en argent et en hommes. Guillaume n'avait pu fournir encore qu'une somme de mille livres, avec laquelle Vivent fit des amas d'armes et de poudre (5). Mais le Prince ne pouvait faire davantage. Il avait encore à conquérir l'Irlande où le maréchal de Schomberg n'était débarqué que le 22 août. Avant la fin de la campagne, il ne fallait pas espérer de Londres une intervention ouverte.

Néanmoins telle était l'excitation de Vivent et de Brousson que, vers le milieu de septembre, la résolution était prise de lever le masque, au commencement du mois d'octobre. A cette époque les Vaudois, sous les ordres du capitaine Bourgeois, devaient tenter un nouvel effort pour entrer en France. Leur arrivée dans le Haut Dauphiné allait être le signal de l'entente. Mais l'impatience des Cévenols, que l'on surexcitait par de fausses nouvelles sur l'entrée imminente du maréchal de Schomberg et la présence de vaisseaux anglais dans le golfe de Lyon, ne permit pas d'attendre la date fixée. Dans la nuit du 23 au 24 septem-

---

(1) Voir L. Nègre, *ouv. cit.*, p. 206.
(2) Lettre du 21/31 août 1689. Cité par M. Bost, t. I, p. 324.
(3) Lettre du 29 août/8 septembre 1689. *Id.*, *ibid.*
(4) *Record Office*, *Suisse*, n° 7. Mme de Chambrier, p. 167, a publié la lettre entière.
(5) C'est Brousson qui indique ce chiffre dans sa Requête au roi.

bre, ils accoururent, convoqués par Vivent sur le plateau de la Cam de l'Hospitalet. Ils portaient tous des armes. Ils paraissaient tous prêts à l'action. Vivent leur révéla son secret, et, les engageant à faire la concentration vers le nord des Cévennes, leur montra Florac, qu'il fallait prendre, disait-il, pour y « désarmer toutes les troupes » (1).

L'insurrection du mois de septembre était déchaînée. Elle fut étouffée au bout de quelques jours d'émeutes assez peu considérables. Vivent échoua dans sa tentative contre Florac, essaya vainement de grouper les révoltés, et se vit abandonné de ses compagnons, quand on apprit que Bâville se hâtait avec les dragons et les milices. Le mouvement eut cependant une suite ; aux assassinats commis par Vivent et sa bande répondirent les cruelles représailles de Bâville, envoyant au gibet et aux galères les prédicants arrêtés et les pauvres gens soupçonnés de ferveur protestante.

Cette première manifestation d'une politique nouvellement adoptée par les directeurs de Londres, de la Hollande et de la Suisse, loin de décourager ses auteurs malheureux, exacerba en eux le sentiment de la vengeance. Le parti protestant devenait décidément le parti de l'insurrection.

---

(1) Voir Ch. Bost, t. I, ch. IX et X.

CHAPITRE II

Tentatives insurrectionnelles : le mouvement vaudois

(1689-Juin 1690)

—

I. Les premières intrigues. — II. Secours donnés par les protestants au représentant de Guillaume d'Orange, Th. Coxe. — III. Rôle du ministre Dubourdieu et du marquis de Miremont. — IV. Rôle du ministre Gaultier de Saint-Blancard, de Jurieu, du comité zélateur de la Suisse, et des protestants de la Franche-Comté.

I

La cause des Vaudois n'avait inspiré tout d'abord, dans le monde protestant, que des sentiments de pieuse charité. Les Réfugiés français manifestaient une sympathie particulière pour ce peuple, victime, comme eux-mêmes, de l'intolérance de son prince. Répandus en Suisse, dans le Palatinat, les Etats du duc de Wurtemberg et ceux du Grand Electeur de Brandebourg, les Vaudois n'aspiraient qu'à rentrer dans leurs pauvres vallées et à y exercer librement leur culte. Ils s'y essayèrent de bonne heure. Dès le mois de juillet 1687, trois cent cinquante Vaudois réunis à Ouchy pour passer le lac Léman avaient été dispersés par le bailli de Lausanne. Au mois de juin 1688, le duc de Savoie, d'accord avec les Valaisans, obligea une seconde fois une troupe de fugitifs à demeurer en Suisse (1), et pour prévenir de nouvelles tentatives, occupa le Chablais, fit croiser des barques armées sur le rivage méridional du lac, et menaça les Bernois, accusés d'avoir favorisé l'entreprise (2).

Cependant de toutes parts les malheurs allaient s'abattre

(1) Voir de Rochas d'Aiglun, *Les vallées vaudoises*, p 175.
(2) Voir Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 55.

sur ce misérable peuple. Effrayé par les invasions des Français, le duc de Wurtemberg se résignait à « refuser sa protection » à des huguenots dont Louis XIV avait exigé l'exil ; les Réfugiés du Palatinat devaient fuir devant les Français victorieux ; l'Electeur du Brandebourg lui-même s'avouait impuissant, malgré sa sympathie déclarée pour les opprimés, à les préserver contre les tracasseries de ses propres sujets, luthériens obtinés (1). Restait la Suisse hospitalière. En septembre 1688, Arnaud, ce grand ministre dont nous aurons à préciser le rôle défiguré par la légende, écrit une lettre désolée à M. Vulson de Villettes, gentilhomme du Dauphiné réfugié à Zurich (2), et qu'il appelle « son plus fidèle ami ». Il le supplie de conjurer « au nom de Dieu, les Seigneurs de Zurich d'avoir pitié des pauvres Vaudois exilés et de leur permettre de s'arrêter en Suisse » (3).

Ils y trouvèrent un accueil généreux, mais y suscitèrent la pensée que ces hardis montagnards pourraient être fort utiles à la cause commune. Au début de 1689, Arnaud qui préparait pour la troisième fois la glorieuse rentrée, songea à intéresser à son œuvre Guillaume d'Orange, regardé par tous les protestants comme le sauveur providentiel de la religion. Accompagné par le capitaine Baptiste Besson il alla, en Hollande, implorer son concours. Le prince les reçut avec bonté, les encouragea à persévérer et leur promit une avance pécuniaire considérable (4). Cependant il recommandait la prudence, afin de ne point compromettre, par des tentatives prématurées, « des intérêts aussi impor-

(1) Ces tracasseries dont les Vaudois et les Réfugiés français étaient les victimes, se produisaient dans tous les Etats de l'Allemagne, malgré les efforts de l'Electeur de Brandebourg. Même en 1695, les luthériens de Dresde prièrent l'Electeur de Saxe « de ne plus souffrir l'exercice de la Religion Réformée ou Calviniste qui se fait dans la maison d'un réfugié français nommé Hennequin ». L'Electeur de Brandebourg écrivit lui-même à l'Electeur de Saxe pour se plaindre. *Record Office, Germany States*, n° 87, non paginé. Lettre de Plantamour à Vernon, du 15 janvier 1695.

(2) Sur ce Vulson, voir plus loin, chap. VII.

(3) Cité par Comba, *ouv. cit.*, p. 57.

(4) Il accordait, le 4 mars 1689, 200,000 livres. Prior écrivait, le 12 janvier 1694, qu'il avait encore cette lettre. La lettre de Prior appartient aujourd'hui à la collection particulière du marquis de Bath. Cf. *Historical Manuscripts Commission*, London, 1908, p. 16-17.

tants » (1). Il est facile de comprendre les calculs de Guillaume, à cette date. Il avait déjà partie liée avec les protestants français, avec Miremont qui lui fournissait des plans, avec Schomberg qui les adoptait, avec le marquis de Venours et le ministre Gaultier. Il n'est pas douteux que la démarche d'Arnaud ne l'ait encore incité à faire servir à sa politique les Barbets des Vallées. Nous voyons en effet, le 12 avril, M. de Venours, complice de Miremont, informer Mirmand que les Vaudois du Brandebourg avaient dessein de rentrer dans leur pays, et lui demander si les Vaudois de Suisse les accompagneraient et « si on n'y (en Suisse) trouverait point quelques réfugiés dans la disposition d'aller en Dauphiné y faire un tour » (2). Les événements précisaient ainsi le plan concerté par les notabilités du Refuge français. Les chances d'invasion grandissaient, si les Barbets étaient employés soit à immobiliser le duc de Savoie, au cas où il resterait fidèle à Louis XIV, soit à le secourir, au cas où il se déclarerait contre le Roi de France.

Arnaud fut-il mis, par Guillaume et ses conseillers, au courant de ces projets militaires? Quoi qu'il en soit, ce pasteur qui, sans doute, avait d'abord consacré sa vie à une œuvre de foi, ne tarda pas à devenir, entre les mains d'intrigants habiles, l'instrument d'une œuvre de politique, tendant à organiser dans les Vallées, moins une Eglise prospère qu'une armée de secours, au service des ennemis de la France (3).

II

Après avoir donné ses instructions à Arnaud, le prince d'Orange avait découvert à L. L. H. H. P. P. le fil nouveau de l'intrigue. Ce fut l'agent de la Hollande à Zurich, Gabriel

(1) Cf. Comba, p. 25-26.
(2) Cité par Ch. Bost, t. I, p. 275.
(3) Nous ne ferons pas l'histoire des événements militaires de cette campagne : nous renvoyons aux très bons ouvrages de Monastier et de Muston. Nous montrerons seulement comment les protestants français ont organisé cette campagne et tiré, de derrière la scène, les fils faisant mouvoir les acteurs de cette longue tragédie.

de Convenant, qui fut immédiatement chargé des affaires vaudoises. Outre les 200,000 livres promises à Arnaud, Convenant devait distribuer aux Vaudois les nouvelles collectes qu'on levait en Hollande, en Angleterre et dans les pays d'Allemagne en faveur des victimes de Victor-Amédée. Nous savons aussi qu'il était chargé de préparer les armes, les munitions, les vivres, et de payer les soldats que le ministre Arnaud enrôlait (1). Actif, insinuant et habile, Convenant employa les premiers mois de 1689 à seconder les efforts d'Arnaud, et le fit si bien que notre ambassadeur lui-même, Amelot, ne soupçonna point la gravité de la situation.

D'autre part, Guillaume faisait agir vigoureusement auprès du duc de Savoie, qu'il travaillait à détacher de l'alliance française. Il promettait au jeune prince ambitieux de donner le rang d'ambassadeur à ses envoyés et le flattait par l'espérance du titre de roi de Savoie. Amédée, impatient de secouer la tutelle humiliante de Louis XIV, écouta ces ouvertures. Sous prétexte d'économies, il cessa bientôt d'entretenir des troupes au sud du lac et des barques armées sur ses eaux. Il comprenait le secret désir de ses nouveaux amis de Suisse et d'Angleterre, et promettait de fermer les yeux sur les préparatifs de l'expédition qu'ils soutenaient. Il songeait aussi que les Vaudois lui seraient d'un grand secours contre les armées du roi de France. Les secrètes menées de Convenant le décidèrent même à se mettre directement en rapports avec les chefs vaudois ; à la suite de ces entrevues, la glorieuse rentrée s'organisa (2). Les 25 et 26 août, neuf cents Vaudois s'embarquèrent à Nyon sous la direction du pasteur-colonel Arnaud, pour gagner le Col du Mont-Cenis. Le Brandebourg avait fourni à la bande audacieuse plusieurs officiers ; l'Angleterre et la Hollande, des officiers et de l'or (3) ; les Réfugiés français de la Suisse, trois compagnies sur dix-neuf, sous la direction de seize ou dix-sept pasteurs français (4). Quelques jours plus

(1) Cf. Comba, p. 25-26.
(2) Cf. de Rochas d'Aiglun, p. 200 et suiv.
(3) Cf. de Rochas, p. 182.
(4) Voir les noms de six d'entre eux, dans Ch. Bost, t. I, p. 327.

tard, le capitaine Bourgeois réunit dans le canton de Neufchâtel, d'autres Vaudois et treize nouvelles compagnies de Français, dont Mirmand engagea Convenant à payer les préparatifs (1). En même temps il racontait à Jurieu l'équipée de la première troupe et le conjurait d'obtenir du roi d'Angleterre des officiers, « les sujets les plus propres pour cette entreprise », car les Vaudois en avaient « un extrême besoin » (2).

Mais Amelot, enfin désabusé, fit entendre, le 17 septembre, de violentes protestations contre le Canton de Berne qui avait laissé passer sur le territoire de Suisse une armée de mille cinq cents Vaudois, à laquelle il avait fourni des armes et un corps de Réfugiés français, « par les soins, disait-il, d'un nommé Convenant que les Hollandais entretiennent à Zurich ». Il prévient qu'il connaît aussi les intentions « de plusieurs milliers d'autres Vaudois prêts à suivre, sous la conduite du capitaine Bourgeois », mais qu'il se vengera sur le Canton (3).

Ces menaces arrêtèrent pour un temps l'intrigue concertée. Berne s'opposa au départ de la petite armée de Bourgeois, qui, ne pouvant pénétrer en Savoie, dut se replier vers Genève, et se disperser en Suisse. Bourgeois fut même arrêté par les autorités bernoises à son débarquement à Coppet.

---

(1) Cité par M. Bost, p. 328.

(2) Lettre de Mirmand à Jurieu du 10 20 septembre 1689. *Record Office, Suisse*, nº 7.

(3) La protestation d'Amelot est au *Record Office, Suisse*, nº 7. Il est certain que la seconde rentrée se préparait, par les soins des Réfugiés français, et de quelques pasteurs, surtout à Lausanne. J'ai trouvé au *Record Office, Suisse*, nº 8, une lettre d'un des organisateurs de cette seconde expédition, nommé Seigneulx, à S. M. Britannique. « Samuel, Seigneulx, de Lausanne, écrit-il, prie avec un profond respect S. M. de mettre ordre, selon sa prudence, à ce que l'humble suppliant soit remboursé des frais qu'il a été obligé de payer pour avoir contribué au second passage des Vaudois, avecque les sieurs de La Grange et Cabrol, en suite des lettres que le sieur de Convenant, député de LL. H. H, P. P., écrivit auxdits de la Grange et Cabrol pour nous solliciter tous trois d'agir pour ce sujet. Ce qu'obtenant de la bonté de S. M. engagera toujours plus ledit Seigneulx à se consacrer entièrement à son service et à redoubler ses vœux pour la conservation et la prospérité de la personne sacrée de S. M. ».

On voit donc comment il faut corriger M. Bost écrivant, t. I, p. 328 : « Nous ne savons rien de la participation directe des pasteurs à cette seconde expédition ».

Mais Guillaume III était complètement gagné aux plans de ses conseillers français, qui faisaient reposer les chances de l'invasion en France sur le succès du mouvement vaudois. Le premier projet de Miremont (qui datait du début de 1689) (1), recommandait au prince d'Orange de ne point envoyer de résident à Genève, afin de ne pas éveiller les inquiétudes de la France. Mais les événements se sont précipités : les Barbets sont rentrés dans leurs vallées. Guillaume n'hésite plus à envoyer Thomas Coxe à Zurich (2), où il arrive le 18 novembre. Il se met aussitôt en relations avec les comités promoteurs du mouvement vaudois. Sa mission diplomatique était double : il s'agissait, d'une part, de faire accepter aux Cantons Evangéliques une alliance défensive avec Guillaume III, et « demander en même temps, en vertu d'icelle, une levée de 4,000 hommes pour être employés à son service (3) », et d'autre part, d'entretenir de secrètes correspondances avec le duc de Savoie, les Barbets et les protestants français, pour concerter ensemble le projet d'invasion de la France.

Nous n'avons pas à rappeler les incidents qui marquèrent la négociation du traité d'alliance, proposé par Coxe ; de ce côté-là, la diplomatie française se défendit brillamment (4). Que ne fut-elle aussi avisée sur les menées secrètes du défenseur de la cause vaudoise !

---

(1) Cf. de Lamberty, *ouv. cit.*, t. III, p. 237.

(2) Parti de Londres au début de septembre, Coxe était à La Haye vers le 20 septembre. Il eut des conférences particulières avec Jurieu, qui était une maîtresse pièce de l'intrigue vaudoise. Une lettre de Coxe du 24 septembre 1689 nous apprend que Jurieu préparait le soulèvement des provinces méridionales de la France, pour le jour où les Vaudois envahiraient le Dauphiné ; il demandait à Guillaume d'y envoyer 500 officiers et 100.000 livres, et promettait le soulèvement, dans quinze jours, de 100.000 hommes. Cf. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

(3) Guillaume demandait ces 4.000 hommes « pour la garde de notre personne royale et pour être employés à notre service. » *Ce projet d'union avec S. M. de la G. B.* se trouve au *Record Office*, *Suisse*, n° 49, liasse non paginée. Pour réussir, Coxe employa secrètement un certain Heydeger, « qui avait tout le crédit dans le pays », et qui devait être gagné à la cause de l'Angleterre, contre « la cabale française ». Voir une lettre du fils de ce Heydeger, au *British Museum*, *Mss. 9.734*, f° 76.

(4) Voir au *British Museum*, le *Mss. 38.013* (*Coxes negotiations in Switzerland*, *1689-1692*), qui contient un précis de la négociation, f°s 9 et suiv.

Coxe ne manquait pas en effet une occasion d'éveiller les susceptibilités religieuses des Suisses. En leur représentant le danger de leur pays, environné d'États catholiques, « et voisin d'un roi qui brule d'un zèle ardent pour l'idolâtrie et la persécution de l'Eglise de Dieu », il les incitait à s'unir au roi Guillaume, « qui loge dans son cœur la crainte de Dieu, un amour sincère pour sa parole et les intérêts de son Eglise oppressée (1) ». De proche en proche, il les attirait à ses vues sur l'utilisation des farouches Barbets.

Aussi bien, les initiés à la politique religieuse de Guillaume, dévoués confrères d'assemblées secrètes et pieux conspirateurs des comités de Londres, La Haye, Genève et Zurich, font-ils consister en cet article unique l'essentiel de la mission de Coxe. Ils avaient craint tout d'abord que l'arrivée de ce représentant de l'Angleterre ne fût nuisible à la cause commune. Mais quand ils virent « qu'un tel ministre y était nécessaire pour les affaires des Vaudois », ils s'empressèrent de faire savoir en Angleterre « que M. Coxe trouvera les Protestants tout prêts à faire tout ce que votre roi pourra raisonnablement exiger d'eux, car l'on cherchera l'affection et la protection de ce prince en toutes manières (2) ».

Les Protestants montrèrent en effet qu'ils étaient « tout prêts » à entrer dans le plan militaire dont ils formaient, avec les Vaudois, les bases profondes. Sans nous appesantir sur les louches correspondances que Thomas Coxe entretenait avec les mal intentionnés de France (3), nous avons trouvé la preuve que, par les soins de deux huguenots, M. de Mazel et M. de l'Estang, une véritable officine de désertion était installée en France, au service du roi d'Angleterre. En avril 1690, ils purent établir la liste des

---

(1) *Id.*, f°s 20-22.

(2) Cf. *Record Office*, *Suisse*, n° 49. Deux lettres, adressées de Bâle les 25 et 28 septembre 1689, à M. Blancard, réfugié à Londres, ardent zélateur, principal ouvrier de toutes les intrigues antifrançaises, et ami intime de Jurieu.

(3) Ces lettres sont au *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22.

officiers, secrètement pressentis et disposés à trahir Louis XIV (1).

Ce document apparaissait à Coxe d'une importance tellement capitale, qu'en l'adressant à Whitehall, il ajoutait de sa main :

« Je prie humblement Votre Excellence de conserver cette liste extrêmement secrète ; la vie et les biens de ces

---

(1) Voici cette liste. L'indicateur y désigne ce qu'est chaque officier, et ce que l'on pourrait faire de chacun d'eux.

« M. de la Chauvignie, avec son fils, du Bas-Poitou.

M. de la Chastenay, du Bas-Poitou, qui a été capitaine. — Un bon lieutenant-colonel.

M. de Boisfredin, du Bas-Poitou, ci-devant capitaine. — Un bon colonel.

M. de Boisroque, du Bas-Poitou ; il a commandé autrefois le régiment de la couronne.

M. Dirat Saint-George, ci-devant lieutenant de la Villedieu, dans le régiment Dauphin, de Saintonge.

M. de Saint-George de Marsay, son frère, homme de crédit dans le pays d'Aunis. — Bon pour lieutenant-colonel.

M. de la Pénissière, du Poitou, proche Saint-Maixent. — Un bon capitaine.

M. de Saint-Germain, du même pays. — Un bon capitaine.

M. de Savaillié, homme de qualité d'Angoulmois, qui a quitté depuis trois mois une compagnie que le Roi lui avait donnée. — Bon pour un major de cavalerie.

M. de Taillé, du Poitou. — Bon pour une compagnie de cavalerie.

M. de Sausée, du Poitou. — Bon pour une compagnie de cavalerie.

M. de Fonbrune, d'auprès de Poitiers. — Bon pour une compagnie de cavalerie.

M. de la Roche Saint-Georges, d'auprès de Poitiers. — Lieutenant de cavalerie.

J'ai laissé tous ces Messieurs à Paris, il y a encore plusieurs jeunes gentilshommes du Poitou et des autres provinces, qui sont à Paris et qui suivront, qui n'attendent que d'être employés utilement, ne pouvant pas résider chez eux à cause des violentes persécutions qu'on leur fait :

M. Aumont, homme de très grand mérite et de crédit ; a un grand nombre d'officiers et de gentilshommes desquels il m'a répondu.

J'ai de mes amis particuliers qui sont dans l'emploi, qui n'attendent que de mes nouvelles pour quitter le service :

Cazalot, brave soldat et homme de service. Il a été dix années dans ma compagnie, et depuis dans mon régiment.

Le sieur Dujard, de Montauban, que j'ai élevé fort jeune, à présent lieutenant, de là Maître de camp de la cavalerie. (?)

Boistard, sous-lieutenant de la compagnie colonelle générale de France.

Toulont, maréchal des logis de Mazel.

Melon, lieutenant dans Précontal.

Tous ces Messieurs serviront avec moi avec plaisir, ayant toujours été mes chevau-légers et n'attendent que de mes nouvelles.

Il y a encore à Paris M. Cavalery, gentilhomme de Millau en Rouergue, qui a été capitaine dans le régiment de Ramburre. Il sait mon voyage. C'est un bon lieutenant-colonel d'infanterie et qui a à sa dévotion bon

gentilshommes en dépendent, ils sont perdus si la chose est connue. Je la prie aussi très humblement que personne, à l'exception du Roi et de Votre Excellence, n'en ait connaissance ; si Sa Majesté désire connaître particulièrement qui est M. de Mazel, il n'y a pas d'inconvenient à interroger M. de l'Estang, officier « in M. d'Overkisk guards" ».

Tandis que d'habiles indicateurs débauchaient les soldats de Louis XIV, Th. Coxe trouvait, en la personne des représentants les plus respectés et les plus autorisés du Refuge français, d'infatigables auxiliaires.

III

Celui qui tient dans ces services secrets le premier rôle, sinon par l'importance, du moins par l'ancienneté, est le ministre Jean Dubourdieu, fils du ministre Isaac Dubourdieu. A la suite de services que l'on voudrait bien connaître en détail, il avait gagné la confiance absolue de milord Shrewsbury, secrétaire d'Etat, et celle de Vernon qui jouera un rôle important dans l'histoire politique des protestants français. Aux heures difficiles, Dubourdieu était appelé à donner son avis. Il surveillait de fort près la marche des événements et il est aujourd'hui avéré qu'à son ministère paroissial il ajoutait la fonction moins honorable d'indicateur (1).

Quand, au mois de septembre 1689, Guillaume eut résolu d'envoyer en Suisse « son féal écuyer Coxe » afin de surveiller les affaires vaudoises, il s'ouvrit à Dubourdieu sur ses intentions secrètes, et sollicita son avis. Le

---

nombre d'honnêtes gens. Enfin on peut compter sûrement que la noblesse et le peuple sont bien disposés dans toutes les provinces.

M. de Mazel, l'aîné, maître de camp de cavalerie, commandant la cavalerie dans Charleroi, qui est encore en France, prêt de faire ce que S. M. B. (ritannique) trouvera bon, à la tête de ses officiers, pour le service de S. M. et du rétablissement de la religion. »

(Faut-il voir dans ces dernières lignes la signature de l'auteur de la liste ? Comme l'explique la note de Coxe, Mazel est le complice de L'Estang.) Voir *Record Office*, *France*, n° 152, liasse non paginée.

(1) Voir plus haut, p. 6.

26 décembre, le prudent ministre répondait à Vernon, « à l'office de milord Shrewsbury à Whitehall » (1) :

« Monseigneur, puisque Votre Grandeur veut savoir mon sentiment sur l'envoi de quelques personnes en Suisse : 1° Il me semble que si S. M. veut donner quelques secours aux Vaudois par l'entremise des protestants français, M. Coxe et d'autres personnes de son caractère qu'elle emploierait en Suisse manqueront de ces deux qualités qu'il faut nécessairement avoir : l'une, de bien connaître les Réfugiés de Suisse et avoir leur confiance ; l'autre, d'avoir assez de liaisons et d'habitudes en Dauphiné et en Languedoc pour en savoir l'état et prendre des mesures justes. 2° Ou il ne faut plus penser à cette affaire, ou il faut faire partir incessamment ceux que l'on enverra en Suisse... Sur la fin de février, ils pourront avoir trouvé des sujets propres à envoyer en France et à disposer les endroits où il faudra agir. Ils n'en sauraient avoir réponse qu'environ la mi-mars, et l'on touchera alors la campagne, c'est-à-dire le temps où il faut opérer. 3° Il résulte de là que si S. M. se veut servir de M. le marquis de Miremont et de M. Gaultier, il faut qu'Elle leur ordonne de partir sans délai ; comme ils doivent être les principaux acteurs, il me semble que c'est eux qu'il faut envoyer ou n'envoyer personne. Ce serait les retenir inutilement ici que de les faire attendre jusqu'aux réponses que l'on aura vers la fin de mars. 4° Puisque S. M. a en Hollande le sieur d'Hervart qui n'y fait rien, Elle pourrait lui ordonner de se rendre en Suisse pour travailler à cette affaire, laquelle demande le ministère de plusieurs personnes. 5° S. M. devrait envoyer des ordres à M. Coxe de fournir aux dépenses qui surviendront... »

Sans doute Miremont avait déjà, nous l'avons vu, offert ses services, et quant à Gaultier, arrivé à Londres au mois de mai 1689, il avait été mis au courant de l'intrigue par ses amis de Venours, Schomberg, et sans doute Dubourdieu lui-même (2). Nous savons que, le 29 novembre

(1) Le dossier Dubourdieu, sur cette affaire, est au *Record Office*, *Suisse*, n°s 49.

(2) Il semble cependant que jusqu'en août 1689, Gaultier ne se soit pas intéressé au projet des Vaudois, directement avec les conjurés de Suisse. Mirmand lui écrit, mais pour obtenir des subsides en faveur des misérables Réfugiés de la Suisse, et Gaultier adresse alors, le 3 août 1689, cette supplique à lord Shrewsbury : « Milord, je continue à m'adresser à Votre

1689, il informa Mirmand que le roi Guillaume était tout disposé à secourir les réfugiés et les Vaudois ; il demandait aussi des Mémoires sur les projets arrêtés, les moyens d'exécution, les secours nécessaires, les dispositions des cantons évangéliques et l'activité, trop zélée, des Brousson et Vivent aux Cévennes (1). Mais il manquait à ce représentant de l'Electeur de Brandebourg de recevoir l'investiture officielle de Guillaume lui-même ; et nous devons signaler que s'il l'obtint, ce fut grâce aux soins d'un pasteur réfugié.

L'entreprise allait cependant être brisée par les efforts des agents de France. Louvois, averti, d'abord en janvier, puis en mars 1690, des projets de Miremont, avait fait marcher vers le Dauphiné quelques troupes, et envoyé Catinat aux Vallées vaudoises (2). Cette décision arrêta l'élan des sympathies qui déjà se manifestaient, en Suisse, en faveur des Barbets. Berne ne souffrit ni les sédations ni les agitateurs ; elle fit même trancher la tête au capitaine Bourgeois (3), et jeter en prison quelques pasteurs soupçonnés de fomenter le désordre. Les Suisses hésitaient même à discuter le projet d'union que leur offrait Th. Coxe, et notre ambassadeur Amelot, redoublant ses générosités, avait soin de souligner la libéralité de Louis XIV et la parcimonie de Guillaume (4).

Ne plus compter sur la connivence, à tout le moins sur la complicité tacite de la République Helvétique, c'était sacrifier le projet d'invasion, cher aux conjurés du Refuge! Dubourdieu s'effraya, et, le 16 avril 1690, écrivit un Mé-

---

Grandeur, sans avoir l'honneur d'en être connu. J'ai reçu une lettre de la part des Réfugiés de Suisse, par laquelle on me prie d'en demander une au Roi en leur faveur, pour obliger les Cantons suisses à faire un dernier effort pour les entretenir cet hiver. C'est un gentilhomme du Languedoc, nommé M. de Mirmand, qui m'écrit de Zurich. Voici les termes de sa lettre... Voilà ce qu'on m'écrit, Milord. Je supplie Votre Grandeur d'avoir la bonté de savoir de S. M. si elle voudrait bien accorder à nos pauvres Réfugiés de Suisse la grâce qu'ils lui demandent... » *Record Office, Suisse*, n° 7.

(1) Cité par M. Bost, t. I, p. 359.

(2) Voir de Rochas, *ouv. cit.*, p. 214. Lettre de Louvois à Catinat, 19 mars 1690.

(3) Condamné à mort le 7 mars 1690.

(4) Voir le *Précis de la négociation de M. Coxe en Suisse*, f°s 17-18.

moire à Shrewsbury « sur les sommes que demandent les Suisses » (1). Si celles-ci paraissent enormes, Dubourdieu sait de bonnes raisons qui justifient ce sacrifice : il s'agit, en les accordant, d'éviter que les Suisses ne s'unissent à la France, et « qu'il n'y ait rupture du traité projeté ». — « Cette rupture, disait-il, ferait échouer l'affaire de M. de Miremont et tous les projets que l'on faits pour le secours des Vaudois ». Mais au contraire « le traité avec la Suisse donnera porte ouverte aux alliés pour entrer en France quand il leur plaira, au lieu que ses forteresses rendent presque imprenables toutes ses autres frontières » (2).

Les impatiences de Dubourdieu n'étaient dépassées que par celles de Miremont lui-même. Les circonstances paraissaient aussi favorables que possible. Louis XIV avait pris l'offensive sur les terres mêmes du duc de Savoie, où les Barbets opposèrent une défense désespérée, et d'abord couronnée de succès. Le duc de Savoie ne tenait plus à l'alliance française que par des fils ténus, que les dernières violences de Louis XIV brisèrent. Dès le 3 juin, le duc a fait alliance avec le roi d'Espagne, qui lui envoie dix mille hommes de secours, venus de Naples et de Milan, et le 4 juin, avec l'Empereur et tous les princes protestants. La situation de Guillaume d'Orange est consolidée en Irlande, et lui-même se prépare à commander les armées de Flandre. Miremont brûle du désir d'exécuter enfin son projet.

Le 6 juillet 1690, Nottingham, secrétaire d'Etat, annonce à Coxe le prochain départ du marquis, et recommande de seconder autant que possible le plan concerté « pour lequel, dit-il, les conjonctures sont très favorables » (3).

L'incroyable lenteur des coalisés compromit de si belles espérances. Débarqué à La Haye, où il espérait trouver des armes, des munitions, des ordres, de l'argent et des chefs, Miremont se heurta à l'insouciante apathie du Grand Pensionnaire et de Dieft, envoyé de l'Electeur de Brandebourg.

---

(1) Ils demandaient un dépôt immédiat de 2,160.000 livres.
(2) *Record Office, Suisse*, n° 49.
(3) *Record Office, foreign Entry-books, Suisse*, n° 157, f° 11.

Le 20 juillet, Miremont envoyait à Nottingham une lettre pleine d'amertume (1).

Malgré la subtile malfaisance de son plan, sa colère profonde et son désir effréné de vengeance, Miremont fut réduit à l'inaction. Son rôle de promoteur échouait piteusement, au moment même où l'ensemble des circonstances paraissait autoriser les plus légitimes espoirs. Il nous faut, maintenant, dans ce labyrinthe de négociations complexes et d'intrigues souterraines, suivre les traces et l'action du second organisateur réclamé par Dubourdieu, le ministre Gaultier de Saint-Blancard.

IV

Signalé aux ministres anglais par Dubourdieu, le 26 décembre 1689, comme l'agent indispensable du mouvement vaudois, Gaultier entra en communications étroites avec les organisateurs de la révolte. Par l'empressement qu'il mit à s'embarquer pour La Haye, où l'on devait lui fournir des instructions complémentaires, et à mettre lord Shrewsbury au courant de ses démarches, on peut juger de la hâte apportée à l'exécution des désirs de Dubourdieu. Aussitôt arrivé à La

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, n° 220. « Milord, si j'eusse su que les affaires qui me regardent et bien d'autres que moi n'eussent pas été plus avancées, je ne vous eusse pas importuné avec tant de précipitation. Je fus extrêmement surpris quand j'allai rendre votre lettre à milord d'Orselay. Il me dit qu'il n'avait reçu du Roi nul ordre pour moi. Vous pouvez juger, Milord, de ma surprise, puisque le Roi en partant m'avait fait l'honneur de me dire que je trouverais ici tous les ordres qui m'étaient nécessaires. Ce qu'il y a de très fâcheux est qu'on perd le temps le plus favorable du monde et qu'on aura de la peine à recouvrer, car les gens sont dans la meilleure situation qu'on se puisse imaginer. C'est ce que toutes les lettres de ces pays-là nous confirment. Elles disent aussi qu'on croit qu'il y pourrait bien avoir un combat, auquel cas il serait très important d'y être pour profiter des occasions. Je me donne l'honneur d'en écrire au Roi, et prends la liberté de vous envoyer la lettre pour la faire tenir. J'espère, Milord, cette bonté de vous et que vous voudrez bien me faire l'honneur de m'apprendre la réponse du Roi, laquelle j'attends avec impatience, pour continuer mon voyage. J'ai vu ici M. le Pensionnaire et M. Dieft. Sans ordre du Roi, ils ne feront rien à cette affaire, quoiqu'ils en voient bien l'importance, qui est en vérité plus grande qu'on ne s'imagine encore. M. le Pensionnaire me dit qu'il en avait écrit au Roi, et il est fort bien intentionné et les autres aussi. Nous avons grand besoin, Milord, de tous vos soins. Ne nous les refusez pas, je vous en conjure... MIREMONT ».

Haye, Gaultier a une entrevue avec Jurieu, dont nous ne connaissons que ce qu'en a dévoilé le représentant du Brandebourg. Il est certain que les deux pasteurs y examinèrent, non pas la situation de l'esprit protestant dans le Refuge ou en France, mais la situation politique de deux contrées : le Piémont et le midi de la France. Jurieu y découvrit à Gaultier toute la contexture du complot, la participation des Réfugiés Suisses avec lesquels il entretient une active correspondance, le rôle secret de Coxe qu'il assiste lui-même de ses lumières, la ferveur enfin qui soulève les âmes des Comités zélateurs de Hollande, dès qu'il s'agit de hâter l'heure de l'invasion de la France. Au sortir de ce conciliabule, Gaultier écrivait (1) :

« Milord. Etant heureusement arrivé dans ces provinces, j'ai eu la satisfaction de voir que tout concourt à l'exécution des desseins du Roi. J'ai trouvé entre les mains de M. Jurieu un projet qui venait d'arriver de Suisse (2), avec une lettre de M. Coxe, qui fait voir que tout y est dans les dispositions que nous pourrions souhaiter. Ce projet est à peu près le même que le nôtre. Comme il vous a été envoyé, je n'en dirai pas davantage à Votre Grandeur. D'ailleurs, j'ai vu ici M. Dieft, envoyé extraordinaire de S. A. E. auprès des Etats-Généraux, de qui j'ai appris que l'Etat des Provinces-Unies et S. A. E. entrent aussi dans la pensée de secourir les Vaudois, et que tout le monde s'attendait que S. M. entreprît cette affaire. Mais, Milord, tout le monde voit en même temps qu'elle demande une grande diligence.

Les dernières lettres qui sont venues de Suisse portent que ces pauvres gens qui ne sont qu'au nombre de cinq ou six cents, n'ont plus de provisions que pour six semaines ou deux mois, et qu'à moins d'un prompt secours, il sera impossible qu'ils ne succombent. J'espère que le marquis de Miremont sera entièrement

---

(1) Lettre datée de La Haye, le 14/24 février 1690, adressée à Shrewsbury. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

(2) Ce projet n'est pas au dossier du *Record Office*. Nous devons le rapprocher du projet du 25 novembre 1689, retrouvé par M. Bost, t. I, p. 360-361. M. Bost en a retrouvé un second dont il a donné l'analyse, p. 362-363, et qu'il a daté « de la fin de décembre ». Il n'est pas douteux, en confrontant le texte du projet et la lettre de Gaultier, que ce ne soit le projet même « qui vient d'arriver de Suisse ». Or, il est à la date du 16/26 janvier 1690. On voit l'activité déployée par les Réfugiés de Suisse dans cette intrigue.

expédié avant que vous receviez cette lettre, et en cas qu'il ne le fût pas, je suis persuadé que V. G. fera tout ce qui se pourra pour l'expédier promptement, afin qu'il puisse enfin partir et se rendre incessamment en Suisse. Le principal est, Milord, qu'il y trouve tous les ordres nécessaires pour pouvoir agir, sans perdre un moment et sans être obligé d'écrire en Angleterre, soit pour avoir de l'argent, soit pour recevoir de nouveaux ordres. Ce serait là le moyen de passer deux ou trois mois sans rien faire, et il n'en faudrait pas davantage pour faire échouer l'affaire... »

Si, du côté de la Suisse, on travaillait avec une hâte fébrile à assurer l'invasion de la France, les comités zélateurs de la Hollande, Jurieu en tête, ne dépensaient pas moins d'énergie au service du grand projet. Gaultier, demeuré quelque temps à l'école du pasteur de Rotterdam, put apprendre comment se déroulait la mystérieuse intrigue et par quel agencement de rouages silencieux toute la machine allait, d'un mouvement uniforme. L'activité de Jurieu était en effet prodigieuse. Son influence brouillonne se faisait sentir partout à la fois. Il est très probable qu'il inspirait les décisions du comité de Londres, présidé par Dubourdieu. Il entretenait, avec Mirmand et les conjurés de Suisse, une correspondance volumineuse, leur adressait ses conseils, recevait les Mémoires et les projets que de fertiles tacticiens ne cessaient d'élaborer et d'améliorer, les transmettait aux ministres anglais dont il possédait la confiance et recevait en de secrètes entrevues les représentants de Guillaume auxquels il dictait leur ligne de conduite pour leur mission en Suisse.

C'est ainsi qu'il poursuit de ses sollicitations « importunes » Th. Coxe, nouvellement débarqué à La Haye, en septembre 1689. Il n'a de repos qu'il ne lui ait déroulé les replis de sa diplomatie tortueuse, à laquelle collaborent les conjurés de la Suisse et les révoltés des Cévennes (1). Il ne néglige pas non plus de lui recommander de s'entendre au plus tôt avec ses complices de Zurich, M. de Mir-

(1) Lettre de Coxe du 24 septembre 1689. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

mand (1), le pasteur Manuel (2), le pasteur Léger, et un certain Bruguier sur lequel on voudrait de plus amples renseignements. Coxe ne manqua pas, dès son arrivée en Suisse, de se mettre en rapports avec ces amis de Jurieu. Il fait son entrée à Zurich le 18 novembre, mais, après une courte absence, s'empresse de revenir, vers le 20 du mois, dans cette cité d'élection où l'on conspire de si bon cœur en faveur des Vaudois, et où l'on fait fête au représentant de l'Angleterre.

Le pasteur Léger fut même appelé à rendre des services plus particuliers. Sa parfaite connaissance des exilés vaudois le désigna à M. Coxe, qui voulait envoyer à Londres des « Mémoires concernant les affaires des Vaudois des Vallées du Piémont », et dont le ministre fournit les précieux éléments (3). Il y indiquait les voies que l'on pourrait suivre, afin « de faire tenir de l'argent aux Vaudois qui sont dans les Vallées », dénombrait ceux qu'il fallait assister, supputait ce qu'il convenait de donner, comme secours, à chacun d'eux, mais surtout signalait l'opportunité « d'envoyer des troupes dans les Vallées pour forcer S. A. R. à un accommodement et à laisser rentrer les Vaudois dans leurs familles. Il y a, disait-il, deux voies pour introduire ce secours : par le lac de Genève, mais Berne s'y opposera, ou par le Milanais, mais le gouverneur ne favorisera ce passage qu'à la condition de savoir le nombre des rentrants, qui devront avoir un chef qualifié, et marcher sous la bannière de S. M. Britannique ou de quelque autre prince (4).

---

(1) Coxe dîne le 24 novembre chez Mirmand, « a french gentleman, dit-il, of Nîmes in Languedoc, refugee with his mother and family at Zurich, a great friend of M. Jurieu, and his constant correspondent ». Lettre de Coxe du 25 novembre, à Shrewsbury. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

(2) Ancien ministre d'Uzès, réfugié à Zurich, avait séjourné en Hollande, où sans doute il avait connu Jurieu (Douen, *ouv. cit.*, t. I, p. 324). Il reçut Coxe à la tête de cent réfugiés, et lui fit un long discours, où il affirmait son espérance en Guillaume III (Lettre de Coxe du 25 novembre).

(3) Ce mémoire est daté de Zurich, 10 janvier 1690, *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

(4) Léger comptait 1.406 Vaudois, sans compter 300 Français entretenus par Convenant dans le Wurtemberg, 60 Vaudois entretenus à Zurich, et 863 passés en Brandebourg.

Le ministre Léger parlait de confiance. En réalité, si les États-Généraux de Hollande décidèrent, le 6 février, de seconder le mouvement vaudois, et de le seconder sans retard (1), le comte de Fuensalida, gouverneur de Milan, refusait obstinément de laisser passer sur son territoire les 2,400 hommes que l'on voulait équiper en Suisse et jeter dans les Vallées, au secours des Vaudois. Il objectait, non sans habileté, que, prétendre faire avec 2,400 hommes une diversion sérieuse du côté du Dauphiné, c'était folie (2). Sur les conseils de Coxe, les Réfugiés de Zurich lui adressèrent, par M. Bruguier, un nouveau Mémoire, où l'on proposait au comte de lever 4 à 5,000 hommes, « sous le nom de son fils et pour le service du roi d'Espagne » (3).

Tout le mois de mars s'écoula en négociations vaines. A Bruguier, stupéfait, Fuensalida demandait sans cesse « de faire un plus grand effort ». Coxe suivait ces démarches avec une inquiétude véritable (4), et crut éluder les exigences du comte en provoquant, le 3 avril 1690, à Horgue, près de Lucerne, une conférence entre le comte Cassati, ambassadeur d'Espagne, Fabrice, envoyé de Hollande, et lui-même. La conférence dura quatre heures : on y discuta le moyen de donner des secours aux Vaudois et le passage à travers le Milanais.

Or, les protestants français, — non seulement ceux du Refuge en Hollande, en Angleterre et en Suisse dont nous avons vu l'activité fébrile, mais encore ceux de France, huguenots obstinés et Nouveaux Convertis équivoques, — donnaient une attention incroyable à ces négociations diplomatiques. Ils sentaient bien qu'à cette date (mars-avril 1690) le nœud de la crise allait être enfin démêlé. Les Vaudois étaient rentrés dans leurs vallées et s'y comportaient vaillamment. La ligne du Rhin était menacée. Nos armées étaient occupées en Flandre. Les Réfugiés de Suisse comp-

(1) La délibération se trouve au *Record Office*, *Hollande*, n° 220, et aussi *Foreign Entry-Books*, *Hollande*, n° 69, f° 4. Nouvelles délibérations le 6 mars et le 7 avril 1690.

(2) *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

(3) Voir le Mémoire du 27 mars 1690, de Bruguier à Coxe. *Id.*, *ibid.*

(4) « Je doute fort, disait-il, que M. le Gouverneur de Milan ait des intentions fort sincères dans toute cette affaire... »

taient sur une troupe de 5,000 hommes (1) pour rejoindre les Barbets et pénétrer, tous ensemble, dans le Dauphiné prêt à se soulever. Fallait-il que l'hésitation de Cassati et de Fuensalida compromît le succès si prochain ? Les nouveaux convertis s'émurent et n'hésitèrent pas à envoyer aux coalisés un Mémoire caractéristique. Ils conseillaient aux Alliés, pour vaincre l'obstination des deux Espagnols, de leur promettre, comme butin de guerre, la Bresse et la Franche-Comté (2) !

« Il faut, disaient-ils, que l'on fasse comprendre au comte Cassati l'intérêt que le Roi son maître a que ceux de la Religion, avec le secours que les Hauts Alliés leur donneront, entrent dans la Bresse, et par ce moyen, les Francs-Comtois prendraient les armes, et l'on peut dire à l'avantage des gentilshommes de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de tout le peuple, qu'ils conservent pour S. M. Catholique une fidélité inviolable... L'on est persuadé que les Francs-Comtois ont regardé la retraite de tout ce peuple (les Réfugiés) comme un moyen infaillible aux Espagnols de reprendre les provinces que la France leur a prises injustement. Cette union d'amitié dure encore... Un peu de secours d'hommes aux Francs-Comtois par le moyen de l'Alsace et des protestants qui entreront en Bresse, les Espagnols auraient la Franche-Comté avant la fin du mois d'octobre... » (3).

En même temps que travaillaient avec une ardeur unanime Jurieu, Coxe, les conjurés de Suisse et de France, en

---

(1) Les protestants connaissaient certainement les offres de Bruguier. Le 19 avril, Catinat annonce à Louvois qu'il a intercepté des lettres de Genève qui promettent aux Vaudois l'arrivée de 5 à 6,000 hommes sous la conduite de Schomberg. Cf. DE ROCHAS, p. 218.

(2) *Record Office, Germany States*, n° 86, non paginé. L'auteur, ou l'un des auteurs de ce mémoire fort curieux, s'appelait Mahuet. « Pour savoir la vérité du présent mémoire, y est-il dit, il ne faut que s'adresser au sieur Mahuë (*sic*), docteur en médecine, dans l'hôpital de Salins. »

Ce Mahuet, mal converti, et d'instincts pervers, continuera de trahir la France jusqu'en 1709, où il fut enfin embastillé. Cf. RAVAISSON, *Archives de la Bastille*, t. XI, p. 453.

(3) Ce mémoire n'est pas daté. Il est certainement de mars-avril 1690. Comme Gaultier fait souvent allusion, dans ses lettres de mai 1690 « au grand dessein » d'envahir la Franche-Comté, il me paraît très probable que ce Mémoire fut communiqué par lui à ses complices de Hollande et de Suisse. C'est ce qui expliquerait la présence de ce document dans le carton *Germany States*.

vue du secours à donner aux Vaudois qui envahiraient le Dauphiné, — à Berlin, le ministre Gaultier secondait avec une subtile habileté ces beaux projets. Il n'avait pas eu de peine à gagner au plan des Réfugiés français le concours du Grand Electeur que la haine aveuglait, dès que l'on offrait d'humilier Louis XIV. Dès le 25 mars 1690, Gaultier songe à se rendre en Suisse, où il sera sans doute plus utile, au moment d'engager la grande action, et il écrit à Shrewsbury (1) :

« Milord, Me voici enfin en état de partir pour la Suisse par la première poste, et je m'y rendrai, s'il plaît à Dieu, avec toute la diligence possible. Je souhaiterais bien d'y trouver M. le marquis de Miremont, mais n'ayant point eu de ses nouvelles de Hollande, d'où il m'avait promis de m'en donner, je crains qu'il n'ait pas encore passé. Cependant les choses passent et le retardement ne peut qu'être pernicieux à nos desseins. S. A. E. y entre de tout son cœur. Elle m'a accordé tout ce que je lui ai demandé, savoir des officiers français et la compagnie de Vaudois. Si j'eûsse plus tôt reçu des lettres qu'on m'a écrites de Suisse, je lui aurais encore demandé d'autres troupes réglées, car on me mande de ce pays-là qu'on souhaiterait d'en avoir ou des siennes ou de celles de l'Empereur. On a écrit pour cela à la Cour de Vienne, mais je ne sais si on y obtiendra quelque chose. Pour moi, tout ce que je puis faire, c'est d'en écrire fortement à S. A. E. avant mon départ et de donner ordre qu'on m'envoie promptement la réponse en Suisse. Tout semble se préparer, Milord, pour faire réussir le dessein du Roi. Dieu veuille qu'on y soit à temps. Je supplie V. G. de faire que M. Coxe ait tous les ordres nécessaires pour l'exécution ».

Par malheur, Coxe, s'il avait les ordres nécessaires, n'avait pas les moyens indispensables pour les faire exécuter. Après avoir promis de gros subsides, l'Angleterre fournissait à son envoyé des sommes insuffisantes. Coxe se lamentait et Gaultier se plaindra de cette parcimonie. Elle était, à cette date, aussi impolitique que possible. Cassati et Fuensalida, intraitables sur la question du Milanais, se seraient laissés attendrir devant de grosses sommes d'ar-

(1) *Record Office, Suisse*, n° 7.

gent destinées à recruter un corps de troupes important. Mais les hommes et l'argent manquaient. Enfin, la Trésorerie anglaise promet à Coxe 300.000 livres pour la levée de 6,000 hommes, sur lesquelles on doit lui envoyer sans retard 100,000 écus pour équiper 1.000 hommes. Gaultier, arrivé en Suisse sur ces entrefaites, suppliait Shrewsbury d'envoyer cette somme au plus tôt, promettant « que l'on aurait bientôt sur pied un régiment de mille hommes, pour le faire marcher vers les vallées du Piémont » (1). Tout conspirait alors en faveur du projet des Réfugiés. Le dernier obstacle s'était brusquement évanoui : le gouverneur de Milan, jusqu'alors fermé aux raisons de Bruguier et de Coxe, comprit soudain qu'il y avait nécessité à secourir promptement les Vaudois (2). Ceux-ci qui se déclaraient prêts à marcher au secours de leurs frères, réclamaient pour les commander M. de Loche, en ce moment au service de l'Electeur de Brandebourg qui non seulement l'accorda, mais fournit pour l'expédition une compagnie de Vaudois. Gaultier que ces bonnes dispositions enflammaient et qui, d'autre part, avait de bonnes raisons d'espérer un soulèvement en Franche-Comté, écrivait de Zurich, radieux, à Shrewsbury, le 14 mai (3) :

« Milord, Il est fort aisé de lever des troupes dans la Suisse et de faire un corps de 6,000 hommes, s'il est nécessaire. Il est vrai qu'on ne saurait avoir un si grand nombre de Réfugiés. La plupart ont pris parti et se sont retirés ailleurs, pour chercher les moyens de subsister. Mais il ne faut pas douter qu'il ne s'en trouvât encore 2 ou 3,000 en état de prendre les armes, et pour des Suisses, on en aurait autant que l'on en voudrait... D'un autre côté, il est certain que toute la Franche-Comté gémit sous le gouvernement de la France et que tout, noblesse, clergé et peuple favoriserait les entreprises qu'on y pourrait faire.... (4) A l'égard de ce grand dessein, nous ne ferons rien, jusqu'à ce que nous ayons

(1) Lettre du 4 mai 1690, datée de Zurich, *Record Office, Suisse*, n° 7.
(2) Le 8 mai, Coxe écrit à Shrewsbury, qu'en trois jours le gouverneur de Milan lui a envoyé quatre dépêches pour le presser de le secourir. Cette volte-face s'explique : le duc de Savoie allait signer, le 3 juin, alliance avec le roi d'Espagne.
(3) *Record Office, Suisse*, n° 7.
(4) On voit là une claire allusion au projet que j'ai signalé plus haut.

des ordres de S. M. là-dessus... Si l'on pouvait être, une fois avec un petit corps d'armée, dans nos provinces de Dauphiné et de Languedoc, toutes remplies de protestants, les choses iraient peut-être plus loin qu'on ne pense. Le commissaire qui porte les 300.000 livres est arrivé ».

Il nous faut bien remarquer cet optimisme tranquille dont fait preuve, en mai 1690, Gaultier de Saint-Blancard. Il avait, à cette date, envahi l'âme de tous les conjurés de Hollande et de Suisse. Partout on se berçait de l'espoir délicieux d'envahir la France, avec la complicité des religionnaires franc-comtois, dauphinois et languedociens.

Vers la fin de mai, des marchands venus de Lyon et de Grenoble sont reçus par le Comité de Zurich et par Th. Coxe. Ils annoncent qu'en ces pays la consternation est générale, depuis la défection du Duc de Savoie. Ils sont persuadés, disent-ils, que si les Alliés entraient en ces contrées avec 20,000 hommes, tout serait en feu en quinze jours ; Lyon fournirait 50,000 hommes, en dix jours, et les vivres seraient partout abondants (1).

Coxe informait au plus vite son gouvernement de ces heureuses dispositions, qui venaient augmenter la joie produite par la complète défection du Duc de Savoie à l'alliance française, les 3 et 4 juin.

Plus rien n'empêchait désormais de porter secours aux Vaudois et de les entraîner du côté du Dauphiné. La politique des Réfugiés était à la veille de remporter le succès le plus éclatant que l'on eût pu espérer. Un frisson de bonheur passa sur le Refuge français, qui, depuis l'élévation du Prince d'Orange au trône d'Angleterre, n'avait jamais nourri des espérances aussi sublimes, éprouvé des joies aussi malsaines. Gaultier s'écriait dans un transport d'impatience :

« Voilà donc la France toute ouverte du seul côté où elle n'est pas fortifiée, et d'où il est facile d'entrer dans nos provinces de Dauphiné et de Languedoc ! Mais nous n'osons faire aucune

(1) Lettre de Coxe, datée de Zurich, le 12 juin. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

démarche, sans avoir des ordres de Sa Majesté. Je supplie encore une fois Votre Grandeur, Milord, de m'honorer d'un mot de réponse, pour me faire savoir si le Roi veut qu'on commence à agir secrètement. Tous mes soins ne sont présentement que d'empêcher qu'on ne précipite rien en France, *où il est certain que tout est disposé pour un soulèvement* » (1).

Gaultier disait vrai. Il savait, de science admirablement informée, que ses amis, en même temps qu'ils organisaient le mouvement vaudois, avaient préparé, au cœur de la France, l'insurrection cévenole.

---

(1) Lettre de Gaultier à Nottingham ; de Zurich, le 2 juin 1690. *Record Office*, *Suisse*, n° 7. Dubourdieu ne cessait de correspondre avec Gaultier, et de l'engager à envoyer les nouvelles à Shrewsbury et à milord Nottingham. — Voir une lettre de Gaultier du 29 juin 1690 à Warre, premier commis de Nottingham. *Record Office*, *Suisse*, n° 7.

CHAPITRE III

Le mouvement vaudois

(Juillet 1690-1692)

—

I. La complicité des agitateurs des Cévennes, les ministres Dautun et Durand. — II. Un temps d'épreuve : le mouvement avorte. — III. Les intrigues reprennent ; Brousson et Vivent soulèvent les Cévennes ; campagnes de 1691 et 1692. — IV. Comment les alliés collaborèrent à l'œuvre des protestants français.

I

Le plan avait été concerté par l'ancien ministre de Saint-Privat, Dautun, qui avait commandé une troupe lors de la première expédition vaudoise, et qui, depuis le départ de Vivent, Dubruc et Brousson pour les Cévennes, n'avait cessé de demeurer en relations secrètes avec ces organisateurs de la révolte. Autour de Dautun, se groupaient les ministres Durand (de Genolhac), Modenx, La Brune, d'Olimpies, Saurin, et deux réfugiés, Paul Bonnemère et Causse (1).

Au début de janvier 1690, Dautun et Durand étaient prêts à partir. La veille du départ ils reçurent de mystérieuses visites, trois ministres de Genève, deux de Lausanne et cinq du Dauphiné ou du Languedoc, qui passèrent toute la journée en conciliabule, et se retirèrent le soir, après avoir compté à Durand cinq cents louis d'or, qui certainement sortaient des caisses de M. Coxe. Le 21 janvier 1690, Dautun, Durand et Bonnemère, suivis de deux guides et d'un valet, quittaient Genève et se dirigeaient vers le Dauphiné, où ils allaient remplir la mission politique dont seize pasteurs avaient soigneusement supputé les chances de succès.

(1) Voir Ch. Bost, t. I, p. 368-376.

Il s'agissait de profiter de la situation avantageuse des armées étrangères. Le Languedoc était dégarni de troupes, Les alliés et les Barbets devaient s'emparer du Dauphiné, où les nouveaux convertis avaient promis leur concours. Les Cévenols participeraient à ce mouvement général. Avec un corps de sept à huit cents hommes, ou seulement de cinq à six cents, Dautun et Durand se faisaient forts d'atteindre le Vivarais, et de passer « aisément » dans le Dauphiné, où le pasteur Laporte distribuerait des armes aux nouveaux venus. Unis aux troupes alliés, les Cévenols occuperaient la Bresse, et par cette porte ouverte, un corps d'armée entrerait dans le royaume. Le prince de Montbéliard, c'est-à-dire le duc de Wurtemberg, avait promis d'appuyer ce vaste dessein.

Dautun et Durand, arrivés le 30 janvier en Vivarais, s'étaient immédiatement occupés à réaliser le projet. Après avoir mis au courant quelques amis sur lesquels ils pouvaient compter, ils appelèrent aux assemblées du désert les foules ignorantes. En attendant l'heure de l'action générale, qu'ils avaient fixée en aout ou septembre, ils conjuraient les fidèles, en de perfides exhortations où l'appel aux armes s'enveloppait de conseils mystiques, de tout hasarder pour avoir la liberté. Lá délivrance était prochaine ; il devait venir un secours du Ciel pour défendre les opprimés.

Cependant, de l'autre côté des Cévennes, Vivent travaillait à la prochaine exécution du projet de Dautun. Dès la fin de 1689, il avait constitué ce qu'il appelait « le camp volant », dont il était le capitaine, et payant d'audace, avait conduit sa bande jusqu'à Mende où il s'était procuré des armes, de la poudre, des balles et d'autres munitions.

Enfin le guide Sautier, que Dautun avait fait entrer dans le complot, avait consacré le mois de février à soulever les nouveaux convertis de la région avoisinant Alais et Nîmes, puis s'était lui-même enrôlé comme soldat dans le fort d'Alais, en vue d'y examiner les moyens de la résistance et d'y découvrir un point d'accès facile aux assaillants.

Pendant ce temps, Dautun convoquait au mas de l'Espinaz ses fidèles complices, s'employait personnellement à

recruter des volontaires, tandis que Durand se chargeait de soulever la Lozère et que Vivent prenait pour sa part le côté oriental du Rouergue. Le mois de mars fut tout entier consacré à s'organiser, à créer dans chaque canton des « chefs de Consistoire » qui communiqueraient entre eux et « gouverneraient le projet », sous la direction des ministres dont le quartier général fut établi à la Tour du Viala.

Mais la vigilance active de Bâville déjoua le complot. Dès le début de février, Bonnemère et Sautier furent arrêtés, mis à la question et dévoilèrent l'intrigue. Une fois en possession de ces aveux, Bâville qui déjà soupçonnait la gravité de l'affaire par des rapports de l'abbé du Chayla, ne pensa plus qu'à réprimer de façon immédiate cette nouvelle tentative. Mais, en dépit des arrestations qu'il précipitait à Vialas et à Genolhac, il ne put s'emparer des ministres Dautun et Durand, qui avaient, seuls, véritablement organisé la sédition. Echappés à ses agents, les deux conspirateurs furent assez heureux pour se réfugier en Suisse, où nous les retrouvons au mois d'octobre. Mais il est probable que les Comites de Genève ignoraient encore, en juin, l'échec de leur entreprise, sur laquelle Gaultier de Saint-Blancard possédait, disait-il, des renseignements certains.

II

Prêts du côté de la Savoie et du côté des Cévennes, les conjurés de la Hollande et de la Suisse pouvaient envisager en juin 1690, l'issue de leurs complots ténébreux avec une parfaite confiance. Ils avaient realisé cette chose que l'on aurait pu croire impossible ; l'union de pays profondément catholiques, comme l'Espagne, l'Empire, la Savoie, avec des nations non moins brutalement anticatholiques, comme l'Angleterre, le Brandebourg et la Hollande, dans une guerre que tout le monde s'accordait à regarder comme une « guerre de religion ». L'espoir qui soulevait alors le cœur des alliés était si grand que, de toutes parts, on n'entendait parler que du prochain dépècement de la France. Les projets les plus audacieux de ce partage inévitable

s'entassaient dans les bureaux des comités zélateurs de La Haye et de Zurich. Nous connaissons déjà celui qui provenait de la Franche-Comté, et qui, pour décider le gouverneur de Milan à laisser s'opérer la jonction des forces vaudoises de la Suisse avec les troupes des Barbets rentrés dans leurs vallées, promettait, pour le mois d'octobre au plus tard, le retour spontané et sincère de toute la Franche-Comté, la Bresse et la Bourgogne à la couronne du roi d'Espagne.

Le 23 juillet 1690, d'autres projets, conçus à n'en pas douter par les nouveaux convertis des provinces de France, sont envoyés en Suisse et transmis à Gaultier de Saint-Blancard. Celui-ci qui, depuis son arrivée à Zurich, ne cesse de presser les Puissances protestantes, profite de cette manifestation secrète pour exciter à nouveau l'indolence de l'Angleterre. Que l'on mette un terme aux hésitations, et que l'on envahisse hardiment la France ! Que sur la ligne du Rhin, les côtes de Normandie, du Poitou et de la Provence les Alliés se présentent sans crainte : ils sont tellement désirés par les populations opprimées !

« On sait d'ailleurs, ajoutait il, les droits que le Roi (d'Angleterre) a sur la Guyenne. C'est une province contiguë au Languedoc et qui est aussi remplie de protestants opprimés. Si l'on était une fois maître du Languedoc, il serait aisé à S. M. d'attaquer la Guyenne par mer et par terre, lorsqu'elle le jugerait à propos. Et il ne lui serait peut-être pas si difficile que l'on pense d'y rentrer en possession de ses droits, dont ses ancêtres ont été dépouillés (1). »

De son côté, Coxe, encouragé par les assurances des Réfugiés, ne cesse de croire au succès de l'invasion qu'il a préparée et concertée avec les mal intentionnés de la France. Les projets de Gaultier lui tiennent surtout à cœur ;

(1 *Record Office*, *Suisse*, nº 7. Lettre de Gaultier à Shrewsbury, datée de Berne, le 23 juillet 1690. A ce moment, Gaultier est tellement convaincu du succès de l'entreprise qu'il voudrait retourner à Berlin, mais, dit-il, « M. l'Envoyé (d'Angleterre) trouve bon que je demeure encore en ce pays, jusqu'à ce que nous sachions les intentions de S. M. (d'Angleterre) là-dessus ». Il envoie en même temps à Shrewsbury un nouveau projet d'invasion et de descente (qui se trouve au *Record Office*, même carton) ; il l'envoie par un réfugié, M. de la Plagne.

il est, comme son complice, persuadé que les protestants du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes viendront au secours de leurs frères, aussitôt que ceux-ci auront envahi le Dauphiné. Or, dit-il, « la chose est très aisée... L'entrée sera très facile ». D'autre part, il assure son gouvernement que dans la Bresse savoyarde et chalonnaise, dans la Franche-Comté et la Bourgogne, les envahisseurs trouveront le meilleur accueil, car « on y est disposé à recevoir l'invasion ». Il recommande simplement de faire une descente sur les côtes de Normandie, au moment où l'on se mettra en campagne vers les Alpes, ce qui ne saurait tarder : on attend simplement que le duc de Savoie ait quelque avantage sur Catinat. Coxe a pris toutes les mesures capables d'assurer la prompte exécution du projet : il a envoyé ses instructions à M. de Loche qui commandera les Vaudois et les Réfugiés recrutés en Suisse, il a mis dans le complot le pasteur-colonel Arnaud qui entraînera les Barbets des Vallées (1). Sa Majesté Guillaume ne commettra pas la faute d'arrêter cet élan général (2).

Tout étant ainsi disposé, et les circonstances paraissant justifier l'optimisme tranquille des Réfugiés instigateurs de l'entreprise, le ministre Gaultier de Saint-Blancard songea à se retirer. Non point qu'il déserte l'action, mais il a contemplé le succès de son œuvre, des négociations épineuses auxquelles son ami Dubourdieu l'avait convié en 1689, et il voudrait, avant de se retirer chez lui, exciter le zèle de ceux qui demeurent à Genève. Il écrit donc, le 10 août 1690, à milord Nottingham, qu'enfin la levée des quatre mille hommes pour le service du roi d'Angleterre a réussi, moins par son habileté propre que par celle de Th. Coxe :

---

(1) A en croire les biographes de cet équivoque personnage, le seul désir de la liberté religieuse aurait poussé ce restaurateur de la religion dans les vallées. Le *Record Office* possède des documents qui démontrent péremptoirement que ce ministre venait prendre son mot d'ordre chez l'envoyé de l'Angleterre, en Suisse. Il recevait, pour ces services secrets, et d'après le désir exprimé par Coxe à Shrewsbury, « vingt couronnes par mois, dix pour lui et dix pour sa famille ».

(2) *Record Office*, *Suisse*, n° 7. Lettre de Coxe à Shrewsbury, datée de Berne, le 10/20 septembre 1690. Elle comprend quatorze folios et est très importante.

« Il ne vous dira pas, ajoute-t-il, que ce sont ses soins, sa prudence, sa sage conduite qui ont surmonté tous les obstacles que les personnes mal intentionnées ont opposé à ce dessein. Pour moi, Milord, je vois que l'hiver approche et que je serai apparemment fort inutile en ce pays-ci, pendant ce temps-là. M. l'envoyé extraordinaire Coxe) trouve bon que j'aille faire un tour à Genève où il croit que je pourrai être de quelque usage, dans la conjoncture présente. J'espère que V. G. aura la bonté de me faire savoir les intentions de S. M. afin que si je suis assez malheureux pour ne pouvoir être d'aucun usage pour son service, je puisse me retirer chez moi avant l'hiver (1). »

Nottingham se garda de répondre trop vite à cette demande de mise en disponibilité. Il voulait être bien assuré, le jour où il se priverait des services de Gaultier, que les intérêts de la cause commune n'en souffriraient pas. Aussi ne put-il faire connaître sa volonté qu'après trois longs mois. Les événements s'étaient, en effet, précipités, rendant de moins en moins probable l'invasion de la France. Le mois de juillet avait laissé les affaires des Alliés assez indécises. Si le désastre de la Boyne assurait à Guillaume la possession de l'Irlande, sur le continent les armées alliées étaient vaincues à Fleurus et, dix jours après, la flotte des coalisés subissait une défaite à Beachy-Head.

En Piémont enfin, Catinat conservait l'avantage. Bien que Louis XIV réservât la plus grande partie de ses troupes et de ses ressources pour ses campagnes favorites des Pays-Bas, Catinat avait su inspirer à sa petite armée la confiance et l'enthousiasme. On le rapprochait de Turenne, dont il avait la prudence, l'air méditatif et l'amour du soldat. Il avait consacré les premiers efforts de la campagne de 1690 à refouler les Piémontais, à empêcher la jonction des Espagnols et des Impériaux venus au secours d'Amédée de Savoie, surtout à ravager la plaine du Piémont, qu'il frappait de lourdes contributions de guerre. Il méditait cependant de frapper un coup décisif. Par d'habiles manœuvres, il attira le Duc sur un terrain favorable à ses vues, près de l'Abbaye de Staffarde. Le combat s'engagea le 18 aout.

---

(1) *Record Office*, *Suisse*, n° 7. Lettre datée de Berne.

Catinat resta vainqueur, après une admirable charge des Français, dont plusieurs bataillons, pour prendre l'ennemi en flanc, n'avaient pas hésité à se plonger jusqu'à mi-corps dans des marais voisins du champ de bataille (1).

Le lendemain, Catinat courut prendre Saluces ; puis, dix semaines après, au milieu des neiges, il s'emparait de l'importante place de Suze.

Ces succès répétés mirent le désarroi dans le camp des conspirateurs de Hollande, d'Angleterre et de Suisse. Ils avaient perdu, sans retour, la première partie du jeu. L'alliance evangélique, si laborieusement conclue, s'arrêtait, impuissante, devant le général français que l'on était incapable de jeter hors de la Savoie. Le projet d'invasion paraissait donc très sérieusement compromis, pour la présente campagne. Il fallait attendre des jours meilleurs. Nottingham se souvint alors de la prière du ministre Gaultier, et jugeant que, dans les conjonctures présentes, il n'y avait point d'inconvénient à donner des loisirs à cet agent si dévoué, il lui écrivit :

« Monsieur, j'ai représenté au Roi ce que vous m'avez écrit du 10/20 d'août dernier, sur quoi Sa Majesté m'a commandé de vous dire qu'il n'y a rien qui regarde présentement le bien de son service pour vous obliger à rester en ces pays-là. Cependant, Sa Majesté m'a commandé de vous faire un présent de cent livres sterling, que je paierai à telle personne qu'il vous plaira, aussitôt que vous me le ferez savoir.

« Je vous prie, quand vous partirez de Suisse, de me dire le lieu de votre demeure, afin que je vous puisse adresser une lettre quand j'aurai quelque chose à vous mander pour le service du Roi. Je suis... (2). »

Accorder une rétribution de cent livres à celui qui avait consacré, depuis un an, le meilleur de son activité à la formation de l'intrigue d'où devait sortir l'écrasement et le

---

(1) J'ai retrouvé au *Record Office*, *Germany States*, n° 87, une relation très curieuse et très détaillée de la bataille de Staffarde, écrite par un des généraux espagnols vaincus. Ce récit mériterait d'être publié.

(2) *Record Office*, *foreign Entry-Books*, *Switzerland*, n° 157, f° 18. La lettre est datée de Whitehall, 10 octobre 1690.

partage de la France, on pourrait croire que c'était assez mal récompenser un serviteur valeureux. On se tromperait. Gaultier prit les cent livres, et continua, avec un entrain rajeuni, à rallier les chances de la victoire, si cruellement dissipées par Catinat.

III

Dès le mois d'octobre les sourdes menées furent activement reprises. Gaultier s'était retiré à Genève où il trouvait des collaborateurs nouveaux (1).

Durand et Dautun s'y étaient réfugiés, à leur retour des Cévennes, qu'ils avaient été sur le point de mettre en révolution. Le pasteur apostat Quesnot y était arrivé depuis peu, resolu en apparence à vivre désormais en protestant fidèle. Il raconte qu'il fut à Genève, l'année 1690, « de l'assemblée qui se tenait tous les jours, pour travailler à faire une descente par le Rhône pour entrer dans le Vivarais ». Sous la bienveillante direction du pasteur Léger, les conjurés ourdissaient le complot. M. Mazel en était le chef, et autour de lui s'agitait « tout ce qu'il y avait de considérable (à Genève) du Vivarais, Dauphiné, Cévennes et Languedoc ». « Il fut convenu que M. Mazel, accompagné de M. Melon, capitaine grenadier, irait à Turin pour faire savoir les résolutions... au duc de Savoie et à M. de Schomberg » (2). Les ministres prétendaient que plusieurs gentilshommes du Vivarais fourniraient 1,600 armes à feu, et que l'armée des Alliés trouverait la route ouverte de Genève au comté de Foix, où les Espagnols feraient avec elle leur jonction.

Une lettre de Louvois à Bâville, du 19 novembre 1690, nous apprend en effet qu'un nommé Cabralles, du comté de Foix, avait promis à Guillaume d'Orange la levée à Montauban, Castres et Foix, d'une armée de 12,000 hommes, à laquelle l'Espagne promettait des vivres, pendant

(1) Pour ce qui suit, voir Bost, t. I, p. 405-406.

(2) Nous connaissons déjà ces deux complices. Voir la liste que j'ai publiée plus haut et qui est le complément du *dossier Quesnot*, rassemblé par M. N. Weiss et utilisé par M. Bost.

que les protestants du midi de la France prendraient les armes (1). Quelques jours plus tard, Louvois prévenait encore Bâville que « le prince d'Orange avait tenu quelqu'un dans le Vivarais... en intention d'y faire un soulèvement, si les affaires de Savoie avaient prospéré comme il s'en flattait », et que cet émissaire était « depuis peu de jours à Paris pour informer les principaux des Nouveaux Convertis des bonnes dispositions ou il avait trouvé les Nouveaux Convertis du Vivarais et des Cévennes pour prendre les armes, lorsqu'ils apprendraient que l'armée de M. de Savoie serait entrée en Dauphiné ». Parti pour la Hollande, il devait revenir « en Vivarais au commencement du printemps ».

Cependant, les armées du duc de Savoie battues à Staffarde se reformaient en hâte. L'Electeur de Bavière avait envoyé au duc d'importants secours. L'Angleterre, ne pouvant fournir des hommes, donnait de l'or. Les Vaudois accouraient autour de leur colonel Arnaud qui songeait alors bien moins aux avantages spirituels de son peuple qu'à la revanche de son prince. Le Duc se vit ainsi à la tête de 50,000 hommes contre 8,000 seulement que possédait Catinat. Il l'obligea à repasser les Alpes pour prendre en France ses quartiers d'hiver ; enfin il apprenait l'arrivée d'un chef glorieux et respecté, Charles de Schomberg, neveu du maréchal tué à la Boyne.

Les Barbets, secourus par quelques troupes de Réfugiés, commencèrent même, dans les derniers mois de 1690, leurs incursions en territoire français. Dès ce moment, la terrible réputation de ces soldats d'aventure s'établit dans cette partie du Dauphiné qu'ils ravagèrent atrocement. Telle était la fureur de cette horde sauvage que le colonel Mallet lui-même avouait son horreur et sa honte :

« Votre Excellence, écrivait-il à Coxe, aura déjà appris que nous avons été environ quatre lieues dans la Provence ; que, si nous avions été 5 à 6,000 hommes de troupes réglées et bien commandées, nous serions à l'heure que j'écris à Votre Excellence aux

(1) Cité par M. Arnaud, *Hist. des prot. du Vivarais*, t. II, p. 46 ; voir aussi *Histoire de Languedoc*, t. XIV, col. 1397 et 1406.

portes de Marseille ou d'Aix, car il ne s'est jamais vu une semblable épouvante. Mais il ne faut pas faire ces sortes d'expéditions avec des milices qui ne nous ont servi que pour voler, piller, brûler et violer femmes et filles et ensuite les tuer. Nous restons cet hiver dans la vallée de Barcelonnette et je garde avec mon bataillon l'entrée de la Provence, en attendant que S. M. Britannique et ses alliés y veuillent entrer de ce côté, où il n'y a pas une place forte. Je suis à cinq lieues d'Embrun. Tous les déserts de l'Egypte et de l'Arabie ne sont pas semblables à ceux-ci (1). »

Ces événements ranimèrent le courage des populations cévenoles, toujours prêtes à s'ébranler, sous la direction de ministres qui n'attendaient eux-mêmes qu'une occasion pour rallumer la sédition. Les nouvelles du Dauphiné, les encouragements des envoyés vaudois, leur humeur toujours aussi batailleuse, décidèrent Brousson et Vivent à reprendre leurs projets de 1689 (2). Ils élaborent ensemble les modifications que les événements récents rendent nécessaires, et pour ne point agir à faux, se rencontrent, à la fin de février ou au commencement de mars 1691, dans un conciliabule secret, avec les émissaires du duc de Savoie. Vivent y apportait sa fougue impétueuse ; mais Brousson, plus habitué à envisager avec calme les solutions pratiques, ne dissimulait plus un certain désenchantement. Il avait assuré le soulèvement des Cévennes, trouvé partout des

---

(1) *Record Office*, *Suisse*, n° 7. Lettre datée de Barcelonnette, le 5 décembre 1690.

(2) Sur les menées de Vivent et de Brousson, voir Bost, t. I, p. 406 et suiv. J'ajouterai un détail important de la vie de Brousson, inconnu de ses biographes. On sait qu'en novembre 1691, Vivent, réfugié dans la baume de Rouville, y reçut des lettres du capitaine des Barbets, Huc. Le samedi 10 novembre, Vivent prêcha. Mais il est encore certain que Brousson était, ce jour-là, avec Vivent et qu'ils examinèrent tous deux la réponse à faire à Huc : la réponse était un appel à la guerre, et l'on certifiait qu'il y avait dans les Cévennes « 400 hommes armés ». Brousson resta avec Vivent qui, le lendemain 11 novembre, tint encore une assemblée, où il expliqua ouvertement le projet de soulèvement. Il fallait, dit-il, que les Cévennes et le Vivarais prissent les armes, pour permettre aux armées de Piémont d'envahir le Dauphiné.

Voir la déposition de Théodore de Combemèle La Bécède, dans le dossier La Bécède, *Archives Nationales*, tt. 449[B]. La Bécède fut arrêté, avec un grand nombre de religionnaires, vers le 20 novembre. Il avoua avoir causé avec Vivent et Brousson, « dans une grange, le 10 novembre », où il avait été conduit par Dagrouse.

complices et répandu ses instructions. A sa voix, à celle de Vivent, les Cévenols devaient se lever et marcher vers le Dauphiné. Or, les Alliés semblaient ne plus adopter cette tactique offensive. La campagne de 1691 devait être marquée par un coup sur les frontières de la Hollande et par l'envahissement du Dauphiné et de la Provence. C'est à la suite de ce plan que Brousson rédigea, au mois de mars, la fameuse « Lettre à Schomberg », qui devait le persuader de l'urgente nécessité d'avoir les Cévennes entre ses mains s'il voulait se saisir du Bas-Languedoc (1).

La campagne ne fut pas heureuse pour les ennemis de Louis XIV, en dépit de ces trahisons multipliées. Guillaume, qui voulait frapper un grand coup dans les Flandres, fut incapable d'empêcher Louis XIV de s'emparer de Mons (8 avril), une des plus fortes places de l'époque. Nous avions à opposer au roi d'Angleterre, le maréchal de Luxembourg, homme étrange, petit, bossu, à mœurs viles, qui avait connu la Bastille à propos du procès de l'empoisonneuse la Voisin, mais général plein de ressources, à l'action prompte, à l'intelligence vive, à l'élan irrésistible. Après la chute de Mons, Luxembourg fond à Leuze sur l'armée de Guillaume, la culbute, malgré l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi, et transforme sa retraite en déroute.

En Provence, Catinat réussit un brusque coup de main sur Nice (3 avril), et met la Provence à l'abri de l'invasion projetée. En juillet cependant, la situation des Alliés paraissait meilleure. En Savoie, Catinat fut obligé de lever le siège de Coni.

Les résultats de la campagne étaient, en définitive, assez imprécis. Les Alliés n'avaient pu forcer les frontières françaises, et les succès de Louis XIV n'avaient pas été assez décisifs pour briser la coalition.

Il est étrange que les comités des Réfugiés de Hollande et de Suisse n'aient pris qu'une part très médiocre aux événements de l'année 1691. Du moins, les documents

(1) Voir cette lettre et la discussion de la date de sa composition dans Bost, t. I, p. 410-415.

nous font-ils défaut pour affirmer cette participation. Une chose est certaine. Le pasteur Arnaud continuait d'intriguer, au début de 1691, avec Th. Coxe, chez qui il allait « boire à la santé du roi et de la reine d'Angleterre ». L'envoyé extraordinaire de Guillaume lui avait une première fois donné 3.000 couronnes pour former un régiment. Comme les affaires militaires avaient rendu inutile le concours du pasteur-colonel, il avait conservé intacte, en mai 1691, cette première somme, et demandait un subside complémentaire de 7 à 8,000 couronnes qui lui permettrait d'enrôler immédiatement un régiment de mille hommes (1). Nous savons que de ces entrevues sortit la défaite de Catinat à Coni.

Le gros effort de la guerre fut donné en 1692. Nous ne pouvons ici que résumer cette suprême tentative des coalisés pour utiliser le mouvement vaudois en vue d'une invasion de la France. Le succès parut un instant couronner leurs efforts. Vainqueurs à Namur (5 juin), à Steinkerque (3 août), les Français ne purent repousser l'invasion du duc de Savoie et du comte de Schomberg qui, à la tête de 50,000 hommes, pénétrèrent, en juin-juillet 1692, dans la vallée de Barcelonnette et dans le Queyras. Le duc prit Embrun, dont il renversa les murailles, Gap, qu'il brûla, tandis que les terribles Barbets ravageaient les alentours.

Schomberg occupa Embrun et répandit, le 29 août, à

---

(1) *Record Office*, *Suisse*, n° 8. Lettre de Coxe à Shrewsbury, datée de Berne, le 30 mai v. s. 1691. — Cependant Coxe reste toujours en relations avec Jurieu et les amis de Jurieu qui, de Paris, lui adressent de secrètes correspondances. Voir une lettre de Coxe, de Berne le 15 juillet v. s. 1691, dont j'aurai à m'occuper à un chap. suivant. Coxe y avoue recevoir des nouvelles d'un correspondant de Paris, « ami de M. Jurieu et de M. Teissier ». Or nous savons que Coxe recevait ces lettres par l'intermédiaire de M. Seigneulx « boursier à Lausanne », qui servait de lien entre les espions de Paris, M. de la Tour, représentant du duc de Savoie, et Th. Coxe. Voir sur cela, au même carton du *Record Office*, la lettre de Paris, du 19 mars 1691, envoyée par de la Tour à Coxe. Qui étaient ces espions de Paris? Une lettre de Seigneulx à Coxe de décembre 1691, nous apprend que Braconnier est arrivé de Paris à Berne, porteur « de mémoires si justes que S. M. aura sujet d'être satisfaite ». Il apparaît donc que l'espion de Paris était ou Braconnier lui-même ou quelqu'un de ses agents subordonnés. On voit l'intrigue : Jurieu met au service des conspirateurs de la Suisse ses amis, qui font à Paris le métier d'espions. Tout cela pour assurer le succès de la campagne de 1691 !

des milliers d'exemplaires, le célèbre manifeste, publié au nom de Guillaume III et qu'avait écrit le pasteur Jean Dubourdieu, dont nous connaissons le rôle dans cette intrigue vaudoise, et qui suivait l'expédition (1).

Les succès des Alliés provoquèrent naturellement une effervescence singulière parmi les protestants du midi de la France. Mais la terreur des représailles les contint dans le devoir. Les Alliés étaient en France, ainsi que l'avaient souhaité avec acharnement les Réfugiés de la Hollande et de la Suisse ; mais les nouveaux convertis ne leur tendaient point la main, ainsi qu'ils l'avaient espéré.

L'armée navale d'Espagne ne fit point d'ailleurs sur les côtes de Provence la diversion attendue. Les gens du Dauphiné massacraient « tout ce qui s'écartait pour piller » (2). Les Alliés manquèrent bientôt de vivres. Catinat s'était rendu maître d'un des défilés par où l'armée maintenait ses communications avec le Piémont. Menacés d'être coupés et de souffrir la faim, les Alliés songèrent à la retraite. Le duc de Savoie était tombé malade de la petite vérole. Il reprit, avec Schomberg, la route de Turin, après avoir brulé, ravagé soixante-dix villes ou villages.

Telle fut la fin misérable de ce mouvement vaudois, que les Réfugiés français avaient tourné au profit de la coalition, dont ils s'étaient emparés comme d'un élément essentiel de leur projet d'invasion, et sur lequel ils avaient fondé leurs plus sûres espérances.

IV

Le mouvement échoua-t-il par insuffisance de ressources pécuniaires ? Plusieurs fois sur le point d'éclater, avec de grosses chances de succès, fut-il retardé par le mauvais vouloir des alliés, ou leur indifférence coupable ? Après

---

(1) Sur ce manifeste, voir Boyer, *Histoire de Guillaume III*, t. II, Appendice, p. 71, et Agnew, *ouv. cit.*, *index vol.* p. 140.

(2) Voir de Rochas, *La campagne de 1692 dans le Haut-Dauphiné*, qu'il faut corriger par l'étude de M. Mailhet, *Les protestants du Diois et des Baronnies pendant l'invasion du Dauphiné en 1692*, dans le *Bulletin du protestantisme*, 1909.

avoir lancé, avec un entrain merveilleux, les organisateurs de la sédition, le gouvernement anglais les abandonna-t-il à leurs propres moyens ? Nous savons que le marquis de Miremont n'était pas loin, en juillet 1690, d'en accuser les ministres de Guillaume d'Orange. Le prince avait fait toutes les promesses désirables ; mais la stupeur du marquis était grande, de voir qu'il n'en avait rempli aucune. Depuis les insinuations amères de Miremont, il est accepté, chez certains historiens, que l'échec du mouvement vaudois et par suite de l'invasion de la France en 1692 doit être imputé à l'attitude de l'Angleterre. Non pas qu'elle n'eut pris goût à l'intrigue ; aussi bien nous avons pu nous convaincre de la minutieuse attention et de la féconde collaboration que les ministres du roi Guillaume ne cessèrent de donner à l'invasion projetée. Mais elle aurait fait preuve d'une trop grande parcimonie : mal rétribués, les conjurés, les officiers, les soldats, les Alliés eux-mêmes n'auraient pu réaliser, comme ils l'auraient voulu, le plan de guerre concerté. Nous devons examiner cette dernière objection.

Quand l'affaire des Vaudois commença à solliciter l'attention des Réfugiés français et de Guillaume d'Orange, elle apparut immédiatement d'une importance si considérable que, pour la mettre en état de se développer hardiment, le prince d'Orange n'hésita pas à « accorder la somme de 200.000 livres aux Vaudois » (1). Il n'est pas douteux que cet argent, grossi des contributions accordées par la Hollande et dont Convenant assurait la dépense en faveur du ministre Arnaud, ait servi à préparer « la glorieuse rentrée » du mois d'août, qui ouvrait l'ère des difficultés que Guillaume rêvait de susciter au duc de Savoie, alors allié de la France.

Cependant l'année 1690 promettait d'être particulièrement rude aux Vaudois restés en Suisse et qui n'aspiraient qu'à rentrer dans leurs vallées, au secours de leurs frères. Des collectes furent organisées en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, afin de favoriser une œuvre à la fois reli-

(1) Cf. *Historical Manuscripts Commission*, 1908, p. 16. La libéralité du prince d'Orange eut lieu le 4 mars 1689.

gieuse, humanitaire et politique. La générosité de Guillaume d'Orange ne se démentit point. En avril 1690, il faisait prier par son représentant à La Haye, milord Dursley, le célèbre M. Clignet d'avancer pour les affaires des Vaudois mille couronnes (1). Clignet ne manquait en effet ni de zèle ni de charité ! Il se rendit lui-même en Suisse, pour y examiner la situation des Vaudois, les nécessités de ceux qui attendaient le jour de leur rentrée aux Vallées, les préparatifs militaires que l'on poussait activement. Le 3 avril il se déclarait prêt à soutenir les efforts de ce peuple et exhortait avec beaucoup de chaleur l'envoyé de l'Angleterre Aglionby à « envoyer au plus tôt du secours en argent à ces pauvres familles... qui, sans cela, périront de misère, entre temps que leurs braves hommes se sacrifient pour la bonne cause » (2). Les besoins d'argent furent surtout considérables aux mois d'avril et de mai : nous savons que pour fléchir l'obstination du gouvernement de Milan, Coxe dut promettre la levée de 6,000 hommes, ce qui exigeait une dépense de 300,000 livres. Le gouvernement anglais n'hésita pas cependant à les envoyer à son représentant à Zurich. Mais, pressé de faire face à d'autres dépenses dont il est naturel de songer que l'armement des Vaudois constituait la grosse partie, Coxe s'adresse à Convenant pour obtenir la quote part de la Hollande, et celui-ci écrit au plus tôt à Clignet. Dès le 6 mai, Aglionby faisait connaître l'importance des subsides accordés par le maître de postes de Leyde. A Zurich, il a donné ordre de remettre au représentant de l'Angleterre huit ou dix mille couronnes ; à Francfort, son banquier fournira six mille couronnes et enfin il a envoyé à Fabrice, Coxe et Van der Meer une traite de dix ou douze mille couronnes qu'ils pourront tirer sur deux marchands de Nuremberg (3). Bref, en quatorze jours, Clignet n'hésita pas à avancer quarante mille couronnes « en faveur des Vaudois » (4). Seize jours plus

(1) Lettre d'Aglionby à Vernon. *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f° 79.
(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f° 81.
(3) Lettre d'Aglionby à Vernon, datée de La Haye, 6/16 mai 1690. *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f° 123-124.
(4) Lettre du même au même, du 20/30 mai. *Id.*, f° 136.

tard, Dursley prévient milord Nottingham « qu'il a reçu 50.000 livres, et que, sur l'ordre du Roi, il en a promis 15.000 de plus » (1).

Les États Généraux de Hollande ne reculèrent pas davantage devant de gros sacrifices, pour assurer le succès du mouvement vaudois. Une lettre de Prior, du 2 janvier 1694, à Dursley, nous instruit à ce sujet. Les États, dit-il, portèrent cinq décrets, donnant ordre à M. Clignet ou à M. Willhem Weyer, marchand à Amsterdam, ou à tous les deux à la fois de payer les sommes suivantes :

15 mai 1690. — Weyer et Clignet reçoivent 20.000 et 15.000 « gulden ».

19 mai 1690. — Weyer reçoit 50.000 gulden.

20 aout 1690. — Clignet reçoit 60.300 gulden.

14 septembre 1690. — Weyer reçoit 39.600 gulden.

20 novembre 1690. — Weyer reçoit 49.750 gulden.

A cette même époque, sans qu'il soit possible de fixer la date précise, Guillaume d'Orange donnait, à deux reprises, 20.000 livres sterling, qui furent payées par Weyer et Clignet (2).

Cependant les grandes espérances qui s'étaient fait jour, avec une force particulière, vers le mois de juin 1690, n'avaient abouti qu'à la déception. L'Angleterre témoigna son mécontentement, en resserrant les cordes de la bourse. Le 4 juillet, Aglionby écrivait à Warre pour se plaindre des retards apportés par son gouvernement à envoyer de nouveaux subsides en faveur des Vaudois. Il prévient que Clignet a avancé encore 20.000 gulden, est disposé à remettre à Van der Meer 8.000 couronnes, mais, dit-il, « il ne veut pas aller plus loin » (3). C'est que les États-Généraux de Hollande, à l'exemple de Guillaume III, montraient beaucoup moins de hâte que par le passé à jeter l'or aux insatiables Barbets. Leurs résistances se faisaient même si vives que Van der Meer, pris d'inquiétude, osa leur écrire

---

(1) Lettre datée de La Haye, 6/16 juin. *Record Office*, *Hollande*, n° 222, f° 196.

(2) Cf. *Histor. Mss. Commission*, London, 1908, p. 16.

(3) Lettre à Warre, *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f° 163.

le 21 juillet : « Rien ne saurait maintenir notre réputation, comme d'acquitter nos dettes » (1).

Cependant, au mois d'août la reine faisait envoyer par Nottingham à Coxe son obole personnelle à l'œuvre des Vaudois : 10.000 livres sterling (2).

Nous n'avons pu continuer cette enquête pour l'année 1691, mais il n'est pas douteux que la générosité de l'Angleterre et de la Hollande n'ait continué à se manifester, jusqu'au jour de la débacle. Encore faut-il observer que, selon toutes les apparences, nous n'avons point tous les comptes de l'année 1690 (3) ; mais, dans l'état actuel de nos connaissances, il est déja possible d'affirmer que, si le mouvement vaudois qui a causé, en moins d'un an, une dépense de 10 millions au bas mot, a lamentablement échoué on ne saurait accuser ni la pénurie des conjurés ni la sordide avarice des agitateurs (4).

Le projet si longuement élaboré par les protestants français échoua sur les champs de bataille. L'histoire ne peut reprocher aux instigateurs de cette intrigue savante autant que néfaste, d'avoir manqué de génie politique. Ils furent encore fortement secondés. Mais les armes françaises déjouèrent tous les plans et firent reculer les envahisseurs. Il ne restait aux complices que l'humiliation de la défaite. Au reste nous ne voyons pas qu'aucun deux ait éprouvé de remords, à l'exception peut-être de Brousson dont il

---

1 *Id., ibid.*, f° 171.

2 *Record Office, foreign Entry-Books, Switzerland*, n° 157, deux lettres du 1er et du 26 août 1690, fos 12 et 15.

3 Il faudrait ajouter les subsides envoyés chaque mois au duc de Savoie, qui avait littéralement vendu son alliance. Dans une lettre du Duc au comte de Gouvon, du 28 août 1690, nous voyons que l'Angleterre lui avait d'abord proposé 30.000 écus par mois, mais Amédée ordonne à Gouvon « de suspendre de signer le traité » d'alliance avec Coxe « jusqu'à qu'à ce qu'il ait de nouveaux ordres du Roi son maître sur cet article ». *Record Office, Savoie*, n° 25, liasse non paginée. Les subsides furent considérablement augmentés, puisque, au mois de juillet 1691, l'Angleterre envoyait au Duc d'abord 39.344 patagons, sept jours après 18,772 patagons. Le premier envoi « était la valeur de 10,000 livres d'Angleterre ». — *Record Office, Hollande*, n° 70, fos 4, 7, 8. (Le patagon valait, monnaie d'Espagne, environ 3 francs, et monnaie de Genève, environ 5 francs.)

4 L'armée de Schomberg souffrait cependant beaucoup durant toute cette campagne. Nous reviendrons ailleurs sur cette situation.

faut accepter les paroles de repentir avec autant de précaution que ses protestations de loyalisme. Tous les autres s'endurcirent dans leur faute. Déçus en 1683, en 1689, en 1692, ils n'eurent pas la pensée qu'il serait sage de quitter enfin leur politique désastreuse. Ils résolurent au contraire de continuer, dans leurs comités exaltés, la préparation de nouvelles révoltes.

Cependant, leur œuvre courut un danger. Parmi les Réfugiés modérés, une voix s'était fait entendre, qui stigmatisait, dans un pamphlet dont le retentissement fut énorme, la politique séditieuse des Comités zélateurs.

CHAPITRE IV

L'incident Bayle

—

I. Les vives inquiétudes des modérés. — II. Gravité de la crise intérieure provoquée au sein du protestantisme par l'*Avis aux Réfugiés*. — III. L'attitude des zélateurs et principalement de Jurieu. — IV. Les funestes résultats de l'incident.

I

L'activité brouillonne des zélateurs n'était point du goût de tous les Réfugiés français. Le parti des modérés trouvait enfin que la mesure des vivacités était trop largement dépassée pour autoriser la moindre excuse. En lançant le Refuge français sur la voie des violentes représailles, les zélateurs ne cachaient plus leurs nouveaux principes politiques. Ils se vantaient d'être des sujets rebelles, et comme la protestation de la conscience nationale contre l'arbitraire d'un tyran. Les *lettres pastorales* de Jurieu abordaient sans réticences la discussion des prérogatives royales, et la légitimité de la résistance à la tyrannie (1). Le premier fascicule des *Soupirs de la France esclave*, paru le 10 août 1689, menaçait directement le roi de France : « Le peuple, disait-il, ne demeure pas persuadé qu'on ait le droit de lui ôter ce qui lui avait été donné. Il conserve dans le cœur les desseins de se venger et de secouer le joug, et cela devient la semence des révoltes. C'est ce qui se voit aujourd'hui dans ceux qu'on appelle Nouveaux Convertis » (2). Et plus loin : « Toute nation qui se fait un roi, se conserve le droit de le défaire, quand il va au-delà des bornes de son de-

(1) Voir surtout les *Lettres pastorales* quinzième et suivantes : sur la puissance des rois, sur l'origine et les bornes de la puissance des souverains, etc.

(2) Cf. p. 48.

voir » (1). Pour apaiser enfin le conflit dont un certain nombre d'officiers réfugiés souffrait, étant persuadés que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, il n'était permis à un Français de manquer au respect dû à son souverain légitime, l'auteur des *Soupirs* distingue entre la personne du roi et les intérêts de la nation : « Sans avoir, enseigne-t-il, des pensées opposées aux véritables intérêts du royaume, on peut souhaiter beaucoup d'ennemis au roi, et en profiter pour réformer le gouvernement par le rétablissement des États-Généraux » (2).

Ces appels pouvaient paraître incendiaires, mais étaient eux-mêmes couverts par des clameurs autrement terrifiantes. Dans un sermon qu'il intitulait « *Avis salutaire sur la puissance des Rois et sur la liberté des Peuples* », un ministre disait à son auditoire : « Bien loin que Dieu ait établi les rois pour régner absolument sur leurs peuples, ils sont au contraire et demeurent assujettis eux-mêmes à la justice de ceux qui les ont élus et installés. Qui pourra se dispenser de les regarder avec horreur ? Et qui sera l'esprit assez faible, pour ne pas se faire un plaisir à se libérer de leur esclavage, et à courir avec empressement aux moyens de leur faire sentir les peines dûes à leur perfidie et à leur tyrannie » (3) ?

Les modérés pensèrent que le temps était venu d'arrêter ces fureurs, et d'assurer la Cour de France que, même sur la terre étrangère, les Réfugiés conservaient le « cœur français ». Les comités de Hollande furent surtout actifs à s'opposer aux campagnes des zélateurs. Contre l'intention de Benoît et de Jurieu de ne rien demander à Louis XIV et de tout obtenir par l'intervention des Alliés, ils affirmèrent leur répugnance à faire appel aux ennemis de la France, mirent leurs coreligionnaires en garde contre la politique de Guillaume d'Orange dont ils avaient pénétré — avec une perspicacité incontestable — l'égoïsme et l'étroitesse,

(1) Cf. p. 118.
(2) Cf. p. 331.
(3) Sermon prêché en 1688. Voir p. 59. Sur cette évolution des idées politiques protestantes, voir Ch. Bastide, *Anglais et Français du XVIIe siècle*, Paris, 1912.

et proclamèrent enfin leur inviolable fidélité envers leur souverain légitime, même persécuteur. Le ministre Jaquelot, l'avocat Beauval-Basnage, et un ancien conseiller au Parlement de Paris, Muisson, se chargèrent d'entraver les intrigues des complices de Jurieu (1). Ils furent probablement secondés par le fameux M. de Larroque, présent en Hollande, au moment même où le mouvement de résistance aux directions du Comité des Hait. se faisait plus vif (2).

De cette collaboration plus ou moins étroite entre le noble Réfugié français et Pierre Bayle (3), sortit le pamphlet le plus vigoureux qui ait encore stigmatisé la politique des Zélés : l'*Avis aux Réfugiés sur leur prochain retour en France* (avril 1690).

II

Nous n'avons pas à faire ici l'analyse du célèbre opuscule. Les protestants se sentirent si cruellement frappés, que les réfutations, d'abord fort peu nombreuses, tant la stupeur avait été grande, se multiplièrent dans la suite. Mais ce qu'il nous faut observer, c'est la gravité de la crise que cet appel détermina au sein du protestantisme français.

Jusqu'à ce jour, les zélateurs agissaient en liberté et, si l'on peut dire, sous leur responsabilité personnelle. Sans doute, ils se recrutaient, dans une mesure beaucoup trop importante, parmi les ministres de l'Evangile qui, moins soucieux de la situation morale que de l'état politique de leurs troupeaux dispersés à l'étranger, étaient alors absorbés par la pensée de ramener leur peuple dans la patrie, en

---

(1) Ces noms nous ont été conservés par une lettre de Jurieu, du 20/30 septembre 1697. Sur Muisson, voir *Bulletin*, 1863, p. 408.

(2) Sur les dates de la présence de M. de Larroque en Hollande, et par conséquent de ses entretiens avec Bayle, il y a au *British Museum*, *Addit. Mss. 4.226*, f°s 299 à 310, une longue dissertation de Desmaizeaux, d'un très grand intérêt. — Il en ressort que Larroque se trouvant au Hanovre du mois de septembre ou octobre 1689 au mois de mai ou juin 1690, il paraît extrêmement probable qu'il était en Hollande dans la première moitié de l'année 1689.

(3) Voir la discussion instituée sur ce point par M. Ch. Bastide, dans *Bulletin*, 1907, p. 554-558 ; voir aussi 1908, p. 358-375.

dépit de la défense de Louis XIV (1). Mais enfin, leur œuvre, faiblement contrecarrée par un petit groupe de Réfugiés loyalistes, n'avait pas encore revêtu ce caractère d'œuvre collective, entreprise sous les auspices et les bénédictions de l'Eglise exilée. Désormais, la question se posait différemment.

L'auteur de l'*Avis aux réfugiés* avait traîné la responsabilité de ces ouvriers haineux sur les bancs des Consistoires. Il réclamait un verdict public, et soit que les autorités de l'Eglise réformée couvrissent ces manœuvres que l'on déclarait antichrétiennes autant qu'antifrançaises, soit qu'elles les flétrissent, il exigeait la publicité du sentiment des pouvoirs constitués. L'embarras fut grand parmi les Réfugiés de Hollande, comme nous l'apprend une lettre inédite de Pierre Bayle, qu'il faut citer intégralement (2) :

A Rotterdam, le 29 de janvier 1691.

Chez Madame Wils, sur le Scheepmarkershave.

« Monsieur,

« Puisque votre Eglise est une de celles qui doivent examiner les livres, je prends la liberté de vous consulter sur un écrit que l'on me conseille de publier : c'est une Réponse à l'Avis aux Réfugiés.

Dès que ce libelle eût paru, il y eut des gens de mérite qui me firent la grâce de me dire, qu'en le lisant, ils m'avaient cru propre à y répondre, et qu'ils me venaient voir exprès pour me prier de me charger de ce petit soin. Cela m'obligea, contre la coutume où je suis de ne lire presque rien de tout ce qui court sur les affaires du temps, à lire le prétendu *Avis important*, et j'entrai d'abord dans la pensée qu'on m'avait proposée, c'est-à-dire dans le dessein d'y répondre. Mais, en examinant la chose de près, j'y trouvai certains embarras, à cause que je ne crus point que ce fut

(1) Desmaizeaux fait justement ressortir le caractère étrange de la préface de l'*Avis aux Réfugiés* : ici les diatribes sont violentes, mais là, dit-il, l'auteur parle en « zélé protestant ». Néanmoins, le caractère nouveau imprimé à la discussion n'était pas mis en cause, et c'est ce qui importait, à cette heure.

(2) *British Museum, Addit., Mss. 4.226* : Lettres de Bayle, f° 56. Elle est adressée à M. Constant.

la peine de répondre, si l'on ne faisait approuver par notre Synode ou par les Eglises qui le représentent à cet égard, la réponse que je ferais, et que je prétendais faire rouler sur un désaveu authentique, tant des libelles satiriques qui pouvaient s'imprimer ici, que de la doctrine qui met la Souveraineté des Etats dans les peuples.

Je ne prétendais pas soutenir que personne parmi les Réfugiés n'enseignât cette doctrine, mais que ce n'était que le sentiment de quelque particulier, et qu'en général les ministres étaient dans les lieux de leur dispersion comme ils étaient en France, lorsque tant d'habiles écrivains s'élevèrent contre l'attentat des parlementaires d'Angleterre, qui soumirent à leur juridiction jusqu'à la peine de mort, la personne de Charles Ier. On sait comment M. Bochart, de Caen, M. Amyrault, M. de Saumaise, etc., soutinrent que nous n'étions pas du sentiment des presbytériens de delà la mer, sur le fait de la Souveraineté. Plusieurs habiles ministres m'assurent tous les jours qu'eux et plusieurs de leurs amis sont, là dessus, comme M. Daillé et M. de Langle, qui ont représenté les protestants de France. Ce que je puis mettre en fait, est qu'il n'y a que le désaveu du dogme de la Souveraineté des peuples qui nous puisse justifier du dessein où nos adversaires nous mettent, pour nous fermer à jamais l'entrée du Royaume de France, comme à des républicains qui mettent les rênes du gouvernement, non seulement entre les mains des notables, mais de la canaille même, si les notables ne font pas leur devoir. Je leur ai avoué qu'en effet un tel désaveu est la seule réponse qu'il faut faire à l'*Avis aux Réfugiés*, mais que de le donner en l'air et sans commission ou approbation synodale, c'était peine perdue. On m'a assuré que j'aurais une telle approbation.

Or, voici, Monsieur, les embarras que j'entrevois :

1° Un laïque comme moi, et philosophe de profession, ne me semble pas un agent choisi pour être le dénonciateur public des véritables sentiments des Réfugiés. Un ministre ferait cela avec plus de bienséance et de poids.

2° Le respect que j'ai toujours eu pour M. Jurieu et les liaisons intimes qui sont entre nous de temps désormais immémorial m'ont paru un obstacle capital, car puisqu'il s'est déclaré hautement pour le sentiment contraire, c'est chercher à le brusquer et à le choquer de gaieté de cœur, que de se charger d'une commission telle que celle qu'on me propose.

3° Il y a bien plus. C'est que, non seulement ces considérations personnelles doivent m'éloigner de ce travail par rapport à moi et à M. Jurieu, mais aussi à cause de nos frères de France, qui

se nourrissent tous les jours avec fruit, en secret, des Lettres pastorales de M. Jurieu, lesquelles par conséquent nous devons laisser passer, et sauver de toute atteinte de nos censures synodales, ce qu'on ne ferait pas, si le Synode approuvait ma réponse à l'*Avis aux Réfugiés*, car cette approbation serait une condamnation formelle de quatre ou cinq Lettres pastorales de M. Jurieu, de quoi les convertisseurs de France ne manqueraient pas de se prévaloir, en disant à nos frères qu'ils ne doivent faire aucun cas des avis de ce ministre, dont les sentiments sont si outrés et si violents, diraient-ils, que les synodes n'ont pu s'empêcher de le flétrir et de lui ôter quasi toute lettre de créance.

Il me paraît, Monsieur, que c'est un terrible inconvénient et que nous ne devons pas fournir des armes à nos adversaires contre ceux qui travaillent à soutenir le roseau cassé de nos Eglises de France, et à y conserver le lumignon fumant.

4° Enfin, je considère que pour donner le désaveu à ce dogme de la Souveraineté des peuples, il faut se renfermer, en répondant à l'*Avis*, au sentiment particulier des Réfugiés, sans se mêler de ce que les protestants de la confession de Genève croient, en Hollande et en Angleterre. Or, n'est-ce pas le moyen de nous rendre odieux, que de ne rien dire pour la justification des dernières révolutions d'Angleterre, lorsqu'on répond à un libelle qui les a reprochées si aigrement ? N'est-ce pas même indirectement condamner la conduite de la Hollande et de l'Angleterre, que de désavouer synodalement la doctrine de M. Jurieu, de Junius Brutus, de Buchanan, etc., et quel mal ne pourrait-il pas venir de là sur le corps des Réfugiés ?

Pour toutes ces considérations, je n'eus pas plus tôt travaillé à la réponse, dès le mois d'avril dernier, deux ou trois jours, que je la laissai tout à fait, donnant pour raison que, d'autres y travaillant, je voulais voir comment ils s'en tireraient. On l'a cru, Monsieur. On a publié depuis peu la *Défense des Réfugiés* (1), qui n'est qu'une justification la plus étudiée et l'apologie la plus travaillée du dogme de la Souveraineté des peuples, je dis, des peuples en tant que distincts des Rois, des Sénats, des Etats-Généraux et autres Corps représentatifs. Il est évident que, quand nous aurions un argument pour prouver que ce dogme est vrai, nous

---

(1) C'est la *Défense de la Nation britannique*, de Jacques Bayle, qui fut réimprimée en 1692, en Hollande, sous ce titre : *La défense des droits de Dieu et de la société dans la Révolution d'Angleterre, ou Réponse à l'Avis aux Réfugiés*. En 1727, la *Bibliothèque anglaise* signale que « ce livre ne se trouve déjà plus ». Cf. t. XV, p. 279.

n'avancerions point nos affaires, et que, sur l'étiquette du fard, je veux dire sur le simple aveu que nous le croyons très vrai, on nous regarderait en France comme inhabiles à y rentrer jamais. Cette défense donc ne sert de rien à notre cause, puisqu'elle ne nie pas que l'accusation des adversaires ne soit fondée en fait, et qu'elle soutient simplement que ce fait est juste et bon.

J'ai donc vu à leur renouveler les instances pour reprendre mon travail, et on m'a assuré que j'obtiendrai toutes les approbations que la chose demande. Je n'ai pas néanmoins voulu m'engager fort avant, sans vous avoir consulté, Monsieur, et sans vous supplier très humblement de m'honorer de vos conseils sur les griefs que je vous ai articulés, en toute confidence. Faites moi savoir, je vous prie, franchement (et soyez assuré que j'userai de toute la discrétion que vous voudrez exiger), ce que vous croyez pour le mieux, et s'il ne serait pas plus à propos de laisser tomber un libelle qui est désormais inconnu, et en tous cas, si on approuverait synodalement la réponse qui désavouerait les dogmes, à nous imputés par les Papistes. Excusez, s'il vous plaît, mes ratures. Je suis... BAYLE. »

Cette lettre, d'une habileté suprême, nous révèle clairement au milieu de quels étranges embarras le parti protestant tout entier se trouvait alors engagé. Les modérés attendaient, tranquilles sur leurs nouvelles positions, que les Synodes voulussent bien faire entendre leur voix. Au reste ils avaient de bonnes raisons de croire que leur attente serait vaine, et s'ils s'attristaient de ce silence qui compromettait davantage leur cause, ils y trouvaient la preuve irréfragable que les agissements sourds, dont leurs coreligionnaires s'étaient rendus coupables, puisaient sans doute leur justification et leur encouragement dans l'attitude des assemblées synodales. Quant aux zélés, mis en demeure d'étaler en pleine clarté les secrets replis de leur cœur, leur embarras n'était égalé que par leur colère. Cependant, prudents et exaltés poussèrent droit devant eux, chacun dans sa direction, et ces divergences même accentuèrent le désarroi du parti. Le pamphlet de Bayle avait ainsi déterminé, au sein du protestantisme français, une crise intérieure d'une exceptionnelle gravité.

III

Les principaux chefs des comités zélateurs eurent l'adresse de clore hermétiquement toutes les ouvertures de leur temple menacé. Affectant de ne rien entendre des bruits de l'extérieur, ils s'enfermèrent dans l'ombre et le silence. Ni le ministre Dubourdieu, ni le marquis de Miremont, à Londres, ni M. de Mirmand en Suisse, ni MM. de Beringhen, de Peray, de Vrigny, Elie Benoît en Hollande, ne jugèrent à propos de relever le gant. Leur conscience n'était point nette. A répondre sur le chef des libelles satiriques ou sur l'imputation de leurs sentiments républicains, ou sur les allusions à leur zèle si furieusement antifrançais, ils redoutaient de découvrir, par quelque maladresse involontaire, les intrigues sournoises depuis plusieurs années conduites en secret, et dont ils avaient déjà pu mesurer la grandeur malfaisante. Par prudence, et par un juste sentiment de leur situation, ils se taisaient obstinément.

Tout près d'eux, quelques âmes droites, étrangères aux cabales, et convaincues que certaines doctrines politiques, peut-être vraies en elles-mêmes, n'avaient pu détourner leurs coreligionnaires de leurs devoirs essentiels, se chargèrent de laver le parti protestant. Les Réponses de Jacques Abbadie et de Pierre Larrey furent surtout appréciées, mais nous paraissent aujourd'hui l'œuvre d'avocats superficiellement informés de la véritable activité des factions réfugiées. Abbadie s'étonne du silence de ses amis si cruellement frappés. « Nos meilleurs écrivains, dit-il, occupés à autre chose ou pour des raisons qui nous sont inconnues, ont oublié ou négligé de répondre exactement à ce livre qui, par la singularité de son sujet et la nouveauté de ses vues, mérite bien la peine qu'ils se seraient donnée de le réfuter » (1). Les écrivains du parti zélateur « occupés à autre chose » quand leur maison brûlait !

---

(1) Cf. *Défense de la Nation britannique*, préface. Abbadie nie avec candeur que ses coreligionnaires collaborent aux gazettes incriminées, et s'imagine réfuter l'*Avis*, en montrant que, si les synodes n'ont pas condamné les « lardons satiriques » et la politique de certains Réfugiés,

Abbadie s'étonne à bon droit, mais Larrey fait reproche aux siens de ce mutisme incompréhensible : « On doit, ce me semble, se reprocher le silence qu'on a gardé sur un tissu de calomnies dont on noircit notre innocence et notre religion, et auxquelles personne ne s'est mis en peine de répondre, à la réserve de l'auteur de la *Défense de la Nation britannique* » (1). Louable indignation, qui ne sauve pas l'honnête réfugié d'une méprise qui dut prendre, aux yeux de certains initiés, les proportions d'une erreur grotesque. Car Larrey, voulant « achever de fermer la bouche à l'auteur de l'*Avis* », quand il accuse les protestants de ne conserver pour leur patrie qu'un esprit de satire et de sédition, s'attache à « lui produire des pièces sorties des plumes de nos plus célèbres auteurs » (2). Là-dessus, il se met en quête d'irrécusables garants, et s'arrête enfin à l'auteur de la fameuse apostrophe : « Faut-il qu'on fasse tant d'efforts pour nous arracher ce cœur français que Dieu et la naissance nous ont donné...? » Larrey triomphe sur ce texte, ignorant que, précisément à cette heure, l'éloquent avocat du « cœur français » qui ne cessait d'animer le corps du Refuge, trahissait ses origines, reniait ses serments oratoires et travaillait, en sous main, à une œuvre plus malfaisante que toutes celles stigmatisées par l'auteur de l'*Avis* (3).

Ces défenseurs ignorants de la politique des Réfugiés restaient incapables d'arrêter l'émoi grandissant. Les modérés se groupaient ostensiblement autour d'un philosophe, Pierre Bayle, et d'un pasteur, Jacques Basnage de Beauval. Les zélés s'empêtraient davantage dans leur attitude équivoque. Les uns parlaient, mais n'avaient pour eux ni le

---

comme le reprochait Bayle, ils ne les ont pas non plus approuvés, p. 27. Il avoue cependant que « leurs déclamations tragiques » ont « soulevé les peuples contre la France, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne », p. 32.

1) Cf. *Réponse à l'Avis aux Réfugiés*, 1709, préface.

2 Cf *Réponse...*, de la page 40 à la page 134, Larrey développe sa réfutation.

3 Pour lui, il ne cesse de proclamer qu'en entrant dans « la confédération » des Etats protestants, il est cependant « bien éloigné de souhaiter la ruine » de sa patrie. Cf. p. 22.

prestige, ni l'autorité, ni la connaissance exacte des situations; les autres, qui pouvaient donner à leur replique un caractère officiel, continuaient à la réserver. Cependant, il s'en trouva un, de conscience assez tranquille et d'humeur assez chatouilleuse pour ne souffrir plus « les noires calomnies » dont on abreuvait ses confrères : ce fut Pierre Jurieu (1).

Le nom seul de ses deux adversaires, le philosophe abhorré et le pasteur jalousé, opéra sur Jurieu à la façon du manteau rouge sur le taureau déchaîné. Avec sa véhémence coutumière, il fonça tout d'abord sur l'ennemi, tête baissée. Il ne vit ainsi ni la portée de ses coups, ni la consternation qu'il répandait sur son passage impétueux. Or, il jetait dans le plus grand désarroi le parti protestant tout entier.

Bayle supporta le premier choc. Il était simplement soupçonné d'avoir rédigé l'*Avis aux Réfugiés* ou d'avoir aidé à sa rédaction. Jurieu l'accusa formellement, sans restrictions ni réserves. Le pamphlet trahit, à ses yeux, l'inimitable facture de l'officine détestée. C'est le ton du philosophe, son ironie cruelle, sa tactique massive de logicien outrancier, son mépris pour la théorie du Contrat social, sa haine de Guillaume d'Orange, ses moqueries à l'endroit des Réfugiés zélés pour la cause commune (2). Même si la critique interne ne suffisait pas à enlever la conviction, Jurieu tient en réserve la maîtresse pièce de son réquisitoire. Il a connaissance certaine de la genèse du livre. Et voici comment il raconte l'abominable complot, d'où sortit la venimeuse satire (3).

Bayle est l'instrument docile d'une cabale, organisée et dirigée par les créatures de Louis XIV pour maintenir la division parmi les Réfugiés. Les affidés se reconnaissent à

---

(1) Voir une note du *Bulletin* sur les démêlés de Jurieu avec Bayle et Basnage, 1857, p. 375.

(2) Cf. *Examen de l'Avis aux Réfugiés*, et plusieurs *Lettres pastorales*, surtout la vingt-deuxième Lettre, datée du 1er novembre 1694.

(3) Dans ses *Entretiens sur la Cabale chimérique*, 1715, Bayle reprend, point par point, l'accusation de Jurieu et montre qu'elle est le produit d'un cerveau dérangé.

ce signe : ils sont modérés et ne forment, contre le roi de France, aucun méchant souhait. Leur colonie est assez nombreuse à Rotterdam, à La Haye, dans les autres villes de Hollande et d'Angleterre, mais leur métropole est Genève. C'est là que l'on ourdit les complots et que l'on trame les plus noirs desseins. Un hasard a révélé au perspicace ministre de Rotterdam l'existence de cette brigade de malfaiteurs. Goudet (1), marchand génevois, conçut un projet de paix, favorable aux intérêts de la France, mais ruineux pour la cause commune. Goudet agit à l'instigation de Louis XIV, dont il est l'agent occulte en Suisse. Il compte des amis dévoués, chargés d'espionner les mouvements des bien intentionnés en ce pays hospitalier. Ce groupe anonyme, dont Jurieu ne sait rien sinon qu'il existe ou qu'il doit exister, « communique avec une autre cabale toute semblable qui est dans cet Etat » (2), à Rotterdam et à La Haye. De celle-ci, la cheville ouvrière est le philosophe Pierre Bayle. Jurieu n'a pas, là-dessus, la moindre hésitation : ses preuves sont tellement accablantes!

Bayle « n'est-il pas en effet en perpétuel commerce avec la France »? Ne reçoit-il pas des avis et n'en donne-t-il pas, « même durant la guerre » (3) ? Il est donc certain qu'il s'occupe de besognes louches, comme Goudet s'en occupe en Suisse. Or ces deux confrères se trouvent être deux complices. Goudet reçoit le mot d'ordre de Rotterdam, et se dirige d'après les conseils du philosophe. Ne lui a-t-il pas adressé son fameux projet de paix? Bayle n'a-t-il pas reçu, pesé, examiné, corrigé l'œuvre coupable? Il a fait plus. Il a encouragé l'auteur du libelle, que lui-même a répandu parmi les Réfugiés. Enfin, pour apporter son concours au dessein pacifique de son ami, il a, de sa propre main, écrit l'*Avis aux Réfugiés*, dont le but politique crève les yeux de Jurieu, tant il lui apparaît éclatant. Bayle travaille à détacher de la coalition les puissances catholiques, l'Espagne et l'Empire, auxquelles il s'efforce d'inspirer de

(1) Jurieu n'a jamais accusé nommément ce marchand. C'est Bayle qui le découvre. Cf. *La Chimère de la Cabale de Rotterdam*, 1691, p. xxxvi.
(2) Cf. *La Cabale chimérique*, 1691, p. 29.
(3) Cf. *Id.*, p. 50-51.

l'horreur pour ces misérables huguenots, facteurs de séditions, organisateurs de désordres, faiseurs de satires et surtout outrés républicains.

Les deux faces de la politique protestante se montraient ainsi dans cette querelle que l'on aurait pu croire personnelle. Jurieu apportait dans l'offensive une assurance si intrépide qu'il put faire illusion. Au reste, il déclarait superbement que sa cause était la cause seule véritablement protestante, et que de sa réputation dépendait celle de tous les Réfugiés, dignes de ce nom. « On ne peut guère, disait-il, ternir ma réputation sans faire préjudice à un parti que je défends de toutes mes forces, depuis tant d'années » (1). Et sans doute, il avait quelque raison de parler ainsi, car s'est-il rencontré un synode, une assemblée d'anciens, un corps autorisé de protestants réfugiés, pour détromper le fanatique ministre, pour annoncer aux fidèles qu'il y avait là usurpation d'autorité, mission sans mandat, et chef sans instructions? Si nulle de ces précautions ne fut prise, la masse des fidèles était fondée à croire à la solidarité étroite liant le pasteur effronté et ses chefs hiérarchiques. Elle était fondée à admettre que la politique incriminée par cet accusateur était condamnée par les autorités synodales qui le couvraient (2). Et d'un mot, elle se voyait contrainte de prendre parti pour la politique prêchée, contre une politique anathématisée. Or, dans une passe d'armes extrêmement brillante et douloureuse, les deux champions de la politique protestante vont se jeter mutuellement à la tête les fautes de leur parti.

Bayle, que l'accusation lancée par Jurieu a vivement touché, reproche à l'imprudent pasteur d'avoir compromis aux yeux de la France les intérêts des Réfugiés. Que se mêle-t-il de diriger la politique des exilés? Ignore-t-il dans quel mépris on le tient? « Chez M. le comte d'Avaux,

---

(1) Bayle argumente sur cette solidarité dont il se plaint que personne n'ait nié la réalité. Cf. *La Chimère de la Cabale de Rotterdam*, p. XLIV.

(2) C'est ce que Bayle met en évidence : « Il lui est échappé cent choses, dit-il, qui ont fourni des armes à nos adversaires, pour nous assommer tous en sa personne, à cause que notre silence fait juger que nous l'approuvons en tout. » Cf. *Entretiens sur la Cabale chimérique*, p. 83.

malgré la grande honnêteté qui y régnait, M. Jurieu n'était traité que de fou et de fanatique, et de quelque chose de pis encore » (1). Ne doit-il pas encore rougir des enseignements politiques qu'il donne à ses ouailles (2) ? Quant à l'accusation de trahir la cause commune, parce qu'on entretient commerce avec la France, Bayle la déclare simplement stupide, car il est notoire qu'il entretient avec ses amis un simple commerce d'érudition (3).

C'est précisément de quoi Jurieu ne voulut jamais convenir. Il s'acharna à flétrir la politique des modérés, qu'il représentait comme des félons et des traîtres. Dans sa pensée, le contraste devait être tout à l'honneur de son parti, violent, actif, mais que personne n'accusait de félonie ni de traîtrise. L'un de ses pamphlets, aujourd'hui presque introuvable, nous apporte là-dessus des arguments d'une admirable candeur (4) ! En 1689, raconte-t-il, « par permission de MM. les magistrats de Rotterdam, et de feu M. Tenhove, alors pensionnaire de Hollande, on entreprit de négocier avec la Cour de France pour la délivrance du premier de nos ministres qui fut arrêté, prêchant à Paris. On voulait ménager un échange de ce bon serviteur de Dieu avec un scélérat qui était venu offrir ses services pour assassiner le roi de France (5). Quand on veut obtenir des grâces d'un prince, on ne lui dit pas des injures, et il

---

1 Cf. *La Cabale chimérique*, p. 56.

2 « Il a trouvé qu'il n'y a aucune règle dans la religion ni dans la morale qui pût faire désapprouver la conduite du Dauphin, s'il détrônait le Roi son père. Il a trouvé cette maxime particulière dans ce principe général, que tout est permis et de bonne guerre contre un ennemi déclaré. » Cf. *Entretiens sur la Cabale chimérique*, p. 46.

3 « C'est confondre, dit-il, ce commerce d'esprit... avec des lettres écrites aux ministres d'Etat ou à leurs commis pour leur donner avis de ceci ou de cela ; ce qui serait une action pendable. » Si Bayle avait sû ! Cf. *La Cabale chimérique*, p. 51.

4 « *Réflexions sur un libelle ou feuille volante, intitulé : Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu, et dénoncée à toutes les Eglises réformées*, etc... » C'est un factum de 8 pages. La bibliothèque du *British Museum* ne le possède pas ; il se trouve dans un recueil factice, intitulé : *Tracts Miscellaneous*, appartenant à la bibliothèque de l'*Hospice des protestants français*, à Londres.

5 Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin du protestantisme français*, 1906, p. 147-167.

faut être comme ces messieurs pour trouver étrange qu'en regardant le roi de France comme persécuteur de l'Eglise, on lui ait pourtant fait quelques soumissions générales ». Jurieu se mit donc en relations avec M. de Montausier, mais le merveilleux fut que cette correspondance parvint à la connaissance de Bayle et de sa cabale, qui la divulgua. Voilà, pris sur le fait, Bayle convaincu de trahison. Car la chose n'est point douteuse : « la Cour de France renvoyait à nos suspects toutes les lettres de M. Jurieu... N'est-ce pas là avoir commerce avec la Cour de France ? Est-ce là un commerce de science et de lettres... » (1) ?

Toujours est-il que ces discussions obligeaient nos deux adversaires à mieux définir, à mieux préciser leur politique préférée. Bayle reniait la violence des paroles et des actes, et condamnait comme particulièrement méprisables les œuvres souterraines de délation, d'intrigue, de trahison. Jurieu, de son côté, au nom de tout le parti des zélés dont il se déclarait le porte-parole autorisé, acceptait la politique active, en collaboration avec les puissances protestantes, mais affirmait solennellement ne vouloir recourir, lui non plus, ni à l'intrigue, ni à la trahison. Il énonçait, ce faisant, une pure contre-vérité. Chef véritable du parti le plus considérable du Refuge, nous savons qu'à l'heure même où il couvrait fièrement ses subordonnés, il ourdissait dans les ténèbres de meurtriers complots, attisait de toutes ses forces le feu de la révolte en Vivarais et aux Cévennes, fixait aux flancs de la France les sauvages Barbets, intriguait pour détacher la Suisse de notre alliance, entretenait avec l'Angleterre une correspondance criminelle, et tendait enfin sur toute la France un vaste réseau d'espionnage.

IV

L'intérêt de cette querelle était très grand, parce que, pour la première fois, on voyait engagés dans la lutte non seulement deux illustres frères ennemis mais deux poli-

(1) Voir Delvolvé, *Essai sur Pierre Bayle*, Paris, 1906, p. 165-217.

tiques opposées. Lorsque Jurieu montrait derrière lui tout le parti des zélés, il ne se trompait pas. Le Refuge était profondément divisé, et ce grand corps prenait une vive conscience de la scission dont il souffrait alors.

Les zélés restèrent finalement maîtres de la situation. Ses pontifes continuèrent à diriger le parti dans les voies antifrançaises, et personne ne songera plus à renouveler l'incident de 1691. Cependant, une chose est certaine. Les vaincus avaient contraint le parti vainqueur à dissimuler son caractère véritable et à prendre une attitude manifestement empruntée. La trahison, l'intrigue, la recherche des machinations s'accompagneront toujours de ce mensonge initial. Tout le parti a vécu de cette équivoque, voulue par ses chefs, maintenue avec grand soin, et qui lui donne je ne sais quelle attitude embarrassée. Il agit et se cache. Il noue des intrigues et les dissimule. Il entre dans les coalitions et réclame le secret. Il prépare la victoire, et ne veut pas que les coreligionnaires en soient avertis.

C'est qu'en réalité, depuis l'incident de 1691, les deux groupes politiques se regardent avec colère. Les modérés accusent les zélés de flétrir le nom protestant, sans hâter l'heure du retour en France; les zélés reprochent à leurs adversaires d'entraver leur action et de servir les intérêts papistes. C'était la voie ouverte aux pires inquisitions. De voisin à voisin, l'on se surveille et l'on se dénonce. Le faisceau des amitiés formées par le malheur se brise sous l'effet d'une défiance générale. Jurieu avait descellé, de ses mains, le pacte tacite d'union que les cruautés de Louis XIV avaient fait conclure entre les protestants chassés d'une même patrie. « On convient, disait Jacques Basnage, que M. Jurieu fait bien du vacarme et du fracas. Il a répandu un esprit de défiance et d'animosité qui partage les peuples en factions, et l'on voit voler de tous côtés des libelles (1) ».

En termes plus vifs, le philosophe de Rotterdam déplorait cette situation sans remède dans un pays, dit-il, « où nous vivons si doucement, et où nous serions encore plus heureux, si l'humeur inquiète et emportée de mon accusa-

(1) Cf. *Réponse à l'apologie de M. Jurieu*, p. 11.

teur n'avait rempli cette ville, par rapport aux Réfugiés, de mille défiances, divisions, partialités, en sorte que l'on n'ose plus dire ce que l'on pense, qu'après avoir bien examiné devant qui l'on est, parce qu'il se fait rapporter tout, le grossit, l'empoisonne, le prêche, le fait imprimer. Il n'a pas moins excité de divisions et de défiances, parmi les ministres français de ces provinces (1) ».

La politique si bruyamment défendue par Jurieu, et que les efforts du parti modéré furent incapables de réfréner, loin de servir la cause protestante, attira sur elle les pires désastres. Elle est responsable des divisions qui ne cessèrent d'affaiblir le corps des Réfugiés. Louis XIV, mis au courant de ces discussions, y trouva un auxiliaire précieux pour sa politique inexorable. Au moment où sont ouvertes les grandes négociations de Ryswick, il opposera, à toutes les revendications des puissances protestantes en faveur des Réfugiés, le principe politique qu'il ne saurait faire grâce à des sujets factieux, artisans de décomposition sociale, reniés même par leurs frères. L'intolérance religieuse de Louis XIV trouvait ainsi un appui et comme une justification dans le rôle politique de certains Réfugiés, dont Bayle et Basnage avaient si justement dénoncé l'imprudente hardiesse.

---

(1) Cf. *La Cabale chimérique*, p. 115.
Un ami du comte de Denbigh lui signalait, le 7 août 1691, à quel degré d'animosité on était arrivé, en Hollande. « Je vois ici nos principaux réfugiés fort chagrins de ce qu'après les preuves qu'on a mises entre les mains du magistrat, on souffre en Hollande un tel homme (Bayle), qui est beaucoup pire qu'un espion... C'est un méchant Français réfugié qui écrit contre l'Etat, qui décrie sa conduite et celle du Roi... » Cf. *Historical Manuscripts Commission*, 1881, p. 364. Et le 9 octobre 1691, il insiste : « ... On ne doute pas que plusieurs personnes du parti arminien ne protègent M. Bayle, parce qu'elles n'aiment guère le Roi ni le gouvernement à présent établi en Hollande. J'ai vu des lettres qui portent que plusieurs de ce parti à Rotterdam caressent M. Bayle... » Cf. *Id.*, 1879, p. 203.

CHAPITRE V

Autour de la paix de Ryswick

(1697-1698)

—

I. Conversations secrètes. — II. L'étroite collaboration de Jurieu et de ses amis avec le chevalier Williamson et milord Shrewsbury. — III. La discorde au sein du parti protestant : les efforts des zélateurs, le rôle de Rochegude, l'affaire de la Requête au Roi. — IV. Regrets tardifs et résolutions nouvelles.

I

Commencée en 1688, la guerre étrangère, que les protestants affectaient de tenir pour une guerre de religion, était, en 1696, sur le point de finir. Dès le mois d'aout, la déroute de la coalition apparaissait imminente. Dans de laborieux entretiens, que Victor-Amédée de Savoie sut conduire avec astuce et souplesse, Louis XIV multipliait ses concessions. Il cédait au duc la place forte de Casal; lui restituait tous ses territoires conquis, même Pignerol, que l'opinion française réclamait d'une voix unanime ; accordait à S. A. R. les honneurs de la royauté ; lui demandait enfin la main de sa fille pour le fils aîné du Dauphin. A ces conditions, Victor-Amédée consentait à se détacher de la coalition et à signer la paix à Turin, le 29 aout 1696.

D'autre part, depuis le 24 décembre, les négociations de la paix prenaient une allure rassurante, autant par la modération du Grand Roi que par les calculs égoïstes de Guillaume d'Orange. Trompés du côté de la Savoie, les protestants espéraient, avec un redoublement de confiance, en la parole de leur prince favori. A ce nouveau sauveur de l'Eglise opprimée, ils avaient livré leur vie et leur conscience. Ils se reposaient sur ses intérêts politiques autant que sur sa piété profonde. Ils comptaient sur sa reconnais-

sance, car ne l'avaient-ils pas servi de toutes leurs forces, soit en Hollande pour édifier sa fortune, soit en Angleterre pour établir sa dynastie, soit en Irlande et sur le continent pour appuyer, avec d'incomparables secours, le succès de ses armes? Néanmoins, Guillaume III songeait à trahir ses engagements (1). Les plénipotentiaires de Louis XIV avaient promis aux ministres de Guillaume, en des conférences secrètes, d'abandonner la cause de Jacques II, de reconnaître sans réserve les conséquences de la révolution de 1688 et d'amnistier tous les Français ayant servi contre leur patrie. De ces offres, les premières comblaient les désirs du successeur des Stuarts, et la dernière paraissait assez bien satisfaire aux promesses échangées. Guillaume n'hésita plus : à Louis XIV qui sacrifiait les Stuarts, il abandonna les Réfugiés. Le sauveur du protestantisme, content de ses avantages personnels, ne poussa pas davantage ses succès diplomatiques, et le 10 février, M. de Caillières communiquait officiellement aux plénipotentiaires étrangers les résultats des démarches antérieures.

Les protestants qui avaient espéré figurer dans une clause exigée par les Alliés, après une allégresse démesurée, tombèrent dans l'accablement. Cependant, ils ne voulaient point renoncer à leurs illusions, et jusqu'à la fin du mois de septembre 1697, continuèrent les errements de leur politique aveugle; ce ne sont que projets, supplications et mémoires, d'avance condamnés à l'échec, puisque les Alliés avaient déjà leur siège fait.

Mais d'imprudentes démarches entretinrent longtemps encore la flamme vacillante de l'espérance, au cœur des Réfugiés.

II

Deux ministres du Roi d'Angleterre, lord Shrewsbury et le chevalier Williamson, furent les artisans de cette poli-

---

(1) M. Combe, *Les Réfugiés en Suisse*, dit : « Guillaume III, qui oubliait les instruments de sa fortune, leur donnait un faible appui », p. 142. Mais plus justement, M. Fonbrune-Berbinau stigmatise « la trahison complète de Guillaume III ». Cf. *Daniel de Superville*, p. 70.

tique optimiste, que rien ne justifiait plus. Par leurs conférences incessantes avec les chefs du comité des zélateurs et leurs amis, ils ont contribué à augmenter les illusions du parti protestant. En vain, le fameux comité des Dix agissait-il ouvertement, en faveur des intérêts de Louis XIV. En vain affectait-il de « traiter les affaires communes avec un air de supériorité qui semblait présupposer qu'ils avaient les procurations de tous les Réfugiés » (1). Le comité des Huit envoya, en octobre 1696, un Mémoire justificatif à la Cour d'Angleterre, et désigna ses adversaires, en une pièce imprimée, comme « ceux qui, se mêlant des affaires des Eglises protestantes de France, ont un commerce étroit avec ceux qui les oppriment » (2). Enfin, à ce moment même, les deux représentants du roi d'Angleterre réclament « les lumières de Jurieu et de ses amis Beringhen et Peray ». Vers le mois de novembre, ces conseillers officieux entrent en conférences secrètes avec Shrewsbury. Celui-ci a promis à Jurieu « d'intéresser les ministres des États protestants de l'une et l'autre communion au sort des Réfugiés ». Mais « les conférences qui se sont tenues entre les deux armées » touchent à leur fin, et la promesse menace de rester lettre morte. Autour de lui, Jurieu entend les sarcasmes des modérés. Il supplie Shrewsbury de lui dire toute la vérité. Le ministre anglais, passant sous silence les résultats négatifs des négociations concernant les Réfugiés, se borna à assurer Jurieu « qu'on n'y avait encore parlé que des intérêts personnels du Roi d'Angleterre » (3). Il fit mieux : il souhaita connaître, pour les prochaines négociations, le point de vue des membres influents du comité des Huit, et Jurieu, qui ne songeait plus alors à s'opposer à une paix « voulue par tout le monde », s'appliqua à rédiger un Mémoire sur les affaires de « l'Eglise affligée » (4).

Au reste, il n'était point seul à mettre les ressources de

---

(1) Sur ces incidents, voir L. Nègre, *Claude Brousson*, p. 102 à 104.
(2) Voir *Bulletin du protestantisme*, 1867, p. 266.
(3) Voir lettre de Jurieu du 3/13 décembre 1697.
(4) Voir encore une lettre datée de « mercredi au soir ». *Appendice*.

son zèle au service des négociateurs de la Grande-Bretagne. Dans son parti, l'espérance soulevait les cœurs. Jamais on n'avait vu se grouper, autour du nom de Guillaume III, autant de conseillers, prêts à recevoir leur récompense, et qui multipliaient leurs bons offices pour la mieux mériter. Le 23 janvier, M. de Beringhen, après une entrevue particulière avec Williamson, lui adresse un Mémoire sur les affaires des Réfugiés de Suisse, en le priant « d'exciter le roi et le Parlement à concourir aux pieuses intentions » que les Etats-Généraux de Hollande ont déjà manifestées à ce sujet (1). — Un mois plus tard, Viralel, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux et réfugié à Dublin, où il n'a pu encore connaître les offres faites le 10 février par M. de Caillières en vue des préliminaires de la paix, excite les bonnes intentions de Williamson et du baron Lilyenroth, plénipotentiaire du roi de Suède (2). Mais celui qui ne cessera de lutter, même après que les préliminaires de la paix auront été signés et que Jurieu aura senti peser sur lui le découragement, ce sera Brousson. Les événements dont la Hollande était le théâtre, rivalité des deux comités réfugiés et négociations pour la paix, l'avaient rappelé de France, dès le mois de novembre 1696 (3). Tandis que son ami Jurieu fait pression sur Williamson, lui entreprend d'éveiller le zèle de Guillaume III lui-même. Dès le mois de février, surpris que « l'on n'ait pas encore parlé de nos affaires » (4), il rédige coup sur coup deux mémoires,

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, n° 220. Il y annonce encore que Miremont, de la Forêt, de l'Estang, et Lecoq, réfugiés à Londres, « continueront leurs sollicitations, suivant les avis qu'ils en doivent recevoir ».

(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 225. « Vous pouvez, Monsieur, disait-il à Lilyenroth, être un instrument fort utile dont Dieu se veut servir pour rétablir la religion protestante et les protestants en France, car sans doute on donnera beaucoup de complaisance à vos instances, qu'on doit attendre de votre charité. En mon particulier, je veux aussi espérer que vous me donnerez votre protection, et que vous appuierez mes intérêts, que j'ai communiqués à M. le chevalier Joseph Williamson, dont le mérite vous est connu sans doute par les emplois considérables qu'il a soutenus dignement dans la Cour d'Angleterre et qui a mérité le choix de S. M. B. pour un de ses plénipotentiaires. . A Dublin, ce 23 février 1697. »

(3) Sur ces pérégrinations, voir Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. II, p. 160-161.

(4) Le 16 février, il écrivait : « Nous n'apprenons pas qu'on ait encore parlé de nos affaires On nous fait pourtant espérer qu'on en parlera

qu'il adresse à milord Gallway « pour être présentés au roi ». Guillaume, en effet, prit connaissance de ces deux écrits, mais se borna à les remettre entre les mains du chevalier Williamson, afin qu'on les examinât sans hâte. Cependant, Brousson a l'espérance tenace. Il croit à l'intervention des puissances ; il agit, de concert avec les Réfugiés de Suisse, auprès des princes d'Allemagne. Il a même rédigé des articles « distincts et séparés » relatifs aux conditions qu'il faudra exiger. Le 1er avril, il affirme que le concours du roi d'Angleterre est assuré (1). Mais quand il vit le congrès s'ouvrir à Ryswick le 9 mai, et tout un grand mois s'écouler, sans que les plénipotentiaires eussent même abordé la cause des Réfugiés, pris d'inquiétude et d'impatience, Brousson relance le représentant de l'Angleterre et le prévient qu'il « attend la réponse à la porte » de Son Excellence (2).

---

dans les conférences. » Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 280. M. Bost se plaint qu'à partir de cette date, il n'ait pu suivre les démarches de Brousson. Celles que nous rapportons ont été inconnues des biographes du célèbre pasteur.

(1) Cf. Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. II, p. 168.

(2) Voici la lettre inédite qu'il écrit de La Haye, le 13 juin 1697 à M. le chevalier Williamson : « Monsieur, Comme j'ai été longtemps avocat au Parlement de Toulouse, ou en la Chambre de l'Edit du Languedoc, avant que d'embrasser le saint ministère; qu'en cette qualité, j'étais l'un des trois qui étaient le conseil, les défenseurs et les directeurs d'environ trois cents Eglises des plus importantes qui fussent en France; que Dieu a même daigné, en m'appelant au saint ministère, m'employer durant six ou sept ans à réveiller en France le zèle de son peuple opprimé et réduit à un état de mort; et qu'ainsi, outre quelques connaissances que je puis avoir des droits de nos Eglises, que j'ai même défendus avec ordre dans l'*Etat des Réformés en France*, réimprimé en ce pays en l'année 1685, je suis obligé d'une façon particulière à travailler pour les intérêts de ce pauvre peuple, je pris la liberté au mois de février dernier, d'envoyer à milord Gallway deux petits écrits pour être présentés au Roi, qui eut la bonté d'ordonner qu'ils fussent remis entre les mains de V. E., de qui milord Gallway me marqua que j'apprendrais l'usage qu'on pourrait faire de ces deux écrits. C'est pourquoi, Monsieur, je supplie très humblement V. E. de vouloir me marquer l'heure qu'elle jugera à propos, afin que j'ai l'honneur de l'entretenir sur ce sujet et sur d'autres choses importantes qui s'y rapportent, étant averti que l'on presse fort les affaires. Je suis...

Brousson,
Ministre de l'Evangile,
Autrefois avocat au Parlement de Toulouse.

J'attends la réponse à la porte de V. E. ». *Record Office, Hollande*, n° 225.

Ces excitations incessantes n'auraient point signifié grand chose, si le corps des protestants n'avait semblé les autoriser toutes, tout entier. C'est ce que le comité des Huit comprit parfaitement, et sous l'inspiration d'Elie Benoît, il provoqua, dans les divers centres du Refuge, une consultation à l'effet d'accorder pleins pouvoirs au comité des Huit, pour agir dans les circonstances présentes. Les comités de Suisse acquiescèrent volontiers à ces désirs, et le 26 mai 1697, après une rapide délibération, envoyèrent les pouvoirs demandés (1). En même temps, Elie Benoît et Jurieu étudiaient ensemble la manière de présenter un « *Mémoire abrégé sur le sujet du rétablissement des Eglises de France* ». L'original est aujourd'hui conservé au Record Office, où l'on signale qu'il fut reçu à la Secrétairerie d'Etat anglaise le 21/31 mai 1697 (2).

On y affirmait sans réserve que le relèvement des Eglises ruinées en France « ne pouvait être espéré, après le secours de Dieu, que du succès des armes du roi de la Grande-Bretagne, et de L. L. H. H. P. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies ». Puis on envisageait les « degrés de prospérité que Dieu peut accorder aux Alliés », et sans mettre en doute la supériorité de la coalition, on s'arrêtait à ces trois suppositions : ou la France acceptera toutes les conditions des Alliés, ou elle les repoussera, ou aucun des belligérants ne sera assez fort pour imposer sa volonté. « Présupposant que Dieu verse sa bénédiction sur les desseins du roi de la Grande-Bretagne et de l'Etat, il y a deux choses à demander :

---

(1) M. Franck-Puaux a retrouvé la délibération des directeurs de Lausanne, Genève et Berne : « En foi de quoi, y est-il dit, les plus notables d'entre eux ont signé ces présentes, le 26 mai 1697 ; Julien, modérateur, ancien ministre de Die, Guibert et Pagès, de Montauban. » Vevey envoya son adhésion le 29, Morges, Yverdon et Bâle, le 30 du même mois. Benoît remercia en ces termes : « Je dis qu'on a raison, messieurs et honorés frères, et il est aisé de comprendre que nous mettons de la différence entre celui qui nous a détruits sans cause, et ceux qui, dans notre nécessité, nous ont tendu les bras, ouvert leur sein et leurs trésors, accordé leur protection et mille grâces. » Cf. *Bulletin*, *art. cit.*, p. 311-312.

(2) *Record Office*, *France*, n° 152, liasse non paginée. Le mémoire comprend 12 pages in-8°. Il est ainsi indiqué : écrit en mai 1697 ; Given by the hands of the Gr. Pensionnaire, from M. Jur. (ieu) and Benoît. — Reçu le 21/31 mai 1697. M. Franck-Puaux en a trouvé une copie dans les papiers Court, *art. cit.*, p. 263.

réparer le mal passé, et prévenir le mal à venir ». Parmi les réparations nécessaires, on indiquait la libération des galériens et des prisonniers pour la foi, la restitution des biens confisqués, l'abrogation de tous édits, arrêts ou jugements arbitraires et vexatoires, la réhabilitation « de ceux qui ont été exécutés à mort ou condamnés à des peines infamantes », la déclaration de nullité pour les signatures et promesses « par lesquelles les Réformés se sont engagés à vivre et mourir dans la religion romaine. — Parmi les moyens propres à prévenir les maux, on signalait la liberté de conscience « appartenant à l'homme, disait-on, par un droit naturel et divin »; — la liberté d'association et d'exercice public du culte Réformé : « dans un parfait abaissement de la France, on pourrait demander que l'exercice fut libre partout où il y aurait ou pourrait avoir à l'avenir assez de Réformés pour entretenir un ministre » ; — la liberté d'ouvrir des écoles et des hôpitaux; — l'égalité de la justice ; — la capacité de jouir de tous les droits naturels et civils dont les canons de l'Eglise romaine déclarent déchus ceux qu'elle a dénoncés comme hérétiques. Enfin, on confiait ces revendications à Sa Majesté le roi d'Angleterre et au Parlement britannique, « afin que ce ne soit pas la garantie personnelle du Roi, qui ne peut être immortel, et de qui les successeurs peuvent ne lui ressembler pas, mais une garantie de la nation, qui est toujours la même ».

M. Franck-Puaux a déjà fait ressortir le caractère moderne de ces appels à la liberté, et il est incontestable que ces diverses revendications témoignent d'esprits fort en avance sur leur temps. Mais il est curieux de noter que ces hardis novateurs avaient tout ordonné, tout agencé, tout prévu, sauf ce qui arriva.

III

Les Réfugiés français ne suivirent pas, d'un cœur unanime, les directions du Comité des Huit. Plusieurs osèrent protester, soit, comme on l'a dit, « qu'ils fussent désormais trop bien installés dans le Brandebourg et sur les bords de la

Tamise » (1), pour désirer quitter ces lieux hospitaliers, soit qu'ils fussent outrés et écœurés de la procédure employée. Les directeurs du Refuge de Lausanne s'étonnaient que l'on songeât à traiter des affaires protestantes, sans s'adresser directement au roi de France. Ils pensaient alors très exactement ce que pensera Jurieu lui-même, dans un moment difficile de sa vie : « Quand on veut obtenir des grâces d'un Prince, on ne lui dit pas des injures », encore moins ne lui en fait-on pas (2). Mais ces scrupules parurent intempestifs à la fois à Brousson (3), à Jurieu et à Benoît qui se chargea, au mois de juillet, de les apaiser par cette note équivoque :

« Quand nous adresserons, disait-il, quelque écrit qui doive paraître avec aveu et qui puisse venir à la connaissance du roi de France, nous y garderons toutes les mesures du respect imaginables, mais nous ne voulons pas que les respects aillent jusqu'à autoriser les prétentions démesurées que la France prend pour le fondement de toute sa conduite, ni jusqu'à reconnaître la moindre justice dans les traitements qu'on nous a faits, ou la moindre injustice de notre côté. Nous aimerions mieux perdre toute espérance de plaire à la Cour de France et de rentrer dans ses bonnes grâces, que de les racheter ainsi aux dépens de notre cause, par des humiliations qui nous feraient tort. Nous n'avons point de grâce à demander, et avec quelque respect que nous soyons résolus de parler, nous ne laisserons pas de crier justice » (4).

Benoît avait une belle assurance : nier qu'il y eût « la moindre injustice » dans la conduite des protestants dont nous connaissons et dont lui-même avait toutes sortes de raisons de connaître le rôle dans les événements politiques depuis 1689, c'était prendre certaines libertés avec la vérité, que l'on pouvait croire inadmissibles. Effectivement, les Réfugiés partisans d'une politique modérée, ne les

---

(1) M. Combe, *ouv. cit.*, p. 142 et suiv.
(2) Voir ce passage cité plus haut, p. 78.
(3) Cf. Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. II, p. 169, Brousson écrit alors ses *Remontrances aux Puissances Evangéliques*.
(4) Cité par M. Combe, *ouv. cit.*, p. 138-140, et Franck-Puaux, *art. cit.*, p. 263.

admirent point. Nous avons même la preuve que ces manifestations orgueilleuses provoquèrent chez eux une sorte de haut-le-cœur. Quand ils apprirent que la procuration avait été accordée au Comité des Huit, et que le ministre Jurieu avait sollicité d'être délégué au Congrès de la paix pour y représenter les intérêts protestants, ils adressèrent une plainte à l'Archevêque de Cantorbéry. Ils demandaient l'exclusion du bouillant pasteur. Or, celui qui, à Londres, semble avoir prêté la main à cette opposition, était M. de Monginot (1), qui jouissait, auprès de l'Archevêque et du roi Guillaume, d'une très grande considération. Jurieu se plaignit, accusa les « mal intentionnés » de vouloir sa perte, protesta contre une mesure qui revêtait les apparences d'un blâme public, mais en vain. Shrewsbury, avec de grands ménagements, lui fit comprendre que l'arrêt était définitif (2).

C'est qu'à cette date, le roi Guillaume n'entretenait plus la moindre velléité de concourir au rétablissement des Réfugiés Il avait discuté secrètement sa paix particulière, et n'attendait qu'une occasion de la signer officiellement. La mise en scène fut brusquée le 20 juillet par les ambassadeurs français, qui, présentant un projet de paix générale, donnèrent aux Alliés jusqu'au 30 août pour l'accepter. Le 2 août, Guillaume III avait signé la paix. Elle ne contenait pas la moindre clause, qui regardât le sort des Réfugiés.

Ces déceptions ne parvinrent pas à mettre un terme à la politique inconsidérée adoptée par les Comités zélateurs. Espérant en une revanche prochaine, les Directeurs de Rotterdam continuèrent leurs conférences secrètes avec Williamson. Jurieu travaillait, pendant ce temps, à discréditer Bayle, ses amis, le parti des modérés tout entier. Avec une rage pieuse, il dénonçait à Shrewsbury l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés* et du *Dictionnaire*, « ce sale et impie

(1) Préposé, avec l'archevêque de Cantorbéry, par Guillaume III, à la distribution des collectes en faveur des Réfugiés, et à l'établissement des listes de ceux qui participaient à la *royal bounty*.

(2) Cela se passait au mois de juillet. Sur cet épisode, voir la lettre de Shrewsbury à Jurieu, le 20 juillet 1697.

Dictionnaire » (1). Les dates ont ici leur importance. Discréditer, au mois de septembre 1697, le philosophe abhorré, attestait au moins autant qu'une conscience froissée, une politique avisée. Ce que Jurieu prétendait atteindre, par delà l'écrivain, c'était le conseiller des modérés, le chef du Comité des Dix qui, précisément le 3 septembre, avait fait présenter une humble Requête au Roi de France (2).

Et non seulement les modérés de Hollande s'assemblaient, parlaient haut, votaient des motions agréables aux représentants de Louis XIV, mais encore plusieurs Comités de Suisse ne se gênaient plus pour manifester contre les directions du Comité des Huit. Après avoir un peu hâtivement acquiescé à la délégation sollicitée par Benoît et Jurieu, au mois de juillet, les notables Réfugiés de Morges, pris d'inquiétude, écrivirent à la Direction de La Haye. Ils lui demandaient d'abandonner son attitude intransigeante à l'égard du roi de France, « de leur Roi », de compter un peu moins sur les Alliés et un peu plus sur Louis XIV, d'effacer enfin l'impression fâcheuse qu'une politique de quatorze années avait laissée dans l'esprit de ceux qui, même en terre étrangère, se souvenaient qu'ils étaient sujets du Grand Roi.

Le marquis de Rochegude, réfugié en Suisse, et l'une des plus belles figures dont pouvait s'enorgueillir le parti protestant, alla même plus loin. Dans une lettre qu'il adressa à la Direction de La Haye, il osait blâmer « la rébellion » du parti des zélateurs et convier ses coreligionnaires à une démarche collective auprès de Louis XIV (3). Sa lettre tomba au milieu de violents que de récents événements avaient échauffé davantage.

La signature de la paix générale avait été renvoyée du 30 août au 20 septembre. « Les Réfugiés virent dans ce délai

---

(1) Voir sa lettre du 6/16 septembre 1697.

(2) Cf. *Bulletin*, 1867, p. 313 ; 1883, p. 557 ; 1905, p. 556. — Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 287, et Agnew, *Protestants Exiles...*, t. II, p. 263-267. La requête fut présentée au Roi par Mathieu du Bédat, ancien avocat au Parlement de Paris.

(3) Cette lettre manque au dossier du *Record Office*, mais la réponse de Benoît permet d'en reconstituer les grandes lignes.

une faveur de Dieu » (1). Ils résolurent de profiter de ce temps pour forcer enfin la main aux plénipotentiaires français. De concert avec les plénipotentiaires protestants, les membres du Comité des Huit avaient rédigé un « *Mémoire des Alliés Evangéliques* » en faveur des Réformés français. Le 15 septembre, le Mémoire fut remis par M. de Pembrock, chef de l'ambassade d'Angleterre, au médiateur, M. de Lilyenroth, lequel le présenta immédiatement aux plénipotentiaires français. Ceux-ci refusèrent d'abord de recevoir ce document, mais les instances du médiateur permirent d'espérer le succès pour la prochaine séance, qui se tint le 18 septembre (2).

Les zélateurs pouvaient croire à la prochaine victoire de leur politique. Aussi firent-ils aux ouvertures de l'honnête Rochegude un accueil glacial, et le 17 septembre, Elie Benoît lui répondait cette lettre emportée (3) :

Delft, ce 17 septembre.

« Monsieur,

« J'ai été contraint par diverses occupations indispensables, et principalement par un synode où j'ai été obligé de me trouver, de différer la réponse que la Compagnie dont j'ai l'honneur d'être membre, m'a chargé de faire à la belle et forte lettre que vous lui avez adressée. Comme elle a été frappée de vos lumières, elle a aussi été touchée de votre zèle, et si elle n'avait pas eu des raisons très fortes à opposer aux vôtres, elle se serait aisément rendue à ce que vous lui représentez.

Mais, comme elle s'est suffisamment expliquée sur cette matière dans la lettre que j'ai écrite en son nom à MM. de la Direction de Morges, ainsi elle ne m'a chargé de rien de nouveau. Seulement, Monsieur, je prendrai la liberté de vous dire que, s'il n'y avait que de l'irritation dans l'esprit du roi de France contre nous, il y aurait plus de force dans vos réflexions, parce que l'on pourrait espérer de l'apaiser par des soumissions et par des prières; mais il y a de plus, haine et aversion mal fondées; il y a un faux intérêt

(1) Cf. Ch. Bost, *ouv. cit.*, t. II, p. 172.

(2) On trouvera ce Mémoire dans Douen, *ouv. cit.*, t. II, p. 291, et *Bulletin*, 1891, p. 176. Voir sur ce Mémoire, Jurieu, *Relation de tout ce qui s'est fait....* 1698.

(3) *Record Office*, *Hollande*, n° 220.

de gloire; il y a une foule d'ennemis violents et emportés qui l'obsèdent, qui lui déguisent et lui empoisonnent tout ce qui vient de nous, et qui même ferment toutes les avenues par où nos requêtes lui pourraient être portées. Tout cela ne peut être surmonté par des humiliations qui ne peuvent servir qu'à nous rendre méprisables: il faut de plus fortes batteries pour forcer ces obstacles que des requêtes, que nous savons, par des expériences même récentes, qui ne peuvent aller jusqu'au Roi. Joignez à cela, Monsieur, l'incompatibilité de cet expédient avec celui de l'intervention des étrangers (1), et vous jugerez aisément, éclairé comme vous êtes, que la requête est un moyen qu'il faut abandonner.

Croyons-nous, Monsieur, qu'une requête change les cœurs et puisse renverser les maximes d'un Conseil qui s'y est affermi par une longue pratique? Il y a cent trente cinq ans que nous n'avons trouvé dans le Conseil de nos souverains qu'une fausse protection (2), inspirée, non par l'équité naturelle, mais par les maximes de la politique, et, dans cet intervalle, combien est-il sorti de ce Conseil de persécutions et de perfidies, aussitôt qu'on a cru qu'on nous pourrait attaquer impunément? Ce serait donc bien pécher contre la prudence, que de prendre encore confiance à l'effet d'une requête. Quand même elle serait écoutée, où serait la sûreté de l'exécution qui dépendrait d'un Conseil si mal disposé, et où il n'entre que des gens qui sont nos parties?

Que nous dirions-nous à nous-mêmes si, ayant engagé les simples à se remettre sous le joug qu'ils ont secoué, nous voyions un jour qu'à la faveur de nos requêtes on les aurait attirés dans de nouveaux pièges? Et que, les ayant endormis par les apparences de quelques égards qu'on aurait eus pour leurs soumissions, on prendrait de là occasion, dans un temps favorable, de leur faire de nouvelles violences, ou peut-être de verser leur sang par de nouveaux massacres? Non, Monsieur, il nous faut d'autres sûretés que celle d'une requête, et pour nous autoriser de prendre confiance aux paroles, aux édits même dont on a fait jusqu'à présent si peu de compte, nous serions responsables de tout le mal, si nous prenions un chemin qui, ayant une entrée spécieuse, et dont

---

(1) Remarquons cet aveu : le Comité des Huit non seulement ose afficher ses relations avec les ennemis du roi de France, mais encore comprend fort bien que cette politique lui interdit de suivre la politique chère à M. de Rochegude et aux modérés. — Sur ce point, M. Ch. Bost me paraît avoir dénaturé les sentiments du Comité ; voir *ouv. cit.*, t. II, p. 163.

(2) Il est à peine nécessaire de souligner l'exagération et l'injustice de ce jugement.

l'apparence flatte, n'a point de sortie, ou du moins n'en a qu'une fort incertaine et fort dangereuse.

J'avoue qu'il faut être fort réservé quand il s'agit des Rois et qu'on ne peut garder trop de mesures pour éviter tout ce qui a l'air de rébellion; mais aussi, Monsieur, il faut être fort sage à définir jusques où l'on doit l'obéissance. Quand la soumission est outrée, on met, sans y penser, les Rois en la place de Dieu et on leur attribue ce qui ne leur appartient pas. Cependant, la différence est grande. Il n'y a rien qui puisse rompre les liens qui nous attachent à Dieu; mais les liens qui nous attachent aux Rois peuvent innocemment se relâcher et se rompre. Une raison d'intérêt temporel le peut faire (1). Cela se voit tous les jours, et les Rois mêmes n'en murmurent pas. On a vu des armées impériales commandées par des Français contre la France, et la France n'a jamais traité ces commandants de rebelles. Ce n'est donc pas aussi être rebelles que de recourir à la protection des étrangers (2), quand notre souverain légitime opprime nos consciences, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de faire la guerre pour nous, mais d'intervenir pour lui demandr justice en notre nom » (3).

Les deux politiques ainsi mises en opposition, il ne restait plus à leurs partisans qu'à prouver, par des faits, la sagesse de leur attitude. Ils eurent, de part et d'autre, la tristesse de se retrouver unis dans une semblable douleur.

Louis XIV n'avait même pas consenti à recevoir le *Mémoire des Alliés Evangéliques*. Il fit simplement déclarer que la pièce « était demeurée dans la poche du chef de son ambassade ». La Requête du Comité des Dix n'obtint pas, elle non plus, l'honneur d'une réponse. Louis XIV restait obstinément fermé à la pitié.

Une immense douleur traversa le Refuge français tout entier. Les modérés cependant, sur les sages exhortations de leurs directeurs et particulièrement de Jacques Basnage,

---

(1) Voilà, parfaitement défini, l'antagonisme irréductible des deux thèses : celle des modérés s'appuyant sur une raison religieuse, contre laquelle ne saurait prévaloir aucune considération d'intérêt temporel, — celle des zélateurs, superposant aux raisons mystiques des raisons politiques.

(2) On voit encore ici comment les Huit osent bien affirmer et justifier leurs relations.

(3) Cette longue lettre porte comme suscription : « *Lettre de la Compagnie qui s'assembla à La Haye, par M. Benoit pour réponse à celle de M. de Rochegude* ».

s'enfermèrent dans un silence fort digne (1). Mais les zélateurs se laissèrent emporter à leur colère aveugle. Repoussés par Louis XIV, et abandonnés par Guillaume III, ils ne voulurent retenir que la faute de leur roi légitime. C'est ainsi que, le 4 mars 1698, Benoît écrit aux Directeurs de Lausanne : « Bien que nous fussions avertis que les choses se passeraient comme elles se sont passées, nous n'avons pas laissé de nous trouver étourdis par le coup qui nous a frappés... Nous avons pu lire à découvert dans le cœur du Roi de France : il n'y a que tromperie et fausseté (2) ».

Ils n'hésitèrent même pas, ces farouches adversaires de Louis XIV, à ternir leur douleur, qui était de celles qui forcent l'estime générale. Lord Shrewsbury, prenant prétexte de la Requête du 3 septembre, osa « trouver fort mauvais » que les protestants français eussent proclamé leur loyalisme absolu, et affirmé qu'après ce qu'ils devaient à Dieu, ils se sentaient obligés de rendre à S. M. « une obéissance sans bornes (3) ».

Que Shrewsbury, ministre d'un Roi qui se regardait comme le délégué de la nation anglaise, fut choqué par cette doctrine politique, rien ne semble plus naturel ; mais que ce ministre d'un Prince qui venait de trahir ses promesses à l'égard des Réfugiés, fit retomber sur M. de Peray et sur Jurieu sa vertueuse indignation, ceci pouvait paraître au moins déplacé. Mais le moyen d'affronter la colère de cet ennemi de la France? Bouleversé à la seule pensée que la doctrine « de l'obéissance sans bornes » pouvait priver le parti protestant d'une protection, dont un esprit moins aveuglé eût aperçu la vanité, Jurieu se précipite chez son ami le marquis de Peray, et tous deux s'appliquent à apaiser, par des lettres humiliées et rampantes, la colère du lord (4).

---

(1) Voir surtout la *Deuxième lettre pastorale* de Basnage (mars 1698).

(2) Cité par M. Combe, *ouv. cit.*, p. 142.

(3) La lettre de Jurieu commet donc, ainsi que l'a fait remarquer M. Ch. Bost, une erreur de fait.

(4) Voir la lettre de Jurieu, du 20/30 septembre 1697. De son côté, Peray écrivait à Shrewsbury : « La Haye, 27 septembre 1697. Milord, J'ai l'honneur de vous écrire que M. Jurieu m'a fait la grâce de me venir

IV

Après d'interminables discussions, la paix générale fut enfin signée le 20 septembre par la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne. L'Autriche se décida à conclure sa paix le 30 octobre; elle s'engageait, contre le maintien du catholicisme dans les villes restituées aux princes allemands, à abandonner les Réformés de France à la sévérité de leur roi. Les réfugiés des Provinces-Unies virent là une occasion propice pour un nouvel appel à la solidarité protestante.

Le 1er novembre 1697 paraissait en Hollande un *Projet d'Union entre les Puissances Evangéliques*, encore fort belliqueux. On y propose en effet l'établissement d'une alliance défensive entre toutes les puissances intéressées, tendant « à maintenir la liberté spirituelle dans les États luthériens ou réformés », et « à soulager les pays qui sont encore sous les puissances catholiques, selon l'exigence de leur conservation et intérêt réciproque ». Le Projet prévoit enfin la nécessité d'établir un chef de Direction, « qui, présentement, ne saurait être que le roi d'Angleterre (1) ».

---

voir ce matin, et m'a dit que vous aviez trouvé fort mauvais une Requête qui a couru le monde, présentée par les protestants français au Roi de France, et surtout le terme outré de « puissance sans bornes », comme si tous les Français Réformés étaient esclaves de leur Roi. J'ai cru qu'il fallait ôter à V. E. un préjugé qui nous rendrait indignes de la protection de toute la nation anglaise, et particulièrement de V. E.

La première preuve, Milord, que je vous donne sur cela est une lettre dont je vous envoie la copie, que nous avons prié M. Benoit d'écrire pour répondre à un gentilhomme de Suisse, qui nous avait exhortés pour que nous tournassions toutes nos vues du côté du Roi de France par des requêtes et par des prières, ce que nous avons fortement rejeté, c'est la réponse à Rochegude citée plus haut — et à l'égard de la requête même, je ferai remarquer à V. E. combien nous nous sommes récriés contre cette pièce, à quoi nous avons prié quelqu'un de répondre, pour faire voir que ce ne sont point nos maximes du tout. Je vous ferai voir encore, Milord, que cette pièce est un artifice de nos ennemis, qui a été fabriquée ici par l'entremise de quelques Français gagnés et fort mal intentionnés, qui ont été ménagés par quelqu'un des ambassadeurs de France. Je suis... Le marquis de Peray. »

Cf. *Record Office*, *Hollande*, n° 220.

(1) M. L. Nègre avait signalé ce projet, dans sa *Vie de C. Brousson*, p. 199. M. Ch. Bost l'a résumé, *ouv. cit.*, t. II, p. 202, et transcrit aux pièces justificatives.

Ces dispositions ne durèrent point longtemps. Si les intrigants du Refuge s'en déclaraient meurtris, les puissances s'accommodaient de la paix ; l'Union évangélique resta à l'état de projet. D'autre part, les dissensions s'accentuaient au sein même du Refuge. Des plaintes s'élevaient contre les directions néfastes du Comité des Huit, et contre ses membres les plus en vue. Jurieu ne fut pas sans inquiétudes, et, dès 1698, il écrivait une ample « *Relation de tout ce qui s'est fait dans les affaires de la Religion réformée, et pour ses intérêts, depuis le commencement des négociations de la paix de Ryswick*(1) ». Il voulait y faire l'apologie de sa conduite, justifier les maximes de ses amis, et consoler son parti désolé : « N'ayez du chagrin, disait-il, contre personne ni contre nous, qui avons eu la douleur la plus amère que nous ayons sentie de notre vie (2) ». Nous n'instituerons pas ici la critique de cette Relation tendancieuse, où Jurieu, préoccupé de s'ériger une statue, passe trop souvent sous silence les douloureuses péripéties qui le mirent aux prises, comme nous l'avons vu, avec les plus nobles représentants du Refuge français. Mais il nous faut signaler les deux préoccupations essentielles qui paraissent avoir obsédé l'esprit de notre auteur.

La première est celle d'anéantir les accusations dont on ne cessait d'abreuver le Comité des Huit. Avec plus de précision que n'avait pu le faire, huit ans auparavant, l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, on accusait le Comité d'être factieux, et un foyer de séditions (3). C'est contre ces imputations que la conscience de Jurieu se déclare particulièrement révoltée : « Et le papisme, riposte-t-il, qu'est-il et qu'a-t-il toujours été ? Ces Messieurs veulent-ils que nous leur mettions incessamment devant les yeux les assassinats exécutés par le Conseil de la Cabale dévote et catholique ? ...

(1) L'exemplaire dont nous nous sommes servi est une 2e édition, et appartient au *British Museum*.

(2) Cf. *Relation...*, p. 20.

(3) Au mois de novembre 1697, un libelle avait été répandu à Paris, où l'on disait : « Tout le monde sait que ceux qui ont eu le malheur de demeurer opiniâtrément attachés à leurs erreurs, et ceux qui se sont retirés chez les peuples où elles sont reçues, n'ont pas peu contribué aux désordres de la dernière guerre... »

C'est la matière à faire des livres, c'est pourquoi il n'y faut pas entrer. Je dirai simplement, à la décharge de ces pauvres Réformés qu'on travestit en monstres pour mieux dépeindre leurs cruautés et leurs rébellions que, grâce à Dieu, durant cette dernière guerre, on ne saurait leur reprocher rien qui sente l'attentat et la trahison (1) ». « Qu'on nous laisse mourir avec notre innocence (2) », s'écrie-t-il un peu plus loin, et certes l'histoire ne demanderait pas mieux que d'enguirlander de fleurs les tombes de ces victimes, si elle n'avait encore le devoir de graver sur la pierre de leur sépulcre ce que furent ces vivants.

La seconde préoccupation de Jurieu était celle de détacher désormais la cause protestante de tout projet belliqueux. Ce n'est pas lui qui songe, en 1698, à rétablir l'union des puissances évangéliques, réclamée en 1697. Il ne veut plus, du moins il l'affirme, la guerre et les moyens violents. Il a tourné aux desseins pacifiques. Sans renoncer à l'appui des Puissances protestantes, il spécifie qu'il ne souhaite plus « qu'on reprenne les armes, car il y a bien apparence que ces guerres dont les seuls ressorts sont des intérêts purement humains, ne sont pas les voies que la Providence destine pour le rétablissement de son Eglise. Dieu nous découvrira peut-être dans peu de temps ce qu'il veut faire pour le rétablissement de son Eglise » (3).

A cette date, Jurieu savait à quels moyens la Providence recommandait de recourir, pour « le soulagement des Réformés de France ». Les archives du Record Office nous ont dévoilé le secret de l'intrigant pasteur. Sans doute avec l'assentiment des membres du Comité des Huit, Jurieu avait écrit, le 6 décembre 1697, à milord Shrewsbury pour lui soumettre les instructions qu'il souhaitait voir le roi Guillaume donner à son ambassadeur à Paris (4). Sa lettre était pressante, et le mémoire qui l'accompagnait, scrupuleusement détaillé (5). Jurieu y préconisait l'idée d'employer au

(1) Cf. *Relation...*, p. 26.
(2) Cf. *Relation...*, p. 27.
(3) Cf. *Relation...*, p. 42-43.
(4) Voir la lettre de Jurieu.
(5) Ce Mémoire « de ce qui peut être recommandé aux ambassadeurs des

relèvement du culte Réformé en France les ambassadeurs eux-mêmes des puissances protestantes. La chose lui paraissait toute naturelle !

« L'intervention des puissances protestantes, disait-il, n'ayant rien produit pour le soulagement des Réformés de France, il est à souhaiter que l'affection et le zèle de ces Princes ne se refroidisse point par un tel succès, et qu'ils se servent de ceux qu'ils enverront résider en France en leur nom pour procurer aux Eglises affligées quelque consolation. Avant toutes choses, il est à souhaiter que les Puissances protestantes choisissent pour leurs ambassadeurs ou résidents des personnes, qui par elles-mêmes et de leur propre inclination soient affectionnées à la Religion et capables de se faire un devoir de veiller à ce qui peut lui être utile. De plus, il est nécessaire que leur inclination soit excitée et encouragée par des recommandations sérieuses et des instructions pressantes, afin qu'ils sachent que leurs souverains entrent de tout leur cœur dans les intérêts de la Religion... »

Alors, il demande qu'on place auprès de chaque ambassadeur un officier chargé uniquement de veiller aux questions religieuses ; c'est lui qui travaillerait à faire libérer les forçats pour la foi, procurerait des passeports aux religionnaires traqués et donnerait des secours aux spoliés. Les palais des ambassades seraient ouverts à tous les Réformés qui désireraient y assister au service divin, et à cet effet chaque ambassadeur aurait un chapelain parlant français. Jurieu recommandait enfin aux ambassadeurs l'union la plus étroite sur ce terrain religieux. En somme, il songeait à reconquérir la France, non plus par l'invasion brutale, sous l'égide des drapeaux ennemis, mais par la sourde infiltration de l'élément huguenot, sous la protection pacifique des diplomates étrangers (1).

Princes protestants allant résider en France », se trouve au *Record Office*, *Hollande*, n° 220. Bien qu'il ne soit pas daté, il est certain qu'il fut rédigé vers le mois de décembre 1697.

(1) A ce moment, Jurieu et toute la cabale des ardents adoptent donc la ligne de conduite que Brousson indiquait en ces belles paroles : « Considérant que c'est le devoir des vrais chrétiens de souffrir patiemment pour le service du Seigneur, il (Brousson) proteste de nouveau contre tout ce qui pourrait être dit, écrit, fait ou négocié contre le respect, l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent à leur prince. » Requête du 2 novembre 1698, cité par L. Nègre, *ouv. cit.*, p. 109.

Cet accès imprévu de pacifisme ne pouvait être que passager : il convenait trop peu au tempérament emporté de Jurieu en particulier, et des zélateurs en général. Les Comités de La Haye, de Rotterdam, de Suisse, un instant contraints au silence par l'attitude intransigeante et victorieuse de Louis XIV à leur égard, ne s'accommoderont point longtemps de la résignation. Nés de la violence, ils retourneront, d'un mouvement irrésistible, à la violence. Auteurs de rébellions, fauteurs de discordes, organisateurs d'intrigues, de séditions et d'espionnage, ils retomberont bientôt sous la fascination d'un programme si profondément malfaisant, et reprendront leur marche, un instant arrêtée par le malheur.

CHAPITRE VI

La révolte camisarde

(1702-1705)

—

I. Les causes des nouveaux soulèvements. — II. La genèse de la révolte : appels à l'Angleterre, manifeste loyaliste des Cévennes, conjuration Miremont-Dubourdieu-Dalez-Nicolle-Aglionby-d'Arzeliers-Jurieu (décembre 1702 à mai 1703). — III. La sédition ; premier soulèvement (octobre 1703 à avril 1704 ; deuxième soulèvement (mai 1704 à avril 1705) ; rôle du comité Miremont-Hill-Arnaud.

I

Quelques années de repos forcé permirent aux protestants de se recueillir, d'examiner le chemin parcouru et de mesurer celui qui leur restait encore à faire, avant d'imposer leur loi au tyran de Versailles. Cependant, ils ne restaient pas inactifs : si la mêlée des intérêts européens paraissait apaisée, la sédition grondait toujours aux Cévennes. Il convenait de la surveiller fort attentivement : le salut pouvait venir de là (1).

Pourquoi les Cévenols ne cessaient-ils de s'agiter, jusqu'au jour où ils levèrent hardiment le masque ? La question, bien souvent posée, a suscité de multiples réponses, dont on peut dire que les unes tendent à incriminer l'affreuse rébellion de gens heureux de créer des embarras à leur souverain, et les autres s'efforcent de faire retomber toute la responsabilité sur Louis XIV et ses agents impitoyables.

Il n'est pas douteux que les ecclésiastiques en général et l'abbé du Chayla en particulier, n'aient apporté dans la

(1) Pour les évènements militaires, je renvoie à Court, fort bien informé, et à Brueys dont la valeur a résisté à des assauts bien souvent renouvelés ; sur les relations des Camisards avec l'étranger, je dois signaler un article de M. Bost, *Bulletin*, 1910, p. 171-179.

recherche des hérétiques des Cévennes un zèle excessif, et comme une rage de bien faire. Perquisitions intempestives, enquêtes insidieuses, coups de force odieux, enlèvements d'enfants, spoliations des biens, emprisonnements de martyrs, toute la série des fautes que la puissance inspire à ceux qui n'ont point le respect de la faiblesse, nous la retrouvons, indéniable, du côté des ministres catholiques (1). Ces oppressions multipliées exacerbèrent les sentiments des Camisards.

Au reste, les généraux de Louis XIV étaient encore plus féroces que les prêtres (2). Frosterus a montré, avec quelque complaisance, comment le duc de Broglie, Montrevel, Lalande, Saint-Julien furent de vraies « brutes », cependant que Bâville apparaissait comme « le bourreau le plus implacable des protestants ». Ce sont là des faits sur lesquels il n'y aurait aucun intérêt à revenir, et qu'il y aurait stupidité à vouloir infirmer.

A ces causes d'exaspération, Brueys a ajouté le caractère même de la piété cévenole (3). Elle était moins solide qu'exaltée. Le sentiment religieux des Camisards fut comme dévoyé par l'extraordinaire abondance de prédicants, surgis soudain des bas-fonds populaires et qui, sans discipline religieuse héritée d'autorités régulières, sans formation préalable, s'abandonnaient à toutes les extravagances de leur inspiration, à toutes les folies de leur nature surexcitée et qu'ils croyaient visitée de l'Esprit. Les exhortations apocalyptiques de Jurieu tombaient sur des âmes admirablement préparées, et y déterminaient un travail intérieur, dont on apercevra bientôt la malfaisance. La multitude des petits prophètes, dont Brueys se moque peut-être à tort, contribua à répandre dans le pays ce courant de mysticisme exalté, de foi vaillante en la prochaine défaite de Babylone, et d'humeur guerrière, vite transformée en esprit séditieux.

Cependant, à ces causes, il faut en ajouter deux autres,

---

(1) Voir Court, *ouv. cit.*, t. I, p. 44-90; Corbières, *ouv. cit.*, p. 333-343; Athanase Coquerel, *Les forçats pour la foi*, p. 16, note.

(2) Frosterus, *Les généraux de Louis XIV en Languedoc*, 1869.

(3) Brueys, *ouv. cit.*, t. I, p. 12 et suiv., 241 et suiv.

moins nobles assurément, mais non moins certaines : les calculs égoïstes des chefs camisards, et leur duplicité à l'égard de leurs subordonnés.

Dès l'année 1703, Montrevel était averti que le plan des chefs révoltés consistait à tenir en haleine leurs bandes fatiguées, à leur faire commettre crimes sur crimes afin « de les engager davantage » et de leur rendre impossible la soumission qu'elles étaient parfois tentées d'implorer (1). D'autre part, il est certain qu'en les entraînant au feu contre leur souverain, les chefs camisards se gardaient de faire connaître à leurs soldats toute la vérité sur leur situation. Ils marchaient, seuls initiés, sur un ordre de l'étranger ; la foule anonyme demeurait persuadée que c'était sur un ordre du Ciel. Ils avaient tourné en révolte politique une rébellion d'origine religieuse ; la foule ne vit jamais dans cette guerre que l'explosion de sa foi menacée (2).

II

Une révolte au cœur de la France, favorisée par de sauvages montagnes où se réfugiaient les bandes audacieuses et insaisissables, alimentée par le fanatisme violent d'une population que les prédicants maniaient au gré de leurs propres passions, était grave à toute époque, mais particu-

(1) « Plusieurs, dit Montrevel, m'ont fort bien expliqué qu'ils n'avaient ordre que de nous amuser par de petits attroupements, de temps en temps, pendant l'hiver, de peur que le Roi ne regardât cela comme une affaire sérieuse, mais qu'il fallait se montrer dans tous les endroits des nouveaux convertis, pour tenir les esprits dans la disposition d'agir quand il en sera temps ; que mon arrivée leur a fait croire qu'on pensait plus sérieusement à les dissiper qu'ils ne s'y étaient attendus, et que cela était cause qu'ils avaient augmenté leurs soulèvements et qu'ils faisaient commettre les meurtres exécrables qu'ils font, pour détruire et épouvanter les anciens catholiques, et pour engager davantage leurs frères ». Lettre de Montrevel à Chamillart, du 23 février 1703, citée par Frosterus, *ouv. cit.*, p. 13

(2) En allant implorer des secours d'argent auprès de la reine Anne, Duplan, dont nous allons bientôt parler, disait à la reine : « Ce n'est point, Madame, que toute cette multitude dont les yeux et les cœurs se tournent vers Votre Majesté, soit instruite ni de mes démarches, ni des sources d'où découleront les assistances qui leur sont si nécessaires. Le secret en reste en peu de mains bien sûres, et qui ont un intérêt capital, tant par rapport à eux-mêmes que par rapport à leurs pauvres Eglises, à le garder avec le dernier soin, et je consentirais volontiers moi-même à ignorer le bien que je leur procurerai. » *Record Office*, *France*, n° 307.

lièrement en ces jours où nos armées soutenaient avec peine l'effort de la coalition, sur nos frontières. Les ennemis du dedans étaient plus implacables que ceux de l'extérieur, et c'est ce qui donnera à cette guerre civile son caractère d'épouvantable cruauté. Cependant, à Versailles, le mot d'ordre, inspiré peut-être par Mme de Maintenon, est de ne point accorder de l'importance à cette émotion populaire. Faute de chefs, d'argent et d'armes, elle ne tardera pas, dit-on, à tomber d'elle-même. Quand il devient nécessaire d'envoyer contre les rebelles un maréchal de France, on l'avertit en Conseil qu'il aura à éteindre « un feu de paille ». Le ministre de la guerre écrit à l'intendant de la province : « Prenez garde de donner à ceci l'air d'une guerre sérieuse » (1). Qu'il y eut là le secret désir de ne point troubler la tranquillité du Grand Roi, on ne saurait en douter ; mais il n'en était pas moins vrai que, réduite à ses seules forces, une révolte ne pouvait se prolonger longtemps, en Cévennes. La misère y était effroyable : on vit les rebelles réduits à se nourrir de châtaignes pourries. On y comptait plus de faulx que de fusils, et l'argent manquait pour équiper les bandes révoltées (2).

Par malheur, dès le mois de novembre 1702, quelques intrigants s'avisèrent de reprendre les projets séditieux de Vivent et de Brousson, de Dautun et de Durand, et, pour perpétuer le désordre, firent appel à l'étranger.

Le premier instigateur du complot renouvelé, dont les documents nous aient conservé le souvenir, est le ministre Nicolle. Vers la fin de 1702, il avait contribué à l'organisation d'une bande camisarde d'environ 4,000 hommes, qui se cachait aux environs de Saint-Hyppolyte. Actif « à se venger des persécuteurs », il attendait, pour compléter sa vengeance, les secours de la Reine d'Angleterre, à laquelle il jurait « zèle et fidélité », lui promettant « de tailler de la besogne » au tyran, tandis que les coalisés l'occuperaient sur les frontières. Et le 12 décembre 1702, quand la ba-

(1) Cf. (de Rulhières), *Eclaircissements historiques...*, 1788, t. II, p. 168.

(2) Pour les événements de juillet à novembre 1702, voir Court, t. I, p. 44-194. Voir le discours du chef Laporte, en août 1702, *id.*, p. 74.

taille de Friedlingen ne pouvait faire oublier dans les Cévennes la joie provoquée par la chute de Landau, Nicolle écrivit au baron Dalez (1), gentilhomme cévenol réfugié à Dublin, une lettre que nous reproduisons intégralement (2).

« Monsieur,

« Ne doutant pas que nous n'ayez appris que nous sommes lassés de sacrifier à Baal, et d'être sous la tyrannie, nous avons un chacun pris les armes dans cette province, laquelle il semble que Dieu s'est choisie pour y conserver son culte. Moi, au nom de quatre mille, nous (*sic*) adressons à vous, connaissant votre piété et votre zèle et bravoure, pour vous supplier de venir nous aider à rétablir le chandelier du Seigneur. Nous vous aiderons aussi à rentrer dans vos biens et nous vous jurons toute obéissance. Souvenez-vous que vos illustres ancêtres ont défendu et scellé l'Evangile de leur sang. Nous voyons avec plaisir le sacrifice que vous avez fait à Dieu de tous vos biens et honneurs, ce qui nous porte à jeter les yeux sur vous.

Nous vous invitons donc, Monsieur, à venir à notre tête, et comme vous êtes dans le pays d'Angleterre, nous vous supplions de nous procurer l'honneur de la protection de la Reine, l'assurant de notre zèle et fidélité, et comme la feue reine Elisabeth et les rois d'Angleterre furent toujours les suppôts de l'Evangile, nous supplions très humblement Sa Majesté de nous regarder du même œil que ses glorieux prédécesseurs ont fait, en nous donnant quelque secours, et afin de vous éclaircir un peu de notre état, nous sommes près de 4,000 hommes bien armés. Nous faisons des courses heureuses, et nous nous vengeons des persécuteurs; enfin notre attente est en Dieu et nous espérons en Lui.

Nous serions bien davantage si nous avions le moyen d'avoir des armes; nous avons intelligence dans le Vivarais et dans la Guyenne, où plusieurs n'attendent que de nous voir protégés par quelque puissance étrangère, pour faire comme nous. Enfin, Monsieur, procurez-nous la protection d'Angleterre, et suppliez Sa Majesté de nous aider, et elle connaîtra que nous lui rendrons de bons services. C'est à présent le temps propice ou jamais,

---

(1) M. F. de Schickler, *l'Histoire de France...*, mentionne ce Dalez, en se demandant si ce ne serait pas un huguenot d'Alais. M. Schickler n'a pas vu la lettre du baron. Le vol. XVIII des *Proceedings of the Huguenot Society of London*, mentionne : « Dallez, Soustelle, le baron, naturalisé le 10 novembre 1698, par un acte fait à Dublin ». Cf. p. 349.

(2) *British Museum*, *addit. Mss. 29.588*, f°s 398-399.

pendant que le tyran sera occupé cet été, nous lui taillerons de la besogne. Si vous pouviez obtenir de quoi armer 4.000 hommes, encore nous serions assez forts pour nous bien maintenir.

Si vous trouvez de la difficulté à nous faire tenir ces armes-là, faites de votre mieux pour nous en obtenir la somme en argent, car, à ne vous rien celer, cela nous manque.

Dieu veuille bénir vos soins, et vous veuille inspirer et vous donne la force de venir vers nous. Vous travaillerez pour la gloire de l'Eternel, qu'il vous accordera un jour avec toutes ses grâces. C'est à quoi je vous invite avec toute notre troupe, et je suis, Monsieur, votre très humble serviteur. NICOLLE (1) ».

Proche St-Hippolyte, ce 11 décembre 1702.

Le baron Dalez ne resta pas sourd à de si pressants appels. Sans consentir à risquer sa vie dans une révolte qu'il était convié à diriger, il fit connaître les offres de Nicolle aux *Lords Justices* de Dublin qui s'empressèrent d'en informer le Lord Lieutenant d'Irlande et milord Nottingham (2), tandis que lui-même intéressait Gallway « en faveur de ces pauvres gens-là » (3).

(1) A la suite de cette lettre qu'il a transcrite, Dalez ajoute : Copie de la lettre que les protestants de France dans les Cévennes m'ont écrite.

Signé : Le Baron DALEZ.

(2) Leur lettre est datée de Dublin, 6 mars 1703. Ils prient le Lord lieutenant milord Rochester de présenter la lettre de Nicolle et de Dalez au Roi. — *British Museum, Mss. 9.716 (Despaches from the Lords Justices of Ireland, 1692-1705)*, f° 119.

(3) Voici cette lettre :

« Milord, Jamais je ne fus plus surpris que lorsque je reçus une lettre qui fait présentement le sujet de celle que je me donne l'honneur de vous écrire.

C'est, Milord, une lettre des protestants des Cévennes qui me sollicitent pour leur obtenir du secours de la Reine. Cette lettre m'est écrite par un homme qui a été mon précepteur et qui est ministre parmi eux. J'ai jugé à propos de communiquer cela à Leurs Excellences les Lords Justices. Ils ont envoyé une copie de ma lettre à milord Rochester. Je me donne l'honneur de vous en écrire, Milord, par l'avis de Leurs Excellences et par l'inclination que j'ai toujours de recevoir vos avis. Je crois que milord Rochester vous demandera qui je suis. Je ne demande de vous, Milord, que la continuation de l'honneur de votre bienveillance, et, si j'osais, votre crédit en faveur de ces pauvres gens-là.

Je crois qu'avant de rien entamer, il faudrait aller à Genève où ils m'adressent, et là tâcher d'en faire venir quelques-uns, afin de savoir d'eux leur état, et les envoyer en Angleterre pour parler eux-mêmes si la Reine s'y intéressait. J'aurai l'honneur de vous entretenir plus au long,

Comment Nottingham, avec sa passion de l'intrigue dont nous aurons bientôt à nous occuper spécialement, aurait-il hésité à se mettre en relations avec les protestants français qui, d'eux-mêmes, offraient de servir les intérêts de la coalition ? Il eut avec le Marquis de Miremont, depuis l'équipée lamentable de 1690-1692 bien déprécié, de secrètes entrevues. Miremont reprit sa correspondance criminelle avec les mal intentionnés des Cévennes, dont il excitait les fureurs, afin de les gagner à la cause de l'Angleterre. Au reste, il ne savait certainement pas encore comment on pourrait utiliser ces amis de l'intérieur de la France. Son projet de 1689 si malheureusement détruit, il ne fallait plus songer à le remettre sur le tapis. L'invasion de la France par le Dauphiné n'était qu'une chimère. Cependant, le marquis poussait à l'action. De février 1703 :

« Milord,

« Dans le temps que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je n'avais personne dans ma chambre pour avoir des nouvelles des Cévennes, qui sont arrivées le dernier ordinaire. J'ai cru, Milord, que vous ne seriez peut-être pas fâché de les voir. Ce qui fait que je prends la liberté de vous les envoyer. Dieu merci, il semble que tout va à merveille jusques à cette heure, et je ne doute nullement, Milord, que si vous avez la bonté de faire secourir ces pauvres gens-là, *vous n'en ayez tout le fruit qu'on en peut attendre.* Quoique cette affaire demande toute la diligence possible, le Parlement finissant samedi, il me paraît qu'il n'y a rien de perdu, ayant plus de temps à y songer... » (1).

En même temps, Nottingham se voyait sollicité par le ministre Jean Dubourdieu. La mésaventure de son Manifeste aux habitants de la Provence, en 1692, n'avait pu guérir cet intrigant pasteur. Deçu du côté des Vaudois, il

---

et en attendant la fin de tout cela, permettez-moi, Milord, que je vous supplie...

A Dublin, le 13 février 1703.

Le baron DALEZ.

A S. E. milord Gallway à Londres.

British Museum, id., f° 400.

(1) *British Museum, Mss. Addit. 29.588*, f° 407.

se retournait avec impétuosité vers les Cévenols révoltés. Il avait pris connaissance des divers projets proposés pour secourir ces « pauvres gens », mais ils ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance. Craignant de voir échouer, par trop de hâte, un dessein qui lui tenait fort à cœur, Dubourdieu prévint, le 13 avril 1703, milord Nottingham, qu'il ne fallait pas songer, pour l'instant, à secourir par mer les protestants des Cévennes. Il en donnait la démonstration détaillée et s'excusait en ces termes : « Il vaut mieux laisser ces pauvres gens entre les mains de la Providence, que de faire des tentatives chimériques ». Au reste, s'il conclut « qu'une descente sur les côtes du Bas-Languedoc est impraticable », il conseille « de penser à d'autres moyens » (1).

C'est probablement à la même époque qu'un certain Duplan, venu à Londres pour solliciter de la reine des secours en faveur des protestants français, écrivait une lettre pleine de menaces à l'adresse de Louis XIV. Il y affirmait qu'il y avait près de 300,000 fidèles à fréquenter les assemblées « dans les trois seules provinces, disait-il, dont je suis député ». Il y osait avancer que leur cause méritait l'attention la plus sérieuse, par l'esprit qui les animait, par leur nombre et leur situation. Il prévoyait qu'il leur faudrait conquérir de haute lutte la liberté du culte, mais « dans un cas semblable, la confiance que nous avons en V. M. et dont nous aurons éprouvé les effets salutaires, déterminerait nos résolutions et nos mouvements, et des peuples qui exposent si courageusement leurs biens et leurs vies pour vaquer au service divin avec toutes les incommodités imaginables, oseraient sans doute plus encore, s'il le fallait, pour se délivrer une bonne fois de tous ces risques, et pour se ressaisir des droits et des temples dont ils ont été si injustement dépouillés » (2).

---

(1) *Id., ibid.*, f° 440. A sa lettre à Nottingham, Dubourdieu joignait un *Mémoire de J. Dubourdieu, ci-devant ministre de Montpellier, sur la question si l'on peut secourir par mer les protestants des Cévennes* », f° 442.

(2) *Record Office, France*, n° 307. Cette lettre n'est pas datée. Duplan était-il ministre ? N'est-il pas ce Benjamin Duplan, gentilhomme d'Alais, ou cet Antoine Duplan, du Vivarais, écroué en 1707, dont Bordier a gardé le souvenir ?

Ces offres si précises et si souvent multipliées (1) ne devaient pas tomber sur un sol ingrat. Le gouvernement d'Angleterre accueillit avec joie ces secours spontanés. Il emploiera une bonne partie de son activité à maintenir, à exalter, par ses diplomates, ses émissaires et surtout par les protestants français eux-mêmes, les dispositions belliqueuses de ces contrées.

Aussi bien, d'autres foyers de révolte s'allumaient en Suisse, d'où certains Réfugiés faisaient rejaillir la flamme. Parmi ces propagateurs d'incendie, le marquis d'Arzeliers à Genève (2), et lord Aglionby à Berne (3), méritent une attention particulière. Dès le commencement de l'agitation camisarde, d'Arzeliers, qui n'avait jamais cessé d'entretenir des espions en France, s'inquiète des besoins des révoltés. Il presse Nottingham de veiller sur cet incendie naissant, capable de se propager sur toute la France. « Si j'avais 4 ou 500 pistoles, lui mandait-il, je saurais ce que l'on peut espérer de ces gens-là et leurs besoins, en y envoyant de temps en temps des personnes affidées ; c'est à mon avis le plus sûr moyen » (4).

Arrivé à Berne au début de l'année 1703, Aglionby prit spécialement à cœur de contrecarrer les desseins du maréchal de Montrevel, chargé d'étouffer la révolte. Il parvint à intercepter plusieurs de ses lettres qu'il transmettait aussitôt à Whitehall, et qui lui permettaient en outre de donner aux révoltés des conseils particulièrement auto-

---

(1) Au *British Museum*, *Mss. Addit.* 29 587, on trouve quantité de projets pour envahir la France, qui datent presque tous du commencement de 1703. Voir fos 91, 111, 171, 184, 186-187, 188. Quelques-uns ont été publiés dans le *Bulletin... du protestantisme*, 1880, p. 307-317. On voit ce qu'il faut penser de la réflexion de Court, affirmant qu'il n'y avait « ni complot, ni conspiration générale, ni consistoire secret », t. I, p. 254.

(2) D'Arzeliers avait été nommé en 1695, sur la recommandation de Gallway. Je rencontre en effet dans une lettre de Shrewsbury à d'Arzeliers du 1er octobre 1695 : « Ce n'est pas seulement par la représentation de milord Gallway que je suis persuadé que l'on n'a pas pu faire un meilleur choix. » *Record Office*, *foreign Entry-Books Miscellaneous*, n° 198.

(3) Aglionby remplaça à Berne M. d'Hervart, rappelé en août 1702. Voir une lettre désolée de d'Hervart à Nottingham du 30 août 1702. *Record Office*, *Suisse*, n° 9.

(4) Lettre du 15/26 juin 1703. *Record Office*, *Suisse*, n° 9.

risés (1). Dès le mois de mai, les chefs camisards lui faisaient savoir leurs espérances et connaître, « par des remarques justes, tout le présent état des affaires », le nombre des révoltés, leur situation militaire, l'état du Languedoc, la possibilité d'une jonction entre les Cévenols et la flotte anglaise, « soit vers Aiguesmortes, soit en Camargue », les liaisons enfin que l'on pouvait établir avec les Réunis des provinces (2).

Or, tandis que tant d'ouvriers s'occupaient à provoquer les convoitises de l'Angleterre et à allumer la guerre étrangère en promettant la guerre civile, et que, dans les Cévennes, de l'aveu même du principal boute-feu, les révoltés se procuraient « des armes et des munitions nécessaires, en un temps où les ennemis (les sujets du roi de France) n'avaient aucun soupçon de l'entreprise qui se minutait » (3), les Camisards firent paraître, le 15 mars 1703, un « *Manifeste sur leur prise d'armes* ». La belle tenue littéraire de ce pamphlet, la subtile duplicité de ces arguments et le ton mystique de ces revendications, trahissent une origine ecclésiastique (4). Quoi qu'il en soit, au moment même où, par leur connivence, de noires intrigues se tramaient dans l'ombre, les auteurs du manifeste osaient déclarer :

« Ce n'est point ici une révolte ni une rébellion des Sujets contre leur Souverain, nous lui avons toujours été soumis et fidèles, et on a vu pendant tous les traitements qu'on nous a faits une obéissance si profonde, qu'elle a été en admiration à toute la terre ; mais c'est un droit de la nature qui nous oblige en conscience de nous armer pour repousser la force par la force, autrement nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à nous-mêmes et à notre patrie ».

---

(1) J'en ai retrouvé une au *Record Office*, *Suisse*, n° 10.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) Miremont, dans son *Mémoire justificatif*, dont nous parlerons plus loin.
(4) Je cite d'après l'exemplaire en ma possession, de cette plaquette fort rare. Elle comprend huit pages, numérotées 9 à 16 (14 par une faute d'impression). Ce *Manifeste des habitants des Sévennes sur leur prise d'armes*, a été réimprimé dans le *Bulletin*, 1912, p. 338-351. Court date le *Manifeste* de février 1703. Cf. *ouv. cit.*, p. 267-282.

Et plus loin, ils avançaient cette pieuse contre-vérité :

« Quoique les combats que nous avons été obligés de soutenir, aient un peu diminué le nombre (des gens des Cévennes), nous en avons encore assez avec le secours de nos voisins, qui nous assistent pour nous défendre contre ceux qui nous attaquent ; nous ne manquons point d'armes ni de munitions de guerre, et dans cet état nous nous maintiendrons dans nos demeures en attendant le secours du ciel ».

En dépit de ces assurances, le secret de la révolte n'avait pas tardé à transpirer et Bâville le connaissait, en mars 1703. Ses inquiétudes, déjà très grandes en janvier, redoublèrent et, malgré les conseils de Mme de Maintenon et des endormeurs de la Cour, il écrivit un long Mémoire sur les projets d'une descente vers Cette, concertés entre les Camisards et les ennemis (1).

Il était grand temps de déjouer le complot. Les protestants ne faisaient plus mystère de leurs espérances ; au mois de mai 1703, ils montraient en un factum violent, à tous rois, princes et seigneurs, Etats et peuples, « *la nécessité de donner un prompt et puissant secours aux Protestants des Cévennes* » (2). L'auteur soutient hardiment que les Cévenols ne sont point des rebelles, « puisqu'ils agissent sur le même principe qui a fait l'accomplissement de la dernière Révolution en Angleterre » (3). Il affirmait, pour légitimer les manœuvres criminelles des Camisards, « qu'en temps de guerre, il est permis de nuire à son ennemi de quelque manière que ce soit ». Il insinuait enfin que l'Angleterre, en fomentant cette révolte, y trouverait un gros profit ; la Normandie, l'Aquitaine, la Touraine, le Perche et le Poitou retourneraient à la couronne de la Grande-Bretagne, et « ce ne serait pas, disait-il, un petit agrandissement du domaine de Sa Majesté » (4).

---

(1) Voir Brueys, t. I, p. 132-134.

(2) Ce factum comprend 16 pages ; il parut à Londres. J'ai consulté l'exemplaire conservé au *British Museum*, 700, f. 8. Voir aussi Court, t. I, p. 363-376.

(3) Le principe du droit de résistance au tyran est en effet posé très clairement dans le *Manifeste*.

(4). Cf. p. 9.

Il suffirait de débarquer une petite troupe sur un point de la côte « indiqué par plusieurs natifs tant des Cévennes que du Languedoc ».

Les ennemis s'agitaient en effet avec une hâte visible. En Hollande, Walkenier écrit à d'Arzeliers, qui reçoit aussi des lettres de son collègue à Berne, Aglionby, et de milord Gallway (1). Tous ensemble, ils croient le moment venu de secourir ouvertement les Camisards et de susciter la grande révolution qui devait assurer le succès des armées ennemies aux Pays-Bas et en Allemagne. Miremont partage cette illusion. Il a découvert, en la personne d'un remarquable espion, Flotard, un émissaire fidèle qui assure le contact entre les Camisards et les ennemis. Il l'envoie secrètement porter une lettre d'instructions au chef cévenol Roland, qui sème la terreur dans le Bas-Languedoc (2).

Ces nouvelles, ces assurances, les sourdes excitations que l'on fait retentir aux oreilles des chefs camisards, et que ceux-ci soufflent au cœur de la foule déchaînée, transformèrent les régions cévenoles en un immense brasier. Dès le mois de juillet, l'incendie éclata.

III

De toutes parts, les Camisards apparurent, prêts au combat. Tandis que les Cévennes se remplissent de troupes armées, les révoltés de la plaine répandent l'épouvante dans le Bas-Languedoc, qu'ils ravagent. En même temps, une incursion en Rouergue s'organise au plus vite, en vue de soulever les nouveaux convertis, vers Millau. Les circonstances favorisaient donc le projet d'une invasion en France, mais, dès le début de la campagne, les Alliés commirent une grosse faute : ils ajoutèrent foi aux promesses du fameux Guiscard.

Guiscard, dont on a pu dire qu'il fut à peu près le seul, parmi les chefs de la révolte, à avoir le génie du véritable

(1) Voir ces lettres, datées des mois de mai et juin, dans Court, t. I, p. 376-382.

(2) Voir la notice consacrée à David Flotard par Bordier, 1888, t. VI, p. 565.

révolutionnaire, songeait à dresser contre le despotisme de Louis XIV, non seulement les haines des religionnaires du midi de la France, mais encore les douleurs des catholiques, accablés d'impôts. D'une guerre de religion, il songeait à passer à la révolte politique. Il promettait, comme l'avait déjà fait, sans succès, le *Manifeste* du maréchal de Schomberg en 1692, la paix religieuse pour tout le monde, plus de liberté civile, et le rétablissement des libertés provinciales. Sans aller jusqu'à a imettre, ainsi qu'il le déclare avec orgueil dans ses *Mémoires*, qu'il fut la cause véritable du soulèvement des Cévennes, il est vrai que son prestige en Rouergue était assez grand pour y déterminer un soulèvement populaire (1). Pendant trois mois, les agents du marquis rebelle agitèrent le Rouergue, le Vivarais, le Bas-Languedoc, attendant le moment précis où l'escadre anglaise apparaîtrait en vue de Cette, pour commencer la ruée des bandes camisardes, à travers tout le pays, se précipitant à la rencontre du secours étranger (2).

Mais ce plan fut réalisé sans ordre, hâtivement, et donna lieu à des cruautés tellement épouvantables que les populations se détournèrent de ces prétendus libérateurs. L'amiral anglais Showel, qui croisait dans le golfe du Lion, détacha deux vaisseaux, le *Pembrook* et le *Tartar*, qui furent pris avant d'avoir débarqué les hommes et les armes destinés à la sédition. D'autre part, les projets de Guiscard étaient mal vus des chefs du Refuge qui, poussés par la défiance à l'égard de cet abbé séditieux, ou par la jalousie d'organisateurs évincés, ou par le désir de ne point consumer en pure perte des secours nécessaires, ne cessaient de se plaindre auprès des puissances protestantes. Miremont était particulièrement agressif. Il fit de son mieux, comme il le rappellera en 1705 avec amertume, pour détourner la Hollande et l'Angleterre de favoriser « l'exécution du projet mal entendu de monsieur l'abbé de la Bourlie ou de Guiscard » (3).

---

(1) Cf. *Mémoires*, Delft, 1705. Préface.

(2) Sur l'agitation des mois de juillet, août et septembre, voir Court, t. I, p. 386 à la fin, et t. II, p. 1-90.

(3) Voir son *Mémoire justificatif*, dont je parlerai plus loin.

Sans doute, Miremont avait ses raisons particulières. Nous croyons les connaître aujourd'hui. On sait en effet qu'au mois de septembre 1703, une tentative très grave de soulèvement fut organisée par deux chefs camisards, Peytau et Jonquet (1). En même temps qu'ils enrôlaient des troupes, ces deux agitateurs faisaient un commerce de lettres fort suivi avec l'étranger (2). Il n'est pas douteux qu'ils étaient les émissaires d'une puissance étrangère, qui, par leur intermédiaire, travaillait à provoquer, à une date fixée, une considérable diversion dans les Cévennes. Nous avons retrouvé une lettre de Hill, envoyé de la Grande-Bretagne à La Haye, qui prévient son gouvernement qu'il a reçu une lettre du marquis de Miremont, lui annonçant, en grand secret, l'arrestation « des deux pauvres hommes, qui ont été déjà découverts dans les Cévennes et rompus sur la roue » (3). Le marquis demandait à Hill d'observer, sur ce point, « le secret et la discrétion absolue ». Tandis que Guiscard soulevait le Rouergue, Miremont n'avait-il pas essayé de provoquer dans les Cévennes une agitation, sous les ordres de Peytau et de Jonquet ?

La nouvelle de ce double échec ne découragea point les conspirateurs, car, à ce moment même, une immense espérance traversait les armées des Alliés : le duc de Savoie faisait défection à la France et venait grossir la coalition (4). Les anciens projets de Guillaume d'Orange, de Mirmand, de Jurieu, de Miremont, réapparurent aussitôt. Dans les Cévennes soulevées, on complotait de jeter une armée de Vaudois. Ce fut encore le marquis de Miremont qui proposa d'organiser ce mouvement.

De concert avec Hill, il élabore son plan d'attaque qu'il soumet à la reine d'Angleterre et au Grand Pensionnaire. Il n'hésite point d'ailleurs à croire que les Etats-Généraux de Hollande fourniront le tiers des sommes néces-

---

(1) Cf. Court, t. II, p. 80-87.

(2) Court met surtout en relief le rôle militaire de ces deux chefs; Brueys surtout leur rôle d'indicateurs, voir t. II, p. 222-226.

(3) *Record Office*, *Savoie*, n° 26. Lettre datée de La Haye, le 12/23 octobre 1703. En réalité, Peytau fut rompu vif, mais Jonquet fut envoyé aux prisons de Saint-Esprit.

(4) En octobre 1703. Voir Court, t. II, p. 110-116.

saires à l'expédition, et que, si la reine consent à avancer 200.000 livres, il en obtiendra encore 100.000, qui lui permettront de « commencer son œuvre, car, dit-il, le plus tôt sera le mieux » (1).

Mais l'intrigant marquis se flattait. S'il avait gagné Hill, dont les mésaventures passées n'avaient pas modéré l'ardeur, il ne put convaincre aussi facilement Heinsius, sans doute désabusé. Tous les efforts du représentant de l'Angleterre auprès du Grand Pensionnaire se heurtèrent à une question d'argent. Heinsius demandait que la reine d'Angleterre avançât d'abord les 200.000 livres, protestant qu'il fournirait alors les 100.000 livres de sa quote-part (2).

Bien que ces délais parussent à milord Hill fort préjudiciables aux projets de Miremont, il ne laissait pas de renforcer encore l'intrigue, en appelant à la rescousse le ministre-colonel Arnaud. Depuis son intervention dans le mouvement vaudois de 1689-1692, Arnaud semblait avoir renoncé aux aventures guerrières pour mieux remplir son rôle de ministre de l'Evangile. Quand l'intolérance du duc de Savoie chassa, pour la seconde fois, en 1696, la colonie vaudoise des vallées piémontaises, le hardi pasteur avait repris, avec ses fidèles, le chemin de l'exil, n'attendant qu'une occasion de faire sentir au prince ingrat le poids de sa vengeance. Hill lui offrit, en 1703, celle de rentrer en grâce auprès du souverain irrité. Les Vaudois descendraient du Wurtemberg au secours d'Amédée, passé à la coalition. Comme en 1690, ils s'occuperaient de tenir en haleine, dans le Piémont, l'armée de Louis XIV, tandis qu'un corps expéditionnaire de 8 à 9.000 hommes envahirait la France et ferait sa jonction avec les Camisards révoltés. Le 6 novembre 1703, Hill pouvait affirmer que sept cents Vaudois et Réfugiés étaient prêts, du côté de Genève, à envahir les vallées, et il se faisait fort de payer les soldats que l'on enrôlerait dans ce but. Arnaud fut son principal recruteur. Il est certain que, dès le début de

(1) *Record Office*, *Savoie*, n° 26. Lettre de Hill, du 12/23 octobre 1703. Hill annonce qu'il a communiqué le plan de Miremont au Grand Pensionnaire, « and to nobody else ».

(2) *Record Office*, *ibid.* Lettre de Hill, du 19/30 octobre 1703.

l'intrigue, il entra en relations secrètes avec Hill, comme il l'avait fait jadis avec Coxe, et qu'il accepta les termes « du marché » que lui proposait l'envoyé de la Grande-Bretagne (1).

La chose paraissait, à cette date du 6 novembre, si bien arrêtée que M. Hill envoyait à Whitehall un « *Mémoire pour secourir promptement S. A. R. le duc de Savoie* » (2). Il y affirmait qu'à la suite de ses négociations, « on pouvait compter sur la colonie vaudoise d'Allemagne, où il se trouvera beaucoup de jeunes gens propres à porter les armes, qui seront prêts à marcher avec le ministre Arnaud ». Il y découvrait enfin que l'on avait pressenti un groupe d'officiers en demi-solde, en Hollande, presque tous du Dauphiné et du Languedoc, « par ainsi propres à former des corps des gens de la Religion, et qui ne manqueront pas de venir ».

Cependant, l'intrigue recevait un commencement d'exécution, car Stanhope, représentant de la reine d'Angleterre à La Haye, écrivait à milord Hedges, secrétaire d'État, le 12 novembre, que des lettres lui annonçaient la marche en avant du marquis de Pradella qui, à la tête d'un corps de Vaudois, s'efforçait d'arriver au secours des Camisards (3). De leur côté, les États-Généraux de Hollande, qui semblaient enfin vouloir favoriser de toutes leurs forces le plan de Miremont sanctionné par Hill, envoyaient des instructions pressantes à leur ministre à Berne, en vue de former un corps d'expédition (4).

Le 13 novembre, Hill demandait au représentant du duc de Wurtemberg de presser Arnaud en son nom, car il travaillait lui-même activement à lever des troupes de Vaudois et de Français réfugiés, pour les envoyer au plus tôt au secours des Cévenols (5).

---

(1) *Record Office*, *Savoie*, n° 26. Lettre de Hill du 6 novembre. Il y prévient qu'il a proposé au Grand Pensionnaire de fournir deux pistoles, pour chaque pistole qu'il donnerait lui-même. « I am endeavouring to make the same bargain with general Arnaud », dit-il.

(2) Ce *Mémoire* est à la suite de la lettre précédente. Hill avait enrôlé en Hollande, 56 officiers réfugiés. Voir Court, t. II, p. 115.

(3) *Record Office*, *Hollande*, n° 226, f° 115.

(4) *Id.*, *ibid.* Lettre de Hill, du 2/13 novembre.

(5) *Id.*, *ibid.* Lettre de Hill, du 13/24 novembre.

Ces préparatifs ne restèrent pas sans résultat. Quand on sait avec quelle rapidité les agitateurs des Cévennes étaient mis au courant, par d'insaisissables espions, des efforts des Alliés et de l'imminence du secours promis, il est naturel de rapprocher de ces démarches diplomatiques les événements des mois de novembre et décembre 1703.

Nous n'avons pas à les raconter ici. Les jours les plus sombres de l'année 1702 étaient eux-mêmes dépassés. Les Camisards tuaient, pillaient et ravageaient avec une fureur sauvage. N'attendaient-ils pas « le secours du ciel », que le ministre Arnaud devait leur apporter à la tête de ses farouches Barbets? Leurs cruautés ne furent d'ailleurs égalées que par celles des Camisards blancs. Fanatiques du protestantisme et du catholicisme, tous travaillaient à faire de ces régions un immense cimetière (1).

Cette boucherie inspira à Bâville le dessein de dépeupler les Cévennes (2). Mais les Alliés, dont les intrigues avaient ranimé ces fureurs, ne s'accordaient déjà plus. Leurs dissentiments assurèrent la défaite camisarde. L'Angleterre diminuait sans cesse les subsides ; l'Empire ne fournissait aucun soldat ; la Hollande menaçait de reprendre sa liberté d'action, et faisait entendre, dès le mois de novembre, d'amères protestations (3).

La coalition était hésitante, parce qu'elle ne croyait déjà plus au succès. Les généraux de Louis XIV agissaient enfin dans les Cévennes avec une vigueur sans tendresse (4). Les

---

(1) Voir ces événements dans Court, t. II, p. 116-184, et Brueys, t. II, p. 226-267.

(2) Voir Brueys, t. II, p. 236.

(3) Voici le résultat de la séance des Etats-Généraux de Hollande, le 27 novembre 1703 : « Bien que L. L. H. H. P. P. aient fait à ce sujet des instances réitérées et s'y soient prises de toutes les manières, elles n'ont pu à leur grand regret obtenir nullement l'effet qu'elles devaient s'en promettre, car encore que quelques princes aient témoigné un zèle louable et fait de grands efforts, selon et par delà leurs forces, ce zèle n'a pourtant point été suivi par d'autres, à qui le danger touchait de moins près ; il est notoire que les troupes de S. M. Impériale dans l'Empire n'ont point été recrutées depuis la campagne de l'année passée, et par là elles ont été la moitié et davantage plus faibles qu'elles ne devaient être, et de plus dépourvues de toutes les choses nécessaires... » *Record Office, Hollande*, n° 226, f°s 139 et suiv. C'est un imprimé de 4 pages.

(4) Cf. Frostfrus, *Les généraux de Louis XIV en Languedoc, 1702-1704*. Helsingfors, 1869, 34 p.

premiers mois de 1704 marquèrent la débandade des Camisards. En vain les conspirateurs de l'étranger s'efforçaient-ils, en janvier, de reformer le bloc de la coalition, en lui démontrant que l'on verra « *l'Europe esclave, si les Cévenols ne sont promptement secourus* » (1). Les fissures étaient trop profondes pour disparaître aussitôt. D'autre part, les Camisards ayant essayé, au mois de mars, de passer en Vivarais, Julien se jeta à leur rencontre et fit un affreux carnage. Le 16 avril, Montrevel surprit les révoltés à Clarensac et les décima (2). Le plus grand désarroi régnait parmi les Camisards, rejetés dans leurs montagnes, traqués et massacrés sans merci. Il ne fallait plus songer à suivre les directions du « consistoire secret », qui poussait ces malheureux à se jeter sur le Dauphiné, à la rencontre des armées du duc de Savoie (3).

Enfin, le 20 avril, Villars fait son entrée en Languedoc. Vainqueur de Friedlingen et de Hochstett, entouré d'un prestige éclatant, renommé pour sa vaillance, son entrain, son habileté, aimé et craint à la fois, le maréchal prit à cœur de pacifier un pays que ses prédécesseurs avaient trop longtemps foulé. Une amnistie fut offerte à tous ceux qui désarmeraient dans les huit jours. Ceux qui s'obstineraient seraient poursuivis sans relâche et fusillés sans pitié.

Un grand nombre de révoltés se soumirent; les plus opiniâtres se jetèrent dans les montagnes, où ils se trouvèrent en nombre insuffisant pour continuer la résistance. Cavalier lui-même négociait sa reddition. Vers le mois de

---

(1) Titre du pamphlet, paru au mois de janvier 1704. Voir Court, t. II, p. 198-213.

(2) Pour les événements des mois de février, mars et avril, voir Court, p. 220-340, et Brueys, t. II, p. 267-306.

(3) Louis XIV venait de déclarer la guerre au duc de Savoie. Arnaud se hâta, comme il l'avait promis à M. Hill, de lui amener ses Vaudois. Le 4 avril, Hill écrivait : « Enfin, M. Arnaud est arrivé ; mais son armée consiste en 30 Vaudois et 2 Réfugiés ! » *Record Office, Savoie*, n° 26. Le 11 avril, il écrit qu'une partie des Vaudois essaya « cette semaine de passer en Dauphiné ; mais ils trouvèrent les passages si bien gardés et une telle quantité de neige, qu'ils durent s'en retourner ». *Id., ibid.* Hill est en ce moment à Turin, auprès du duc de Savoie.

Sur les directions du consistoire secret, voir la lettre du 8 avril, de Montrevel à Julien, dans Court, t I, p. 413, note.

mai, le pays reprenait sa vie normale, et l'ordre se rétablissait, sans effusion de sang. La partie était décidément perdue pour les conspirateurs de la Hollande, de la Suisse et du Piémont. Hill lui-même detournait la reine d'Angleterre d'envoyer les « cinq cents bons protestants » qu'il avait demandés, car, disait-il, « l'affaire est déjà perdue » (1). Il semblait que les faiseurs d'intrigue n'eussent plus qu'à dévorer silencieusement l'humiliation de leur défaite.

Mais le pouvaient-ils? Miremont ne décolérait pas. Avoir mis en mouvement un si grand nombre d'ouvriers, fait mouvoir tant d'agents et machiné tant d'intrigues, pour échouer devant l'habile tactique d'un Villars! Il se contint néanmoins, car les représentants de l'Angleterre et de la Hollande, Hill et Van der Meer, ne paraissaient point disposés à continuer l'aventure (2). Mais en 1705, toute sa rancœur se donnera libre carrière dans le *Mémoire justificatif* qu'il présenta aux Etats-Généraux de Hollande (3). Il y faisait l'historique du soulèvement des Cévennes, et y établissait, d'une main impitoyable, les responsabilités. C'est ce qui donne à ce Mémoire une valeur historique de premier ordre. Par lui, nous connaissons les secrètes menées qui déterminèrent et soutinrent l'explosion de colère qui mit la France à feu et à sang, pendant les années 1702 et 1703. Voici donc comment Miremont explique la genèse de la révolte :

« Pour donner à vos H. H. P. P. une idée de la manière que cette affaire a été conduite, je prendrai la liberté de leur marquer ici certaines époques qu'en honneur et conscience je ne saurais taire. Pendant que les Cévenois étaient en armes, et qu'ils rendaient de si grands services à la cause commune par leur diversion, on leur refuse tout secours, après leur en avoir fait promettre de très grands. Les gens que j'avais levés en Angleterre et ici (en Hollande) n'eurent pas un meilleur traitement. On leur

(1) Lettre de Hill à Nottingham, datée de Turin, le 12/23 mai 1703. *Record Office*, *Savoie*, n° 26.

(2) Court rapporte que le Réfugié de Belcastel étudiait, le 28 avril, avec Malborough, à La Haye, les moyens de secourir les Cévenols; t. II, p. 214. Pour les événements du mois d'avril, voir Court, t. II, p. 301-340.

(3) Tout ce dossier Miremont est au *Record Office*, *Hollande*, n° 574, f°s 302 à 321. Miremont présenta ce *Mémoire* le 20 août 1705.

discontinua tout à coup la subsistance que S. M. avait eu la bonté de leur donner, sous prétexte que vos H. H. P. P. n'avaient pas fourni leur tiers, suivant la convention. Mes instances furent en vain, et après plus de six mois de patience et de misère, tout ce monde fut obligé de se disperser ou de reprendre leur travail, qu'ils avaient quitté pour aller au secours de leurs frères... ».

Miremont rappelle ensuite les moyens mis habilement en œuvre par Villars pour réduire les révoltés, qui, voyant leur nombre diminuer sans cesse, envoyaient aux Alliés « de pressantes lettres », restées sans résultat. Lui, cependant, avait fait tous ses efforts pour maintenir les révoltés dans leur attitude intransigeante ; il leur promettait des secours en argent et décida même son fidèle lieutenant Flotard à se rendre au plus vite à Turin. Il devait y solliciter la générosité de MM. Hill et Van der Meer. Peines superflues !

« M. Hill et Van der Meer, envoyés extraordinaires d'Angleterre et de vos H. H. P. P. en Piémont, ayant été fortement sollicités à Turin, pendant l'espace de quatre mois, par le sieur Flotard, que vos H. H. P. P. avaient envoyé auprès desdits ministres pour travailler à l'affaire des Cévenois, se déterminèrent enfin à lui fournir cent pistoles, de laquelle somme il fut obligé, pour l'avoir, de leur donner caution marchande, jusqu'à ce qu'il leur en eût procuré des acquits en forme, *que les chefs Sales et Soulier, qui sont à présent en Wurtemberg, signèrent* (1). Si vos H. H. P. P. ont la bonté de faire un moment d'attention à ceci, elles verront que cent pistoles étaient bien peu de chose à des gens qui faisaient plus de 20,000 hommes de diversion. Ce premier soulèvement tomba enfin faute d'argent... »

De ce témoignage irrécusable, il apparaît que si les Camisards tinrent la campagne, ce ne fut point par le seul motif religieux, et que s'ils se soumirent, ce ne fut point par désir de la paix. L'or des Alliés avait armé ces foules ; quand il manqua, elles rentrèrent dans l'ordre. Miremont a projeté, dans une heure de franchise, sur la psychologie de cette guerre civile, une lumière saisissante.

---

(1) Il est donc très probable que Miremont était en relations avec ces deux chefs, comme il l'était encore avec Roland.

C'est ce qui explique l'instabilité surprenante des situations aux Cévennes, jusqu'en 1711. Les révoltes s'apaisent et se raniment brusquement. Le jeu des passions ne suffit pas à mettre la clarté dans cette complexité d'événements : Miremont nous apprend qu'il y faut joindre l'appel de l'or. Aussi, la trêve du mois de mai 1703 n'était-elle qu'apparente. Le moindre boute-feu pouvait déchaîner à nouveau l'incendie. Nous connaissons celui qui doit porter devant l'histoire la responsabilité de la crise qui durera du mois de juin 1704 au mois d'avril 1705 : le marquis de Miremont fut l'ouvrier de la seconde révolution. Ecoutons-le plutôt (1) :

« Ce premier soulèvement, dit-il, étant tombé faute d'argent, je pris encore la liberté de représenter à S. Majesté et à vos H. H. P. P. les moyens que j'avais pour en faire faire un second, beaucoup plus grand que le précédent. Sur quoi, S. M. et vos H. P. m'ayant donné tout l'encouragement que je pouvais souhaiter, je ne songeai plus qu'à me hâter, pour mettre à profit les heureuses dispositions où je savais ce peuple du Languedoc et des provinces circonvoisines, comme vos H. P. en ont été informées par les diverses lettres que j'eus souvent l'honneur de leur communiquer et par ce qui s'en est ensuivi.

Pour cet effet, j'y renvoyai en trois fois six des chefs qui s'étaient rendus et un officier, par le moyen dudit Flotard qui connaissait à fond leur mérite. L'arrivée de ces chefs dans le pays réjouit beaucoup ce pauvre peuple; et après qu'ils lui eurent annoncé que les bonnes intentions de S. M. et de vos H. P. allaient être exécutées, que je devais venir à leur secours avec un corps de Réfugiés, un chacun mit la main à l'œuvre, cherchant partout des armes et munitions.

Ceux qui avaient accepté l'amnistie furent les premiers, et dans peu de temps chaque chef se fut fait un parti considérable, que plusieurs milliers d'hommes devaient joindre, quand ils auraient éclaté. Partie de la noblesse les assura que, dès que je paraîtrais sur la frontière, elle se soulèverait aussi, et qu'en attendant, on les favoriserait en tout. Les meilleurs marchands des villes se chargèrent volontiers de la correspondance et de leur compter tout l'argent qu'on leur enverrait des pays étrangers, ce qu'ils firent

(1) Même *Mémoire*.

jusqu'au jour fatal de la découverte (1), et de plus leur en avancèrent considérablement.

Et afin que S. M. et vos H. P. soient bien informées de ce que les Cévenois ont reçu de leur part, je prendrai la liberté de leur dire que je fus extrêmenent surpris, voyant qu'on laissait protester deux lettres de change, chacune de 300 écus, dont la valeur avait été employée à l'envoi des susdits chefs...

Cependant, les Cévenois suppliaient instamment dans toutes leurs lettres, qu'on leur fît quelque bonne remise d'argent pour s'acheter les armes et les munitions nécessaires, pendant que les ennemis n'avaient aucun soupçon de l'entreprise qui se minutait, et que le peuple concourait si ardemment à leur en faciliter l'emplète. Pour cet effet, on ordonna audit Flotard de s'adresser à M. d'Arzilliers qui, dans l'intervalle de six mois, fournit en plusieurs fois 400 louis d'or... » (2).

Les origines du mouvement de juin 1704 à avril 1705 sont aussi nettement que possible indiquées dans ce document capital. Les Cévenols étaient enfin tranquilles ; les autorités même, jusque-là si soupçonneuses, avaient foi dans l'ordre rétabli, et relâchaient leur surveillance. Le gouvernement de Villars n'était point cruel. Le maréchal affectait de se servir de la clémence plus que des armes, et volontiers accordait une confiance excessive aux paroles des révoltés. Il espérait que la douceur permettrait aux passions religieuses de s'assoupir insensiblement. Mais un protestant français s'acharna à compromettre cette œuvre de pacification. Pour rallier les rebelles, il envoie des chefs ; pour acheter des armes, il envoie de l'argent ; pour ranimer les fureurs de la guerre, il promet l'appui de l'étranger et que lui-même viendra, à la tête d'une armée de secours. Miremont doit porter devant l'histoire la responsabilité des crimes épouvantables qui ensanglantèrent le midi de la France pendant onze mois.

Sur ses instances, M. Hill et Van der Meer reprirent les secrètes correspondances avec les chefs céve-

---

(1) En avril 1705. Voir un peu plus loin.

(2) Miremont est d'accord avec d'Arzeliers qui, dans une lettre à Clignet, en mai 1705, avoue avoir donné à Flotard 400 louis. Voir Court, t. III, p. 224

nols (1), et tandis que lui-même leur envoyait Flotard, porteur d'instructions détaillées, il espérait que les représentants de l'Angleterre et de la Hollande sauraient provoquer la rébellion des principaux émeutiers (2). N'est-ce pas Miremont qui procura à Van der Meer ce Cévenol réfugié, dont nous ignorons le nom, assez heureux pour rejeter Ravanel, Castanet, Javanel et Roland dans la révolte ? La lettre que cet émissaire envoyait à Van der Meer, le 25 juin, est fort importante (3). Il y assurait son maître que tout était gagné en Languedoc. S'il n'avait pu convaincre Cavalier, il avait eu le bonheur de mettre à profit une querelle survenue entre l'illustre colonel et Ravanel, chef intrépide et brutal. Au reste, il avait trouvé un second émissaire de Van der Meer qui pressait fort, de son côté, Ravanel et Castagnet de reprendre la lutte, et qui « à force de promesses d'être secourus, les a obligés de rompre ».

« Je verrai Roland, dit-il, et je saurai par lui et par Castagnet ce qu'ils souhaitent. M. G. me dit qu'il leur a fait de votre part les mêmes offres que vous m'aviez chargé de leur faire. S'il faut faire soulever les provinces, il faudra de l'argent. On a caché toutes les armes, fusils et baïonnettes qu'on avait préparées pour l'affaire de Millau. Je sais où tout cela est. Vous pouvez compter là-dessus. Faites part à S. E. M. Hill de tout ceci ».

Il ne convient plus d'exalter, quand on a lu ces lignes accusatrices, le tressaillement des âmes religieuses qui, sous le coup de la passion mystique, vont, d'un élan spontané, vers la sainte révolution. En réalité les chefs cévenols sont, en mai 1704, complètement découragés. Ravanel, Castanet, Javanel se sont « retirés et paraissent tous disposés

(1) Court signale la lettre que les Alliés envoyèrent, en juin 1704, aux Cévenols pour les engager à résister, t. II, p. 470-476. Hill et Van der Meer envoyent Rocayrol vers les Camisards, *Bulletin*, t. XVI, p. 273 et suiv.

(2) Hill avait envoyé un émissaire, en avril, à Montpellier, et un autre aux Cévennes. « Je me déterminerai, dit-il, sur leur avis ». *Record Office*, *Savoie*, n° 26, lettre du 12/23 mai 1704.

(3) Cette lettre est datée de Genève, 25 juin 1704. *Record Office*, *ibid.* Elle éclaire d'un jour nouveau les négociations secrètes entre Villars et les chefs camisards. Tout ce que raconte là-dessus Court, t. II, p. 418-464 doit être corrigé par ce document.

à accepter l'amnistie et à donner des otages (1) ». Quand il les voit pour la première fois, l'emissaire de Van der Meer est desappointé et avoue « qu'il n'y avait aucune sureté de s'ouvrir ». Ces pauvres gens seraient ainsi revenus à leurs foyers, si les incessantes provocations de Miremont n'avaient poussé les Alliés à fomenter une seconde fois la révolte. Encore les chefs cévenols ne consentent-ils à reprendre les armes « qu'à force de promesses d'être secourus ». La légende camisarde paraîtra sans nul doute moins belle, mais combien plus humaine !

Ces nouvelles jetèrent l'entreprenant marquis dans de véritables transports d'enthousiasme. Le 19 juillet, il renouvelle ses appels pressants, et donne ses instructions suprêmes. Il demande le commandement en chef d'un corps de 6,000 hommes (2), et pour prévenir les objections d'ordre pécuniaire, annonce « que les protestants du dedans (de la France) et du dehors contribueront volontiers » à son entretien. Cette armée sera composée exclusivement de Réfugiés, qui « sera infiniment plus redoutable à la France qu'une grosse armée de troupes ordinaires, comme on en peut juger par ce qu'on a vu depuis deux ans ». Les recrues seront au fur et à mesure dirigées en Piémont, dans un lieu désigné par le duc de Savoie, d'où l'on pourra faire brusquement l'invasion du Dauphiné. Quant à lui, il se déclare prêt à partir « incessamment, pour faire voir aux gens de France qui attendent depuis si longtemps, qu'on vient effectivement à leur secours (3) ».

Le plan de Miremont fut immédiatement communiqué à Belcastel qui obtint des Etats-Généraux de Hollande la mission de gagner l'assentiment du duc de Savoie. Nous voyons en effet les trois conjurés, Hill, Van der Meer et Belcastel, faire pression sur le duc, en août 1704, en vue de former sur ses Etats l'armée destinée à l'invasion du

---

(1) Même lettre.

(2) La reine Anne lui donna en effet, le 24 juillet, une commission de lieutenant général.

(3) *Record Office*, *State papers domestic Anne*, t. IV, f°s 80 et 88. Miremont ajouta à ce Mémoire une lettre pour M. Hedges, où il le prie de pousser l'affaire.

Dauphiné (1). Une prompte décision s'imposait. Hill éprouvait toutes sortes de difficultés pour maintenir les chefs cévenols dans la révolte. Roland lui-même menaçait de se laisser persuader par M. d'Aigaliers, qui servait d'intermédiaire entre Villars et le farouche Camisard, comme il l'avait fait pour Cavalier. Le représentant de l'Angleterre lui faisait passer les sommes nécessaires à l'entretien des 3,000 révoltés qui tenaient encore la campagne (2) En dépit des obstacles, M. Hill parvint ainsi à lui fournir 10,000 couronnes, et, le 7 aout, l'assurait qu'il avait en mains une autre forte somme, cependant que Belcastel travaillait à lever 2,000 hommes pour courir à leur secours (3).

Le résultat de ces intrigues ne se fit point attendre. Précisément au mois de juillet, quand Villars espérait avoir réduit leurs repugnances, les chefs Roland et Ravanel cessèrent les négociations de la paix et reprirent le chemin des montagnes.

Cependant, le second soulèvement, si minutieusement préparé, échoua, non par la faute de ses trop habiles organisateurs, dont le zèle, la ténacité et l'ingéniosité étaient dignes d'une meilleure cause, mais par un concours de circonstances malheureuses. D'un côté, la coalition ne remportait pas tous les succès qu'elle avait espérés. Les armées de la reine d'Angleterre étaient battues en Portugal, où Berwick se couvrait de gloire (4). D'un autre côté, les Alliés étaient la proie de dissensions assez graves. La reine Anne

---

(1) *Record Office*, *Savoie*, n° 26. Ils adressent au duc de Savoie, le 3 août 1704, un long Mémoire sur ce sujet. Ils devaient « concerter avec le Duc les moyens les plus efficaces pour secourir ceux des Cévennes, et commencer par la levée d'un corps de 3,000 hommes. »

(2) Il est certain que, depuis le mois de juin 1704, Hill entretenait correspondance avec Roland, pour le dissuader d'écouter les propositions de Villars. Voir une lettre de Hill, datée de Turin, le 12 août 1704. *Record Office*, *Savoie*, n° 26.

(3) Voir *id.*, *ibid.*, une lettre de Hill, du 7 août 1704. — Il fournissait l'argent à la fois à Roland et à Ravanel. Néanmoins Court ose avancer, d'après une lettre de d'Arzeliers dont on voudrait bien connaître l'original, que les chefs camisards n'avaient reçu « aucun secours étranger, pas même en argent », chose, dit-il, « certaine et incontestable ! », t. III, p. 98.

(4) Il y avait fait prisonniers les deux régiments de Stuart et de Stanhope.

insistait auprès du Grand Pensionnaire pour que de nouvelles armées fussent envoyées en Portugal, mais celui-ci objectait que le projet de Miremont souffrirait de cette dispersion de forces. Ces négociations vaines remplirent les mois d'août et de septembre (1).

Or, la cause camisarde se trouvait, à cette date, dans une situation désespérée. La tentative essayée au mois de juillet par la flotte d'Hyères en faveur des révoltés, avait lamentablement avorté (2). Enfin, le 14 août, le chef irréductible Roland était surpris chez sa maîtresse et tué sans pitié. La rébellion paraissait décapitée et réduite à ses seules forces, sans espoir d'un secours étranger (3). Miremont lui-même s'avouait vaincu (4).

Et pour mettre le comble à ces revers, le duc de Savoie, dont on escomptait la complicité pour organiser sur ses Etats le corps d'invasion, tenait une conduite équivoque. Préoccupé beaucoup moins d'envahir les Etats de Louis XIV que de protéger les siens propres, il parut d'abord favoriser la levée des 3,000 hommes demandés par Miremont, Hill, Van der Meer et Belcastel, mais imagina bientôt de garder à son service ce secours imprévu. Il n'y avait difficultés qu'il ne s'ingeniât à créer aux Alliés, que cette attitude confondait. Tantôt il réclamait le droit « de disposer de

---

(1) Sur ces négociations difficiles, voir *Record Office*, *Hollande*, n° 227, la correspondance du représentant de l'Angleterre Stanhope avec le secrétaire d'Etat Harley. Lettres du 25 juillet, du 1er août, du 26 septembre 1704, fos 13, 15, 23, 63, 64.

(2) Voir Brueys, t. III, p. 78-85. Une lettre de Hill du 14/25 septembre 1704, nous renseigne sur sa participation à cette expédition malheureuse. Il avait donné 300 louis d'or au comte de Guiscard, qui commandait la flotte, et avait chargé la flotte d'armes, de vivres, de munitions et de 16,000 couronnes pour les Camisards. *Record Office*, *Savoie*, n° 26.

(3) Cependant cette même lettre de Hill nous apprend qu'il avait établi un bureau à Genève pour continuer la correspondance « avec ceux qui sont maintenant à la tête de ces pauvres gens ».

(4) Le 17 août, Miremont présente à la reine Anne un Mémoire sur les récents malheurs arrivés en France. Il demandait des secours pour aller aussitôt « relever le courage des Cévenois ». *Record Office*, *State papers domestic Anne*, t. IV. *Calendar*, p. 145. Ce Mémoire résumé dans le *Calendar* n'est plus au volume 4, où il était indiqué fo 98. — Court raconte qu'à cette date les populations voulaient la paix, t. III, p. 40 et suiv.

ce corps tout ainsi que des siennes », tantôt observait que la Suisse ne fournirait point des hommes appelés à combattre Louis XIV, tantôt protestait que cette armée serait insuffisante pour exécuter le projet de jonction avec les Camisards, et croyait préférable « d'agir dans les Vallées de la Luzerne (1) ». Ni les efforts de Belcastel qui se lamentait de voir compromise l'invasion si longuement projetée (2), ni les remontrances des envoyés de l'Angleterre et de la Hollande ne purent changer les dispositions d'un prince, qui mettait l'astuce au service de l'égoïsme.

Il fallut surseoir à la levée des 3,000 hommes, renoncer pour l'instant à l'invasion, et abandonner à son malheur l'intrigant Miremont (3). Cependant, les misérables Cévenols, trompés par les assurances de leurs amis de l'extérieur, soutenaient une lutte désespérée (4). Abandonnés à eux-mêmes, ils ne tardèrent pas à se soumettre : au mois de septembre, les principaux chefs Castanet, Joanny, Larose, Marion, Lavalette adressèrent à Villars leur soumission. On pouvait croire l'affreux cauchemar enfin dissipé.

---

1 Le Mémoire de Hill, Van der Meer et Belcastel est du 3 août, et la réponse du Duc, du 4 août 1704. *Record Office*, *Savoie*, n° 26.

2 Voir le Mémoire de Belcastel, du 12 août. *Id.*, *ibid.*

3 La lettre des Etats-Généraux à Van der Meer et Belcastel, notifiant cette résolution, est du 2 septembre, *Id.*, *ibid.*

4 Pour les événements de juin à octobre 1704, voir COURT, t. III, p. 1 à 99.

CHAPITRE VII

La révolte camisarde

(Avril 1705-1711)

—

I. Le désespoir d'avril 1705 : l'activité de Miremont et du ministre Clarion. — II. Une période de transition, 1706-1708 : les efforts de Flotard d'Arzeliers et de Braconnier. — III. L'alerte de 1709. — IV. La conjuration de Vulson de Villettes, Claris, Durand, Riffier. — V. Suprêmes convulsions ; ingratitude des Alliés.

I

Un homme cependant refusait de s'incliner devant l'adversité : c'était Miremont. Quand ses amis se lamentent, lui, poursuit ses intrigues. Il est à La Haye en octobre 1704, et ne cesse de harceler les États-Généraux, en vue de l'affaire des Cévennes (1). Il consume les jours en secrètes conférences avec les commissaires nommés à cet effet : il croit à la revanche prochaine (2).

Sans doute, quelques esprits exaltés partagent avec lui cet espoir, et tiennent les Camisards en haleine. Le chimérique Guiscard emploie à ces démarches secrètes l'espion Tobie Rocayrol (3) ; Miremont se confie toujours à Flotard, et Belcastel a trouvé le cornet Vilas, qui, du mois de juillet au mois de décembre 1704, ne cessent de réveiller les haines des bandes camisardes (4).

Mais ce n'étaient plus là que des frondaisons rabougries d'un tronc puissant, tranché au sol par Villars. L'illustre

---

(1) Voir la lettre qu'il adresse, de La Haye, le 10 octobre 1704, à milord Nottingham, *Record Office*, *Hollande*, n° 574.

(2) Voir la lettre de M. d'Ayrolles, secrétaire de milord Stanhope à La Haye, du 17 octobre 1704. *Record Office*, *Hollande*, n° 227, f° 95.

(3) Voir *Bulletin*, 1870-1871, p. 2-22.

(4) Sur Vilas, voir Agnew, *ouv. cit.*, t. II, p. 187, et Court, t. III, p. 102-120.

maréchal, dédaignant ces convulsions qu'il estimait sans importance, quitta le Languedoc, le 6 janvier 1705. Quand les historiens parlent de ce départ précipité, de l'ignorance où aurait été Villars de la situation exacte des provinces, et rappellent que les Cévennes demeuraient frémissantes, dans l'attente fiévreuse du signal qui les ramènerait au combat, il n'est pas douteux qu'ils s'abusent. Nous avons trouvé une lettre de Mellarède, envoyé du duc de Savoie auprès des Cantons Evangeliques; elle trahit le plus profond découragement.

Mellarède avoue l'extrême pénurie des Camisards. Sans argent, sans armes, sans munitions, les voilà contraints au silence. La noblesse même, n'ayant plus de quoi subsister, émigre au pays de Vaud. Les agitateurs se terrent, osant à peine continuer avec l'étranger leur commerce de lettres. Les rebelles se trahissent l'un l'autre. Notre résident à Genève profite de ce désarroi des âmes pour extorquer les secrets et « découvrir par le moyen de quelques-uns que l'on débauche, les endroits par où l'on peut avoir correspondance avec ceux qui sont aux Cévennes, et l'on a déjà tant fait de plaintes contre les baillifs des endroits où ils sont, qu'ils ne veulent plus rester exposés aux suites dangereuses que semblables plaintes, si souvent réitérées, pourraient produire contre eux » (1).

Tous les efforts de Mellarède pour conjurer la débandade restèrent vains. Des Camisards passés en Suisse, les uns sollicitaient leur pardon auprès du résident de France à Genève, les autres, « dégoûtés de leur très médiocre subsistance », s'enfuyaient en Allemagne, laissant sur la frontière un chiffre dérisoire d'hommes susceptibles d'entreprendre l'invasion du Dauphiné.

La désolation de Mellarède préludait à des désespoirs sans remède. Jurieu fit à ce moment entendre sa voix. Se rendant parfaitement compte de l'état critique des affaires cévenoles, de l'abattement des révoltés et de l'indifférente apathie des puissances protestantes, il tenta de secouer cette

(1) Lettre datée de Berne, le 28 février 1705. *Record Office*, *Savoie*, n° 27.

torpeur, en publiant son virulent pamphlet : *Avis à tous les Alliés protestants et catholiques romains, princes et peuples, souverains et sujets, sur le secours qu'on doit donner aux soulevés des Cévennes* (1). Il y déclarait que la guerre des Camisards était « un vrai miracle de la Providence », « une guerre sainte », une rébellion digne de toutes les bénédictions et de tous les encouragements, puisque les protestants y trouveront l'occasion d'entrer enfin dans le Royaume, « sous la conduite de M. le marquis de Miremont, qui a été agréé et choisi par la Reine pour se mettre à la tête de cette expédition ». Jurieu ne voyait même plus la nécessité de taire les projets des Réfugiés : il conviait ses frères à l'hallali final !

Et en effet, Miremont organisait dans l'ombre la tentative la plus audacieuse qu'il eût encore rêvée. Ses agents Catinat, Claris, Ravanel, Jonquet, auxquels s'étaient joints certains bourgeois et marchands de Nîmes, Alison, Lacroix, Allègre et Carrié (2), avaient résolu de mettre le feu aux quatre coins de Montpellier, au moment même où la flotte ennemie tenterait une descente. Camisards et Alliés devaient alors s'unir et parcourir le Midi de la France. Au dernier instant, Miremont expédia aux conjurés une grosse somme d'argent, qui devait leur être distribuée à Nîmes par le sieur Alison (3). Ceci les perdit.

« Tous les chefs, raconte Mirement lui-même, qui devaient commander dans le Bas-Languedoc s'étant rendus à Nîmes pour faire à l'ordinaire (4), furent découverts chez M. Alison qui leur comptait cet argent. Le chef Ravanel y fut aussi surpris, parce

---

(1) Opuscule de 34 pages, s. l., 1705. — Le 15 mars 1705, Ponchartrain écrit à Bâville pour empêcher la distribution dans le Languedoc de ce « libelle manuscrit très séditieux ». Cf. Depping, *Correspondance administrative*, t. II, p. 846.

(2) Je trouve cette liste, qui complète celles de Brueys et de Court, dans une relation inédite du complot de Nîmes, datée du 20 avril 1705. *Record Office, Savoie*, n° 27.

(3) Court essaie de nier ces détails du complot; mais ils sont bien certains: je les retrouve dans la relation du 20 avril, adressée par un complice à l'envoyé d'Angleterre à Turin, et aussi dans la lettre de Clarion, dont je parlerai bientôt.

(4) C'est-à-dire signer les reçus des sommes d'argent qu'ils recevaient.

qu'on avait exigé de Flotard qu'il signerait les reçus avec les autres. Il me semble que dans une affaire aussi importante et si délicate, on aurait dû aplanir les difficultés et non pas s'étudier à en faire naître » (1).

La découverte de ce complot, ourdi par Miremont et perpétré par ses agents (2), qu'avaient précédé plusieurs arrestations de fameux agitateurs, Christofle, Castanet, le prédicant Valette, les espions Boury et Maillé, — celui-ci correspondant ordinaire de Flotard (3), — aurait mis fin à la révolution, tant la stupeur devint générale, si d'implacables Réfugiés n'avaient aussitôt pris à tâche d'exciter les volontés défaillantes.

Les puissances protestantes ne cachaient plus en effet leur dépit et songeaient à se désintéresser d'une intrigue décevante. L'Angleterre et les Etats-Généraux faisaient savoir à Miremont « que cette affaire leur coûtait beaucoup d'argent », et qu'ils répugnaient « à prendre de fortes mesures pour arrêter les cruautés inouïes qu'on exerçait contre nos pauvres frères », comme l'écrivait avec une inconsciente candeur le marquis sanglant (4). Pendant cinq mois, les pressantes démarches de Miremont restèrent sans résultat. Il s'en déclarait scandalisé. « Je n'eûsse jamais cru, disait-il le 28 août 1705, être obligé de présenter si souvent des mémoires ».

Pendant qu'il s'efforçait d'exciter le zèle de ses protecteurs découragés, un complice, et sans doute un ami, travaillait, à Lausanne, à seconder ses démarches : c'était le ministre réfugié Clarion. La nouvelle de « la fatale découverte » l'avait attristé, mais non abattu. Son parti fut vite pris. Le 1er mai, il écrit à milord Stanhope, alors en rési-

---

(1) Cf. *Mémoire justificatif* de Miremont, dont j'ai déjà parlé.

(2) Court, qui raconte le complot, t. III, p. 154-222, y voit la main de l'étranger, p. 222-228. Ce n'est pas assez dire : le témoignage de Miremont, on le voit, est formel. Le coupable organisateur du complot est le marquis réfugié.

(3) Cf. Brueys, t, III, p. 128-134, 148, 149, 152.

(4) Voir son *Mémoire justicatif*. La lettre de d'Arzeliers à Clignet de mai 1705 traduit un vif dépit contre Miremont, Flotard, et les chefs camisards pris à Nîmes. Voir Court, t. III, p. 224-227.

dence à La Haye, une longue lettre de laquelle nous citerons quelques passages (1) :

« Monsieur,

« Comme j'ai toujours eu des liaisons très étroites avec nos frères des Cévennes, j'ai eu souvent l'honneur d'intercéder pour eux, auprès de S. E. M. Aglionby. L'extrait du projet qu'il me fit l'honneur de me demander que je vous envoie, Monsieur, vous le peut justifier. J'ai appris que M. Aglionby est déjà parti. Je viens d'apprendre aussi le triste accident qui est arrivé depuis peu à ces pauvres gens, et la disposition où j'apprends qu'on les avait mis m'oblige de profiter du temps et d'en avertir incessamment V. E., en cas qu'il fût possible de profiter encore de leurs bonnes intentions. Il y a aux environs de ce pays un des principaux ministres du duc de Savoie qui a profité des Camisards qu'on a fait conduire jusques ici (2). Il en a fait rebrousser une partie et il a si bien négocié que j'apprends qu'on avait disposé trois provinces à se déclarer, et il y avait un jour marqué pour cela... Je ne vous dis pas, Monsieur, quelles sont ces provinces, qui étaient déjà du projet. V. E. serait la première à me blâmer, mais je vous assure, Monsieur, qu'on ne fait nul doute là dessus, ce qui fait voir que, s'il y avait eu dans ce pays des troupes pour les soutenir, ce projet n'eût jamais manqué et que rien ne pouvait mieux faire réussir le dessein des Alliés...

J'ai de la peine à croire qu'on les puisse maintenant obliger (les Camisards) à faire quoi que ce soit, si on ne fait ce que je propose... Si on pouvait exécuter mon projet, il n'y aurait point d'armée ni en Flandre, ni sur la Moselle, ni ailleurs qui fît les progrès que cela ferait tout à la fois, ni rien qui fût plus capable de les faire pénétrer partout là où ils voudraient, et ainsi je souhaiterais de tout mon cœur qu'il fût possible de donner dans ce dessein... » (3).

Nous ignorons ce qu'était le dessein du ministre Clarion, et probablement exagérait-il son efficacité. Mais la chose

---

(1) Ce Clarion, ancien ministre de Graissessac, fixé à Lausanne, avait rempli, déjà en 1690, le rôle d'indicateur au service de l'Angleterre. Voir sa lettre du 14/24 janvier 1690, au *Record Office, Suisse*, n° 7.

(2) Est-ce Mellarède ? Nous avons vu qu'il est en ce moment à Berne où il suit de très près les événements des Cévennes.

(3) *Record Office, Hollande*, n° 228, f° 102. La lettre est datée de Berne.

importe peu : ce qui reste, c'est que, près des Alliés disposés à se dégager enfin de l'intrigue camisarde, certains Réfugiés se levèrent soudain pour les maintenir rivés à leur passé, en surexcitant, par de folles promesses, leur haine de la France.

Il y fallut même beaucoup d'application. Les Etats-Généraux, après avoir voté, le 2 juin, un subside de 60,000 gulden en faveur de cent cinquante Cévenols passés de Suisse en Wurtemberg, décident de « ne plus avancer d'argent », et l'Angleterre elle-même, malgré les appels de Malborough, fixe à 20,000 gulden ses libéralités. Les Etats-Généraux allèrent plus loin. Le 29 juin, ils prient les chefs cévenols réfugiés en Hollande « de chercher leur fortune où ils jugeront à propos », sans en excepter les huit officiers que Miremont entretenait soigneusement, en vue de la prochaine révolte (1).

Miremont tenta une suprême démarche. Le 28 août, il soumit à L. L. H. H. P. P. un long *Mémoire* pour les engager « à réparer par un prompt secours ces terribles événements ». Il répond, quant à lui, du succès si les Etats-Généraux et la reine Anne permettent une « collecte générale » et consentent à le seconder « sérieusement ».

« Il me sera facile, disait-il, de les faire soulever une troisième fois. J'attendrai avec une extrême impatience le résultat de vos prudentes et sages réflexions sur ce dernier article ».

Effectivement, les Etats-Généraux firent réflexion qu'une troisième révolte, si solennellement promise, serait fort utile à la cause commune, et le 3 septembre 1705, décidèrent, dans une résolution *secrète*, de faire dire au marquis que « L. H. P. sont encore prêtes d'y contribuer et qu'Elles apprendront volontiers quels sont les sentiments de S. M. B. sur ce qui pourrait être fait de plus sur ce sujet » (2).

---

(1) Voir au *Record Office*, *Hollande*, n° 228, f°s 115, 149, 150, 173. Notre résident à Genève avait déjà exigé, en mai, des magistrats de Genève, l'exil de Flotard qui se réfugia en Hollande. Voir COURT, t. III, p. 234-235.

(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 574.

Miremont ne fut pas plutôt en possession de la précieuse délibération qu'il accourut à Londres réveiller l'apathie du gouvernement. Mais il y trouva un acte d'accusation. On lui reprochait d'avoir frustré, par de maladroites démarches, les espérances des Alliés. Miremont eut la douleur d'être contraint à se justifier dans un long *Mémoire*, dont nous avons déjà vu l'importance. Il y insérait habilement les espérances qu'il nourrissait. Il avait envoyé, disait-il, aux Cévennes, plusieurs chefs, dont trois avaient échappé à « la fatale découverte » du mois d'avril et tenaient actuellement la campagne dans les Hautes-Cévennes. Enfin il apportait les nouvelles résolutions des États-Généraux :

« Je supplie S. M. d'y vouloir faire quelque attention. J'attendrai ses ordres, espérant qu'ils me mettront en état de travailler plus efficacement qu'on n'a fait jusqu'à présent au secours desdits Cévenois et des Protestants de France.

Ceux qui sont actuellement en armes dans les Cévennes ne s'y soutiennent, contre les efforts M. le duc de Berwick, *que par les espérances que je leur ai données de ce secours*. Deux des chefs que j'y avais envoyés, sont revenus en Suisse, pour savoir de la part de leurs frères à quoi ils doivent s'attendre, et si les puissances protestantes ne veulent pas être sensibles à leurs grands maux (1) ».

Miremont parvint à convaincre les ministres anglais, et milord Hedges s'informa très exactement auprès de lui des chances que pourrait présenter un troisième soulèvement. Cependant les affaires du duc de Savoie étaient fort mal en point, depuis la prise de Montmeillan par les Français. Comme l'on ne pouvait plus espérer former une armée sur les États du duc, afin d'envahir la France, Miremont dut abandonner son premier projet, et le 25 décembre (2), pré-

(1) Lettre du 11 octobre 1705, dans le dossier Miremont, *Record Office*, *Hollande*, n° 574.

(2) Même dossier. Hedges avait demandé à Miremont des explications sur son nouveau projet, dès le 8 décembre. Or le 9 décembre, Stanyan envoie à milord Hedges, pour le communiquer à Miremont, un « projet pour secourir les Cévenols, par M. Clarion, ministre français qui est à Genève ». *Record Office*, *Suisse*, n° 11.

vint le secrétaire d'Etat anglais qu'il fallait revenir « au projet de mer », faire une descente à la fois sur les côtes de Poitou et sur le golfe de Lion, « ce qui, joint au mouvement qu'on fera faire aux protestants du dedans, n'augmentera pas peu l'embarras où la France se trouvera de résister aux coups qu'on lui portera de toutes parts (1) ».

Voilà donc le germe d'une nouvelle sédition. Déposé en terre par les soins d'un ministre et d'un marquis réfugiés, il est l'espoir suprême de ces implacables moissonneurs de vies humaines. Il ne tardera pas à éclore, et sa maturité s'épanouira sur une terre arrosée de sang français. Mais « la cause commune » ne trouvera aucun avantage à suivre les directions de ces huguenots, artisans d'une politique furieuse. De 1706 à 1711, elle éprouvera les mêmes déceptions que de 1702 à 1705 (2).

II

Tandis que, du mois d'octobre au mois de décembre 1705, quelques intrigants s'agitaient à l'étranger, les Cévennes jouissaient enfin d'un calme relatif. Après avoir décapité la conjuration d'avril 1705, semé la terreur dans les clans se-

---

(1) Même dossier; lettre du 25 décembre. « Je ferai savoir aux protestants de France, disait il, incessamment cette agréable nouvelle, afin qu'ils éclatent, le plus tôt que faire se pourra, et qu'ils prennent les précautions possibles pour nous favoriser dans l'exécution, soit par mer ou par terre ».

(2) J'ai retrouvé les reçus des sommes fournies par les Etats-Généraux de la Hollande « pour le secours des pauvres frères des Cévennes, de concert avec milord Malborough ». Du 21 octobre 1704 au 18 août 1705, ils ont fourni, « en argent de Hollande » 30,405 florins. Cet argent représente le tiers des sommes fournies par les Alliés, puisque l'Angleterre devait donner les deux tiers. Il est certain que du 18 août à la fin de 1705, les envois continuèrent. *Record Office*, *Hollande*, n° 228, f°s 211 et 212.

J'ai retrouvé aussi les reçus des sommes données par l'Angleterre à Miremont, chargé, depuis le 24 juillet 1704, de recruter l'armée de secours pour les Cévennes. — Du 1er septembre au 19 décembre 1704, il reçut 1,350 livres sterling, mais en dépensa 1,624, pour l'entretien du « monde leve en Angleterre ». Le 30 mai 1705, il reçoit à La Haye, 5,000 florins, de la part des Etats Généraux, pour l'entretien des soldats levés en Hollande. — *Record Office*, *Treasury papers*, vol. CIV, n° 8. C'est un long mémoire de Miremont, daté du 2 août 1707.

On voit par là dans quelle étrange erreur est tombé Court qui soutient que les Camisards ne reçurent pas d'argent des Alliés.

crets, déterré les derniers prédicants, contenu les mal-intentionnés et réduit à l'impuissance les héritiers de Roland, le maréchal de Berwick crut son œuvre terminée et céda la place, à la fin de 1705, à M. de Roquelaure.

Cependant le projet d'une descente sur les côtes de France était en voie de réalisation. L'Angleterre l'avait favorablement accueilli en décembre 1705, et Miremont se trouvait à même, le 21 janvier 1706, de préciser ses dernières dispositions. Il demandait que l'on commençât immédiatement la levée des Français réfugiés qui, au nombre de 6,000, devaient constituer le corps expéditionnaire. L'affaire était fixée « au printemps prochain »; il convenait, en conséquence, de préparer les amis « de l'intérieur » à la grande nouvelle.

« Il est, disait-il, d'une nécessité très pressante de faire quelque remise d'argent aux Cévenois et à ceux des autres provinces qui fomenteront le soulèvement, comme aussi d'y envoyer quelques ministres que je pourrai trouver et d'autres personnes capables d'aider à préparer le peuple et à suivre les mesures qui leur seront prescrites pour nous favoriser.

Et comme le sieur Flotard est en Suisse pour entretenir les correspondances, envoyer des gens en France et y faire les remises qu'on jugera nécessaires, il est essentiel qu'il lui soit permis de tirer des lettres de change, qui fûssent ponctuellement payées, soit ici ou en Hollande, afin de ne pas perdre les occasions par les longs délais, et que ledit Flotard rende un compte exact de tout l'argent qui passera par ses mains, aux personnes qu'on lui ordonnera.

Je dois dire encore ici que l'on tâchera de communiquer par terre des armes et munitions aux Cénevois et en Vivarez, par les voies que nous pouvons avoir.

Il serait capital de savoir les endroits où l'on voudra tenter la descente, afin que suivant la volonté de S. M. je prenne les mesures les plus convenables avec les amis du dedans pour le succès de l'entreprise... » (1).

Miremont avait en effet donné l'ordre à Flotard de se rendre en Hollande, afin de concerter l'action avec Malborough

(1) *Record Office, foreign Ministers in England, France*, n° 2, liasse non paginée.

et Heinsius, puis de s'établir en Suisse, où l'attendaient les dix officiers camisards que le marquis y entretenait, dans l'attente de la révolte. Flotard arriva en Suisse, vers la fin de janvier 1706 (1).

Le nouveau représentant de l'Angleterre, Stanyan, l'y attendait. Afin de le soustraire aux recherches indiscrètes que notre envoyé à Genève pourrait entreprendre contre le lieutenant de Miremont, Stanyan l'avait muni d'une commission de la reine Anne et d'une lettre de 500 livres sterling (2). Aidé par cet agent trop bien informé, l'envoyé de l'Angleterre continua l'œuvre de Coxe, d'Aglionby et d'Arzeliers : il renoua toute la trame des correspondances secrètes avec les Camisards, un instant brisée par l'habileté de Villars et la rude main de Berwick. Une note fâcheuse de Flotard nous permet même de connaître en détail le service d'espionnage qu'il avait organisé dans les Cévennes. Il comprenait vingt agents : Elie Marion, le fameux prophète que ses visions surnaturelles n'empêchaient pas de vendre ses services à l'ennemi, pour le prix de 18 livres sterling; puis venaient Lavalette, Dumont, Laget, Vidal, M. de Soubreton, Jacques Chignol, Abraham Mazel, cet autre prophète incendiaire, Pierre Marion, Marion père, Gaucem (?), Jean Jacques, Mazelet, Soulages, Claude Atgier, Maillé, bientôt remplacé par Runes, Courtes et Rauzier (3). Ces ouvriers recevaient de 18 à 9 livres sterling, selon l'importance de leurs renseignements.

Flotard lui-même s'établit au pays de Vaud, où il resta jusque vers le mois de juillet, rétablissant les correspon-

---

(1) Cf. Court, t. III, p. 268-270. — Court rappelle le projet d'un certain Sallier, qui avait déjà, en 1704, joué un rôle fort équivoque. Nous n'ajouterons pas ce personnage, sur lequel on peut discuter, à la liste des protestants dont nous étudions l'œuvre politique.

(2) Une lettre de Flotard à milord Hedges, datée de La Haye, le 1er janvier 1706, nous apprend qu'il est parti pour la Suisse, le 2 janvier, après « avoir reçu les derniers ordres et instructions de milord duc de Malborough et de M. le Grand Pensionnaire Heinsius ». M. Sweet, trésorier de l'armée de Malborough lui compta 5,300 florins. — *Record Office*, *Hollande*, n° 574, dossier de Miremont. — Voir aussi *Suisse*, n° 11, lettre de Stanyan, du 10 février 1706.

(3) Les reçus de ces espions, signés par Marion et Laget, se trouvent, avec les comptes de David Flotard du 1er mars au 1er mai 1706, au *Record Office*, *Suisse*, n° 11.

dances, envoyant aux Cévennes des émissaires chargés de préparer l'invasion, et travaillant avec un tel désir de succès qu'il compromit trois de ses agents qui, soumis à la torture de la roue, dévoilèrent toute l'intrigue. Notre ambassadeur à Genève se plaignit et réclama l'exil du fameux agitateur, mais la protection de Stanyan parvint à le retarder, jusqu'au jour où les mauvais instincts de Flotard lui-même causèrent un tort irréparable à l'œuvre commencée (1).

Certain jour de juillet, un vol fut commis sur un bateau richement chargé, en plein lac de Genève. La participation de Flotard parut évidente, et l'on allait l'arrêter, sur les vives instances de M. de Puisieux, quand notre homme s'esquiva prudemment. Fuyant à toutes jambes, il se réfugie d'abord à Schaffouse, puis à Francfort et ne se croit en sûreté que lorsqu'il arrive à La Haye. Sa liberté était sauve en effet, mais l'intrigue à laquelle il présidait, irrémédiablement perdue (2).

Soit que ce contre-temps eut fini de dégoûter des conspirateurs, entrés sans enthousiasme aucun dans le nouveau complot, soit que la mésintelligence de Malborough avec les Hollandais empêchât de songer au plan de Miremont, soit plutôt que la reine d'Angleterre, après les succès des Alliés en Italie et aux Pays-Bas où nous perdions le Milanais, le Piémont et les deux tiers de la Belgique, eût changé de dessein et résolu de faire une invasion en France (3), la cause camisarde parut ne plus intéresser la coalition (4). Flotard, devenu presque inutile, tomba, par un juste châtiment, dans un oubli complet. Ses anciens protecteurs l'abandonnèrent à sa misère ; le 7 avril 1708 il adressait à la Reine une supplique, où il rappelle que depuis deux ans, il

---

(1) Sur l'activité de Flotard, voir une lettre de Stanyan à milord Sunderland, du 7 avril 1708, *Record Office*, *Suisse*, n° 49.

(2) Sur cette affaire, dont Stanyan était fort ennuyé, voir une de ses lettres à Flotard, du 11 août 1706. *Id.*, *ibid.* — Flotard répondit le 20 août, en jurant ses grands dieux qu'il n'était point coupable.

(3) Stanyan ordonna à Flotard de quitter la Suisse, en juillet 1706, en lui donnant ce prétexte, et nous verrons en effet une descente se faire vers Toulon en août 1707. Voir la lettre citée du 7 avril 1708.

(4) Court a bien marqué cette froideur, t. III, p. 286-292. L'Angleterre redemanda à d'Arzeliers 200,000 livres qu'elle lui avait confiés en vue des affaires des Cévennes.

n'a pas touché le moindre argent (1). Son rôle paraît bien fini ; le lieutenant de Miremont, l'organisateur des révoltes de 1703, 1704, 1705, se confond désormais avec la foule anonyme des serviteurs faméliques (2).

Après l'insuccès de Flotard, il semble que les Alliés aient renoncé aux intrigues chères aux Réfugiés français. C'est à peine si les efforts, à Genève, du marquis d'Arzeliers, et à La Haye, de M. d'Ayrolle, secrétaire particulier de Stanhope, maintiennent la tradition des complots sournois. Ces héritiers de grands ancêtres n'ont ni leur envergure, ni leurs « habitudes », ni sans doute leur haine tenace.

Cependant, ils ne perdaient pas de vue l'objectif de la politique anglaise, qui était, en 1708 comme en 1703, de provoquer la guerre civile au cœur de la France. Seulement, leur pensée n'était plus sollicitée par les projets de Miremont et de ses amis. Celui qui apparaît comme le maître de l'heure, est le fameux Braconnier.

Depuis son rôle équivoque en 1692, Braconnier était passé sincèrement au parti de l'ennemi (3). La révolte camisarde lui servit d'occasion pour entrer dans la politique active. Dès l'année 1706, il avait pris certaines mesures en vue de fomenter le soulèvement des Cévennes, si maladroitement compromis par Flotard. Retiré à Genève, il y entretenait des relations fort suivies avec Stanyan, à qui il avait developpé son projet, et qui l'encourageait volontiers. Il l'adressa même à milord Stanhope afin que, par son intermédiaire et celui du puissant Malborough, la reine d'Angleterre prît sous sa protection particulière cet ingénieux agitateur (4). C'est ainsi que Braconnier put passer en Angleterre, où il semble avoir séjourné près de deux

---

(1) Cf. *Record Office*, *Suisse*, n° 49.

(2) Après avoir imploré la reine Anne, Flotard se tourna vers les Etats Généraux de Hollande, pour les prier d'intéresser à son sort Malborough. Les Etats Généraux écrivirent au duc, car, disent-ils, « les services que Flotard prétend avoir rendu méritent qu'on y fasse attention ». Ingratitude des hommes! Lettre du 11 juin 1709 *Record Office*, *Royal Letiers*, *Hollande*, n° 34, non paginé.

(3) Sur cette période de sa vie, voir Douen, *ouv. cit.* t. I, p. 345-348.

(4) Voir lettre de d'Ayrolle, La Haye, 19 janvier 1706, *Record Office*, *Hollande*, n° 228, f° 354. D'Ayrolles demande à Stanhope d'avancer à Braconnier dix pistoles, pour lui permettre de se rendre en Angleterre.

ans. Nous savons en effet qu'il était de retour à La Haye, en juillet 1708, chargé par le secrétaire d'Etat milord Sunderland de présenter un Mémoire au Grand Pensionnaire Heinsius. Il s'agissait de favoriser sans retard le projet séditieux que le huguenot français avait fait accueillir à Withchall, mais dont l'exécution demeurait subordonnée à la participation pécuniaire des Etats-Généraux de la Hollande.

M. d'Ayrolle ménagea donc une entrevue entre l'organisateur de la révolte et le Grand Pensionnaire, que ces faiseurs d'intrigue ne parvenaient plus à enthousiasmer. Quand Braconnier eut expliqué son projet, Heinsius se borna à réserver sa réponse, sous le prétexte spécieux que ces sortes d'affaires exigeaient le plus grand secret et qu'il ne pouvait les favoriser, sans mettre au courant les Etats-Généraux, ce qui revenait à les ébruiter (1).

Ce refus poli n'empêcha ni d'Ayrolle de supplier Sunderland en faveur de son protégé, ni Malborough de se déclarer hautement pour le projet de l'agitateur, ni l'Electeur Georges-Louis de blâmer le peu d'empressement dont le Grand Pensionnaire faisait preuve. Fort de la protection du général anglais et du prince allemand, Braconnier se hâte de retourner en Suisse, afin de préparer l'expedition qu'il croit prochaine (2). Mais l'Angleterre avait réfléchi. L'agitateur ne trouva à Genève ni ordres ni argent, ce qui le désappointa et irrita l'Electeur Georges-Louis. La lettre qu'il écrivait, le 20 août, à Stanyan, montre avec quelle fougue le Prince était entré dans les projets de Braconnier (3).

« Monsieur,

« Le présent courrier m'a rendu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire le 15 et le 16 de ce mois. Je vous sais bon gré de ce que vous voulez bien prêter les mains pour faciliter l'exécution du dessein du sieur Braconnier, mais je suis fâché

(1) Voir la lettre de d'Ayrolle à Sunderland, La Haye, 17 juillet 1708. *Record Office*, *Hollande*, n° 231, f° 251.

(2) Lettres des 15 et 18 août 1708 de Stanyan à Sunderland. *Record Office*, *Suisse*, n° 12.

(3) Sa lettre est datée du camp de Mühberg. *Id.*, *ibid.*

que les remises nécessaires d'Angleterre ne soient pas encore arrivées, et qu'en attendant, vous ne croyez pas trouver à crédit l'argent dont le sieur Braconnier a besoin. Je n'aurais pas de difficulté de le lui avancer, mais les Cercles et les Etats de l'Empire paient si lentement leur quote-part pour la caisse des opérations, qu'elle n'est pas en état de faire une avance si considérable qu'est celle que le sieur Braconnier demande.

Tout ce que je puis faire, est de vous envoyer l'ordre ici joint pour le sieur Jacquin, pour vous rendre les caisses avec les armes, que le général baron d'Arnage, qui est parti pour le Pays-Bas, a laissé (*sic*) en Suisse. Je souhaite que cela vous soit de quelque secours, et que les remises de milord Trésorier arrivent incessamment, afin que l'exécution du susdit dessein se puisse faire de même. J'approuve, Monsieur, la confidence que vous en avez faite au général St-Saphorin, si vous croyez qu'il puisse aider à le favoriser. Je joins ici la réponse pour le sieur Braconnier. Je lui envoie la commission de partisan dont il croit avoir besoin ».

Pendant que ses protecteurs s'occupaient à trouver des armes et de l'or, Braconnier s'était rendu dans les provinces où il entretenait l'agitation, et avait pris ses dernières mesures (1). Grâce à de nombreux complices, les principales villes de la Franche-Comté devaient se révolter, ouvrir leurs portes à l'ennemi, cependant que les rebelles des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné prendraient les armes et viendraient au secours de l'envahisseur (2). Nous ignorons quelle était l'importance de la complicité des « amis de l'intérieur » de la France, mais il est certain que Malborough caressa le projet d'envahir la Franche-Comté, que les conjurés de la Suisse favorisèrent ce projet qu'ils trouvaient « très praticable » (3), que la reine Anne mit en avant l'invasion projetée de la Franche-Comté pour retenir le roi de Prusse dans la coalition (4), et que l'Elec-

(1) Lettre de Stanyan à Georges Louis, du 25 août 1708. *Id.*, *ibid.*

(2) C'est Stanyan qui révèle le projet de Braconnier dans sa lettre du 16 mars 1709. *Id.*, *ibid.*

(3) Lettre de Stanyan du 1er septembre. *Id.*, *ibid.*

(4) Voir la curieuse lettre de Sunderland à Spanheim, du 5 janvier 1708. « ...La Reine, dit-il, reconnaît combien cette conjoncture est favorable au roi de Prusse et aux alliés pour attaquer la France dans la partie la plus sensible. Outre le grand avantage qui en reviendrait à la

teur Georges-Louis se déclara « fort aise de faire le coup connu », le plus tôt possible (1).

Le projet cependant n'eut pas de suites ; du moins Fraconnier ne put conduire les armées ennemies dans nos provinces soulevées à sa voix. Les bonnes dispositions de la reine Anne et du prince Electeur changèrent soudain, à la suite de circonstances que l'on voudrait connaître en détail.

Mais l'effort déployé par tous ces intrigants, sortis du Refuge français, pendant trois longues années, aboutit à replonger les Alliés dans une intrigue dont ils s'étaient déclarés dégoûtés, et à surexciter les passions populaires des provinces méridionales. Pour la troisième fois, elles éclatèrent, sauvages et furibondes, au mois de mars 1709.

III

Miremont et Cavalier avaient, en effet, envoyé de Hollande aux Cévennes trois fameux Camisards, Daniel Gui, dit Billard, lieutenant-colonel de Cavalier, Dupont, qui avait été son secrétaire, et Abraham Mazel, l'un des assassins de l'abbé du Chayla. Partis de Genève, où ils étaient venus chercher l'argent fourni par les Alliés, le 26 mars, ils arrivèrent en Vivarais et travaillèrent aussitôt à fomenter la révolte. Les esprits avaient tourné aux desseins pacifiques : les horreurs de la guerre dégoûtaient enfin les plus belliqueux. D'autre part, les tracasseries paraissaient avoir découragé les oppresseurs, qui, ne pouvant faire davantage, prenaient enfin le parti de fermer les yeux. Aussi, quand Abraham Mazel voulut développer son plan, Corteiz intervint : « A quoi, s'écria-t-il, a abouti l'entreprise de Cavalier, Larose, Laporte et Joanny, sinon à désoler et à détruire le pays, et vous voyez le malheureux fruit qu'a produit ce qu'on vient de faire dans le Vivarais. Nous

---

cause commune, S. M. Prussienne se trouverait par là en état de pousser ses justes prétentions dans la Franche-Comté... » *Record Office, foreign Entry-Books Miscellaneous*, n° 208, f° 168.

(1) Voir sa lettre à Stanyan, du 6 septembre 1708. *Record Office, Suisse*, n° 12.

avons un peu de calme ; on ne force personne d'aller à la messe. Ne nous rendons pas davantage suspects à l'Etat et n'obligeons pas nos gouverneurs à nous faire massacrer » (1).

Néanmoins, aveuglé par le fanatisme et désireux d'intéresser à ses projets les Puissances alliées, Mazel ne rencontrait partout, disait-il, qu'une jeunesse enthousiaste et prête à marcher : il ne fallait qu'un peu d'argent pour être assuré du succès (2).

Les Camisards remportèrent d'abord plusieurs victoires sur les troupes du roi, trop peu nombreuses pour contenir un mouvement aussi précipité, général et soudain (3).

Ces exploits engagèrent les Alliés à soutenir de toutes leurs forces une révolte qu'on leur représentait comme très importante, en ce moment où la campagne reprenait avec plus d'ardeur que jamais.

Dès le 5 juillet, d'Arzeliers écrivait à Cardonnel, secrétaire de Malborough, alors occupé au siège de Tournai, d'obtenir des secours pour les Cévenols révoltés, et Malborough promettait d'en envoyer. A Turin, Van der Meer prenait cette affaire extrêmement à cœur, et pour augmenter le courage des rebelles, il priait d'Arzeliers de leur apprendre « que l'armée alliée était entrée en Savoie, qu'elle avait défait une bonne partie de l'armée ennemie près de Constans, et qu'elle se préparait à pénétrer plus avant dans le royaume de France ; qu'ainsi ils ne perdissent point courage ; mais que plutôt ils se pourvussent de vivres, et se missent à couvert de toute surprise ; et qu'ils devaient être persuadés que les Alliés leur procureraient ce qu'ils souhaitaient (4) ».

Du moins y employaient-ils tous leurs moyens. Walpole et Townshend, envoyés de la Grande-Bretagne à La Haye, avaient de fréquentes conférences avec le Grand Pensionnaire « pour secourir et encourager ces insurrections », et

---

(1) Cité par M. Tallon, *Fragment de la guerre des Camisards*, p. xv.
(2) Voir sa lettre du 18 avril, citée par Court, t. III, p. 304.
(3) Pour les événements militaires d'avril à juillet, voir Court, p. 304-338.
(4) Cité par Court, t. III, p. 341.

se mettaient d'accord, en août 1709, en vue de faire parvenir aux révoltés un premier secours de 30,000 livres (1). Mais comme le secours promis tardait à être envoyé, l'inévitable Miremont engagea son lieutenant Flotard à donner des instructions de nature à exciter la bonne volonté de milord Godolphin, grand trésorier de la reine. Le 20 août, Flotard écrivait (2) :

« Par mes très obéissantes lettres des 30 juillet et 9 de ce mois, j'ai eu l'honneur d'informer milord Trésorier de l'état des soulevés dans le Vivarais et les Cévennes, et des dispositions qu'on fait paraître ici pour les secourir. Il y a eu quelques conférences des seigneurs députés de L. L. H. H. P. P, avec milord Townshend sur ce sujet, mais l'exécution des résolutions traîne en longueur, parce qu'on attend, dit-on, des réponses des Messieurs les Envoyés en Piémont. Ces délais sont très fâcheux dans la conjoncture présente, car les soulevés manquent de bien des choses, qu'on aurait occasion de leur faire parvenir, s'il y avait dans l'armée de S. A. R. de Savoie des personnes qui pûssent donner les lumières nécessaires. Vous verrez, Monsieur, dans le mémoire ci-joint que j'ai eu l'honneur de donner à L. L. H. H. P. P. depuis les changements arrivés en Savoie par les avantages que les troupes des Alliés ont remporté sur les Français, que les mécontents du Vivarais et des Cévennes peuvent être soutenus et secourus avec fort peu de frais, et qu'on communiquerait facilement ce soulèvement dans les provinces voisines. Mais la nature de ces affaires et la saison déjà fort avancée demandent de la diligence, et je remarque au contraire qu'on y procède ici avec beaucoup de lenteur, ce qui me fait craindre qu'on exécutera trop tard pour tirer de cette diversion tous les avantages qu'on peut raisonnablement s'en promettre. Cependant, si ces pauvres gens venaient à être dissipés, l'armée de S. A. Royale, bien loin de faire des progrès dans le Dauphiné, risquerait d'être obligée de repasser les Alpes pour s'y tenir sur la défensive.

Dix mille hommes que les soulevés occupent et les troupes qui reviennent d'Espagne donneraient une grande supériorité dans la Savoie aux Français et même à leur armée du Rhin qu'ils seraient en état de renforcer. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous

---

(1) Lettres des 23 juillet, 6 et 9 août. *Record Office*, *Hollande*, n° 223, f°s 121, 137, 145.

(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 575.

marquer ces choses, afin que vous ayez la bonté de les communiquer à milord Grand Trésorier, qui pourrait faire donner des ordres à milord Townshend pour presser L. L. H. H. P. P. d'envoyer en Piémont les personnes et l'argent qu'il convient d'y avoir pour soutenir et accroître le soulèvement... ».

Trois jours plus tard, Flotard envoyait une seconde lettre plus pressante, par laquelle il s'efforçait de persuader les Alliés qu'en dépit des mauvaises nouvelles sur les derniers combats des Camisards, les soulevés se trouvaient en bonne posture :

« Le bruit a couru, disait-il, de la dispersion du Vivarais, mais je sais de bonne part que c'est sans fondement, et les dernières lettres de ce pays-là n'en disconviennent pas. Le parti des mécontents se rend formidable; 10 à 12.000 hommes des troupes du Roi trouvent là de quoi s'occuper assez désagréablement... A la vérité, les Camisards ont été un peu maltraités dans le dernier combat, mais leur perte a été bientôt réparée. Trois à quatre mille qui étaient tranquilles chez eux ont pris les armes et joint leurs camarades, sur l'avis qu'ils ont eu que l'armée du duc de Savoie avait passé les Alpes pour entrer en France » (1).

C'étaient là nouvelles de gens intéressés à mentir. Ni le duc de Savoie ne songeait, en août 1709, à venir au-devant des rebelles du Vivarais, comme les espions avaient mission de le dire aux Camisards, portés à se décourager; ni l'état des révoltés n'était aussi brillant que se plaisaient à le raconter de trompeurs intermédiaires aux Alliés, enclins à cesser leurs secours. Malgré ces rapporteurs effrontés, le soulèvement du Vivarais était cruellement réprimé dès le mois d'août.

IV

Violemment étouffée, la sédition de 1709 marque simplement un temps d'arrêt. La folie des intrigants réfugiés ne cessa d'exercer ses ravages, et dès les premiers mois de

(1) *Record Office*, *Hollande*, n° 575. Van der Meer et Chetwynd furent obligés de reconnaître leur défaite. Voir Court, t. III, p. 343-346.

1710, les huguenots se reprennent à comploter dans l'ombre. Néanmoins, un grand deuil les a frappés : le marquis d'Arzeliers meurt le 24 mars. Avec lui disparaissait l'un des instigateurs les plus acharnés de la révolte camisarde. Préposé aux affaires des Cévennes par le gouvernement de Guillaume III et de la reine Anne, il n'avait point trompé les espérances de la coalition. Il en fut un serviteur émérite. A sa mort, quelque incertitude s'empara des Alliés. La reine d'Angleterre ne semblait plus disposée à envoyer d'agent en Suisse, pour s'occuper des services secrets d'Arzeliers. De son coté, lord Chetwynd, son ministre auprès du duc de Savoie, promettait bien d'assister les Cévenols « autant, disait-il, que je le croirai possible pour le service de Sa Majesté », mais en réalité, tout se borna à de bonnes intentions (1). Enfin, les États Généraux de Hollande fermaient leur trésor aux intrigants avides (2).

Il n'est donc pas douteux que les Alliés, dont les armées remportaient précisément cette année-là des succès considérables, étaient tout prêts à renoncer à alimenter la guerre civile en France, mais quelques esprits violents les rejetèrent dans cette politique misérable. Le plus connu, est le colonel Riffier.

S'il fallait en croire l'histoire de Court (3), Riffier serait un aventurier, qui trahissait la coalition et la France à la fois. Il aurait tramé un complot, mais l'aurait dévoilé aux agents de Louis XIV, au moment même où il poussait les Alliés à agir, leur promettant le succès. La réalité est un peu différente. Si Court avait connu l'enchaînement de cette intrigue, et les mesures prises, même en dehors de l'influence de Riffier, pour en assurer le triomphe, peut-être aurait-il tenu un autre langage. Nous n'hésitons pas, quant à nous, à reconnaître dans la tentative de Riffier et de ses complices, l'effort le plus redoutable qui ait été fourni, depuis 1703, en faveur de la révolte camisarde.

---

(1) Lettre de Chetwynd à Sunderland, 11 juin 1710. *Record Office, Savoie*, n° 28.
(2) Même lettre.
(3) Court, t. III, p. 370-387.

Le plan comportait la formation de trois corps d'armée, dont l'un, sous les ordres du maréchal de Dawn, envahirait la vallée de Barcelonnette, jusqu'à la ville de Gap ; dont le second, composé de 8,000 hommes sous le commandement de Riffier, se dirigerait sur la ville de Die, et dont le troisième, de 500 hommes sous la conduite d'un certain Léglize, devait secourir les deux corps en cas de danger. Cependant, tous les religionnaires du Dauphiné avaient été pressentis et devaient se soulever, au premier appel du comte de Zabor (?) et d'un certain Chapon. En même temps, la flotte anglo-hollandaise tenterait une descente vers les îles d'Hyères, puis conjurés et alliés monteraient ensemble, par étapes forcées, jusqu'aux Cévennes. Ce beau projet devait s'exécuter le 10 août (1).

Révélé à lord Chetwynd, vers le mois d'avril 1710, par Riffier et son oncle Fréau, ce plan fut immédiatement agréé de l'envoyé d'Angleterre. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que le colonel Riffier n'a pas été le véritable organisateur du projet conçu par lui. Lord Chetwynd en confia l'exécution à un gentilhomme dauphinois, réfugié à Genève, M. Vulson de Villettes qui avait déjà trempé dans des intrigues semblables (2). Vulson de Villettes accepta avec reconnaissance la mission offerte et prit à cœur d'éperonner les Alliés. Du 3 juin (3) :

« J'ai reçu par M. Fréau celle dont il a plu à V. E. de m'honorer du 23 mai dernier, où j'ai vu la grâce que vous et S. E. M. l'Envoyé de Hollande me faites d'avoir jeté les yeux sur moi pour agir avec ledit sieur Fréau de concert en l'affaire en question. Je tâcherai, Monsieur, à faire de mon mieux pour répondre à la confiance que V. E. témoigne avoir en ma conduite, tant pour le secret que pour les soins et vigilance nécessaires pour la réussite de cette affaire, pour l'heureux succès de laquelle je voudrais avoir autant de pouvoir que de bonne volonté et de zèle. Je vous supplie, Monsieur, et M. l'Envoyé d'Hollande, d'en être bien persuadés.

---

(1) Le dossier de cette affaire est au *Record Office*, *Savoie*, n° 28.

(2) Il avait été au courant des démarches d'un fameux espion, Lavalette, aux gages de M. d'Arzeliers.

(3) Même carton, *Savoie*, n° 28. La lettre est datée de Genève, 3 juin 1710.

Je ne sais de l'affaire en question que ce que M. Fréau m'en a dit, et dont il a apparemment laissé des mémoires à V. E. et je ne doute point que les mesures qu'il a prises avec ses correspondants ne soient justes. Il a appris ici à son arrivée qu'ils étaient dans l'impatience d'avoir de ses nouvelles, et il leur a écrit par le dernier courrier et l'on informera V. E. de leur réponse, de même que de ce que diront ceux qui pourront venir en ce pays. Ledit sieur Fréau se donne les mouvements nécessaires, et il supplie V. E. de lui faire fournir ce qu'il faudra à ces gens, afin qu'il n'y ait point de retard. Pour presser cette affaire, il fait partir un homme affidé, pour aller sur les lieux, qui sera aux écoutes, et qui aura soin d'écrire par tous les courriers ses progrès, et tout ce qui se passera ou qu'il pourra découvrir.

Suivant mon faible sentiment, j'estime que cette affaire pourra mieux réussir à présent que par les entreprises du passé, pourvu qu'il n'y ait point de faux-frères qui la découvrent, car tous les peuples sont au désespoir à cause du joug insupportable des exacteurs; nous l'apprenons par tous ceux qui vont et viennent, qu'en général ils souhaiteraient un bouleversement. Ils assurent unanimement qu'on aurait voulu que les troupes de S. A. R., lorsqu'elles sont venues dans les frontières ces années dernières, eûssent pénétré dans l'Etat, et il ne me paraît pas qu'ils aient changé. Au contraire, ils le voudraient mieux que jamais, parce que leurs maux redoublent.

Deux choses pourraient ralentir ce feu : l'une, la peur de la discipline des troupes; l'autre, c'est au cas qu'ils eussent à craindre qu'après qu'ils se verraient en quelque manière déclarés, les troupes qui les auront favorisées ne se retirent, et en ce cas, leur dernière condition serait pire que la première, mais auparavant les Hauts Alliés auront pris de justes mesures là-dessus, comme M. Fréau m'en a assuré. Je crois que V. E. n'ignore pas que le sieur Valette a été arrêté ici à la sollicitation de la France, sous prétexte qu'il avait correspondance avec les gens des Cévennes et du Vivarais (1). Les soins de S. E. M. l'Envoyé d'Angleterre qui est à Berne, et ceux de M. feu d'Arzeliers n'ont pas pu procurer sa liberté. Cependant, du lieu de sa détention, il continue son commerce, et les dernières nouvelles qu'il a de ce pays-là sont que ces gens sont prêts à s'assembler au premier avis, mais ils ajoutent que comme leur pays est misérable, ils ont besoin de quelque secours. Feu M. d'Arzeliers avait commencé de leur faire tenir quelque petite chose avec peine, parce que dans ce temps-là la

(1) Voir *Bulletin*, 1901, p. 260-272.

chose était difficile, mais à présent, ils indiquent un moyen qu'ils croient sûr, mais on n'apprend pas que personne ait ordre de les secourir.

Il y a quelque temps que j'écrivis à M. Clignet pour le prier de faire continuer au sieur Valette ce que M. d'Arzeliers lui baillait par semaine, et à même temps, de solliciter pour faire secourir les dits gens des Cévennes et du Vivarais. Il a pourvu au premier, mais il n'a encore rien répondu pour ces derniers, ce qui est pourtant un préalable nécessaire, si les puissances veulent qu'ils s'assemblent pour agir, lorsqu'on leur en donnera l'avis. V. E. aura, s'il lui plaît, la bonté de s'en souvenir, en réfléchissant que ces gens peuvent faire une diversion considérable... »

On voit que l'esprit de Brousson et de Vivent n'avait cessé d'animer le corps des protestants français. Vulson de Villettes est le digne héritier de ces hardis précurseurs. Comme eux il a organisé l'émeute et appelé l'étranger à la curée. Comment celui-ci aurait-il résisté à de si pressantes sollicitations ? Dans de secrètes entrevues, Villettes assurait lord Chetwynd « qu'il avait trouvé des amis dans le Vivarais et les Cévennes, et qu'il avait une voie sûre pour conserver avec eux correspondance ». En effet, il l'engageait à prendre à son service l'un de ses amis, autre gentilhomme dauphinois, réfugié à Genève, et qui avait déjà fait le métier méprisable d'espion : M. Morneau (1).

Sans retard, les conjurés tinrent conseil à Genève, le 19 juin, pour examiner la situation. Elle paraissait excellente. Aux côtés de Villettes et de Fréau, les grands chefs, siegeaient les subordonnés. M. Chapon, de Valréas, et François Léglize, représentant de M. le marquis de la Charce (2), firent d'abord connaître l'état des troupes enrôlées. Chapon dispose de 200 hommes, mis sous les ordres de M. Saint-Houge de Cavallon, et il a acheté 2,000 fusils et 30 quintaux de poudre. Il a aussi déterminé ses amis à lever des troupes, M. d'Aiguebonne, seigneur de Gensac, MM. de Brignon et de Recoubeau, ses frères, M. du Loux, gentilhomme de Menglon, M. le baron de l'Argentière,

(1) Lettre de Chetwynd, du 11 juin 1710. *Id.*, *ibid.*

(2) Il commandait à ce moment un régiment à Nice, qu'il « quittera au premier avis ».

M. de Bellegarde, M. Déjean, en sorte que les levées pourront arriver à 10,000 hommes. Chapon se faisait fort de conduire l'affaire si rapidement que « pour fidélité de sa parole, il avait conduit son fils unique à Genève, où il le laissera pour otage, avec liberté aux puissances de le mettre ailleurs si bon leur semble ». On attendait, pour commencer d'agir, que Riffier se mît en mouvement, de l'autre côté des Alpes (1).

Ces témoignages ne sauraient être plus explicites. Si l'étranger fournit l'argent, et surveille l'incendie, c'est parce que, tout d'abord, les protestants français eux-mêmes ont quémandé les subsides pour allumer le feu. Ils furent les instigateurs et les ouvriers de la révolte ; l'étranger fut simplement complice.

On le vit bien encore en cette circonstance. Bien que Riffier eut fait communiquer, le 20 juin, son plan détaillé à S. A. R., au maréchal Dawn et Van der Meer (2), bien que Vulson de Villettes leur eût envoyé, de son côté, le procès-verbal de la fameuse réunion, les Alliés ne s'engagent dans l'intrigue que sous les plus expresses réserves. Sans doute, leur satisfaction est grande d'apprendre ces nouvelles, mais ils auraient souhaité connaître aussi les mesures prises par les amis du Dauphiné « pour pouvoir mieux juger de la réussite et de la solidité de leur dessein ». Que ne promettent-ils pas à ces bons auxiliaires, s'ils parviennent « à bien cimenter toutes choses ! » Mais, en dépit de cette espérance, ils ne croient pas devoir fournir, pour l'instant, au delà de 500 pistoles (3).

Les Alliés faisaient preuve d'une sagesse bien tardive, et parfaitement inopportune. Jamais l'attente du secours étranger n'avait été si vive chez certains protestants français, décidés à le provoquer, à le réclamer, à le seconder de tous leurs moyens. Le 16 juillet, le fameux camisard

---

(1) Le procès-verbal de cette séance est au *Record Office*, *id.*, *ibid.*

(2) Il avait même fait venir à Turin deux Dauphinois, complices de Chapon, qui priérent « les Hauts Alliés de mettre la dernière main à l'affaire ». La conférence eut lieu à la Vénerie. *Suisse*, n° 28.

(3) L'envoi de Vulson est du 20 juin, et la réponse de Chetwynd et Van der Meer, du 2 juillet. Court a cité cette réponse, t. III, p. 379-380.

Claris et son ami, le ministre Pierre Durand, écrivent d'Uzès une lettre plus pressante que nous devons transcrire intégralement :

« Monsieur et très cher frère en N. S. J. C.,

« J'ai reçu vos trois dernières lettres, datées l'une du 13 mai, l'autre du 28 juin, et la troisième du 30 dudit mois. Je fais réponse à toutes les trois. Premièrement, je vous prie d'assurer de nos très humbles respects et soumissions Sa Majesté Britannique, de même que Leurs Hautes Puissances, et leur protester que tout le monde est porté d'un grand zèle, et soupirent ardemment après un heureux rétablissement. Tant les galériens qu'autres qui font profession de l'Evangile ne cessent de prier Dieu et de faire des vœux au ciel pour la prospérité de leurs armes et conservation de leurs personnes sacrées, et nous qui sommes au Désert ne nous lassons jamais pour cet effet, et le prions sans cesse de présider dans leur conseil, et que le tout réussisse au salut de leurs armes, au bien de l'Eglise, et à la prospérité de leurs royaumes. Nous les remercions de toutes les bontés qu'il ont de nous faire sentir les effets de leur charité journellement. Vous saurez qu'il y a des garnisons dans tous les lieux où ils sont accoutumés d'en tenir, car ils craignent un nouveau soulèvement, sachant que nous sommes quelques-uns au Désert.

Toutefois les garnisons sont petites : elles sont composées du régiment de Marcelin, de Laffaire (*sic*), quelques compagnies de dragons, d'un régiment de miquelets et les compagnies franches, dans lesquelles on ne souffre à présent nul Religionnaire, le nombre desquelles troupes tout compris peut faire 3,000 hommes ou environ.

Tout le monde est prêt; il y a même quelques gentilshommes qui nous ont assurés qu'ils se mettront à la tête, pourvu qu'ils voient un petit secours par une descente. Il serait pourtant à craindre que si nous faisons quelque remuement, que l'armée qui est au camp de Sablon, à qui le Duc de Savoie ne donne pas une grande occupation, ne se glisse sur nous. Elle est composée des troupes qui sont venues d'Espagne. Toutefois, nous nous ménagerons, par votre prudence et bons conseils, étant très persuadés que vous aurez toujours soin de nous. A l'égard de l'argent que vous me marquez dans vos lettres, il serait facile de nous le faire tenir par le moyen de quelque marchand de Genève qui aît des relations avec quelque marchand d'Uzès. Vous en avez plusieurs qui y trafiquent. Vous pouvez vous en informer, et s'il y en a

quelqu'un dans cette disposition, vous nous en donnerez avis, afin que nous donnions ordre à quelqu'un de nos amis, à qui celui d'Uzès pourrait compter. Je finis, Monsieur, en vous embrassant, et vous souhaite toutes sortes de bénédictions (1).

CLARIS et Pierre DURAND ».

C'est parce qu'il avait des assurances aussi formelles, et souvent répétées, que lord Chetwynd montrait, en juillet, une impatience fébrile. « Les gens, dit-il, sont armés et tout est prêt pour un soulèvement ; je me propose d'allumer le feu en autant d'endroits que je le pourrai, en même temps » (2). Le plan a été définitivement approuvé du duc de Savoie ; il ne reste qu'à distribuer les commissions d'officiers.

De son côté, Van der Meer était si fortement persuadé que l'éclat devait se produire à bref délai, qu'il demandait aux représentants de la reine Anne et des États-Généraux occupés à la discussion des préliminaires de la paix, l'envoi immédiat de 10.000 pistoles, « nécessaires, disait-il, pour mettre le projet sur pied » (3).

Cette somme fut-elle envoyée ? Il est, en tous cas, certain qu'à la date du 3 aout, Chetwynd annonçait l'heureuse issue de ses efforts. « Les rebelles du Dauphiné, dit-il, sont fournis d'armes, de munitions et d'argent ; ils prendront ouvertement les armes le 10 prochain pour faire leur jonction avec le colonel Rifier, qui est ici avec moi, prêt à partir avec 500 hommes » (4).

Les dernières mesures étaient prises en effet par les protestants des Cévennes et du Dauphiné. Le 9 aout, Claris et Pierre Durand préviennent en hâte leurs complices du Piémont qu'ils s'efforceront de passer le Rhône, pour seconder l'invasion de leurs amis. D'autre part, ils ont écrit « au frère Abram » (5) qui « est toujours dans les Cévennes »,

(1) Même dossier. Cette lettre est adressée à l'espion Vallette, alors en prison, sous le couvert d'un ami.

(2) Même dossier. Lettre de Chetwynd à Godolphin, du 5 juillet 1710.

(3) *Record Office*, *Hollande*, n° 235, f°s 239-240.

(4) *Record Office*, *Savoie*, n° 28, même dossier.

(5) C'est Abraham Mazel, revenu de Suisse aux Cévennes, en novembre 1709. Claris et Durand avaient reçu, pour leurs derniers préparatifs, 900 livres, envoyées par Vallette.

de descendre avec ses Camisards, pour ne point manquer au soulèvement du 10 aout.

A la suite de circonstances, de nous inconnues (1), le complot ne put se réaliser le 10 aout, et fut remis au 30 du mois. Mais les organisateurs surent profiter de ce temps pour accroître les troupes de rebelles. Un certain M. Morel, ami du major Déjean dont nous connaissons le rôle, reçut de Vulson de Villettes une somme de cent pistoles pour acheter des armes. Un gentilhomme du Vivarais promit aussi de conduire une petite armée, et le 13 août, M. Morel allait, à Genève, prévenir Villettes que « les gens étaient en volonté d'agir d'abord qu'ils croiront que l'armée aura penétré et en état de les soutenir » (2).

Ces mouvements donnèrent l'eveil. Une fâcheuse aventure arrivée à Chapon, de Valréas, qui fut surpris « voiturant de la poudre » et se tira maladroitement d'affaire, compromit le secret au moins autant que les révélations de Léglize, qui ne se produisirent qu'en septembre (3). Fréau ayant la réputation — bien méritée — de travailler « contre les intérêts du Roi », fut décrété d'arrestation. Mais il passa la frontière au début du mois d'août, et accourut à Turin prévenir les Alliés de la situation exacte des rebelles.

La troupe commandée par Chapon se cache, dit-il, dans les forêts de Salles, où l'on aboutit par le col de Chabres, et elle attend l'arrivée des Piémontais. Les revoltés des Cévennes et du Vivarais seront prêts à marcher, au premier signal (4). Le « frère Abram » a reçu de grosses sommes d'argent et descend des montagnes : il s'est assuré le concours d'un certain Chambon, homme riche, qui doit conduire ses recrues du Vivarais (5). Le 30 août, Claris et

---

(1) Court prétend qu'il y eut la dénonciation de Riffier et de Léglize. Il brouille les faits : celle de Léglize se produit plus tard, et rien ne démontre la culpabilité de Riffier.

(2) Lettre de Vulson de Villettes à Chetwynd, datée de Genève, 13 août 1710.

(3) L'aventure de Chapon se produisit soit en juillet, soit en août.

(4) Voir une lettre de Valette, du 30 août. Même dossier.

(5) Court a ignoré que les intrigues de Chambon, en Vivarais, étaient étroitement liées avec celles de Riffier ; c'est une preuve nouvelle de la gravité de ce complot. Voir Court, t. III, p. 391.

Abraham Mazel ont fait leur jonction et « attendent avec impatience la descente de S. A. R. en Dauphiné » (1). Enfin un prédicant, dont nous ignorons le nom, s'applique à réunir « journellement » les populations de Triesves, qu'il prépare au grand événement (2).

Un coup de théâtre se produisit au mois de septembre. L'armée du duc de Savoie, loin de s'approcher des Alpes que l'on devait franchir, s'en retourna en Piémont. A cette nouvelle, Chapon quitta les forêts de Salles, et sa petite troupe se dispersa.

Puis vint la trahison de François Léglize, qui « a nommé tous les intéressés, déclaré l'entreprise et l'argent qu'on avait baillé ici et celui qu'on a envoyé ». Les conjurés se dissipèrent avec la rapidité de « l'éclair », comme le dit Vulson de Villettes. Le regret d'avoir perdu de « grosses sommes d'argent » ne cessa de ronger les principaux complices, qui ne se consolaient pas non plus « que l'armée alliée n'eut pu faire ce qu'on avait projeté » (3). Les troupes du roi de France se répandirent en Triesves, où l'on emprisonna quelques personnes, mais où « l'on ne commit point d'excès contre personne ». Le prédicant s'était brusquement échappé. Le pays n'osa bouger. Le projet conçu par Riffier, mais dont Vulson de Villettes avait été la véritable cheville ouvrière, tomba pour toujours (4).

V

Les organisateurs de ce dernier complot demeuraient inconsolables. Villettes avait perdu tout espoir d'une revanche, et ne cessait d'accabler de reproches les armées

(1) Il y a à ce dossier une lettre de Claris et d'Abraham Mazel, datée d'Uzès, dernier d'août 1710. Ils envoient aussi le reçu d'une somme de 300 écus.

(2) Voir une lettre de Vulson de Villettes, datée de Genève, 6 septembre. Même dossier.

(3) Voir la lettre de Villettes, datée de Genève, 10 septembre 1710. Même dossier.

(4) Chapon passa en Angleterre où il essaiera encore, en 1712, d'intéresser les ministres anglais à un projet de soulèvement. Mais il sera éconduit. Sur cette conjuration, il y a un Mémoire très curieux, envoyé par « le valet de l'abbé de la Bourlie » aux plénipotentiaires français à

alliées qui n'avaient point avancé, et ce « fripon de Léglize » qui avait tout découvert. Chetwynd dévorait l'affront en silence. Cependant, de fanatiques camisards brûlaient de reprendre la campagne, et y poussaient leurs amis de toutes leurs forces : Claris et Abraham Mazel se distinguaient entre tous. Du 30 septembre 1710 (1) :

« Messieurs et très honorés frères en N. S. J. C.,

« Nous avons reçu votre lettre datée du 17 septembre, par laquelle nous voyons comme notre dernière vous a fait plaisir, de quoi nous sommes bien aises. Vous nous marquez que les troupes de S. A. R. ne sont pas en état de rien faire pour nous de cette campagne, et qu'il faut attendre la prochaine. Nous ne croyons pas de rester si longtemps à lever le masque, ayant été avertis par diverses fois de nous tenir prêts, nous nous sommes déjà mis en état de faire quelques provisions, mais comme le secours d'argent qu'on eut la bonté de nous envoyer n'est pas considérable, comme vous voyez, pour entreprendre grand chose, il faut, s'il vous plaît, faire vos efforts et solliciter puissamment Sa Majesté Britannique et Leurs Hautes Puissances de nous faire tenir une somme considérable, pour que nous puissions réussir dans cette sainte entreprise, et leur témoigner comme ils le verront par la suite moyennant le secours du Ciel, que nous n'agissons que pour la gloire de Dieu et pour leur satisfaction. Saint-Julien (2) est parti il y a quelques jours avec les 600 livres que vous m'envoyâtes, pour faire tenir à M. Chambon. Il m'a écrit qu'il a été averti de même que nous, de manière qu'il sera prêt au premier ordre.

Nous avons pourtant résolu de ne pas commencer sans nous avertir les uns les autres, afin de donner tous dans le même temps. Je vous avais marqué que j'avais 2,000 hommes prêts, je vous le redis encore, et quand je dirais qu'il y a davantage, je ne mentirais pas.

Si vous pouviez trouver quelque prédicateur qui fut porté de bonne volonté pour venir en ce pays, vous nous feriez un sensible plaisir. Jamais le peuple n'a été porté d'un plus grand zèle pour

---

Utrecht. Torcy en donna lecture à Louis XIV, comme il le dit dans une lettre, datée de Marly, 12 juin 1712. — *Record Office*, *Treaty papers*, n° 99.

(1) Même dossier. Lettre datée du Vigan.

(2) Sur ce personnage, et Coste, marchand d'Uzès qui livrait l'argent, voir Brueys, t. III, p. 346-347.

s'assembler, qu'il est à présent. J'ai écrit à Millau en Rouergue à Mairol et autres circonvoisins. Ils m'ont témoigné être portés de bonne volonté et prêts de se mettre en campagne au premier ordre. CLARIS, ABRAM ».

Malgré ces impatiences misérables, l'année 1710 se termina dans un calme relatif. Les deux camisards furent d'ailleurs arrêtés le 17 octobre 1710, emportant avec eux la haine féroce qu'ils avaient vouée à Louis XIV. Leur mettre décourageа point Vulson de Villettes. Nous savons, par un Mémoire de Nicolas Clignet, que ce gentilhomme français avait sollicité l'honneur de s'occuper des correspondances criminelles avec les rebelles de la France. Clignet le recommanda chaudement aux États-Généraux de la Hollande et à la reine Anne (1).

Faut-il voir dans la concordance des dates un hasard ou une relation de cause à effet ? Toujours est-il que Villettes avait sollicité sa mission, « à cause des circonstances très favorables qui pourraient se rencontrer », au début du mois d'avril, et que précisément en avril un petit soulèvement se produisit (2).

C'étaient là les suprêmes convulsions d'une intrigue expirante et qui devait mourir, car l'Angleterre, après avoir favorisé les agitateurs et les instigateurs de désordre, se rapprochait de la France et songeait enfin à signer la paix. Le foyer d'incendie qui brulait toujours dans les Cévennes, et qu'un léger souffle eût suffi à propager, s'éteignit de lui-même. Les Alliés firent connaître, par leurs lettres du 20 juin et du 2 août 1711, qu'ils se désintéressaient, de façon définitive, des camisards et des rebelles (3). Ils poussèrent l'ingratitude jusqu'à ne plus vouloir prendre soin des malheureux agents dont ils avaient mis à profit le fanatisme haineux. Fréau, dont nous avons vu le rôle dans l'intrigue de 1710-1711, fut abandonné à son sort : on ne consentit ni à lui compter quelques arrérages, ni même à lui adresser « un mot de lettre pour sa consolation ». —

(1) Ce mémoire est daté du 18 avril 1711. *Record Office, Suisse*, n° 49.
(2) Voir COURT, t. III, p. 400.
(3) Voir ces lettres dans COURT, t. III, p. 389-390.

« Ce n'est pas ce que l'on m'a promis, disait-il dans un accès de désespoir, car lorsqu'il fut question que je partisse pour retourner en Dauphiné, je pris la hardiesse de représenter à Leurs Excellences le péril auquel je m'exposais et leur recommandai ma famille ; ils me mirent en avant feu M. Brousson, et me promirent que j'aurais une plus forte récompense que la veuve dudit Brousson » (1). Son complice Riffier, qui s'était réfugié à Londres après l'insuccès du complot, y resta abandonné, « réduit à me défaire, disait-il, presque de ma dernière chemise » (2). Antoine Valette, l'espion si dévoué à Vulson de Villettes, tomba dans une situation voisine de la misère, et ne parviendra à obtenir des ministres anglais quelque secours qu'en l'année 1715 (3).

Ainsi périt le souvenir d'une intrigue savamment ourdie, et misérablement exécutée. Elle marque la fin de l'activité politique des protestants français sous le règne de Louis XIV. Nous n'userons pas du cruel avantage que cette lamentable histoire pourrait donner aux commentateurs ingénieux. La tristesse est grande de parcourir les documents révélateurs d'aussi noires machinations. Mais une conclusion se dégage invinciblement de cette longue série de projets concertés, de séditions préparées et de révoltes entreprises. Si les provinces méridionales de la France furent si farouches dans leur résistance aux agents de Louis XIV, ce n'est pas seulement parce que l'inspiration religieuse les soutenait ; c'est parce que, à toutes les heures où l'apaisement semblait sur le point de se faire, des agitateurs se sont trouvés qui, faisant luire aux regards des Alliés les avantages d'une guerre intestine qu'ils représentaient comme extrêmement populaire, et aux regards des malheureuses populations les espérances d'un secours étranger qu'ils promettaient considérable et invincible, ont ainsi rallumé la convoitise et la haine.

---

(1) Voir sa lettre, datée de Lausanne, 29 septembre 1711. *Record Office*, *Suisse*, n° 49.

(2) Voir sa lettre à milord Darmouth, datée de Londres, ce 18 janvier 1712. *Record Office*, *State papers domestic Anne*, n° 20, f° 62.

(3) Voir la lettre de Stanhope à Madame d'Arzeliers, datée de Whitehall, 1er septembre 1715. *Record Office*, *foreign Entry-Books Miscellaneous*, n° 210.

CHAPITRE VIII

Services d'espionnage : les bandes éparses

—

I. Le rôle d'Aglionby et d'Arzeliers. — II. Les espions et leurs agissements. — III. Les bons offices des réfugiés de Londres.

I

De 1687 à 1712, la rivalité qui se continue au sein du parti protestant entre zélateurs et modérés, accuse sans répit la prédominance des premiers. Même quand les événements ont déjoué leurs plans et démontré l'inanité de leurs espoirs, les violents n'abandonnent rien de leurs exigences. Ils ont contraint au silence leurs rivaux, qui essayèrent un jour de faire entendre leur indignation. Ils les ont réduits à l'impuissance, et c'est véritablement leur politique, machinée dans leurs comités par des organisateurs exaltés, qui donne le branle à presque tout le corps des Réfugiés français.

En 1686 et 1687, ils cabalent contre la France, et, au mois de septembre 1689, s'intéressent très activement à la révolte qui secoue le royaume. Refoulés par la rude violence des armées de Louis XIV, ils ne désespèrent pas de faire sentir ailleurs leur rancune au Grand Roi, et de tous côtés, par tous les moyens, lancent à l'assaut de notre frontière nos ennemis des vallées vaudoises. Ils leur assurent et leur renouvellent les secours des Alliés, et les secondent, de toute leur diplomatie tortueuse. Ils s'immiscent ensuite dans les affaires intérieures de la France. Si les séditions du Vivarais, des Cévennes et du Dauphiné furent si longues à s'apaiser, il n'est pas douteux, quand on a pénétré les secrets de la politique protestante, que les membres, les amis et les correspondants des comités zéla-

teurs n'en soient, dans une très large mesure, les auteurs responsables.

C'est parce que cette politique a prévalu que Pierre Bayle fit entendre une protestation douloureuse. Encore ne connaissait-il que les maximes de cette activité ! Il a pu croire que la violence des pamphlets et la hardiesse des satires en épuisaient la malfaisance. Comme tous ses contemporains étrangers aux mystères des coulisses et des galeries souterraines, il ne vit que la surface des événements, l'extérieur des réalités. Les secrètes intrigues lui demeurèrent inconnues. S'il en soupçonna l'existence, il ne sut jamais que, par elles, ses coreligionnaires furent plusieurs fois sur le point de réussir dans l'organisation des émeutes auxquelles ils convoquaient, en sous main, les sujets du Grand Roi, afin de permettre aux ennemis de la France d'envahir notre sol.

Il y a plus. Ces fauteurs de séditions n'hésitèrent pas à organiser de véritables agences d'espionnage, au service des Alliés. Nous avons surpris leur action mystérieuse dans les révoltes qui, de 1689 à 1712, mirent la France à feu et à sang. L'histoire ne peut omettre de rappeler que la plupart des agences d'espionnage qui pullulèrent sur le royaume de Louis XIV, durent leur existence aux efforts de protestants français.

On comprend que ce chapitre présente des difficultés particulières, qu'il nous faut exposer en quelques mots rapides. Tout d'abord, une difficulté de documentation. Les séditieux, laissant toujours des traces de leur action violente, n'échappent pas aux regards. On les reconnaît, et l'on suit leurs mouvements. Les espions, au contraire, se dissimulent dans l'ombre, où les vestiges de leur passage s'estompent et s'effacent. Leurs complices respectent aussi presque toujours l'oubli que ces ouvriers silencieux appellent sur leur nom. Aussi, les documents officiels sont-ils, à leur endroit, d'une discrétion désespérante. Les Alliés qui se servirent des huguenots français ont généralement soustrait leurs noms à la curiosité de la postérité. Cependant quelques indiscrétions furent commises ; quand on les a soigneusement relevées, même parmi des documents où l'on ne songerait guère à les retrouver,

la lumière se fait sur cette histoire mystérieuse. Non pas que nous prétendions la connaître tout entière ! A l'exception de la période la plus active de l'espionnage huguenot, sur laquelle nous possédons des renseignements que l'on peut croire à peu près complets, nous en sommes réduits, pour l'autre période, à une connaissance approximative. Bien des noms nous ont été révélés ; mais, de 1689 à 1715, sont-ils les seuls représentants des huguenots gagnés aux services secrets de nos ennemis ? Nous ne voyons en eux que des points de repère, que nous poserons sur une route encore imparfaitement tracée. D'autres viendront, peut-être, qui multiplieront ces jalons et resserreront les fils de cette histoire. D'autres archives, celles de Rotterdam, de Genève, de Berlin, suppléeront sans doute aux silences et réticences des archives anglaises, et révéleront d'autres centres d'espionnage, où aboutissaient les efforts de groupes aujourd'hui mal connus.

Nous en savons cependant assez pour montrer avec quelle ardeur des Français assurèrent le recrutement d'ouvriers, employés à trahir les secrets de leur patrie.

Certaines tentatives ne sauraient retenir notre attention. Quand les ambassadeurs anglais à la Cour de France gagnent des gazetiers faméliques, dont l'identité est fort obscure, et qui se recrutaient sans nul doute aussi bien dans les bas-fonds des nouvellistes catholiques que dans l'arrière-ban des traîtres huguenots, nous n'avons aucun motif de nous arrêter. Savile payait ces services louches ; et après lui, milord Preston, Trumbull, Skelton continuèrent à soudoyer des faiseurs de gazettes. Le chancelier Jenkins dirigeait, à Londres, ce commerce occulte, avec une grande attention, et l'un de ses correspondants, qui écrivait « tous les ordinaires », l'assurait de son zèle en ces termes : « Je fais tout ce que je puis dans les rencontres d'affaires pour le service de la nation (anglaise), et je tâche, en tant qu'il m'est possible, d'y faire mon devoir » (1). Certains le faisaient même avec tant de succès que la police de Louis XIV

(1) Sur ces intrigues, voir *Record Office*, *News-Letters*, n° 22. Cette lettre est du 24 mars 1684.

en envoya d'un coup, au mois de mars 1688, trente en prison, mesure qui remplit Skelton de chagrin (1).

Mais le gros effort intéressant date de l'année 1689. L'un des premiers à utiliser alors sur une vaste échelle les services des espions fut Aglionby, représentant de Guillaume d'Orange à La Haye. Le mot d'ordre était alors de travailler au retour des Vaudois en leurs vallées et Th. Coxe y employait, en Suisse, toutes les ressources de sa diplomatie, que secondaient vivement les comités des Réfugiés français. De son côté, Aglionby ne cessait d'ourdir de secrètes intrigues avec Clignet, le célèbre maître de postes de Leyde, M. de Lhermitage et le chevalier du Pepardin (2) (?) qui, chargés de solliciter en Angleterre des collectes en faveur des pauvres Vaudois, ne laissaient pas d'entretenir des relations suspectes avec les soutiens des armées étrangères. Dès ce moment, Aglionby reçoit de Paris des informations secrètes sur nos projets de guerre, de la part d'un certain P. Ricault et de M. de Langes-Montmirail, dont les lettres révèlent de bien curieuses sympathies pour « la cause commune », les tentatives des Réfugiés et le succès de la coalition (3). Aglionby continue son office de rabatteur d'espions en 1690, en 1702, en 1704, et ce qui suffit à caractériser les services de ceux qu'il emploie, c'est qu'il s'adresse précisément aux agents de certaines officines dirigées par des Réfugiés (4), voire même aux plus illustres représentants du Refuge français. Témoin cette lettre que le 11 juillet 1704, d'Arzeliers (5), ce noble Réfugié dont Guillaume d'Orange fit un ministre plénipotentiaire, écrivait de Genève à son ami Boyer :

---

(1) *Record Office*, *France*, n° 151, f° 154. Lettre du 8 mars 1688. — Voir aussi *France*, n° 145, une lettre de Preston, datée du 28 mars/7 avril 1683, f° 156.

(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f° 81.

(3) Voir leurs lettres, *Record Office*, *Hollande*, n° 221, f^es 33, 39, 63, etc...

(4) Ainsi, en 1702, il communique avec Martine, lui-même en relations avec Etienne Caillaud. Voir plus loin.

(5) D'Arzeliers s'occupait beaucoup de recruter des espions en France, et restait en relations avec eux. Sa correspondance, très intéressante à ce point de vue, est conservée au *British Museum*, *addit. Mss.*, n° 9,742.

« M. d'Aglionby m'a témoigné que si je pouvais avoir une correspondance à Toulon, je ferais plaisir. J'estime que j'en aurais une bonne ; en tous cas, on essaierait pendant trois mois. Voyez si vous trouvez à propos d'en parler. Il faudrait 50 liv. st. par an, payables par quartier par avance, tous les trois mois. Vous jugez bien que je ne suis pas en état de les fournir. Il m'avait envoyé la liste de tous les vaisseaux, le nom des commandants, les hommes, les canons et l'endroit d'où ils venaient. Je ne vous l'envoie pas, voyant que vous la pouvez avoir d'ailleurs.

Il m'a aussi donné avis que, le 13 juin, M. de Vauvray, intendant de la marine à Toulon, y avait eu avis ce jour là par les intelligences qu'il avait de Nice, de l'expédition où il y a 450 hommes. Je doute beaucoup du succès. Les Camisards se soutiennent toujours, tiennent 12 000 hommes des troupes du Roi en échec, quoique Cavalier ait fait son accommodement particulier » (1).

Cet essai d'organisation et de centralisation ne réussit pas, selon toutes les apparences ; Aglionby fut contraint de laisser à ses agents une certaine indépendance. Mais il avait incité à la trahison des membres du Refuge français, qui s'étaient empressés de lui donner leur concours.

II

L'un de ceux qui se dévouèrent à cette mission fut le pasteur Gravisset. Il s'était réfugié en Angleterre, où il vivait une vie obscure et digne, quand la pensée lui vint, vers l'année 1692, de proposer à la Cour de Londres, de faire une enquête secrète parmi les protestants de France, pour connaître leurs véritables sentiments. La lettre qu'il écrivit au secrétaire d'Etat à cette occasion nous a été conservée, et mérite d'être entièrement reproduite (2).

« Monseigneur,

« La question que Votre Grandeur me fit sur l'utilité que la Cour pourrait tirer de mon voyage, m'a donné lieu de faire quelques réflexions et de lui présenter ce mémoire.

---

(1) *Record Office*, *State papers domestic Anne*, t. IV (Mai-Novembre 1704), f° 75.

(2) *Record Office*, *France*, n° 152, non paginé. Ce Gravisset est-il ce Paul Gravisset, de Metz, réfugié à Londres, et qui rentrera en France en 1692 pour abjurer ? Cf. Haag, t. V, p. 359, et Bordier, t. II, p. 597.

Si la Cour, Monseigneur, veut me faire l'honneur de m'employer, je m'engage de travailler fidèlement et avec toute l'application dont je serai capable, sur les mémoires qu'elle aura la bonté de me confier, soit en demeurant dans un lieu fixe, soit en parcourant tout le royaume, mon caractère me rendant également propre pour l'un et pour l'autre. J'aurai d'autant mieux le moyen de me faire instruire exactement, que mon caractère me donnera l'entrée chez tous les protestants, de quelque condition qu'ils soient, et le moyen de les faire parler avec plus de confiance. Et si la Cour est obligée de me confier quelque argent, ce ne sera que jusqu'à la concurrence d'une certaine somme, pour laquelle je laisserai de bonnes obligations à Votre Grandeur, protestant au reste que Leurs Majestés n'ont point de sujets qui soient plus dévoués pour leurs intérêts que celui qui prend la liberté de se dire avec un profond respect, Monseigneur,... GRAVISSET ».

Cet espion qui offrait de si grand cœur ses services précieux fut en effet agréé. Nous savons qu'il fit un voyage en France, et qu'à son retour, dans les premiers jours de février 1692, il écrivit de nouveau au secrétaire d'Etat pour le prévenir de son arrivée prématurée. Il avait, disait-il, un avis très urgent à lui communiquer et demandait une audience immédiate (1). Guillaume d'Orange renouvela-t-il à cet agent dévoué le mandat qu'il lui avait confié une première fois ?

Si Gravisset ne poursuivit pas son voyage mystérieux à travers les régions protestantes de la France, un certain M. de Saint-Martin suppléa à son absence, précisément pendant les années 1693 et 1694 (2). Bien que des renseignements plus précis ne permettent pas encore d'identifier cet ouvrier zélé de la gloire britannique, nous connaissons assez le genre d'amis qu'il fréquente, pour être édifiés sur son compte. L'un de ceux-ci, un espion anonyme, écrivait de Paris, le 15 mai 1693, à Londres : « Toute la nation est sous le pressoir, et souffre son oppression avec impatience.

---

(1) C'est la raison qu'il invoque pour justifier son retour prématuré. Il habite en ce moment, « chez le sieur Schaleros, au premier, in Little Princess Street, in High Holborn ». Cette lettre est datée du 13 février 1692. — *Record Office*, *France*, n° 152.

(2) Nous retrouverons dans l'équipe des agents de Jurieu un Saint-Martin qui travaillait à Saint-Malo.

Si vous profitez du temps, vous aurez un succès assuré par une bonne descente. Tout le peuple est disposé à la campagne à vous bien recevoir, et plus de la moitié de Paris voudrait vous voir à ses portes.... M. de Saint-Martin a fait rencontre d'un ancien ami, qui va bientôt à l'armée, où il a une connaissance très particulière de tout ce qui peut s'y passer. Il est homme d'esprit, et bien intentionné, et pour peu qu'on le ménage, il peut donner des avis très utiles (1) ». Un autre de ces amis « bien intentionnés », qui écrivait sous le couvert d'un banquier de Bruxelles, nous apprend dans une lettre de sens assez hermétique que Saint-Martin, alors « ambulant », parcourait les châteaux « des gentilshommes campagnards », parce que ceux-ci « frappent fort et sont souvent soutenus de leurs parents et de leurs amis ». Il s'occupait aussi de tomber d'accord avec un espion dont il demandait de payer « grassement » les services (2). Il n'est pas douteux que nous nous trouvons en présence d'un essai de large espionnage, englobant déjà dans une même agence un certain nombre d'ouvriers « bien intentionnés », euphémisme dont l'on connaît la portée.

Peut-être le mystère qui les couvre encore en partie ne sera-t-il jamais éclairci; mais nous ne sommes pas réduits à des demi-clartés, et, soit en France, soit en Allemagne, soit en Angleterre, des noms apparaissent en pleine lumière.

En Allemagne, le roi d'Angleterre peut compter sur les services secrets de Mlle d'Alençon, réfugiée à Berlin (3). Elle entretenait une active correspondance avec des amis malintentionnés, résidant à Paris, dont elle remettait les lettres à Dankelman, envoyé du roi Guillaume à Carlsbadt. Nous trouvons une lettre de Mlle d'Alençon du mois de mai 1693, révélatrice de son secret :

---

(1) *Record Office, France*, n° 152.

(2) *Id., ibid.* Cette lettre, du 8 juin 1693, est signée M.-B. et adressée à « M. le Cadet Bieschenwel, banquier à Bruxelles », personnage intermédiaire, car la lettre est destinée à un espion dont les renseignements « ont extrêmement plu » et à qui on promet un prochain envoi d'argent.

(3) Elle signait Dalançon; on trouve aussi d'Alençon. Voir Haag et Bordier, p. 52.

« Monseigneur,

« Suivant l'ordre que Votre Excellence m'a donné de lui faire voir toutes les lettres que je recevrais de Paris, en voici une que j'ai reçue. Si elle veut se donner la peine de la lire, j'ai pris la peine de la copier, pour que j'en puisse retenir l'original qui me serve. J'espère que V. E. ne le trouvera pas mauvais. Je ne puis m'empêcher de dire à V. E. que cette correspondance est cause que je perds 500 écus, comme vous pouvez le voir par ces lettres... La chose m'est d'autant plus fâcheuse, que je ne faisais cela par aucune vue d'intérêt. Je prie très humblement V. E. de vouloir bien se donner la peine de représenter ceci en Angleterre. C'est une grâce qu'elle fera à celle qui est avec respect... (1)

D'ALENÇON ».

Parmi les indicateurs qui travaillaient à Londres, il faut mentionner Etienne de la Fons qui, en 1709, ayant révélé à milord Malborough les projets du fameux marquis de Guiscard, contribue à son arrestation (2), et M. de l'Estang (est-ce l'officier devenu pasteur ?), qui mérite en 1703 une pension de 200 livres sterling (3), et s'empresse d'organiser, en 1711, les intelligences dont Flotard se servira pour soulever les Cévennes (4).

La diffusion sporadique de ces germes morbides avait été particulièrement active, dans nos ports de mer. Les ouvriers de la trahison appartenaient-ils tous au corps des nouveaux convertis, il serait téméraire de l'avancer (5). Quelques anciens catholiques ont, de fait, collaboré à cette œuvre antifrançaise; mais il semble bien, par le ton général des lettres sorties de ces officines, que dans l'ensemble, les

---

(1) *Record Office*, *State papers foreign*, *Germany*, n° 17, f° 312.

(2) Cette lettre du 21 mars 1709 appartient à la collection particulière du duc de Malborough. Cf. *Historical Manuscripts Commission*, 1881, t. XII.

(3) Cf. *Calendar of Treasury papers* (1708-1714), p. 447, et vol. mss. CLV, n° 16.

(4) La lettre de l'Estang et Flotard au duc de Malborough appartient à la collection particulière citée plus haut.

(5) Pour le port de Brest, nous connaissons le nom d'un correspondant en 1690. Il se nomme Chavanon. Comme rien n'indique son caractère, nous ne tenons aucun compte de ses lettres, conservées en grand nombre au *Record Office*, *France*, n° 152. Haag et Bordier citent deux Chavanon, tous deux pasteurs.

espions étaient les membres, avoués ou secrets, de la grande famille qui souffrait alors en exil. Dès 1693, ils sont répandus en nos ports, et un recueil inédit de leur correspondance, pendant les années 1693-1694, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, peut nous instruire de leur activité surprenante (1). Adressées sous le couvert de John Parker, qui fut sans doute l'intermédiaire entre les agents secrets et l'amirauté anglaise, leurs lettres donnaient des avis singulièrement précis sur la marche de nos flottes, commandées par Tourville et d'Estrées, sur leur escale à Lagos, au moment où la célèbre flotte de Smyrne, naviguant avec une escorte insuffisante, fut, comme on le sait, entièrement détruite ou capturée par nos marins (2).

Cependant, aucun indice certain ne permettant de les attribuer, sans hésitation, à une équipe d'origine huguenote, il ne convient point d'en faire état, malgré leur très vif intérêt.

III

La sollicitude inquiète des protestants réfugiés à l'égard des intérêts britanniques et de « la cause commune » était surtout ardente à Londres même. C'est là que réside le grand sauveur du protestantisme, Guillaume d'Orange. Il y est entouré de dévouements fanatiques, mais aussi de haines farouches. Les Réfugiés français prennent un soin jaloux du salut de sa personne sacrée. Et comme, aux heures troublées, l'instinct populaire flaire partout conspirateurs et assassins, la grande masse du Refuge se tourne, d'un mouvement inconscient, vers l'inquisition et la déla-

---

1) Cf. *Bibl. Nat. Mss. N. Acq. fr.*, n° 4.801. News from Paris, 1693. Ce manuscrit provient de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, et comprend 184 f^os^.

2 Cette flotte marchande anglo-hollandaise comprenait plus de 400 vaisseaux, richement chargés. Tourville partit secrètement de Brest le 26 mai avec 73 vaisseaux. Trois semaines après, la flotte de Smyrne mettait à la voile, faiblement escortée par 23 vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Rook. D'Estrées partit de Toulon avec 22 vaisseaux et 30 galères et fit sa jonction avec Tourville. En juin ils s'abritèrent à la baie de Lagos, et le 28 juin, ayant aperçu la flotte de Smyrne, ils la détruisirent.

tion (1). Les fidèles de Guillaume s'instituent ses missionnaires dévoués, ses policiers implacables, pourvoyeurs de prisons qui forcent les serrures des maisons et fouillent l'intime pensée des voisins soupçonnés de mépriser leur foi. Ce n'est point que certains d'entre ces fanatiques n'aient toute facilité d'étendre sur un plus vaste rayon ce besoin d'enquêter, qui leur paraît la forme la plus noble de la reconnaissance, en terre étrangère.

Nous savons déjà que le ministre Dubourdieu entretient une active correspondance avec les comités zélateurs de Rotterdam et de Genève, avec les espions salariés par Jurieu, les amis de Jurieu, et Jurieu lui-même. C'est lui qui se charge de tracer aux hommes d'Etat de Guillaume III le plan de l'intrigue qu'il faut conduire en faveur de la cause vaudoise, et bientôt après, il rédigera, sur des conseils qu'il avait très probablement reçus de ses correspondants secrets de France, la célèbre proclamation du duc de Schomberg, général en chef des armées alliées en Savoie, aux habitants du Dauphiné, que l'on appelait à la révolte contre leur souverain (2).

Près de lui, agissant dans la même ombre, et s'inspirant des mêmes pensées méditées ensemble, Blancard, qui s'est enfui de France pour échapper à certaines accusations infamantes (3), met au service des ministres d'Etat ses relations avec les louches agents qui travaillent en France, en Suisse, au Piémont et aux Pays-Bas. Dès l'année 1689, il s'inquiète de connaître les sentiments exacts des protestants réfugiés en Suisse, car il songe, avec ses amis, à faire d'eux les ouvriers des plans militaires de Guil-

---

(1) La correspondance de Jurieu et d'E. Caillaud est sur ce point très suggestive. Jurieu avoue qu'il est lui-même la victime de craintes dont il ne peut se défaire et qu'il communique à ses amis : « Pour une personne dont la vie nous est aussi chère qu'est celle du Roi, on ne saurait trop prendre de sûretés ». Lettre du 19/29 octobre 1696.

(2) Cf. Agnew, *ouv. cit.*, index volume, p. 140, et Boyer, *Histoire de Guillaume III*, t. II, Appendice, p. 71.

(3) C'est ce qui ressort de la conversation tenue par l'ambassadeur français à Vernon, en juin 1698. Cf. une lettre de Vernon du 1/11 juin 1698, aujourd'hui conservée dans la collection particulière du marquis de Bath (papiers de Prior), dont le résumé a été donné dans les *Historical Manuscripts Commission*, 1908, p. 221.

laume III (1). Il est en relations continuelles avec le ministre Jurieu, qui lui transmet des lettres secrètes, des renseignements importants qu'il y aurait danger à laisser connaître à d'autres personnes qu'au Secrétaire d'État lui-même (2). Il est devenu l'intermédiaire, auquel on donne une absolue confiance. Son importance est telle qu'en 1694, des lettres anonymes le dénoncent à ses protecteurs, devenus ses amis, M. Vernon et lord Prior. Mais Vernon, qui juge l'homme à ses œuvres, l'attache plus fortement encore aux services secrets du Roi, et prend la peine d'écrire à lord Prior toute une apologie en faveur de son précieux collaborateur :

« Il y en a, dit-il, qui n'aiment point Blancard et seraient heureux de vous voir changer de sentiments à son égard, mais pour moi, je ne vois point de quelle utilité il vous serait d'entrer dans leurs espérances » (3).

Blancard continua donc heureusement son office d'informateur, en dépit des jalousies, des haines, et malgré les représentations de l'ambassadeur de France qui, au mois de juin 1698, fit une démarche personnelle auprès de Vernon, afin de se plaindre de « ce chevalier, faiseur d'intrigues criminelles » (4).

Le cas de Blancard n'était point une exception parmi les Réfugiés de Londres. Le désir de « faire avancer les affaires de Sa Majesté Britannique » a toujours hanté les pauvres gens qui désiraient ardemment la ruine de leur persécuteur de France. Ceux qui entretenaient des correspondances avec leurs amis du continent en profitaient pour nouer des intrigues, élaborer des plans, préparer des soulèvements,

---

(1) J'ai donné plus haut la réponse de son correspondant de Bâle, le 28 septembre 1689, voir p. 32.

(2) Blancard est sans doute au courant des agissements de Jurieu, qui restèrent pourtant si secrets. Voir aux *Appendices* la lettre de Vernon, du 16 juillet 1696.

(3) Cette lettre de Vernon à Prior, du 17/27 juillet 1694, est conservée dans la collection particulière du marquis de Bath. Voir *ouv. cit.*, p. 29.

(4) Vernon est tout heureux que les soupçons de l'ambassadeur ne puissent reposer sur aucune preuve matérielle. — Voir, sur Blancard, la petite notice de Bordier, t. II, p. 604.

dont ils annonçaient aux Secrétaires d'Etat l'imminente exécution, pourvu qu'un peu d'or permit aux conjurés d'assurer les dernières mesures. Nous savons aujourd'hui que l'illustre Cavalier n'a cessé, pendant son séjour à Londres, de diriger un commerce de lettres dont il faisait profiter les ministres anglais. En 1702, son rôle d'espion était assez considérable pour inspirer de l'inquiétude à cet autre grand ordonnateur de l'espionnage, Etienne Caillaud (1). En 1710, nous retrouvons son nom dans un complot qui fit quelque bruit, parmi les initiés du Refuge français.

Un certain Elie Lafont, originaire du pays de Foix, et réfugié à Londres, après avoir longuement préparé les nouveaux convertis de son pays par des lettres qu'il leur envoyait secrètement, crut le moment propice, en 1710, pour la rébellion. Il soumit son plan, fit connaître sa correspondance, et révéla les mesures déjà prises à plusieurs coreligionnaires de Londres, et particulièrement au colonel Cavalier, au sieur Gerbet, capitaine, et au ministre Gally de Gaujac (2). Tous ensemble, ils s'attachèrent à recevoir le plus de renseignements possible du pays de Foix, ourdirent l'intrigue pendant plus d'un an, puis rédigèrent un « *projet pour une expédition que les Alliés peuvent faire dans le pays de Foix et de Couzerans, et par là causer une diversion de quatre à cinq mille hommes et tirer de très grosses contributions, le tout avec 200 miquelets et les religionnaires du pays de Foix* ». Ce projet, présenté au mois de juillet 1710, ne trouva point sans doute un accueil très chaud dans les ministères, car la réponse fut lente à venir. Mais les conjurés perdirent patience et Cavalier s'offrit à nouveau « pour faire cette expédition », tandis que Gerbet assurait que « les mécontents de ces deux grandes provinces lèveraient le masque », et que M. de Gaujac, de concert avec Cavalier, adressait un long mémoire

---

1. Voir la lettre du 10 juillet 1702.
2. Les documents de cette affaire sont au *Record Office*, *State papers domestic Anne*, n° 12 (1710), f° 135, et n° 13 (1710), f°s 6, 11 et 125.

à milord Robert Harley avec prière « de le présenter à la Reine le plus tôt possible » (1).

C'étaient là services de grands seigneurs, bons offices réservés aux intrigants de haut vol, aux conspirateurs de grande envergure, aux espions ayant en main de nombreux correspondants. La plèbe médiocre ne pouvait se hausser à ces exploits de la malfaisance. Elle se cantonnait, faute de mieux, dans l'espionnage local, l'inquisition féroce à laquelle n'échappe aucun étranger suspect, aucune maison de Refugie soupçonné de modérantisme, aucun fidèle de la la personne sacrée du roi d'Angleterre, si la tiédeur le gagne un jour. Dans cette foule livrée aux soupçons instinctifs et aux terreurs subites, une idée se forme et grandit, qui envahit tous ces cerveaux étroits, que la peur altère : l'idée de l'assassinat. Ils sont obsédés de la peur des complots. Ils en voyent partout, et leur imagination fiévreuse, surexcitée par l'inquiétude vague de dangers que l'on pressent tout proche de soi, sur le point d'éclater dans l'ombre, enfante involontairement des rêves vite transformés en certitudes. Une noble réfugiée, Madame de la Coudre, apprend que de pauvres filles tenant chambre garnie pour vivre, logent un lieutenant nommé Brémon, qui entretient des relations secrètes avec un lieutenant-colonel français, nommé Désimbert. Elle s'informe, et sur de vagues renseignements, bâtit le roman d'un complot « contre la sacrée personne du Roi ». Comme elle fournit d'avis secrets le chevalier Trumbull, secrétaire d'Etat, elle s'empresse de lui dénoncer la conjuration, en promettant de redoubler de vigilance (2).

---

1 Cavalier avoue que le plan de Lafont a toutes ses préférences. Il demande en conséquence l'autorisation de lever des soldats, ayant d'ailleurs la certitude que les Camisards le soutiendront encore.

En 1696, un certain Galdy Laurent, refugié à Londres, « a french gentleman », livre à la secrétairerie d'Etat tous les renseignements qui lui viennent de ses correspondants de France : l'un de ceux-ci se nommait Renaud. Les lettres étaient envoyées sous le couvert de M. Barbot. *Record Office, State papers domestic William and Mary*, vol. 6, n° 24.

2 Voir sa lettre de Londres, 30 juin 1696, au *Record Office, State papers dom. William and Mary*, vol. 6, n° 38. Or ce Désimbert avait déserté l'armée française et s'était réfugié à Londres « pour pouvoir rentrer dans la R. R. dans laquelle il est né et dans laquelle il veut

La terreur qui s'était emparée de cette pauvre femme devenait contagieuse. Les mois de juin et juillet 1696 virent se multiplier ces dénonciations plus stupides les unes que les autres. Au mois de novembre, Bobin, qui s'était chargé depuis de longues années d'exercer un contrôle sévère sur les pensées et les actes de ses coreligionnaires à Londres, écrivait au Secrétaire d'Etat :

« Vous vous souviendrez bien, j'espère, de ce que je vous écrivis, trois semaines devant la découverte de la conspiration dernière, et quand sur ce, vous m'envoyâtes quérir, ce que je vous dis de vive voix, quelques jours après. J'assurai sur serment à milord Murray qu'il y avait une conspiration sur pied contre le Roi. Ainsi appuyé par plusieurs avis semblables que j'ai donnés et qui se sont trouvés justes, j'ose vous assurer qu'il y a trois semaines que j'étudie certaines gens, lesquels se trouvent à présent absents... D'ailleurs je suis assuré qu'il y a ici une personne de qualité, Français caché, mais je ne l'ai encore pu trouver... Tout cela ensemble et d'autres soupçons me feraient craindre qu'il y aurait une conspiration contre le Roi, et que le dessein de ces abominables est de l'exécuter aujourd'hui » (1).

Ces donneurs d'avis étaient parfois fort exactement renseignés. Leur espionnage, pour être conduit avec une exaltation morbide, n'en restait pas moins souvent fort précieux. Mais ces défenseurs cachés de la vie du roi ne constituaient que la partie la plus infime de la vaste organisation qui s'ébauchait dans l'ombre. Appuyée sur les avis que des Réfugiés fanatiques ne cessaient d'adresser aux ministres d'Etat pour la surveillance des immigrés, et sur les renseignements confidentiels que d'habiles espions se procuraient sur tous les points où les intérêts de la cause commune étaient en jeu, l'Angleterre songeait enfin à organiser ces

---

vivre et mourir ». Voir ses lettres, *vol. cit*, nos 34, 39, 96. Barbezieux écrit, le 29 décembre 1696, à Bignon, intendant de Lille, au sujet de Désimbert. Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X, p. 132.

1. Voir sa lettre du 4 novembre 1696, au *Record Office*, *S. P. D. William and Mary*, vol. 6, n° 88. Ce Bobin appartenait au Refuge, mais est-il le même que cet Isaac Bobin qui recevait encore, en 1703, cinquante livres de la *royal bounty* ? Voir *Record Office*, *Treasury papers*, vol. 88, f° 56. Voir aussi Bordier, t. II, p. 644.

efforts spontanés, à diriger ces bandes éparses, à monter une véritable machine de guerre qui agirait dans la nuit et serait confiée aux mains des protestants français eux-mêmes. Leur mentalité permettait en effet ces ambitions. De la fidélité qu'ils avaient jadis proclamée à leur patrie devenue une marâtre, ils avaient passé à l'hostilité violente et à la haine profonde. Il y avait là des promesses d'un zèle aveugle que les ministres de l'Angleterre apercurent bien vite et qu'ils s'efforcèrent d'acquérir à la cause de leur Roi.

CHAPITRE IX

Jurieu organisateur d'espionnage

—

I. Les sources. — II. Les bons offices de Jurieu. — III. Une idée de Nottingham. — IV. Les merles de Jurieu. — V. La collaboration des ministres anglais. — VI. Les garanties du mystère.

I

Les bandes éparses d'espions au service de l'Angleterre étaient sujettes à de graves inconvénients. Elles travaillaient, en premier lieu, sans un ordre concerté, et plutôt d'après les initiatives personnelles ou les hasards du moment, que selon un plan établi et une direction uniforme. D'autre part, leur zone d'opérations restait, pour ainsi dire, extérieure à la partie vraiment intéressante de la France. Les agents qui recueillaient en Suisse, en Brandebourg, en Piémont, en Hollande, en Angleterre, les lettres échappées à la surveillance de nos frontières, ne pouvaient que s'en remettre à la bonne foi de leurs correspondants. Ceux-ci les trompaient, et ils l'ignoraient. Les renseignements donnés comme certains se trouvaient faux, et le contrôle en était impossible. Il arrivait même que des espions, si l'on ose dire, peu scrupuleux, inventaient de toutes pièces des racontars habilement machinés (1). Ces imposteurs trouvaient des crédules. Les secrétaires d'Etat anglais s'engageaient alors sur les voies les plus aventureuses, et c'était autant de perdu pour la cause commune.

Cependant, la situation politique empirait de jour en jour. Guillaume d'Orange combinait une action capable de

(1) Jurieu lui-même se plaindra d'avoir été joué, malgré tous ses soins, « par des fourbes qui nous trompaient, dit-il, et qui, de concert avec leurs maîtres, nous vendaient bien cher de fausses nouvelles ». Lettre du 2/12 mai 1702.

détruire la puissance de Louis XIV. La ligne du Rhin était menacée d'une formidable invasion, et, sur les frontières de la Franche-Comté, du Dauphiné et de la Provence, les Alliés projetaient de lancer des troupes de protestants réfugiés, souhaitées, désirées, attendues, à ce que l'on disait, avec une impatience visible, par les Nouveaux Convertis de ces lieux. Pour cette guerre, le besoin se faisait plus impérieusement sentir d'un service d'espionnage bien organisé, fidèle et sûr. Les temps étaient venus d'avoir, dispersés sur toute la France, des serviteurs en mesure d'être exactement renseignés et de transmettre, par des voies rapides, leurs avis. Où trouverait-on l'homme capable d'organiser pareil service?

Guillaume songea à son vieux complice, le ministre fanatique et retors de Hollande, Pierre Jurieu. Jurieu a de grandes « habitudes » parmi les Réfugiés et les « mal intentionnés » qui se cachent en France. Il affecte pour Guillaume un zèle qui ne connaît point les scrupules. Ce ministre de l'Evangile est enfin dévoré de l'ambition secrète de jouer un rôle politique. Vienne l'occasion, il l'embrassera avec emportement. C'est ainsi qu'il assuma la charge d'ourdir cette conspiration ténébreuse.

Ténébreuse et secrète, car si le nom de Jurieu évoque parfois le souvenir de la besogne qu'il accomplit, personne n'a encore essayé de projeter un peu de clarté dans les arcanes de cette politique souterraine.

En 1850, M. Dareste, chargé d'une mission scientifique à Londres, fit un dépouillement sommaire des manuscrits français conservés au Foreign-Office. Il y découvrit une riche collection de gazettes à la main, parmi lesquelles il rencontra les noms de Jurieu et d'autres pasteurs fameux. Cette découverte le surprit; il la signala avec complaisance dans son intéressant rapport : « Les premières gazettes, dit-il, sont signées des noms de Petit, Oldenbury et Gaillard : on a même les quittances des sommes reçues par eux. Mais les noms les plus remarquables sont ceux de Jurieu et de Basnage. Jurieu fut l'agent de l'Angleterre depuis 1696, et, pendant la guerre de la succession d'Espagne, il organisa en France, à Dunkerque, à Brest, à

Nantes, à Marseille (1), un système de correspondance qu'il dirigea (*France, n° 287*) (2). Par une lettre de Jurieu à lord Nottingham, on voit que ces correspondances coûtaient à l'Angleterre 12,000 florins par an. Jurieu partageait leur direction avec un agent nommé Caillaud, établi à Rotterdam. Une lettre écrite par Caillaud à lord Nottingham, le 10 juillet 1702, mentionne le ministre Basnage parmi les agents en sous-ordre (3). Il est malheureusement avéré que les principaux pasteurs furent les agents de l'Angleterre. On s'adressait même à eux de préférence, comme aux correspondants les plus capables et les mieux informés. S'il faut en croire une lettre sans date, mais placée dans le registre de l'an 1698 (4), plusieurs d'entre eux recevaient à la fois, pour le même motif, l'argent de la France et de l'Angleterre » (5).

Ces quelques lignes, dont ce que l'on peut dire de mieux est que, sans trahir complètement la vérité, elles la déforment dans presque tous ses détails, ont servi néanmoins à perpétuer le souvenir de la tentative de Jurieu. Elles constituent la source, probablement unique, où les historiens ont puisé, avec une égale assurance, la vérité et l'erreur. Ainsi M. Rathery, qui, dans un livre fort substantiel, se borne, ou presque, à transcrire le passage que nous venons de citer (6). Ainsi, M. Rebelliau qui, dans une monumentale histoire de France, se fait l'écho de ses deux devanciers (7).

---

(1) Cette phrase fourmille d'erreurs. La date de 1696 est fausse; l'agence était organisée bien avant la guerre de la succession d'Espagne; il n'y eut pas de correspondant à Nantes et à Marseille, mais simplement des correspondants de passage; en revanche il y en avait à La Rochelle et à Toulon et à Saint-Malo.

(2) Cette côte est aujourd'hui abandonnée, depuis le remaniement des anciens fonds du Foreign Office, que l'on a rangés au *Record Office*, d'après une distribution tout à fait différente.

(3) Ceci est contraire à ce que dit Caillaud.

(4) Nous n'avons trouvé nulle part trace de cette lettre.

(5) Cf. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1854, t. I, rapport de M. Dareste, p. 457-484.

(6) Cf. Rathery, *Des relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre*, p. 70.

(7) *Les embarras protestants de Louis XIV*, dans l'*Histoire de France* de M. E. Lavisse, t. VIII, 1re partie.

Cependant, ces données traditionnelles n'empêchèrent pas de regrettables omissions. Nous ne soulignerons pas ce qu'il peut y avoir d'étrange dans l'ignorance d'un chargé de mission scientifique, qui, particulièrement désigné pour recueillir dans les manuscrits conservés à Londres, les sources de l'histoire des protestants français, passe sous silence leur correspondance politique (1). Mais il y a mieux. En 1909, M. F. Funck-Brentano écrit l'histoire de la presse clandestine, et consacre tout un chapitre de son livre, qui n'est pas le moins curieux, aux « nouvellistes pour l'étranger », aux espions, aux « merles », comme on les appelait. Il lui arrive même de rencontrer la fiche « d'un nommé Etienne Caillaud », mais telle est la nuit qui plane sur l'agence d'espionnage dirigée par Jurieu, que M. Funck-Brentano passe en courant, sans se douter qu'il tient en sa main le ressort principal d'une merveilleuse machination, et qu'ayant à choisir, parmi les chefs de trahison, un exemple « qui mérite une mention spéciale », il s'arrête à Nicolas Mahudel (2).

Toute trace des galeries souterraines que le pasteur réfugié s'était acharné à creuser sous les pas de Louis XIV n'était cependant pas perdue. L'introduction au volume, paru en 1881, sous les auspices de la Commission historique des manuscrits, siégeant à Londres, contenait une substantielle notice, dûe à M. Owen Pike. Elle n'était pas, elle non plus, parfaitement exacte ; elle brouillait les événements, mais elle avait le mérite d'identifier quelques ouvriers de l'agence Jurieu (3). Enfin, M. Ravaisson avait retrouvé et publié quelques lettres de Jurieu, capables d'exciter la curiosité sur le rôle politique du grand pasteur (4).

La connaissance de ce passé mystérieux n'allait guère

(1) F. de Schickler, l'*Histoire de France...*, 1878.

(2) Cf. Funk-Brentano, *Figaro*, ch. VII, p. 86.

(3) Cf. *Historical Manuscripts Commission*, 1881, 2e partie, Introduction, p. 14.

(4) Cf. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X, p. 82 et suiv. Enfin, M. Ch. Bost indique dans une note de son ouvrage, *Les prédicants protestants*, t. II, p. 162, que M. Fonbrune-Berbinau a vu, lui aussi, au *Record Office*, la correspondance de Jurieu, de 1692 à 1699.

plus loin. Aussi bien, réduite à la correspondance de Jurieu, dont il semble que Dareste n'a d'ailleurs connu qu'une partie, l'histoire de son agence risquait d'être fort incomplète. Il était nécessaire de rassembler les vestiges de cette correspondance officielle et secrète. Il fallait ensuite retrouver les lettres de cet Etienne Caillaud, qui, pendant plus de quinze ans, fut le bras droit de Jurieu. Enfin, ce monde interlope d'espions et de louches agents ayant dû échanger de multiples relations, soit pour favoriser, soit pour desservir le comité de Jurieu, il y avait intérêt à débrouiller l'histoire de ces amitiés et de ces rivalités de métier.

C'est à l'aide de ces documents, trouvés au Record Office, au British Museum, dans plusieurs bibliothèques privées d'Angleterre et aux Archives nationales de Paris, que nous pouvons aujourd'hui ramener à la clarté les acteurs ténébreux d'un drame, qui fut l'un des plus douloureux dans la vie politique des protestants français.

II

A quelle date Jurieu eut-il l'idée de s'employer au service des ennemis de la France, en se faisant espion, recruteur d'espions, et grand organisateur d'espionnage ?

M. Dareste écrit que ce fut en 1686. Cependant une lettre de Jurieu, adressée le 10/20 mai 1692 à milord Nottingham (1), secrétaire d'Etat de Guillaume III, nous permet de reculer de quelques années l'entrée du pasteur aux services secrets. Jurieu y recommande en effet à la bonté de Nottingham le pasteur La Gacherie, qui brûlait du désir de retourner en France (2). Mais ce n'était pas le seul amour des âmes qui sollicitait La Gacherie, ni la seule préoccupation religieuse qui poussait Jurieu à contribuer « au retour des pasteurs » parmi des frères terrorisés et

(1) Voir aux *Appendices*.

(2) Il y était déjà revenu en 1688 et 1690, avec les ministres Cotin et Masson. Voir Francis Waddington, *Le protestantisme en Normandie* (1685-1797), Paris, 1862, p. 21.

sous la Croix. On avait appris, à Rotterdam, que les coalisés formaient le projet d'une descente en France. La flotte anglaise devait battre les côtes de Normandie et de la Provence. On espérait aussi trouver, vers le Poitou, un endroit propice à un débarquement, dégarni de troupes françaises, mais rempli de nouveaux convertis en armes, et tout prêts à se joindre à l'envahisseur.

Or, il était vrai que sur les provinces du Poitou et de Saintonge passait en ce moment un frisson de colère. Lassés de se cacher pour honorer Dieu, les nouveaux convertis recommençaient à fréquenter leurs assemblées en plein jour. Le courage revenait, et l'espérance renaissait. Il n'était bruit que du prochain traité de paix que les Alliés devaient imposer au Roi de France, et dans lequel les intérêts de la Religion protestante seraient sauvegardés (1).

Quoique brutales, les répressions étaient impuissantes à contenir ce mouvement populaire.

Les plus audacieux ou les plus imprudents entretenaient un commerce de lettres avec les étrangers. En 1690, on avait signalé à M. de Bezons « un vieux garçon, appelé Vissière, médecin à Bergerac, qui a intelligence et correspondance, contre le service du Roi, en Angleterre et en Hollande », d'où il reçoit « beaucoup de paquets et y en envoie aussi beaucoup d'autres ». C'est un « très mal intentionné », prêt à tous les coups de main (2).

En juillet 1691, les perquisitions reprennent avec sévérité, et aboutissent à l'arrestation du « nommé Folville, maître d'école, et de sa femme » que l'on jette dans les prisons de La Rochelle, sous l'accusation d'instruire des pensionnaires dans la R. P. R., mais aussi d'avoir « entretenu avec les étrangers une correspondance préjudiciable au service du Roi » (3).

Tandis que les zélés cabalent, les pauvres gens suivent les mouvements de leur passion et font des émeutes pour qu'on les laisse prier Dieu à leur guise. Ils protestent qu'ils

(1) Cf. L.-J. Nazelle, *Le protestantisme en Saintonge, sous le régime de la Révocation* (1685-1789). Paris, 1907, p. 31 et suiv.
(2) *Archives Nationales*, O¹, n° 34 (1690), f° 195. Lettre du 15 juillet.
(3) *Id.* O¹, n° 35 (1691), f°s 203-205.

organiseront des soulèvements, et la crainte, en octobre 1691, de plus graves séditions, poussa M. de La Bourdonnaye à prévenir Sa Majesté que les nouveaux convertis se disposaient « à faire des assemblées cet hiver, du côté de Villefagnan, dans l'Angoulmois ». Le Roi fit écrire aussitôt à M. de Vérac de « mettre au service de M. de La Bourdonnaye une compagnie de cavalerie et tous les secours dont il aura besoin » (1).

A cette date, les mal convertis du Poitou nourrissaient des espérances plus grandes encore. Un malheureux huguenot, Théodore de Combemèle La Bessède (*sic*), pris en 1691 et jugé par Bâville, laissa échapper, au cours des interrogatoires des 26, 28, 29 novembre, 1er et 3 décembre, des aveux instructifs. Il raconta qu'ayant été obligé de fuir Metz, au mois de septembre 1691, il était revenu dans le midi de la France, en passant par le Poitou et le Saintonge. Arrivé au bourg de Saint-Savinien, il y avait reçu l'hospitalité du sieur Rafon, médecin, qui, pour l'encourager, lui déclara qu'il y aurait sous peu un soulèvement général des nouveaux convertis, qui commencerait dans les Cévennes (2).

Ces bonnes dispositions avaient enflammé le zèle du ministre La Gacherie, et comme il avait déjà battu souvent les côtes de Guyenne, de Saintonge, du Poitou et de Normandie, où il conservait des intelligences, il avait songé à offrir ses services à Guillaume d'Orange, à cette heure décisive. Or, qui présente au secrétaire d'Etat anglais cet espion volontaire ? Qui témoigne de ses bons services antérieurs, et se porte garant de sa fidélité ? Pierre Jurieu. Nous pourrions nous étonner de ce rôle d'entremetteur et l'imputer, par manière d'excuse, à son zèle inconsidéré, si précisément Jurieu ne nous fournissait des arguments contre lui-même.

Il écrivait en effet, le 14/24 novembre 1693, au chevalier Trenchard, successeur de Nottingham à la secrétairerie d'Etat : « L'an passé, milord Nottingham souhaita que je fisse partir un homme intelligent pour visiter les ports de la marine, et cela coûta, tant pour celui qui fit le voyage

(1) *Id.*, O1, n° 35 (1691), fos 276-277.
(2) *Archives Nationales*, TT, 449B.

que pour les entremetteurs, 500 pièces » (1). Même si La Gacherie n'est pas cet « homme intelligent », il n'en reste pas moins qu'en 1692, Jurieu se chargeait de présenter des espions au roi d'Angleterre et de procurer des documents intéressant les ports de France.

Mais il y a mieux. Jurieu remplissait le rôle d'indicateur bien avant 1692.

Au plus fort de l'intrigue vaudoise, quand Th. Coxe centralisait les renseignements utiles à la coalition, le ministre de Rotterdam entrait, pour une bonne part, dans cette machination. Il avait à Paris un correspondant ordinaire, qu'il chargea de prévenir le représentant de l'Angleterre en Suisse sur les dispositions de la Cour de France (2). Une lettre de Coxe lui-même est à cet égard démonstrative. Le 15 juillet 1691, Coxe écrit à milord Nottingham qu'il a reçu des lettres de Paris, de l'ami de « M. Jurieu et de M. Teissier ». Pour plus de sûreté, il vient de recommander à ce correspondant d'envoyer désormais ses lettres par « la voie de Hollande ». Et comme certaines missives avaient récemment couru le risque d'être interceptées et saisies, il envoie de nouvelles adresses et un nouveau chiffre. Bref, le secret de la correspondance est entièrement renouvelé. Aussi Coxe s'empresse-t-il de le faire savoir « à M. Jurieu », et sans doute l'on ne précautionne pas ainsi des gens étrangers à ces louches opérations (3).

Nous voici en 1689. A la date du 24 septembre, nous découvrons la lettre suivante :

« Je ne doute pas que la personne de M. Jurieu, son caractère, son zèle, ne soient bien connus de Votre Majesté. Il m'a assuré que tous ses amis et correspondants du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, des Cévennes et des autres provinces du Midi de la France sont très intimement persuadés que, s'il plaisait à Votre

(1) Voir aux *Appendices*.

(2) Voir plus haut les relations de Seigneulx, Braconnier, La Tour, Coxe et Jurieu, p. 59.

(3) Cf. *Record Office*, *Suisse*, n° 8, non paginé. La lettre de Coxe est en anglais. Ce Teissier était sans doute l'ancien ministre de Saint-Romain, exécuté en effigie à Nîmes, le 4 juillet 1684. Voir Nègre, *ouv. cit.*, p. 31.

Majesté d'envoyer sans retard 500 officiers et 100,000 livres dans ces contrées, ils pourraient lever et lèveraient, en une quinzaine de jours, 100,000 hommes bien armés » (1).

Cette lettre, écrite par Coxe à Guillaume III, après avoir reçu des nouvelles de Jurieu lui-même, nous éloigne sensiblement de l'opinion de M. Dareste. Elle prouve que Jurieu fut, parmi les conspirateurs au service de la coalition, un ouvrier de la première heure. Au moment précis de la révolte de septembre 1689, Jurieu agit dans l'ombre, écrit aux révoltés de belles lettres pastorales pleines d'onction et de secrètes missives remplies d'esprit séditieux ; il reçoit, de toutes les contrées en feu, des renseignements confidentiels dont il fait profiter le représentant de l'Angleterre en Suisse. A cette date, le ministre de Rotterdam fait déjà l'office d'espion.

III

Les bons offices que Jurieu avait multipliés, au moins depuis l'année 1689, finirent par mettre en valeur son esprit d'entreprise, sa malice, sa ténacité, son parfait mépris de ses origines françaises. Or, en 1692, milord Nottingham que préoccupaient des bruits d'une invasion en Angleterre et le projet d'une descente en France, demanda à Jurieu le

---

(1) *Record Office*, *Suisse*, n° 7, non paginé. La lettre est datée de La Haye, 24 septembre v. s. 1689. Dans sa lettre au roi, Coxe enclot une lettre de Jurieu sur la situation des Vaudois.

La correspondance de Jurieu et de Caillaud fournit certains indices précieux qui renforcent nos conclusions. Jurieu écrit le 20/30 juin 1702 : « Il y a quinze ou seize ans qu'on travaille » à établir ces correspondances. Cela nous ramènerait à 1686. — Le 12 mars 1706, Caillaud écrit : « ... Cette correspondance établie depuis dix-huit années. » Ce serait en 1686. — Le 21 octobre 1712 : « Depuis plus de vingt années que je sers », dit Caillaud. Le 12 août 1710, il avait aussi fait remonter à vingt ans, son entrée au service de l'Angleterre; ce qui donne 1690. — Enfin, le 28 septembre 1717, Caillaud rappelle qu'il sert « depuis plus de vingt-huit années », ce qui nous ramènerait aux alentours de 1688

Tenons compte de cette incertitude, et du souci intéressé que les deux compères pouvaient avoir de vieillir leur œuvre; mais les textes ne permettent pas de mettre après 1689 les débuts du rôle de Jurieu. Enfin, Caillaud affirme à plusieurs reprises que l'agence d'espionnage de Jurieu fut établie « dès l'avènement du roi Guillaume, de glorieuse mémoire, au trône d'Angleterre ».

concours de ses lumières. Il s'agissait d'être renseigné sur l'état de nos ports de mer, sur nos vaisseaux, le nombre de nos soldats, de nos canons, sur tout ce qui pouvait enfin trahir nos intentions. Tout aussitôt, Jurieu s'adressa à ses entremetteurs ordinaires en France, et trouva « un homme intelligent » qui fit la visite des ports, et rédigea un mémoire qu'il envoya en Hollande. Au premier aspect, la relation parut « assez exacte », et Jurieu la communiqua, d'un cœur satisfait, à l'amirauté anglaise. Mais ici l'on eut des doutes, car d'autres agents occultes fournissaient des documents semblables, et la comparaison ne fut pas à l'avantage de l'homme de Jurieu. Le lui fit-on savoir, ou bien Jurieu éprouva-t-il de son côté des inquiétudes sur son correspondant? Toujours est-il que par l'intermédiaire d'un ami résidant à Paris, il parvint à obtenir une copie de la liste officielle de nos vaisseaux, dressée « au bureau même de la marine (1) ».

Il n'y avait plus à douter : l'espion ambulant appartenait à la catégorie des escroes. Jurieu avait été joué par un aventurier.

La mésaventure eut cependant une conclusion très heureuse. D'Elle sortit le projet le plus hardi qui hanta jamais le cerveau d'un modeste ministre de l'Evangile. Nottingham avait réfléchi aux dangers continuels que faisaient courir à la politique anglaise ces agents de rencontre. Il eut soudain une idée, qui lui parut féconde, mais si périlleuse qu'il appela Jurieu à l'examiner avec lui.

Il lui semblait que si l'on pouvait avoir dans chacun de nos ports deux personnes « qui residassent sur les lieux et qui ne se connussent point », l'on arriverait à connaître la vérité exacte. Il suffirait de comparer ces différents rapports, non concertés. D'autre part, ces agents dispersés recevraient une impulsion unique. Ils seraient les instruments d'une même pensée. Un seul organisateur aurait la haute main sur cette entreprise silencieuse. Sous le couvert de sûrs complices, il veillerait à ce que les renseignements pûssent circuler en sécurité, et parvenir à la secrétairerie

(1) Voir *Appendice*, lettre du 14/24 novembre 1693.

d'Etat. Il n'y aurait plus ni dispersion, ni déperdition de forces. Un chorège invisible, recevant lui-même son mot d'ordre de Londres et d'Amsterdam, mettrait en branle des intermédiaires peu nombreux et d'une fidélité à toute épreuve, et ceux-ci dirigeraient le chœur d'ouvriers épars. Un immense réseau serait tendu sur la France entière.

Nottingham pria donc Jurieu de rechercher des gens capables de livrer, pour de l'or, les secrets de leur pays. Cette ouverture fit passer sur le corps de Jurieu un frisson d'épouvante. Ce ne fut d'ailleurs qu'une commotion physique, car son âme resta sereine. Cette confidence n'éveilla en lui aucune indignation ; mais elle lui fit peur. L'affaire lui paraissait affreusement dangereuse.

« Dans un gouvernement comme celui de la France, de terreur et de sévérité, trouver six ou huit personnes pour une affaire aussi périlleuse, me paraissait une chose presque impossible, et sans le zèle que j'ai pour le service du Roi, la difficulté m'aurait fait peur (1) ».

Il tenta de discuter avec Nottingham. Mais le ministre s'enfermait dans son idée, et « par plusieurs lettres réitérées », donna commission à son tremblant ami de trouver sans retard deux agents pour Toulon, deux pour Rochefort, deux pour Brest, et, s'il était possible, deux pour Saint-Malo.

Cette insistance ressemblait à un ordre impérieux. Jurieu n'hésita plus, et le 14 novembre 1693 il écrivait, avec un inconscient orgueil : « J'ai en partie surmonté les difficultés (2) ».

Tel est le récit du principal acteur de ce drame. A l'en croire, la responsabilité des vilenies de toutes sortes commises par son agence d'espionnage, doit retomber tout entière sur lord Nottingham et Guillaume III, « par ordre de qui » il avait agi. Jurieu nous en fait accroire. S'il est vraisemblable que son zèle emporté négligea les terribles aléas que comportait sa politique sournoise, il reste aussi que Nottingham lui confia la vie de malheureux agents,

(1) Voir lettre du 14/24 novembre 1693.
(2) Voir aux *Appendices*.

parce que lui-même avait recherché et sollicité cette lourde tâche. Il craignit même toujours qu'on ne la lui enlevât (1).

En 1693, au moment où Nottingham quitte la secrétairerie d'État, Jurieu sent si bien que l'occasion est propice pour laisser tomber le projet auquel il avait adhéré d'un cœur fougueux, qu'il s'empresse de supplier M. Trenchard de continuer l'œuvre de son prédécesseur. Il l'adjure de ne point l'abandonner. « Je me trouverais, dit-il, dans le dernier embarras. » Puis il fait briller aux yeux du nouveau secrétaire les avantages qu'il retirera de ce service caché, pour lequel il promet toute son ardeur, car « il ne se pique de rien que d'un grand zèle pour la bonne cause, d'un attachement inviolable pour le Roi et ses intérêts (2) ». Il fait tant que Trenchard s'en remet absolument à lui, et ratifie tous ses désirs : « Quand les correspondances, lui écrit-il, seront établies de la manière que vous les proposez, nous réglerons entre nous les sommes sur lesquelles vous pouvez compter, et les termes précis quand vous devrez les toucher (3) ».

L'œuvre de Jurieu recevait ainsi des promesses de vie. Sûre de l'avenir, elle n'avait qu'à se développer, pour la plus vive satisfaction du bouillant pasteur de Rotterdam, et le plus grand malheur de la France.

IV

Le recrutement des collaborateurs secrets n'alla pas sans difficultés. Jurieu ne compta d'abord, en 1693, et probablement à la fin de 1692, qu'un seul correspondant. Il est vrai qu'il valait, à lui seul, toutes les équipes d'ouvriers qui donnaient, jusque-là, aux ministres de l'Angleterre, en échange de beaucoup d'or, des nouvelles peu nombreuses et mauvaises. Lui, est admirablement placé pour cueillir les renseignements, de première main. Il habite Paris, entretient des relations « avec les gens du beau

---

1 Voir des témoignages de cet état d'esprit à l'*Appendice*, lettre du 14/24 novembre 1693.

(2) Voir *Appendice*, même lettre.

(3) Lettre du 1er décembre 1693.

monde (1) », est lui-même « homme de distinction », fréquente la Cour où « il a ses grandes entrées (2) », peut écouter aux portes des conseils et ramasser les propos négligemment tombés, les allusions trop claires que d'imprudents courtisans laissent traîner dans leurs conversations. Sans doute Jurieu n'a pas la faiblesse de croire qu'il obtiendra communication des secrètes conférences du Conseil privé, mais c'est déjà un assez beau résultat que d'être averti de ce que l'on dit tout près du Grand Roi, frivolités et choses sérieuses, secrets d'alcôve et secrets d'Etat, desseins politiques divulgués on ne sait comment, indiscrétions que l'on recueille avec avidité de l'autre côté de la Manche.

Il y a tout lieu de croire qu'en 1692, c'est ce bon ami de Paris qui tira Jurieu d'embarras, au moment où l'espion ambulant qu'il avait chargé de dresser la liste de nos vaisseaux l'avait si dextrement joué. L'obligeant complice qui réussit à copier « au bureau même de la marine » la liste officielle, qu'il envoya à Rotterdam, ne pouvait être qu'un homme « ayant ses grandes entrées à la Cour (3) ». Ce premier exploit doit probablement être mis sur son compte.

En tout cas, une lettre qu'il écrivait à Jurieu le 17 mars 1692 nous laisse deviner l'importance de ses bons offices :

« Il me revient de plusieurs bons endroits qu'on pense à des moyens pour remédier aux maux que l'entreprise sur la Religion a causés. On assure même que dans un Conseil de commerce, il y avait eu une voix assez hardie pour dire hautement que jamais on ne le verrait refleurir, si l'on ne donnait liberté de conscience. Mais ce que je sais, à n'en pouvoir douter, c'est que M. de Vauban, qu'on écoute volontiers, et qui est en possession de parler librement, a depuis quatre ans un grand mémoire sur ce sujet à présenter au Roi; que, du vivant de M. de Louvois, il en a été

(1) Lettre du 7/17 novembre 1693.
(2) Lettre du 14/24 mai 1695.
(3) Le 30 avril 1696, une lettre de Pontchartrain signale qu'un jeune homme nommé du Trion, qui travaillait dans les bureaux mêmes de ce ministre, avait des « habitudes » avec Poulion, parent de Caillaud. Ce du Trion était-il aux gages de « l'ami de Paris » ? Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X. p. 100, et *B. N. N. Acq. fr. 5249*, f° 75, lettre de Pontchartrain à M. de La Reynie du 1er mai 1696.

détourné par lui, soit qu'il ne voulut pas qu'il s'en fît un honneur, ou qu'il ne jugeât plus le temps favorable. Car d'ailleurs il était bien aise qu'on lui donnât des Mémoires là-dessus et recevait des lettres fortes, qu'il gardait soigneusement, sans faire savoir l'usage qu'il en faisait... » (1).

Nous aurions désiré faire plus ample connaissance avec ce courtisan, traître à son roi, mais Jurieu n'a jamais laissé soupçonner son véritable nom. Quand il devait parler de lui, il se contentait de se porter garant de sa compétence, de ses qualités, de ses relations. « Personne mieux que lui, disait-il, non pas même M. d'Ablancourt, ne possède l'art de tourner une nouvelle agréable ». — « C'est un homme de mérite, d'âge, de grand esprit, qui a des habitudes avec toutes les personnes importantes de la Cour et de la Ville. Il sait tout ce que l'on peut savoir, quand l'on n'est pas du Cabinet et du secret. En un mot, c'est un homme important » (2).

Or, quand toute la cabale fut découverte par La Reynie, celui-ci, prévenu par les révélations des accusés, s'empressa de signaler à Pontchartrain un nommé Dort « qui se tient proche l'appartement de M. de Barbezieux » (3). Ce Dort écoutait-il aux portes des ministres, afin d'informer Jurieu ? Nous savons, d'ailleurs, que parmi les ouvriers et les amis de Jurieu à Paris, il faut aussi compter un certain Chabot, banquier, dont La Reynie suspecta quelque temps les intentions, sans pouvoir, semble-t-il, arriver à une certitude, et un baron de Serres, dont la fidélité au service du Roi fut trouvée si mauvaise que La Reynie ordonna son arrestation et son transfert à Vincennes (4).

Au-dessus de la tourbe plébéienne de ses espions,

---

(1) *Record Office, News Letters, France*, n° 22.
(2) Lettre du 7/17 novembre 1693.
(3) Lettre de Pontchartrain à La Reynie du 13 juin 1696, *B. N. Mss. N. Acq. fr. n° 5249*, f° 121.
(4) *Id., ibid.* ; lettre du 1er mai 1696, f° 75. Haag, *ouv. cit.*, p. 437, cite en effet parmi les internés à Vincennes, le baron de Serres, mais il ignore le motif !

Jurieu a-t-il vraiment réussi à discerner et gagner à sa cause une sorte de secrétaire de ministre, ou un puissant banquier, ou un authentique baron ?

Quoi qu'il en soit, ce « parfait honnête homme » de Paris songea bientôt à s'adjoindre des collaborateurs. Jurieu, satisfait de connaître les bruits de la Cour, était encore plus impatient d'être renseigné sur l'activité de nos ports. Vers le mois de septembre 1693, il donna l'ordre formel à son ami de Paris de trouver un « merle » pour La Rochelle.

Les merles n'étaient point rares, alors (1). L'idée de patrie n'exerçait pas encore sur les consciences la forte maîtrise que de nos jours elle a acquise, et l'on pouvait, avec de la prudence et de l'or, rencontrer des gazetiers assez bienveillants aux ennemis, pour entretenir avec eux une correspondance criminelle. L'ami de Paris se mit donc à la recherche d'un nouvelliste vénal, et bientôt après faisait connaître le résultat de ses démarches :

« Dans un temps comme celui-ci, il est difficile de trouver des gens du caractère requis pour le commerce dont est question, et en qui on puisse se confier. Celui que je vous ai proposé pour le canton de La Rochelle est comme il le faut, ancien catholique, homme d'esprit, et qui a de bons sentiments. Il est tout prêt à partir. En attendant qu'on pût en ménager quelqu'un sur les lieux à Brest, j'estimerais à propos de me servir de lui. Mais sur ce pied-là, il faudrait reconnaître ses soins et qu'il y trouvât son compte. Ce n'est pas que je ne veuille ménager la bourse de vos amis, autant qu'il se pourra. A l'égard de Toulon, je suis après à chercher un correspondant qui ait les qualités nécessaires, ce qui ne peut se trouver qu'avec un peu de temps. Je n'en perdrai point, et j'espère, avant la fin de l'année, en venir à bout » (2).

Mais il agissait avec lenteur, et Jurieu ne s'accommodait plus de ces retards timorés. Il était dévoré par l'impatience de nuire. Il éprouvait cette fascination du mal, particulière aux méchants. Les suggestions de son ami l'aidaient aussi

---

(1) Voir Funck-Brentano, *Figaro et ses devanciers*, p. 89 et suiv.
(2) *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22. Lettre de Paris, du 28 septembre 1693.

à mettre plus de clarté dans ses propres plans. Ses idées gagnaient en précision cruelle. C'est ainsi qu'après avoir reçu la lettre du 28 septembre, il s'empresse d'instruire son factotum. Sans doute, le correspondant sera nécessaire à La Rochelle, mais plus nécessaire encore à Toulon. Les escadres françaises s'agitent beaucoup dans la Méditerranée : il est opportun de les surveiller. Et comme les affaires des Vaudois pourraient aussi reprendre avec activité, un correspondant en Provence serait encore bien utile (1).

Tout en partageant ces vues, le rabatteur de Paris conseillait la prudence et la lenteur. En homme sage, il répétait à Jurieu qui ne l'était guère : « Il n'y a encore rien qui presse pour le commerce dont est question » (2). Il savait avec quelle rigueur Louis XIV punissait tous ces faiseurs d'intrigues et chasseurs de nouvelles. Il avait même sur cette sévérité, des renseignements particuliers, à la date de novembre 1693. « Le roi, écrivait-il à Jurieu, s'est plaint de ce que des gens qui hantaient les bureaux donnaient des avis au roi Guillaume de ce qui s'y passait » (3).

Cependant ses lentes démarches avaient abouti, et le 16 novembre 1693, il pouvait écrire :

« Je songe toujours au commerce que vous m'avez proposé, et j'espère bientôt vous satisfaire. J'attends de jour en jour l'occasion de faire partir l'homme pour Rochefort et Brest. Il y a eu raison pour qu'il ne partît pas plus tôt ; que ce retardement ne vous inquiète point. J'ai pris quelques mesures en Provence, et un marchand fort intelligent m'a promis de faciliter les moyens pour le commerce et la correspondance que je lui ai proposée. Vous en aurez bientôt des nouvelles » (4).

Sur ces entrefaites, Nottingham avait été remplacé, à la Secrétairerie d'Etat, par le Chevalier Trenchard qui, tout de suite, entra avec feu dans les projets de Jurieu. Fort de

---

1 Cette lettre a disparu, mais la réponse qu'y fait, le 16 octobre 1693, le correspondant de Paris, permet d'en reconstituer le contenu.

(2) *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22.

(3) *Id.*, *ibid.*, lettre du 7 décembre 1693.

(4) *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22.

cet appui, Jurieu éperonnait sans trêve son sous-ordre timide jusqu'au jour où, pris d'impatience, celui-ci répondit : « A l'égard du commerce pour lequel vous m'avez écrit déjà plusieurs fois, je vous prie de dire à ces Messieurs vos amis qu'ils me laissent faire. Je les servirai de mon mieux, mais il faut aller à pas comptés pour établir une bonne correspondance, selon leur désir. Il n'y a rien de fort pressant jusqu'à présent. Il ne faut rien gâter par trop de précipitation » (1).

Jurieu comprit. Lui qui n'accepta de leçon de personne, reçut en douceur cet avertissement sec et froid. Il exhorta même à la patience, par deux lettres du 1er et du 18 décembre, son fougueux associé Trenchard : « Mon ami de Paris, lui disait-il, nous prie de nous reposer sur lui et de prendre un peu de patience. Il le faut bien nécessairement, car nous n'avons pas d'autre voie » (2).

Bien que le rabatteur de Paris fut habile, qu'il eût pris des mesures justes, et temporisé comme un maître de la tactique, la cabale joua, dès les premiers jours, de malheur.

L'homme choisi pour Rochefort et Brest ne fut pas en état de s'installer avant le 20 novembre (3). Il se rendit enfin à son poste, mais tomba malade et resta quelque temps sans donner de nouvelles (4).

« Je ne vous ai point écrit, passant par Rochefort; c'est qu'il n'y avait rien de nouveau depuis ma dernière. Il faut que vous excusiez si cela ne va pas encore tout à fait comme vous le pouvez désirer, mais quand je serai une fois bien établi et que j'aurai bien ordonné le tout, cela ira mieux, et vous aurez régulièrement des nouvelles de ce que vous souhaitez, Dieu me conservant ma santé, car j'ai été longtemps malade. Je pars pour Rochefort, où je vous informerai au vrai de l'état de toutes choses, et j'y visi-

---

(1) *Id.*; *ibid.*, lettre du 23 novembre 1693.

(2) Voir aux *Appendices*.

(3) Voir plus haut la lettre du 16 novembre 1693, du correspondant de Paris.

(4) Le 7/17 novembre 1693, Jurieu écrit à Nottingham : « Pour l'homme qui réside à Rochefort, nous avons su qu'il était malade et hors d'état d'écrire. C'est ce qui est cause de son silence ».

terai exactement tous les magasins et les vaisseaux, pour savoir en quel état ils sont... » (1).

La cabale fut encore moins heureuse avec l'agent choisi pour résider à Brest. Le 7/17 novembre 1693, Jurieu ne savait que penser à son sujet. « Nous n'avons pas encore de nouvelles, écrivait-il à Nottingham, de l'arrivée de l'homme qui doit résider à Brest. J'en suis surpris. » Il le fut bien davantage, quand il apprit la cruelle vérité. Son ami de Paris était allé découvrir à Rouen (2), dans la corporation des marchands, le merle dévoué qui devait opérer à Brest. Le jour du départ était fixe, et une première remise d'argent, faite. Mais le marchand était un escroc. Précisément au moment du départ, il déposa son bilan. Et quand, de Paris, des lettres impérieuses lui enjoignaient de se rendre au plus tôt à Brest, où l'attendait une besogne délicate, il opposait sa banqueroute, et le désordre de ses affaires, qui nécessitaient sa présence à Rouen. Il fit mieux. Après avoir mis l'un de ses compères dans le secret, il se hasarda à réclamer d'autre argent. Pestant et jurant qu'on ne l'y reprendrait plus, Jurieu dut avancer 30 pièces (3).

Alors, notre homme consentit à partir. Dans sa lettre du 14/24 novembre, Jurieu annonce qu'il est en chemin « pour aller résider à Brest ». Mais les circonstances empêchèrent ce ferme dessein. A ce moment, en effet, les Anglais projetaient une action contre Saint-Malo, et l'agent destiné à renseigner sur les flottes de Brest arriva tout juste à Saint-Malo pour être le témoin du bombardement de cette ville (4). Il fallut attendre que le calme fut revenu, que les routes fussent libres. Ces retards exaspéraient le ministre de Rotterdam, qui, ne pouvant accuser la Providence, rejetait la faute sur « le malheur » (5).

---

(1) *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22; l'homme écrivit cette lettre de Bordeaux, le 30 octobre 1693.

(2) C'est Jurieu qui nous l'apprend dans sa lettre du 14/24 novembre 1693.

(3) Voir sa lettre du 28 novembre/8 décembre 1693.

(4) Le 2 décembre, il envoyait de Saint-Malo la relation du bombardement qui eut lieu du 26 au 29 novembre. Cf. *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22. — Cette relation est des plus intéressantes.

(5) Voir sa lettre du 28 novembre/8 décembre 1693. — La lettre de

On avait cependant trouvé un troisième agent, qui devait se rendre tantôt à Brest et tantôt à Rochefort, afin que son témoignage pût servir de contrôle aux rapports des deux autres espions. Quand il fut installé, Jurieu s'écria triomphant : « Je tiens ces deux ports fournis » (1).

Restait Toulon. Ni l'organisateur de l'espionnage, ni le recruteur dévoué d'espions n'avaient garde de négliger ce port redouté. Jurieu pressa l'ami de Paris de trouver un agent pour cet endroit, mais le mois de novembre se passa en tentatives vaines (2). Trenchard s'impatiente, et le 1er décembre envoie à Jurieu des instructions fort pressantes : « il est fort important, dit-il, d'avoir des avis de Toulon ; c'est pourquoi vous le recommanderez à votre ami de Paris de trouver quelqu'un au plus tôt qui serait propre pour cela (3) ». Jurieu ne put que se lamenter sur les difficultés de l'entreprise, et modérer des ardeurs qu'il avait contribué à allumer (4). De ce côté, la cabale échoua, du moins en 1693.

S'il n'avait pas encore réfléchi aux risques du métier, les événements allaient se charger d'en instruire l'imprudent pasteur. Les espions écrivaient deux fois par semaine au rabatteur de Paris, qu'ils connaissaient seul. Celui-ci recopiait, sous un chiffre convenu, leurs rapports et les envoyait, par deux courriers, à Jurieu qui les transmettait aussitôt à Whitehall. Correspondre deux fois par semaine, la servitude parut excessive aux agents de l'ami de Paris. On laissa passer des courriers, sans fournir de nouvelles. Ce fut un grand émoi. Jurieu fut en proie à de terribles perplexités, et pour la première fois sans doute, se leva devant lui la terrifiante vision des tortures réservées aux merles découverts, et vers lesquelles il avait allègrement envoyé

Jurieu du 18 décembre 1693 ne fait aucune allusion à l'arrivée du correspondant à Brest ; mais une réponse de Trenchard, datée du 29 décembre, à une lettre de Jurieu que nous n'avons plus, mais qui doit être du 22 au 24 décembre, nous apprend que « le correspondant est arrivé à Brest ». Nous pouvons ainsi placer les débuts de son activité dans ce port aux environs du 20 décembre 1693.

(1) Voir sa lettre du 14/24 novembre 1693.
(2) Voir ses lettres des 7/17, 14/24 novembre 1693.
(3) Voir aux *Appendices*.
(4) Voir sa lettre du 8/18 décembre 1693.

de pauvres gens. Le secrétaire d'État faisait de son côté savoir qu'il était mécontent. Payait-on des espions pour ne rien apprendre d'eux ? Souffrirait-on encore leur incurie ? Jurieu dut se confondre en excuses : « Souvent l'hiver, disait-il, les nouvelles ne sont pas assez abondantes pour fournir à deux ordinaires par semaine, mais soyez assuré qu'il ne laissera rien échapper d'important de tout ce qui pourra venir à sa connaissance (1) ».

Ces anxiétés faisaient ressentir plus vivement la joie malsaine que provoquaient les lettres richement documentées et révélatrices des projets ennemis. Or, elles étaient nombreuses. Pas un vaisseau ne bougeait à Brest, à Rochefort, à Marseille, à Toulon, sans qu'aussitôt de mystérieux étrangers ne vînssent fraterniser avec les officiers du bord, que leurs belles manières gagnaient, bien qu'ils parussent un peu curieux (2). Ils manifestaient en effet un vif désir de connaître le nom des vaisseaux, leur force, le nombre de leurs canons, de leurs hommes, le nom de leur commandant, le lieu de leur destination, le jour de leur départ, leurs escales et leur ravitaillement. Ces listes, soigneusement dressées, prenaient la route de Paris, puis, de là, passaient en Hollande et en Angleterre. Le Record Office les conserve aujourd'hui par milliers. C'est là que l'on peut se donner vraiment le spectacle de l'activité déployée par les merles salariés de Jurieu, au profit de nos ennemis. Si nous sommes tentés aujourd'hui de trouver ces rapports monotones et fastidieux, peut-être convient-il de se souvenir que pour les posséder, le roi d'Angleterre distribuait l'or à pleines mains, et pour en empêcher la circulation, le roi de France envoyait à la mort ses sujets soupçonnés de les écrire.

Un fragment d'une de ces lettres nous révèlera les sentiments des collaborateurs de Jurieu.

---

(1) Voir sa lettre du 21 novembre/1er décembre 1693.

(2) Le correspondant de Rochefort écrivait : « ...Songez à me mettre en état de soutenir la dépense, car vous savez qu'il faut voir les officiers de la marine, soit à l'auberge, mangeant avec eux, et s'insinuer auprès des plus considérables, pour apprendre ce qu'il y a de plus sûr ». *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 22 ; lettre du 30 octobre 1693.

Rochefort, 29 novembre 1693.

« ... Tous les vaisseaux qui doivent désarmer ici ne sont pas montés; sans y comprendre quelques petites frégates destinées à garder les côtes, il y a 20 vaisseaux. Aussitôt qu'ils seront tous dans le port, je vous en enverrai un état exact. Je suis surpris de ce que vos Messieurs, qui ont un si grand nombre de vaisseaux, n'en mettent pas plus en mer pour croiser et pour empêcher la ruine de votre commerce, à quoi on s'attache ici, et si vous le voulez, il ne vous sera pas difficile de vous rendre maîtres d'une flotte qui charge à Bordeaux pour Dunkerque, qui ne sera convoyée que de 2 frégates de 20 ou 24 pièces de canon chacune. Messieurs les Anglais sont bien postés pour les attendre au passage... Je ne sais si je vous ai mandé qu'il est resté à Toulon 28 à 30 vaisseaux des plus vieux et des plus endommagés. Marquez-moi s'il est besoin que je fasse un voyage en l'île de Ré, pour savoir comment on s'y gouverne et quelles forces il y a. Si vous avez quelques instructions à me donner de la part de vos Messieurs, envoyez-les moi et je tâcherai à les exécuter » (1).

Tels furent les débuts de l'agence d'espionnage créée par Jurieu.

V

Dirigée par un pasteur, l'œuvre était soutenue par des ministres d'Etat. A termes fixes, au commencement de chaque trimestre, Jurieu recevait de grosses sommes d'argent, tantôt plus, tantôt moins, selon les nécessités de l'heure et les engagements pris. Il dépensait cet or à son gré et, si l'on ose dire, selon sa conscience, à laquelle les ministres anglais étaient bien forcés de se confier absolument (2). Tout le monde paraissait content : les ouvriers étaient actifs, le rabatteur de Paris multipliait ses bons offices, l'organisateur de Rotterdam jouait un rôle considérable, les ministres du roi Guillaume se déclaraient, dans l'ensemble, enchantés de l'épreuve, et tous étaient grassement payés. La satisfaction ne pouvait être plus générale.

(1) *Record Office*, *News Letters*, *France*, n° 23.
(2) Voir sa lettre du 21 novembre/1er décembre 1693 aux *Appendices*.

Cependant, nous rencontrons aujourd'hui quelques historiens empressés à la nier. S'il fallait en croire leurs insinuations intéressées, les agences d'espionnage dont se servit l'Angleterre, surtout pendant le règne de Guillaume III, ne lui furent presque d'aucune utilité. Les prétendus secrets d'Etat étaient livrés, quand ils avaient déjà éclaté au jour, et les prétendus projets de guerre étaient révélés, quand déjà nos troupes et nos vaisseaux avaient laissé comprendre le but de leurs évolutions. Qu'ils l'aient ainsi voulu, ou que les événements aient trompé leurs intimes désirs, les nouvellistes au service de l'étranger furent peu dangereux. Quand donc le ministre de Rotterdam organise à grands frais une agence d'espionnage comme il n'en avait pas encore existé en France, l'histoire ne peut enregistrer qu'une tentative vaine et ajouter un nouvel échec aux précédents. Nous rencontrons même ce plaidoyer singulier chez des historiens anglais, où l'on ne s'attendrait guère à l'entendre (1).

Cette défense peut avoir en sa faveur des sentiments cachés et des intérêts personnels ; mais les faits sont assurément contre elle.

Les ministres d'Etat anglais faisaient grand cas de l'œuvre dirigée par Jurieu, et pendant de longues années, lui donnèrent leur collaboration active. Dans ce qui fut la période prospère de l'espionnage concerté à Rotterdam, nous n'apercevons, de la part des secrétaires d'Etat, les principaux intéressés, ni trace de froideur, ni marque d'insouciance. Bien au contraire, ces hautes notabilités anglaises, sur l'ordre de leur Roi lui-même, affectaient de tenir leur officieux collaborateur de Rotterdam dans une estime toute particulière. Milord Nottingham ne craint pas de conférer

---

(1) Au sujet de l'affaire de la flotte de Smyrne, que nous avons racontée plus haut en révélant les efforts des espions, un historien anglais ne craint pas d'écrire : « It was more difficult for the English to get intelligence from France, because they could get it only in the common way of paying spies, than for the French to get intelligence from England, where the greatest and meanest equally, from the idea of serving the late king, pressed forward to give intelligence for nothing... » John Dalrymple, *Memoirs of great Britain and Ireland*, London, MDCCXC, vol. III, p. 45.

avec ce simple ministre de l'Evangile, et de prendre sous sa protection les créatures qu'il lui recommande. Le chevalier Trenchard écrit humblement à Jurieu qu'il souhaite avoir des occasions « de lui témoigner par ses services l'estime qu'il a pour une personne de son mérite » (1). Milord Shrewsbury, milord Blathwayt, milord Manchester ne manquent pas de mettre dans les rapports qu'ils sont obligés d'avoir avec ce serviteur de leur Roi, beaucoup de déférence (2). On verra un grand seigneur, infatué de sa noblesse et d'allures arrogantes, Malborough, demander, dès son arrivée en Hollande, un entretien particulier au modeste pasteur (3).

Peut-être tous ces gentilshommes jugent-ils, au fond d'eux-mêmes, la conduite de ce Français réfugié avec sévérité, mais ce mépris resta toujours le secret de leur conscience d'homme privé (4). Leur qualité de ministres et d'hommes politiques les obligeait à assurer de leur estime l'organisateur d'un service d'espionnage qui rendait à leur patrie des services signalés. (5).

Aussi ne reculent-ils pas devant les sacrifices pécuniaires que Jurieu leur réclame, sans beaucoup de discrétion. Il semble qu'ils n'aient point connu, dans les premières années de l'organisation, l'emploi exact de leurs deniers. Jurieu paye les espions dont il rappelle les exigences, sans les préciser : « Ils veulent être, dit-il, bien payés » (6). Mais Nottingham avait confiance, et laissant carte blanche

---

(1, 2, 3 Voir *Appendice*, lettre du 1er/10 novembre 1693.

(4) Leur correspondance ne manque même pas de cette ironie froide et à l'emporte-pièce, dont est coutumier l'esprit anglais : « Je ne sais pas, écrit Vernon à Jurieu même, comment je dois croire que l'on est capable d'une telle infamie, mais nous expérimentons tous les jours qu'il y a des coquins de toutes façons. » 17 septembre 1695.

(5) La lettre que les Etats Généraux de Hollande font écrire par Fagel, le 14 avril 1702, à Malborough, sert encore à montrer la fragilité de la thèse que nous combattons : « Sur les avis qu'on a eus qu'on équipait à Dunkerque les frégates et les galères qui y sont, et qu'on y attendait encore un renfort de quelques autres frégates des autres ports de France, on a chargé le sieur de Urgbergen, envoyé extraordinaire de L. H. P. en Angleterre, d'en avertir la Cour et de prier S. M. d'ordonner au commandant des vaisseaux anglais qui sont aux Dunes de prendre garde aux vaisseaux qui sortiraient de ce port.... » *Record office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé.

(6) Voir lettre du 14-24 novembre 1693.

à son collaborateur, s'empressait de l'assurer « que l'argent ne manquerait pas ». Voyons donc ce que fut la situation matérielle de cette officine secrète, à ses origines.

M. Owen Pike prétend que Jurieu recevait 3,000 florins (1). Nous avouons n'avoir rencontré nulle part trace de pension, attribuée ouvertement ou par des voies déguisées, à l'organisateur de l'espionnage. M. Pike doit avoir confondu ; les 3,000 florins formaient le total des sommes versées par les secrétaires d'Etat, chaque quartier, à Jurieu, pour les frais d'espionnage. Jusqu'au jour où l'on aura produit un reçu de Jurieu pour lui-même, nous pouvons croire que ce zélé serviteur travaillait pour la gloire du nom anglais, avec l'intime espérance que la cause protestante en retirerait du profit, sinon de l'honneur.

L'ami de Paris recevait 2,400 florins par an, qu'il abandonnait à ses proches, réfugiés en Hollande. Comme sa correspondance était volumineuse et chiffrée, Jurieu avait été contraint de s'adjoindre un déchiffreur, et aussi un copiste, qui revenaient à environ 300 pièces par an, avec les frais de port de lettres. Il fallait ajouter à cela des gratifications aux entremetteurs que l'ami de Paris avait dû employer pour découvrir ses correspondants. Or, il avait fait appel « à bien des gens et fait jouer bien des machines », avant d'avoir à peu près organisé son équipe. Ces entremetteurs « n'agissaient pas pour rien » ; et, pressé de subvenir à leurs demandes incessantes, Jurieu recourait souvent à la Trésorerie anglaise. « Nous aurions encore bien besoin de 200 pièces », écrivait-il ; mais Nottingham ne faisait point d'opposition, et la somme demandée était envoyée « avec la dernière exactitude », ainsi que le remarquait complaisamment l'organisateur miséreux (2).

Trenchard n'arrêta pas ces largesses ; il se montra, comme son prédécesseur, protecteur généreux : « Pour les frais que vous serez obligé de faire, écrit-il à Jurieu, en rendant ce service à Sa Majesté, je me chargerai de vous

---

(1) Cf. *Historical Manuscripts Commission*, London, 1881, 2e partie, Introduction, p. 14.

(2) Voir les lettres du 14 novembre et 21 novembre 1693.

rembourser toutes les fois que vous le demanderez » (1).

C'étaient là des engagements tentateurs, et des primes à la convoitise. Jurieu arriva à imaginer des complications au service régulier des pensions attribuées à ses agents. Pour ces difficultés éventuelles, il se hasarda à solliciter de Trenchard la petite somme de 5 ou 6,000 florins, que l'on garderait avec soin « dans la caisse d'un marchand de Rotterdam », que l'on dépenserait « avec prudence », et qui constituerait un fond de réserve utile aux heures critiques » (2). Cette fois-ci, Trenchard fit la sourde oreille ; les 6,000 florins n'allèrent pas dormir dans la caisse d'un ami complaisant; cependant, pour consoler Jurieu, le ministre anglais lui promettait de faire « la semaine prochaine », une remise extraordinaire d'argent. Nous avons en effet retrouvé la lettre de change envoyée à cette occasion; elle est de 200 livres sterling (3).

Qui voudra croire que le gouvernement anglais, dont on n'a jamais vanté la générosité désintéressée, ni blâmé l'esprit d'aventures romanesques, ait consenti ces lourds sacrifices pécuniaires, uniquement parce qu'il fut séduit par un pasteur intrigant ? Quand on connaît les grosses difficultés d'argent dont souffrit l'Angleterre à la fin du XVIIe siècle, et que l'on voit un prince aussi économe des deniers publics que l'était Guillaume d'Orange, donner l'or à pleines mains afin de soutenir, encourager et étendre l'agence d'espionnage établie par Jurieu, il y a chance que ces gratifications avaient leur utilité. L'Angleterre payait une entreprise dans laquelle elle trouvait son compte.

VI

Rappelons quelques dates; Jurieu s'occupe d'espionnage, avec ses amis, les mal intentionnés de France, au moins depuis l'année 1689; il dirige un comité d'agents occultes, au moins depuis l'année 1693 ou 1692. Il restera le directeur actif de ce bureau jusqu'à sa mort, survenue

(1) Voir la lettre du 10 novembre 1693.
(2) Voir la lettre du 21 novembre-1er décembre 1693.
(3) Voir *Appendice*, lettre du 8 décembre 1693.

en 1713. Caché dans son officine souterraine, il a donc servi les intérêts de l'Angleterre, avec des alternatives d'activité fébrile et de découragement profond, au moins pendant vingt-quatre ans. Or, ce qu'il y a de merveilleux dans cette existence d'une entreprise où entraient, de près ou de loin, « bien des gens », c'est que jamais, à aucun moment des jours même les moins surs, le nom du ministre de Rotterdam ne fut dévoilé. Pendant vingt-quatre ans, Jurieu clabaude, avec le risque permanent de voir son masque tomber. Plusieurs de ses agents sont emprisonnés, roués et pendus; son meilleur lieutenant, obligé de bouleverser tout l'état de ses affaires, afin d'échapper à d'actives recherches; son équipe tout entière, contrainte d'entrer en sommeil, dans l'attente de jours sereins, après un temps de furieux orage. Lui, cependant, n'est même pas effleuré par le soupçon. Ce ministre de l'Evangile, quand de pauvres gens meurent à cause de lui, continue à prêcher, à édifier ses frères, et rien dans sa voix ne trahit l'émotion qui, nous le savons, l'étreignait affreusement (1). Cette existence bizarre et fausse ne manqua même pas de ce contraste piquant : tandis que, face au public, Jurieu prenait furieusement la défense de ses coreligionnaires accusés de fomenter l'esprit de sédition et de favoriser les entreprises antifrançaises, — dans le secret de son bureau, il dirigeait les efforts de ceux qui, par son ordre, travaillaient à miner le sol sous les pas de Louis XIV.

Ses plus grands ennemis, acharnés à le perdre, n'ont pas un instant songé à examiner la droiture de ses intentions, à fouiller les coins mystérieux de sa vie. Et Jurieu savait payer d'audace. Quand Bossuet reproche aux protestants d'enseigner des principes qui enferment la sédition et déchaînent la révolte, c'est le grand organisateur d'espionnage qui se charge de réfuter l'évêque, et l'on sait avec quelle sainte rage. Quand Basnage, Bayle, entre beaucoup d'autres, s'attellent à la déplaisante besogne de rechercher dans les écrits de Jurieu les enseignements contraires à la bonne morale et les exhortations à la révolte indignes d'un ministre

(1) Voir *Appendice*, ses lettres de l'année 1696.

de paix, jamais ils ne soupçonnent que ces enseignements cachent une réalité, et ces exhortations, une activité fébrile. Imaginons un instant Bossuet, possesseur de la correspondance politique de Jurieu. Quel chapitre vengeur aurait-il ajouté à son *Histoire des variations*, et de quelle riposte écrasante aurait-il prolongé son *Cinquième Avertissement aux protestants*! La haine de Bayle ne serait pas, elle non plus, diluée en d'interminables pamphlets sur de prétendues cabales chimériques. Quelle vengeance eût paru plus savoureuse à ce grand lutteur que celle de surprendre Jurieu dans sa cabale ténébreuse, et d'amener à la clarté sa vie cachée de trahisons!

Or, par une audace de tactique incroyable, c'est très exactement le contraire qui se produisit. Si l'histoire n'était fort triste, elle serait digne de la haute comédie. Dans une heure d'exaspération, Jurieu s'oublia jusqu'à accuser formellement Pierre Bayle d'être, à Rotterdam, l'agent soudoyé de la France, qui entretenait avec Louis XIV une correspondance criminelle, contraire aux intérêts des Alliés.

L'accusation piqua au vif le fougueux philosophe, qui riposta cruellement, mais sans soupçonner que son ennemi lui présentait une occasion unique de remporter sur lui une victoire triomphale.

Il est donc certain que les contemporains de Jurieu ne connurent jamais le mystère de sa vie.

Quand on y regarde de près, l'on s'aperçoit que cet acteur subtil avait pris les plus minutieuses précautions, afin de maintenir, autour de son nom, l'obscurité de la nuit.

Dans son secret n'entrèrent d'abord que deux confidents indispensables : le roi d'Angleterre Guillaume et le Grand Pensionnaire de Hollande, Heinsius. Encore celui-ci ne sera-t-il admis dans le complot qu'aux alentours de 1695 (1), quand il fut question d'établir un espion à Dunkerque et de répartir cette nouvelle dépense entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Pour les intermédiaires nécessaires au recrutement des agents en France, Jurieu ne fit appel qu'à

(1) Voir *Appendice*, lettte du 8/18 octobre 1695.

une personne de fidélité éprouvée : « l'homme de distinction » résident à Paris, et dont il se flatte d'être l'ami. Mais là s'arrête le rôle visible du pasteur. Jurieu rentre prudemment dans l'ombre, abandonnant en plein danger son rabatteur qu'il éperonne sans souci du péril, tandis que lui-même attend à l'abri le succès de ces négociations épineuses. Les ouvriers se multipliant, les risques de la découverte augmentèrent. Il suffisait d'une parole imprudente, d'une adresse trop exacte pour apporter le trouble dans la retraite de Rotterdam. Mais Jurieu réduisit les risques, en laissant ignorer à ses agents l'organisateur qui les faisait agir. La correspondance de ces espions trahit l'incertitude où ils sont sur leurs véritables maîtres. Ils n'en connaissent qu'un, le recruteur qui réside à Paris. S'ils comprennent que celui-ci n'est à son tour qu'un instrument, ils demeurent persuadés que l'acteur qui le fait mouvoir se trouve en Angleterre. « Prévenez vos Messieurs », lui disent-ils souvent, et encore « Messieurs vos amis... », et par là ils entendent les Anglais. L'erreur favorisait Jurieu : en cherchant du côté de Londres, les espions ne songeaient pas à regarder vers Rotterdam.

Au reste, il a soin de ne recevoir directement d'eux aucune lettre. C'est l'ami de Paris qui les reçoit sous son couvert, et court ainsi tous les dangers. Les lettres partent de chez lui pour la Hollande ; encore Jurieu exige-t-il qu'elles prennent des voies différentes, pour dérouter les curiosités. Ce sont encore des amis complaisants qu'il charge, tantôt à Overmeer, tantôt à La Haye, tantôt à Rotterdam, de recevoir, sous le couvert de leur nom, les missives qu'on lui expédie de Paris. Quant à celles qu'il reçoit du midi de la France, nous savons qu'il avait soin de les faire passer tantôt par la voie de Suisse, tantôt par celle de Nuremberg. Ces mesures étaient si bien prises, que l'on pût assez souvent intercepter des lettres écrites par les espions de Jurieu, mais que l'on ne parvint jamais à percer le mystère de leur destination.

Restait la question des lettres de change. Elle semble avoir été la grosse préoccupation de Jurieu pendant les vingt-quatre ans de son ministère. Les recevoir lui-même,

c'était exposer le secret à être bientôt éventé. « Quand un homme, disait-il avec raison, qui ne serait pas de notre intelligence verrait venir entre nos mains de grosses sommes, il ne manquerait pas d'avoir des soupçons, qui passeraient incontinent en certitude » (1). Aussi recommande-t-il à la Secrétairerie d'Etat d'envoyer les lettres payables ailleurs qu'à Rotterdam « parce qu'incontinent notre Bourse en aurait connaissance » (2). Et nous savons en effet qu'il touchait l'argent à Amsterdam, d'abord chez Benjamin Poulle, bientôt après chez Henri Villenbrook, puis chez un marchand dont nous ne connaissons pas le nom, et aussi chez un certain Reneu (3). Encore ne saurions-nous espérer posséder la liste complète des intermédiaires qui, de 1693 à 1696, permirent à Jurieu d'échapper aux soupçons. Il est certain que, jusqu'à la fin, ce ministre retors s'ingénia à trouver des banquiers, des marchands, des fournisseurs même de l'armée des coalisés, qui fussent dans l'impossibilité d'éprouver quelque scrupule sur la provenance et la destination des 12,000 florins qu'il recevait chaque année.

Ces précautions ont maintenu le mystère autour du nom de Jurieu. Elles lui permirent de continuer son rôle néfaste pendant plus de vingt ans au milieu des potences où se balançaient les cadavres de ses complices.

(1, 2, 3 Voir *Appendice*, lettres du 10 et 31 janvier 1696, du 10 juin 1695, du 17 octobre 1695, etc. Je rencontre le nom de Reneu parmi les réfugiés secourus à Londres vers *1690* : *The case of poor french Refugees*, opuscule de 3 pages, *British Mus.*, 816. m. 22 129.

CHAPITRE X

L'Agence Jurieu : Prospérité et revers

—

I. L'impulsion donnée par Trenchard. — II. Les ambitions de Jurieu. — III. Consolations : l'activité des merles. — IV. La grande bourrasque de 1696.

I

Très abondante en 1693, la correspondance de Jurieu n'a laissé aucune trace pour l'année 1694. Il n'est pas vraisemblable que notre fécond épistolier ait, cette année-là, renoncé à continuer des relations aussi honorables. D'ailleurs, les lettres de 1695 sont remplies d'allusions à des projets conçus en 1694 à Londres et à Rotterdam, et qui furent réalisés au cours de l'année suivante. Quand on sait que le manque d'Archives nationales à cette époque permettait aux hommes d'Etat d'Angleterre — et d'ailleurs — de s'approprier les papiers de leur département, il est naturel de songer que certaines collections particulières pourraient aujourd'hui nous rendre la suite de cette correspondance si brusquement interrompue. Saura-t-on jamais la vie de l'agence de Jurieu pendant l'année 1694? (1).

Une chose est certaine : l'œuvre prospérait, et son utilité apparaissait si grande au chevalier Trenchard, qu'il s'employa à assurer son établissement sur des bases à l'épreuve du temps. La principale question — la question d'argent, — reçut une solution rapide et satisfaisante. Trenchard s'appliqua à ménager à la fois les susceptibilités de l'irascible pasteur, et les méfiances légitimes de la Trésorerie anglaise.

---

(1) Il faut, de plus, rappeler qu'en 1694, Jurieu fut très malade. Il écrit dans la XXIIe *lettre pastorale*, datée du 1er novembre 1694, qu'il a été fort malade, au point de craindre de perdre l'usage de la parole, et même la raison.

Sans refuser absolument à Jurieu le droit de s'engager pour quelques dépenses extraordinaires qu'il acquitterait volontiers (1), Trenchard reprenait possession du blanc seing que Jurieu tenait de milord Nottingham et qui lui permettait de faire des promesses libérales, ratifiées à l'avance par le ministre de Guillaume d'Orange.

Au mois d'avril 1695, la situation pécuniaire de l'agence d'espionnage fut donc établie, une fois pour toutes. On décida qu'au début de chaque trimestre, Jurieu recevrait 300 livres sterling, « qui paieront, disait Trenchard, la dépense ordinaire de nos correspondants » (2). Ces 300 pièces donnaient, en monnaie de Hollande, 3,300 florins. Or, Jurieu répète en plusieurs circonstances, que 3,000 florins lui suffisaient pour la dépense ordinaire, ce qui nous permet d'estimer à 300 florins par trimestre l'espèce de crédit flottant pour la dépense duquel les secrétaires d'Etat ne montraient point d'intransigeante curiosité. L'organisateur de l'espionnage dispose donc, dès l'année 1695, de 1,200 livres sterling, donnant une somme de 13,200 florins environ, qui sont ainsi distribués : 12,000 florins pour les frais généraux de l'espionnage, et 1,200 florins pour les circonstances imprévues.

Assuré du concours de la Trésorerie, dont les historiens ne doivent pas négliger le rôle essentiel dans la politique extérieure de l'Angleterre, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le secrétaire d'Etat Trenchard n'eut plus qu'une pensée, mettre immédiatement à profit les ressources inespérées de renseignements que Jurieu venait d'acquérir à son pays. Sur son ordre, — du moins Jurieu l'affirme (3), — l'espion de Brest partit, vers le mois d'avril 1695, pour une tournée d'inspection sur les côtes de Bretagne. Trenchard voulait être exactement renseigné sur l'état de nos défenses, le long de ce littoral. Le gouvernement anglais songeait toujours à son vieux projet — qui fut aussi sa chimère — d'opérer une descente en France, au moment précis où les armées alliées forceraient notre ligne du Rhin et la frontière des Alpes.

L'homme de Brest arriva donc à Saint-Malo, étudia

(1, 2, 3) Voir *Appendice*, lettres de Jurieu à ces dates.

soigneusement nos dispositions, se hasarda, par une audace téméraire, à relever le plan des fortifications de la ville, et adressa ces précieux documents à son entremetteur de Paris. De ce côté là, Trenchard savait désormais à quoi s'en tenir (1).

Restait le littoral du Poitou, que les avis intéressés des nouveaux convertis de l'endroit représentaient comme dégarni de troupes royales, et facilement abordable à une armée déterminée. Trenchard fit partir l'espion de Rochefort afin de posséder des renseignements plus précis et plus autorisés (2).

Ces voyages donnèrent des résultats si probants que Trenchard n'hésita plus à agréer comme agent ordinaire l'homme de Brest. Jusque-là, il lui avait témoigné peu de sympathie. A Jurieu, qui vantait ses mérites, il répétait obstinément : « Etant ancien catholique, il faut regarder bien qu'il nous traite de bonne foi » (3). Il manifestait des appréhensions. Mais Jurieu s'efforçait de les détruire. Sans doute, l'homme de Brest est un ancien catholique, mais c'est là précisément le comble de l'astuce de son entremetteur de Paris. « N'étant point suspect pour sa religion, cet ancien catholique romain, très connu sur les côtes », peut demeurer « là où il lui semble », sans être inquiété comme un pauvre réuni (4). Trenchard voyait juste. L'homme de Brest accepta d'abord bénévolement les 2,500 florins par an que Jurieu lui fit offrir ; puis, tâchant de se rendre nécessaire dans un complot qu'il lui eût été facile de vendre au plus offrant, il revint sur la parole donnée et exigea 3,000 florins pour lui, et 500 florins pour son entremetteur de Paris. Jurieu n'avait point songé qu'un ancien catholique romain pût lui mettre ainsi le couteau sur la gorge. Récriminer n'eût mené à rien ; il promit les 3,500 florins, et Trenchard, que le voyage de cet homme à Saint-Malo avait conquis, ratifia le contrat, sans une observation (5).

Il fit mieux : il demanda à Jurieu de trouver un espion qui résiderait à Dunkerque, avec la mission spéciale de sur-

---

(1, 2, 3, 4, 5) Voir *Appendice*, les lettres du début de 1695.

veiller les actes de Jean Bart, qui se couvrait alors de gloire. Les entremetteurs du ministre de Rotterdam partirent donc en chasse, mais ne trouvèrent, d'un grand mois, personne. Sur ces entrefaites, Trenchard mourut (1).

Il laissait après lui une œuvre solide. Sous sa protection, Jurieu avait élargi le champ de ses enquêtes. A Brest, Rochefort, Toulon, Marseille, Paris, il comptait des ouvriers « tous intelligents et fidèles, et qui se sont heureusement tirés de divers embarras, de sorte qu'à présent ils semblent être hors du péril de la recherche » (2). L'argent était abondant. L'espionnage était assuré de vivre de beaux jours. Comment la folie des grandeurs ne se serait-elle emparée de cette tête folle qu'était le ministre de Rotterdam? Ayant autrefois rêvé de jouer un rôle dans la lutte de Guillaume, ce nouveau David, contre Louis XIV, cet autre Goliath, il se trouvait qu'il dirigeait la plus importante manœuvre, celle qui s'accomplit silencieusement dans le secret des coulisses. Ravisseur des projets dont la divulgation mettait Louis XIV en fureur, correspondant ordinaire des divers ministres d'Etat de l'Angleterre, conseiller écouté de la Secrétairerie anglaise, confident de l'intime pensée du roi Guillaume, Pierre Jurieu, jusque-là préposé au soin des âmes, sentit avec force la responsabilité dont venait de le charger la confiance d'un prince. Loin de l'écraser, cette responsabilité, pour tout autre effrayante, emplissait son cœur de joie. De grandes ambitions le hantèrent, et son cerveau, que l'on eût dit pris de fièvre chaude, ne combina plus que des projets grandioses d'action malfaisante.

II

Le chevalier Trenchard avait à peine rendu le dernier soupir, que son successeur, milord Shrewsbury, se hâtait d'envoyer à Jurieu des lettres de change, avec la promesse de sa bienveillance indéfectible et généreuse (3). Ces avances encouragèrent Jurieu dans son dessein de resserrer

---

1, 2, 3) Voir *Appendice*, lettre du 14 mai 1695. Trenchard meurt le 20 avril 1695.

encore les mailles du réseau qu'il avait jeté sur la France.

Dunkerque l'obsédait particulièrement. C'était de là que s'élançait, comme un oiseau de proie, le terrible Jean Bart. Invisible et insaisissable, l'intrépide corsaire semblait surgir du fond des abîmes, quand d'imprudents convois se hasardaient dans les mers du Nord. Il ramenait ensuite à Dunkerque ses riches prises, croisait impunément, s'élançait à l'abordage avec une furie incoercible, et semait la terreur parmi les flottes marchandes de la Hollande et de l'Angleterre. Le cœur de Jurieu en saignait de douleur. Il n'était que temps de mettre fin aux exploits de cet écumeur de mer. Dès le mois de juin 1695, le grand organisateur de l'espionnage met en branle ses rabatteurs, qui ne parviennent à trouver un homme qu'à la fin du mois de juillet.

Avec quelle hâte Jurieu l'embrigade-t-il ! Si l'on pouvait encore douter du rôle prépondérant qu'il joua dans cette noire intrigue, il suffirait, pour être convaincu, de suivre la subtile malice de ses agissements, en cette occasion.

L'homme est nécessaire à Dunkerque; mais si, par hasard, milord Shrewsbury éprouvait des scrupules et reculait devant cette nouvelle dépense ? Aussi, n'est-ce pas au secrétaire d'Etat que Jurieu s'adresse d'abord. Il va directement à Guillaume III et à son secrétaire Blathwayt. C'est à Sa Majesté qu'il envoye, sans intermédiaires, les lettres qu'il a reçues déjà de l'aspirant espion. Et quelle abondance de commentaires dans son habile rapport ! Les circonstances présentes réclament un correspondant à Dunkerque, et cela « aujourd'hui plus que jamais ». Au reste, « l'homme est habile et bien sensé ». Jean Bart sera bien fin, s'il échappe à cette perpétuelle surveillance (1). Guillaume III ne demandait qu'à être convaincu : il fit écrire par Blathwayt à Jurieu qu'il « trouvait nécessaire » de retenir à Dunkerque le correspondant arrêté. Fort de cette parole royale, Jurieu s'adresse alors à Shrewsbury, qui ne pouvait que ratifier une décision venue de si haut. Aussi bien, pour supprimer toute objection, Jurieu a pris encore soin de gagner à son projet le Grand Pension-

1. Voir *Appendice*, lettres du 16 juillet et du 10 août 1695.

naire de Hollande, Heinsius, qui, désireux de travailler au salut de la flotte hollandaise, consentit à payer le tiers de la pension du traître chargé de faire échec au grand corsaire français (1).

Or, si mauvais étaient ces jours qu'en octobre 1695, d'autres corsaires de Saint-Malo firent encore parler d'eux. Trois vaisseaux revenant des Indes avec une riche cargaison, tombèrent entre leurs mains. Cette prise, qu'avait précédé, peu de jours avant, une audacieuse croisière de Nesmond pendant laquelle il avait capturé, en coup de vent, deux riches navires, jeta les Alliés dans l'abattement. Quant à Jurieu, ces mésaventures lui donnaient « tout le chagrin qu'on en doit avoir » (2). La souffrance lui inspira du courage. Il osa reprocher à Shrewsbury qu'ayant donné à l'avance tous les renseignements capables d'éclairer sur les projets de Nesmond, on en eût tenu si peu de compte. Il dégageait enfin sa responsabilité dans l'affaire des corsaires de Saint-Malo : ce port n'était point muni d'espion. « Cela me fait penser, écrit-il à Vernon, qu'il serait fort nécessaire d'y en établir un, car c'est de là que partent tous les armateurs, qui nous font tant de mal. Si milord Duc était d'avis d'établir ce correspondant à St-Malo, je crois que nous pourrions en trouver un présentement » (3). Si Milord Duc était d'avis, voilà qui embarrasse assez peu notre entreprenant pasteur ! L'homme est arrêté ; l'approbation viendra ensuite (4). Jurieu se sentait fort ; et son zèle était si grand qu'il ne soupçonnait pas qu'on pût l'entraver ou le modérer.

Cependant, ces conquêtes nouvelles coûtaient cher. Le merle de Dunkerque recevait 1,800 florins par an, dont 1,200 fournis par l'Angleterre. Celui de Saint-Malo n'avait consenti à se rendre qu'au prix de 600 florins par trimestre, soit un prix deux fois plus élevé que celui de son collègue de Dunkerque, et presque aussi fort que celui de « l'ancien catholique» résident à Brest .

N'oublions pas enfin qu'à Paris même, bien des progrès avaient été réalisés, depuis le jour lointain où tout le tra-

(1, 2, 3 et 4. Voir *Appendice*, lettres de juillet à octobre 1695.

vail d'espionnage reposait sur le seul « homme de distinction ». Quatre ouvriers surveillent aujourd'hui la Cour et la ville (1).

Le budget est enfin passé de 3,000 florins par trimestre à 3,900 (2). Comme les œuvres prospères, l'agence de Jurieu englobe des éléments nouveaux, et supporte allègrement les charges nouvelles. Le grand organisateur pouvait, en toute raison, se rendre le témoignage qu'il avait « établi cette correspondance sur un bon pied ».

Mais son idée géniale fut de s'adjoindre un modeste marchand de Rotterdam, fertile en ressources, d'esprit étroit et borné, mais rempli d'un zèle fanatique, Etienne Caillaud. Ce pauvre Réfugié n'a point laissé de traces visibles dans l'histoire du Refuge. Son nom est à peine connu de ceux qui remuent les cendres de ce passé mort (3). Mais quand on assiste au spectacle de la vie souterraine que menait une fraction de ce peuple réfugié, la figure d'Etienne Caillaud prend un relief étonnant. Cet obscur huguenot était en réalité le lieutenant le plus actif de Pierre Jurieu. Ses débuts dans l'espionnage paraissent avoir été fort modestes. Vers 1689, il déchiffrait et recopiait les lettres que Jurieu recevait de Paris. Son esprit inquiet n'allait pas tarder à lui assurer un rôle plus important. En 1696, Jurieu reconnaît que « tout le commerce des lettres à Rotterdam roule » sur cet auxiliaire. Il lui a, pour ainsi dire, passé la main dans l'organisation de son agence, et s'en remet absolument à lui pour le recrutement de ses espions. Jurieu avait bien vu : Etienne Caillaud, non content de consacrer au dépouillement de la correspondance criminelle ses loisirs, gagna à l'œuvre de Jurieu ses plus proches parents et ses meilleurs amis, demeurés en France. De son beau-frère, il fit un espion pour Rochefort (4); de son cousin germain, un espion pour Paris (5), et l'on comprend que Jurieu, ayant à recommander à lord Shrewsbury le frère de son complice, qui servait lui-même sur

(1, 2) Voir *Appendice*.

(3) Haag et Bordier n'ont rien dit sur ce réfugié. Il était de la Rochelle. Voir Bavaisson, *Archives de la Bastille*, t. X, p. 82 et suiv.

(4, 5) Voir *Appendice*.

les vaisseaux de l'Angleterre, ait parlé de cette famille, « que nous avons intérêt d'obliger », car elle « nous aide beaucoup dans nos correspondances » (1). Nous verrons plus en détail l'activité de ce collaborateur précieux qui permettait, dès 1696, à Jurieu, de se dissimuler tout à fait.

Son ambition était, à cette date, satisfaite. Il avait travaillé à l'avènement des jours vengeurs. Le tyran de France marchait, par ses soins, sur un sol miné. Partout, des signes avant-coureurs du châtiment apparaissaient aux regards du voyant de Hollande. Il croyait enfin comprendre les mystères de l'Ecriture annonçant la ruine de Babylone. Et il se rendait témoignage qu'il avait, de ses mains, creusé le sol de la ville maudite. Ayant réalisé son œuvre de haine, et gonflé d'espoir à la vue des résultats obtenus, ce ministre persécuté se sentait consolé avec puissance (2).

III

Les sujets ne lui manquaient pas, en effet, de se complaire avec délectation dans sa vengeance. Que de services n'avait-il pas déjà rendus à l'amirauté anglaise! Quels témoignages de satisfaction n'avait-il pas déjà obtenus! Même quand de Whitehall arrivaient de véritables monitoires, rappelant au trop confiant organisateur, qu'ici tel ouvrier commettait une méprise (3), là tel autre marquait une défaillance, et qu'il y avait urgence à surveiller de plus près les armements de la France (4), même alors Jurieu pouvait voir dans cet empressement un hommage involontaire à la valeur des services rendus. Et cette pensée le soutenait dans son labeur fécond.

Chargé spécialement de renseigner l'ennemi sur nos forces maritimes, Jurieu avait réussi à se procurer des listes complètes, dont il affirmait la sincérité. La plus grande partie de sa correspondance officielle a trait à ce genre d'espionnage, qu'il avait organisé de façon parfaite

(1) Voir *Appendice*, lettre du 4/14 juin 1695.
(2) Ajoutons à cela les espérances que les huguenots fondaient sur les négociations de la paix, à Ryswick.
(3, 4) Voir *Appendice*, lettres de Shrewsbury et de Vernon de 1695.

vers les premiers mois de l'année 1695. Grâce à lui, l'amirauté anglaise possédait le plan des fortifications défendant l'entrée de nos deux grands ports, Brest et Saint-Malo (1). Dès le mois de mai 1695, milord Shrewsbury se félicite d'avoir en mains « la liste exacte » de nos vaisseaux mouillés à Toulon (2). Malgré le va-et-vient incessant qui apporte des modifications aux listes dressées et rectifiées, pour ainsi dire, jour par jour, l'amirauté anglaise sait exactement l'importance de ces changements, ce qui lui permet d'augmenter elle-même sa flotte tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Avec quelle sollicitude Shrewsbury s'intéresse à ce labeur silencieux, on peut le deviner au ton empressé de ses lettres, à l'insistance de ses demandes et à l'attention minutieuse qu'il accorde aux moindres détails. Les lettres de Brest attribuent à deux vaisseaux, *Le Lys* et *Le Magnanime*, trois ponts, soixante-quatre canons et un chiffre déterminé de matelots. Milord Duc examine toutes ces données et remarque une méprise : « il souhaite d'être éclairé là-dessus » (3). Jurieu s'informe plus à fond et répond à son exigeant correcteur : « Nous vous avons envoyé une exacte situation de l'armement de M. de Nesmond à Brest » (4). L'exactitude, c'est un mot qui revient sans cesse sous la plume de Jurieu, et l'on sent bien que c'est la qualité qu'il se pique surtout de posséder.

Sans nous astreindre à la besogne fastidieuse de relever, dans la collection des *News-Letters* conservée au Record Office, les avis communiqués par les merles de Jurieu, il nous suffit de mettre en évidence ces deux vérités : l'amirauté anglaise se servait des renseignements de cette équipe « pour prendre des mesures d'importance » (5), et ces avis, dont l'exactitude était presque toujours parfaite, arrivaient à temps pour permettre à nos ennemis de contrecarrer nos desseins (6). Jurieu servait utilement les intérêts de la coalition.

Son silence créait un véritable malaise dans les bureaux de Whitehall, où l'on ne pouvait supporter de rester quelques jours sans nouvelles des agents de France. Le 14 jan-

(1, 2, 3, 4, 5, 6) Voir *Appendice*, lettres du 29 décembre 1693, 2 août, 10 août, 20 août 1695.

vier 1696, Vernon écrivait : « Milord Duc ne trouvant point des lettres dans ce dernier paquet du correspondant à Brest, il souhaite qu'elles ne manquàssent pas dans un temps où l'on commence à parler d'un armement qui se fait là et à Rochefort, puisqu'il nous importe d'être avertis de bonne heure de tous ces préparatifs ».

Trois occasions permirent surtout à Jurieu de s'enorgueillir de la promptitude et de la sûreté de ses avis, du mois de mai 1695 au mois de février 1696.

Soit en France, soit en Angleterre, les peuples redoutaient une brusque invasion. Les projets de descente en Irlande, sous la conduite du roi Jacques, tenaient la Cour d'Angleterre dans une inquiétude continuelle. A tout instant, milord Shrewsbury, qui paraît avoir été victime de cette hantise, s'informait auprès de Jurieu de nos desseins. Il souhaitait connaître « le plus exactement qu'il se puisse », si nous songions à faire embarquer des troupes, « ou en grand ou en petit nombre » ; si le roi Jacques se proposait de faire un voyage vers les côtes de mer ou autre port »; et recommandait de donner avis au plus tôt de tout ce qui se faisait à cet égard. Jurieu partagea d'abord ces craintes. Il avait apposté, près du roi Jacques, un discret observateur qui, au mois de février 1696, prévint en hâte que le « roi Jacques se préparait à passer en Angleterre, et qu'il était à Dunkerque avec environ 300 bateaux plats ». La nouvelle jeta l'alarme à Whitehall, et de sérieuses précautions furent aussitôt prises. Le roi Jacques ne quitta pas le continent (1).

Cependant on en voulait à la vie du roi Guillaume. Un complot, dont les origines, malgré les insinuations perfides de Jurieu et de Guillaume d'Orange lui-même, restent encore obscures, avait été secrètement ourdi en France. On avait projeté de faire passer en Angleterre un forçat enchaîné sur une galère à Marseille, avec mission d'attenter aux jours du Roi. Jurieu fut mis au courant de l'intrigue, en écrivit aussitôt à Shrewsbury, à Dyckvelt, fit surveiller

(1) Voir aussi Coquelle, *Les projets de descente en Angleterre d'après les archives des Affaires étrangères* dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1901, p. 433-452.

le galérien dans son voyage et, dès les premiers jours du mois de mars, connut l'immense joie d'avoir contribué à faire écarter « l'épouvantable péril où a été la personne sacrée » de Guillaume (1).

Si la phobie d'une descente de nos troupes en Irlande n'avait paralysé les efforts de l'amirauté anglaise, la célèbre expédition de l'amiral Pointis contre Carthagène aurait pu être sérieusement compromise (2). Dès le mois de décembre 1695, Jurieu avait en effet prévenu ses bons amis que l'on armait à Brest, et que cette activité annonçait, non pas, ainsi qu'on le craignait, le dessein d'envahir l'Angleterre, mais celui d'attaquer les riches cargaisons de Carthagène. « Le 22 février 1696, il prévient encore que l'escadre de Pointis « menace évidemment les colonies de l'Amérique (3) ». Faute d'avoir suivi ces conseils d'une précision stupéfiante, l'Angleterre et l'Espagne eurent la douleur d'apprendre la ruine de leur flotte marchande, tout entière capturée par Pointis, à Carthagène.

Tant de bonheur ne pouvait durer. Si les agents de Jurieu étaient habiles, la Cour de France était alerte à découvrir ces sortes d'intrigues. Au mois de septembre 1695, la poste de Hollande fut arrêtée, les malles fouillées et la correspondance envoyée à Versailles. La prise était bonne : car Jurieu, à cettte nouvelle, tomba dans des inquiétudes affreuses, cependant que milord Shreswsbury maudissait « les coquins » qui avaient trahi son mystérieux commerce. On redoubla de vigilance en nos ports, et l'on commença « des recherches de ceux que l'on soupçonne. » Les amis de Jurieu, dont la conscience n'était point nette, se turent soudain. Pendant quatre mois, leur silence fut à peu près absolu. Vernon en éprouvait un cuisant chagrin. A l'horizon montaient de gros nuages, précurseurs de la tempête.

1, 2, 3 Voir *Appendice*, lettre du 7 et 26 février, du 13 mars. Sur l'impression produite par l'exploit de Pointis, voir Saint-Simon, t. XI, p. 335.

IV

Pressentant un gros orage, les merles de Jurieu se taisaient et se cachaient. Si leurs maîtres n'avaient été d'une inconscience incroyable, ils auraient pu attendre, en sécurité, la fin de la bourrasque qui se formait. Mais un vent de folie soufflait alors sur les bureaux de la direction. Milord Shrewsbury ne trouvait jamais assez précis les renseignements venus de Rochefort, de Toulon, de Brest surtout. Il exigeait des recherches plus complètes, des listes plus sûres, sans se douter que demander davantage aux agents traqués en ce moment par la police de Louis XIV, c'était leur ordonner d'aller à la mort (1). Jurieu, qui tremblait au moindre froncement de sourcils d'un secrétaire d'Etat, n'osait arrêter ces impatiences, et, lui aussi, relançait ses malheureux agents, l'épée dans les reins. Cette insouciance, ce mépris de la vie humaine furent les principales causes des malheurs qui fondirent sur l'agence d'espionnage. Nous ne saurions l'oublier. Certaines exigences correspondent à des arrêts de mort. Seules, la noblesse et la justice des causes les justifient. En les formulant, Jurieu assumait la responsabilité des dangers que ces ordres allaient créer. Il la gardera, devant l'histoire.

D'autre part, on avait commis bien des imprudences, dans le courant de l'année 1695. Dans sa hâte à vouloir satisfaire aux demandes de Jurieu, le successeur de Trenchard à la secrétairerie d'Etat avait envoyé une lettre de change sans précautions. Jurieu n'acceptait d'être le trésorier de l'affaire, qu'à la condition expresse de recevoir les lettres de change, payables à Amsterdam, chez un banquier, désigné par lui. Or, Shrewsbury avait envoyé la sienne, payable à Rotterdam, par un marchand nommé Jehan Ferrand. Ce Ferrand n'était guère l'ami de Jurieu : il en était même le contraire, faisant partie du groupe des « modérés », partisan de Jacques Basnage et Pierre Bayle. Jurieu se montra fort ému : « Ce n'est pas, disait-il à

(1) Voir des exemples de ces exigences, *Appendice*, lettres des 14, 21, 31 janvier, 21 février.

Vernon, que ce Jehan Ferrand ne soit bon marchand et fidèle, mais il est dans des intérêts différents des nôtres, et je ne voudrais pas qu'il eût aucune connaissance ni même soupçon de nos correspondances de France. Il est absolument nécessaire pour la sûreté de nos correspondants de France que l'affaire soit secrète (1) ».

La curiosité de Ferrand n'aurait-elle pas été mise en éveil? Et n'aurait-il pas fait partager ses soupçons à des amis, trop heureux de tenir un fil du réseau que l'on avait tendu dans la nuit ?

Au reste, en ce moment même, la presse, qui déjà, sous prétexte d'informations rapides, ne respectait point certaines mesures de prudence, se chargeait de compromettre un peu plus le secret « de l'affaire ». Certaines gazettes de Hollande avaient réussi à se procurer les lettres de l'agent même de Jurieu, en résidence à Brest. Et plusieurs fois par mois, le secrétaire d'Etat du roi Guillaume avait la désagréable surprise de lire dans un journal étranger les lettres que Jurieu venait de lui transmettre en grand secret. La mystification ne pouvait être de longue durée. L'espion de Brest, que je soupçonne d'avoir réalisé double bénéfice en vendant ses nouvelles à la fois à Jurieu et aux gazettes hollandaises, prit les devants et se plaignit d'être trahi. Shrewsbury attira l'attention de Jurieu sur les agissements de son subordonné, soupçonné « d'écrire à d'autres personnes qui ne sont pas, disait-il, aussi soigneux de garder le secret que l'on est ici (2) ».

En fallait-il davantage pour exciter la police de Louis XIV, que ces communications trop précises aux gazettes de Hollandes devaient émoustiller? Et l'enquête amenant la découverte de l'imprudent nouvelliste de Brest, toute la trame du complot ténébreux ourdi à Rotterdam ne devait-elle pas un jour apparaître?

Il ne faut pas enfin négliger l'extraordinaire animosité qui règne, en 1696, entre les « zélés » et les « modérés » de Rotterdam. Jurieu y voyait même l'unique cause de ses malheurs.

(1, 2) Voir *Appendice*, lettres du 10 juin et du 19 juillet 1695.

Vers le mois de décembre 1695 ou de janvier 1696, la Cour de France avait envoyé à Rotterdam un homme de Rouen, chargé d'établir une correspondance secrète. Or, cet homme avait été autrefois au service du rabatteur de Paris, grand ami de Jurieu; mais on ne l'avait pas conservé (1). Pourquoi la police de Louis XIV choisit-elle précisément cet homme, et pourquoi l'envoya-t-elle précisément à Rotterdam? A défaut de documents explicites, il est naturel de mettre à l'origine de ces démarches une curiosité spécialement avertie. Cet homme entra bientôt en relations avec « plusieurs autres Français Réfugiés de Rouen, amis de la Cour de France, et par conséquent ennemis du roi Guillaume ». Entre ces nouveaux comparses une intrigue se noua secrètement. Ces modérés en effet « avaient aperçu les mouvements » de certains zélés, fort amis du mystère (2). Une silencieuse enquête amena, au bout de deux mois (3), la découverte de la correspondance criminelle, dirigée par notre marchand, Etienne Caillaud. Six semaines furent encore employées à reconnaître les adresses, à retrouver les voies employées, à identifier les correspondants de Caillaud (4). Toutes les lettres « tant celles qu'on écrivait de Rotterdam, que celles qui étaient écrites de France », étaient interceptées et transmises à Paris, au bureau du contre-espionnage. De proche en proche, les arcanes de l'intrigue mystérieuse s'éclairaient, et vers le mois de mars 1696, il devenait inutile de prolonger l'enquête. « Tous ensemble, disait Jurieu de ses ennemis, ils ont déterré nos correspondances. Ils ont cherché et tout trouvé, sans qu'il s'en soit échappé aucun (5) ».

Si nous devons en croire Jurieu, l'un des plus acharnés à « déterrer » les intrigues souterraines aurait été l'avocat Belmar Basnage, frère du ministre Jacques Basnage, « nos

---

(1 et 2) Voir *Appendice*, lettres des 11 mai et 11 juin 1696.

(3) Jurieu écrit le 14 mai que cet homme arriva « il y a quatre ou cinq mois » ; et le 20 avril, il annonçait que « depuis six semaines », toutes leurs lettres étaient arrêtées.

(4) Il ne faut pas oublier que Jurieu pouvait compter sur la complicité de Nicolas Clignet, maître des postes à Leyde.

(5) Voir *Appendice*, lettres du 27 avril 1696 et suiv.

ennemis jurés et ceux du roi ». « Il est certain, ajoutait-il, que nos malheurs viennent de ces gens-là ; nous en avons une pleine certitude, par diverses circonstances qu'il serait long de vous produire (1) ». En ce cas, il est étrange que le ministre, ayant eu plusieurs fois l'occasion de jeter à la tête de Jurieu plusieurs vérités cruelles (2), n'ait jamais songé à lui reprocher l'intrigue dont son ami Caillaud passait pour être le grand organisateur.

C'est qu'en effet Jurieu acceptait pour certaines les vaines hypothèses de son esprit irrité. Il incriminait à tort les Basnage ; c'est qu'il ignorait la vigilance des grands « policiers » de Louis XIV : l'astucieux Desgrez, M. de la Reynie et M. de Pontchartrain (3). Dans une lettre à La Reynie, malheureusement non datée, Pontchartrain, mis en éveil sur les agissements d'un nommé Saint-Martin, recommande de suivre cette affaire avec une grande application. Desgrez, que l'on réservait pour les cas difficiles, fut chargé de surveiller ce suspect, et, dès février 1696, le fit arrêter, sous l'inculpation de pratiquer l'espionnage à Saint-Malo. Ce jour-là, Desgrez tenait le premier fil de la trame serrée sous laquelle la France n'aurait pas tardé à étouffer. Saint-Martin dénonça l'un de ses complices, un certain Desgranges, dit La Couture, avocat au Parlement de Paris. Le 5 mars, La Couture fut mis à la Bastille, et, à son tour, dévoila un nommé Budot, contrôleur des fermes sur le port de Dunkerque, qui, gagné par lui, trahissait son roi. Informé de la gravité de l'affaire, Louis XIV ordonna l'arrestation immédiate du fonctionnaire prévaricateur. — Cependant, Desgrez avait trouvé, parmi les

---

(1) Voir *Appendice*, lettres du 27 avril 1696 et suiv.

(2) Voir plus haut, chap. premier.

(3) Les documents concernant la découverte de 1696 comprennent : les lettres de Jurieu, le ms. N. A. f. 5,249 de la Bibliothèque nationale où se trouvent les instructions de Pontchartrain à La Reynie sur chacun des complices, et à l'Arsenal, archives de la Bastille, les mss. n° 10,506 à 10,508, où se trouvent les interrogatoires de Poulion, de Francion et de Serres, et les n°s 10,519 et 10,520, qui contiennent quelques pièces sur Poulion et Francion.

Ravaisson a publié quelques lettres de Jurieu sur cette affaire, t. X, p. 82-140.

papiers de Saint-Martin, une lettre, venue de Toulon, à l'adresse d'Etienne Caillaud (1). Il ne fallait plus en douter : ce réfugié était bien le centre d'une organisation dangereuse. On enquêta sur les « habitudes » de Caillaud, et, le 12 mars, le curé de Moyse-en-Saintonge (on sait que la police de Louis XIV ne mit que trop en œuvre les services du clergé à l'occasion des Religionnaires) adressait à Pontchartrain un avis concernant Poulion, cousin germain de Caillaud, « nouveau catholique de sa paroisse, qu'il croit être, en ce moment, à Paris, de mauvaise intention » (2). De ce jour, Desgrez s'attacha à cette piste nouvelle. Poulion fut retrouvé à Paris, malgré le grand nombre de faux noms sous lesquels il abritait sa personne et sa correspondance ; ses lettres furent interceptées pendant les mois de mars et d'avril, et la certitude apparut. A Rotterdam, Jurieu s'inquiète, et dans son désarroi, s'imagine que le péril n'est pas encore imminent. Mais Caillaud voit mieux toute la gravité de l'heure : « L'on n'a point encore, écrit-il, de nouvelles certaines de nos correspondants. On a quelque espèce de certitude que ceux de Toulon ne sont point arrêtés, mais aussi sait-on avec certitude que leurs lettres ont été arrêtées. On ne sait non plus rien de certain de celui de Brest, sinon que ses lettres ont été interceptées. Quant aux correspondants de Dunkerque et de Saint-Malo, on a très grand lieu de craindre qu'ils ne soient arrêtés, ainsi qu'un honnête homme avec qui ils correspondaient à Paris ; nous ne savons ce que sont devenues ces trois personnes. On fera tout ce qu'on pourra pour remédier et on cherchera toutes les voies possibles pour rétablir le commerce et les correspondances » (3).

Les lettres interceptées écrites soit par Poulion en Hol-

---

(1) Les lettres étaient adressées à Daniel Corfinus, ce qui égara quelque temps la police de Pontchartrain, mais enfin La Couture avoua que, sous ce nom, se cachait Etienne Caillau (*sic*). Ms. N. A. f. 5.249, f° 23.

(2) Ms. 5.249. f° 25. Pontchartrain écrit par erreur Pouillon, on trouve aussi l'orthographe Pouilloux. Samuel Poulion était marchand ; il vint à Paris où, sous les noms d'emprunt révélés dans son interrogatoire, il réussit à établir l'agence d'espions de Caillaud.

(3) Note ajoutée par Caillaud à la lettre de Jurieu à Vernon, du 6 avril 1696.

lande, soit de Hollande à Poulion, avaient enfin révélé les derniers secrets de l'agence. D'une activité surprenante, d'un zèle à toute épreuve, Poulion, qui s'imaginait avoir dépisté les curiosités et être assez maître de ses mouvements, y apparaissait, entouré de ses complices : « l'ami de Brest », qui s'appelait Legrand, et toute une série « d'amis » aussi compromis que compromettants, à Nantes, à la Rochelle, à Paris, à l'île de Ré, à Rotterdam et à Berg-op-Zoom (1). La râfle paraissait générale, et elle englobait toutes sortes de gens, depuis de petits marchands jusqu'à des ministres de l'Evangile, depuis des savetiers jusqu'à de hauts fonctionnaires de Louis XIV, depuis de faméliques morticoles jusqu'à des secrétaires employés aux ministères les plus importants, en ces jours de guerre.

On comprend que Pontchartrain, effrayé devant l'étendue du mal, ait ordonné au plus tôt l'incarcération rigoureuse de Poulion (2). Non content de centraliser chez lui les nouvelles recueillies par sa nombreuse équipe, il s'était offert à Caillaud pour suppléer au silence des espions traqués, sortir de Paris, visiter les côtes de Provence, s'informer à Brest et à Saint-Malo des anciens correspondants, et transmettre de ces ports mêmes les indications que lord Shrewsbury souhaitait posséder avec ardeur.

A la fin du mois d'avril, la situation est aussi obscure que possible. Jurieu reste sans nouvelles de ses agents, mais

---

(1) Voici ce que nous savons des complices de Poulion. A Nantes, où il avait séjourné au début de 1695 jusqu'en avril, il compte comme correspondants La Mothe, Vivier, Danton, Pesron, qui sont des marchands ; à La Rochelle, Daniel Masson, marchand, et à Rochefort, Bourigault, qui est le beau-frère de Caillaud ; à l'île de Ré, de Saint-Gilles, commissaire des vivres, qui est le cousin de Poulion ; à Moyse-en-Saintonge, Taraud ; à Paris, il est en relations pour le compte de Caillaud avec le baron Gédéon de Serres du Pradel et un étudiant en médecine, Francion ou Francillon, — avec un banquier, Chabot, — avec un commis aux bureaux de Barbezieux, Dort, qui lui fournit les listes des vaisseaux ; avec un commis aux bureaux de Pontchartrain, du Trion ; à Berg op-Zoom, il correspond avec le ministre Morin, intime ami de Caillaud et de Jurieu, et qui participe à l'intrigue que nous racontons.

(2) Fut mis à Vincennes au début de mai 1696 et transféré, le 28 juin 1699, à la Bastille. En mai 1703 il écrit sur du bois une supplique à d'Argenson (Arsenal, ms. 10,507), et il meurt à la Bastille, d'apoplexie, le 16 juin 1704.

les croit encore libres, sains et saufs. « Nous ne sommes pas assurés si quelques-uns de nos correspondants ne sont pas prisonniers ». Cependant, il ne compte plus sur eux, et songe à rétablir sur un autre pied « ses mesures rompues ».

En France, les représailles ne tardèrent pas à s'exercer. Comme il était naturel, on attaqua d'abord Caillaud. Bien que l'exil lui assurât l'immunité, la police française lui fit sentir ses rigueurs. Il avait beaucoup de bien en France : tout fut arrêté et saisi. Il entretenait avec des commerçants français des relations d'affaires. Personne ne voulut les continuer avec celui qui, sur les révélations de la police, était enfin connu pour un recruteur d'espions, au service des Alliés. Son commerce fut anéanti, et ses débiteurs refusèrent de s'acquitter envers un Réfugié, que l'on mettait ainsi hors la loi. « Il n'y a pas de poste, disait Jurieu, que le sieur Caillaud ne reçoive des lettres protestées qu'on lui renvoie, sous prétexte de ne plus avoir de commerce avec lui ». « Il est ruiné, si on n'a pitié de lui ».

Du moins, jouissait-il de la liberté et de la vie. Mais les malheureux espions que la police venait de découvrir et tenait à l'œil payeront la rançon de leur chef, avec leur sang.

Le mois de mai éclaira de lueurs sanglantes l'obscurité, qui permettait à Jurieu de conserver encore quelque espoir. Les prisons de France s'emplirent soudain d'une foule d'agents occultes, et les potences laissèrent balancer au vent leurs cadavres mutilés. Il n'y avait presque pas de poste qui n'apportât à Jurieu la nouvelle d'une arrestation, d'une torture et d'un martyre. Et pour épuiser du premier coup toute sa puissance de souffrir, la première annonce qui lui parvint des châtiments infligés en France, concernait le beau-frère même d'Etienne Caillaud. Il avait été arrêté à Rochefort, où il faisait l'office d'espion, vers le milieu du mois d'avril, et jeté dans les prisons de La Rochelle. Il était convaincu d'intelligences criminelles avec l'étranger, et d'avoir parlé « du roi Guillaume avec beaucoup de zèle, et de la conspiration du roi Jacques avec une grande détestation (1) ».

(1) Voir aussi *Record Office*, *News-Letters*, *France*, n° 23, un grand nombre de lettres qui confirment les renseignements de Jurieu. Cet

Cette nouvelle jeta Jurieu dans un véritable affolement. Il en prévint aussitôt Vernon et Shrewsbury, et, ne sachant par quel moyen sauver la vie à ce « fort honnête marchand », suppliait le ministre anglais de s'aboucher sans retard avec la Cour de France, afin de proposer un échange d'espions. Pour augmenter sa douleur, on lui annonçait encore que son correspondant avait une fille que l'on avait enlevée et enfermée dans un couvent.

Nous ignorons si la nièce de Caillaud abjura dans cette retraite forcée, mais son malheureux père ne souffrit pas pas longtemps les rigueurs du cachot ; vers le milieu du mois de septembre 1696, on le pendit, à La Rochelle (1).

Trois jours après avoir appris l'arrestation de son complice de Rochefort, Jurieu recevait une nouvelle, non moins terrifiante : le correspondant de Paris est arrêté « depuis samedi dernier ». Pour la seconde fois, Caillaud était frappé avec une précision implacable, car ce correspondant n'était autre que Poulion, son cousin germain, lui aussi convaincu « d'apprendre des nouvelles aux ennemis ». Un deuil lourd pesait sur l'officine assombrie de Rotterdam. Désireux d'échapper à de cuisants remords, Jurieu se donnait enfin le plus grand mal pour sauver la vie à ces victimes.

Le 14 mai, un troisième courrier mit le comble à ce désarroi : Jurieu était prévenu de l'arrestation simultanée des correspondants de Brest, de Saint-Malo et de Dunkerque (2). La police de Louis XIV avait même exercé sa vengeance contre de pauvres gens, soupçonnés d'être les

---

espion s'appelait Bourigault; Pontchartrain le fit arrêter le 18 avril. Cf. Ravaisson, t. X, p. 98 et 116.

1 Voir *Appendice*, lettre du 18 septembre. Cette arrestation eut lieu au moment même où la Cour de France éprouvait de vives craintes sur les Nouveaux-Convertis du Poitou. Le 18 avril 1696, Pontchartrain envoya des ordres au maréchal de Tourville pour faire arrêter, si cela devenait nécessaire, les religionnaires les plus suspects, dont l'intendant avait fourni la liste. — Cf. Auguste Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, Paris, 1856, t. II, p. 200.

2 Saint-Martin fut arrêté en février 1696; La Couture, mis à la Bastille le 5 mars ; Budot, arrêté le 8 ou 9 mars ; Bourigault, le 18 avril ; Legrand, le 28 avril ; Poulion et ses complices de Serres et Francillon, le 1er mai. Sur toutes ces arrestations, voir Ms. 5,249, aux dates indiquées.

amis ou les entremetteurs de l'agence si complètement dévoilée. A Paris, à Rochefort, à Nantes et ailleurs, de terribles perquisitions avaient amené l'arrestation de dix ou douze personnes. Ce jour-là, l'imprudent pasteur s'affaissa, écrasé sous le poids de sa responsabilité, et sa sincérité était sans doute parfaite, quand il écrivait à milord Shrewsbury : « Je me donne l'honneur de vous écrire dans la plus vive douleur que j'ai eue de ma vie... Ainsi, voilà dix ou douze personnes à la potence ! Que faire à cela ? Nous sommes dans la dernière angoisse ».

Il n'y avait rien à faire, ou, du moins comme nous le verrons, rien ne fut fait. Cependant, d'autres courriers apportaient confirmation de la nouvelle, d'après laquelle le correspondant de Brest s'était donné la mort, dans sa prison, pour éviter la torture (1). Quant à Poulion, enfermé dans une retraite inconnue, il ne donnait aucun signe de de vie, et personne ne savait quel avait été son sort (2).

On comprend donc l'angoisse de Jurieu. De l'œuvre qu'il avait si patiemment organisée, rien ne subsistait, à cette heure, Mais il pouvait se rendre le témoignage que, par son goût de l'intrigue tortueuse et de la cabale sournoise, il avait jeté dans la désolation « je ne sais combien de familles ».

Ces malheurs, loin de modérer sa passion, ne firent qu'exacerber sa haine antifrançaise. Dès le jour où ses correspondants lui manquèrent, il avait songé sans retard à « rétablir ce désordre », et le 27 avril, après avoir élaboré un plan nouveau qu'il jugeait immanquable, il affirmait avec conviction : « Nous rétablirons tout. Il faut avoir patience ». Ce plan était terriblement simple. Il consistait à se servir de Poulion, seul agent non encore inquiété, pour faire un voyage de reconnaissance sur les côtes de Bretagne et de Saintonge. En même temps, on demande-

---

(1) Legrand s'était précipité d'une fenêtre de sa prison à Brest. Pontchartrain, le 12 mai, donna l'ordre de faire le procès à son cadavre que l'on avait fait saler.

(2) Poulion resta à Vincennes de mai 1696 au 28 juin 1699, date à laquelle il fut mis à la Bastille.

rait aux correspondants de Provence, que personne ne molestait, de passer en Bretagne, où le danger de mort était certain, mais où « ils seraient plus utiles qu'à Toulon », disait Jurieu qui se justifiait ainsi de très leste façon.

Par malheur, la police de Louis XIV déjoua une seconde fois ces beaux projets. Non sans peine. Desgrez avait bien trouvé dans les papiers de La Couture une lettre de Toulon pour Etienne Caillaud, mais toutes les recherches faites pour découvrir les espions travaillant à Toulon et à Marseille, demeurèrent longtemps vaines. Ni les indices relevés dans leurs lettres interceptées, ni les révélations douteuses d'un forçat de Toulon qui prétendait connaître les correspondants, ni les enquêtes, peut-être un peu molles, de M. de Montmort, intendant du port de Marseille, n'arrivaient à percer le mystère. « On ne peut les découvrir », écrivait avec dépit, le 9 mai, Pontchartrain à La Reynie. Il semblait même que l'imbroglio devenait inextricable, car, tandis que Pontchartrain croyait n'avoir affaire qu'à trois espions déguisés, une lettre interceptée lui révélait, en mai, que des Suisses travaillaient à Toulon, pour le compte de nos ennemis. Aussitôt, notre envoyé à Genève, M. d'Iberville, est chargé d'enquêter sur eux, mais ne semble pas avoir apporté la moindre lumière. Ce ne fut qu'à la fin du mois de mai qu'une imprudence d'un marchand de Marseille, complice des espions, permit de les arrêter enfin (1).

« On a enfin trouvé tous les espions qui écrivaient de Marseille et de Toulon, et donnaient des avis aux ennemis de ce qui s'y passait. M. de Montmort les a fait arrêter, et ils ont avoué qu'ils recevaient des appointements des ennemis. Cette intrigue a encore été conduite par Daniel Corfinus et par Morin, ancien ministre de Berg-op-Zoom, avec lesquels ils correspondaient... Cette affaire n'a aucune relation avec celles de Poulion et de La Couture » (2).

Pontchartrain restait, même dans son triomphe, la dupe de l'astucieux Caillaud. Il ne comprit pas, en effet, que le rusé Réfugié avait organisé son agence en plusieurs équipes,

---

(1) Voir les lettres de Pontchartrain à La Reynie, f°s 103 et suiv.
(2) Ms. 5,249, f° 103.

distinctes et pour ainsi dire autonomes, dont les membres ne se connaissaient même pas. D'un côté, nous voyons que l'avocat La Couture est en relations étroites avec Saint-Martin, Budot, Bourigault, Legrand. D'un autre côté, l'étudiant en médecine Francillon s'occupe des merles de La Rochelle : Duvivier, Masson, Saint-Gilles.

En troisième lieu, les espions de Marseille et ceux de Toulon, Baudy, Jacques Vilain, Robin et Vincent Serres, sont en communications directes avec Etienne Caillaud. Mais la cheville ouvrière de cette entreprise est Samuel Poulion qui, aidé à Paris par son ami de Serres, et par d'autres moindres complicités, assure la libre circulation de leurs nouvelles et les remises d'argent. L'unité d'action était donc indéniable ; cependant Pontchartrain lui-même ne l'apercevra que quelques mois plus tard.

Toujours est-il que, le 21 juin, Jurieu apprenait que ses trois correspondants à Toulon et à Marseille étaient arrêtés et mis en prison (1). Ils y restèrent jusqu'au 30 octobre, et, ce jour-là, furent exécutés en place de Marseille. Nous avons pu rapprocher du témoignage de Jurieu celui d'Arzelliers. « L'un d'eux était Suisse, dit Jurieu, et les deux autres Génevois, tous trois honnêtes gens et zélés pour la bonne cause. L'oncle de l'un de ces pauvres gens était intéressé, de la somme de 1.500 livres, pour de la marchandise qu'il leur avait envoyée, pour couvrir leur service sous prétexte de commerce ». Or, le 19 juin 1696, d'Arzelliers annonce, en termes presque identiques (ce qui me fait soupçonner que Jurieu a eu connaissance du malheur par la lettre de son ami d'Arzelliers).

Genève, 9/19 juin 1696.

« On a appris ici, Milord, qu'on avait arrêté à Marseille deux Genévois et un Suisse, accusés d'intelligences et de servir d'espions. On prétend que le Suisse, nommé Vilain, a confessé avoir reçu de l'argent d'Hollande pour cela. On traite avec la dernière bar-

(1) Ils avaient été arrêtés fin mai : Jacques Vilain, Robin et le marchand Vincent Serres s'occupaient du port de Marseille ; Baudy du port de Toulon.

barie les confesseurs qui sont en galère pour la Religion, sur le même prétexte » (1).

Ces ruisseaux de sang laissaient Jurieu inexorable. Il subordonnait la pitié au désir farouche de la victoire. Son unique passion était de promouvoir le succès des Alliés, dut-il laisser après lui sur son chemin une traînée de gibets ensanglantés. Ne pouvant plus compter sur les bons offices de son ami de Paris qui avait, en 1692, recruté l'équipe d'espions si lamentablement anéantie, Jurieu se tourna vers son indispensable auxiliaire, Etienne Caillaud.

Celui-ci, que poussaient un zèle fanatique pour Guillaume III et la soif de la vengeance, soumit à Jurieu un « *projet pour rétablir nos correspondances dans les différents ports où nous en avions en France et qui ont été arrêtés par une noire trahison* » (2).

« Il nous faut, disait-il, à Paris deux à trois hommes qui seront là à veiller pour les intérêts de l'Etat sans se connaître et qui, en même temps, y recevront les lettres de Brest, St-Malo, de Rochefort et de Provence, cela n'étant pas soupçonneux comme de les faire venir en droiture. Et afin de bien réussir dans le projet, j'ai un officier, lieutenant dans le régiment de Schasner, Suisse, qui s'offre de faire un voyage pour cela en France, puisqu'il peut avoir un passeport, pourvu qu'on lui conserve ici son poste de lieutenant et qu'on lui paye les frais de son voyage.

« Il passera d'abord à Dunkerque, où nous avons un homme en main pour ce commerce, qu'il instruira de toutes choses, après quoi, il se rendra à Paris où il s'abouchera avec mes amis, pour y établir nos correspondances, suivant les mémoires que je lui donnerai.

« De là, il passera à St-Malo, à Brest, à Rochefort, où nous lui donnerons des connaissances, pour y établir les sujets que

---

1 *British Museum*, *Addit. Mss.*, 9. 742, où se trouvent les originaux des lettres de d'Hervart et d'Arzilliers. J'ai retrouvé copie de cette lettre au *Record Office*, *Suisse*, *n° 9*, non paginé, avec une variante. Le Suisse est ici appelé Valens, mais peut-être y a-t-il erreur de copiste.

2 J'ai trouvé ce projet au *Record Office*, *Suisse*, *n° 9*, liasse où vraiment il ne devrait pas être. Pourquoi l'a-t-on placé là ? Jurieu l'aurait-il envoyé en Suisse, et de là, ce projet serait-il retourné en Angleterre ? Il est tout entier écrit de la main de Caillaud.

nous avons en main. Notre officier, après avoir fait ce tour, s'en reviendrait par Genève et par l'Allemagne. Ce ne peut être qu'un voyage de deux ou trois mois, qui peut nous être d'une très grande utilité dans la circonstance des affaires.

« Quant aux correspondants de Provence, ceux-là ne sont pas encore arrêtés. On retient seulement leurs lettres (1), et nous leur avons donné ordre de se retirer jusques à Lyon, pour quelques semaines, afin de laisser passer l'orage. Si on trouve ce projet si bon, il faut faire obtenir congé à cet officier, pour trois mois, de son colonel ; et, si on ne le goûte pas, on tentera les voies qu'on voudra bien nous indiquer pour rétablir toutes choses ».

Caillaud était beaucoup trop modeste. Son projet fut goûté, et trouvé excellent. Le roi d'Angleterre mit immédiatement à sa disposition le sieur Jacob Grenu, lieutenant au régiment de Schasner, à qui il accorda un congé de trois mois. Sans doute les services de ce lieutenant sur ces nouveaux champs de bataille furent grandement appréciés, car Sa Majesté, imposant silence au colonel du régiment qui manifestait sa mauvaise humeur et menaçait de remplacer un officier si longtemps absent, renouvelait pour deux mois son congé (2).

Et en effet, cet auxiliaire imprévu de la grande pensée de Jurieu travaillait activement. Vers la fin du mois de juin, — il était parti vers les premiers jours du mois — il avait déjà recruté un espion pour Brest, et Jurieu s'empressait de l'annoncer à Whitehall (3). Cet espion partit de Paris pour son nouveau poste, le 16 juillet, mais resta un mois sans donner de nouvelles (4). On avait aussi rétabli la correspondance à Marseille ; et, le 12 juillet, malgré la vigilance de la police française, les tortures et les gibets, le ministre de Rotterdam avait la grande satisfaction d'écrire à Vernon : « On a fait partir des correspondants nouveaux pour Rochefort, pour Dunkerque et pour Toulon, et je crois aussi, pour Saint-Malo » (5).

---

(1) Ceci permet de dater certainement le projet. Jurieu écrivait le 17 avril 1696, en termes identiques : « Il n'est point encore arrivé de mal aux correspondants de Provence. Il n'y a que leurs lettres qu'on retient ».

(2) Ce Grenu participera avec Caillaud à la révolte des Cévennes en 1705. Voir Court, t. III, p. 224.

(3, 4, 5) Voir *Appendice*, lettres des 11, 18 mai, 21 juin et 12 juillet 1696.

Pour ce dernier port seulement, les espérances de Jurieu devançaient la réalité. Dans une lettre du 14 août 1696, Caillaud nous apprend qu'il n'a pas encore fait partir pour Saint-Malo le « garçon destiné pour ce lieu ».

Ainsi donc, Louis XIV pouvait livrer aux flammes les correspondants de Jurieu : l'agence d'espionnage renaissait de ses cendres. Elle avait repris vie et mouvement. On était devenu d'ailleurs plus précautionné, et moins confiant. Nos corsaires ayant arrêté, au mois d'août, la valise de Rotterdam, où se trouvaient quelques lettres importantes, Caillaud résolut de dérouter ces fins limiers, en faisant venir désormais sa correspondance par la voie de Liège. Jurieu lui-même éprouvait quelque surprise à se découvrir certains scrupules, qui jadis ne l'embarrassaient guère : « Nous n'écrivons jamais rien d'important, disait-il, que nous ne tremblions pour ceux qui s'hasardent à nous servir ». Un temps d'accalmie paraissait arrivé, et Caillaud, pressé de renchérir sur les grandioses projets de son chef Jurieu, proposait aux ministres anglais des plans encore plus grandioses. Il s'agissait d'accroître le nombre des nouveaux espions. On aurait un ou deux correspondants suppléants, au cas où de nouvelles tempêtes viendraient balayer l'édifice reconstruit. Ils seraient les successeurs désignés d'un héritage dangereux. Ils auraient l'expérience, et les Alliés ne souffriraient plus de la pénurie de renseignements, comme l'on en avait souffert, « cette fois-ci, à l'égard de Brest » (1).

Au beau milieu de cet enthousiasme rajeuni, une lueur sanglante apparut pour la seconde fois. Le 30 octobre, les trois Suisses arrêtés au mois de juin, à Marseille, étaient pendus haut et court. Même la police découvrait encore plusieurs marchands suisses, Daniel, Gaspard et Conrad Solicobre, les sieurs Binder et quelques autres, que l'on accusa de recevoir secrètement de l'argent de Suisse. N'avaient-ils eux-mêmes rien de commun avec le malheureux Vilain, que les directions du comité Jurieu avaient conduit au gibet (2) ?

(1) Voir *Appendice*, lettres de Caillaud de la fin de 1696.
(2) *British Museum, addit. Mss.*, 9, 742, lettre de d'Arzilliers du 23 oc-

Cette triple exécution sema l'épouvante parmi les correspondants. Du mois d'octobre au mois de décembre 1696, celui de Brest ne donne plus signe de vie. Ni Jurieu, ni Shrewsbury, ni le roi d'Angleterre lui-même qui ne dédaigna pas de le faire prier en son nom, ne purent le résoudre à rompre son silence. L'agent de Dunkerque écrivait rarement et plutôt brièvement. Jurieu se voyait menacé, en octobre, de la même calamité qui s'était abattue, huit mois plus tôt, sur son œuvre de prédilection mystérieuse. La situation devenait intolérable. Il ne voyait à ces maux qu'un remède : « A moins, disait-il le 16 novembre à Vernon, qu'on n'arrête ces fureurs par quelque bonne représaille, il n'y a aucun lieu d'espérer que l'on puisse continuer ».

Mais, en posant la question de cette façon précise, et surprenante dans la bouche d'un ministre de l'Evangile, Jurieu eut la douleur de constater que l'Angleterre n'avait pas l'audace de la résoudre, comme il le désirait. Pour sauver de la mort le cousin-germain de Caillaud, son beau-frère, le Suisse Vilain et ses deux camarades, les correspondants de Brest, Saint-Malo, Dunkerque, Jurieu n'avait cessé de demander aux secrétaires d'Etat de proposer à la Cour de France des échanges d'espions (1). Il n'avait trouvé d'appui sérieux qu'auprès du Grand Pensionnaire Heinsius. Usant d'une audacieuse contre-vérité, Heinsius faisait dire à la Cour de France que les gazetiers arrêtés n'envoyaient que « des nouvelles ordinaires », chose permise, et que, « si on usait de quelque sévérité contre quelques personnes arrêtées, on userait de représailles contre ceux que l'on tient » (2).

Ces démonstrations n'eurent aucun succès, parce que l'Angleterre ne les appuya pas vigoureusement (3). Non

---

tobre 1696. Dès le 30 mai, Pontchartrain signalait « M. Solicoffre », établi à Marseille. » Ravaisson, p. 111.

(1) Voir ses nombreuses prières, *Appendice*, lettres des mois de mai et juin.

(2) Voir *Appendice*, lettre du 22 juin 1696.

(3) Voici cependant une lettre de Shrewsbury à Blathwayt, du 12 mai 1696 : « I must observe on this occasion the misfortune we lie under, by reason of our correspondencies on the ennemy's coast being interrupted

pas que ses ministres n'aient longuement négocié tantôt avec Jurieu, tantôt avec Caillaud, sur l'opportunité de proposer l'échange de M. Ramsey, Écossais, ou de Mac Elligott, ou de quelque autre, avec les agents malheureux de l'officine occulte. Mais précisément, il eût mieux valu négocier un peu moins avec les organisateurs de l'espionnage, et un peu plus avec les ministres de Louis XIV.

En fin de compte, les discussions oiseuses que l'Angleterre faisait traîner en longueur ne sauvèrent de la mort aucun prisonnier. Jurieu put constater que son bon ami Guillaume, s'il mettait à profit l'astuce de ses plans et la candeur de son zèle, ne prenait qu'un médiocre intérêt à la sûreté des malheureux agents que l'or anglais avait corrompus, estimant sans doute que l'or en ferait surgir d'autres, sur leurs tombes.

Quant à Caillaud, s'il perdit à ces manœuvres louches plusieurs membres de sa famille, il y gagna une pension, qu'après de multiples propositions et contre-propositions, la Trésorerie anglaise consentit à fixer à 200 livres sterling par an. Jurieu s'était intéressé personnellement à cette affaire, et ne craignit pas d'écrire directement au roi d'Angleterre, pour aboutir. De son plaidoyer en faveur de son ami qui, disait-il, servait « avec affection et utilité », sans avoir jamais reçu « aucune espèce de récompense, ce qui est peut-être sans exemple », nous ne retiendrons qu'un aveu caractéristique : « Vous savez, milord, que j'ai raison de m'intéresser à la consolation de cet honnête homme,

---

er discovered. If any of the persons who may be so discovered can be exchanged, or any ways saved by any methods Mr. Jurieu or others can propose, I hope His Majesty's goodness will incline him to do what may be for their preservation; and till something of the little nature can again be settled, we shall so much want intelligence at this critical time of the year, that I hope, if any comes to His Majesty's hand that may be of use here, he will please to direct that it may be communicated hither. »

Le 21 août, Shrewsbury insiste encore auprès de Blathwayt, et une troisième fois, le 25 août 1696, pour proposer l'échange de Mac Elligott, accusé, sans preuves suffisantes, d'avoir trempé dans le dernier complot.

Ces trois lettres font partie de la collection particulière des papiers de lord Shrewsbury, conservés à Montagu House. — Elles ont été résumées dans le volume, paru en 1903, de la collection *Historical manuscripts Commission*, p. 332, 387, 390.

puisqu'il a agi sous mes ordres, pour ce service de Sa Majesté ».

Le ministre de Rotterdam tient à revendiquer l'honneur, d'une espèce particulière, de cette nouvelle responsabilité. Nous n'avons aucune raison de le lui disputer. Nous l'ajouterons plutôt à tous ceux que nous avons été déjà contraints de lui restituer, pour le plus grand dommage de son nom (1).

---

(1) Voici ce que devinrent les autres espions incarcérés. Saint-Martin, Lacouture et Budot furent jugés à Rennes en novembre 1696, et condamnés, Saint-Martin aux galères perpétuelles, les deux autres à être pendus, ce qu'ils furent en mars 1697 ; Gédéon de Serres, mis à Vincennes en mai 1696, fut transféré à la Bastille le 28 juin 1699 et y resta jusqu'à une date inconnue ; Francillon est encore à la Bastille en 1706 « bien qu'il se donne beaucoup de mouvements pour obtenir sa liberté », et fut enfin relâché en juin 1713.

Haag, aux *Pièces justificatives*, 1858, p. 437, compte parmi les Réformés prisonniers à Vincennes, Francion, Le Pouilloux et le Baron de Serres. Il ignorait le motif de leur incarcération !

CHAPITRE XI

L'Agence Jurieu : La fin d'une carrière

I. Une vigoureuse reprise : 1696-1701. — II. Vives alertes.
III. Les agences rivales, et la décrépitude de l'œuvre de Jurieu.

I

La promptitude mise à réorganiser l'agence ne pouvait chasser du cœur de Caillaud les sombres regrets et les doutes rongeurs. Avec quelle complaisance rappelait-il « l'exactitude, la capacité et la fidélité toutes extraordinaires pour le service du Roi » (1), de ces bons ouvriers de la première heure ! Ceux qu'il vient de recruter lui inspirent beaucoup moins de confiance. Chat échaudé craint l'eau froide : espion terrifié fuit le danger. Ne faut-il même pas appréhender « de faux avis », et que tous ces nouveaux venus ne fassent pas leur devoir ? Caillaud était donc plein d'inquiétudes. Il avait bien tort ; les événements parlèrent en faveur des ouvriers de la seconde heure.

De tous côtés, ils travaillaient avec un redoublement de passion. A lui seul, l'espion de Saint-Malo brassait la besogne d'une nombreuse équipe. Caillaud avait mis en lui ses plus grandes espérances : « C'est un garçon qui a beaucoup de mérite », disait-il (2). En effet, pour son premier coup, cet espion remarquable s'empara de la correspondance de Berwick, au mois de juillet 1696. La prise était tellement importante, en ces jours où l'on redoutait sans cesse que l'illustre général ne fît une descente pour rétablir le roi Jacques, que milord Shrewsbury se hâtait de prévenir Jurieu de continuer à intercepter ces lettres « de conséquence » (3). Jusqu'au mois d'octobre, les lettres de Ber-

(1, 2, 3) Voir *Appendice*, lettres de Caillaud du 22 février 1697, et de Vernon du 2 août 1696.

wick furent de la sorte interceptées, ouvertes, recopiées et adressées à Whitehall, où Guillaume III en prenait soigneusement connaissance. Si les projets du noble exilé furent toujours malheureux, le petit espion de Saint-Malo, salarié par Jurieu, ne contribua-t-il pas à assurer leur échec?

Dans ce même mois d'octobre, il envoyait un avis, dont milord Shrewsbury n'hésitait pas à reconnaître « la grande utilité », sur la flotte anglaise, dite des Barbades. Elle était richement chargée, et quatre corsaires français s'étaient élancés, dans les premiers jours d'octobre, de Saint-Malo, à la rencontre de ce convoi. Jurieu prévient aussitôt l'amirauté anglaise de l'endroit précis où la flotte est relâchée, et demande d'y envoyer au plus tôt une puissante escorte. « Il faut espérer, disait Caillaud, que les vaisseaux que l'amirauté d'Angleterre a dépêchés, arriveront aussitôt et avant même les quatre corsaires français ».

Cette heureuse nouvelle n'était pas encore arrivée à Whitehall, que le merle inlassable avait mis la main, croyait-il, sur le centre d'un complot, dont la vie du roi Guillaume était l'enjeu. Il avait découvert que le roi Jacques avait fait secrètement partir pour l'Angleterre six officiers français, chargés d'instructions mystérieuses. D'autre part, un Réfugié français à Londres, nommé Elias le Mezurier, entretenait à Saint-Malo avec des gens suspects une correspondance louche. Tout cela méritait un sérieux examen ; aussi demandait-il que l'on voulut bien l'entendre, car il ne pouvait se résoudre à écrire certaines choses. Ces révélations mirent en émoi les ministres de Guillaume. On fit de secrètes enquêtes, qui établirent que le zélé correspondant s'était cette fois-ci, laissé égarer par son ardeur.

Les autres espions résidant en nos ports de mer, faisaient eux aussi leur devoir, de façon à « contenter Sa Majesté » Britannique, même si leurs nouvelles ne présentaient point tout l'intérêt de celles de Saint-Malo. Les ouvriers apportaient donc à l'ouvrage comme un entrain rajeuni. Il était à prévoir que, de son côté, le chef d'une si diligente équipe ne manquerait pas de montrer son zèle « à la cause commune ».

Etienne Caillaud entretenait en effet des relations fort suivies avec deux espions, grands agitateurs, dont la main paraît en presque toutes les séditions qui bouleversèrent la France, de 1689 à 1712, et dont nous avons déjà eu souvent l'occasion de parler : Flotard et Braconnier. Savaient-ils, en transmettant à leur complice de Rotterdam leurs renseignements secrets, qu'ils travaillaient au profit d'une agence occulte, dispersée sur la France entière ? La chose ne paraît pas vraisemblable. Ces espions fraternisaient avec un confrère ; ils croyaient être tous ensemble de la même maison, et manger à la même table. Seulement, Caillaud y tenait le haut bout. Quoi qu'il en soit, il recevait par leur intermédiaire des nouvelles de première main, et, pendant les révoltes de 1703, de 1705, de 1706, c'est lui qui attisait l'incendie, selon ses moyens, en réchauffant le zèle des secrétaires d'Etat d'Angleterre, et en soufflant au cœur de Flotard « qu'il assistait de ses petites lumières », la haine farouche.

Il entretenait aussi des communications avec une agence similaire, établie depuis longtemps à Paris, sous la direction de M. Hopkins (1), et qui s'occupait surtout de surveiller le Prétendant et les gens intéressés aux intrigues du Prétendant. Hopkins comptait parmi ses louches serviteurs un certain Vroesen, habitant à Paris (2), M. de la Force (3), et un certain Martine, résidant aussi à Paris (4). Celui-ci fut

---

(1) Ce M. Hopkins qui débute à Paris dans les officines secrètes, continuera sa carrière dans les ministères anglais. En 1707, il est secrétaire particulier au secrétariat d'Etat, et c'est là qu'il continuera de bonnes relations avec Caillaud ; il reçoit ses lettres et lui adresse sa pension.

(2) Voir plusieurs lettres de cet agent au duc de Manchester en 1702, dans les *Historical Mss. Commission*, 1881, 2e partie.

(3) Dans ce même volume, voir une lettre de Manchester à M. de la Force, du 11 janvier 1702, où il l'avise d'avoir à partager diverses sommes avec Hopkins.

(4) Ce Martine ou Martin était payé, dit M. Owen Pike, 3,000 francs par an. Sa lettre du 27 janvier 1702 au duc de Manchester indique le début de sa correspondance avec ce secrétaire d'Etat. Le 31 janvier, il lui demande de lui envoyer ses lettres, dans l'intérêt du secret, sous le couvert d'une personne « de métier ». Cf. *Hist. Mss. Commission*, 1881, 2e partie. Martine continua sa correspondance avec Nottingham, successeur de Manchester ; il écrivait aussi à M. Aglionby. Il envoyait ses lettres à Nottingham sous le couvert de M. Ellis, qui « avait déjà fait ce métier, disait Nottingham, sous des noms supposés ». Voir *Record Office, France*,

particulièrement remarqué de lord Manchester, qui recevait ses lettres par l'intermédiaire de M. Ellis, devenu plus tard secrétaire des ministres d'Etat.

Comme l'indicateur Hopkins s'entendait avec l'espion Caillaud, il y a chance que les deux compères se rendirent de mutuels services. Si, de la Cour de France, quelque personnage important était envoyé dans les Cours étrangères, Hopkins faisait savoir à Caillaud qu'il y avait intérêt à les surveiller, pendant leur séjour en Hollande. C'est ainsi qu'au moins à deux reprises, l'espion de Rotterdam put tenir l'Angleterre au courant des intentions de l'abbé Du Bos et d'Helvétius, soupçonnés de remplir, en 1698 et en 1705, une mission secrète au service de la France (1).

Dans la longue série des exploits réalisés par l'agence sournoise de Rotterdam, et dont les lettres de Caillaud peuvent donner l'idée, l'histoire de l'espionnage discret dont eurent à souffrir deux personnages illustres, durant leur séjour en Hollande, forme un chapitre inattendu.

II

L'agence de Jurieu entrait dans la dixième année de son existence, confiante en l'avenir, appuyée sur de fortes amitiés, rajeunie par l'épreuve passagère du malheur, quand un cri d'hostilité se fit entendre. Il ne venait point de France. Ce qui lui donnait une signification beaucoup plus inquiétante, c'est qu'il était poussé par un homme d'Etat de Guillaume d'Orange lui-même.

Au moment de négocier à Paris un traité de commerce anglo-français, lord Portland, ministre plénipotentiaire, s'était attaché, en qualité de secrétaire, un certain Robethon. L'inévitable Caillaud se mêla de vouloir diriger les négociateurs, et sans doute aussi, les négociations. Il commença par provoquer la désunion entre les représentants de l'Angleterre

---

n° 152, f°s 79-80, lettre du 3 juillet 1702. Ces noms supposés sont donnés dans la lettre du 12 janvier 1702, de Manchester à Hopkins. Voir *Hist. Mss. Com.*, *loc. cit.*

(1) Voir *Appendice*, lettres de Caillaud du 22 août 1698 et du 16 octobre 1705.

et ceux des Provinces-Unies, parmi lesquels, disait-il confidentiellement à lord Portland, il y en avait un, jadis bourgmestre de Rotterdam, très opposé aux intérêts de Guillaume III et à ceux de Portland lui-même. Puis, régentant sans aucune discrétion, il traçait la ligne de conduite qu'à son avis il fallait suivre, citait les gens qu'il convenait de voir à Paris, et ceux dont il était nécessaire de se garder. Bref, une lettre d'impudentes instructions (1). Elle perdit le trop empressé délateur. Milord Portland manifesta quelque impatience et sur le contenu de la lettre et sur la façon, qu'il jugeait imprudente, dont cette lettre lui avait été remise. Robethon, qui nourrissait pour Caillaud et son complice Jurieu des sentiments très peu sympathiques (2), profita de la faute commise pour écrire de sa meilleure encre aux organisateurs de la délation, à Rotterdam. Puis, affectant de se délecter à mortifier ses victimes, il raconta aux amis de Caillaud et même à ses ennemis la mésaventure de l'informateur, qui se déclara tout meurtri : « Je ne sais d'où vient qu'on agit ainsi avec moi. Je ne crois pas y avoir donné lieu. Cela me fait un véritable chagrin ».

L'alerte de 1698 était douloureuse, parce qu'elle révélait pour la première fois, parmi les hommes susceptibles de gouverner un jour l'Angleterre, des hostilités cachées, une animosité profonde à l'endroit des ouvriers occultes de Rotterdam. Elle fut suivie d'une autre alerte, qui fut sur le point de compromettre à nouveau toute l'organisation de l'œuvre. Vers le mois de juillet 1698, les huguenots du Poitou recommencèrent avec colère leurs assemblées, et répandirent des libelles menaçants, « où ils déclaraient que si on ne leur accordait le libre exercice de leur religion, ils l'obtiendraient de gré ou de force (3) ». Toute cette fin d'année fut très agitée ; les premiers mois de 1699 virent des commencements d'émeute. En mai, le peuple tenta un soulèvement à La Rochelle, et, sur des soupçons plus ou moins légitimes, les nouveaux convertis y furent arrêtés en masse. Ces mou-

---

(1) Voir *Appendice*, lettres de Caillaud du 3 janvier au 28 février 1698.
(2) C'est Caillaud lui-même qui nous l'apprend.
(3) *Record Office*, *News Letters*, *France*, *n° 23* (1697-1702). Voir surtout une lettre du 11 juillet 1698.

vements provoquèrent une recrudescence d'enquêtes, de surveillances et de perquisitions. Les merles de Jurieu furent contraints au silence. Celui de La Rochelle écrivait en mars 1699 : « L'orage qui s'est élevé de nouveau ici et à Rochefort contre les protestants m'a obligé de me tenir à l'écart pour le laisser dissiper, et c'est ce qui m'a empêché de vous écrire. On emprisonne, on exile à toute main ceux qui ne veulent pas aller à la messe... ». Et le 28 avril : « Je suis toujours obligé de me tenir à l'écart, à cause de la persécution qui règne en ces quartiers... On n'a jamais rien vu de si triste que tout ce qui se fait ici (1) ».

L'orage passa, mais une chose bien plus triste allait se produire, en 1702 : Guillaume III, le grand protecteur de l'agence, mourait prématurément. Lui disparu, il y avait à craindre pour la vie même de l'œuvre, car la reine Anne, malgré les flagorneries dont l'accablaient Jurieu et Caillaud, n'était guère disposée à protéger de plein gré la politique whig et les œuvres de cette politique. Caillaud fit part de ses inquiétudes à Blathwayt, sûr confident des pensées de Guillaume : « Vous aurez la bonté, Monsieur, de me faire donner vos ordres, afin que je puisse les suivre, car la mort du roi apportera bien du changement aux affaires particulières et générales. Accordez-moi toujours l'honneur de votre puissante protection ». La présence de Godolphin aux finances et de Malborough aux armées, tous deux whigs sincères, profita à l'œuvre de Jurieu. Lord Malborough, aussitôt débarqué à La Haye dans les premiers mois de l'année 1702, appela auprès de lui Jurieu et Caillaud à qui il promit sa protection, celle de milord Manchester, nouveau secrétaire d'Etat, celle enfin du Grand Pensionnaire Heinsius, que les deux compères avaient des raisons particulières de compter parmi leurs plus solides protecteurs (2).

Cependant, ces promesses rassurantes furent suivies d'actes stupéfiants. Elles avaient été solennellement faites au mois de mars, et dès le mois d'avril, lord Manchester se déclarait nettement contre l'entreprise dirigée par Jurieu.

---

(1) *Record Office, News Letters, France, n° 23.*
(2) Voir *Appendice*, lettre de Caillaud du 31 mars 1702.

Il écrivit d'un ton sec à Rotterdam qu'il n'avait plus foi au secret, si nécessaire dans ces sortes d'affaires; qu'il n'était pas seul, à Londres, à connaître les rapports des agents de France; et qu'enfin il s'était rendu compte que les avis, arrivant trop tard, n'étaient d'aucune utilité pour l'amirauté anglaise. Il fallait craindre que ce brusque revirement d'opinion ne fut le prélude d'une mesure plus radicale, mais lord Manchester quitta, au moment le plus critique de cet épisode mystérieux, la Secrétairerie d'Etat. Nous avons lieu de croire qu'en prenant congé de ses correspondants, il leur ménagea une surprise cruelle.

Rapprochons en effet les dates. Manchester quitta la Secrétairerie dans les premiers jours de juin 1702. Or, à Rotterdam même, se nouait, à ce moment précis, une intrigue ébauchée depuis quelque temps à La Haye, et qui ne tendait à rien moins qu'à supplanter l'officine de Jurieu par un nouveau bureau d'espionnage, sous la direction de M. de Lestang et du pasteur Basnage. Milord Nottingham, successeur de Manchester, ignorait cette machination; et ce sera Caillaud qui le mettra au courant de la nouvelle alerte. Il y a donc toute raison de voir en cet incident la main de Manchester.

Caillaud raconte l'événement d'une façon si complète et avec un tel air de sincérité douloureuse, que nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole.

Rotterdam, 30 juin 1702.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois. Je suivrai vos ordres avec exactitude. Vous trouverez, Monsieur, ci-inclus copie des lettres que M. Jurieu et moi écrivons à milord Nottingham. Vous en verrez le sujet, et nous espérons que vous voudrez bien avoir la bonté d'en conférer avec Sa Grandeur, et même de lui communiquer celle-ci, si vous le jugez à propos, parce qu'elle vous apprendra plus particulièrement de quelle manière l'affaire en question m'a été proposée, et que vous en connaissez toutes les personnes.

Monsieur Basnage, ministre, vint trouver il y a quelques jours M. Cavalier, et il lui dit qu'il était chargé, d'une personne importante de l'Etat, de chercher un correspondant pour Brest et

Rochefort. Le sieur Cavalier lui dit qu'il n'y saurait réussir, mais comme ces Messieurs n'ont que trop sû qu'autrefois j'avais de grandes habitudes en France, M. Cavalier me le proposa, croyant que je voudrais bien rendre ce service à l'Etat. Je crus en effet que c'était pour quelqu'un de ce gouvernement ici. Je répondis que je ne manquais point de bonnes intentions pour le service de l'Etat, mais qu'avant toute chose, il fallait voir sur quel pied on voulait mettre cette affaire et savoir qui la proposait, après quoi je verrai, si je pourrais trouver des amis qui voulûssent y entrer, ce que je croyais pourtant fort difficile. Le sieur Cavalier ayant fait son rapport à M. Basnage, celui-ci lui dit qu'il en écrirait à La Haye, et qu'on donnerait toutes les assurances possibles si on avait affaire à d'honnêtes gens. En effet, M. Basnage reçut ordre de se rendre avec M. Cavalier à La Haye, pour conférer avec M. de Lestang, qui est celui qui a chargé M. Basnage de cette commission. Il leur dit qu'il en avait parlé à milord Malborough, qui avait répondu que M. de Lestang pouvait en écrire à milord Nottingham, puisque c'était lui qui devait payer, sur quoi ces trois Messieurs firent un mémoire que M. de Lestang s'est chargé d'envoyer à milord Nottingham, à qui il demande une grosse somme d'argent pour ce dessein, et le sieur de Beauval, frère du ministre, est chargé, m'a-t-on dit, de procurer des avis de ce qui se passe en Provence. On me fit part, Monsieur, de tout ceci, hier. A quoi je dis seulement que je verrai à ce que je pourrai faire, mais que je ne pouvais pas répondre que mes amis voulûssent accepter cette commission, vu les risques à quoi on s'expose.

Quoique j'ignore par quels ordres M. de Lestang agit, et si ce ne serait point en vue de m'ôter d'entre les mains une commission qu'on y a mise depuis de longues années, je n'ai eu garde d'y entendre, et il ne m'aurait pas été difficile d'établir une double correspondance à Brest et à Rochefort. L'intérêt ne me fera jamais rien faire contre mon devoir.

Je crois que cette pensée est seulement venue de M. de Lestang, qui l'a proposée à milord Malborough, croyant par là se rendre utile. Quoi qu'il en soit, je n'en suis point jaloux, mais aussi sais-je bien que les gens qui s'y emploient ne sauraient réussir pour parvenir aux fins qu'ils se proposent, car, quelques bonnes intentions qu'ils puissent avoir, leurs lumières sont trop bornées pour ce commerce, car on ne proposait d'abord que d'y faire voyager un homme. Je vous laisse à penser si on en tirerait par là de grands services, car, si on n'arme pas dans un temps, on peut le faire dans un autre. Il faut donc avoir des gens qui se tiennent sur les lieux, et il leur sera bien difficile d'y parvenir. Je sais

par expérience ce que c'est, ce n'est pas l'ouvrage d'une année. Il en faut plusieurs pour le mettre sur le pied où je l'ai établi. Vous savez, Monsieur, tout ce qui en est; ainsi vous en pouvez juger mieux que personne. Voilà de quelle manière la chose s'est passée.

Je vous ouvre mon cœur, parce que je suis persuadé que vous aurez la bonté de me donner vos avis, suivant l'état des choses. Il faut bien se donner garde que M. de Lestang ni ses amis sache que j'ai commerce en France pour le service de la Reine, ni qu'on lui fasse connaître que j'en ai écrit à milord Nottingham et à vous. Tout serait perdu.

Le sieur Cavalier m'a dit que M. de Lestang lui a dit que si, dans la dernière guerre, on avait voulu lui donner 18,000 florins, il aurait pu procurer un correspondant à Brest et un à Paris. Avec moins d'argent, j'en ai procuré bien davantage, et je vous assure, Monsieur, que bien que je n'épargne rien pour ce commerce et que je sacrifie tout, si on n'y était pas si ménager, et qu'on voulut faire un peu plus de dépenses, et m'assurer quelque chose de solide, je pousserais encore les choses plus loin. Mais je n'en saurais faire davantage, puisque je suis borné et qu'il est bien assez que j'y donne mon temps, sans presque rien recueillir.

Si on veut avoir double correspondance en ces ports de mer de France, et faire une double dépense, je n'ai rien à dire, mais il serait fâcheux qu'après que d'honnêtes gens ont bien servi, et vu la solidité de leurs avis, qu'on leur préférât des nouveaux venus, du zèle ni de la capacité desquels on ne pourrait répondre. Je ne saurais croire qu'on eût ce dessein, et si on a quelque dépense à faire, elle serait bien employée envers nos anciens correspondants, afin de les encourager dans ces temps périlleux, et ceux qui s'y emploient avec exactitude.

Pardonnez, Monsieur, la peine que je vous donne, mais en cette occasion, il s'agit du service de votre grande Reine. Ainsi, je veux espérer que vous aurez pour agréable la très humble prière que nous vous faisons, d'entretenir milord Nottingham de tout ceci. M. Jurieu vous assure de ses très humbles obéissances, et moi, je serai toujours avec une entière soumission... (1).

Etienne CAILLAUD ».

Nous verrons que ces craintes étaient fondées. Whitehall ne voulait plus reconnaître les services de l'équipe de Jurieu. Cependant, on dissimula encore quelques années ; du moins

---

1) *British Museum, addit. Mss., n° 21,552,* f° 46. Cette lettre est adressée à Blathwayt.

les deux complices de Rotterdam ne soupçonnèrent pas que les tentatives dont ils avaient eu si drôlement connaissance avaient déjà reçu un commencement d'exécution. Dans l'ignorance, ils continuèrent à manifester leur zèle, mais, en 1706, une nouvelle alerte mit à l'épreuve leur confiance rassurée. Le nouveau secrétaire d'Etat, milord Hedges, fit savoir, au mois de février ou mars, qu'il était mécontent, que les mémoires étaient secs, qu'ils arrivaient beaucoup trop tard, et que néanmoins il payait ces mauvais services, 12.000 florins par an, dont on ne demandait pas de rendre compte (1).

Ces alertes multipliées ne permettaient plus de conserver un doute sur la pensée secrète des ministres anglais. Il était clair qu'ils avaient d'ores et déjà signé l'arrêt de mort de l'agence de Jurieu. Elle avait le grand tort de représenter une politique vaincue. Ses organisateurs s'étaient inféodés au parti whig, qui fournissait les ministres de Guillaume III. Mais aux alentours de 1710, ces origines étaient compromettantes, car les tories relevaient la tête et se préparaient à chasser de Whitehall les whigs, au pouvoir depuis plus de vingt ans. D'ailleurs, Jurieu, le grand organisateur, touchait à sa fin. Perclus, tout saisi par les infirmités les plus affligeantes, il avait dû renoncer à diriger son œuvre, qu'il abandonnait à Etienne Caillaud. L'aspect de ce vieillard qui n'avait même plus à lui sa raison faisait involontairement remonter à la mémoire l'orgueilleuse prière qu'il adressait à Dieu, en 1694 : « Je le priai ardemment, racontait-il, qu'il ne permît pas qu'une tête et une langue dont il s'était servi pour annoncer ses vérités et les défendre, produisissent des extravagances capables de les déshonorer (2) ».

Les ministres anglais estimèrent que cette tête n'était plus assez vigoureuse ni cette langue assez sûre pour continuer un commerce aussi périlleux.

---

(1) Voir *Appendice*, lettre du 12 mars 1706.
(2) Cf. *Lettres pastorales*, XXIIe lettre, datée du 1er novembre 1694.

III

Nous avons déjà vu que de sourdes hostilités avaient ébranlé, dès l'année 1702, le crédit dont les amis de Jurieu jouissaient jusque-là sans réserve. Toute la perspicacité des deux complices de Rotterdam ne parvint pas à tirer parfaitement au clair les intrigues que, près d'eux, nouaient des hommes d'État avec un Basnage, un Lestang, un Lamberty et un M. de Marmande. Sans croire peut-être encore que l'on songeait à établir des ateliers rivaux, Jurieu et son ami sentirent cependant leurs positions menacées. On arriva, tant bien que mal, et plutôt mal que bien, à l'année 1706, où se déchaîna la mauvaise humeur de milord Hedges. Pour surcroît de peine, la police de Louis XIV jetait à nouveau l'alarme dans l'équipe si brutalement traitée par le ministre anglais. En février ou mars, le correspondant de Paris fut arrêté et se tira d'affaire avec beaucoup de peine, mais ne rendit plus que des services insignifiants. Vers la même époque, l'espion de Rochefort mourait, ce qui ne contribua pas à rehausser le prestige d'une agence fortement discutée (1).

Cependant, Caillaud réussissait encore une fois à rendre un service signalé à la cause protestante. Si toutes ses intrigues nouées avec les révoltés des Cévennes, avec les conspirateurs du Dauphiné, n'avaient abouti qu'à de lamentables échecs, il va, en 1711, donner une preuve suprême de la sûreté de son espionnage. A ce moment, le Prétendant élaborait un plan grandiose de soulèvement en Ecosse et d'invasion en Angleterre. L'histoire a conservé le souvenir de cette tentative, prélude de celle à laquelle milord Mar, le principal conjuré, attachera, en 1715, son nom (2). Le projet avorta, au moment même où le Prétendant s'imaginait tenir le succès. Nous pouvons dire aujourd'hui, sans crainte de grossir l'importance du rôle de Caillaud, que si

---

(1) Voir *Appendice*, lettre de Caillaud du 12 mars 1706.

(2) Sur ces différentes tentatives, voir Ch. Sanford Terry : *The Chevalier de Saint-Georges and the jacobite movements in his favour* (1701-1720), Londres, 1901.

le succès fut définitivement compromis, c'est grâce à l'extraordinaire perspicacité dont fit preuve l'agence de Rotterdam (1).

Comme toujours, Caillaud faisait surveiller de très près la Cour de Saint-Germain et ceux que les rigueurs de l'Angleterre ne voulaient plus supporter à Saint-Germain. Son agent de 1711, nommé Marsault, parvint à avoir connaissance du complot. Le 13 février 1711, il prévient en hâte Caillaud : « L'affaire presse, croyez-moi, et est sur le point d'éclore ». Quelques jours plus tard, il apprend que milord Drummond et milord Perth « conduisent l'affaire ». Mais surtout il découvre que l'agent secret, par lequel passent tous les plans, qui sert de trait d'union entre les conjurés d'Ecosse et ceux de France, est un simple pasteur anglican, nommé Taylor, « qui a passé plusieurs années en France après la dernière révolution, et qui vit actuellement à Rotterdam avec une pension de Saint-Germain » (2). Le 9 mars, Taylor s'ouvre à un ami secret de Marsault. « Il m'a dit que tout était prêt et qu'il allait faire prévenir à Bruges milord Drummond ». Le lendemain, il sait que « le prince de Galles songe à s'embarquer et prend déjà ses dispositions pour être informé du lieu de l'embarquement et du lieu de destination ». Caillaud, que ces nouvelles trop véridiques mettaient en état fiévreux, n'arrêtait pas de prévenir les secrétaires d'Etat anglais qui, prenant l'affaire au sérieux, devancèrent les projets du Prétendant et les firent ainsi échouer. C'est sans doute à ce service que Caillaud songeait, en 1715, quand il écrivait à lord Tilson : « Dieu veuille que les ennemis du Roi ne puissent jamais former de ces noirs complots comme ceux que nous avons vus autrefois, et qu'on a eu le bonheur de prévenir par les avis qu'on a eus en temps par mon ministère » (3).

Même ce ministère fut bientôt oublié, et de l'hostilité hargneuse de milord Hedges, Jurieu tomba à l'animosité

---

(1) Les documents sur cette affaire se trouvent au *Record Office*, *Hollande*, n° 236, f°s 246, 248, 256, 258 et suiv., et n° 239, f°s 14, 21, 204 et suiv.

(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 236.

(3) *Record Office*, *Hollande*, n° 577.

méprisante de lord Darmouth. Sur son lit d'agonie, il put alors entendre le glas funèbre de son œuvre, et quand il mourut, en 1713, il emportait le deuil de ses espérances criminelles. Depuis un an, en effet, Darmouth avait donné l'ordre à Caillaud de cesser la correspondance, à laquelle il reprochait « de n'avoir jamais été utile au public » (1). Malgré une lettre fort humble de Caillaud, la correspondance fut interrompue du 21 octobre 1712 au 25 octobre 1714.

Elle reprit avec l'avènement au pouvoir des Whigs, mais ne reconquit jamais l'importance de ses premiers jours. Les nouveaux secrétaires d'Etat, Townshend, Stanhope, Walpole, Sunderland, malgré leur attitude très froide, ne purent empêcher le traître endurci qu'était Etienne Caillaud de leur communiquer toutes les nouvelles qu'il parvenait à arracher à la Cour de France (2). Jusqu'en 1722, ce Réfugié, qui ne voulait rien oublier, travailla contre sa patrie d'origine (3). Ayant commis l'imprudence de rentrer en France, le cardinal Dubois le fit embastiller, le 26 avril 1722 (4), sous l'inculpation « d'avoir écrit à Rotterdam au sieur Grenon et de lui avoir mandé tous les faits publics qui se passaient dans Paris et tous les bruits de la ville et du royaume, tout ce qui s'imprimait, édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil et arrêts du Parlement (5) ». Tout cela n'était plus guère dangereux : Dubois remit en liberté celui que Pontchartrain eût allègrement envoyé à la potence, et les secrétaires d'Etat anglais consentirent péniblement au traître désormais impuissant une pension de cent livres par an ! Le nom de Caillaud paraît pour la dernière fois le 1er septembre

---

(1) Voir *Appendice*, lettres de Caillaud des 23 septembre et 21 octobre 1712.

(2) Il allait même jusqu'à les envoyer, sans être chargé de cette mission, et pour le seul plaisir de satisfaire un inconscient besoin de vengeance.

(3) Le 15 avril 1710, Torcy écrit aux plénipotentiaires français à Gertruydenberg de se tenir en garde contre E. Caillaud ; « il est souvent, dit-il, bien averti ». Cité par M. F. Funck-Brentano, *Figaro*, p. 86.

(4) Vers le mois de novembre 1718, on avait remis à Dubois des lettres de Caillaud, établissant sa trahison. « J'espère, écrivait celui-ci à Stanhope, qu'il ne m'en arrivera aucun chagrin ». Lettre du 20 novembre 1718 ; *Record Office, Hollande, n° 577.*

(5) Archives de la préfecture de police, carton Bastille, II, 381.

1722, dans une lettre qu'il adresse à Walpole. Nous ignorons ce qu'il devint, à partir de ce jour.

La décadence de l'équipe de Jurieu est trop intimement liée à la vie de Caillaud pour qu'elle puisse nous arrêter plus longuement. Œuvre de haine, conçue par un ministre réfugié pour mettre au secours des ennemis de la France tous les renseignements à lui fournis par des agents secrets, l'agence d'espionnage devient avec Caillaud, de 1715 à 1722, une entreprise trop personnelle, en dépit de son caractère, pour intéresser davantage l'histoire des agissements politiques d'un groupe considérable du Refuge français.

Il est donc inutile de suivre l'existence misérable qu'elle traîna pendant six à sept ans, et que ne parvinrent pas à ranimer les efforts énergiques tentés par quelques ouvriers plus hardis. Les noms de Marsault, de Renard, de Jollivett (1), s'ils appartiennent encore au Refuge, ne paraissent pas mériter d'être appelés les héritiers de Jurieu.

Mais, dans la grande famille du Refuge français, d'autres ne craignirent pas de continuer l'œuvre du ministre qui les avait élevés dans le mépris de leurs origines françaises. Ils formèrent ces équipes « de nouveaux venus », auxquels Etienne Caillaud souhaitait, en son cœur avili, dès 1715, « de s'acquitter de leur devoir avec autant de zèle et de fidélité » qu'il l'avait fait lui-même. Nous avons retrouvé au Record office leurs noms, leurs lettres, les preuves de leur trahison, qui continuent l'histoire lamentable des Réfugiés français, au service de l'ennemi.

Il semble que le premier en date ait été un certain M. de Marmande, fixé à Bruxelles (2). Déjà en 1696, au moment où la furieuse tempête qui avait emporté l'équipe de Jurieu rendait très difficiles les communications avec les espions de France, c'était à ce noble réfugié que les ministres anglais avaient eu recours, pour rétablir toutes choses. La lettre que M. de Marmande répondit à cette occasion ne laisse aucun doute à cet égard :

---

(1) Sur le rôle de ces individus, liés avec Caillaud, voir *Record Office*, *Hollande*, *n° 578*, qui contient leurs lettres.

(2) Haag ne dit rien sur ce réfugié.

Bruxelles, 7 juin 1696.

« Monsieur,

« Il n'y a encore rien de considérable des armées. Le mémoire qu'on nous donne de Paris et que je vous envoie est si sec, que j'avais déjà écrit pour en avoir d'une autre personne, qui pourrait nous envoyer quelque chose de meilleur, mais on n'ose écrire parce que les lettres sont ouvertes. Peut-être que dans quelque temps je pourrai renouer ce commerce, mais il faut avoir patience pour le présent... MARMANDE » (1).

En 1702, ce nouveau recruteur dont les bons offices avaient été, apparemment, utiles à l'Angleterre, est de nouveau sollicité, quand on songe à supplanter l'officine de Jurieu. Notre ministre en éprouvera bien assez de dépit, et pour arrêter le projet, fit écrire par Caillaud une lettre pleine d'insinuations malveillantes : « Je crois bien, Monsieur, que les recherches de M. de Marmande ne seront pas de grande importance... Je ne sais si on veut me couper l'herbe sous le pied, mais je doute que M. de Marmande ni autre puisse parvenir de longues années à établir un commerce comme celui que j'ai, ni trouver de tels correspondants... (2) ».

Nous ne saurions dire, dans l'état actuel de nos documents, si Jurieu parvint à discréditer son rival, mais une chose est certaine : un second membre influent du Refuge français nourrit à ce moment l'ambition de faire concurrence à l'agence de Rotterdam, et y réussit pleinement. C'était Lamberty.

Réfugié à La Haye, Lamberty avait mis à profit sa connaissance des hommes de l'Angleterre et des Pays-Bas, pour écrire des « *Mémoires sur la dernière révolution d'Angleterre* », parus en 1702. L'esprit général du livre ne trahissait pas précisément un ami fanatique des ministères whigs qui s'étaient succédés sous le règne de Guillaume d'Orange. Aussi fut-il bien agréé des hommes d'Etat de la reine Anne, qui déjà supportait avec une impatience visible

(1) *Record Office, Hollande, n° 220*. On trouve encore plusieurs lettres de ce Marmande à la collection des *News Letters, France, n° 22*.

(2) Voir *Appendice*, lettre de Caillaud du 22 septembre 1702.

la tutelle du parti whig. Lamberty devint une manière de personnage parmi les protestants français. Pour ceux qui ne voyaient que l'extérieur des choses, cet écrivain faisait honneur au corps des Réfugiés. Nous savons aujourd'hui qu'il en fut un membre gangrené. Dès l'année 1702, M. Warre, secrétaire particulier du secrétaire d'Etat, avait eu une entrevue secrète avec Lamberty, à La Haye, afin d'examiner avec lui les moyens d'établir une agence d'espionnage, en France. Caillaud, l'ayant appris, s'empressa de dénoncer à Nottingham celui dont on voulait faire son rival, comme un « mal intentionné », dont il fallait se garder (1). Peut-être la calomnie réussit-elle à écarter pour l'instant la candidature Lamberty ; mais nous savons qu'elle reparut en 1708, et qu'elle fut agréée.

Le 16 septembre 1708, Lamberty écrit à la Secrétairerie d'Etat :

« Monsieur,

« Je vous supplie très humblement de me faire savoir si vous êtes content de ce que j'ai l'honneur de vous mander, et de ma demande, et par conséquent, si je dois avoir l'honneur de continuer à écrire... » (2).

On fut content, et tout aussitôt le prix de la trahison fut débattu. Lamberty écrit de La Haye, le 21 septembre 1708 :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir ce soir fort tard l'honneur de la vôtre. J'ai eu à peine le temps d'écrire ma lettre ordinaire que je me donne l'honneur de vous envoyer ci-jointe. Si j'ai celui de vous écrire, je serais bien aise qu'on n'en sut rien, afin que je puisse écrire avec plus de confiance. En ce cas, j'ajouterai à part, quand j'aurai quelque chose de secret, et je pourrai envoyer un petit quartier de papier pour conserver, qui servirait d'une espèce de chiffre, pour nous entendre en certaines choses. J'ajoute à la relation deux lettres de France. A le dire confidemment, c'est la copie de celles que l'Envoyé de Suède reçoit, et dont j'ai la communication.

---

(1) Voir *Appendice*, lettre de Caillaud du 10 juillet 1702.
(2) *Record Office*, *Hollande*, n° 574, non paginé.

Pour le prix, vous savez, Monsieur, que c'est cent ducats par an, ou 50 livres sterling, payables par quartier d'avance. Vous savez, Monsieur, que je n'ai pas voulu écrire à milord Raby (1), parce qu'il ne voulait pas donner ce prix-là, et qui est le prix ordinaire de mes correspondances. Je continuerai à avoir l'honneur de vous écrire, jusqu'à ce que j'ai celui de votre réponse. En attendant, agréez que je me dise avec un profond respect... » (2).

Enfin, le 19 septembre 1708, toutes les conditions à peu près réglées de part et d'autre, Lamberty écrivait :

La Haye, 19 septembre 1708.

« Monsieur,

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre; en réponse j'aurai celui de vous dire, Monsieur, que je veux bien, par la considération que j'ai pour vous, me contenter de quarante livres sterling, payables dix livres sterling par quartier, mais c'est le dernier mot. Si vous l'agréez, ayez la bonté de me marquer de continuer, ou si non, de m'en abstenir. Cependant, quoique ce soit le prix d'un de mes moindres correspondants, je veux, Monsieur, pourtant vous traiter pour les nouvelles comme le meilleur, et vous en envoyer le plus, d'autant que je suis... » (3).

Lamberty resta au service de l'Angleterre au moins jusqu'à l'année 1715, où nous trouvons une lettre de lui à « George Tilson, écuyer à Londres », l'un des secrétaires de Walpole (4). Il le prie de communiquer les papiers qu'il envoie,

---

(1) Donc Lamberty a été pressenti d'abord par Warre, puis par lord Raby vers 1705, enfin en 1708.

(2) *Record Office, News-Letters, n° 64*. Toute la correspondance de Lamberty — et elle est volumineuse pendant les années 1708-1709, — se trouve là.

(3) *Record Office, News-Letters, n° 64*.

(4) Voici une lettre de Lamberty qui démontre qu'il fut, un certain temps, délaissé par les ministres de l'Angleterre. Il demande une gratification pour ses services d'espionnage « Il ne ferait pas, dit-il, une telle demande, quoique juste, n'était qu'étant privé de ses biens pour la religion protestante dont il est membre, et n'ayant aucune ressource, ayant quitté le service de la France il y a plus de cinq ans, à cause de la persécution qui commençait, il est ici chargé de famille, avec sa femme malade depuis plusieurs mois et dans un très pressant besoin de secours. Outre l'obligation qu'il aura du soulagement qu'on lui donnera, c'est qu'il pourra se

à Son Excellence Milord Townshend, et de lui continuer sa bienveillance (1).

Lamberty était-il un espion redoutable ? La chose n'est point douteuse, quand on connaît le soin particulier que Walpole prenait à s'informer auprès de ce Réfugié. Au mois de juin 1709, ayant été envoyé, en qualité de plénipotentiaire, à la Haye, Walpole écrivait à Tilson qu'il voyait très fréquemment Lamberty, dont il espérait obtenir « des papiers secrets concernant les projets et les résolutions des États de Hollande (2) », et les plans de guerre conçus à la Cour de France. Lamberty lui confessa même « que les meilleurs renseignements qu'il avait de France à présent, étaient par le moyen du secrétaire du Danemark et de la Suède, dont l'envoyé lui avait souvent envoyé des avis de la Cour de France (3) ».

Lamberty continuait heureusement, pour parler ainsi, dans le corps des Réfugiés, la politique de trahison inaugurée par Jurieu.

Autour de Marmande et de Lamberty, émules de Caillaud et grands seigneurs de l'espionnage, s'agitaient dans l'ombre beaucoup d'autres manouvriers, dont les services ne laissèrent pas de contenter les secrétaires d'Etat qui les employèrent. Nous ne ferons pas l'histoire de cette efflorescence morbide de plantes vénéneuses qui leva sur le sol du Refuge français. Les noms de ces « nouveaux venus », qui inspiraient à Caillaud une jalousie si profonde, sont aujourd'hui bien oubliés, même des historiens du protestantisme français. Jean Le Mezurier (4), La Fons, Hestsler (5), Morneau (6),

---

mettre en état d'agir pour rendre service.... ». *Record Office*, *France*, *n° 149*, liasse non datée et non paginée. Cette lettre montre que Lamberty commença son rôle d'espion vers 1690.

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 577*, non paginé. La lettre est de La Haye, 5 novembre 1715.

(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 233*. Voir surtout les lettres des 21 et 25 juin, des 2 et 19 juillet 1709, f°s 73, 77, 87, 115.

(3) Lettre du 2 juillet 1709, f° 87.

(4) Le Refuge comptait encore un Elias le Mezurier, qui inspirait peu de confiance à Jurieu. Voir plus haut, p. 231. Pour son rôle d'espion, voir *Record Office*, *France*, *n° 154*, f° 125-126, sa lettre du 23 octobre 1711.

(5) Est-il le même que cet Etienne de La Fons, dont nous avons parlé p. 165 ? Hestsler résidait à Cambrai. Voir *id.*, *ibid.*, leurs lettres de 1711 et 1712.

(6) Morneau, gentilhomme du Dauphiné, réfugié à Genève, ami de

de Lafond (1), Marsault (2), vendirent à l'Angleterre tous les secrets de leur patrie qu'ils purent découvrir. Partisans de la politique si bruyamment exaltée par les Comités zélateurs, ils mirent en pratique les conseils haineux qu'ils y prenaient, et contribuèrent à augmenter les suspicions de tous ceux qui, même en exil, se souvenaient de leurs origines françaises.

Vulson de Villeties, donnait « d'excellents renseignements » à Chetwynd, envoyé de l'Angleterre à Turin, en 1710. Voir *Record office*, *Savoie*, *n° 28*, non paginé ; lettre de Chetwynd du 11 juin 1710.

(1) Inconnu; est-il le même qu'Elie Lafont, dont nous avons parlé, voir p. 169?

(2) Sur ses relations avec le pasteur Basnage, voir plus haut, p. 5. Au *Record office*, *Hollande*, *n° 575*, il y a plusieurs lettres de Marsault, en 1711 et 1712. Il faisait passer ses lettres de Rotterdam en Angleterre par sa femme. Il se vante d'être un agent de la France, qu'il trahit au profit de l'Angleterre. En 1711, Marsault est mis en relations avec Caillaud par Townshend. Voir *Record office*, *Hollande*, *n° 236*, f°s 246, 248, 250 et suiv.

CHAPITRE XII

Les derniers efforts diplomatiques des vaincus

—

I. Les efforts du marquis de Miremont au Congrès d'Utrecht : la maladresse de son rôle et sa déclaration au nom des protestants français. — II. Les efforts du marquis de Rochegude en faveur de la libération des forçats pour la foi.

I

Les espérances des protestants français s'étaient évanouies, dès la fin de l'année 1711. Les soulèvements provoqués aux Cévennes avaient tous avorté ; l'espionnage organisé par Jurieu n'avait pu livrer la victoire aux ennemis de Louis XIV, qui finirent même par trouver exagérés les services secrets du ministre. Restait la protection de l'Angleterre; mais, en dépit d'une tradition que les protestants s'obstinaient à croire inviolable et sous laquelle ils abritaient leur propre intransigeance, la reine Anne, débarrassée du ministère whig, s'empressa d'écouter les propositions de paix de la France. Le 12 janvier 1712, seule parmi les puissances coalisées, elle participait officiellement aux négociations d'Utrecht (1).

Un grand désir de conciliation se faisait jour partout, en Angleterre et en France. La politique whig laissait après elle quelques profits et beaucoup d'amertumes. Ses chefs sombraient dans le déshonneur et la disgrâce. Malborough demandait comme une faveur la permission de passer la mer, avec la duchesse sa femme. C'étaient les soutiens de la politique des protestants zélés qui s'effondraient ainsi brusquement. Les jours étaient finis de l'intimité dans l'intrigue et de la communion dans la haine d'un seul

(1) Voir les *Actes... concernant la paix d'Utrecht*, 1714-1715.

ennemi : le roi de France. Si les protestants l'avaient compris, ils auraient apporté dans leurs revendications auprès de la reine Anne et de ses ministres, une sage discrétion. Encore ne pouvaient-ils juger que d'après les gros événements qui révélaient à tous les yeux la naissance d'un ordre nouveau. Mais, dans le secret des correspondances diplomatiques, les principaux représentants des deux nations montraient qu'ils sentaient enfin, en 1712, l'extrême urgence de lier ensemble les destinées de la France et de l'Angleterre. Nos généraux ne furent pas les moins habiles de nos diplomates. C'est ainsi que Villars, en même temps qu'il préparait Denain, s'efforçait de gagner, par ses révélations, l'amitié confiante du duc d'Ormond, successeur de Malborough à la tête des troupes anglaises en Flandre, et, par lui, l'amitié du gouvernement lui-même de la reine. Les deux lettres que nous donnons sont curieuses à cet égard.

« Au camp de Henin-Liétart, 13 août 1712.

« Quoique vous soyez mieux informé par toutes les sages précautions que vous prenez, que nous ne pouvons l'être, des avis que j'aurais l'honneur de vous donner, je crois être obligé d'avoir celui de vous mander que nous apprenons, par les instruments des principaux prisonniers faits dans la dernière action, que l'on compte fermement en Hollande sur une prochaine révolution en Angleterre. Je n'imaginerai jamais qu'il puisse entrer dans la tête de personne de procurer ces révolutions par aucun attentat. Cependant, elles ne peuvent guère arriver tant que les principales personnes seront conservées. J'aurai l'honneur de vous dire encore, Monsieur, que l'animosité n'est pas moins grande présentement parmi tous nos ennemis contre l'Angleterre que contre nous, et en vérité l'on peut présumer qu'ils vous veulent autant de mal qu'à nous. Ces avis généraux ne vous paraîtront peut-être pas bien importants, mais c'est par ces connaissances générales que l'on démêle les intrigues particulières. Vous en ferez, Monsieur, l'usage que votre bon esprit vous fera trouver utile et nécessaire... ».

Et le 12 septembre 1712, annonçant « du camp de Presseau » au duc d'Ormond la série de ses victoires, Douai, le Quesnoy, et la retraite du prince Eugène, contre lequel il « prend les mesures convenables pour rendre vains tous ses efforts », Villars ajoute :

« J'ai eu l'honneur de vous mander, Monsieur, après l'affaire de Denain, ce qui m'était revenu des discours des principaux généraux ennemis qui tous, unanimement, comptaient sur une révolution très prochaine en Angleterre. M. le comte d'Albermade, s'expliquant même assez naturellement sur cela, je suis persuadé que, personnellement, il est très éloigné de la désirer, et les témoignages que vous, Monsieur, et M. le comte de Strafford m'avez fait l'honneur de me rendre en sa faveur, me persuadent qu'il est bon anglais, et par conséquent fort attaché aux intérêts de la Reine et de son ministère. Le comte Hompsech, fait prisonnier de guerre dans Douai, et, comme vous le savez, Monsieur, un des plus accrédités généraux des ennemis, a dit que l'on comptait actuellement en Hollande sur cette même révolution en Angleterre. Il n'y a point de bon Français qui ne doive la craindre, et je me crois plus obligé que personne à ne pas perdre un moment pour vous faire part de ces discours » (1).

Le maréchal de Villars occupé à signaler les périls qui pourraient menacer la reine Anne, et unissant par les liens de l'intérêt commun les deux royaumes, voilà un signe des temps nouveaux. Ni les Jacobites ne pèseront plus d'un grand poids dans la politique de Louis XIV à l'égard de la reine Anne, ni les protestants réfugiés ne seront plus le gros obstacle à l'amitié du ministère anglais envers Louis XIV. Par la force des événements, le sort des uns et des autres se trouvait réglé. Sans avoir la claire vision de la politique d'indifférence dont ils allaient être les victimes, les protestants se résignèrent devant l'inévitable, et, ne pouvant désormais jeter leurs amis sur les champs de bataille, ils songèrent à retirer quelques avantages de la paix que l'on négociait. Au mois de mai 1712, ils supplièrent la reine Anne d'agréer le marquis de Miremont comme représentant officieux des intérêts de l'Eglise Réformée de France, et de lui permettre de travailler, au Congrès, au rétablissement des Réfugiés dans leur patrie.

Aucun choix ne pouvait être plus malheureux. Pour défendre une cause dont la justice ne faisait point oublier les événements terribles auxquels elle avait donné lieu, les

---

(1) *Record Office, State papers foreign Archives, n° 265* (relatif à la paix d'Utrecht), f°s 760 et 785.

protestants appelaient l'instigateur même de l'intrigue qui, de 1689 à 1710, avait suscité à Louis XIV les cruels embarras que l'on sait. Ce promoteur de la révolution avait-il l'autorité morale nécessaire pour conférer avec les ministres du roi de France ?

Néanmoins la reine Anne agréa ce singulier diplomate qui avait, disait-elle « toujours donné des marques signalées de son zèle pour l'intérêt de la religion protestante et qui a une parfaite connaissance des souffrances des Français Réfugiés, tant dans nos Etats qu'en d'autres pays ». Elle priait donc les ministres de tous princes et Etats protestants de consulter le marquis de Miremont sur les affaires de religion dont les plénipotentiaires auraient à s'occuper (1).

Toutes ces preuves de sincère bienveillance allaient se heurter au curieux entêtement du marquis. Avant de partir pour Utrecht, il lui semblait nécessaire d'avoir la parole de la reine Anne qu'elle soutiendrait ses revendications religieuses « comme garante de l'Edit de Nantes. » Les protestants rebelles avaient si longtemps appuyé leurs appels à l'Angleterre sur ce titre, à la fois politique et religieux, des souverains de la Grande-Bretagne, qu'il ne pouvait être douteux pour personne, en 1712, que la protectrice officielle des huguenots français revendiquerait les droits de ses protégés naturels. Miremont espérait bien mettre ainsi face à face, à l'occasion du rétablissement de l'Edit de Nantes, le roi de France persécuteur et la reine d'Angleterre garante de la liberté du protestantisme. Il pourrait alors parler haut et ferme, Louis XIV ne se souciant plus sans doute de prolonger la querelle avec cette puissante reine. Mais il avait trop espéré : le 26 août, milord Darmouth lui répondait assez brièvement :

« Monsieur,

« Je suis très fâché de trouver, par la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, que les affaires dans

---

1) *Record Office*, *Foreign Entry-Books*, *France*, *n° 25*, f° 193. L'acte de la reine Anne est daté du 22 mai ; lord Darmouth l'envoie à Miremont avec une lettre dans laquelle il lui souhaite « toutes sortes de succès ». — Le 9 juin, la reine accordait un second acte à Miremont pour lui permettre de se rendre à Utrecht, *ibid.*, f° 211.

lesquelles vous vous êtes si généreusement engagé ne vont pas à votre souhait. Il y a longtemps que la Reine a fait écrire à ses ministres de vous appuyer, et je suis fort persuadé qu'ils s'en acquitteront avec plaisir et même avec beaucoup d'ardeur, mais comme il ne paraît pas par des actes authentiques que Sa Majesté soit garande (*sic*) de l'Edit de Nantes, Elle ne se croit pas en droit de faire des demandes en cette qualité. J'ai l'honneur... » (1).

Quand Miremont lut cette fin de non-recevoir, il y avait déjà plusieurs jours que le découragement l'avait envahi. Prompt aux résolutions, ne voulant pas apercevoir ou affectant de négliger les obstacles, l'intrigant marquis avait caressé le fol espoir d'entrer de plain-pied et de haute lutte au Congrès des plénipotentiaires d'Utrecht, porteur d'une commission impérative de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Arrivé en juillet, il avait immédiatement essayé d'obtenir audience des représentants de la France, mais le maréchal d'Huxelles refusa de le recevoir.

Si du moins les Alliés avaient fait preuve de condescendance amicale ! Mais il s'en fallait bien ; les représentants de l'Angleterre n'avaient point reconnu le titre dont se parait Miremont, et refusé à l'audacieux pétitionnaire la faculté d'assister aux conférences dans la Chambre de l'Hôtel de Ville. Réduit à se réfugier chez le comte Denhoff où il exposa, le 12 août, le point central de sa thèse, à savoir que Sa Majesté Britannique étant garante de l'Edit de Nantes, la question des Réfugiés français n'était pas seulement une affaire domestique, mais un problème international, Miremont eut la douleur de se voir réfuté par les ministres alliés, et principalement par lord Privy Seal qui, par manière de protestation, se leva, déclara qu'il ne délibérerait point sur un tel sujet, et se retira, ajoutant, à la satisfaction visible des assistants, qu'il examinerait d'ailleurs volontiers les autres points de la requête du marquis (2).

---

(1) *Id.*, *ibid.*, f° 230.

(2) *Record Office*, *State papers archives*, *n°* 271 (relatif à la paix d'Utrecht), lettres de Strafford à Bolingbroke des 26 juillet, 9, 12 et 19 août. — Voir aussi *Hollande*, *n°* 244 (t. II), les lettres de Strafford à John Bristol.

Stupéfait et confondu, Miremont voulut en appeler à milord Darmouth, à qui il écrivit, le 19 aout, une lettre qui ne manque point d'habileté ni de souplesse.

« Milord,

J'aurais eu l'honneur de vous rendre compte s'il s'était fait quelque chose qui en eut valu la peine. Pour les affaires qui m'ont amené ici, il y a eu trois conférences : les deux premières se sont passées à faire voir la lettre de créance dont il a plu à la Reine de m'honorer, et en quelques conversations, pour servir d'instructions. La dernière, qui fut avant-hier matin, on voulut commencer à entrer en matière. MM. les plénipotentiaires me prièrent de faire mes propositions. Je leur dis que je ne devais ni n'en pouvais faire d'autres que celle que j'avais déjà faite, qui était le rétablissement de l'Edit de Nantes, personne au monde n'étant en droit de renoncer à de si grands privilèges pour quelques avantages que ce fut qu'on apportât à nos Eglises.

Comme j'ai eu l'honneur, Milord, de vous le dire quelquefois, et à Sa Majesté même encore tout nouvellement, avant de partir de Londres, et à plusieurs de ses ministres d'Etat, je m'étais aperçu, dès le commencement, que cette proposition ne plaisait pas à plusieurs de l'assemblée. J'avais pris avec moi le manifeste qui fut fait quand milord Rivers s'embarqua au nom de Sa Majesté et de MM. les Etats, où le rétablissement de l'Edit de Nantes est formellement. Ainsi, je leur fis voir que je n'étais pas le premier qui en eût parlé, et pour répondre à ce que MM. les Ambassadeurs de France tâchent d'insinuer, que les affaires de religion sont des affaires domestiques et que personne ne s'en doit mêler, je montre les raisons qu'on donna au Conseil de Sa Majesté avant mon départ, par où l'on voit que les Rois d'Angleterre sont garants de plusieurs édits, et que les Français eux-mêmes en conviennent, ce qui fait voir qu'ils le peuvent être de celui-ci. Je ne les donnai pas, afin que l'Assemblée décidât si la Reine était garante ou non. Car je n'ignore pas qu'il ne dépende que de Sa Majesté uniquement de l'être ou non, après quoi, je sortis de l'assemblée, selon l'avis de milord Privy Seal, afin qu'elle fût plus libre, mais on me dit ensuite que l'on n'y avait rien décidé. Voilà, Milord, où les choses en sont. On voit clairement qu'il n'y a que la Reine qui puisse obliger la France à faire réussir une affaire si digne de sa grandeur et de son zèle. C'est pourquoi tous les Français protestants n'ont d'autre recours qu'à Elle.

Les ministres des autres puissances me disent tous les jours que leurs maîtres et eux sont remplis de la meilleure volonté du

monde pour le rétablissement de la religion, mais qu'il ne leur paraît pas que ceux de Sa Majesté aient des ordres de me soutenir, ce qui les a fort surpris. Par là, ils se tirent honnêtement d'intrigue et rejettent tout le mal sur l'Angleterre. C'est pourquoi, Milord, si l'on veut les dissuader, il serait nécessaire que Sa Majesté eût la bonté de leur faire donner de nouveaux ordres précis, qui ferment la bouche au public. Je comprends que ce sera à peu près la réponse que l'Assemblée me donnera par écrit, pour être envoyée à Sa Majesté, et que leurs maîtres la seconderont en tout, comme on me l'a déjà insinué.

J'attendrai, Milord, les ordres qu'il plaira à la Cour de m'envoyer, afin que je les suive exactement, et que je ne fasse point de démarches inutiles ni qui puissent embarrasser Sa Majesté. Je l'ai déjà évité et continuerai avec grand soin. Vous m'avez paru, Milord, si bien intentionné que j'espère que vous voudrez bien nous faire la grâce d'intercéder en notre faveur autant qu'il se pourra. J'ose dire que la cause le mérite; en mon particulier, j'en aurai toute la reconnaissance possible. Faites-moi, Milord, l'honneur d'en être persuadé, etc... (1).

MIREMONT ».

Il n'est que trop certain qu'en ces assises d'Utrecht, les Alliés abandonnèrent lâchement les Réfugiés, qu'ils laissèrent dans un isolement fatal. Ils prétendaient vouloir se ranger aux décisions de l'Angleterre, mais la Reine Anne prétendait n'avoir pas de devoirs envers les Réformés français, qui se trouvaient ainsi, par une combinaison politique bien inattendue, face à face avec Louis XIV, trop heureux de tenir à sa discrétion le marquis des Cévennes sanglantes. Pour éviter ce tête-à-tête dont l'issue n'était pas douteuse, Miremont essayait de persuader, d'apitoyer et de stimuler le cœur de Darmouth, mais la réponse qu'il en reçut, brève et catégorique, n'était point de celles qui raniment l'espérance. Au reste, il ne voulait point démordre de ses prétentions, et proclamait superbement qu'il ne demandait « qu'une seule chose, l'entier rétablissement de l'Edit de Nantes, dans tous ses effets et conséquences, car demander moins serait pire que ne demander rien du tout ».

Cela, face au public, car ses lettres à lord Darmouth attes-

(1) *Record Office, State papers foreign, Hollande, n° 575.*

tent beaucoup moins d'assurance. Il n'y est plus aussi certain de la prérogative royale dont il se réclame hardiment, au Conseil des plénipotentiaires : il supplie la reine de ne point la nier ; il insinue même que les arguments en faveur de cette thèse lui furent suggérés « au Conseil de Sa Majesté avant son départ (1) ! » Mais ses tentatives désespérées n'aboutirent qu'à précipiter la solution d'une difficulté dont le bouillant marquis avait fait imprudemment la condition *sine qua non* de la paix entre les Réfugiés et leur roi. Nous savons en effet que la reine Anne, fortement ennuyée des requêtes de Miremont, fit écrire le 26 août, aux plénipotentiaires anglais une lettre décisive.

Sa Majesté m'ordonne, disait Bolingbroke, de vous faire connaître qu'elle approuve milord Privy Seal d'avoir refusé de participer au débat sur la garantie de la couronne d'Angleterre pour l'Edit de Nantes. Sa Majesté observe que le marquis de Miremont dépasserait ses droits s'il demandait aux Alliés de se joindre à lui « pour demander l'exécution de cette garantie chimérique ». Elle pense qu'il convient assurément de faire tout son possible en faveur des protestants français, mais les vains projets que poursuit M. de Miremont ne peuvent que « l'embarrasser, la gêner et peut-être compromettre ce qu'on pourrait obtenir ». La Reine ne peut donc pas réclamer le droit d'intervenir, en vertu d'une garantie que l'on avoue ne reposer sur aucun document et dont Sa Majesté ignore tout. D'ailleurs la Reine est moins que personne qualifiée pour insister auprès du roi de France sur ce sujet, puisque, dans ses propres Etats, elle continue d'exercer ses rigueurs contre les catholiques (2).

Miremont eut-il connaissance de cette lettre si nettement désapprobatrice des moyens employés pour assurer le succès de sa négociation ? Quoi qu'il en soit, il est visible que le découragement envahit ce lutteur passionné. Vers la fin du mois d'octobre 1712, il se risquera à présenter de nouveau aux plénipotentiaires protestants qui semblaient ne

---

(1) Voir sa lettre, datée du 19 août 1712, *Record Office*, *Hollande*, *n° 373*.

(2) *Record Office*, *State papers archives*, *n° 274*.

plus y donner leur attention, un *Mémoire en faveur des Eglises Réformées de France* (1). Il y montrait que l'Edit de Nantes étant perpétuel et irrévocable, devait être rétabli, les galériens et les prisonniers, rendus à la liberté, et les puissances protestantes, tenues à travailler solidairement à cette résurrection de l'Eglise de France. Il ajoutait avec mélancolie : « On ne saurait, sans faire tort à leur piété, soupçonner les puissances protestantes de n'être pas sensibles aux maux de l'Eglise et de n'être pas vivement touchées du déplorable état où la suppression totale des exercices de notre religion en France a mis un million de familles. »

Malgré ces pressants appels, la Reine d'Angleterre, dont la conduite devait décider l'attitude générale des puissances protestantes, ne bougeait plus. Ses ambassadeurs observaient, comme sur un mot d'ordre, un mutisme rigoureux. De Prusse encore partit l'appel des consciences froissées. Frédéric-Guillaume avait, au début du Congrès, proposé, de concert avec la Hollande, de vigoureuses remontrances en faveur des protestants français. Mais sur elles, un silence absolu s'était fait. Aujourd'hui, probablement poussé à la fois par un désir généreux d'obtenir justice et par les sollicitations suppliantes de Miremont, Frédéric-Guillaume adresse une longue et belle lettre à la Reine d'Angleterre, qui devait hâter son intervention décisive (2).

Néanmoins, les plénipotentiaires des nations alliées ne s'intéressèrent à la motion de Miremont qu'en avril 1713. Le 11 de ce mois, Strafford annonce qu'enfin les ministres de la Reine d'Angleterre ont accepté de transmettre à ceux du Roi de France un Mémoire du marquis (3). Mais ils commirent la faute de permettre à Miremont de lire, à la salle de l'Hôtel de Ville où se réunissaient les négociateurs de la paix, une longue déclaration (4), dont la fierté confine à l'arrogance, et où l'on trouvera plus de menaces que de

(1) Daté du 21 octobre, *Record office*, *Hollande*, *n° 574*.

(2) Voir les *Actes... pour la paix d'Utrecht*, t. I, p. 335-345 ; t. III, p. 587-588 ; la lettre est du 21 février 1713.

(3) *Record Office*, *State papers archives*, *n° 271*. En effet ce mémoire est transcrit à cette date dans les *Actes*, t. III, p. 588-590.

(4) Elle se trouve à la suite de la lettre précédente.

prières. Miremont y réclamait, au nom des huguenots, le droit de protester, « avec toute l'ardeur et tout le respect imaginables, que nous ne perdrons jamais ni le désir ni l'espérance d'obtenir de l'équité et de la bonté de Sa Majesté (Louis XIV) le rétablissement de toutes les concessions qui nous ont été ci-devant faites pour l'exercice de notre religion, par les rois ses glorieux prédécesseurs et par Elle-même, que jamais nous ne nous désisterons d'une espérance et d'une prétention si justes et si bien fondées, et ne ferons jamais ce tort à nos consciences et à notre postérité que de nous départir des droits qu'Elle-même a bien voulu nous confirmer par tant de déclarations solennelles... Nous protestons ici à Sa Majesté, avec le respect le plus profond dont nous puissions être capables, solennellement et comme devant Dieu, que les omissions qui ont été jusqu'à présent faites de nous, et de nos légitimes intérêts ou qui se pourraient faire à l'avenir dans des occasions semblables à celles-ci, ne devront jamais être regardées comme un abandon que nous fassions de nos justes demandes, ni préjudicier en aucune manière à la bonté de notre cause et à la force de notre droit, qui nous sera toujours sacré (1) ».

Après les accès de découragement des mois d'août et octobre 1712, Miremont reprenait donc confiance. Par une brusque saute d'humeur, où apparaît si bien son caractère exagéré, il avait passé de la prostration à l'arrogance. Il se hasardait à vouloir rivaliser de finesse avec les ambassadeurs, qu'il espérait, dans sa candeur malicieuse, mettre en face du fait accompli. La lettre qu'il écrit, le 30 mai, à Darmouth, est toute remplie de ces illusions, — qui n'avaient plus qu'un jour à vivre.

---

(1) Tel était l'aveuglement de Miremont que le 26 mai, écrivant à Darmouth sur cette déclaration, il disait : « Je pense, Milord, que vous la trouverez aussi respectueuse qu'il est possible, et que, si elle ne plaît pas à la Cour de France, ce que je n'ai pourtant pas lieu de croire, du moins n'aura-t-elle pas lieu de s'en plaindre.... ». *Record office*, *Hollande*, *n° 576*. Voir aussi sa lettre du 30 mai. Cette déclaration fut remise au magistrat d'Utrecht le 26 mai. Voir *Actes*, t. IV, p. 416-418, et t. VI, p. 981-988.

« Milord,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12 mai. Si j'avais été assez heureux d'avoir quelque compte à rendre à Sa Majesté, je serais parti dans le moment pour retourner à Londres, selon ses ordres. Ce sera dans très peu de temps, puisqu'Elle me permet de rester, si mes propres affaires le requièrent. J'ai eu l'honneur, Milord, de vous envoyer, le dernier ordinaire par la poste, la déclaration que j'avais faite en faveur des Eglises réformées de France. J'espère, Milord, qu'elle n'aura pas été désapprouvée, surtout Sa Majesté n'étant commise en quoi que ce soit au monde, dont je me suis bien donné de garde. J'ai été si délicat là-dessus que j'ai cru qu'il ne fallait pas en parler à MM. les Ambassadeurs, qu'après qu'elle a été donnée aux magistrats, afin qu'ils pùssent assurer que je ne leur en avais pas dit un mot... (1).

MIREMONT ».

Que la cause défendue par ce fougueux avocat fut juste et sacrée, nul assurément n'oserait aujourd'hui le nier : le droit des consciences s'impose au respect. Mais était-ce bien l'heure de parler, sur ce ton, au roi de France ? Etait-ce habile ou même opportun ? Et fallait-il que ces accents de colère mal contenue fussent exprimés par celui qui, pendant près de vingt-cinq ans, avait employé, contre sa patrie, les moyens les plus odieux et les trahisons les plus noires ? Louis XIV fit à ces appels l'accueil, non certes qu'ils méritaient, mais qu'ils semblaient ne point redouter : il les méprisa.

II

L'échec des négociations poursuivies par le marquis de Miremont fit une impression profonde sur tous les Réfugiés français. Louis XIV marquait une volonté irréductible. Les puissances protestantes, qui s'étaient flattées de fléchir leur vaincu, n'avaient osé faire une sommation qui, de nouveau, eût compromis la paix si chèrement acquise. Alors les illusions tombèrent, celles des zélateurs aveuglément confiants en l'intervention des puissances étrangères, et celles

(1) *Record Office, Hollande, n° 576.*

des modérés que le poids de l'exil accablait et qui espéraient en la miséricorde de leur persécuteur. Le marquis de Miremont, découragé, ne paraîtra plus sur la scène de l'histoire. Il fut intransigeant dans ses démarches, et mit de la raideur, sans doute déplacée, en ses suppliques. Il était l'homme le moins fait pour sauver une cause, belle et juste, mais aux trois quarts compromise. Suspect pour son passé, d'un tempérament autoritaire et cassant, au verbe bref, et toujours prêt aux impatiences maladroites, le marquis aurait conduit la politique protestante, après une carrière sans honneur, à une fin sans gloire, si, en même temps, un autre noble Réfugié n'avait montré ce que peut une admirable vie au service d'une grande cause, appuyée sur une diplomatie loyale. C'était le marquis Jacques de Rochegude (1). Son exemple généreux rachètera bien des fautes et la droiture de ses démarches fera oublier bien des crimes. On aime à finir cette histoire attristante du protestantisme par le récit de la noble mission que s'était imposée à lui-même ce glorieux serviteur de la foi.

Il appartenait à une famille que la persécution avait rudement atteinte (2).

« La famille de Rochegude, écrit-il lui-même, a été aussi maltraitée en France pour cause de religion que nulle autre famille du Royaume. Ils étaient trois frères ; l'un fut tué au service du Roi avant la Révocation de l'Edit, les autres, faits prisonniers pour n'avoir pas voulu changer de religion, et enfin délivrés après deux ans et demi de prison, et conduits en Suisse par ordre du Roi. L'aîné de la famille est marié ; il a trois enfants, deux filles, qui furent enlevées à l'âge de quatre et cinq ans, et enfermées dans un couvent à Bagnols ; le fils, envoyé au collège des Jésuites à Beaucaire ; le père, arrêté dans le même temps, et la femme, errante dans les bois et sur les montagnes, gardant quelques brebis pour se cacher aux yeux du monde. Cette bergère est pourtant petite-fille de feu M. le chancelier Catignon, mais enfin étant reconnue, on la mit au couvent des religieuses de Nîmes, où elle fut quinze mois, et de là conduite à Genève par ordre du Roi.

---

(1) Sur Rochegude, voir Agnew, *ouv. cit.*, t. II, p. 48, 50, 53.

(2) Cf. *Bulletin*, 1868, p. 353 et suiv., et Chavannes, *Les réfugiés français dans le pays de Vaud*, 1874, ch. X.

Ses filles furent quatorze ans dans le couvent, et comme on était sur le point de leur mettre le voile, par un coup du Ciel elles s'échappent du couvent, et s'en viennent joindre père et mère à Vevay, petite ville en Suisse. Leur frère est resté sur ses terres en France, jusqu'à ce qu'enfin, depuis quelques semaines, il est sorti du royaume pour venir servir Dieu selon les mouvements de sa conscience, et Dieu a favorisé sa sortie.

Voilà l'histoire en abrégé de cette famille, depuis l'Edit révoqué. On laisse bien des circonstances qui donneraient lieu à de tristes peintures. Je remarquerai celle-ci pour notre consolation de n'avoir jamais donné lieu, non pas même dans le Refuge, à de si mauvais traitements. Il est vrai, j'ai été envoyé dans les Cours protestantes pour affaires de religion, mais je ne me suis jamais mêlé d'affaires d'Etat, non plus que mon frère. Cela est connu. Si j'ai parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avais cette liberté en France, mais je n'ai jamais parlé contre le Roi. Je sais qu'il est écrit : « Tu ne médiras point du prince de mon peuple. » Je n'ai pas besoin d'apologie là-dessus ; ce n'est pas aussi pour me justifier que je mets la main à la plume ; ceux qui me connaissent, me rendent cette justice. Ils savent aussi de quelle manière j'ai servi le Roi pendant dix ans. Le Roi même, en me faisant arrêter à la tête du régiment de Champagne dans Brissac, me fit dire par M. de Monclar qu'il était content de mes services, que l'on m'avancerait, mais qu'il fallait changer de religion. Je ne voulus point changer ; voilà mon crime à l'égard du Roi, et en cela plus malheureux que coupable, j'ose espérer que Sa Majesté voudra bien, après 25 ans de souffrances dans les prisons et dans l'exil, s'apaiser envers une famille qui n'a jamais désobéi à ses ordres, et lui accorder une grâce qu'elle a faite à d'autres, qui jouissent dans l'exil de leurs biens en France. S. M. a fait la même grâce à leur sœur de Monjoux, prisonnière trois ou quatre ans dans Pierre Ancize, et sept ans dans un couvent à Paris, que l'on nomme « Nouvelles Converties », d'où elle est sortie par ordre du Roi, conçu en ces mots : « Il est permis à la comtesse de Monjoux de se retirer sur ses terres, sans qu'elle y soit inquiétée pour la religion. » Nous avons des biens dans Orange, dont on demande aussi la jouissance, s'il plaît à Sa Majesté l'accorder, comme étant habitants de la ville, et possédant des domaines dans la principauté, et ayant maison dans la ville d'Orange... » (1).

---

(1) Ce mémoire inédit de Rochegude fut présenté par lord Darmouth au duc d'Aumont, le 22 juin 1713. — *Record office, Foreign Entry-Books, France, n° 27*, non paginé. Le *Bulletin* a publié un long développement de cette courte apologie ; 1889, p. 528 à 549.

Ce mémoire d'une sobriété et d'une dignité saisissantes, n'est que le pâle reflet de la brillante activité que déploya ce gentilhomme au service unique des « forçats pour la foi ». L'œuvre de leur libération fut son œuvre propre. C'est lui qui l'organisa, lui gagna les sympathies des puissances protestantes et la conduisit au succès. La reconnaissance des fils des martyrs devra remonter à ce noble exilé qui, par la ténacité de ses efforts, l'habileté de sa manière et le perpétuel sacrifice de sa vie, parvint à intéresser la reine Anne à la liberté d'une foule de malheureux.

Sans doute, le sort misérable de ceux qui, pour leur croyance, ramaient sur les galères du roi (1), avait ému la compassion des peuples protestants. Incapables d'arracher à la colère de Louis XIV ces innocentes victimes, les Réfugiés s'efforçaient d'atténuer leurs souffrances. De toutes parts, les collectes pour les galériens affluaient. Au mépris de la mort, d'enthousiastes fidèles se chargeaient d'aller distribuer à Marseille, à Toulon, cet or de la charité. Pris, ces distributeurs volontaires étaient impitoyablement pendus, mais ils ne manquèrent jamais à cette cause sainte. Leur zèle les poussa même à augmenter les risques de mort. Ils donnaient des secours et acceptaient des lettres, qu'ils transmettaient, au prix de mille dangers, aux parents exilés, aux pasteurs inquiets, et aux Comités soucieux (2). Ces lettres, écrites dans le secret du bagne par des confesseurs résignés, remplissaient d'édification les membres du Refuge. Et vraiment, elles sont belles, émouvantes par l'esprit qui les anime, respectables par la foi qui les élève et touchantes par la simplicité héroïque de leurs horribles récits. Cependant l'or que l'on distribuait et les prières que l'on faisait pour les « galériens » ne leur rendaient point la liberté. C'est à peine si l'on osait envisager la possibilité d'un bonheur

---

(1) Voir un bel article de M. Lavisse : « Sur les galères du roi », dans la *Revue de Paris*, 15 novembre 1897.

(2) Parmi les plus belles lettres de consolations spirituelles aux forçats, il faut citer celles de Jurieu à Lisle de Guast, encore inédites, et que je me propose de publier. Elles sont conservées au *British Museum*, *Mss. Egerton*, *n° 1,717*. Voir aussi des lettres de galériens dans *Bulletin*, 1862, p. 158-163 ; 1868, p. 42 et suiv. ; 1877, p. 506 et suiv.

si difficile. Les tentatives des ambassadeurs au moment de la paix de Ryswick avaient échoué (1). Devant l'obstination du Grand Roi, les Alliés s'étaient repliés sur leur ligne de politique étroite, à la grande douleur des protestants français. Les prisons ne lâchaient plus leur proie. C'est alors que le marquis de Rochegude, touché par tant de pitié, s'imposa à lui-même la mission de délivrer les forçats abandonnés.

Non pas qu'il ait été réduit à ses seules forces, isolé dans son dévouement. Si nous voulions dénombrer tous ceux qui secondèrent ses démarches et facilitèrent sa tâche, ce volume s'accroîtrait démesurément, pour le plus grand honneur des Réfugiés français. Dans la foule de ces auxiliaires cachés, plusieurs noms se détachent, en un relief plus saisissant. C'est tout d'abord le marquis Duquesne, fils de l'illustre amiral, qui met au service de l'œuvre sainte ses brillantes relations. Il gagne Malborough et Spanheim. Il obtient du roi de Prusse une chaude lettre de recommandation pour la reine Anne. L'Electeur de Hanovre lui promet aussi un concours actif (2).

C'est ensuite l'envoyé de Suède, toujours prêt à favoriser les entreprises des protestants français. Il n'hésitait pas à fournir de documents confidentiels son ami Lamberty, qui profitait de cette confiance pour trahir la France. A plus forte raison, ne reculera-t-il pas devant la grandeur du plan de Rochegude (3).

Comment le ferait-il, alors qu'en Hollande de nobles

---

(1) Au mois de septembre 1697, les ministres plénipotentiaires présentent à l'ambassadeur de Louis XIV une longue liste de forçats et de prisonniers « pour la foi ». Ils demandent surtout la délivrance de six pasteurs, en prison à Vincennes, Mathurin, Cardell, La Bastide, Giury, Gerault, Salvé. Cette liste fait aujourd'hui partie de la collection particulière de Mrs. Frankland-Russell-Astley. Cf. *Hist. Mss. Commiss.*. 1900, p. 161.

(2) Voir une lettre de Rochegude à Boyle, du 6 août 1708. *Record office, S. P. D. Anne, n° 10* 1708-1709, f° 12; et aussi *Hollande, n° 233*, f°s 31 et 38. Duquesne avait des instructions semi officielles des cantons évangéliques ; le roi de Prusse lui avait aussi donné une lettre pour la reine d'Angleterre que Duquesne lui fit remettre par son fils. Spanheim l'avait enfin recommandé à Boyle, qui chargea Malborough, en mai 1709, d'avoir une conférence, à La Haye, avec le fils de l'amiral français.

(3) Voir cette même lettre du 6 août 1708. L'envoyé de Suède faisait connaître à Rochegude les lettres qu'il adressait à la Cour de France.

femmes prenaient sur elles de maintenir les relations entre les forçats et les Réfugiés ? Entre toutes, Mlle Van Armeyden à Rotterdam et Mlle de Peray à la Haye, donnèrent à Rochegude, dès l'année 1694, l'exemple d'un comité secret de bienfaisance qui savait à l'occasion se transformer en bureau de renseignements (1).

Des pasteurs, autant que les parents des galériens, profitaient de ces consultations occultes envoyées de Marseille par un « galérien » nommé Blanchart, transmises à Londres par une Mme Savin, divulguées, prêchées et commentées par les ministres Lecoq et de l'Estang (2).

C'étaient là des dévouements épars, actifs, mais recherchant l'ombre, avec la crainte permanente de voir les hommes d'Etat s'occuper de cette charité discrète pour l'entraver et l'arrêter. Le marquis de Rochegude eut l'idée de faire sanctionner ces démarches secrètes, en leur donnant une existence quasi-officielle (3).

Le 15 mars 1707, il est en mesure de dresser « la liste des protestants qui souffrent actuellement la peine des galères de France, depuis 21, 20, 18, 15 années, pour la vérité de la Religion Réformée (4) ». Cette liste comprend les noms de 487 confesseurs de la foi, que Rochegude entreprit de rendre à la liberté, dût-il soutenir, pour chacune de ces victimes, un véritable corps à corps avec les légistes d'un monarque résolu à ne point livrer ses prisonniers.

---

(1) Le 27 juin 1704, M. de Beringhen écrivait de La Haye : « Ces demoiselles sont depuis dix ans en une correspondance étroite avec nos frères les galériens de Marseille ; ce qui est de ma connaissance, pour en avoir vu souvent les relations et les quittances de l'argent qu'on leur a fait tenir ». — *Record office, Hollande, n° 226*, f° 429.

(2) Voir la lettre du 6 août 1708, citée plus haut.

(3) Voir Jaccard, *Rochegude et les protestants sur les galères*, tirage à part de la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, 1898, Lausanne, in-8, 111 p. M. Jaccard a utilisé les lettres de Rochegude aux Cantons Evangéliques; j'utilise les rapports officiels de cette mission charitable.

(4) L'original est au *British Museum, Mss. Harleian, n° 7,543*, et comprend 31 pages. Jusqu'au f° 17, Rochegude dénombre les protestants condamnés pour cause d'assemblées ou de fuite hors du royaume ; 13 le furent pour avoir servi de guides aux fugitifs ; f° 17 à f° 25, liste des condamnés pour avoir participé aux troubles des Cévennes en 1702 ; f° 26, liste de 12 fugitifs pris au service de S. A. R. le duc de Savoie ; f° 27, liste de 22 déserteurs ; f° 29, liste de condamnés sur de simples présomptions.

Il obtient des cantons évangéliques une sorte de mission officieuse dans les diverses cours protestantes, où il doit exposer « exactement le triste état des fidèles confesseurs dans les galères de France » (1), et, vers la fin de l'année 1707, il est l'hôte du roi de Suède. Il n'eut pas de peine à le convaincre. Alors il accourt à La Haye, où il séjourne d'avril à juillet 1708, puis, sur les conseils de Malborough et d'Heinsius, il passe en Angleterre, et vers le mois de juillet, adresse « la liste des confesseurs à milord évêque de Salisbury », écrit lettres sur lettres au sous-secrétaire Tilson, à milord Sunderland, surtout au secrétaire d'Etat Boyle, dont la piété s'émeut profondément au spectacle d'un pareil courage (2).

Par son intermédiaire, Rochegude obtient une audience particulière de la reine Anne qui écouta favorablement l'avocat des opprimés, et s'engagea à faire solliciter la Cour de France. Modestes furent tout d'abord les ambitions de Rochegude. Il ne songe encore, pour la libération des forçats, qu'à des moyens détournés, à un échange de prisonniers. Il suggère ce procédé à milord Boyle qui ferait écrire S. M. la Reine aux Cantons Evangéliques de proposer, eux-mêmes, au Roi de France un échange entre « les fidèles captifs et les prisonniers faits sur le *Salisbury* ». Rochegude voyait dans cette intervention suisse un gros avantage ; on négociait « sans intéresser ni commettre l'autorité de la Reine ». Il ajoutait : « Si S. M. l'approuve, je partirai incessamment pour la Suisse ». Ces premières tentatives diplomatiques, encore bien timides, durèrent trois mois. Quand il eut la certitude que S. M. s'intéressait effectivement à son projet, Rochegude voulut annoncer lui-même cette nouvelle à ses amis de Suisse. Elle les remplit d'allégresse, et ils remercièrent sans retard la grande Reine dont ils exaltaient « le fond de piété, de droiture et de charité » (3).

Non contente de donner à son envoyé à la Cour de France

---

(1) Voir le mémoire de Rochegude à M. Tilson du 12 août 1708. — *Record office, S. P. D. Anne, n° 10*, f° 12 et suiv.

(2) Les documents du dossier Rochegude pour le mois d'août 1708 sont au volume n° 10, cité ci-dessus.

(3) Cf. Mémoire pour M. Tilson, cité plus haut.

des instructions conformes aux vues de Rochegude, Anne faisait écrire au duc de Malborough, au moment où s'ouvraient les premières négociations implorées par Louis XIV, de songer aux protestants français : « Leurs souffrances, disait-elle, doivent particulièrement attirer notre sollicitude royale » (1).

En même temps, elle autorise Rochegude, qui « la suppliait très humblement de vouloir l'expédier au plus tôt, considérant qu'il y a trois mois qu'il est ici à ses dépens » (2), à se prévaloir de sa royale recommandation auprès de l'Electeur de Hanovre. Rochegude passe aussitôt en Allemagne, gagne l'Electeur, puis descend vers la Suisse, où il arrive en décembre et où il se propose de prendre quelque repos, quand il reçoit, vers le milieu du mois de mai, des nouvelles alarmantes.

Les galériens lui ont écrit « ces jours passés qu'on les traite depuis peu aussi rudement que l'on ait fait il y a vingt ans, et qu'ils envisagent leur état après la paix, comme un état épouvantable selon le monde, si on les abandonnait à la fureur de la France » (3).

Sollicité par ces pauvres gens et par les Réfugiés de Suisse, que ces nouvelles ont terrifiés, de passer au plus tôt en Angleterre et en Hollande, le noble voyageur n'hésite point, et reprend la route du Nord (4). Il double les étapes, arrive, vers la fin du mois de mai, à Amsterdam et à La Haye, détermine L. L. H.H. P.P. à voter au plus vite une résolution en faveur des galériens, et dès qu'il possède en mains cette preuve de la protection des Etats Généraux, l'envoie à la

---

(1) Lettre du 2 mai 1709. — *Record office*, *Hollande*, *n° 233*, f° 124. — Anne avait donné à Rochegude des lettres pour les cantons évangéliques, que ceux-ci reçurent avec une grande reconnaissance. Ils adressèrent à Tilson le mémoire dont j'ai déjà parlé, et aussi une lettre de remerciement à la reine Anne. Cf. *Record office*, *Royal Letters*, *Switzerland*, *n° 59*, liasse non paginée. Cette lettre est du 29 juin 1709.

(2) Lettre de Rochegude à M. Tilson, dans le vol. n° 10, déjà cité.

(3) Lettre de Rochegude à Boyle, datée de Francfort, le 14 mai 1709. — Il écrit aussi à Sunderland, sur ce sujet. — *Record office*, *S. P. D. Anne*, *n° 10*, f° 101.

(4) Voir la lettre à Boyle, du 14 mai 1709 : « Votre Excellence, ajoutait-il, sera surprise d'entendre que l'on traite si mal ces pauvres gens, dans le temps que l'on demande la paix avec soumission ».

reine d'Angleterre, dont il faut hâter les décisions. Lui-même les suggère dans un mémoire, dont nous citerons les passages essentiels :

« Ce mémoire regarde deux choses, nos confesseurs dans les galères, et les Réformés en France, qui ne sont pas moins galériens qu'eux... En cela, l'on reconnaît bien la nécessité de rétablir la liberté de conscience par l'exercice de la Religion en France. Sans cela, les galères, les prisons et les couvents regorgeront de Réformés. Cela mérite de l'attention. Je joins au mémoire la résolution de MM. les Etats-Généraux en faveur des Confesseurs dans les galères et des Réformés opprimés en France, qui m'a été remise par leur ordre en main propre. S. M. sera sans doute fort aise de l'entendre lire. Oserai-je, sur cela, supplier très respectueusement S. M. de vouloir, s'il lui plaît, m'accorder une lettre de recommandation aux Etats-Généraux, qui serait de grande utilité à nos frères, lorsque je passerai dans chacune des provinces de Hollande ?... » (1).

Sans attendre la réponse, il passe tout d'abord chez le duc de Malborough. Accompagné de son ami Duquesne, il va, le 31 mai, conférer avec le représentant de la Reine, et provoque entre le député des Provinces-Unies, Malborough, Duquesne et lui-même (2), une conversation secrète dont nous devons regretter qu'il ne soit resté aucune trace, car n'y fut-il pas résolu de se montrer encore plus durs aux ambassadeurs de Louis XIV ? Cependant, il ne s'attarde point auprès des plénipotentiaires, attentifs à suivre les ordres de la Reine. C'est à la Cour même d'Angleterre qu'il songe à déployer son activité, à la veille du jour que l'on peut croire glorieux à la cause commune.

De France, divers correspondants lui transmettent des nouvelles consolantes qu'il communique aux ministres de la reine Anne (3). Il semble qu'ils aient tous ensemble nourri

(1) Rochegude envoie, le 30 mai 1709, ce mémoire et la résolution des Etats Généraux, vol. n° 10, f° 110. A la suite, je trouve une lettre de Marseille, du 14 juin 1709, adressée à S. M. Britannique par plusieurs galériens, Lhostalet, Cazal, Valette, Serres l'aîné, Serres le jeune, Allix David, Chastonnier, A. Damouyn, Et. Damouyn, Ruland, Musseton.

(2) Voir une lettre de Malborough à Boyle, datée de La Haye, 31 mai 1709. — *Record office*, *Hollande*, *n° 233*, f° 31.

(3) Il reçoit le 18 juin 1709 une lettre de M. le professeur Calendrini, réfugié à Genève, une autre des galériens de Marseille adressée aux pas-

à cette heure la chimère d'une prochaine restauration religieuse, dans le royaume de Louis XIV. Anne croit le moment venu d'exciter fortement les bonnes intentions des États-Généraux « en faveur des protestants de France, afin de faire cesser leur persécution, et leur procurer tous les avantages qui se pourront obtenir » (1). De leur côté, les cantons évangéliques pressent plus ardemment la Reine d'Angleterre et les Provinces-Unies de veiller aux intérêts protestants en France (2). Les galériens eux-mêmes, qui se doutent de la gravité des évènements, envoient plusieurs lettres à leur admirable avocat, pour lui demander d'intercéder auprès de S. M. Britannique. Ces touchantes missives remplissaient Rochegude d'un légitime orgueil : « J'ai eu l'honneur, disait-il, d'avoir été député depuis onze ans à plusieurs rois, électeurs, princes et États protestants pour affaires de religion, mais je puis assurer V. E. que jamais députation ne m'a fait tant de plaisir que celle-ci de la part de nos confesseurs. Quoique je ne sois point payé pour cela, comme on le sait fort bien, la Providence y pourvoira » (3).

Les exigences brutales des plénipotentiaires Heinsius, Eugène et Malborough arrêtèrent ces espoirs. Louis XIV rompit les négociations, fit appel au patriotisme de son peuple pour l'aider à sauver son honneur, releva notre prestige dans la glorieuse journée de Malplaquet, et même après les pénibles conférences de Gertruydenberg, connut à nouveau des succès inespérés.

Cependant Rochegude était condamné à l'inaction. Enfermé, depuis le mois de juin, dans sa retraite de

---

teurs de Christian-Erlang, qui la lui communiquent *Record office, S. P. D. Anne, n° 10*, f° 120 et suiv., et le 29 juin, une lettre de M. de Marconnay, grand maréchal du prince Christian de Brandebourg, qui lui annonce que les religionnaires du Poitou « s'assemblent toutes les semaines en plusieurs endroits, jusqu'au nombre de 1.000 personnes, et protestent qu'ils n'iront jamais à la messe... ». Ainsi, dit-il, « il y a beaucoup de charité à s'employer pour le rétablissement de la religion en France ». *Record office, S. P. D. Anne, n° 10*, f° 125).

1) Cette longue lettre à L. L. H. H. P. P. est datée de Windsor, 10 juillet 1709. — *Record office. Foreign Entry Books Miscellaneous, n° 209*, f° 244.

2) Voir une lettre de Rochegude à Boyle, du 29 juillet 1709. — *Record office, S. P. D. Anne, n° 11* (1709-1710), f° 17.

(3) Lettre à Boyle, du 5 août 1709. — *Record office. S. P. D. Anne, n° 11*, f° 24.

Windsor, il ne pouvait faire violence aux évènements, qui contrecarraient, de façon si malheureuse, les projets qu'il avait cru un instant en voie de réalisation. Il songeait à retourner passer l'hiver en Hollande, où il avait déjà envoyé un mémoire que les Etats Généraux avaient lu, et dont ils avaient retardé l'examen « jusqu'au retour de M. de Rochegude » (1).

Celui-ci débarqua en Hollande dans les premiers jours d'octobre, et le 28, les Etats-Généraux lui promirent de s'occuper enfin ! « sérieusement » des réformés français dans les négociations pour la paix. Les conférences de Gertruydenberg s'ouvrirent le 9 mars 1710 ; Rochegude qui, d'abord, était plein d'espoir, ne tarda pas à s'apercevoir du silence que l'on observait sur sa mission.

Il résolut de se rappeler aux plénipotentiaires, en obligeant les Etats Généraux à présenter un de ses Mémoires. En effet, le 8 juillet, il écrivait au secrétaire d'Etat anglais « pour l'informer, dit-il, de mes démarches sur cela. Je présentai mardi passé aux Etats le mémoire ci-joint. Il a été approuvé et mis en commission. J'aurai l'honneur de communiquer à V. E. ce qui aura été délibéré là-dessus » (2). Ces démonstrations dissimulaient une véritable peur d'agir. Prétextant qu'ils ne sauraient prendre les devants en une conjoncture si grave, les Etats-Généraux prièrent Rochegude de retourner en Angleterre pour connaître les dernières intentions de la Reine (3). Cela ressemblait fort à un jeu de raquettes, mais loin de s'indigner, le dévoué négociateur s'efforçait de se ménager encore des chances de salut. Parmi les commissionnaires chargés de donner une réponse

---

(1) Ce mémoire fut lu le 1er juillet 1710. Les députés nommés pour l'examiner dans la conférence qui se tiendra au retour de Rochegude sont MM. Welderen, Van de Lieren, Mourmont, Plost von Amstel, Aylna, Bouse, Pichart, Fagel, greffier. — *Record office*, *Hollande*, *n° 575* non paginé et aussi *S. P. D. Anne*, *n° 12* 1710, f° 131.

(2) Voir cette lettre au *Record office*, *Hollande*, *n° 575*.

(3) Il écrit lui-même : « Quelques-uns des principaux de l'Etat ont approuvé que je passe en Angleterre, pour avoir l'honneur de communiquer la chose à S. M., et que l'on renvoie à mon retour la conférence d'où dépend en quelque manière le bien de l'Eglise opprimée ». Lettre du 12 juillet 1710. — *Record office*, *Foreign Ministers in England*, *France* (*1697-1718*), *n° 2*, liasse non paginée.

définitive au mémoire du 1er juillet, Rochegude comptait un ami dévoué, parfaitement gagné à ses vues, M. Van Der Braud de Cleveskerk. Le 9 juillet, à la prière du marquis, Van Der Braud écrivit une longue lettre à milord évêque de Salisbury, forte, pressante et de nature à enlever l'assentiment de la Reine, à la veille du traité de paix.

« La France est réduite, disait-il, à une misère incroyable ; la conquête encore d'une ville ou la victoire d'une bataille nous ouvre l'entrée de la France ; jamais nous n'avons eu une occasion si favorable pour parler pour l'Eglise, et quand elle sera passée, nous ne la rencontrerons jamais... Les moyens de procéder à la délivrance du peuple de Dieu, à mon avis, sont d'en faire un point principal dans les articles préliminaires pour la paix, car si nous attendons après leur conclusion, la paix de Ryswick nous a appris que l'occasion en sera passée, et que l'attente sur la générosité du Roi de France nous tromperait... Nos yeux se tournent vers la Reine de la Grande-Bretagne, cette grande princesse... Milord, votre jugement éclairé vous fournira des arguments encore plus solides, et M. le marquis de Rochegude, dont il a plu à Dieu se servir pour solliciter le bien de son Eglise, et qui s'en acquitte avec tant de zèle et de piété, aura l'honneur de conférer avec vous... » (1).

Se servir de Van der Braud pour encourager la Cour d'Angleterre, et mettre à profit les amitiés de la Cour de Londres pour exciter le zèle de L. L. H. P. P., c'est à quoi s'emploie Rochegude. Il est à Londres vers le 11 ou 12 juillet, et prévient aussitôt Boyle de son retour prématuré et des raisons qui nécessitent une intervention énergique de la reine Anne. « N'ayant pu avoir hier l'honneur de voir V. E., à cause de ses grandes occupations, je me donne celui de lui écrire au sujet de mon passage en Angleterre. J'ai fait bien des voyages pour affaires de religion, mais je n'en ai point fait de si nécessaire que celui-ci au bien de l'Eglise souffrante ». Il demande ensuite que S. M. veuille bien éperonner l'indolence des Etats-Généraux et promettre de faire insérer dans les préliminaires de la paix une clause en faveur des protestants (2).

---

(1) *Record office, Foreign Ministers in England, France, n° 2.*
(2) *Id., ibid.* Lettre datée de Londres, 12 juillet 1710.

En même temps, il adressait à la Reine un « mémoire et requête pour être présentés avec un très profond respect à la Reine », où il développait ces mêmes idées (1). Une seconde fois, au risque d'outrepasser les bornes de la discrétion, Rochegude frappe, le 3 août, à la porte de la Reine pour la supplier d'écrire aux Etats-Généraux, en vue des préliminaires. Il présente encore un mémoire dans lequel il développait ce thème attendrissant que les Réfugiés persécutés éprouveraient une grande consolation, à savoir qu'une si grande reine ne les oubliait point (2).

Cet empressement trahit de sombres inquiétudes. Il était vrai que les événements rendaient moins probables que jamais des clauses favorables aux protestants français. Lassée de la tutelle que lui imposaient les whigs, de l'omnipotence de Malborough, et de l'insolence de la duchesse sa femme, Anne avait congédié le ministère, à la tête duquel étaient Sunderland et Godolphin. Elle avait appelé au pouvoir un ministère tory, et provoqué de nouvelles élections. La nouvelle majorité de la Chambre était nettement conservatrice. Les tories au pouvoir, c'était la disgrâce de Malborough, la politique hollandaise compromise, c'était enfin la paix avec la France assurée pour une date prochaine. Effectivement, des négociations furent aussitôt engagées par les tories avec le cabinet de Versailles. Les caprices de la politique anglaise permettaient à Louis XIV d'offrir une résistance plus ferme aux ouvertures des alliés, concernant les protestants et les forçats pour la foi.

Rochegude semble bien avoir pénétré ces difficultés qui soudain faisaient échec à sa campagne libératrice. De son côté, Heinsius n'avait plus confiance. Dans une conversation intime avec Townshend, représentant de l'Angleterre, il avait avoué que les véritables intentions des Etats-Généraux lui étaient inconnues, et qu'il n'espérait plus vaincre

---

(1) *Id.*, *ibid.* Le *Calendar* des papiers de la reine Anne signale la lettre du 12 juillet et le mémoire de Rochegude, mais c'est une erreur. Voir p. 582, aux numéros 116 et 129. Ces deux documents ne sont pas dans le vol. 12 des *S. P. D. Anne.*

(2) Cette lettre, annoncée dans le *Calendar Anne*, p. 594, à la date du 3 août 1710, a disparu du vol. Mss. *n° 13* (août-novembre 1710).

la résistance française (1). En voilà donc pour un an d'inaction forcée ! Dans l'ombre, les négociations continuent entre la France et l'Angleterre, à la grande fureur de l'Empereur et des États-Généraux de Hollande, qui protestaient contre ce qu'ils appelaient la *trahison* anglaise. Au milieu de ce va-et-vient de courants politiques, Rochegude sut conserver la maîtrise de lui-même. Son but était la délivrance des forçats, obtenue par les voies diplomatiques. Peu importe que ce soit Malborough ou Belingbroke qui préside à ces négociations ; comme il avait supplié le whig Sunderland, il continuera de s'adresser, avec une égale confiance, au tory Darmouth. Avec une légitime fierté, il pourra, en songeant aux amis qu'il avait fréquentés et dont l'attitude politique lui avait si péniblement déplu, se rendre un témoignage d'absolu loyalisme :

« Je ne me mêle pas de politique : ce n'est pas l'affaire des Réfugiés. Mon unique affaire, depuis treize à quatorze ans, est de solliciter auprès des puissances réformées en faveur de la religion opprimée et cruellement persécutée en France. Béni soit Dieu qui leur a inspiré le désir et le dessein de s'employer pour sa délivrance ! » Aussi, quand il se résoud, vers le mois de septembre 1711, à repasser en Hollande, pour se préparer aux négociations qui doivent s'ouvrir à Utrecht, Rochegude ne tiendra pas un autre langage au ministre actuel. Il est toujours son serviteur dévoué. Il attend toujours « du zèle de la reine, de celui de ses ministres, de votre piété, milord » (2), la liberté des forçats. Ce généreux Français ne cessa de rester l'avocat incorruptible de sa cause sacrée.

Ses lettres et ses mémoires du mois de septembre sont toutes frémissantes d'espoir et de crainte. L'Angleterre s'est décidément abouchée avec les ministres de Louis XIV, et rien ne transpire de leurs conférences mystérieuses. On croit que l'accord se fera bientôt, et Rochegude voudrait

---

(1) *Record office, Hollande, n° 235*, f° 263. Lettre de Townshend à Boyle, datée le 8 août 1710.

(2) Voir le mémoire qu'il adresse, le 6 septembre 1711, à la reine Anne, et la lettre qu'il écrit à lord Darmouth, le 11 septembre, « avant de partir de Windsor », au *Record office, S. P. D. Anne, n° 16* (1711), f° 85.

être à proximité des négociateurs. Il décide de revenir en Hollande, mais il tente auparavant un suprême effort auprès de la Reine et de son ministre. A milord Darmouth, il écrit, le 13 septembre :

« Milord,

Avant de partir de Windsor, je m'étais présenté à votre porte pour avoir l'honneur de prendre congé de Votre Excellence, et lui présenter très humblement ce Mémoire que je joins ici. J'en ai donné un semblable aux autres ministres, qui l'ont volontiers reçu. Le sujet en est triste : il regarde le malheureux état des Réformés en France, pour lesquels la Reine s'intéresse si généreusement, comme cela paraît par sa lettre aux Etats-Généraux où Sa Majesté recommande leurs intérêts en termes fort pressants. Une aussi puissante recommandation, le zèle de la Reine, celui de ses ministres, votre piété, Milord, et sur le tout cette bénédiction d'En-Haut qui est si visible sur les armes de la reine, tout cela nous fait augurer des bonnes choses dans le prochain traité de paix en faveur de l'Eglise souffrante. Je pars dans cette espérance... ».

Dans son Mémoire à la Reine, qu'il appelle « une nouvelle Esther », il se déclare convaincu que la Providence a dirigé « la continuation de cette guerre pour l'avantage des Alliés en général et pour la consolation en particulier de l'Eglise souffrante dans les fers, dans les cachots et sous le joug du papisme ».

C'est sous cette impression de victoire providentielle qu'il quitte l'Angleterre au mois de septembre et se rend en Hollande. Ici, les bonnes paroles ne lui manquèrent point. Sans doute, il n'eut aucune action sur la marche des négociations, que l'on continua, comme par le passé, à lui cacher soigneusement, mais on le munit d'une belle lettre pour les Cantons Evangéliques, qu'il leur apporta, vers la fin de l'année 1711. A ce moment, ses espérances étaient grandes.

Ses illusions furent cependant complètes. Parce qu'il possédait, écrites sur beau papier et scellées aux armes nationales, les recommandations et les promesses de la reine d'Angleterre, du roi de Prusse, des divers Electeurs

d'Allemagne, des cantons évangéliques et des Etats-Généraux de Hollande, Rochegude se flattait de faire entendre aux représentants de Louis XIV, isolé et vaincu, la voix impérieuse des puissances protestantes. Il espérait de toute son âme voir enfin s'ouvrir la porte des prisons, se dégarnir les bancs des galères, et les Réfugiés rentrer, par bandes serrées, dans la patrie reconquise (1). En réalité, les négociateurs se cachèrent de lui (2). Du côté des Alliés, il eut la douleur de ne rencontrer qu'un tiède concours ; du côté de la France, une intransigeance irréductible.

Les négociations s'ouvrirent officiellement le 12 janvier 1712. Au mois de février, les plénipotentiaires abordent enfin la question religieuse, mais sont unanimes à remettre cet examen à plus tard. Comme les ministres du roi de Prusse — qui semblent avoir apporté seuls le ferme dessein de faire aboutir les revendications protestantes, — essaient, le 1er mars, de ranimer l'attention sur ce sujet, on leur répond, avec un ensemble parfait, qu'en présence des grosses difficultés qui pourraient surgir, mieux vaudrait retarder encore cette conférence (3). Sans doute, on permet à Rochegude de faire entendre, le 26 avril, dans l'assemblée des Plénipotentiaires, un discours très pressant — et très applaudi — (4), mais, à ce moment même, les ministres du roi de France suggèrent fort secrètement l'idée d'une solution assez insidieuse. Ils font savoir, en demandant que l'on ne révèle point leur démarche, que si la reine d'Angleterre écrivait directement au roi de France, Sa Majesté, désireuse de maintenir son point d'honneur qui lui défend de souscrire aux démarches des puissances protestantes, écouterait cependant les propositions particulières d'une si grande reine (5). Et comme s'il voulait

(1) Il disait à Darmouth : « .. Tout cela nous fait augurer de bonnes choses dans le prochain traité de paix en faveur de l'Eglise souffrante. Je pars dans cette espérance ».

(2) Voir *Actes de la paix d'Utrecht*, 1714-1715.

(3) Cf. les lettres de Strafford au secrétaire d'Etat Bolingbroke, au *Record office*, *State papers foreign*, *archives*, *n° 271*, non paginé.

(4) Ce discours se trouve au *Record office*, *Hollande*, *n° 575*.

(5) C'est Strafford qui, le 12 août 1712, fait connaître à Bolingbroke cette proposition. Voir *Record office*, *archives*, *n° 271*, et aussi *Hollande*, *n° 244*, non paginé.

donner un premier gage de sa bonne volonté, le roi de France rend, à ce moment même, la liberté à un certain Jean Barbier, forçat depuis dix ans (1).

Ces manœuvres qui le réduisent à l'impuissance, ne découragent pas cependant Rochegude, et jusqu'à la fin du mois d'octobre, il redouble d'activité, presse ses correspondants secrets dans les galères du Roi, établit des listes de forçats, les contrôle et les complète par d'innombrables renseignements, avant de les soumettre à l'assemblée des plénipotentiaires. De ce côté là, une nouvelle déception l'attendait. Bolingbroke lui-même qui, le 28 octobre, avait réclamé la liste des galériens, ne témoigne plus que défiance et froideur. La liste ne lui parait être ni tout à fait authentique, ni « particulière ». « Je crains, objecte-t-il, que quelques-uns des cas donnés comme de pure religion, ne soient présentés autrement par les Français » (2). Une nouvelle enquête permet à Rochegude de tranquilliser le soupçonneux ministre, à qui il renvoie la liste le 22 novembre, en même temps qu'il prévient lord Bristol.

« Je viens de remettre par votre ordre, Milord, la liste des confesseurs à milord Privy-Seal. Elle m'a été envoyée des galères de Marseille avec toutes les circonstances possibles, d'où il paraît qu'ils y sont tous pour cause de religion. L'on ne peut que louer le zèle de S. M. et le vôtre, Milord, à vouloir procurer la délivrance de ces fidèles souffrants... Nos yeux sont sur l'Eternel ; nous les avons aussi sur S. M., et nous espérons qu'elle voudra bien penser aux moyens de sauver une infinité de pauvres âmes qui gémissent en France, sous l'oppression du papisme. Vous pouvez, Milord, contribuer beaucoup à ce grand œuvre qui semble avoir été réservé sous le règne glorieux de S. M. et sous son ministère. Madame l'Electrice d'Hanovre m'a fait l'honneur de m'écrire ces jours passés qu'elle ne doute point que la Reine qui a témoigné tant de compassion pour ces pauvres gens, qu'elle nomme bons et louables chrétiens, n'ait donné ses ordres en leur faveur à milord Evêque et à milord Strafford. J'ai communiqué

(1) Bristol l'annonce à Bolingbroke, le 5 juillet 1712. — *Record office, S. P. F., archives, n° 271.*

(2) Voir ces lettres du 28 octobre, du 12 et du 18 novembre, *Record office, S. P. F. archives, n° 274*, non paginé.

sa lettre à milord Evêque, il y a trois jours, et aujourd'hui je me donne l'honneur d'écrire à S. A. Electorale l'agréable nouvelle que V. E. nous donne en faveur de nos confesseurs, pour lesquels elle s'intéresse avec beaucoup de zèle » (1).

Rochegude ignorait que, sept jours auparavant, Bristol, loin de croire au succès de la négociation, avait écrit à Bolingbroke qu'il pensait que l'on ne pouvait répondre aux mémoires de Rochegude et de Miremont, « rien ou fort peu de chose » (2).

Louis XIV profitait en effet des victoires de Villars, du prestige des armées françaises subitement reconquis, du grand désarroi qui se manifestait dans la coalition, pour s'enfermer dans un tranquille silence, chaque fois que l'on essayait de soulever les questions religieuses. La hauteur avec laquelle il repoussait toute ingérence étrangère dans le réglement des affaires protestantes, rendait inutile l'activité diplomatique de Rochegude, et fauchait les espérances, de toutes part écloses, qui avaient muri sous le vent de la prospérité.

Toute son œuvre ne fut cependant pas anéantie. Bien que son rôle personnel eut à peu près pris fin, sa pensée ne cessait d'occuper les négociateurs, devenus les ouvriers de ce grand architecte. Il put assister, en 1713, au triomphe de ses desseins charitables, et saluer la liberté des « forçats pour la foi ».

Dès les premiers mois de 1713, des négociations officielles s'étaient ouvertes entre milord Darmouth et le duc d'Aumont, concernant « les 800 hommes ou environ qui sont encore sur les galères pour cause de religion » (3). Elles aboutirent à la délivrance de 136 malheureux, enchaînés à Marseille. Cependant la Cour de France, toujours préoccupée de ne paraître avoir cédé ni à des injonctions particulières ni à des négociations conduites par les puissances protestantes, exigea que l'on publiât en Angleterre la liste des forçats délivrés,

---

1) *Record office*, *Hollande*, *n° 244*, non paginé.
2) *Id.*, *ibid.* Cette lettre est du 15 novembre 1712.
3) Lettre de Darmouth (Whitehall, 1er juin 1713) au duc d'Aumont. — *Record office*, *S. P. D. archives*, *n° 267*, non paginé.

en spécifiant qu'ils « ont été relâchés par ordre du Roi très chrétien, à l'intercession de Sa Majesté Britannique (1) ».

Cette réserve hautaine réduisait à néant l'active intercession du marquis de Rochegude. Mais, loin de s'offenser d'un oubli ingrat, le généreux négociateur saisit avec empressement cette occasion, pour exciter encore davantage la charité de la Reine qui, depuis plus de dix ans, subissait la forte impulsion de son conseiller secret. Le 19 juin, il adressait à la Reine d'Angleterre la lettre suivante :

« Tous les bons protestants et plus particulièrement les Confesseurs que V. M. vient de délivrer, lui doivent de très humbles et très respectueux remerciements pour une si heureuse délivrance. C'est au nom de ces bienheureux confesseurs, de la part desquels j'ai eu l'honneur, en différents temps, de solliciter auprès de V. M., qui n'attendait que l'occasion de les délivrer. C'est de leur part (2), et par ma bouche, qu'ils reconnaissent aux pieds de V. M. lui être redevables de leur liberté. Oserait-on dire qu'elle serait imparfaite, si l'on retient nombre de leurs frères, compagnons de service avec eux, dans les prisons et sur les galères? Nous savons que V. M. s'intéresse également pour tous ces fidèles souffrants, et qu'elle a demandé leur élargissement. On sait aussi que S. M. le Roi de France s'est fait un plaisir de l'accorder à V. M. et qu'il fort aise qu'ils soient élargis, ce qui persuade qu'il accordera volontiers un reste de ces pauvres gens, que l'on a oubliés ou peut-être négligés à l'insu du Roi, mais qui ne sont pas moins dignes des compassions royales de V. M. Elle a commencé ce grand œuvre avec succès. V. M. l'achèvera, elle qui croit n'avoir rien fait, surtout au sujet de la piété, lorsqu'il lui reste quelque chose à faire, sentiment bien digne d'une grande Reine qui a le zèle de Dieu, et pour titre, Défenseuse (*sic*) de la Foi.

Je m'arrête là ; on ne saurait rien ajouter à ce beau titre, si glorieux pour V. M., mais, avant de finir, j'ai l'honneur de représenter très respectueusement à V. M. qu'il y a encore bien des

---

(1) Lettre de Darmouth, du 23 juin, au même. *Record office, Foreign Entry-Books, France, n° 27.* Voir *Bulletin*, 1878, p. 37-44, 192 et suiv. ; 1882, p. 60-73 ; 1889, p. 225-238.

(2) Les galériens délivrés adressèrent en effet leur lettre de remerciement à la reine par l'intermédiaire de Rochegude. Elle se trouve, ainsi que leur lettre au duc d'Aumont, au *Record office, Foreign ministers in England, France, n° 2.*

confesseurs dans les prisons (1), parmi lesquels on compte neuf pasteurs, dont on a donné les noms, et plusieurs autres prisonniers et prisonnières en différents lieux, pour cause de religion, qui implorent le puissant secours de V. M. aussi bien que le reste des galériens. La liste des uns et des autres est entre les mains de M. le duc d'Aumont. Une recommandation réitérée en leur faveur de la part de V. M. serait d'un grand poids, et les mettrait bientôt en pleine liberté. Quel sujet de joie et d'action de grâces pour ces fidèles témoins ! et de remerciments pour les puissances qui ont écrit pour eux à V. M. ! Toutes les Eglises s'en réjouiront, elles béniront Dieu et V. M. et continueront leurs vœux les plus ardents pour la prospérité et pour la conservation de sa Personne sacrée » (2).

En même temps, il envoyait la liste au duc de Shrewsbury, représentant de l'Angleterre à Versailles, qui, tout d'abord, se heurta à d'assez grosses difficultés. La liste qu'il tenait de Rochegude contenait en effet plus de noms que celle possédée par le duc d'Aumont ; Torcy demanda un supplément d'enquêtes (3). Lord Darmouth écrivit à « Messieurs du Comité français » de Londres, pour obtenir les noms des captifs qu'ils pourraient connaître (4) ; mais les négociations menaçaient de traîner en longueur. D'autre part, les Etats-Généraux, sollicités par la reine d'Angleterre de « prendre à cœur les intérêts et le soulagement des protestants de France », se récusaient en termes voilés, prétextant qu'ils ne sauraient être de grande utilité « dans les conjonctures présentes » (5).

Enfin, Pontchartrain semblait désireux d'entraver les négociations. Il ne cessait d'objecter que les forçats actuellement sur les galères n'étaient point « des forçats pour la foi », mais de vulgaires séditieux, pris les armes à la

---

(1) Par une lettre datée de Londres, 20 juin 1713, Rochegude priait lord Darmouth de s'intéresser, lui aussi, à leur élargissement. — *Record office*, *S. P. D. Anne*, *n° 21* (1713), f° 111.

(2) *Record office*, *S. P. D. Anne*, *n° 21*, f° 111.

(3) *Record office*, *France*, *n° 157*, f° 106. Lettre de Shrewsbury, du 10 juillet 1713.

(4) *Record office*, *Foreign Entry Books*, *France*, *n° 27*. La lettre est du 12 août 1713.

(5) La réponse des Etats Généraux à la reine d'Angleterre est du 9 août 1713. — *Record office*, *Royal Letters*, *Hollande*, *n° 34*, non paginé.

main dans les Cévennes. Rochegude, qui avait apporté aux Etats-Généraux la lettre de la reine Anne, résolut « de passer derechef en Angleterre ».

Ce ne fut qu'après six mois d'efforts que l'ambassadeur Prior obtint la délivrance de 44 galériens, auxquels Louis XIV enjoignait « de sortir immédiatement du royaume » (1).

Pontchartrain justifiait ainsi cette mesure de proscription : « Le roi de France a eu besoin de toute la considération qu'il a pour la reine d'Angleterre pour s'y déterminer, y ayant même de ces malheureux qu'il avait fait recommander pour n'en jamais sortir » (2).

Le 25 mai 1714, après de nombreuses conversations avec notre représentant d'Herville, Bolingbroke, qui avait essayé d'arracher aux galères quelques protestants qui y souffraient encore, se laissa persuader qu'ils n'y étaient point « pour cause de religion », et écrivit à Prior en ce sens (3).

Le nom du marquis de Rochegude apparaîtra encore jusqu'en 1718, dans les négociations soit officieuses, soit officielles, jusqu'à la libération complète des derniers « restes ». Alors son rôle sera fini, mais sa gloire demeure. C'est lui qui, à l'origine de ce mouvement de charité, a mis l'empreinte de son caractère. Homme religieux, il a voulu que son œuvre ne relevât jamais d'une autre autorité que celle de la foi. Il a maintenu son idée au-dessus des factions politiques. Nulle compromission n'a terni les couleurs

---

(1) Prior examina de très près les listes discutées, dès le mois d'octobre 1713. Voir une de ses lettres, du 17 octobre, au secrétaire d'Etat anglais. *Record office*, *France*, *n° 157*, f° 307. En février 1714, Pontchartrain refuse la liberté de dix galériens proposés. Voir lettre de Prior du 16 février, *Record office*, *France*, *n° 158*, f° 32. — Le 27 février, Prior établit la liste acceptée de part et d'autre, et enfin le 1er mars 1714, il envoie la liste des « 44 galériens auxquels le roi a accordé la liberté, à condition de sortir du royaume ». Cette liste est dans le vol. mss. n° 158.

(2) Lettre de Pontchartrain à d'Herville, du 7 mars 1714. *Record office*, *Foreign ministers in England*, *France*, *n° 2*. — Le 7 avril 1714, Prior envoye à Londres la liste des 44 libérés, en prévenant que ceux qui restent aux galères n'y sont point pour « cause de religion ». *Record office*, *France*, *n° 158*, f° 88.

(3) La lettre est datée de Whitehall, 25 mai 1714, *Foreign Entry Books*, *France*, *n° 28*, non paginé.

de son drapeau. Il restera l'organisateur admirable d'une campagne diplomatique dont il assura le succès. Par son active ténacité, il a provoqué l'ébranlement des volontés hésitantes et a concentré l'attention distraite. Il n'a jamais souffert que les puissances protestantes perdissent de vue la misérable condition des « forçats pour la foi ». Voyageur intrépide, il a parcouru, sans répit, les Cours d'Europe où sa voix éloquente lui conquit les sympathies et les concours. Quand on aura déploré les tristesses dont la vie politique des protestants français demeurera assombrie, c'est le marquis de Rochegude, noble avocat d'une cause sacrée, qui ralliera, sur le nom du Refuge, les hommages de l'histoire.

APPENDICE I

Correspondance de Jurieu avec la Secrétairerie d'Etat anglaise

---

Année 1692 (1)

Le 10/20 mai 1692.

Milord (2), Celui qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre est un pasteur qui s'est dédié depuis trois ans au service de Dieu, de la cause commune et du Roi, et qui, dans cette vue, a parcouru la France et a édifié ses frères sous la croix. La recherche exacte que l'on a redoublée en France et la terreur des peuples l'ont obligé à se retirer après avoir très bien fait son devoir. Cependant, il brûle du zèle de rentrer dans le service d'où il sort, et ayant appris que l'on formait le dessein d'une descente en France, il a formé la résolution de vous aller offrir ses services. Il a battu toutes les côtes de Guyenne, Xaintonge, Poitou et Normandie, et y a fait de grandes habitudes, tellement qu'il serait plus propre qu'aucun autre et trouverait plus de créance dans l'esprit des peuples qui l'ont déjà connu. Au reste, vous pouvez avoir confiance en sa fidélité, et il mérite assurément par le zèle avec lequel il a exposé sa vie depuis tant d'années, qu'on ait soin de lui en quelque manière que ce soit. Je le recommande à votre bonté, et finis en vous assurant que je suis... (3).

JURIEU.

Année 1693

6/16 octobre 1693.

Un correspondant de Jurieu lui écrit de Paris :

« Quand je vous ai proposé l'homme pour La Rochelle et Rochefort, pour votre commerce et correspondance, c'est qu'il y avait occasion de l'y

---

(1) Toutes les lettres de Jurieu ont été écrites de Rotterdam : nous ne l'indiquerons plus. Comme cette correspondance est disséminée dans divers fonds des Archives d'Etat du *Record Office*, nous indiquerons, pour chaque lettre, même s'il faut répéter la même cote d'une lettre à l'autre, le manuscrit qui contient l'original. Nous avons dû classer cette correspondance, malgré les deux grosses difficultés qui nous ont arrêté longtemps : 1° la nécessité de retrouver et grouper toutes les lettres possédées par le *Record Office* et le *British Museum*; 2° la nécessité de mettre de l'ordre dans le classement des lettres qui sont, parfois, très arbitrairement réparties dans leurs liasses, et même dans celles où elles ne devraient pas être et où l'on ne songerait pas à les chercher.

(2) C'est milord NOTTINGHAM, secrétaire d'État de Guillaume III depuis 1692 jusqu'à fin novembre 1693.

(3) *Record Office*; *State Papers Foreign*, *Hollande*, *n° 222*, f° 374-375. — Le pasteur dont parle Jurieu s'appelait La Gacherie, ainsi que nous

tenir. J'ai bien eu la pensée, comme je vous l'ai marquée, qu'il pourrait aussi aller à Brest de temps à autre. Mais, sur ce que vous me mandez qu'il vaudrait mieux le faire servir à Toulon, je verrai si je le pourrai tourner de ce côté-là. Il partira dans le mois prochain. Il n'y a encore rien qui presse pour le commerce dont est question. Je comprends bien qu'il est nécessaire aussi d'avoir un homme en Provence. Je songe à tout, mais il faut de quoi subsister honnêtement et entretenir intelligence avec les gens du métier. Faites donc votre compte là-dessus et me croyez tout à vous ».

Au verso, Jurieu écrit : « On prie M. le chevalier Trenchard de remarquer dans ces billets la dépense que l'on propose comme nécessaire à ce dessein. C'est afin de mettre les gens que le Roi emploiera en état de paraître avec les officiers de la marine » (1).

A Whitehall, ce 10 novembre 1693.

Monsieur, Sa Majesté ayant jugé pour le bien de son service de faire demander à Milord Nottingham les sceaux de sa charge de secrétaire d'Etat, et comme j'ai l'honneur de lui succéder, j'ai trouvé à propos de vous faire savoir ce changement, et de vous prier en même temps de m'adresser les avis que vous recevrez de temps en temps, comme vous étiez accoutumé de faire à mon prédécesseur. Et dans peu de jours, j'aurai soin de vous avertir sur quels points principalement on souhaite que les informations roulent. Et pour les frais que vous serez obligé de faire en rendant ce service à Leurs Majestés, je me chargerai de vous rembourser toutes les fois que vous le demanderez. Au reste, si le poste qu'il a plu au Roi de me confier me puisse *sic* fournir les occasions de vous témoigner par mes services l'estime que j'ai pour une personne de votre mérite, vous me ferez la justice d'être persuadé que j'embrasserai tous les moyens de vous assurer avec quelle vérité je suis, monsieur.... (2).

J. Trenchard.

7/17 novembre 1693.

Milord (3), Voici la seconde fois que le secret d'écriture cachée a manqué à notre ami de Paris, et il n'y a pas eu moyen d'en déchiffrer un mot. On lui en a donné avis, mais il se passera quelques postes avant qu'il puisse profiter de l'avis. En attendant, pour remplir les vides, on envoie pour le divertissement de la reine quelques pièces agréables et divertissantes. Comme la reine a perdu M. d'Ablancourt qui lui fournissait ces sortes de pièces, elle ne sera pas fâchée qu'on supplée à son défaut. Notre

---

l'apprend une lettre de lord Dursley, agent diplomatique de l'Angleterre à La Haye, à milord Nottingham. Il espère, dit-il, qu'il n'y aura point de descente en Angleterre, mais plutôt en France, et en ce cas, il recommande de se servir de « Monsieur Gacherie, qui sera très utile pour son zèle. Je crois qu'il faudrait apprendre de lui ce qu'il sait des préparatifs des *mal convertis* pour se joindre à nous. Il est recommandé par M. Jurieux (*sic*) ». Cf. *Hollande*, *n° 222*, f° 373 ; le 13/23 mai 1692.

Voir aussi Douen, *op. cit.*, t. I, p. 217, et Ch. Bost, *op. cit.*, p. 162, note 1, qui est erronée.

(1) *Record Office*, *News-letters*, *France*, *n° 22*, liasse non paginée.

(2) *Record Office*, *France*, *n° 152*, liasse non paginée. Trenchard demeura secrétaire d'Etat depuis novembre 1693 jusqu'en avril 1695.

(3) C'est milord Nottingham.

ami de Paris a de bien meilleures correspondances entre les gens du beau monde que n'en pouvait avoir M. d'Ablancourt, demeurant à La Haye (1), et l'on ne peut pas mieux tourner une nouvelle agréable qu'il fait. Si cela plaît à la reine, on pourra travailler à la satisfaire.

Je crois, milord, vous avoir écrit que nous aurions bien besoin encore de 200 pièces. Ce qui nous fait regretter le plus de n'avoir pu déchiffrer les deux dernières lettres de notre ami de Paris, c'est que nous y aurions sans doute appris quelque chose de ce qu'il a fait pour un correspondant à Toulon, et de ce que fait celui qu'il nous a proposé et pour lequel même j'ai envoyé de l'argent, qui devait travailler pour Rochefort et pour Brest. Nous n'avons pas encore de nouvelles de l'arrivée de l'homme qui doit résider à Brest. J'en suis surpris. Pour celui qui réside à Rochefort, nous avons su qu'il était malade et hors d'état d'écrire (2). C'est ce qui est cause de son silence. J'espère qu'il en reviendra, car cela nous mettrait dans un grand embarras. Je continuerai à vous donner des marques de mon zèle et de mon exactitude. Je suis.... (3).

14-24 novembre 1693.

Monsieur (4), Je ne doute pas que vous ne sachiez que, par ordre du Roi, j'ai communiqué depuis quelques années avec milord Nottingham, pour entretenir des intelligences en France, pour des nouvelles et autres choses. Milord Nottingham m'a donné avis que le roi a trouvé à propos de le décharger de l'emploi de secrétaire d'État, et que désormais je devais communiquer avec vous (5). Je dois, Monsieur, commencer par vous instruire de l'état présent de cette affaire.

Nous avons un correspondant à Paris, qui est un homme de mérite, d'âge, de grand esprit, qui a des habitudes avec toutes les personnes importantes de la Cour et de la Ville. Il sait tout ce que l'on peut savoir quand on n'est pas du cabinet et du secret. En un mot, c'est un homme important. Il nous a demandé de donner pour récompense par quartier aux parents qu'il a réfugiés dans les Provinces, la somme de 600 florins de notre monnaie par quartier (6). Outre cela, il faut payer ici un déchiffreur de ses lettres, un copiste, et quelques frais pour les ports de lettres. Tout cela revient à 300 pièces par an.

L'an passé, milord Nottingham souhaita que je fisse partir un homme intelligent pour visiter les ports de la marine, et cela coûta, tant pour celui qui fit le voyage que pour les entremetteurs, 300 pièces. Cet homme nous fit un rapport qui paraissait assez exact. Cependant, nous n'en fûmes pas tout à fait contents dans la suite, et par la liste des vaisseaux que nous tirâmes du Bureau même de la marine, nous reconnûmes quelque inexactitude. C'est ce qui obligea milord Nottingham à me donner commission, par plusieurs lettres réitérées, de lui chercher pour chaque port de mer deux personnes qui résidâssent sur les lieux et qui ne se connûssent point, afin que par la comparaison que l'on ferait de leurs différents rapports, non concertés, on put savoir exactement la vérité.

---

(1) Voir sa notice dans Bordier.
(2) En effet, voir sa lettre plus haut, p. 189.
(3) *Record Office*, *Hollande*, *220*, liasse non paginée.
(4) M. le chevalier Trenchard.
(5) On voit que Jurieu a reçu la lettre de Nottingham, avant même celle de Trenchard sur le même sujet.
(6) Nous savons que cet homme était Poulion et ses parents réfugiés s'appelaient Legoux ; voir plus loin, lettre du 6 décembre 1696.

C'était huit personnes qu'il fallait trouver, ou tout au moins six ; deux pour Toulon, deux pour Rochefort, deux pour Brest, et, s'il était possible, deux pour Saint Malo. Cette commission me parut de la dernière difficulté à exécuter. Dans un gouvernement comme celui de France, de terreur et de sévérité, trouver six ou huit personnes pour une affaire aussi périlleuse, me paraissait une chose presque impossible, et, sans le zèle que j'ai pour le service du Roi la difficulté m'aurait fait peur. J'ai pourtant en partie surmonté les difficultés.

Nous avons un homme qui est parti de Rouen pour aller résider à Brest. Nous en avons un actuellement résidant à Rochefort, et un troisième qui est chargé d'aller tantôt à Brest et tantôt à Rochefort, et son rapport servira de contrôle aux deux autres. Ainsi, je tiens ces deux ports fournis. Reste Toulon. Notre ami de Paris travaille à en trouver un, et il espère en venir bientôt à bout, comme vous verrez par le dernier mémoire que j'ai envoyé à milord Nottingham et dont je vous envoie copie (1).

Voilà, Monsieur, une grande affaire entamée, car ceux qui veulent bien se charger en France de ces commissions veulent être bien payés, à cause du risque qu'ils courent et de la dépense qu'ils sont obligés de faire avec les officiers de la marine. Je n'ai point encore arrêté le prix avec ceux qui sont en service, parce que je souhaite de savoir comment ils s'acquitteront. Milord Nottingham m'avait fait maître de cela, en s'engageant que l'argent ne nous manquerait pas. En effet, il a toujours été de la dernière exactitude à nous donner des remises, aussitôt que nous les avons demandées. Aussi, cette exactitude est-elle nécessaire, car ces messieurs ne savent pas faire crédit. Il faut toujours les payer par avance. Milord Nottingham, dans le dernier mois de septembre, m'a fait toucher 400 pièces. Cent pièces ont été employées à payer un quartier de notre correspondant ordinaire de Paris, et une année entière qui était due à notre copiste. Les trois cents autres ont été employées à faire des avances aux résidents de Brest et de Rochefort, et à nos entremetteurs, qui n'agissent pas pour rien. Car il faut employer bien des gens et faire jouer des machines, pour s'acquérir tant de personnes.

Voilà, Monsieur, l'état présent des choses. Sur quoi, je vous supplie de me faire savoir si la volonté du Roi est que les choses continuent sur le même pied avec vous, comme elles ont commencé à milord Nottingham. Et je prie S. M. de considérer que si cela ne continuait pas, je me trouverais dans le dernier embarras, par les grands engagements où je suis entré, de l'ordre de milord Nottingham. Si c'est la volonté du roi et votre avis que l'on pousse l'affaire sur le pied qu'elle a été commencée, je vous supplie de m'en donner avis promptement, car tous nos gens sont dans l'inquiétude depuis le changement arrivé, et en même temps, vous aurez la bonté de nous faire toucher l'argent nécessaire.

Vous pouvez aisément comprendre que la dépense ne peut être médiocre, puisqu'il faut entretenir cinq ou six personnes et les faire paraître, afin qu'ils puissent faire quelque dépense avec les capitaines des vaisseaux et les officiers de l'amirauté, sans quoi ils ne pourraient rien savoir de certain. J'attendrai sur tout cela votre réponse. Je me promets beaucoup de satisfaction d'avoir correspondance avec un homme d'un mérite aussi distingué. De ma part, je ne manquerai à rien de ce qui me sera possible pour remplir tout ce que vous pouvez espérer d'une personne qui ne se pique de rien que d'un grand zèle pour la bonne cause, d'un

---

(1) Tous ces mémoires se trouvent dans les collections du *R. O.*, *Newsletters*, *France*. Il faut les lire, avec, sous les yeux, les lettres de Jurieu et de Caillaud.

attachement inviolable pour le Roi et pour ses intérêts, et d'un profond respect pour vous, comme étant avec une parfaite soumission.... (1).

21 novembre/1er décembre 1693.

Monsieur (2), J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me faites savoir que le Roi, ayant jugé à propos de redemander les sceaux à milord Nottingham, il est nécessaire que je m'adresse à vous pour la communication des nouvelles que nous pouvons tirer de France par nos correspondants. Milord Nottingham me fit l'honneur de m'écrire la même chose, aussitôt qu'il eut remis sa charge au Roi, et dès le lendemain, je me donnai l'honneur de vous écrire une fort ample lettre (3), où je vous instruisais exactement de l'état des affaires de nos correspondances, selon que milord Nottingham les avait laissées en sortant du ministère. J'espère que vous aurez reçu cette lettre, et je ne répéterai point ce que je vous disais, à moins que je n'apprenne que ma lettre ait été perdue, ce qui ne sera pas, comme je l'espère.

J'ajouterai seulement que vous pouvez vous assurer, monsieur, que je continuerai mes soins pour le service du Roi le plus exactement qu'il me sera possible. Si vous jugez à propos de continuer les négociations sur le pied où elles ont été mises, je crois qu'il sera nécessaire que vous nous fassiez toucher quelque somme d'argent, tout à la fois assez considérable pour n'avoir pas besoin de vous importuner si souvent. Quand nous n'avions que notre correspondant de Paris, la chose était aisée. On paye par quartier, et milord Nottingham était de la dernière exactitude à faire payer le quartier par avance, avec quelque somme pour les dépenses extraordinaires. Mais depuis que nos correspondants sont multipliés, et que nous en avons ou en devons avoir bientôt dans tous les ports de mer, sans celui qui est à Paris et à la Cour (4), la dépense étant plus grande, il me serait très incommode si j'étais obligé de vous demander de l'argent à chaque petite partie de 50 ou 60 pièces que nous aurons besoin de payer. On nous demandera de l'argent souvent à l'heure qu'on s'y attendra le moins, et quelquefois pour des affaires pressées qui pourraient manquer par le retardement, s'il fallait vous écrire et attendre vos ordres pour des lettres de change. Je crois donc qu'il serait à propos que nous eussions toujours dans la caisse de notre marchand à Rotterdam (5), cinq ou six mille florins, que nous distribuerions avec prudence, et le plus à propos que nous pourrions, de quoi je vous donnerai avis.

Depuis que je me suis donné l'honneur de vous écrire, je vous ai envoyé une lettre de notre correspondant de Paris, qui me paraît assez bonne et assez importante. Aujourd'hui, nous n'en avons pas reçu, parce que souvent, l'hiver, les nouvelles ne sont pas assez abondantes pour fournir à deux ordinaires par semaine, mais soyez assuré qu'il ne laissera rien échapper d'important de tout ce qui pourra venir à sa connaissance. Je vous supplie de croire que je suis....

JURIEU.

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Lettre publiée par RAVAISSON, t. X, p. 82-85.

(2) M. le chevalier Trenchard.

(3) C'est celle du 14/24 novembre, ci-dessus.

(4) Donc il y a, à Paris, d'abord « l'ami » qui fréquente la Cour, et puis un « correspondant » qui est, nous le savons, Francillon.

(5) C'est sans doute Caillaud.

P. S. — Entre les deux billets séparés que je me suis donné l'honneur de vous envoyer, la première fois que je me suis donné l'honneur de vous écrire, je vous en envoyai encore un troisième par le dernier ordinaire, qui vous aura appris que mon ami de Paris travaille à établir une correspondance à Toulon et une à Rochefort et à Brest, mais qu'il souhaite qu'on s'en repose un peu sur ses soins. C'est un homme sage et intelligent, et je crois qu'il n'y aura pas de mal à s'en reposer un peu sur lui. Il n'y a rien à craindre du côté de la fidélité (1).

Whitehall, ce 1er/11 décembre 1693.

Monsieur, J'ai reçu deux de vos lettres, l'une du 14, l'autre du 21 du mois passé v. s. Comme Sa Majesté approuve fort que les correspondances aillent sur le même pied que vous les aviez mis, vous aurez soin de le faire savoir où il sera nécessaire, et d'encourager ceux que vous avez engagés à rendre ce service au Roi de s'en acquitter bien, et ils n'auront rien à plaindre, de ce côté-ici. Je vous ferai une remise d'argent la semaine prochaine. Et quand les correspondances seront établies de la manière que vous les proposez, nous réglerons entre nous les sommes sur lesquelles vous pouvez compter, et les termes précis quand vous les devrez toucher. Il est fort important d'avoir des avis de Toulon ; c'est pourquoi vous le recommanderez à votre ami de Paris de trouver quelqu'un au plus tôt qui serait propre pour cela. Je suis.... (2).

TRENCHARD.

28 novembre/8 décembre 1693.

Monsieur (3), Avec les lettres de notre correspondant de Paris, je vous en envoie une de notre correspondant de Rochefort. J'espère qu'il fera bien. La lettre écrite de Saint-Malo est de celui qui doit résider à Brest, qui a été arrêté à Saint-Malo par le trouble ou le bombardement a mis le pays. Il devrait être à Brest il y a très longtemps (4), mais il y a eu du malheur dans notre affaire de ce côté-là. On nous a adressé à Rouen un homme ou malhonnête ou malheureux. Comme il était prêt à partir, le désordre dans ses affaires a éclaté. Il a fait banqueroute et n'a pu partir. Il a mis sa commission entre les mains d'un de ses amis, et ces deux hommes nous demandent déjà de nouvel argent. Je leur ait fait toucher trente pièces, et je ne suis point d'avis de donner de nouvel argent, que nous ne voyions autre chose. Je suis.... (5).

A Whitehall, ce 8 décembre 1693.

Monsieur, J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 28 du mois passé. Je vous envoie la remise d'argent que je vous avais promis ; elle n'est présentement que de deux cents livres sterling : si vous avez à faire de davantage, vous me le ferez savoir et je vous l'enverrai au plus tôt. Je suis.....

J. TRENCHARD.

London, 8 of december 1693. For 200 £. att. 336.

At sight pray pay this my first bill of exchange to Mr. Jurieu... or order

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par RAVAISSON. t. X, p. 85.
(3) C'est M. Trenchard.
(4) Il était parti de Rouen : voir lettre du 14/24 novembre 1693.
(5) *Record Office, Hollande, n° 220.*

two hundred pounds sterling at 33,6 flemish p. L. sterling and place it to account as p. advice from.

Steph. Evans (1).

Mons. Benjamin Poulle, banquier in Amsterdam
Mons. Jurieu

8/18 décembre 1693.

Monsieur 2, J'étais en quelque peine de trois lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire. Mais je viens d'apprendre par la vôtre du 1/11 de décembre 3 que vous avez reçu les deux premières, et sans doute la troisième aura été rendue en son temps. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien m'adresser vos lettres à Overmeere, car la dernière est arrivée quatre jours plus tard qu'elle ne devait, pour avoir fait le tour de La Haye. Il ne m'est pas à charge de payer les ports, puisqu'il y a toujours quelque petit argent dans les remises, destiné à cela. Nous aurons soin de la correspondance de Toulon.

Vous avez vu par ma dernière, et par un extrait d'une lettre de mon ami de Paris, qu'il nous prie de nous reposer sur lui et de prendre un peu de patience. Il le faut bien nécessairement, car nous n'avons pas d'autre voie. D'ailleurs, comme il est habile, je crois qu'il prendra des mesures justes, mais dans des commissions aussi périlleuses, il faut user de grandes précautions. J'exécuterai vos ordres avec le plus d'exactitude que je pourrai, comme étant avec une entière soumission.... (4).

A Whitehall, ce 29 décembre 1693.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre par l'ordinaire dernière et je suis bien aise d'apprendre que le correspondant soit arrivé à Brest, où il pourrait servir fort utilement, s'il s'y prend bien (5). Je vous prie d'ajouter aux instructions que vous lui enverrez, qu'il ait soin de mander le plus distinctement qu'il peut, tout le détail de la flotte de Brest, tant les noms que le nombre des vaisseaux, de combien de pièces de canon chaque vaisseau est monté, et par qui il est commandé. Qu'il s'informe aussi en quel état sont les vaisseaux depuis leur retour de la Méditerranée, et combien de temps il faudra pour les remettre, et avec quelle diligence on y travaille ; si l'on fait bâtir des vaisseaux neufs, et combien, et de quelle force, et en combien de temps ils pourront être achevés. On sera bien aise aussi de savoir l'état de leurs matelots, de combien ils sont diminués depuis la dernière expédition, et quelle facilité on trouve de remplacer ceux qui manquent.

Il doit avoir un soin particulier d'avertir le plus tôt qu'il se pourra, quand il se fait quelque armement, en quel temps il doit sortir, et pour combien de temps on les pourvoit de vivres. Si c'est un homme capable, il nous pourrait dire de quelle manière l'entrée de Brest est défendue, si l'on y a ajouté des nouvelles fortifications, et généralement en quel état la place se trouve ; surtout, vous lui recommanderez, s'il vous plaît, la dili-

---

(1) *Record Office, France, n° 152.*
(2) M. Trenchard.
(3) Cette lettre manque au dossier.
(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(5) Il dut y arriver entre le 18 et le 24 décembre. — Chateaurenault venait en effet d'y arriver avec sa flotte au début de novembre.

gence et l'exactitude, afin qu'il nous marque les choses sur lequelles on se peut fonder, et dans le temps que l'on puisse profiter des avis qu'il donne. Je suis ... 1.

J. Trenchard.

Année 1695

14/24 mai 1695.

Milord 2. J'avais appris la mort de M. le chevalier Trenchard 3, quelques heures avant que de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne savais à qui adresser nos lettres, et je pensais à le demander au Roi, quand votre lettre m'a tiré de peine. Je suis ravi, milord, que ce soit avec vous que j'aurai l'honneur de correspondre, ayant depuis longtemps un profond respect pour votre personne et une parfaite estime pour votre mérite 4. J'ai cru ne pouvoir rien faire de plus à propos, que de vous envoyer la copie de la dernière lettre de M. le chevalier Trenchard, qui vous instruira en quel état il a laissé les affaires.

Nous avons des correspondants dans tous les ports de France, Brest, Rochefort, Toulon et Marseille, qui sont tous intelligents et fidèles, et qui se sont heureusement tirés de divers embarras, de sorte qu'à présent, ils semblent être hors du péril de la recherche. Ils ne sont pas tous taxés à même prix. Nous en avons aussi un à Paris, habitant du lieu, homme de distinction, et qui a de grandes entrées à la Cour. Outre les gages qu'on donne aux correspondants, il faut payer à des entremetteurs, de sorte que chacun de ces quatre correspondants revient à trois cents pièces par an. Celui de Brest est plus cher. Il a voulu avoir trois mille florins, à cause qu'il est ancien catholique romain, et que, n'étant point suspect pour sa religion, d'ailleurs très connu sur les côtes, il peut demeurer où il veut (5. D'abord, j'avais accordé avec lui à 2,500 florins, mais après, voyant qu'on ne se pouvait passer de lui, il a voulu avoir trois mille florins, sans ce qu'il faut donner à son ami de Paris, ce qui ira bien encore à cinq cents livres.

Vous verrez que M. le chevalier Trenchard avait réglé tout cela à trois cents pièces par quartier ; des trois cents pièces, il m'en a fait toucher deux cents ; il reste cent pièces pour le quartier d'avril, mai et juin, que vous aurez la bonté de me faire toucher, selon la promesse que m'en a fait M. le chevalier Trenchard, et qu'il n'a pu effectuer à cause de sa mort.

Le premier de juillet de notre style, commencera un nouveau quartier, et en ce temps-là, je vous supplie, milord, que nous puissions toucher des remises pour les dites trois cents pièces régulièrement. Car ces messieurs qui se hasardent, veulent être payés par avance, au commencement du

---

1 *Record Office, France, n° 152.*

2 C'est milord Shrewsbury, secrétaire d'Etat depuis mai 1695 jusqu'en octobre 1696 ; il dut alors quitter le pouvoir à la suite de la conspiration de Fenwick.

3 Mort le 20 avril 1695.

4 En effet, Jacques II le disgracia en 1679, quand il se fut converti au protestantisme ; mais, passé en Hollande, il fut un des sept seigneurs qui appelèrent le prince d'Orange et provoquèrent la révolution de 1688.

5 Jurieu répète ici ce qu'avait déjà dit, dans sa lettre du 28 septembre 1693, « l'ami de Paris », c'est-à-dire Poulion. — Voir plus haut, p. 187.

quartier et non à la fin. Je crois que j'ai l'honneur d'être connu de vous pour être zélé autant qu'on le peut être pour le service du Roi, à quoi j'ajouterai la passion que j'ai de vous plaire. Vous pouvez compter que je ne négligerai rien pour vous faire connaître que je suis ... (1).

La dernière lettre de Trenchard, que rappelle Jurieu, est datée du 4 avril 1695. Trenchard envoie à Jurieu une lettre de change de deux cents pièces, « et je vous en remettrai, ajoute-t-il, encore cent en peu de jours. Si j'aurai l'honneur de continuer au service du Roi mon maître, je vous remettrai tous les quartiers trois cents pièces, qui payeront la dépense ordinaire de nos correspondants... ». Il agrée aussi le nouveau correspondant de Brest, mais, dit il, « étant vieux catholique, il faut regarder bien qu'il nous traite de bonne foi » (2).

A Whitehall, ce 25 mai 1695.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 14/24 de ce mois, par laquelle j'apprends le détail des correspondances qui passent par vos mains, et je trouve le tout si bien réglé, que je n'ai qu'à vous prier de continuer de même, et de vouloir engager ceux qui rendent ce service au Roi de s'acquitter bien et exactement, et j'aurai soin de leur tenir ce qui a été promis. En attendant, je vous envoie une lettre de change pour les cent pièces que M. Trenchard aurait fournies, s'il eût vécu plus longtemps, et au commencement du mois de juillet, je ne manquerai pas de vous faire toucher les trois cents pièces tout à la fois, pour les trois mois qui s'ensuivent, et les payements après se feront régulièrement de la même manière, pourvu que ces messieurs ne manquent pas de leur côté. Je suis... (3)

SHREWSBURY.

A Whitehall, ce 26 mai 1695.

Monsieur, J'ai fait réponse à vos lettres et vous envoyai une lettre de change pour cent pièces, comme vous me l'avez demandé. Ce qui m'oblige de vous écrire à présent, est que je souhaite de savoir au plus tôt combien il y a de vaisseaux à Rochefort et Port-Louis que l'on peut mettre en mer ; s'ils y songeaient, de quelle force ils sont, et en quel état, et si l'on y trouverait des matelots pour un armement considérable. Peut-être M. Trenchard a pu avoir ces avis déjà, mais comme je ne sais pas où trouver ses papiers, il faut que j'ai recours à vous. Nous savons à peu près déjà en quel état sont les affaires dans le port de Brest. Je suis....

SHREWSBURY.

Je vous prie aussi de me faire avoir une liste exacte de la flotte de France à Toulon (4).

30 mai/10 juin 1695.

Milord (5), Les listes ont déjà été été envoyées, mais les voici. Nous croyons ces listes assez fidèles. On s'y peut fier. J'ai reçu il y a quelques jours, un plan des fortifications de Brest. Mais dans la crainte que celui

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(5) C'est Shreswbury.

qui a fait le dessin ne fût pas assez habile, et qu'elles étaient un peu brouillées, à cause qu'on les avait tracées en encre blanche, afin qu'on ne les pût voir sans artifices, je les ai envoyées au Roi, qui ne manquera de vous les envoyer, si elles sont bonnes à quelque chose. Je suis.... (1).

30 mai/10 juin 1695.

Monsieur (2), Avec les deux lettres de Milord Duc, j'ai trouvé une lettre de change de cent pièces que vous avez pris la peine d'endosser, payable à Rotterdam, par un marchand nommé Jehan Ferrand. Pour cette fois, cela peut passer, mais dans la suite, j'ai à vous supplier de vouloir bien prendre un autre correspondant pour l'argent. Ce n'est pas que ce Jehan Ferrand ne soit bon marchand et fidèle, mais il est dans des intérêts différents des nôtres, et je ne voudrais pas qu'il eût aucune connaissance, ni même soupçon, de nos correspondances de France. Il est absolument nécessaire pour la sûreté de nos correspondants de France que l'affaire soit secrète. Quand un homme qui ne serait pas de notre intelligence verrait venir entre mes mains de grosses sommes, il ne manquerait pas d'avoir des soupçons, qui passeraient incontinent en certitude.

Cette raison du secret est cause que je n'ai pas souhaité que les lettres fussent payables à Rotterdam, parce que incontinent notre Bourse en aurait connaissance, quoique d'ailleurs il fût plus commode de faire toucher l'argent ici. Il n'y ait ici qu'un seul marchand qui ait connaissance des lettres de change, parce que c'est dans sa caisse que je laisse l'argent; encore ne sait-il à quoi on l'emploie.

Je vous supplie donc que les lettres de change désormais soient payables à Amsterdam. Un nommé Benjamin Poulle, marchand à Amsterdam, a toujours été celui sur lequel on a tiré, pendant l'administration de milord Nottingham et de M. le chevalier Trenchard. Celui-là ou un autre, à votre choix, pourvu que ce soit sur Amsterdam. Je prends la liberté de vous donner cet avis, et je finis en vous assurant.... (3).

A Whitehall, 4 juin 1695.

Monsieur, Je vous fais celle-ci pour vous prier de faire savoir aux correspondants dans les ports sur l'Océan, qu'ils aient à s'informer, le plus exactement qu'il se puisse, s'il se forme aucun dessein de faire embarquer des troupes, ou en grand ou en petit nombre ; s'il y a des préparatifs pour cela, soit pour la marche des troupes, soit en assemblant des vaisseaux de transport, surtout ceux qui seraient propres pour les chevaux, et s'il y a des préparatifs, où ils se font, en quel nombre, et quand ils pourraient être prêts.

On a parlé si longtemps de quelque entreprise secrète, qui devait s'exécuter par le sieur de Gernes, qu'il me semble on doit, à cette heure, y voir plus clair. J'espère que quelqu'un de ces messieurs pourrait nous en dire ce qu'il sait. Le correspondant à Paris tâchera aussi à s'instruire des nouvelles de Saint-Germain, particulièrement si on songe à aucun voyage que le Roi Jacques doit faire vers les côtes de mer ou autre part.... (4)

SHREWSBURY.

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(2) C'est Vernon, premier secrétaire de Shrewsbury ; il restera dans sa charge jusqu'au 6 janvier 1702.
(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(4) *Record Office Hollande*, *n° 220*.

4/14 juin 1695.

Jurieu envoie à M. Vernon une lettre de recommandation en faveur du frère « d'un marchand de cette ville qui nous aide beaucoup dans nos correspondances » (1).

Juin 1695 (2).

Jurieu annonce à M. Vernon que celui qui, désormais, paiera les lettres de change, à Amsterdam, est Henri Willenbrook, et non plus Benjamin Poulle. « Je n'en suis pas fâché, dit-il. Ce changement pourra même faire perdre la piste aux faiseurs de conjectures » (3).

A Whitehall, 14 juin 1695.

Monsieur, Puisque vous avez si bonne opinion de M. Henri Villenbrook, je lui écris que j'aurai occasion de payer bientôt une somme d'argent en Hollande, sans nommer où et à qui, et je voudrais qu'il me dise par avance s'il paierait cet argent, sur l'avis que je lui donnerai, ou s'il souhaite que l'argent fut mis premièrement entre les mains de son banquier ici, l'un ou l'autre m'étant indifférent. Et vous me manderez en même temps, s'il vous plaît, si vous voulez que je me servisse de ce moyen ou de tout autre (dont vous êtes le maître), et si l'argent sera payable à votre nom ou à tel autre que vous ordonnerez. Je vous prie de me faire savoir vos intentions, et je prendrai sur moi de les exécuter fidèlement. Je suis... (4).

VERNON.

Il y eut quelque retard dans le payement annoncé ; mais le 5 juillet, Vernon écrit à Jurieu qu'il est enfin prêt à envoyer la somme. Jurieu répond :

12/22 juillet 1695.

Monsieur, Nos correspondants m'ont beaucoup pressé, et j'ai été obligé d'avancer d'emprunt pour contenter les plus pressés. Ainsi, Monsieur, vous m'obligeriez beaucoup de faire cette remise de trois cents pièces, au plus tôt que vous le pourrez. Je prends la liberté de vous marquer que le change d'Angleterre ici est extrêmement bas. Nous comptions que les douze cents pièces dont nous avons besoin faisaient environ les douze mille florins qu'il nous faut payer par an. Mais, à cause que le change est si bas, ce qui faisait douze cents ne fait plus que neuf cents, tellement que nous demeurerons court, le change demeurant où il est. Je sais que vous suppléerez à cela selon votre prudence.... (5).

A Whitehall, 16 juillet 1695.

Monsieur, Milord Duc n'étant pas content de ce qu'on n'a pas pu accomplir le payement dans le temps qu'il vous l'avait promis, j'espère que cela n'arrivera plus. Quand vous aurez reçu cet argent, milord vous prie de lui mander ce qu'il faut encore pour faire la somme requise, et on vous la fera tenir au plus tôt. Les lettres qui manquaient m'ont été données

---

(1) C'était le frère d'Etienne Caillaud.
(2) Le quantième du mois n'est pas indiqué.
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(5) *Record Office, Hollande, n° 220.*

par M. Blancard, samedi passé, à découvert (1). C'est mon bon ami, et à qui je me confierais très volontiers, mais je croyais aussi qu'en ces matières ici, il fallut peu de mains, et ainsi je vous supplie à l'avenir d'envoyer les avis à milord, en sorte qu'ils ne soient vus ni de moi ni de qui que ce soit, avant qu'il les ouvre lui-même. Je suis .. (2).

VERNON.

A Whitehall, 19 juillet 1695.

Monsieur, Milord Duc a remarqué dans la lettre de Brest qui avait péri, et que vous lui envoyâtes de nouveau, que ce correspondant s'est plaint de ce qu'il a vu imprimés dans quelques gazettes de Hollande, des articles tirés de ses lettres. Milord ne peut pas s'imaginer comment cela pourrait être, à moins qu'il n'écrit à d'autres personnes, qui ne sont pas aussi soigneux de garder le secret que l'on est ici. Je suis.... (3).

VERNON.

21 juillet/2 août 1695.

Monsieur (4), Par le change, il manque près de 450 florins pour faire les 3.000. Autrefois, les trois cents pièces nous rendaient 3,300 florins, ce qui est à peu près la dépense ordinaire. Outre cela, Monsieur Trenchard nous promettait de payer les dépenses extraordinaires. A peu près dans le même temps, il donna ordre au correspondant de Brest de faire un voyage sur la côte de Bretagne, pour lui rendre compte de l'état de toute cette côte. Il le fit jusqu'à Saint-Malo, dont il nous décrivit les fortifications, et j'en ai envoyé copie à Milord Duc. Le correspondant de Rochefort fit pareillement un voyage sur la côte de Poitou et de Saintonge. Ils en demandent payement. Nous n'avons pas encore réglé le prix. Mais je comprends que leurs prétentions sont hautes. Si on les peut contenter pour quarante pièces chacun, ce qui fera quatre-vingts pièces, cela ne sera pas mal. Aussi les quatre vingts pièces, jointes à ce qui nous manque, feront plus de cent pièces, et c'est ce dont nous avons besoin présentement.

Feu Monsieur le chevalier Trenchard m'avait aussi demandé un correspondant à Dunkerque. Nous n'en pûmes trouver alors, mais aujourd'hui il s'en trouve un bon. Milord Duc nous fera savoir là-dessus son intention. Je vous envoie une de ses lettres pour essai ; il paraît habile et bien sensé. J'ai été tout à fait surpris d'apprendre que la lettre pour vous s'est trouvée sous le couvert de M. Blancard. Cela s'est fait par la méprise d'un homme fidèle, qui me sert à faire mes paquets. On y prendra garde désormais... (5).

A Whitehall, 30 juillet/10 août 1695.

Monsieur, Milord Duc vous prie d'écrire aux correspondants dans tous les ports, de bien avoir l'œil sur les préparatifs qui, en aucune part, se feront pour mettre des vaisseaux en mer, vers la fin de la campagne et pendant l'hiver, et de donner avis au plus tôt de tout ce qui se fait à cet égard, tant pour le nombre que pour les qualités des vaisseaux, et en quel temps ils pourraient être prêts.

---

(1) Ce Blancard a participé à toutes les intrigues de Jurieu. — Voir plus haut, p. 32, 167, 168, et les lettres des 11 mai, 1er juin, 6 décembre 1696.
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) Monsieur Vernon.
(5) *Record Office, Hollande, n° 220.*

Dans les dernières lettres de Brest, milord remarque qu'aux vaisseaux *Le Lys* et *Le Magnanime*, que l'on dit être de trois ponts, on ne donne que 64 canons à chacun. Milord croit que c'est une méprise ou de celui qui l'écrit ou de celui qui l'a déchiffré, et il souhaite être éclairé là-dessus, car le nombre d'hommes aussi ne convient pas avec le nombre de canons, au moins selon notre calcul ici. Milord trouve la lettre de Dunkerque assez exacte. Il est d'avis qu'on la continue, dans l'espérance que l'on pourrait avoir des lumières de là, ce que prétend faire le capitaine de Bart, et quels vaisseaux ils équiperont pour l'arrière-saison. Je suis.... (1).

VERNON.

9/19 août 1695.

Monsieur (2), Par les lettres de Dunkerque que je vous envoie, vous verrez que nos tentatives n'ont pas bien réussi. Il n'en est pas de même de celles des Français sur Bruxelles, dont on ne manquera pas de vous donner le détail (3).

Quant à Dunkerque, on y aura besoin de correspondant plus que jamais. Le Roi m'a fait écrire par Monsieur Blathwayt, qu'il trouvait nécessaire qu'on y retînt celui dont je lui ai envoyé les lettres, aussi bien qu'à Milord Duc. Ainsi, il n'y aura qu'à traiter avec lui, ce qu'on va faire au plus tôt, et on vous fera savoir quelles sont ses prétentions. Je suis... (4).

A Whitehall, 12 août 1695.

Vernon demande à Jurieu de patienter un peu pour le payement, car le change baisse continuellement, ce qui est cause d'une grosse perte pour le Trésor (5).

10/20 août 1695.

Monsieur (6), Selon l'ordre de votre précédente, nous avons écrit à tous nos correspondants pour savoir exactement ces armements qui se font sur la fin de la campagne. Nous avons envoyé une exacte situation de l'armement de M. de Nesmond à Brest. Il ne s'en fait point à Rochefort. A Toulon, il est certain qu'on arme tous les vaisseaux, qui sont au nombre de 55 à 60. Nous vous avons envoyé le nombre et le port de ces vaisseaux de Toulon. Le bombardement de Bruxelles nous jette ici dans un grand abattement... (7).

27 août/6 septembre 1695.

Monsieur (8), Il est de mon devoir de témoigner à Milord Duc et à vous la part que je prends à la gloire que le Roi et votre nation ont acquise, dans cette action que tout le monde regarde comme la plus glorieuse qu'on

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(2) M. Vernon.
(3) En trois jours, du 13 au 15 août, Bruxelles reçut 5,000 bombes. — Voir SAINT-SIMON, édit. de Boislisle, t. II, p. 326.
(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Blathwayt était le secrétaire particulier de Guillaume III.
(5) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(6) M. Vernon.
(7) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(8) M. Vernon.

ait vue, non seulement en ce siècle, mais en plusieurs autres (1). Cent choses rendent ce siège célèbre. Le Roi y a fait paraître, comme dans toute sa conduite, une prudence, un courage et une vigueur qui n'ont pas d'égale. Je prie Dieu qu'il continue à le couvrir de gloire, et qu'elle revienne à toute la nation. Dieu le conserve et tous ceux qui aiment le bien public !... (2).

13/23 septembre 1695.

Monsieur (3),... Deux paquebots ont été pris, celui du 31 août et celui du 3 septembre. Je vous supplie de vous souvenir si, par ces deux ordinaires, Milord Duc et vous ne m'aviez point donné d'ordre qu'il fût nécessaire de réiterer. Le plus grand mal est que les malles n'ont pas été jetées dans l'eau, et les lettres ont été envoyées à Versailles. Cela me donne de l'inquiétude pour nos correspondants. Je vous supplie de m'en tirer, si vous le pouvez... (4).

A Whitehall, 17 septembre 1695.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13/23 de ce mois, laquelle j'ai envoyée à Milord Duc qui est à la campagne depuis trois jours, et pourrait y rester encore six ou sept. Comme la proposition que vous faites n'est que pour son avantage et le bien du service, je ne doute pas qu'elle ne soit acceptée, et, la semaine qui vient, j'espère que vous aurez une réponse plus précise. Par bonheur, je ne vous ai rien mandé par les deux ordinaires qui ont manqué. Ainsi, les correspondants n'ont rien à appréhender de ce côté-là, mais il n'est que très fâcheux pour d'autres raisons que l'on ait trahi nos lettres aux ennemis. Je ne sais pas comment je dois croire que l'on est capable d'une telle infamie, mais nous expérimentons tous les jours qu'il y a des coquins de toutes façons. Je suis... (5).

VERNON.

A Whitehall, 24 septembre 1695.

Vernon annonce à Jurieu que Milord Duc consent à la proposition faite, qui était de donner 300 pièces tous les trois mois à une certaine personne désignée par Jurieu, mais dont le nom nous reste inconnu, pour « les 12,000 florins, à quoi les correspondances reviennent » (6).

27 septembre/1er octobre 1695.

Monsieur (7).... J'ai l'esprit à repos du côté de nos correspondants. Milord Duc et vous, avez eu la bonté d'agréer la recommandation que j'avais pris la liberté de faire pour un nommé Caillaud (8). Mais nous apprenons qu'il trouve beaucoup de difficultés dans la vue qu'il avait d'avoir une place de premier shipmann. C'est un garçon qui a beaucoup

---

(1) Prise de Namur, par Guillaume III, le 4 août 1695. — Voir SAINT-SIMON, t. II, p. 311 et 327.
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) M. Vernon.
(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(5) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(6) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(7) M. Vernon.
(8) C'est le frère de ce Caillaud, dont nous donnons plus loin la correspondance.

d'expérience, et qui a commandé des vaisseaux marchands. Je réitère encore ma prière à Milord Duc en sa faveur. C'est une famille que nous avons intérêt d'obliger, car elle nous sert beaucoup dans nos correspondances... (1).

8/18 octobre 1695.

Monsieur (2),... Depuis ce temps, j'ai reçu avis que notre correspondant de Dunkerque attend son quartier, qui est échu il y a déjà quatre ou cinq semaines. Comme nous l'avons placé pour l'utilité des deux nations, nous avons jugé à propos de représenter à Monsieur le Pensionnaire de Hollande qu'il était juste que l'on contribuât à son entretien, de la part de ce pays. A quoi il a consenti, mais seulement à proportion de ce que la Hollande, par les traités, porte de frais avec l'Angleterre, c'est-à-dire un tiers, et l'Angleterre les deux autres, et, sur ce pied-là, il consent de donner 600 florins par an et 150 livres par quartier. Ce qui serait pour l'Angleterre 300 livres par quartier. Vous aurez la bonté de proposer l'affaire à Milord Duc. Je suis... (3).

A Whitehall, 11 octobre 1695.

Vernon répond à Jurieu que Milord Duc accepte, en ce qui concerne le correspondant de Dunkerque, « ce que M. le pensionnaire Heinsius juge à propos. Milord a remarqué que le correspondant de Brest paraît être en peine sur la recherche que l'on a faite de ceux que l'on soupçonne, et, en mettant le mémoire des prises, il souhaite qu'on ne lui en demande pas davantage, puisqu'il ne le pourrait faire sans courir trop de risques, mais qu'il voulait continuer sur l'ancien pied, qui sont ses propres mots.

L'on ne sait pas si l'on comprend bien ce qu'il veut dire, mais s'il demande seulement d'être déchargé de rendre compte de toutes les prises, c'est de quoi Milord ne se met guère en peine, car on ne sait que trop tôt ces sortes de nouvelles, par les gazettes de Paris. Ce qui nous est nécessaire, c'est d'être bien instruits de tout ce qui se passe à l'égard de l'équipement des vaisseaux de guerre, quand ils doivent sortir, en quel nombre, de quelle force ils sont, où ils vont, des vivres, et Milord espère que c'est cela qu'il continuera.

(En terminant, Vernon annonce que le frère de Caillaud est parti rejoindre la flotte de l'amiral Rooke) (4).

12/22 octobre 1695.

Monsieur (5), La perte des trois derniers vaisseaux des Indes, jointe à celle des deux premiers, nous donne tout le chagrin qu'on en doit avoir. Quand aux deux premiers, pris par l'escadre de Nesmond, vous nous serez témoin comment nous avons donné toutes sortes d'avis sur cette escadre. Quant aux trois derniers, comme ils ont été pris par des armateurs maloniens, nous n'avons pu vous donner aucun avis, n'ayant aucun correspondant à Saint-Malo. Cela me fait penser qu'il serait fort nécessaire d'y en établir un, car c'est de là que partent tous les armateurs qui nous font tant de mal. Si Milord Duc était d'avis d'établir ce correspondant à Saint-

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) M. Vernon.
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(5) M. Vernon.

Malo, je crois que nous pourrions en trouver un présentement. Prenez la peine de savoir là dessus la pensée de Milord Duc. Je suis... (1).

14/24 octobre 1695.

Jurieu écrit à Milord Shrewsbury, pour lui recommander Mlle de Béringhen, puis il ajoute ; « Nous avons un sensible déplaisir de la prise des vaisseaux de la Compagnie des Indes, par les Français » (2).

17/27 octobre 1695.

Monsieur (3), Je vous rends très humbles grâces du service que vous avez rendu à M. Caillaud. J'en présente aussi mes très humbles remerciements à Milord Duc. Nous donnerons au correspondant de Brest les avis que vous marquez, qui est de ne point se mettre trop en péril pour mander les prises en détail (4). J'aurai soin de payer le premier quartier du correspondant de Dunkerque. Vous pouvez donner les trois cents florins à M. Reneu. Je les tirerai sur lui. Si Milord Duc jugeait à propos d'arrêter un correspondant pour Saint-Malo, il se déterminera, s'il lui plaît, car l'homme à qui nous avons parlé nous échappera, pour peu que l'on tarde. Nous louons Dieu de l'heureuse arrivée de Sa Majesté.

P. S. — Le mécompte des 340 et 344 pièces ne vient que de ce que, écrivant de mémoire, je mis le nombre de 340 comme le plus proche du vrai compte, car j'ai trouvé sur mon registre que la somme est de 344 livres sterling (5).

21 décembre 1695/1er janvier 1696.

Monsieur (6), Par vos dernières, je vois que vous êtes chagrin de n'avoir pas de nouvelles de Brest, de Dunkerque. Depuis votre lettre, vous devez en avoir reçu une de Brest, qui vous aura satisfait, en vous apprenant que l'armement de Brest est destiné pour le Nouveau-Monde ; que c'est la pensée générale qu'on ne pense pas à l'Angleterre.

Je suis ravi que Milord Duc se trouve en état de convalescence. Nous n'avons, cet ordinaire, aucune lettre des ports de mer. Il faut croire qu'il n'y a rien de nouveau. Voici enfin notre correspondant de Paris revenu, après une absence de plusieurs mois. Je suis... (7).

Année 1696

A Whitehall, 7 janvier 1696.

Monsieur, J'ai remarqué que les avis dernièrement reçus touchant la flotte à Toulon les mettent à 60 vaisseaux de ligne, se rapportant à une liste que l'on dit avoir envoyée ci-devant, mais comme je n'ai point de liste qui réponde à ce nombre, ou qui le fait monter si haut, je vous prie, si

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Sur les prises que nous fîmes sur mer en 1695, voir Saint-Simon, t. II, p. 310.
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) M. Vernon.
(4) Ceci est la réponse à la lettre citée plus haut du 11 octobre.
(5) *Record Office, Hollande, n° 220.* Ce P. S. fait allusion à une lettre de Jurieu qui manque au dossier.
(6) M. Vernon.
(7) *Record Office, Hollande, n° 220.*

vous en avez une, de me l'envoyer au plus tôt. Vous écrirez aussi, s'il vous plaît, au correspondant de Paris de s'informer où toutes les troupes irlandaises, qui sont au service de la France, seraient en quartier et qu'il nous le mande... (1).

SHREWSBURY.

7/17 janvier 1696.

Monsieur (2), Voici la première lettre du correspondant qu'on a établi à Saint-Malo, par ordre de Milord Duc. Son quartier d'avance est commencé dès le premier de l'an. Nous devons trois quartiers à celui de Dunkerque. Je me donnerai l'honneur de vous envoyer un compte au prochain ordinaire. J'avais différé, attendant nouvelle de l'arrivée de celui de Saint-Malo, mais surtout espérant du changement au change, par le règlement sur les monnaies. Mais le mal augmente : cependant, il n'est plus possible de différer davantage. D'ailleurs, je n'ai point trouvé personne qui voulût faire ce que j'avais fait au dernier quartier, qui est de recevoir votre argent en Angleterre. Ainsi, Monsieur, il faudra, s'il vous plaît, nous préparer des lettres de change sur Amsterdam à l'ordinaire... (3).

10/20 janvier 1696.

Monsieur (4), Voici le mémoire dont je vous avais parlé dans ma lettre du dernier ordinaire (5). Vous verrez que pour payer nos correspondants anciens et nouveaux, tant du courant que du passé, il nous faut 4,500 florins, et que, pour faire cette somme en notre monnaie, il faut bien 500 pièces. Je supplie, Monsieur, d'avoir égard à la prière que je vous fais de me partager cette somme en trois petites lettres de change, pour la raison portée dans le mémoire, et si cela est possible, Monsieur, je vous prie que le payement ne soit pas retardé, car avant que nos lettres de change soient arrivées et payées, il sera la fin de notre février, et nos correspondants veulent être payés ponctuellement au commencement du quartier. Je n'attends pas de lettres aujourd'hui de France.

Seulement, vous aurez des nouvelles de la Cour et des vers. Durant la vie de la feue reine, notre correspondant de Paris, qui est de la société des beaux esprits, nous envoyait toujours quelque chose pour divertir cette grande princesse ; à présent il est un peu moins exact.

P. S. — Cette lettre écrite, nous en avons reçu un grand nombre que je vous envoie.

Mémoire de ce qui est dû au 1er de janvier 1696.

1° Pour le quartier de nos correspondants ordinaires, 3,000 florins ;

2° Pour trois quartiers, deux échus et un d'avance, pour le correspondant de Dunkerque, à 300 florins par quartier, 900 florins ;

3° Pour le quartier d'avance du correspondant de Saint-Malo, à commencer du premier de l'an 1696, 600 florins.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* — Voir plus haut lettre du 10/20 août 1695. — Sur les préoccupations que donnaient les troupes irlandaises, voir SAINT-SIMON, t. III, p. 56.

(2) M. Vernon.

(3) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par RAVAISSON, t. X, p. 85.

(4) M. Vernon.

(5) Cette lettre manque au dossier ; elle était datée du 7/17 janvier, comme nous l'apprend Vernon, dans sa réponse du 14 janvier.

Il faut compter pour les gages de ce correspondant 2,400 florins par an, parce que le poste est difficile à garder, qu'il aura de la peine à s'y maintenir, et qu'il y faut faire de la dépense. C'est en tout 4,500 florins dus à présent. 450 pièces ne produiront, selon le change à présent, que 4,000 florins ou un peu plus, car le change a été seulement une semaine à 33 shillings flamands la livre sterling, mais il est revenu à 30 shillings.

Ainsi, il est nécessaire que M. Vernon envoye au moins des lettres de change pour 500 livres sterling. Si le change rehausse, le marchand qui servira M. Vernon le saura bien. M. Vernon est supplié de partager cette somme de cinq cents pièces en trois lettres de change, l'une de cent pièces, et deux autres de chacune deux cents pièces. Cela m'est plus commode et m'épargnera beaucoup de peine. Je me sers de divers marchands pour les intelligences, et je donnerai à chaque marchand la lettre de change, qui la négociera lui-même et en poursuivra le payement. Il sera mieux que les lettres soient toutes sur Amsterdam (1).

A Whitehall, 14 janvier 1696.

Monsieur, J'ai reçu hier au soir vos deux lettres du 7 et du 10 de ce mois v. s., dont j'ai donné connaissance à Milord Duc ce matin, et j'espère, par l'ordinaire prochain, de vous envoyer des lettres de change sur Amsterdam pour 500 liv. sterl. en trois billets, comme vous les demandez.

Milord Duc ne trouvant point des lettres dans ce dernier paquet du correspondant à Brest, il souhaite qu'elles ne manquassent pas dans un temps où l'on commence à parler d'un armement qui se fait là et à Rochefort, puisqu'il nous importe d'être avertis de bonne heure de tous ces préparatifs. Milord remarque aussi que les avis qui viennent de Toulon sont fort peu circonstanciés, pour être écrits par un homme sur le lieu, qui ne pourrait pas manquer d'être informé des choses plus en détail, et il ferait plaisir à Milord de mander les particularités, qui l'instruiront plus au fond de ce qui se passe en ces quartiers-là. Je suis... (2).

VERNON.

14/24 janvier 1696.

Milord (3), Je vous envoie la liste des vaisseaux de Toulon que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Et j'ai fait écrire à nos correspondants de Paris pour savoir où les troupes irlandaises au service de la France sont en quartier d'hiver. Je vous envoie aussi une lettre de Genève, qui vient de fort bon lieu. Il semble que voilà le temps propre pour remuer les Suisses. Je me suis donné l'honneur d'écrire à M. Vernon, touchant les remises qui nous sont nécessaires. Vous aurez la bonté de les faire expédier promptement... (4).

21/31 janvier 1696.

Monsieur (5), J'ai reçu vos trois lettres de change et les ai distribuées

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Publiée par RAVAISSON, t. X, p. 85-86.

(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Vernon envoie en effet avis que les trois billets ont été envoyés : « Three bills were sent of Sr Joseph Herns, drawn upon Benj. Poulle, of Amsterdam. » Publiée par RAVAISSON, t. X, p. 87.

(3) Milord Shrewsbury.

(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.

(5) M. Vernon.

à des gens qui en procureront le payement. Je rends grâces à Milord Duc et à vous de votre exactitude. Quant au correspondant de Brest, nous vous en avons envoyé depuis très peu deux lettres, l'une du 2 et l'autre du 13 de janvier. Je crois bien que vous n'aviez pas encore reçu la dernière, quand vous écrivîtes la vôtre. Comptez, s'il vous plaît, que, quand vous ne recevez pas d'avis de lui, c'est qu'il n'y a rien du tout de nouveau, car il est exact.

Cependant, pour la satisfaction de Milord Duc, je lui ferai donner ordre d'écrire plus souvent, ne fût-ce que pour dire qu'il n'y a rien de nouveau depuis sa dernière. Il écrivait, comme il fait aujourd'hui, qu'on n'armait point encore, qu'on n'avait pas encore touché aux vaisseaux, mais qu'on faisait un grand amas de munitions de bouche. Je crois que c'est l'état où en sont les choses.

Nous ne sommes pas trop contents du correspondant de Toulon, non plus que Milord Duc. C'est pourquoi nous allons travailler à en mettre un meilleur, mais on ne congédiera point celui-ci, que l'autre n'ait été éprouvé durant quelques mois... (1).

A Whitehall, 4 février 1696

Monsieur, J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 31 du mois passé, et Milord Duc a rendu à Sa Majesté la lettre incluse. Et il m'a commandé de vous prier de vouloir écrire aux correspondants dans tous les ports sur l'Océan, qu'ils aient à s'informer, le plus exactement qu'il se peut, s'il y a aucuns préparatifs pour des vaisseaux de transport, et en cas qu'il se passe quelque chose qui marque aucun dessein de faire une descente, que l'on en donne avis au plus tôt, soit des provisions, soit des hommes, ou de toute autre chose qui regarde un tel dessein. Milord Duc a reçu votre lettre par la poste précédente, avec la liste des vaisseaux à Toulon... (2).

VERNON.

A Whitehall, 7 février 1696.

Monsieur, Je ne puis m'empêcher de remarquer, sur cette dernière lettre de Paris, que le nombre des troupes irlandaises y est bien mis, mais on ne dit rien de leurs quartiers d'hiver, que l'on avait aussi souhaité de savoir.

L'avis qui vient de Marseille n'est nullement à négliger. Comme vous avez écrit aux correspondants de faire observer ses démarches, vous aviserez aussi s'il ne sera pas nécessaire d'avertir M. Dyckvelt à Bruxelles, de cet homme, afin que l'on ait soin de le faire arrêter en Flandres, s'il pourrait être découvert en passant par ce pays-là et je ne doute pas que les ordres ne soient donnés ici de l'arrêter aux ports où il pourrait aborder... (3).

VERNON.

A Whitehall, 21 février 1696.

Monsieur, J'ai montré votre lettre à Milord Duc, qui est bien aise d'apprendre que vous avez pris de si bonnes mesures de faire observer ce

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.* C'est l'affaire du « scélérat » Laurent.

scélérat de si près, et que vous avez trouvé un autre correspondant du côté de Toulon, puisque le dernier ne se mettait guère en peine de quelle manière il donnait les avis. Il est bon d'avoir des gens exacts partout, mais comme la flotte revient de Toulon, on pourrait avoir moins de besoin à présent des avis qui viennent de ce côté-là, que l'on n'en a eu pour le temps passé... (1).

VERNON.

16/26 février 1696.

Monsieur (2), J'ai reçu votre dernière lettre du 21 de février ; on aura soin de l'affaire de Toulon. Mais vous avez quelque chose de plus pressant. Vous verrez que le roi Jacques se prépare à passer en Angleterre (3), et une autre lettre d'un de nos correspondants de Paris fait le projet pour l'Ecosse. Vous recevrez celle-là par la voie de La Haye, où mon homme me l'a portée. Celle-ci fait le projet pour l'Angleterre. J'avoue que tout cela me paraît souverainement visionnaire, avec 12.000 hommes de pied et peut-être 600 chevaux, aller forcer un roi comme le vôtre et un royaume aussi puissant. Mais il est bon de craindre pour se tenir sur ses gardes. Ce qui est certain, c'est que le roi Jacques est à Dunkerque, prêt à passer avec environ 300 bateaux plats, et un nombre de vaisseaux de guerre.

Il ne faut pas douter que le scélérat de Laurent, forçat de Marseille, ne passe avec lui, car c'est justement pour exécuter cet attentat dans cette occasion. C'est pourquoi, c'est aux amis de Sa Majesté en Angleterre, de veiller pour la conservation de sa vie, et de répandre le portrait de ce malheureux. Nous avons encore à Paris un homme qui le connaît et qui l'a vu dans les prisons de Paris... (4).

3/13 mars 1696.

Milord (5), L'épouvantable péril où a été la personne sacrée du Roi nous a ôté l'usage de la voix, et quasi le sentiment. A présent que nous reprenons un peu nos sens, j'emploie ma première lettre pour témoigner au Roi la joie extrême que nous avons de sa délivrance. Mais je ne vous dissimulerai pas, Milord, qu'outre les témoignages de notre joie, je porte aux pieds de Sa Majesté les désirs unis de ses amis. C'est qu'il lui plaise faire composer et publier en toute langue un manifeste de cette horrible conjuration et de celle du Grand Roi (6), pour faire voir à toute l'Europe que le Grand Roi, qui trouve la terre trop petite pour lui, est un parricide et un assassin, et qui, par conséquent, ne mérite pas qu'on lui donne la paix ou qu'on la reçoive de lui. Ce qui imposera silence à tant de mal intentionnés

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* — Sur ces différentes tentatives contre la vie de Guillaume III en 1696, voir SAINT-SIMON, t. III, p. 58, note 4.

(2) M. Vernon.

(3) Jurieu était bien renseigné : Jacques II partait en effet le 28 février. SAINT-SIMON, t, III, p. 56.

(4) *Record Office, Hollande, n° 220.* Jacques II avait armé 16,000 hommes. SAINT-SIMON, t. III, p. 56, note 2. Sur ce Laurent, Pontchartrain écrit que ce prétendu complot a été imaginé par « Caillaud et le ministre Morin pour se faire valoir » ; Poullon l'avait vu dans les prisons ; il fut chargé de le chercher. *Ms. N. Acq. fr. 5,249*, f° 107.

(5) Milord Shrewbury.

(6) Jurieu accuse bien à la légère Louis XIV de complicité. — Voir la rectification dans SAINT-SIMON, t. III, p. 58, note 4.

qui accusent le Roi de vouloir bâtir sa gloire par une guerre sans fin, aux dépens de toute l'Europe. Nous ne doutons pas même que cette pensée ne nous soit venue, et qu'elle n'ait son effet.

Par les dernières lettres de Paris que j'ai eu l'honneur de vous envoyer sous le couvert de M. Vernon, on nous disait que le duc de Berwick était revenu de Londres à Paris (1). Mais nous croyons que la Cour de France fait courir ce bruit pour empêcher qu'on ne le cherche en Angleterre. Ainsi cela ne doit pas diminuer l'ardeur que vous avez sans doute, pour la poursuite de cet infâme assassin. C'est un déterminé dont il faut se défaire à quelque prix que ce soit, ou la vie du Roi ne sera jamais en sûreté. Nous croyons aussi que le malheureux scélérat qu'on a tiré des galères pour tuer le Roi, se trouvera, sous un autre nom, entre les conjurés, et nous croyons qu'il serait très important de l'avoir. Car on découvrirait parfaitement, par lui, toute la part que le Roi de France a dans cet attentat.

Nous vous avons envoyé son portrait en deux lettres différentes, l'une de Marseille, et l'autre de Paris. Celui qui en a écrit de Paris l'a vu, le connait personnellement, et s'est trouvé en prison avec lui pour sa religion, pendant que le scélérat y était pour ses crimes. Nous prions Dieu qu'il bénisse les soins que vous prenez, Milord, pour la conservation d'une personne de laquelle dépendent nos vies et nos espérances. Nous vous conjurons de les redoubler et de croire que je suis... (2).

A Whitehall, 17 mars 1696.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 3/13 de ce mois, laquelle j'ai fait voir à Sa Majesté, qui est très persuadée des vœux que vous faites pour sa conservation, et de la peine que vous y prenez. Je vous puis dire que l'on a eu la même pensée avec vous de faire mettre au jour une relation exacte de la dernière conspiration, et on a des obligations infinies à la Providence divine, non seulement d'avoir fait avorter un attentat si exécrable, mais aussi de ce que l'on a pu approfondir l'affaire, et que l'on n'est plus en doute ni des conjurés ni des motifs qui les ont fait agir.

J'espère que nous avons trouvé une personne qui sera capable de représenter ces faits de la manière qu'il faut, et quand on aura fait un amas de tout ce qui se découvrira ici touchant ce vilain assassinat, je ne doute pas que les habiles plumes ne s'y emploient partout ailleurs, pour étendre la matière tant qu'ils jugeront à propos, et pour y ajouter ce qui pourrait encore manquer. Je suis avec une très grande estime, Monsieur... (3).

SHRESWBURY.

20/30 mars 1696.

Monsieur (4). Il y a du trouble et du désordre entre nos correspondants. Celui de Dunkerque et celui de Saint-Malo ont été attaqués, et on ne sait comment ils en sortiront. Nous n'avons aucune nouvelle de celui de Brest et de celui de Toulon. Nous craignons qu'il ne soit pris, surtout celui de Brest. Le désir qu'a eu la Cour de France de faire réussir son horrible dessein sur la personne du Roi, est cause de cette exacte recherche.

---

(1) C'était vrai. — Voir SAINT-SIMON, t. III, p. 56, note 6.
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) M. Vernon.

Ainsi, jusqu'à ce que cette bourrasque soit passée, je crois que nous n'avons point lieu d'attendre des nouvelles...

P. S. — Depuis cette lettre écrite, j'ai reçu la lettre que Milord Duc a bien voulu me faire l'honneur de m'écrire, et l'honneur de votre lettre aussi. Vous avez su ce que nous savons de nos correspondants. Nous en sommes fort en peine. Quand nous aurons de leurs nouvelles, je me donnerai l'honneur de vous les faire savoir (1).

A Whitehall, 20 mars 1696.

Monsieur, Puisque la correspondance de Brest semble être interrompue, s'il n'y a pas moyen de trouver le même ou quelque autre pour donner les avis de ce côté-là, Milord Duc souhaiterait de savoir si le correspondant à Paris ne saurait s'informer de ce qui se passe vers Brest, et particulièrement il demande d'être instruit si l'on parle de faire marcher des troupes vers ces quartiers, et tous les préparatifs que l'on y fait, soit qu'ils regardent la mer ou la terre... (2).

VERNON.

A Whitehall, 27 mars 1696.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 10/20 de ce mois. Et je devais répondre plus tôt à la vôtre du 6/16 (3), mais vous pouvez bien croire dans quel embarras on a été, depuis la découverte de cette infâme conspiration. Et Dieu soit loué de ce qu'il nous ait permis de faire la recherche de ces parricides, et de développer un si grand mystère d'iniquités.

Milord Duc vous fait réponse à la lettre que vous lui avez écrite (4), et il est en peine pour les correspondants. J'espère qu'ils se retrouveront, quand ils verront que nous ne sommes pas perdus. Je serais bien fâché, si aucun accident leur serait arrivé. Et en ce cas, j'ai peur que l'on n'ait de la peine pour trouver ceux qui voudraient prendre leur poste... (5).

VERNON.

5/15 avril 1696.

Monsieur (6), Nous ne reçumes pas mardi des nouvelles de nos correspondants. Si demain nous en recevons, nous ne manquerons pas de vous les envoyer. Mais, en attendant qu'ils se retrouvent, il faut leur tenir de l'argent prêt, car leur quartier est échu au premier de ce mois d'avril. Aussi je vous supplie, Monsieur, que nous ayons bientôt une lettre de change de 3.000 florins pour nos correspondants ordinaires, 600 pour celui de Saint-Malo, 300 pour celui de Dunkerque. C'est 3.900 florins. Outre cela, notre marchand a perdu par une banqueroute les derniers 600 florins

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par RAVAISSON, t. X, p. 88, qui la date, par erreur, du 30 décembre 1695.

(2) *Record Office, Hollande, n° 220.* Cette lettre confirme bien la déposition de Poulion qui dévoila tout l'intérêt que prenaient les Anglais aux affaires de Brest.

(3) Ces deux lettres manquent au dossier.

(4) La lettre de Jurieu et la réponse de Shrewsbury ont aussi disparu.

(5) *Record Office, Hollande, n° 220.*

(6) M. Vernon.

qui avaient été envoyés à Saint-Malo. Je crois que Milord Duc ne jugera pas à propos de laisser tomber cette perte sur ceux qui nous servent. Joignant les 600 florins à 3,900, ce sont 4.500 florins que vous aurez la bonté d'envoyer, en deux lettres de change, l'une de 2,500 florins, et l'autre de 2,000. Votre marchand saura combien il faut de livres sterling pour faire les 4.500 florins.

Milord Duc jugera s'il ne serait point à propos que nous eussions en caisse quelque réserve, à cause des circonstances présentes. Il sera peut-être nécessaire de donner quelque chose de surplus à nos gens, pour les encourager à reprendre leurs postes. Milord Duc en usera à cet égard selon sa prudence...

P. S. — Depuis cette lettre écrite, Monsieur, j'ai reçu celle par laquelle vous souhaitez qu'on écrive à nos correspondants de Paris, pour avoir le plus qu'ils pourront des nouvelles de Brest (1). On le fera ; je vous envoie une lettre de Paris qui vous en dira quelque chose. Nous avons toujours espérance que nos gens ne sont pas arrêtés. Mais ils se tiennent coi pendant cet orage. Il faut avoir patience. Cependant nous apprendrons d'ailleurs autant de choses que nous pourrons (2).

A Whitehall, 6 avril 1696.

Vernon prévient Jurieu qu'il lui enverra les 4,500 florins demandés (3).

7/17 avril 1896.

Monsieur (4), M. de Nesmond a encore joué un tour de son métier. Il a pris la flotte d'Ostende avec ses convois, allant à Cadix, qui était composée de quinze à vingt vaisseaux marchands, et les a conduits à Brest. Ces vaisseaux étaient richement chargés. Quelques lettres de Nantes marquent qu'il y a sept à huit vaisseaux qui ont échappé. On a peine à digérer que deux nations les plus puissantes par mer qui soient en Europe souffrent tant d'affronts et tant de pertes.

Nous n'avons encore point de nouvelles certaines de nos correspondants. Le seul homme de la liberté duquel nous puissions être assurés est à Paris, et nous aurions quelque pensée de lui faire faire un tour sur les côtes de Bretagne, à Brest et à Saint-Malo, pour apprendre les hommes (5) (*sic*) que nous avions en ces lieux-là, et pour travailler à renouer de nouvelles correspondances, en cas que les vieilles nous eussent entièrement manqué. Cependant, nous ne ferons rien, que nous n'ayons reçu les ordres de Milord Duc pour cela, que nous attendrons, et que vous aurez la bonté de nous faire avoir sans délai....

P. S. — Nous avons nouvelles certaines qu'il n'est point encore arrivé de mal aux correspondants de Provence. Il n'y a que leurs lettres qu'on retient, aussi bien que quelques-unes de l'autre correspondant de Paris (6).

---

(1) Voir plus haut, lettre du 20 mars.
(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Publiée par Ravaisson, t. X, p. 95.
(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(4) M. Vernon.
(5) Il est facile de suppléer les mots qui ont échappé à Jurieu : « ce que sont devenus... »
(6) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Cette lettre a été tout entière écrite par Etienne Caillaud ; Jurieu s'est contenté de la signer. Ravaisson a publié cette lettre, t. X, p. 97, mais avec des modifications importantes.

10/20 avril 1696.

Monsieur (1), Nous ne comptons plus sur nos correspondants de Brest, de Saint Malo et de Dunkerque. On va travailler à en faire de nouveaux, et nous espérons d'y réussir, en changeant nos adresses et les routes de ci-devant, qui ont été toutes découvertes. Car, depuis six semaines, toutes nos lettres, tant celles qu'on écrivait d'ici, que celles qui étaient écrites de France, ont été toutes arrêtées. Et même des quatre correspondants que nous avions à Paris, il ne nous en reste plus que deux qui osent écrire, encore très peu. Je vous envoie une lettre de l'un d'eux, qui vous apprendra quelque chose de Brest.

Au reste, il faut compter que les frais de ces correspondances vont bien augmenter, car si nous trouvons des gens qui osent se hasarder, ce ne sera pas sans se faire bien payer... (2).

17/27 avril 1696.

Monsieur (3), Nous sommes bien persuadés à présent que nous avons été trahis par quelqu'un de Rotterdam, où la Cour de France a beaucoup de Réfugiés dans ses intérêts. Ainsi, voilà toutes nos mesures rompues et toutes nos correspondances. Il nous faut travailler sur nouveaux frais. Le marchand sur qui roulaient nos principales intelligences a fait un voyage à Anvers pour y prendre et y établir de nouvelles adresses. Il a aussi trouvé de nouveaux correspondants ; au moins, on lui en promet. Mais il faut du temps pour le nouvel établissement. En attendant, nous vous enverrons ce que nous pourrons recevoir.

Pour aujourd'hui, voici seulement une lettre de Paris. Cette trahison vient de gens que nous connaissons, et qui ont aperçu nos mouvements, et en ont donné avis à la Cour de France. Avec le temps, comme j'espère, nous rétablirons tout. Il faut avoir patience. Nous ne sommes pas assurés si quelques-uns de nos correspondants ne sont pas prisonniers... (4).

A Whitehall, 28 avril 1696.

Monsieur, Par l'ordinaire qui arriva samedi, j'ai reçu vos lettres. Je suis bien marri d'apprendre dans toutes les trois que les correspondances nous manqueront ; si l'on pouvait rétablir celle de Brest, on pourrait se passer pour quelque temps de ceux qui sont vers la Méditerranée. Je voudrais bien être capable de vous donner quelque avis là-dessus, mais je n'ai nulle habitude avec des gens qui me puissent donner des lumières dans une affaire si délicate. Milord Duc aura soin de fournir les sommes nécessaires, et il se repose sur vous de les mettre entre les mains de ceux qui les mériteront, par les services qu'ils rendront au Roi (5).

VERNON.

28 avril/8 mai 1696.

Monsieur (6), Nous n'avions que trop bien deviné que de malheureux

---

(1) M. Vernon.
(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Ravaisson a publié cette lettre, t. X, p. 96, qu'il transforme, en la fusionnant avec la lettre précédente.
(3) M. Vernon.
(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Publiée par Ravaisson, t. X, p. 98.
(5) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Publiée par Ravaisson, t. X, p. 100.
(6) M. Vernon.

traîtres demeurant en cette ville, nous avaient décelé à la Cour de France, et découvert toutes nos correspondances. Nous avons nouvelles certaines que notre homme de Rochefort est arrêté. C'est un fort honnête marchand du lieu. Nous vous prions, Monsieur, de savoir de Milord Duc s'il n'y aurait pas lieu de faire quelque échange, pour retirer et sauver cet homme, en cas que la Cour de France y voulût entendre. Nous avons encore un homme à Paris qui n'est pas arrêté. Il faut qu'il en sorte sans délai.

Nous avons pensé que, sortant de Paris, il pourrait faire un tour sur les côtes de Bretagne et de Xaintonge, pour deux fins : la première, pour nous faire savoir ce que devient notre prisonnier et les autres correspondants de Brest et Saint-Malo, dont nous n'avons pas de nouvelles ; la seconde, nous apprendre ce qu'il pourra savoir de nouvelles, et surtout pour voir s'il n'y aurait pas moyen de rétablir d'autres correspondants.

La lettre que je vous envoie vous apprendra que celui de Toulon n'est ni pris, ni mort, mais nous lui donnerons ordre de se retirer sans aucun délai. Ainsi, nous voilà aussi avancés que le premier jour, et beaucoup plus mal ! Cette lâche trahison nous recule et nous donne le dernier chagrin. Car nous doutons très fort de pouvoir rétablir notre commerce. Nous savons d'où cela nous vient, mais nous sommes dans un pays où, sous prétexte de liberté, il n'y a nul remède à ces sortes de maux... (1).

1er/11 mai 1696.

Monsieur (2), Je vous envoie une lettre de Toulon, qui vous apprendra que nos correspondants ne sont pas encore arrêtés, en ce lieu-là. S'ils échappent, nous les destinons pour la côte de Bretagne, où ils seront plus utiles qu'à Toulon, où il n'y aura plus d'affaires, quand il n'y aura plus de flottes.

Nous vous envoyons une lettre sur l'état de Dunkerque, qui vous apprendra que, nonobstant notre grand malheur, on ne perd pas courage et on n'abandonne pas le service du Roi. Par la même poste, nous avons appris qu'un de nos correspondants de Paris est arrêté de samedi dernier. Ma douleur ne me permet pas de rien ajouter à ce que j'écris à Milord Duc sur notre malheur. Vous le verrez sans doute, et je vous demande, dans cette triste conjoncture, et vos avis et votre secours, quels nous ne pouvons dire. Je vous prie que ceci soit écrit et à M. Blathwayt et à M. Blancard et à tout autre, car il y a honte et dommage dans ces sortes d'aventures... (3).

4/14 mai 1696.

Milord (4), Je me donne l'honneur de vous écrire dans la plus vive douleur que j'ai eue de ma vie. Le zèle que j'ai pour le service du Roi, pour la religion et pour la bonne cause m'avait engagé et m'avait fait engager mes amis, pour avoir des nouvelles de ce que font et voulaient faire nos ennemis. Mais la Cour de France ayant envoyé un homme, il y a quatre ou cinq mois, de Rouen, qui avait été autrefois de ceux qu'on avait employés, il s'est joint ici avec plusieurs autres Français Réfugiés, de la même ville de Rouen, amis de la Cour de France, et par conséquent ennemis du Roi,

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par Ravaisson, t. X, p. 102.
(2) M. Vernon.
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par Ravaisson, p. 104, mais de façon incomplète, et avec quelques erreurs de lecture.
(4) Milord Shrewsbury.

et tous ensemble ils ont déterré nos correspondances. Ils ont cherché et tout trouvé, sans qu'il s'en soit échappé aucun.

Le correspondant à Brest est arrêté ; celui de Saint-Malo et Dunkerque, pareillement. Mais ce qui nous afflige le plus, c'est que plusieurs de nos amis, parfaitement honnêtes gens, à Paris, à Rochefort, à Nantes et ailleurs, sont dans le même malheur. Ainsi, voilà dix ou douze personnes à la potence.

Que faire à cela ? Nous sommes dans la dernière angoisse. N'y a-t-il point, entre vos conspirateurs, quelques-uns des moins coupables, qu'on pût offrir au Roi Jacques, pour qu'il obtînt nos personnes, des mains du Roi de France ? Voilà je ne sais combien de familles dans la désolation et perdues, et en France et ici. Ne pourrait-on pas espérer du Roi quelque somme au moins, pour les aider et les consoler ? Je ne sais que penser. Je vous prie, Milord, de penser vous-même ce qui serait possible, et de nous le communiquer, par la plume de M. Vernon...

P. S. — J'ai encore à Paris un ami, homme de distinction et de grand mérite, dont les lettres sont bien aisées à distinguer des autres, parce qu'il écrit parfaitement bien. Nous ne savons pas qu'il soit encore arrêté. Mais il sera quelques mois au moins à se tenir couvert, sans écrire. Si le Roi n'est pas encore passé, vous aurez la bonté, Milord, de lui communiquer tout ceci (1).

8/18 mai 1696.

Monsieur (2), Nous n'avons encore rien à vous envoyer aujourd'hui. Un aussi grand désordre ne se peut pas aisément réparer. On y travaille pourtant. Nos correspondances sont toujours dans le triste état que je vous ai dépeint par ma dernière.

Il s'agit de leur sauver la vie, si cela se peut. Le Roi est arrivé, et j'ai la liberté de lui en écrire. J'ai mis entre les mains de notre Grand Pensionnaire un mémoire, auquel je supplie Sa Majesté de faire attention (3). J'espère que Milord Duc voudra bien aussi concourir aux fins que nous nous proposons, qui sont de sauver la vie à des gens qui se sont exposés pour le service, et l'autre, de récompenser celui qui faisait rouler en cette ville ce commerce secret en France. Il est ruiné, si on n'a pitié de lui. Toutes ses lettres de change ont été arrêtées, et tous ses marchands ne veulent plus de communications avec lui. Il avait du bien en France, beaucoup. Tout est arrêté et saisi. Nous ne savons comment on sortira de ce labyrinthe. En attendant, on ne laisse pas de travailler à former de nouvelles correspondances... (4).

A Whitehall, 12 mai 1696.

Monsieur, J'ai reçu vos lettres du 1/11 et du 8/18 de ce mois, et Milord Duc en a aussi une de la première date. Il est fort touché du malheur qui est arrivé à tant d'honnêtes gens, et ne manquera pas d'employer tout ce qui dépend de lui pour leur soulagement, et il est bien aise d'apprendre que vous avez trouvé de si bons moyens pour vous adresser à Sa Majesté,

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Ravaisson a publié cette lettre, t. X, p. 106, mais sans la dater.

(2) M. Vernon.

(3) Ce mémoire a disparu du dossier, car Jurieu nous prévient qu'il l'a envoyé, pour le soumettre à Sa Majesté, qui venait d'arriver, comme tous les ans, à son château de Loo.

(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*

et lui faire présenter les expédients que vous jugerez convenables dans cette fâcheuse rencontre.

Il a écrit au Roi sur le même sujet. Si vous vouliez vous expliquer à Milord Duc, touchant ce qui serait à propos de faire, particulièrement pour la personne sur qui roulait le commerce, il se fera plaisir d'y contribuer. Milord vous remercie de ce que vous travaillez déjà à former de nouvelles correspondances, et il espère que si vous y réussissez, on se précautionnera mieux à l'avenir, pour la sûreté de ceux qui seront employés, et à cette heure que vous avez découvert ces espions de France qui ont causé ces désordres, vous tâcherez au moins de les faire mettre hors d'état de nous porter de pareils coups... (1).

VERNON.

21 mai/1er juin 1696.

Monsieur (2), Voici tout ce que nous avons de nouvelles aujourd'hui. Tout ce qu'il y a d'un peu considérable, c'est que la flotte française ne désarmera pas, comme le bruit en avait couru, puisqu'on y envoie des matelots de Saint-Malo. Je vous demande pardon de vous adresser un si gros paquet par M. Blancard. Notre homme est encore à Bréda, attendant la Cour et voir si l'on pourra régler quelque chose pour l'avenir... (3).

A Whitehall, 5 juin 1696.

Monsieur, J'ai reçu vos lettres du 11/21 et du 19/29 du mois passé, avec le mémoire de M. Caillaud (4), lequel a été lu par Milord Duc, qui est fort disposé à le soulager et lui rendre service, tant en son particulier qu'à l'égard de ses amis, autant qu'il est en son pouvoir, mais il ne voit pas présentement que l'on se puisse prévaloir d'aucuns de ceux qui sont arrêtés ici, n'étant pas de la sorte pour être proposés en échange. Mais, quant au dédommagement, Milord voudrait bien y contribuer autant que vous le jugerez raisonnable, et afin que cet honnête homme soit le mieux secouru, Milord vous prie, quand les demandes seront liquidées, de les faire savoir en même temps à Monsieur Blathwayt, pour que l'état des choses soit représenté à Sa Majesté... (5).

VERNON.

A Whitehall, 9 juin 1696.

Monsieur, Milord Duc souhaiterait de savoir au plus tôt, s'il y avait moyen, ce que la France a dessein de faire avec leur flotte de Brest, et particulièrement si l'on songe de recevoir une partie de leurs vaisseaux à Toulon, et si cela est, combien ils resteront de ce côté-ici, et quand les autres devraient partir... (6).

VERNON.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Ravaisson a publié cette lettre, p. 107, mais sans la dater.

(2) M. Vernon.

(3) *Record Office, Hollande, n° 220.* C'est Caillaud qui allait conférer avec le Roi, arrivé récemment à Loo.

(4) Ces deux lettres manquent au dossier ; voir le mémoire plus loin, p. 333.

(5) *Record Office, Hollande, n 220.* Publiée par Ravaisson, t. X, p. 87, qui la date, par erreur, de 1695.

(6) *Record Office, Hollande, n° 220.*

11/21 juin 1696.

A la suite d'une nouvelle à la main qu'il a reçue d'un de ses correspondants, Jurien ajoute de sa main :

« Ces deux correspondants que nous avions à Toulon et Marseille ont été enfin découverts et faits prisonniers, comme les autres. C'est sur la trahison des mêmes gens. Cela augmente la désolation. Ils étaient de Genève, et un de leurs parents y est assez considérablement intéressé pour de la marchandise qu'il leur avait envoyée, pour couvrir leur service, sous prétexte de commerce.

On ne laisse pas de travailler à rétablir de nouveaux correspondants. Celui pour Brest y doit arriver dans peu de jours » (1).

12/22 juin 1696.

Monsieur (2), Je vois par votre lettre du 5/15 de ce mois, que Milord Duc ne juge pas qu'il y ait pour le présent rien à faire en faveur de nos prisonniers. Monsieur le Pensionnaire Heinsius, au retour de Breda, où il eut l'honneur de conférer avec le Roi, nous a dit qu'on a fait parler à la Cour de France (3), pour lui faire savoir que le commerce de lettres qu'on pourrait avoir eu en France, ne regardait que des nouvelles ordinaires, ce qui est permis, puisque les lettres nous en viennent librement, et que, si on usait de quelque sévérité contre quelques personnes arrêtées, on userait de représailles contre ceux que l'on tient. Il faut attendre l'occasion de faire quelque chose de plus, en faveur de ces pauvres gens. Et en attendant, vous ne trouverez pas mauvais que l'on cherche les moyens de leur faire toucher de l'argent pour leurs nécessités.

On travaille à établir de nouvelles correspondances partout. Quand ce sera fait, il faudra de l'argent, et je prendrai la liberté de vous le faire savoir. Quant au dédommagement, il est impossible de faire si tôt la liquidation dont vous parlez, parce que tous les jours, il arrive de nouvelles pertes qui se découvrent. Et il n'y a pas de poste que le sieur Caillaud ne reçoive des lettres protestées qu'on lui renvoie, sous prétexte de ne plus avoir de commerce avec lui. Mais en attendant, nous avons pensé à un moyen qui pouvait dédommager le sieur Caillaud, sans qu'il en coûte au Roi. Vous verrez par le mémoire ci-joint (4), qu'il demande un passeport pour un vaisseau allant de Dunkerque dans tous les autres ports de France. Bien que le Roi ait souvent refusé de ces sortes de passeports, cependant l'occasion présente est telle, que je ne crois pas que le Roi refuse cette petite faveur à un homme qui a tout sacrifié pour son intérêt. Et d'ailleurs, ce sera peut être un moyen de le dédommager, sans qu'il en coûte rien, au moins si la chose réussissait bien, comme cela se pourrait. Demain, nous en écrirons à M. Blathwayt, pour en parler à Sa Majesté. Nous supplions très humblement Milord Duc de vouloir bien apporter à cette demande toutes les facilités possibles, et de remarquer que cet Etat y consent.

Le même sieur Caillaud a un frère sur la flotte, que commandait ci-devant M. le chevalier Rooke. Comme cette flotte est présentement sous le

---

(1) *Record Office*, *New-letters*, *France*, *n° 23*, liasse non paginée.

(2) M. Vernon.

(3) Par notre ministre de Callières. — Voir plus loin la lettre du 6/16 novembre 1696. — Guillaume était en Hollande depuis le mois de mai.

(4) Voir ce mémoire plus loin ; lettres de Caillaud, 22 juin 1696.

commandement de milord Barklay, les anciennes recommandations que Milord Duc avait eu la bonté de donner ne servant plus, on supplie Milord Duc d'en vouloir adresser de semblables à M. Barklay.

Vous trouverez dans les mémoires ci-joints la réponse aux questions de votre lettre du 9 de juin. Nous n'en savons autre chose... (1).

A Whitehall, 23 juin 1696.

Monsieur,... Comme les trois mois seront bientôt expirés, depuis que Milord vous a fait des remises d'argent, vous me manderez, s'il vous plaît, quelle est la somme qu'il vous serait à propos que Milord vous fasse tenir, pour être employée comme vous le jugerez nécessaire (2).

A Whitehall, 26 juin 1696.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre par l'ordinaire qui arriva hier, et je suis bien fâché de ne vous avoir pu envoyer plus tôt la somme qu'il faut pour les correspondants (3). Il y a quelque temps que je la sollicite auprès de messieurs les commissaires de la Trésorerie, mais ils ne me peuvent pas encore fournir de quelques jours. Je ne manquerai pas de les presser, et de m'acquitter de ce devoir, le plus tôt qu'il me sera possible (4).

VERNON.

(2) 12 juillet 1696.

Monsieur (5), Suivant l'avis de Milord Duc, nous nous sommes adressés au Roi pour le passeport du vaisseau, et, selon sa réponse, il y a lieu d'espérer que cela s'obtiendra, car le Roi a renvoyé la lettre à M. le Pensionnaire Heinsius.

Quelque difficulté qu'il paraisse en cela, je croirais qu'il la faudrait surmonter, en faveur d'un homme qui a tout risqué et, on peut dire, tout perdu, pour le service de l'Etat.

Mes indispositions ont empêché que je ne me sois donné l'honneur de vous écrire, au sujet de l'argent. Il est certain qu'il en faudra beaucoup, ce quartier. On a fait partir des correspondants nouveaux pour Rochefort, pour Brest, pour Dunkerque et pour Toulon, et je crois aussi pour Saint-Malo ; outre un officier qui fera une revue générale de tous nos postes. Milord Duc ne saurait envoyer moins, pour le prochain, que 4,000 florins en deux lettres de change. Quand il en faudra d'autres, je prendrai la liberté de vous en donner avis (6).

JURIEU.

A Whitehall, 10 juillet 1696.

Monsieur, Milord Duc ne saurait encore faire un jugement touchant l'échange que M. Caillaud propose. Il voudrait premièrement parler au

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Publiée par Ravaisson, p. 113-114.
(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(3) Cette lettre manque au dossier.
(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(5) M. Vernon.
(6) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Cet officier se nommait Jacob Grenu. Voir lettre de Caillaud du 19 octobre 1696.

procureur du Roi pour savoir quelles sont les preuves contre cet homme. Je sais bien qu'il n'est pas arrêté pour de simples correspondances, mais il a voulu aller en France lorsqu'il fut pris, et il a été autrefois engagé dans un dessein d'enlever le Roi. Nous ne savons pas encore s'il ne s'est mis à couvert, par un acte d'amnistie qui passa, il y a un an et demi. Il y a une autre personne qui a été arrêtée et mise à Gatehouse, qui s'appelle Ramsey, Ecossais. Cet homme a entretenu commerce de lettres longtemps avec quelqu'un à la Secrétairerie à la Cour de France. Je ne sais si l'on a assez d'estime pour lui, de vouloir l'échanger, mais si cela était, il n'y aurait point de difficulté de ce côté-ci (1).

VERNON.

A Whitehall, 17 juillet 1696.

Vernon envoie simplement les 4,000 florins, qui « nous coûtent, dit-il, 444 liv. st. ». Le 24 juillet/3 août, Jurieu envoie une lettre de remerciement (2).

17/27 juillet 1696.

Monsieur (3), Je suis fâché de l'embarras où vous vous trouvez pour l'argent. Celui qui reçoit ici la pension de notre correspondant de Paris presse fort pour le sien, et il attendait votre réponse avec impatience. Mais il faut bien qu'il attende, puisque l'on ne peut faire autrement. Cependant, il y a longtemps que le change de Londres ici n'a été si avantageux, car la livre sterling, qui a baissé sur notre bourse jusqu'à 24 et 25 de nos shillings, en vaut présentement 34 et 35. Il est vrai que c'est pour ceux qui ont payé argent comptant, et non en billets de banque. J'espère que vous aurez la bonté de faire tout votre possible.

Quant au prisonnier, dont vous jugez qu'on pourrait proposer un échange pour quelqu'un des nôtres, je vais envoyer là-dessus un mémoire de l'intéressé (4), auquel je prie Milord Duc d'avoir égard (5).

A Whitehall, 31 juillet/3 août 1696.

Monsieur, Milord Duc est d'avis que vous fissiez prier le roi de ce qu'il lui plaise de faire savoir sa volonté pour un échange de cette nature, et alors il croit que l'on pourra bientôt trouver un sujet capable.

Comme l'on commence à tant parler de l'escadre de M. de Chateau-Renault, Milord Duc souhaite d'en être instruit le plus particulièrement qu'il se puisse, tant du nombre et de la force des vaisseaux dont elle est composée, que du temps dans lequel il doit sortir, et sur quel dessein (6).

VERNON.

A Whitehall, 2 août 1696.

Monsieur, Quand je vous écrivis par la dernière ordinaire, je n'avais pas vu alors les lettres interceptées, sous l'adresse de M. Nicolas Joubert,

---

(1) *Id.*, *ibid.*, publiée par Ravaisson, p. 123.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) M. Vernon.
(4) Ce mémoire manque au dossier.
(5) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(6) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Voir la réponse à cette lettre plus loin, p. 333.

marchand à Rotterdam, et l'on voit que celles-ci sont de plus de conséquence. C'est pourquoi Milord Duc souhaite que toutes les lettres du même caractère ou sous les mêmes adresses, soient envoyées ici, car l'on sait de quelle part elles viennent, et je vous renvoie les copies pour les mieux reconnaître (1).

Milord Duc a songé à un homme qu'il veut proposer en échange pour l'ami de M. Caillaud, et il écrit à M. Blathwayt par cette ordinaire, à ce sujet (2).

VERNON.

14/24 août 1696.

Monsieur (3), Voici la première lettre de notre correspondant rétabli à Brest. Il écrit avec assez de jugement. Dieu veuille qu'il n'ait pas le même sort que le précédent. J'ai reçu une lettre de M. Blathwayt, qui me mande que le roi consent aux représailles, et qu'on en écrivait à Milord Duc. Ainsi, Monsieur, il est de votre charité présentement de faire ce que vous jugerez le meilleur pour la consolation de nos amis prisonniers (4).

8/18 septembre 1696.

Monsieur (5), Notre ami de Rochefort n'a plus besoin des représailles que nous avions demandées pour lui. Les ennemis l'ont pendu à La Rochelle, Il en reste encore trois ou quatre : l'un à Paris, nommé Poulion, et deux à Marseille.

Celui de Paris est un honnête homme qui mériterait bien qu'on fît quelque chose pour lui. Faites-nous savoir si l'on ne pourrait pas faire écrire à l'homme que vous tenez à la Cour de France, que sa vie dépend de celle du nommé Poulion, qui a été arrêté à Paris, sous prétexte d'apprendre des nouvelles aux ennemis. Ce Poulion est cousin germain du sieur Caillaud, comme l'autre était son beau-frère.

Ainsi, cet honnête homme est dans la plus grande désolation qui puisse être imaginée. Sa nièce, fille du défunt, est enfermée dans un couvent. J'ai fait savoir tout cela au Roi, et je vous prie de le faire savoir à Milord Duc. Je vous envoie une lettre de Saint-Malo, qui regarde, selon toutes les apparences, la personne du roi. Je l'ai aussi envoyée à Loo (6).

11/21 septembre 1696.

Monsieur (7), Nous n'avons encore rien découvert de ce que vous écrivez touchant le voyage du comte de Middleton et du chevalier Herbert en Hollande. Nous en écrivons en France, et nous en enquérons en ce pays. Nous avons de grands soupçons que le roi Jacques trame encore quelque nouvelle trahison, semblable à la précédente. Nous comptons que le roi de

---

(1) Elles venaient du Duc de Berwick. Voir plus loin, lettre de Caillaud du 14 août.

(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*

(3) M. Vernon.

(4) *Record Office, Hollande, n° 220.* Ravaisson publie une lettre de Vernon à Jurieu du 21 août 1696, t. X. p. 125.

(5) M. Vernon

(6) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par Ravaisson, p. 106, qui ne l'a pas datée.

(7) M. Vernon.

France a déjà ou aura bientôt cinquante ou soixante vaisseaux de guerre en mer, et nous ne trouvons pas vraisemblable que l'on fasse une si grande dépense uniquement pour envoyer en course.

On ne doute pas que vous ne veilliez sur les démarches de nos Jacobites. Il ne vient plus de lettres à notre poste, semblables à celles qui nous ont été envoyées. Sans doute ils s'étaient trompés, et mettaient sur les lettres Rotterdam, au lieu d'Amsterdam.

Nous vous envoyons les adresses de Londres ; vous pourrez faire arrêter vous mêmes au bureau des postes les lettres qui se trouveront sous ces adresses (1).

A Whitehall, 2 octobre 1696.

Monsieur, Je suis très sensiblement touché du malheur qui est arrivé à la famille de M. Caillaud, et je serai toujours prêt de faire tout ce que je puis, pour son soulagement et service. L'avis que M. Caillaud m'a envoyé, touchant le vaisseau qui a été pris venant de Fagal, pourrait être de grande utilité, car nous croyons que c'est notre flotte des Barbades dont nous étions en peine, n'ayant point eu de leurs nouvelles, depuis que l'on a appris qu'ils étaient séparés par une rude tempête, et leur convoi revenait tout seul. J'ai envoyé l'avis d'abord à l'Amirauté, et ils expédièrent des ordres en même temps, pour faire partir quelques vaisseaux de guerre, qui prendront la route de Fagal, pour la sûreté de ladite flotte.

Quant à la lettre interceptée de Saint-Malo, du 26 septembre, j'ai envoyé chercher Elias Mezurier, à qui elle s'adressait (2). Il ne peut pas expliquer ce que veut dire cet article touchant les six officiers, d'ordre du Roi Jacques, n'ayant jamais reçu (à ce qu'il dit), cette lettre du 16 pour les lettres de change. Je crois qu'elles viennent des Anglais qui ont été pris sur mer. Il n'y a pas grand mal de les soulager de ces petites sommes pour leur subsistance, mais il faut s'informer plus au fond, pourquoi cet homme entretient correspondance avec des gens qui lui mandent les prises qu'ils viennent de faire. Je l'ai mis entre les mains d'un messager d'où il ne sortira pas, qu'il ne m'ait donné bonne caution de répondre en justice (3).

SHRESWBURY.

9/19 octobre 1696.

Milord (4), On a eu sans doute le soin de vous informer du malheur de M. Caillaud, notre marchand, comment son beau-frère a été pendu à La Rochelle. Vous savez aussi la triste fin de son ami de Brest, qui s'est donné la mort pour éviter la torture. Le sieur Poulion, son cousin, est ou mort ou dans un lieu où l'on n'entend point parler de lui. Deux ou trois autres personnes de Genève, ses correspondants dans les ports de Marseille et de Toulon, sont arrêtées et peut-être destinées à de cruels supplices, et au-dessus de cela, son bien confisqué et son commerce en France entièrement ruiné. Ayez la bonté, Milord, de jeter les yeux sur les deux mémoires que je vous envoie (5).

Le Roi, touché de nos malheurs, a donné ordre à M. Blathwayt de nous dire qu'il ferait tout ce que nous demanderons pour notre consolation, et lui a donné commission de régler cela avec nous. Quand j'ai sondé ce que

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) Sur cette lettre, voir plus loin, lettre de Caillaud du 19 octobre 1696.
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) Milord Shrewsbury.
(5) Ces deux mémoires manquent au dossier.

souhaiterait le sieur Caillaud, il m'a paru désirer que le Roi lui assignât une pension pour sa vie, qui fut capable d'entretenir toute une famille, entièrement ruinée par la confiscation de tout leur bien. Il est à remarquer, Milord, que, depuis qu'il sert le Roi, il n'a eu aucune espèce de récompense, ce qui est peut-être sans exemple. Je vous supplie donc, Milord, de vouloir bien régler cela au plus tôt. Je ne doute pas que le Roi n'ait la bonté de consentir à une pension de deux ou trois cents pièces par an, ce qui ne sera pas encore une libéralité capable de le rétablir. Vous savez, Milord, que j'ai raison de m'intéresser à la consolation de cet honnête homme, puisqu'il a agi sous mes ordres, pour ce service de Sa Majesté. Il sert avec affection et utilité, et j'espère qu'il sauvera votre flotte des Barbades, et peut-être quelque chose de bien plus important (1).

9/19 octobre 1696.

Monsieur (2), Vous avez la réponse à toutes les questions de votre dernière lettre dans un mémoire que je vous envoie, de M. Caillaud (3).

Nous ne doutons pas que cette flotte, qui est au Fagal, ne soit votre flotte des Barbades, et nous espérons que l'avis de Saint-Malo servira à sauver cette flotte, pourvu que messieurs de l'Amirauté ne négligent rien. Quant aux six officiers du Roi Jacques qui sont passés en Angleterre, il y a apparence que ce sont de nouveaux conspirateurs, qui en veulent à la vie du Roi. Car notre correspondant de Saint-Malo nous a écrit qu'il avait des choses de la dernière importance à nous dire, et qu'il ne pouvait écrire. Aussi, lui a-t-on donné ordre, de la part du Roi, de venir lui-même pour en rendre compte.

En rendant les lettres à Milord Duc et à M. Blathwayt, je vous supplie de les solliciter de terminer l'affaire de la récompense de M. Caillaud, qui a perdu pour le service du Roi, et tous ses biens et quasi tous ses parents et ses amis. Vous remarquerez, s'il vous plaît, et ferez remarquer à Milord Duc que, depuis tant d'années que cet honnête homme sert le Roi avec tant d'affection, il n'a reçu aucune récompense. On ne peut douter que ses parents et amis, qui ont souffert la mort, ne soient des victimes qu'on a sacrifiées au Roi Jacques. L'un des crimes pour lesquels on a pendu son beau-frère à La Rochelle, c'est que, dans une des lettres qu'on a surprises, il parlait du Roi Guillaume avec beaucoup de zèle, et de la conspiration du Roi avec beaucoup de détestation.

Voici le temps où nos correspondants souhaitent d'être payés. Selon les mémoires que j'ai remis d'eux, tant pour dépenses ordinaires qu'extraordinaires, je crois que nous avons besoin de 4,000 florins, que je vous supplie de me faire toucher au plus tôt (4).

19/29 octobre 1696.

Monsieur (5), Votre dernière lettre que je viens de recevoir, me confirme la mauvaise nouvelle du fâcheux accident de Milord Duc. Mais loué soit Dieu qu'il n'y a point de péril, car le coup pouvait être mortel. Je vous supplie de vouloir témoigner de ma part à Milord Duc, combien j'ai été sensiblement touché de ce malheur. Dieu veuille nous le rendre bientôt fort sain et en état de prêter au Roi le secours utile de son ministère.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée par Ravaisson, t. X, p. 137, qui ne la date point et la place à tort après les lettres de mars 1697.

(2) M. Vernon.

(3) Voir ce mémoire plus loin, lettre de Caillaud du 19 octobre 1696.

(4) *Record Office, Hollande, n° 220.*

(5) M. Vernon.

J'ai lu avec plaisir l'éclaircissement que vous me donnez, touchant les six officiers qui ont passé de Saint-Malo en Angleterre, par ordre du roi Jacques. Je souhaite que la chose soit comme vous la dites, mais pour une personne dont la vie nous est aussi chère que celle du Roi, on ne saurait trop prendre de sûretés.

Notre correspondant de Saint-Malo est présentement à Paris, par ordre de Sa Majesté. Nous essayerons de savoir ce qu'il veut dire, avant que de le faire passer plus avant. Car si son rapport était fondé sur ces six officiers, peut-être ne serait-il pas nécessaire qu'il vînt jusqu'ici. Il suffirait qu'il trouvât moyen de nous instruire par lettres. Nous n'avons reçu aujourd'hui aucune lettre de nos correspondants. C'est pourquoi on ne nous envoie rien. Je me repose sur les bontés de Milord Duc et sur vous, pour les affaires que j'ai eu l'honneur de vous recommander par mes dernières (1).

3/13 novembre 1696.

Monsieur (2), Voici bien des ordinaires passés, sans que vous ayez eu de nos nouvelles, ni nous, des vôtres. L'absence de notre marchand en est cause en partie. Il a été obligé de faire un voyage à Bruxelles pour des affaires importantes, ce qui a consumé dix ou douze jours. Pendant son absence, il est arrivé beaucoup de lettres dont il vous enverra copie, au moins des plus pressées, dès aujourd'hui. La perte d'un paquebot, qui fut pris jeudi dernier 8 novembre n. s., est une des causes qui vous ont fait manquer deux ordinaires, car il y avait deux malles dedans. Nous avons eu nouvelles certaines que les malles ont été jetées dans la mer, ce qui nous a consolé, parce que, dans le paquet qui partit le 2 novembre de notre style, il y avait des lettres très importantes qui n'auraient pu être surprises, sans exposer à la mort plusieurs personnes. Il faut avouer que c'est un grand chagrin pour mes amis et pour moi, que nos mers soient si peu sûres, à la porte de deux nations les plus puissantes sur la mer, qui soient dans l'Europe. Nous n'écrivons jamais rien d'important, que nous ne tremblions pour ceux qui se hasardent à nous servir.

Sur quoi, je vous dirai encore que nos correspondants sont forts impatients sur le retardement de leur payement. Le deuxième mois du quartier court, et est fort avancé. Vous nous avez fait espérer des lettres de change au plus tôt. Nous craignons que le mauvais état de la santé de Milord Duc n'en soit cause, auquel cas la cause serait beaucoup plus fâcheuse que le retardement même.

Ayez la bonté de me pardonner, si je presse un peu. C'est que je crains que le service du Roi n'en souffre.

Au sujet des malheurs arrivés à ceux qui travaillent pour les intérêts du Roi, je crois vous devoir avertir que vous avez ou devez avoir bientôt à la Cour un certain Belmar Basnage. C'est l'un de ces malheureux traîtres, qui ont fait pendre à Brest, à la Rochelle, à Paris, à Marseille, à Saint-Malo et ailleurs, plus de huit à dix personnes de nos correspondants. Ce sont des gens de Rouen, nos ennemis jurés et ceux du Roi, qui ont à leur têtes trois frères, nommés Basnage. Il est certain que nos malheurs viennent de ces gens-là ; nous en avons une pleine certitude, par diverses circonstances qu'il serait long de vous produire. On ne saurait avoir de conviction de telles affaires, et, quand on en aurait, on n'oserait pas en

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n 220*. Cet « accident » est l'attentat de Fenwick.

(2) M. Vernon.

ouvrir la bouche, de sorte que ces gens-là sont à couvert par notre propre intérêt, qui ne nous permet pas de parler et de nous plaindre.

Cependant, nous sommes obligés d'empêcher au moins qu'il ne trompent le Roi. Ce Basnage Belmar s'en va, pour obtenir un emploi militaire, pour lequel il brigue il y a fort longtemps, et nous ne nous doutons point qu'il n'ait de fortes recommandations pour M. Kepel (1), et auprès du Roi lui-même. Car il n'y a quasi point de personnes importantes, à qui ces gens n'en aient imposé, comme le comte d'Athlone (2), dont il est aide de camp depuis quelques années, et M. Dickvelt lui-même. Il n'y a que M. le Pensionnaire Heinsius, qui connaisse un peu cette détestable cabale.

Tous les amis du Roi vous prient donc, Monsieur, d'avoir l'œil à cela, et d'en avertir Milord Shrewsbury et Monsieur Blathwayt, afin que M. Kepel soit averti de ne se point mêler des affaires de cet homme. Je vous prie, Monsieur, que je ne sois point nommé en tout ceci. Car ce sont des gens dont la fureur n'a pas de bornes.

Je viens d'apprendre avec certitude que nos lettres du 2 de ce mois étaient dans le paquebot qui a été pris. Notre marchand, M. Caillaud, va renvoyer les mêmes lettres. Elles regardent Saint-Malo. Il souhaite que je vous redise ce que je vous écrivais alors. Cela revient à ceci. C'est que je vous disais que l'avis ne paraît pas à négliger, parce qu'il est du métier, et qu'il y a neuf ans qu'il est dans le service. De plus, vous verrez qu'il s'appuie d'un témoignage d'un ingénieur qu'il a gagné. Le voyage de ces deux hommes ne sera pas une grande dépense. Il est nécessaire que le Roi les entende et les fasse interroger par quelque personne de ce pays. On attendra là-dessus les ordres de Sa Majesté.

Je n'ai rien à ajouter, sinon à vous prier de faire souvenir Milord Duc de faire expédier l'affaire de la récompense de M. Caillaud, dont vous savez les afflictions et les malheurs. Cet homme nous est d'une nécessité si absolue, que je ne sais ce que nous ferions sans lui. Je vous réitère aussi la priére de ne pas différer l'envoi de vos lettres de change (3).

6/16 novembre 1696.

Monsieur (4), Nous avons reçu aujourd'hui la triste nouvelle de la mort de trois hommes, qui étaient au service du Roi, sur la côte de Provence. Ils furent exécutés à Marseille, le 30 octobre dernier. L'un d'eux était Suisse, et les deux autres Génevois, tous trois honnêtes hommes et zélés pour la bonne cause. Je vous envoie la lettre d'un oncle de l'un de ces pauvres gens. Il ne savait point encore la mort de son neveu et de ses camarades, et croyait que l'affaire n'irait pas si vite. Ce qui a précipité leur supplice, c'est que, pensant bien faire, on en avait parlé à Callères, afin qu'on les épargnât. Cela n'a servi qu'à assurer de ce dont on n'avait peut-être que des conjectures : c'est qu'ils étaient au service des alliés. Car, incontinent après cet avis donné, ils ont été exécutés à la Rochelle, et à Marseille.

Au reste, les supplices augmentent les difficultés dans le service du Roi. Et nous ne savons où trouver des gens qui se veulent hasarder. On fera cependant tout ce qu'on pourra pour le bien de la bonne cause.

---

(1) Juste Van-Keppel, homme de confiance de Guillaume III, qui l'avait nommé gentilhomme de sa chambre et maître de la garde-robe.

(2) Godard de Guinckel, comte d'Athlone était feld-maréchal général de l'armée hollandaise.

(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.

(4) M. Vernon.

Dans la lettre de Genève, vous verrez que l'oncle était intéressé pour son neveu et pour ses camarades, de la somme de 1,500 livres. C'est le moins qu'on puisse faire, que de rendre à cet oncle affligé cette somme, et si le Roi juge à propos d'y ajouter quelque chose pour la consolation de sa famille, il en usera selon sa bonté et sa justice. J'attendrai là dessus votre réponse, comme sur les autres articles de mes précédentes lettres.

A moins qu'on n'arrête ces furieux par quelque bonne représaille, il n'y a aucun lieu d'espérer que l'on puisse continuer (1).

A Whitehall, 3 novembre 1696.

Vernon annonce à Jurieu que le congé de l'officier Grenu est accordé, que l'affaire de la pension de M. Caillaud est en bonne voie, et enfin qu'il parlera à Milord Portland, en ce qui concerne l'homme de Saint-Malo (2).

A Whitehall, 13 novembre 1696.

Monsieur, J'appréhende que M. Caillaud ne trouvera pas des gens, qui oseront entretenir aucun commerce avec lui à l'avenir, et le service du Roi en pâtira. Je suis bien aise que des ordres vous aient été déjà donnés de la part du Roi, pour veiller sur les préparatifs qui se feront en France pour aucune entreprise.

J'ai parlé à Milord Duc, touchant M. Basnage, mais je ne sais s'il veut se mêler des affaires de cette sorte. Il s'est employé pour procurer une pension à M. Caillaud, qui pourra s'assurer d'en avoir une de 2,000 florins (3).

VERNON.

10/20 novembre 1696.

Monsieur (4), J'ai reçu la lettre de change de 4,000 florins, avec la vôtre du 3/13 de ce mois. J'en procurerai le payement et satisferai nos gens. Nous avions reçu ordre du Roi, par la voie de La Haye, à découvrir la vérité d'un bruit qui court, touchant le dessein d'une invasion que les Français méditent tout de nouveau contre l'Angleterre. Nous y ferons tout ce qui nous sera possible. Mais vous savez combien cela est devenu difficile, par les sévérités qu'on exerce en France, contre ceux qu'on surprend dans le service du Roi.

Ma dernière lettre vous aura appris comment trois de nos hommes ont été pendus à Marseille, le 30 d'octobre dernier. Je me suis aussi donné l'honneur de vous écrire comment cette trahison nous a été faite, et je vous priais que les gens qui en sont les auteurs, au moins ne reçoivent pas les récompenses de Sa Majesté.

Pour le fond de la nouvelle, voici ce que nous avons découvert. Sous le prétexte de l'escadre de Pointis, on arme, à Brest, dix ou douze vaisseaux, quatre à Port-Louis, et six à Rochefort, ce qui fera en tout vingt vaisseaux, sans l'escadre de Château-Renaud, qui est de retour à Brest. Tout cela fait ensemble vingt-cinq vaisseaux. C'est assez pour embarquer bien des gens. On aura l'œil sur ce qui se passera à Calais et à Dunkerque.

---

1) *Record Office, Hollande, n° 220.* publiée par Ravaisson, t. X, p. 129.
2) *Record Office, Hollande, n° 220.* Il y a là des réponses à des lettres de Jurieu, qui manquent au dossier.
3) *Id., ibid.*
4) M. Vernon.

La continuation du congé de l'officier Suisse n'est point arrivée. Cependant cet homme est demeuré malade à Genève, et nous craignons que son colonel, qui est de fort mauvaise humeur, ne remplisse la place, comme il en a menacé, il y a déjà plusieurs mois. J'en écris à M. Blathwayt, auquel vous aurez la bonté de rendre l'incluse (1).

L'état de la santé de Milord Duc nous chagrine beaucoup. Je ne sais si vos médecins ont l'usage de certaines herbes qu'on appelle vulnéraires, qu'on nous apporte des montagnes de Suisse, et dont on fait boire l'infusion avec beaucoup de succès, à ceux qui ont des blessures intérieures. Je prie Dieu qu'il le guérisse et le ramène bientôt.

Vous trouverez dans le paquet des lettres en blanc. Peut-être y a-t-il quelque écriture cachée que nous n'avons pu découvrir (2).

A Whitehall, 24 novembre 1696.

Monsieur.... La lettre que vous m'envoyâtes dernièrement de Dunkerque, je l'ai donnée à Sa Majesté, et Elle trouve fâcheux de ce que l'on ne pourrait pas espérer de recevoir les avis directement de Brest. S'il y avait moyen d'y remédier, il serait fort à souhaiter (3).

VERNON.

17/27 novembre 1696.

Monsieur (4), Je viens de recevoir présentement votre lettre du 13/23 de ce mois (5), par laquelle je vois que vous êtes averti du malheur arrivé à Marseille et à Toulon. Il est vrai que pour le présent, il n'y a nul moyen d'entretenir des correspondances de gens qui résident dans les ports de mer. Il y a déjà un mois entier que l'on n'a reçu aucune lettre de Brest, et l'on craint que le correspondant ne soit arrêté. Mais cela ne vient point de la haine contre notre marchand de Rotterdam, car tout est changé, et il n'a plus aucun commerce immédiat avec eux : ni son nom, ni son écriture, ni les anciens chiffres ne paraissent plus. Cela vient de ce que l'on ne laisse sortir des ports de mer aucune lettre, qui ne soit arrêtée. Nous en avons nouvelle, cet ordinaire, par France et Genève, et cela même me fait soupçonner quelque grand dessein, qui se trame tout de nouveau.

Ne pouvant avoir d'homme à Brest et à Toulon, nous entretiendrons des gens, qui voyageront perpétuellement à l'entour et sur la côte, et qui, de temps en temps, entreront dedans le lieu, pour nous avertir de ce qu'ils pourront apprendre.

La lettre que je vous envoie de Dunkerque vous fera comprendre que l'on pense à quelque grand dessein : Dieu conserve la personne sacrée du Roi ! Les efforts que le malheureux Fenwick a faits pour jeter des soupçons contre Milord Duc et plusieurs autres amis de Sa Majesté, ne réussiront, s'il plaît à Dieu, qu'à sa confusion et à sa perte. Je suis fâché que vous ayez parlé à M. Blathwayt de l'affaire de celui qui est passé en Angleterre pour obtenir une compagnie, car je savais bien qu'il ne s'en mêlerait pas. Il fallait en parler à milord Portland en l'absence de Milord Duc, mais présentement la chose est faite ou manquée. Je n'ai point reçu le

(1) Cette lettre manque au dossier.
(2) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(4) M. Vernon.
(5) Voir cette lettre plus haut.

congé de l'officier. Je vous prie d'en rafraîchir la mémoire à M. Blathwayt, aussi bien que de l'affaire de la pension de M. Caillaud (1).

24 novembre/6 décembre 1696.

Monsieur (2). Vous trouverez ci inclus ce que nous avons reçu de France, qui n'est rien de ce que nous souhaitons savoir, touchant l'armement de la France par mer. Il est constant qu'on y travaille en diligence, et que l'armement, en ramassant tout ce qui s'équipe en divers points, sera de plus de 50 vaisseaux, tant petits que grands. Les politiques ne laissent pas de faire quelque attention aux bruits courants, qui très souvent ne sont rien, mais qui signifient quelquefois quelque chose.

Ces bruits courants sont que l'entreprise de l'an passé se renouvelle, et pour l'assassinat et pour l'invasion ; que la France doit mettre 60 vaisseaux sur les côtes d'Angleterre ; que le duc de Berwick est à Londres, où il trame une nouvelle conspiration contre la personne du Roi. Voici un autre bruit qui s'est répandu depuis deux jours, par un maître de vaisseau, parti de Londres, vendredi dernier. C'est que l'on a tiré sur le carrosse du Roi plusieurs coups de mousquet, de dessus une galerie couverte, que la maison a été enfoncée, et qu'on y a arrêté dix huit personnes. Nous attendons les lettres de vendredi avec une grande impatience. La conservation de la vie du Roi est une suite de miracles ; c'est ce qui nous incline à croire celui-ci. Je souhaite que Milord Duc soit bientôt en état de rendre ses services au Roi.

P. S. — M. Blancard vous communiquera un mémoire auquel je vous prie de faire attention. Ce M. Legoux, dont il est parlé là-dedans, sert le Roi depuis six à sept ans pour nos correspondances, par l'un de ses parents et amis, qui est à Paris, et de qui nous avons tiré de fort bonnes nouvelles (3).

2/12 décembre 1696.

Monsieur, Voici une lettre de Dunkerque, que vous deviez avoir le dernier ordinaire avec une autre de pareil lieu, mais de différente date. Ces deux lettres ne laissent aucun lieu de douter que les Français ne soient prêts à faire éclater quelque entreprise, par la voie de la mer. La jonction de l'escadre de Bart avec celle de Pointis à Brest, fait assez croire que tout cela n'est pas destiné pour l'Amérique. C'est donc ou pour l'Angleterre ou pour l'Irlande, ou pour les îles de Jersey ou de Guernesey, comme le bruit en a couru. Mais ce dernier n'est pas apparent.

On ne ferait pas de si grands préparatifs pour prendre deux ou trois voiliers. Nous ne croyons pas non plus que cela soit destiné pour l'Angleterre : on y est trop bien sur ses gardes.

Ce choix de Brest pour lieu de rendez-vous nous incline à croire que c'est pour l'Irlande, où le Roi Jacques a quelque intelligence, et où il espère renouveler la guerre par quelque invasion, pour faire une diversion et empêcher le Roi Guillaume de passer en Flandre avec toutes ses forces. Il est certain qu'on va faire embarquer des troupes à Brest. On ne dit encore que 4.000 hommes, mais c'est pour cacher le but.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Ravaisson a publié cette lettre, p. 130, mais de façon très incomplète. — Sur la conspiration de Fenwick, voir Saint-Simon, t. XXIII, p. 161.

(2) M. Vernon.

(3) *Record Office, Hollande, n° 220.*

Depuis ce que dessus écrit, nous avons reçu deux lettres, l'une de Dunkerque et l'autre de Brest, qui vous apprendront tout ce que vous pourriez souhaiter. On fera tous les efforts possibles pour satisfaire le Roi, et conserver le correspondant à Brest.

Hier au soir, on arrêta un des assassins du Roi. Vous en aurez l'histoire originale. Cependant, nous ne laissons pas de vous envoyer un mémoire fidèle, tiré de la bouche même du Suisse qui a livré le scélérat. Dieu conserve le Roi par une suite de miracles.

P. S. — Je vous supplie d'assurer Milord Duc de la joie que j'ai de la diminution de ses maux, j'aurai bien de la joie quand vous aurez la bonté de m'apprendre son arrivée à Londres.

15/25 décembre 1696.

Monsieur (1), J'ai reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai beaucoup de joie de la bonne espérance que donne le premier médecin du Roi de la guérison de Milord Duc ; pourvu qu'il n'y ait que du temps à attendre, il faudra prendre patience.

La lettre de Brest que vous devez avoir reçue, depuis que la vôtre est écrite, nous donne avis que l'armement de Brest est destiné pour Carthagène. Je ne voudrais pas me reposer absolument là-dessus. Cependant, je trouve la chose fort apparente. Car, pour l'invasion dans l'un des trois royaumes, je n'y vois aucune apparence de succès. Au lieu que l'entreprise sur Carthagène, avec l'aide des flibustiers, me paraît très possible. On sait que les Français en veulent aux galions. Ils les ont manqué, l'année passée ; ils veulent, cette année, les aller chercher jusque dans leurs ports, car Carthagène est le lieu d'où ils partent. On veut réduire l'Espagne aux abois et à la nécessité de se détacher des alliés, par une paix perpétuelle. On ne trouve rien plus sûr que de lui fermer la source du Pérou, ce qui se fera par la prise de Carthagène. Ce sont nos conjectures. Je les soumets aux vôtres et suis... (2).

Année 1697

Whitehall, 2/12 février.

Monsieur, Milord juge à propos que je vous fasse remarquer que les avis qui ont été envoyés au commencement touchant la force de l'escadre de Pointis ne s'accordent pas avec ce que l'on a appris depuis du rang et du nombre de ces vaisseaux. Les premiers avis portant qu'il y avait des vaisseaux de trois ponts parmi eux, et cela venant du lieu même, on n'a pas pu imaginer que cela ne fût destiné pour quelque entreprise de ce côté-ici, autrement si l'on avait su au vrai que les vaisseaux n'étaient pas tant et de moindre force, apparemment on n'aurait pas songé à envoyer le chevalier Showell sur ces côtes avec de si grands vaisseaux où il courait risque d'être fort exposé dans cette saison, mais Dieu merci, il n'est point arrivé du mal. Toutefois, Milord Duc ne doute pas que vous n'y fassiez réflexion, en sorte que les correspondants soient avertis de quelle conséquence il est que les avis sur lesquels on doit prendre des mesures d'importance, soient exacts. Je suis, etc. (3).

VERNON.

---

(1) M. Vernon.

(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*. Pointis, en effet, pilla Carthagène en avril et revint en août 1697, après une croisière qui tient du roman.

(3) *Record office*, *Hollande*, *n° 220*. Sur les armements de Pointis en 1697, voir Saint-Simon, t. 4, p. 212-216.

Rotterdam, 12/22 février

Monsieur, Nous avons bien du chagrin de la course perilleuse que votre flotte a faite en mer sans aucun fruit. Nous ne croyons pourtant pas qu'on doive imputer cela à nos correspondants car toutes les nouvelles conviennent que dans l'escadre de Pointis il y a 3 vaisseaux à 3 ponts. D'ailleurs le correspondant de Brest nous a avertis que l'armement était destiné pour Carthagène et j'ai donné dès l'abord dans cette conjecture. Si l'on a craint en Angleterre que cela ne fût destiné pour l'un des trois royaumes, on a eu raison, car les apparences étaient pour cela. Mais quant aux correspondants, ils n'ont pu mander que ce qu'il ont vu. Je vous envoie un mémoire qui pourra vous éclairer là-dessus (1). Au reste nous avons été fort surpris de ce que votre flotte a laissé passer cette escadre de Pointis qui est une des plus considérables qui sort partie des ports de France. En la ruinant, vous auriez ruiné la marine de France pour cette année, et vous auriez mis à couvert toutes vos colonies de l'Amérique, que ce grand armement menace évidemment. Mais nous en revenons aux sages conseils du Roi et de votre Amirauté qui a fait tout pour le mieux. Il y a deux mois que le quartier de nos correspondants est échu. Nous ne manquerons pas de leur donner l'avis que souhaite Milord Duc, car on ne saurait les trop exhorter à être exacts. Je suis, etc. (2).

JURIEU.

Londres, 20 juillet.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 13/23 de ce mois (3), par laquelle vous me marquez la surprise où vous étiez de voir votre nom dans une lettre écrite par M. l'Archevêque de Canterbury à M. de Monginot, portant défense de vous envoyer une procuration pour agir dans le Congrès, de la part des Français Réfugiés, et que vous appréhendiez que M. l'Archevêque avait été instruit de ce que vous aviez fait par des gens mal intentionnés, et qu'on vous en voulait blâmer.

J'en ai parlé aux seigneurs de la Régence, et particulièrement à M. l'Archevêque, et je vous peux assurer de leur part qu'il sont nullement mécontents de votre conduite dans cette affaire, mais étant informés que le Roi ne trouvait pas à propos qu'on donnât une telle procuration, ils ont cru que M. l'Archevêque devait agir comme il a fait.

Cependant, si M. le comte de Pembroke et ses collègues sont mieux instruits de l'intention de Sa Majesté, et s'il sont d'avis qu'on doit envoyer cette procuration, c'est à eux de faire représenter aux seigneurs de la Régence ce qu'ils croient expédient qu'on fasse, qui en donneront les ordres convenables. Je suis, Monsieur (4).

SHREWSBURY.

6/16 septembre 1697.

Milord (5). Je n'ai pu avoir l'honneur de voir Votre Excellence qu'une fois, quoique je m'y sois présenté plusieurs fois. Vous voyant arrêté au

---

(1) C'est un mémoire d'Etienne Caillaud du 22 février 1697.
(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(3) Cette lettre manque au dossier.
(4) *Record Office*, *Foreign Entry-Books Miscellaneous*, *n° 198*, non paginé.
(5) Milord Shrewsbury.

logis, et pouvant pourtant lire, j'avais dessein de vous offrir un petit imprimé, qui peut vous faire passer quelques moments. Je me donne l'honneur de vous l'envoyer. Il vous fera connaître un homme, dont vous avez sans doute ouï parler, et même dont vous pouvez avoir ouï parler avantageusement. Car, entre les gens qui ont l'honneur de vous approcher, il a des amis qui, pour être du même caractère que lui, le défendent et le poussent avec chaleur.

C'est l'auteur de l'*Avis salutaire aux Réfugiés*, la plus insolente satire qui ait jamais été faite contre la Religion réformée, contre le Roi Guillaume et contre toute la nation anglaise. Cet homme ainsi fait cherche, à ce qu'on nous dit, un patron entre les seigneurs anglais pour mettre son nom à la tête de la suite de ce sale et impie dictionnaire, dont il a déjà publié une partie. Ce serait une chose triste et de mauvais exemple, si quelqu'un de vos gens de mérite se laissait surprendre par un homme de ce caractère. Le jugement de Renaudot sur le Dictionnaire ayant fait du bruit, j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de le voir... (1).

Milord (2), Le page qui m'est venu prier de dîner, de votre part, m'a dit d'avertir les ministres de l'Eglise française, que vous voulez leur faire le même honneur. J'ai compris, Milord, que vous entendiez les deux ministres que j'ai eu l'honneur de vous présenter, et qui m'avaient prié de leur procurer celui de vous faire la révérence. Il y en a deux autres, dont je n'ai pas ouï parler, et n'ai pas su qu'ils se soient donné l'honneur de vous voir. Je n'ai pas compris que vous eussiez dessein de les inviter. C'est pourquoi je n'ai pas envoyé chez eux. Cependant, s'il y a quelque chose à corriger, j'envoie le garçon pour le savoir. Et comme il est fort bête et fort neuf, je vous supplie, milord, de me donner vos ordres sur un petit morceau de papier (3).

20/30 septembre 1697.

Milord (4), Je ne fus pas surpris l'autre jour, quand vous me parûtes indigné contre la clause de la requête au Roi de France, où on lui attribue *une puissance sans bornes*. Mais j'eus la douleur de voir que votre indignation rejaillissait sur tous les Réfugiés.

Cette requête a été faite par un parti fort semblable à celui de vos Jacobites anglais qui, par des vues d'intérêt, ont trop d'aveuglement et trop de complaisance pour la Cour de France. Nous sommes persuadés que cette pièce a été minutée ici par feu M. Muisson, par le sieur Jaquelot, ministre réfugié, par Beauval Basnage et autres telles gens (5).

Je me donne l'honneur de vous envoyer un extrait d'une lettre qui vous apprendra qu'on en fait le même jugement à Paris. C'est le même parti, que nous combattons depuis dix ans, qui a toujours tâché à nous retirer de la confiance que nous avions en la protection du Roi d'Angleterre, pour nous tourner du côté du Roi de France. Et c'est le même parti qui, aujourd'hui, nous insulte, comme si nous avions perdu nos peines et nos sollicitations, puisque le Roi d'Angleterre, disent-ils, n'a rien fait pour nous.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220*. Publiée par M. Fonbrune-Berbinau, *Bulletin du protest. franç.*, 1905, t. LIV, p. 553.

(2) Le billet n'est pas daté, mais il n'est pas douteux qu'il est adressé à milord Shrewsbury, qui, en 1697, se trouvait en Hollande.

(3) *Record Office, Hollande, n° 220*.

(4) Milord Shrewsbury.

(5) Voir plus haut, p. 92.

Je ne crois pas que le Roi nous ait négligés, et qu'il ait pu abandonner l'intérêt de la Religion, mais je souhaiterais que, s'il a fait et obtenu quelque chose, il parût, par les articles qui en pourront être dressés, que c'est au Roi d'Angleterre que nous en avons l'obligation. Cela fermerait la bouche à ces malhonnêtes gens, qui nous insultent si malignement. Je vous prie, Milord, de vous en souvenir et de croire que je suis... (1).

Monsieur (2). Avec votre dernière, j'ai reçu la lettre de 4,000 florins. Je ne manquerai pas de faire toutes les enquêtes possibles pour découvrir ce qu'est devenu le duc de Berwick. Par la dernière que l'on a interceptée de lui, et qui était en italien, il paraissait être encore à Saint-Germain. Vous pouvez compter que la Cour de France est la plus fourbe qui soit au monde ; les caresses et les compliments outrés que l'on a fait faire au Roi n'est rien qu'une couverture des trames diaboliques, lesquelles se font à Versailles aussi bien qu'à Saint-Germain. Je crains plus pour la vie du Roi que jamais.

Il est certain qu'à la faveur de la paix, il est déja passé une troupe d'assassins de Dunkerque. Vous aurez vu, par l'ordinaire précédent, qu'à Brest et à Rochefort, on prépare un armement de plus de trente vaisseaux, sous des prétextes que l'on croit affectés, mais qu'on fera pourtant valoir, en cas que les conjurations n'aient pas de succès en Angleterre.

J'espère que les lumières du Roi ne lui permettront pas de donner dans les pièges qu'on lui tend. Mais nous sommes dans de grandes alarmes pour le jour de la cérémonie du retour. Dans la foule de spectateurs, il ne faut qu'un désespéré pour lâcher un coup fatal. L'espérance de pouvoir échapper est un encouragement pour les scélérats, car entre mille et mille coups qui se tireront sans plomb, serait-il difficile de lâcher un coup chargé à balle ? Dieu veuille conserver le Roi ! On aura aussi soin de s'enquérir du colonel Parker.

Vous aurez la bonté de délivrer ma lettre à Milord Duc, et d'en solliciter la réponse, afin que nous ayons une finale décision pour nos correspondants (3).

26 novembre/6 décembre 1697.

Milord (4). Les ambassadeurs plénipotentiaires de Sa Majesté pour le traité de paix, n'ayant pu rien faire pour nous à La Haye, nous ont fait espérer que, quand le Roi aurait son ambassadeur à Paris, il pourrait faire quelque chose pour la consolation de ces pauvres persécutés, qui sont dans la dernière désolation.

C'est ce que nous n'espérons pas trop, à cause de la cruauté inexorable de l'ennemi que nous avons sur les bras. Nous souhaiterions pourtant que Sa Majesté voulût bien charger son ambassadeur à Paris d'instructions

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Publiée dans le *Bulletin*, 1905 p. 556. La requête parut le 3 novembre ; voir Douen, t. II, p. 287. Jurieu commet une erreur de fait. La requête porte : « Nous sommes persuadés *qu'après tout ce que nous devons à Dieu*, nous sommes obligés de rendre à V. M. une obéissance sans bornes ». Voir Bost, t. II, p. 174.

(2) M. Vernon.

(3) *Record Office, Hollande, n° 575.* Cette lettre n'est pas datée ; mais il est facile de voir quelle a été écrite au moment de la paix de Ryswick, et quand l'agence Jurieu se reconstituait.

(4) Milord Shrewsbury.

favorables, et surtout qu'il travaillât à se conserver le privilège de recevoir aux exercices de religion tous ceux qui y voudraient venir.

Encore que peut-être peu de nos Français entendent la langue anglaise, cependant ils pourraient ou l'apprendre avec le temps, ou recevoir des consolations et instructions particulières, par un chapelain qui saurait parler français, quoique non assez pour y prêcher. Nous ne doutons pas que la Cour de France ne donne un arrêt de mort contre tous ceux d'entre les Nouveaux Convertis qui viendraient à ces exercices. Mais, comme c'est une violation énorme du droit des gens, qui ne se fait pas même en aucun pays d'inquisition, les maisons des ambassadeurs étant des asiles qu'on ne viole pas, et où il est permis à tous les innocents misérables de se mettre en sûreté, nous espérons que Sa Majesté et son Conseil travailleront à conserver ce privilège. Nous avons pris la liberté de coucher sur le papier les pensées qui nous sont venues là-dessus (1). Nous ne prétendons pas imposer loi aux puissances protestantes. Mais ce sont des humbles ouvertures que nous leur faisons. La condition de l'Eglise protestante de France est plus triste qu'elle ne fut jamais. On y pend, on y roue, on y emprisonne, on y envoie aux galères, ainsi que nos nouvelles vous le peuvent apprendre, au moins en partie. La condition des Réfugiés est encore plus triste pour le temporel, car, ayant consumé tout leur avoir, dans l'espérance de quelque adoucissement par la paix, plusieurs se trouvent réduits à la dure nécessité de retourner en France, pour ne pas mourir de faim. Entre ces malheureux, on peut compter les officiers qui viennent d'être cassés. Avant la guerre, ils avaient des pensions dans l'Etat. Le Roi les ayant pris à son service, les voilà dans une entière destitution de tout, par la réforme de la paix, si le Roi et le Parlement n'ont pitié d'eux, car ils n'ont ni maisons ni parents où se ranger, comme les autres peuvent avoir.

J'espère que vous aurez la bonté de mettre tous ces tristes objets devant les yeux du Roi pour émouvoir sa compassion (2).

3/13 décembre 1697.

Milord (3), Vous eûtes la bonté, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, de me demander des ouvertures, pour réussir dans l'affaire que nous sollicitons auprès de vous. Vos lumières sont si fort au-dessus des miennes, que je ne pus prendre cela que comme une honnêteté de votre part. Cependant, Milord, j'ai pensé à cette matière, à laquelle il n'est pas possible que vous pensiez autant que nous, vu la quantité d'autres affaires que vous avez sur les bras, et j'ai mis sur le papier ce qui m'est venu dans l'esprit, pour parvenir à donner quelque secours à notre Eglise affligée, sans pourtant rompre une paix, que tout le monde veut. Je vous conjure, Milord, de vouloir bien prendre cette affaire à cœur. Mille et mille personnes vous en béniront, et Dieu vous en récompensera. On nous veut faire croire que tout ce qui devait se faire est fait, et que le Roi a fait régler nos intérêts, dans les conférences qui se sont tenues entre les deux armées. Mais je ne le veux pas croire, puisque vous m'avez fait l'honneur de me dire qu'on n'y avait parlé que des intérêts personnels du Roi d'Angleterre.

Cependant, si cela n'est pas fait, cela doit se faire bientôt. Car les conférences tendent certainement à leur fin. Ayez donc la bonté de vou-

(1) Voir ce mémoire plus haut, chap. V, p. 99.
(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 220*.
(3) Milord Shrewsbury.

leur concourir avec M. le Pensionnaire Heinsius, pour prendre des mesures promptement avec les autres ministres des autres États protestants de l'une et l'autre communion. Vous me le fîtes espérer, et je vous supplie d'avoir pitié de tant d'âmes et de consciences qui sont dans les fers d'une dure captivité. Je suis avec un souverain respect, Milord,... (1).

Le mercredi au soir,

Milord (2), Nous avons été à l'hôtel de Votre Excellence, M. le marquis de Peray, M. de Beringhen et moi, pour avoir l'honneur de vous entretenir un moment ou deux sur nos affaires. Nous avons eu le malheur de ne vous pas trouver. C'est pourquoi, nous vous supplions de nous marquer à quelle heure de la matinée, demain, nous pourrions avoir l'honneur que nous avons manqué aujourd'hui. Je suis avec une parfaite soumission, Milord,... (3).

Année 1699.

12 mai 1699.

Monsieur (4), Vous avez eu la bonté de me faire espérer qu'à l'avenir les payements seraient plus réguliers pour nos correspondants. Il y a déjà près de six semaines que le quartier d'avance leur est dû, et cela me donne la hardiesse de rappeler dans votre mémoire la bonté que vous avez toujours eue de faire payer exactement ceux qui vous servent. Nous avons lieu de croire que Sa Majesté et vous, êtes contents de leur service. Car ils font fort bien, surtout depuis quelques mois que M. Caillaud nous a découvert un homme qui écrit très bien, qui se donne beaucoup de peine pour avoir de bonnes nouvelles, et en quantité, et qui, en effet, écrit des lettres qui doivent être utiles.

Si le Roi ou vous, Monsieur, souhaitiez quelque chose de plus de lui sur quelques faits particuliers, vous le pouvez marquer. Et nous pouvons répondre qu'il ne négligera rien pour vous donner satisfaction (5).

Londres, 8 décembre 1699.

Monsieur, S'il dépendait de moi seulement, les correspondants n'auraient pas attendu si longtemps pour leur argent. Je vous prie de les en assurer, et que je ne manque point de solliciter la Trésorerie pour le payement. C'est ce qui sera accompli, comme je l'espère, dans peu de jours. Je suis... (6).

JERSEY.

Année 1700

A Whitehall, ce 27 février 1699/1700

Monsieur, J'ai reçu hier votre lettre du 21 février/3 mars, et, pour les

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 225*, non paginé. Cette lettre fut portée à Milord Shrewsbury par M. de Beringhen. Voir plus haut, p. 84.

(2) C'est Milord Williamson.

(3) *Record Office, France, n° 149*. Liasse non datée et non paginée. Quoique non datée, cette lettre fait bien suite à la précédente.

(4) M. Vernon.

(5) *Record Office, Hollande, n° 220*.

(6) *Id., Foreign Entry-Books Miscellaneous, n° 198*, liasse non paginée.

raisons que vous y avez alléguées, je n'ai pas voulu manquer de vous envoyer par le premier ordinaire la lettre de change ci-jointe que vous demandez. Je la fis tirer sur un marchand d'Amsterdam, comme vous l'avez désiré. J'espère que cela satisfera les correspondants. Je suis... (1).

JERSEY.

Année 1702

A Whitehall, 6 janvier 1701/1702

Monsieur, J'ai reçu votre lettre par la dernière ordinaire, je ne saurais marquer la date, puisque je l'ai mise entre les mains du comte de Manchester, qui est fait nouvellement Secrétaire d'Etat, et Sa Majesté l'a chargé du departement que je tenais auparavant, en sorte que ce qui regarde la France lui doit passer par les mains à l'avenir. Il m'a promis d'avoir soin de vos correspondances, et je crois qu'il vous écrira ce soir. Ce qui était arrêté avec M. Blathwayt sera accompli, et je voudrais rendre d'autres services à M. Caillaud, s'il était en mon pouvoir. Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur,... (2).

VERNON.

Le 6 janvier 1701/1702, lord Manchester écrit, de son côté, à Jurieu, pour lui annoncer sa nomination au poste de Secrétaire d'Etat, et que la France est de son département. Il lui promet une récompense pécuniaire pour Caillaud, et demande enfin des informations sur les ports de Dunkerque et Ostende (3).

Le 9 janvier 1701/1702, lord Manchester envoie à Jurieu des remises d'argent pour Caillaud, et lui demande des informations sur les préparatifs maritimes de la France (4).

19 janvier 1701/1702

Jurieu écrit à lord Manchester que lui et ses coreligionnaires ont regardé le Roi d'Angleterre comme un homme choisi par Dieu pour abattre l'orgueil des tyrans, sauvegarder la liberté de l'Europe et assurer la diffusion de la vraie religion. Le Roi d'Angleterre, dit-il, était aussi bien qualifié pour faire rétablir l'Edit de Nantes que le Roi de France l'était pour s'intéresser à l'affaire de la succession du trône d'Angleterre. Des lettres ont toujours été envoyées aux principaux ministres d'Etat, et si Dieu n'a pas béni les précédents traités, c'est que ses intérêts y ont été oubliés. Jurieu implore le comte de Manchester sur cette question et quelques autres ; il le presse d'attirer l'attention du Roi sur les intérêts des protestants du continent. On a envoyé, d'ailleurs, des mémoires sur ce sujet à M. le Secrétaire Vernon.

Sur quatre pages séparées, mais accompagnant cette lettre, Jurieu traite « les petites affaires », c'est-à-dire, les moyens à prendre pour lui remettre l'argent, à lui ou à M. Caillaud, selon l'usage établi par MM.

---

(1) *Record Office, Foreign Entry-Books Miscellaneous, n° 198.*
(2) *Id., ibid., n° 202, f° 5.*
(3) Cf. *Historical Manuscripts commission*, 1881, 2e partie, Collection du Duc de Manchester, volume of Letters to political agents abroad.
(4) Cf. *Hist. Manus. Commis. loc. cit.*

Blathwayt et Vernon. Jurieu se plaint aussi que les remises ne se fassent pas au désir des correspondants (1).

Le 20 janvier, le duc de Manchester écrit à Jurieu pour lui demander d'urgence des renseignements sur la flotte française (2).

A Whitehall, 20 mars 1701/2.

Lord Manchester demande à Jurieu de continuer sa correspondance sur le même pied qu'elle était avant la mort du Roi. Il lui promet de lui rembourser les sommes d'argent qu'il pourrait avoir avancées (3).

A Whitehall, 7 avril 1701/2.

Manchester écrit à Jurieu qu'il va lui remettre les 3.000 florins dus ; il désire que Jurieu écrive aux correspondants des ports de mer de procurer de bonnes informations. Les lettres de Paris sont de mince valeur, et pas toujours d'accord avec d'autres lettres du même lieu, ce qui ferait soupçonner que les mêmes lettres étaient envoyées à la fois au duc et à d'autres personnes en Angleterre (4).

2/12 mai 1702.

Milord (5), Je reçus samedi dernier la dernière lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 14/25 avril, avec la lettre de change (6). Nous avons tout lieu d'être parfaitement satisfaits de votre exactitude, qui ne peut pas être plus grande. Mais nous avons eu plus de chagrin que nous ne saurions vous dire, de ce que vous ne paraissez pas content de nos correspondants, particulièrement de celui de Paris.

Je vous supplie, milord, de vouloir bien lire avec attention le mémoire que je vous envoie. J'espère qu'il lèvera toutes vos difficultés. J'ajouterai seulement qu'entre tous nos correspondants depuis quinze ans, nous n'en avons pas eu un qui eût autant de capacité que ce dernier, car il est malaisé d'en avoir davantage. Peut-être que, comme il a quelque habileté en politique, il aime un peu trop à raisonner, quoiqu'il raisonne presque toujours bien. Je comprends bien que vous ne faites pas beaucoup d'usage de tous ses raisonnements. Mais nous l'obligerons à y renoncer, pour s'appliquer uniquement aux faits dont vous avez particulièrement besoin. On ne peut pas avoir de meilleures habitudes qu'en a cet honnête homme.

Quelquefois on a eu, ou cru avoir des connaissances et liaisons avec quelques personnes du Cabinet. Mais le Roi de France punit si vigoureusement les infidélités et récompense d'ailleurs si bien ceux qui le servent, qu'il n'y a aucun lieu d'arriver jusque-là, et quand nous avons cru en avoir trouvé, c'étaient des fourbes qui nous trompaient et qui, de concert avec leurs maîtres, vendaient bien cher de fausses nouvelles.

Ce correspondant de Paris a de très grandes connaissances avec les gens du bureau et avec tous les notables de la Cour. Vous nous feriez plaisir, milord, si vous nous vouliez marquer par articles, les choses sur lesquelles vous souhaitez être instruit, et l'on tâcherait à vous satisfaire.

(1, 2, 3, 4) Cf. *Hist. Mss. com.*, 1881, 2e partie, collection du duc de Manchester, volumes 8 et 9. Les résumés des lettres ci-dessus sont traduits de ceux qui sont insérés dans le volume de la Commission des manuscrits.

(5) Milord Manchester.

(6) Cette lettre a suivi celle du 7 avril, que nous donnons ci-dessus.

Pour ce qui est des ports de mer, nous espérons que, quand vous aurez fait réflexion sur le mémoire que je me donne l'honneur de vous envoyer, vous reconnaîtrez que vous ne pouvez pas être mieux servi que vous l'êtes. Je donnerai tous les ordres que je pourrai, afin que vous ayez toute la satisfaction possible (1).

27 mai/4 juin 1702.

Jurieu écrit au duc de Manchester, pour lui exprimer son regret de le voir remplacé comme secrétaire d'Etat, et son désir de conserver les communications avec son successeur, lord Nottingham (2).

27 mai/4 juin 1702.

Milord (3), Une lettre que je viens de recevoir de milord Manchester m'apprend que la Reine a jugé à propos, pour le bien de son service, de vous faire rentrer dans la charge de secrétaire d'Etat, et que c'est à vous désormais que nous devons adresser nos lettres qui viennent de nos correspondants de France. Nous le ferons avec un fort grand plaisir, nous souvenant de la manière honnête et obligeante dont vous en avez usé à notre égard, quand j'ai eu autrefois l'honneur de correspondre avec vous, milord.

Vous trouverez les affaires assez changées. Nous avons plus de correspondants, en ayant établi dans tous les ports de mer. Aussi le feu Roi a jugé à propos de hausser la dépense. Elle va aujourd'hui à 12,000 florins de notre monnaie par an ; c'est 3.000 florins par quartier. Vous savez, milord, que ces messieurs veulent être payés par quartier et par avance. Le quartier d'avance échoit dans trois semaines.

Comme vous avez toujours été d'une très grande régularité dans les payements, quand vous avez été dans le ministère, nous sommes persuadés que vous en userez de même, et nous vous en prions. La Reine a confirmé et agréé tout ce qui avait été fait ci-devant, et nous espérons que vous conserverez Sa Majesté dans ces sentiments. Les nôtres seront toujours portés à faire paraître un grand zèle pour son service et pour le bien de la cause commune. Je me suis félicité de ce que la Providence nous a fait naître une occasion de rentrer dans l'honneur de votre correspondance (4).

20/30 de juin 1702.

Milord (5), J'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 5/16 de juin (6), n'était que je voulais m'enquérir un peu plus amplement de nos correspondances en ce qui regarde la mer. Et j'ai trouvé que les choses sont à peu près en l'état où vous les souhaitez et que vous en aurez satisfaction. On ne manquera pas de vous donner avis, comme vous le souhaitez, des vaisseaux qui seront mis au radoub, et du temps qu'ils pourront être achevés. On ne manque guère à spécifier la qualité et le nom de chaque vaisseau de guerre qu'on équipe. Si vous preniez la peine de repasser la vue sur les mémoires précédents qui ont été envoyés aux secrétaires d'Etat qui vous ont précédé, je crois que vous y trouverez tout ce que vous demandez.

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé.
(2) Cf. *Hist. Mss. com.*, *loc. cit.*
(3) Milord Nottingham.
(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 225*, liasse non paginée.
(5) Milord Nottingham.
(6) Cette lettre manque au dossier.

Au reste, Milord, je crois vous devoir dire que depuis peu, on a fait sonder M. Caillaud qui a soin de nos correspondances pour établir de nouveaux correspondants, surtout dans les ports de mer. Ces personnes ont employé votre nom et prétendent qu'ils agissent sous vos ordres. Ils se sont adressés à M. Caillaud parce qu'ils savent qu'il a de grandes habitudes en France. Mais ils ne savent pas que ledit sieur Caillaud est l'homme dont nous nous servons pour le but qu'ils se proposent. Depuis près de vingt ans il s'est occupé à établir les correspondances, et j'oserai vous assurer qu'il n'y a aucune personne dans le pays qui soit en état de faire ce qu'il fait. S'il n'avait pas été honnête homme comme il est, il aurait pu profiter de l'ignorance de ces messieurs qui sont ou veulent être entremetteurs pour le nouvel établissement. Car il aurait pu prendre les offres qu'ils font très considérables et leur faire donner les mêmes lettres que celles qu'il nous envoie un peu déguisées, afin qu'elles vous paraissent nouvelles. Mais ce serait prendre d'une chose un double payement, de quoi il n'est pas capable. Ayez la bonté, Milord, de nous faire savoir si c'est de votre ordre qu'on travaille à faire le nouvel établissement de correspondances. Ce que nous ne trouverons en façon du monde mauvais, ne souhaitant rien tant que le service de la Reine et votre satisfaction. Mais nous vous prions de prendre bien garde qu'on ne vous abuse sous prétexte de nouveaux correspondants. Si ces messieurs étaient capables d'en trouver par eux-mêmes ou par leurs amis, ils ne se seraient pas adressés à M. Caillaud qui n'est pas fort de leurs amis. Et j'ose vous assurer que quelques promesses qu'on vous puisse faire, ils ne sauraient de plusieurs années établir des correspondances telles que celles que nous avons. Il y a quinze ou seize ans qu'on y travaille. Les ruses des Français et les trahisons de certaines gens les ont souvent dérangées et servi qu'à faire périr grand nombre de ceux qui nous ont servis. Il a fallu souvent envoyer des exprès pour rétablir les choses. Enfin, elles se trouvent à présent en assez bon état, pourvu que l'indiscrétion de certaines gens et la trahison des autres ne viennent encore nous troubler. Vous aurez la bonté, Milord, de faire attention à cela et de nous donner vos ordres. Je suis avec un profond respect... (1).

14/24 août 1702.

Milord (2), J'eus l'honneur de recevoir une lettre de Votre Grandeur il y a quelques semaines (3), à laquelle je ne pus répondre. Je priai M. Caillaud de le faire (4), et ce, d'autant plus que s'agissant de vous informer des noms de ceux qui s'étaient adressés à lui pour avoir des correspondances, il était beaucoup plus en état de le faire que moi, parce que c'est à lui qu'on a parlé et qu'on a voulu traiter.

Après avoir bien examiné, je ne trouve pas que ce soit autre chose que l'exécution de l'ordre que vous aviez donné à M. Warre, qui s'est adressé, comme je pense, à M. de L'Estang, et celui-ci à d'autres. En tout cela, il n'y a rien d'irrégulier, et nous approuvons très fort, Milord, que vous preniez toute sorte de sûreté, pour être assuré de la vérité des faits et pour diligenter les avis. Mais nous sommes toujours dans la crainte qu'on ne vous trompe, et la première chose qu'on pourra tenter, c'est de vous donner de la défiance sur l'exactitude et la diligence de nos correspondants. Nous

(1) *Record Office*, *Hollande*, n° *225*.
(2) Milord Nottingham.
(3) Cette lettre manque au dossier.
(4) Voir cette lettre plus loin, lettre de Caillaud du 10 juillet 1702.

voyons déjà quelque chose de cela dans la dernière lettre que vous avez fait l'honneur d'écrire à M. Caillaud, en date du 28 de juillet 1702.

Premièrement, nous avons remarqué que vous n'avez pas reçu une lettre du 6 de juillet, de Toulon, qui contenait tout ce que vous pouviez souhaiter, touchant la petite flotte du comte de Toulouse (1). Le nombre des vaisseaux et leurs noms sont marqués, et le nombre de leurs canons, et leur force. Je ne me souviens pas d'avoir vu aucune lettre de nos correspondants où la qualité des vaisseaux, leur nombre, leurs canons, et même les vivres et le nombre des soldats ne soient bien marqués. Ce qui nous fait craindre que les avis que vous pouvez avoir reçus ne soient altérés, avant que de venir entre vos mains. Peut-être quelques personnes qui sont dans le pays se saisissent des lettres, ce qui nous est arrivé souvent, et les suppriment, et en supposent d'autres, dans le dessein de faire naître de la défiance dans l'esprit de Votre Grandeur, contre les correspondants.

Secondement, ces mêmes gens peuvent bien retarder les lettres, dans la vue de nous faire perdre l'opinion que vous pouviez avoir de nos soins et de notre diligence. Ces retardements dont vous vous plaignez, milord, pourraient bien venir aussi de l'éloignement; Brest et Toulon sont loin d'ici, et quand les lettres sont arrivées, le vent contraire les retient aussi souvent. Enfin, vous trouvez étrange que, par les lettres de Brest, de Rochefort et autres ports de l'Océan, il ne sort rien des considérables armements qui s'y font, que d'autres lettres vous apprennent. Ceci encore nous fait craindre qu'on en impose à Votre Grandeur, pour lui faire négliger ses anciens correspondants. Car, on peut vous assurer qu'on a fait toutes les enquêtes possibles, touchant les armements de mer, et on n'en trouve rien que le petit nombre de vaisseaux qu'on prépare à Brest. Et c'est sur quoi je trouve que les correspondants sont plus exacts (2). Je crois donc qu'on se peut confier en eux, mais cela n'empêchera pas qu'on n'ait l'œil de plus en plus à ce qu'ils s'acquittent de leur devoir.

C'est de mon avis que M. Caillaud vous renvoie la copie des avis qu'il a reçus depuis quelques mois, et nous vous supplions, milord, de les confronter avec les originaux que vous devez avoir en mains. Par là, nous saurons s'il y a quelques lettres perdues, supprimées ou altérées.

Il vous envoie aussi une liste exacte des vaisseaux du Roi de France, qui sont en mer, ou armés, avec les lieux où ils sont, et ceux pour lesquels ils sont partis ou destinés. Permettez-nous, milord, de vous dire que pas un de ceux qui vous font espérer de nouvelles correspondances n'est en état de vous en fournir autant. Nous aurons toujours l'œil que les choses aillent le mieux qu'il se pourra, selon vos intentions.

P. S. — Nous ne savons d'où peut venir l'avis qu'on a donné à milord, de ces grands armements qui se faisaient dans les ports de France, si ce n'est d'un article de la *Gazette d'Anvers*, qui disait qu'on faisait un grand armement dans tous les ports de France, pour faire passer le prince de de Galles en Angleterre. On peut avoir copié cet article, qui est un petit roman, à La Haye, et l'avoir envoyé à milord. Mais il est trop judicieux pour ne pas comprendre quel fonds on doit faire sur de semblables avis (3).

---

(1) C'était la première fois que le comte de Toulouse « faisait sa charge d'amiral ». Voir Saint-Simon, t. X, p. 118, 179, 195.

(2) Jurieu avait hélas ! raison. En 1702, nous n'avions, à Brest, à Toulon, que de petites escadres, et un ensemble de 80 vaisseaux de ligne seulement. Voir Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, p. 90.

(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 225*.

Année 1703

5 janvier 1703.

Milord (1), J'espère que Votre Grandeur aura été contente que nos correspondants aient répondu à vos demandes, comme ils ont fait. S'il y manquait quelque chose, je vous supplie, milord, de me marquer fort précisément en quoi ils peuvent avoir été défaillants, et nous ne manquerons pas d'y suppléer. En attendant, nous vous supplions de nous mettre en état de les rendre bien contents, afin de les encourager à toujours mieux faire. Le quartier d'avance est échu du premier jour de cette année 1703, selon le style en usage de deçà la mer.

Ainsi, quand il vous plaira, milord, nous leur donnerons leurs étrennes de votre part. La voie de M. Sweet, payeur de vos troupes, nous est extrêmement commode, n'ayant point à présenter ni faire accepter des lettres de change, ce qui est toujours long, et souvent non sans quelque risque. Cependant, nous suivrons toujours les ordres de Votre Grandeur. Puisque dans la circonstance du temps, on renouvelle ses vœux, vous voulez bien, milord, que je vous réitère ceux que je fais, et pour la prospérité des armes de votre grande et glorieuse Reine, pour la félicité, et de votre ministère auprès d'elle, et de votre personne.

P. S. — Je ne saurais m'empêcher, milord, d'ajouter que le secret nous est important, aussi bien qu'à vous, et qu'il est beaucoup plus aisé de conserver ce secret par la voie de M. Sweet que par les lettres de change qui doivent nécessairement passer par diverses mains (2).

A la date du 4 février 1703, il y a une lettre de Jurieu au duc de Malborough, pour le presser de secourir les protestants des Cévennes (cinq pages) (3).

Année 1704

28 août/9 septembre 1704.

Monsieur, Je crains que Votre Excellence ne regarde comme une indiscrétion, de ce que nous venons apporter quelque interruption à la joie publique que vous donne sans doute la glorieuse campagne de milord Malborough, en vous faisant une démarche réitérée pour une remise et pour de l'argent. Mais nos correspondants, pour être très sensibles à la gloire de la nation anglaise, ne veulent rien relâcher de leur exactitude pour le payement qui leur est dû.

Le troisième mois s'écoule d'un quartier qui devait être payé, il y a près de trois mois. Je me suis donné l'honneur d'en écrire à M. Ellis, et, n'ayant pas reçu de ses nouvelles, je m'adresse à vous pour vous prier très humblement de donner les ordres pour une remise.

J'ai écrit à M. Ellis que désormais M. Sweet étant à Amsterdam, il n'est plus nécessaire de faire ce circuit, que le seul milord de Nottingham avait pris, les autres secrétaires d'Etat ayant directement adressé leurs lettres sous mon couvert. Il n'importe que la lettre soit pour Rotterdam ou Amsterdam, pourvu qu'elle soit à peu de jours de vue, à cause de la nécessité où nous sommes de satisfaire promptement (4).

---

(1) Milord Nottingham.

(2) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé.

(3) Cette lettre se trouve dans la collection particulière du duc de Malborough. Cf. *Hist. Mss. com.*, t. XII, 1881.

(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé.

Année 1705.

19 février/2 mars 1705.

Monsieur (1), Il y a quelques semaines que je me donnai l'honneur d'écrire à Son Excellence Monsieur le Chevalier Hedges, de vouloir bien avoir égard à la nécessité que nous avons d'argent, pour entretenir nos correspondances, puisque le quartier est échu depuis le premier de la présente année, nouveau style. Mais je n'ai aucune réponse, et je ne m'étonne pas que Son Excellence ait oublié cette affaire, qui lui paraît petite en comparaison des grandes affaires qui lui passent par les mains.

Mais Monsieur le Chevalier considérera, s'il lui plaît, que l'affaire, qui lui paraît petite en elle-même, nous est de la dernière importance, par rapport à la commission dont nous sommes chargés. Car il est impossible que nous rendions cette correspondance aussi forte et aussi utile, à moins que d'avoir de l'argent pour payer ponctuellement.

Nous ne croyons pas avoir aucun sujet de nous plaindre de ceux qui nous servent. Ils font assurément tout ce qui se peut, et si l'on fait espérer à Son Excellence des gens qui servent mieux, on le trompe, comme autrefois on nous a trompés.

Certaines gens, qui prétendaient avoir des nouvelles du Conseil secret, se sont trouvés des fourbes, qui ont tiré beaucoup d'argent et n'ont rien fourni que de fausses nouvelles. Louis XIV récompense si bien ceux entre les mains de qui il met ses secrets, et punit si sévèrement ceux qui commettent la moindre infidélité, qu'on n'a pas lieu de pouvoir espérer par nos recherches, autre chose que ce qu'on envoie à Son Excellence Monsieur Hedges.

Nous vous prions donc, Monsieur, de lui persuader qu'on ne néglige rien pour le satisfaire, et pour le bien de la cause commune, et d'obtenir en même temps de lui qu'il veuille bien faire tenir la remise qui nous est à présent nécessaire (2).

Année 1708.

La collection particulière du duc de Malborough contient une lettre de 1708, signée par Jurieu, Basnage et de Superville, pour exciter le duc de Malborough à secourir le protestantisme en France (3).

---

(1) C'est Monsieur Ellis, secrétaire de lord Hedges.
(2) *British Museum*, *Add. Ms. 28.916* (*Ellis Papers*), f° 195.
(3) Cf. *Historical Manuscripts Commission*, 1881, t. XII.

APPENDICE III

Correspondance d'Etienne Caillaud avec la Secrétairerie d'Etat anglaise

—

Année 1696.

Rotterdam, 22 juin (1).

Monsieur (2), Je ne redirai point ici ce qui me met dans la dure nécessité à demander le passeport ci-dessous mentionné, puisque Sa Majesté Britannique et ses ministres sont informés du triste état où j'ai été mis avec mes amis, par la noire trahison qui nous a été faite, qui me prive de la correspondance de mes amis qui ont été arrêtés pour le service du Roi, ce qui me cause et à ma famille la perte de biens assez considérables que nous avions en France, outre celle de la suspension de mon commerce et des avances que j'avais, qui sont en France entre les mains des gens qui ne veulent pas payer, ce qui fait que j'ose supplier bien humblement Sa Majesté que, pour aider à me récompenser de la perte de mes biens, il lui plaise de vouloir bien m'accorder un passeport pour le voyage, pour un navire allant de Dunkerque, Brest ou d'Ostende ou de Rotterdam, à La Rochelle, Bordeaux, Nantes ou autres ports de France, avec son lest ou sa charge, et en revenant avec sa charge de vins, eaux-de-vie ou autres denrées de France, à Dunkerque, Ostende ou Emden, afin que, par ledit passeport, le navire et sa charge puisse passer librement, étant rencontré en mer par les vaisseaux de Sa Majesté.

Il est à remarquer que je mettrai quelqu'un affidé sur le vaisseau, pour y obtenir tout ce qui se passe en France, pour nous en donner avis, outre que cela cachera encore notre commerce de correspondance pour la France que j'espère de remettre bientôt sur le pied où il était, pour le service du Roi, et que, par ceci, je pourrai être récompensé en partie de la perte que je souffre, aussi bien que mes amis, si ce vaisseau, étant muni d'un passeport du Roi, fait quelque bon voyage.

J'ai eu l'honneur d'en parler à M. le Pensionnaire Heinsius, qui m'a promis de m'en faire avoir un de LL. HH. PP., si le Roi et milord duc ont la charité de m'en vouloir accorder un. Lorsque je serai informé des intentions du Roi et de milord duc, et s'ils ont la bonté de me faire répondre favorablement, j'enverrai le nom du vaisseau et celui du maître, pour l'insérer dans le passeport. Je prie M. Jurieu de vouloir bien appuyer ce mémoire, et de l'envoyer à la Cour pour en tirer réponse. Il sait avec quel zèle moi et mes amis nous sommes portés à suivre les ordres qu'il nous a donnés pour le service du Roi, et avec quel attachement je tra-

---

(1) Toutes ces lettres sont datées de Rotterdam ; nous ne l'indiquerons plus. A moins d'indication contraire, elles sont adressées à M. Vernon.

(2) Cette lettre est le mémoire dont parle Vernon, dans sa lettre du 5 juin, voir plus haut, p. 307.

ille à remettre les choses sur le pied où elles étaient, ce que j'espère ui ne tardera pas (1).

ETIENNE CAILLAUD.

14 août.

Monsieur, Le correspondant destiné pour Brest partit de Paris le 16 juil-t, pour s'y rendre. Depuis ce temps-là, je n'ai point de ses nouvelles, de rte que je ne saurais répondre positivement à ce que milord duc emande, touchant l'escadre de M. Chateaurenaud. Toujours a-t-on assuré u'elle est de 12 à 14 vaisseaux de guerre, parmi lesquels on compte trois quatre gros vaisseaux de 90 pièces de canon, et les autres de 60 à 70. a dernière lettre de la Rochelle du 29 du passé, le disait prêt à mettre en er. On a toujours assuré qu'il s'en va au Détroit. L'équipement des 5 galères à Marseille confirme cet avis.

Milord verra, par la lettre ci-joint, que nous avons un homme à Mar-eille. Celui qui est destiné pour Saint-Malo est un garçon qui a beaucoup e mérite. Ainsi, je ne le ferai point encore partir pour ce lieu-là que jus-u'à ce que je vois comme celui qui est à Brest se tirera d'affaire. En ttendant, l'autre se tiendra à Saint-Malo. Sinon, on le fera partir pour rest.

La Cour de France est toujours alerte pour découvrir les intrigues qu'on eut avoir, car la valise de Rotterdam de la poste de France d'aujourd'hui encore été ouverte. On en a tiré dehors huit à neuf lettres. Cela me fait ncore de la peine, et je suis dans la crainte qu'elle n'ait retenu quelques-nes de nos lettres, car j'en attendais de Paris et de Dunkerque, outre elle que j'ai reçue. Cela me fait craindre que nous serons obligés à faire enir nos lettres par la voie de Liége, bien que j'ai pris des précautions t bien des adresses supposées.

Quoique, par les malheurs qui nous sont arrivés par l'arrêt de nos amis, es frais sont plus grands pour nos correspondants nouveaux, il me semble ue ce serait d'une grande utilité d'entretenir encore un homme en France, fin que si nos gens de Brest ou d'ailleurs venaient à manquer, on put voir ces gens-là à la main, pour les faire partir pour les lieux nécessaires, fin qu'au moins nous ne puissions pas nous trouver sans correspondants, t de n'être pas longtemps à avoir des nouvelles des lieux qu'on désire, omme nous l'avons été cette fois-ci, à l'égard de Brest.

Car il faut bien du temps quand un homme vient à manquer, pour emplir sa place ; au lieu qu'ayant toujours quelqu'un en main pour cela, n ne serait pas dans une semblable peine. Je jugerais cette dépense très tile pour le service du Roi. Milord Duc nous fera savoir sa volonté là-lessus. On trouvera encore dans ce paquet la copie des lettres interceptées. Celle-ci n'était pas adressée à Nicolas Joubert, mais à M. Eldred, qui est n nom inconnu ici comme le premier. Elles viennent de Paris, bien ju'une soit sans la marque, et l'autre, écrite comme étant d'Amsterdam. l nous paraît toujours quelque mystère dans cette affaire, de plus que des perruques (2).

M. Jurieu se donnera l'honneur d'écrire au Roi pour quelque échange, selon que M. Vernon a eu la bonté de le proposer par sa lettre du 31 juil-let 3 août.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.* Jurieu présenta ce mémoire au Roi d'Angleterre et à Shrewsbury.

(2) La lettre interceptée est, en effet, épinglée à ce mémoire de Caillaud. Il est question de perruques, en phrases inintelligibles pour nous.

Jurieu a ajouté de sa main : « Je n'ai rien à ajouter à ce mémoire, pour réponse à la lettre de M. Vernon, du 31 juillet 3 août, qui a été bien reçue. On aura l'œil à découvrir tout ce qu'on pourra des desseins de l'escadre de Chateaurenaud » (1).

Loo, 21 septembre.

Monsieur, Le Roi est fort satisfait des soins que vous prenez en son service, et particulièrement en cette dernière rencontre. La lettre interceptée est véritablement du duc de Berwick. Il est fort nécessaire que vous reteniez toutes les autres qui viennent sous la même adresse, et qu'on fasse des perquisitions pour découvrir l'homme à qui elles sont écrites, sans pourtant donner des soupçons de la recherche. Faites-nous savoir encore les noms de ces trois ou quatre officiers qui mangent à cette auberge française.

Consultez M. le Grand Pensionnaire en tout ce que M. Jurieu et vous jugerez le requérir. La paix est signée. Dieu en soit loué (2).

5 octobre.

Monsieur, La poste étant sur son départ, je n'ai point le temps de passer chez M. Jurieu, pour lui demander s'il désire répondre par cet ordinaire à la lettre qu'il reçut hier de vous, qu'il m'a fait l'honneur de me communiquer. Je rends mes très humbles actions de grâces au Roi, de la bonté avec laquelle je vois qu'il entre, aussi bien que vous, dans ce qui me touche et mes amis, qui feront pour son intérêt, quoi qu'il en puisse arriver. Je me ferai toujours un devoir de sacrifier tout ce que j'ai pour le service de ce grand prince, pour la conservation duquel l'Eglise et l'Etat ont tant de sujets de faire des vœux.

Nous reçumes aussi une lettre de M. le Grand Pensionnaire, qui nous ordonne de faire venir l'homme de Saint-Malo, dont vous trouverez, Monsieur, dans ce paquet, une lettre. Je lui ai écrit. Vous ferez, s'il vous plait, vos réflexions sur une autre lettre que j'ai interceptée, écrite de Saint-Malo, et dont je vous envoie l'extrait. Il y a beaucoup d'apparence que ce que notre homme a d'important à nous communiquer aura peut-être quelque relation à ces six officiers dont parle cette lettre, qui sont passés en Angleterre. Si vous avez, Monsieur, des ordres à nous donner là-dessus, je les suivrai exactement et en toutes choses de ce qui regarde le service du Roi et le vôtre, puisque je vous suis... (3).

19 octobre.

Monsieur, M. Jurieu m'ayant fait l'honneur que de me communiquer la lettre de M. Vernon du 2 octobre, où je vois la part qu'il prend dans le malheur arrivé à ma famille, qui est très grand, je lui rends très humbles grâces pour toutes ses bontés, et je le supplie de continuer auprès de Milord Duc, pour me procurer quelque pension, conformément à ce que je demande par les mémoires ci-joints.

Il n'est pas à douter à présent que l'avis de Saint-Malo, de la flotte relâchée à Fagal, ne regarde celle des Barbades. Il faut espérer que les vaisseaux que l'Amirauté d'Angleterre a dépêchés arriveront anssitôt et avant

---

(1) *Record office, Hollande, n° 220.*

(2) *British Museum, Addit. Mss., 21,552*, f° 9. Cette lettre, non signée, doit avoir été écrite à Caillaud par le secrétaire de M. Blathwayt.

(3) *British Museum, Addit. Mss., 9,734 (Blathwayt Correspondence*, 1691-1701), f° 45.

même les quatre corsaires français, puisque, par les vents contraires, ils étaient encore à Saint-Malo, le 30 du passé.

Je ne doute pas qu'on n'ait donné ordre aux vaisseaux anglais de passer à Madère (car les Français devaient y passer, suivant l'avis de Saint-Malo), pour voir si cette flotte ne pourrait y être venue.

Pour voir plus à fond pourquoi Elias Le Mezurier entretient correspondance avec des gens qui lui mandent les prises qu'ils viennent de faire, cela très malaisé à savoir. C'est sans doute que, si cet homme n'est pas bien affectionné pour le gouvernement, il trouve son compte à entretenir un tel commerce avec ceux de Saint-Malo. Les voies par lesquelles on lui écrit sont fort suspectes.

J'avais demandé à M. Blathwayt, à La Haye, de faire prolonger par le Roi pour deux mois encore le congé du sieur Jacob Grenu, lieutenant au régiment de Schasner, qui est l'officier que nous avons envoyé en France. Comme Sa Majesté était sur son départ, cela a été oublié. C'est pourquoi M. Vernon est bien supplié de vouloir demander ce congé à M. Blathwayt, et de nous l'envoyer au plus tôt (1).

Année 1697

12/22 février.

Monsieur, M. Jurieu m'a fait l'honneur de me communiquer la lettre de M. Vernon du 2/12 de ce mois, par où je vois que Milord Duc nous fait remarquer que des avis que l'on a donnés de l'armement de Brest, les premiers portaient qu'il y avait des vaisseaux à trois ponts. Aussi, cela est-il vrai. On n'a qu'à repasser les lettres du correspondant, savoir sa lettre du 11/22 octobre 1696, et on y trouvera que pour lors on armait à Brest pour cette escadre... (ici Caillaud donne une longue liste de vaisseaux). Ensuite, on n'a qu'à voir une autre lettre du 20/30 novembre, ses lettres du 1/10 décembre 1696, et les autres. J'ai remarqué que ce correspondant s'est soutenu dans ses avis.

Si on en a eu d'autres qui ne soient pas d'accord avec les siens, on nous fera plaisir de nous le faire savoir, car je ferai examiner si c'est lui qui a manqué à son devoir, ce que je ne crois pas, puisque j'ai examiné toutes les listes des vaisseaux de France que j'ai eues par ci-devant de mes anciens amis, et j'ai trouvé qu'elles sont conformes à la grandeur des vaisseaux, marqués par ces lettres pour l'escadre du sieur de Pointis.

Autrefois, milord Nottingham avait proposé d'avoir en chaque port de mer deux correspondants. Cela n'était pas nécessaire pour lors, parce que mes amis qui me donnaient des avis ci-devant et dont on a su le triste sort dans l'année dernière étaient gens d'une exactitude, d'une capacité et d'une fidélité toutes extraordinaires pour le service du Roi. On pouvait s'en reposer entièrement sur eux.

Je suis bien persuadé que celui qui est à Brest à présent s'y fait de son mieux. Cependant, si Milord Duc a quelques doutes, on pourrait y établir encore quelques autres gens, suivant le projet de milord Nottingham. Si on en veut faire la dépense, cela ne serait pas inutile : par là, on balancerait les avis, bien que j'espère que ces correspondants feront tous leur devoir, et qu'il ne tient pas à nous que cela ne soit ainsi, puisque je fais ma principale occupation, pour qu'en puisse tirer de bons services pour

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*
(2) Voir plus haut, p. 319.

les intérêts du Roi et qu'on puisse profiter de leurs avis. Si cependant on nous donnait de faux avis, ce que je n'espère pas, puisque cela n'est pas encore, grâces à Dieu, arrivé, autant que l'ai pu remarquer, j'espère que Milord Duc ne m'en attribuera pas la faute, puisque j'ai un zèle à toute épreuve pour le service du Roi et de Milord Duc. Lorsqu'il plaira à M. Vernon de nous faire savoir en quoi les correspondants manquent, nous tâcherons à y remédier, et on ne saurait nous faire plus de plaisir que de nous le faire connaître (1).

Camp, near Genap, 9 juin.

Sir, The Earl of Ranelagh, having in his hands a warrant for the quarterly payment of a pension of two hundred pounds *per annum* to Mr Cailleau (*sic*), a person residing at Rotterdam, who, besides the great sufferings of himself and his friends for His Majesty's service, continues to be very useful, to His Majesty in matters of great interest, and there being due to him one half year arrears, His Majesty had commanded me to signify his pleasure to the Right Honourable the Lords Commiss. of the Treasury, that Mylord Ranelagh be enable to pay him that arrear which he stands very much in need of. Wherein Their Lordps are therefore to give the necessary orders (2).

BLATHWAYT.

Camp, near Genap, 15/25 juillet 1697, n. s.

Blathwayt écrit une seconde fois à Lowndes, et insiste pour que l'on paye la pension de Caillaud, à qui il est dû « near a year's payment and that person being very useful in His Majesty's service (3) ».

Année 1698.

3 janvier.

Monsieur (4). Les députés que les Etats de Hollande ont nommés pour le commerce sont arrivés à Paris. L'un d'eux n'est nullement dans les intérêts du Roi d'Angleterre, et bien moins dans ceux de milord Portland. Il a même pris pour son secrétaire le fils d'un bourgmestre de cette ville, qui fut des plus opposés à l'élection du Roi à la charge de Stathouder, en 1672. Le Roi lui ôta pour lors toutes ses charges : ce bourgmestre est aussi allé à Paris avec eux. Durant tout le temps que le comte d'Avaux a été en ce pays, c'était une de ses créatures. Si ces gens-là voient milord Portland à Paris, il faut s'en donner garde. Si je croyais faire plaisir à Son Excellence, je lui enverrais un mémoire sur ce sujet.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 220.*

(2) *Record Office, Treasury papers, vol. 45* (1697), f° 65. Lettre de Blathwayt à Lowndes. — Minuté : Read, 8 juin 1697. To speak with Lord Ranelag about this 9th. To be brought in again on Friday 11th. Nothing can be done at present.

Dans le *Minute-Book*, vol. 8, p. 207, 18 juillet 1698, on lit : « 250 £ to M. Cailliau (*sic*) to be paid on his contingent warrant. »

(3) *Record Office, Treasury papers, vol. 46* (1697), f° 70. — Minuté ; Read, 27 juillet 1697. Speak with Lord Ranelagh about Caillaud.

(4) C'est M. Blathwayt.

Les pauvres misérables soldats venus d'Allemagne périssent de misère. On n'a jamais vu une si mauvaise direction. Si je vous en faisais un détail, il serait trop long. Il est douloureux qu'après tant de dépenses qu'on a faites pour conduire ces malheureux jusqu'ici, de voir périr ces pauvres gens par la faute de ceux qui ont ordre de pourvoir à leur subsistance. Le désespoir en a obligé plusieurs à déserter. Je n'ai pas eu le temps, la poste étant arrivée tard, de faire copie des lettres de Brest. Ce sera pour mardi (1).

15 février.

Caillaud recommande à Blathwayt l'un de ses amis (2).

18 février.

Caillaud recommande au même son frère qui n'a pas encore obtenu, malgré la promesse faite, la place de lieutenant qui a été vacante. Il insiste en faveur « de ce pauvre garçon. J'ose me flatter que le Roi, sachant ce que je fais tous les jours pour son service et ce que j'ai fait par le passé, m'accordera ce que je demande. Je sais, Monsieur, que l'on est dans un temps où il y a bien des demandeurs, mais enfin il n'y a peut-être personne qui soit sur le pied que je suis. Vous le savez, et M. Vernon ne l'ignore pas. Je mets la main sur la bouche (3) ».

25 février.

Monsieur (4). J'ai été bien surpris de trouver dans la lettre que M. Robethon (5) a écrite à M. Jurieu l'extrait que je vous en envoie qui me regarde, en réponse à ce que je m'étais donné l'honneur d'écrire à milord Portland sur les amis que j'avais à Paris qu'il souhaitait de voir. Vous savez, Monsieur, les ordres que vous m'avez donnés là-dessus, de la part de Son Excellence. Sans quoi, je n'aurais pas pensé de lui en écrire ni de porter mes amis à lui rendre service. J'ai expliqué dans ma lettre tout au long le caractère de mes différents amis, et ce que j'ai cru utile pour le service du Roi, ainsi que vous me l'ordonniez. Le sieur Robethon dit que Son Excellence n'a pas été peu surprise que l'on ait envoyé ces lettres avec si peu de précaution.

Voici celle que j'y ai prise. J'ai envoyé mon paquet à M. de Schuijlembourg par un exprès, et me suis donné l'honneur de lui marquer qu'il était important pour le service du Roi, qu'il parvînt sûrement à milord Portland. Sur quoi, M. de Schuijlembourg m'a marqué par un mot de lettre qu'il avait eu soin de s'acheminer avec ces lettres à Son Excellence. Je ne vois pas que j'eusse pû prendre une autre voie, c'est celle qu'on m'avait indiquée. De plus, le mal n'est pas grand, puisque mes lettres sont bien parvenues.

Si milord Portland a changé de sentiment depuis qu'il est arrivé à Paris, je ne pouvais pas le savoir. Je suivrai exactement l'ordre que M. Robe-

---

(1) *British Museum, Addit. Mss. 21.552*, f° 12. Portland, ambassadeur à Versailles du 4 février au 20 mai 1698. Saint-Simon raconte comment il quitta Versailles, le 16 juin, par crainte de voir van Keppel le supplanter auprès de Guillaume III ; t. V, p. 60-72.

(2) *Id., ibid*, f° 14.

(3) *British Museum, Addit. Mss., 21.552*, f° 16.

(4) M. Blathwayt.

(5) Sur John Robethon, v. Agnew, *Protestants exilés...*, London, 1871, t. II, p. 70-78.

thon me donne, mais je doute fort que Son Excellence lui ait donné celui de se servir de termes qui semblent offenser une personne, qui, s'il a manqué, c'est par un principe de zèle pour les intérêts du Roi et pour ceux de son ambassadeur, et qui ne l'a fait qu'en suivant les ordres qui lui ont été donnés.

Au reste, Monsieur, j'ai remarqué que dans la lettre que M. Robethon écrit à M. Jurieu, qu'il a grand peur d'être surpris à Paris. Les gens de la suite du comte de Tallard ne seront pas sur ce pied-là. J'espère que milord Portland n'aura pas communiqué ma lettre au sieur Robethon, bien que je suis persuadé que c'est un honnête homme, mais j'ai des raisons pour ne le pas souhaiter. Cette affaire m'a donné un véritable chagrin, et à l'avenir je prendrai plus de mesures. J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous informer de ceci. Les lettres de France d'aujourd'hui ne sont pas encore arrivées (1).

27 février.

Je vous envoie, Monsieur, par l'ordinaire de ce jour les tarifs de 1664 et 1667 dans un paquet que j'ai fait enregistrer à la poste, par précaution (2). Vous trouverez ci-inclus deux lettres, l'une de Paris et une de Saint-Germain, de mes amis. Il y a assez de nouvelles. J'espère que le Roi en sera content, et je vous puis assurer que je n'épargne ni mes soins ni mes peines pour son service et le vôtre. J'enverrai à milord Portland copie de la lettre de Saint-Germain.

Son Excellence ne connaît pas bien le fils du bourgmestre ni le père, dont je vous avais parlé. Ils ne sont nullement dans les intérêts du Roi ni dans ceux de Son Excellence. J'ai eu bien de la douleur de l'embrasement du palais de Whitehall (3). Quant à ma pension, puisque les affaires du Roi ne permettent pas qu'on me la paye, j'aurai patience, bien que j'en ai besoin, mais je ne sers point par des motifs d'intérêt. Je crois que vous en avez, Monsieur, des preuves. Je tâcherai de plus en plus de mériter votre protection par un attachement à votre service (4).

28 février.

Monsieur, Je me donnai l'honneur de vous écrire par l'ordinaire du 25 de ce mois, en vous envoyant un extrait de la lettre de M. Robethon à M. Jurieu ; du depuis, j'ai un de mes amis de Paris, à qui j'avais envoyé une simple lettre de créance pour milord Portland, qui me marque qu'elle n'a pas été nécessaire, parce qu'on avait pris d'autres mesures, que son père rendait à Son Excellence les services à quoi je l'avais destiné, ce qui est presque la même chose. Mon ami me dit aussi qu'il a vu M. Robethon, qui lui montra la lettre que j'avais écrite à milord Portland, à quoi le sieur Robethon ajouta à mon ami qu'on n'avait pas été bien aise que j'eusse écrit si ouvertement, de sorte qu'on avait écrit sur ce sujet à un de mes bons amis.

Je trouve, Monsieur, que si j'ai fait une faute, M. Robethon en commet

---

(1) *British Museum*, *Addit. Mss.*, *21,552*, f° 18. Saint-Simon rappelle qu'en effet, Portland paraissait être au mieux avec la Cour de Versailles.

(2) Sur cette question des tarifs débattue en 1697-1698, voir Lavisse, *ouv. cité*, t. VIII, p. 260.

(3) Le feu détruisit une partie du vieux palais le 14 janvier 1698. Voir Saint-Simon, t. V, p. 59, note 6.

(4) *Id.*, *ibid.*, f° 20.

aussi une autre à mon égard, et bien plus grande, car dans ma lettre à milord Portland, il y avait bien des choses qui ne regardent pas cet ami, mais d'autres que j'ai à Paris, qui n'iront pas à l'hôtel de milord, et je ne sais d'où vient qu'on en agit ainsi avec moi. Je ne crois pas y avoir donné lieu. Cela me fait un véritable chagrin (1).

12 mars.

Monsieur, J'ai bien du déplaisir de vous avoir importuné si souvent pour le paiement de ma pension. Si j'avais su le véritable état des finances en Angleterre, quelque besoin que j'en eusse, j'aurais suspendu mes sollicitations. Je donne ordre à mon frère de ne plus vous en parler, et j'attendrai que vous ayez la bonté de me faire avertir du temps qu'elle pourra être payée. C'est la grâce que je vous demande, et de me servir auprès du Roi en cette occasion.

Mon ami m'a écrit depuis trois jours que M. Robethon lui a dit que presque toutes leurs lettres sont ouvertes, mais mon paquet ne l'a point été. Si j'avais su cela, j'aurais pris une voie plus sûre que celle de La Haye pour écrire (2).

25 avril.

Monsieur, Je suis obligé d'avoir recours à une personne de confiance, pour m'aider dans la copie de mes lettres. Ainsi, vous ne serez point surpris si vous ne les avez pas toujours copiées de ma main. J'ai cru vous devoir donner cet avis. Je ne sais à quoi tendent tous ces armements en France, ni ce que les pauvres protestants de ce royaume-là vont devenir, car on les persécute à outrance. J'espère que le Roi aura la bonté de donner quelques ordres pour le payement de ma pension, et que vous aurez la charité de me faire donner avis, lorsque je pourrai en être payé (3).

22 août.

Monsieur, J'ai cru qu'il était du service du Roi de vous faire part de l'avis qu'un de mes amis m'a donné d'Amsterdam. Vous trouverez dans ce paquet l'extrait de sa lettre qui mérite quelque attention. L'abbé du Bos est un homme de beaucoup d'esprit. Il a été cinq à six semaines à Londres, et il a été ici avec le comte de Tallard. Nos lettres de Paris vous ont ci-devant parlé de lui. J'ai donné ordre à mon ami, qui connaît particulièrement cet abbé, de s'attacher auprès de lui à La Haye, afin de savoir plus particulièrement ce qu'il a découvert, et ce qu'il pense de la commission que la Cour de France lui a donnée.

J'ai aussi fait part de cette affaire à M. le Grand Pensionnaire. Si vous avez, Monsieur, quelques ordres à me donner sur cela, je me ferai toujours un devoir tout particulier de les suivre. J'adresse les paquets à M. Danckres (4).

Année 1702

10 janvier.

Caillaud écrit à Blathwayt qu'il lui adresse la commande de vins français, dont le prix est de 870 florins (5).

---

(1) *Id. ibid.*, f° 22.
(2) *Id.*, *ibid.*, f° 24.
(3) *Id.*, *ibid.*, f° 26.
(4) *Id.*, *ibid.*, f° 28.
(5) *Id.*, *ibid.*, f° 30.

Le 20 février, le duc de Manchester demande à Caillaud des renseignements sur la flotte française (1).

Le 21 février, Caillaud informe le duc de Manchester qu'il ait à se méfier du comte de Breuille et d'un certain La Roche, qui viennent de s'embarquer pour Londres. Il le remercie de la protection qu'il donne à son frère, et ajoute quelques nouvelles sur le retour de Coetlogon à Brest (2).

Le 10/21 mars, le duc de Manchester demande à Caillaud un supplément d'enquête sur les armements de la flotte française (3).

Le 17/28 mars, Caillaud envoie au duc de Manchester la liste des vaisseaux de guerre, et promet de l'informer des changements que l'on pourrait y apporter. Il décrit la douleur des Provinces Unies, à la nouvelle de la mort de Guillaume III, mais se console à la vue des bonnes dispositions de la Reine et du Parlement anglais (4).

24 mars.

Monsieur, Vous jugez bien sans doute en quelle profonde affliction nous sommes, par la triste nouvelle que nous avons apprise de la mort du Roi (5). Quelle désolation ce triste événement ne cause-t-il pas en ces Provinces ! L'Angleterre, en perdant un si bon Roi, retrouve une Reine, que nous ne doutons pas qui ne soit une seconde Reine Elisabeth, mais ces provinces ici ne trouvent pas de stathouder. Elles perdent leur puissant protecteur. C'est Dieu qui l'a voulu ; ainsi, c'est à nous à mettre la main sur la bouche et à adorer en silence la profondeur de ses jugements.

Votre petit valet est arrivé ici ce matin. Vous aurez la bonté, Monsieur, de me faire donner vos ordres, afin que je puisse les suivre, car la mort du Roi apportera bien du changement aux affaires particulières et générales. Accordez-moi toujours l'honneur de votre puissante protection, et soyez, je vous prie, persuadé que, jusqu'au dernier soupir, je serai avec un attachement inviolable et un très profond respect... (6).

31 mars.

Monsieur, Je pars dans une heure avec M. Jurieu pour voir milord Malborough (7). Je vous informerai de tout ce qui se passera dans cette affaire. Je crois qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de continuer cette correspondance, vu la situation présente des affaires générales de l'Europe. J'ai donné au feu Roi de glorieuse mémoire des preuves de mon attachement à son service, et il n'y a point d'occasion que je ne cherche, pour témoigner le même attachement à la grande Reine qui lui succède.

Je vous assure, Monsieur, qu'on est fort content ici des nouvelles de vos quartiers, par rapport aux affaires communes entre les deux nations, et je ne doute pas aussi que l'on le sera en Angleterre, de celles de ce pays. Le principal est de pousser vivement les affaires, d'engager la guerre pour que Louis XIV ne vienne pas, par ses émissaires, traverser les bonnes intentions des alliés, d'abattre enfin la puissance de la France. Sans l'union de l'Angleterre et de la Hollande, ces deux Etats seraient perdus : c'est ce qu'on reconnaît très bien ici. Dieu veuille cimenter d'une telle sorte cette union, que les liens n'en puissent jamais être rompus ! J'y contribuerai en tout ce qui dépendra de moi.

1, 2, 3, 4 *Historical Manuscripts Commission*, 1881, 2e partie, collection du duc de Manchester, vol. 8 et 9 : Letters to political agents abroad.

(5) Mort le 19 mars 1702.

(6) *Id., ibid.*, f° 36.

(7) Il avait été envoyé en Hollande par la reine Anne, en mars. Voir Saint-Simon, t. X, p. 134 et 604.

M. Jurieu vous assure de ses respects. Nous croyons qu'il serait bon de faire imprimer cette résolution de L. L. H. H. P. P. en anglais (1).

7 avril.

Monsieur, J'eus l'honneur de faire la révérence à milord Malborough, samedi matin, avec M. Jurieu. Nous lui mîmes en main un mémoire de nos affaires. Il nous dit qu'il le lirait, et que je revinsse le trouver dans deux jours, ce que j'ai fait. Il nous a paru content du commerce, et me dit qu'il en entretiendrait M. le Grand Pensionnaire à qui j'en avais aussi parlé. Milord Malborough me dit que, lorsqu'il serait en ce pays, il fallait lui envoyer copie de nos lettres, à quoi je ne manquerai pas.

Nous avons aussi reçu des lettres de milord Manchester, qui nous ordonne de continuer la correspondance et de la bien établir. Je puis vous assurer que je ne négligerai rien pour le service de la Reine et pour celui de ses ministres (2).

13 juin.

Monsieur, Depuis que j'ai revu milord Malborough à La Haye, il me demanda si nous avions reçu des lettres de Londres. Je lui dis que milord Manchester nous avait ordonné d'adresser nos lettres à milord Nottingham qui occupait sa place, et qu'il continuerait les choses avec nous sur le pied où elles ont été arrêtées. Son Excellence me chargea d'envoyer copie des mémoires à M. Cardonnel (3), ce que je fais.

J'aurai patience pour le bénéfice que le Roi me donnait, et j'espère que Son Excellence reconnaîtra par la suite que je ne suis pas indigne de cette gratification. Je vous rends très humbles grâces de votre souvenir pour moi en cette rencontre.

Il est à propos, Monsieur, de vous faire part d'une petite affaire que nous avons eue avec milord Manchester. Quelques semaines avant de sortir de l'emploi de secretaire d'Etat, il écrivit à M. Jurieu qu'il avait raisons de soupçonner que quelques autres personnes que lui, à Londres, recevaient copie de nos avis (4). Là-dessus on lui marqua que nous n'en avions jamais envoyé de copie à personne qu'à vous, et que nous l'avions fait par l'ordre du feu Roi, Sa Majesté nous ayant ordonné souventes fois de nous adresser à vous, pour avoir ses ordres. Vous trouverez ci-inclus copie de la réponse que milord Manchester nous a faite (5). M. Jurieu et moi vous supplions bien humblement de nous dire de quelle manière vous désirez que je me conduise à l'avenir, pour les copies des mémoires que je vous communiquerai, afin que nous puissions nous régler selon vos ordres, et ne pas nous faire d'affaires auprès de milord Nottingham. Caillaud fait connaître son désir de voir interdit le commerce de lettres avec la France : « C'est le plus grand coup qu'on puisse lui porter, outre que cela privera ses armateurs et ses émissaires de toutes intelligences qu'ils ont en ce pays, et qui nous ont fait tant de tort dans la dernière guerre. Il y a longtemps que la pensée m'est venue que l'on devait prendre S. A. R. Mgr le Prince de Danemark, pour généralissime de nos armées. Je n'y ai trouvé d'opposition que de la part de certains esprits, à qui tout fait peur. Les amis du

---

(1) *Ib.*, *ibid.*, f° 38.
(2) *Id.*, *ibid.*, f° 40.
(3) Secrétaire particulier de lord Malborough ; mort le 22 février 1719. Cf. Agnew, *ouv. cit.*, t. II, p. 73.
(4) Par sa lettre du 7 avril 1702.
(5) Cette lettre manque au dossier.

feu Roi y sont assez portés, mais la cabale des De Witt, qui n'est pas tout à fait morte, n'est pas dans cette disposition. Je crois pourtant que cette affaire réussira, si elle est bien conduite. Je voudrais de tout mon cœur être en état d'y pouvoir contribuer en quelque chose (1).

Non datée.

Monsieur (2), Je crois qu'il est à propos de représenter à milord Manchester, sur la plainte qu'il fait de la lettre de Paris, que le correspondant se fait un devoir d'écrire deux fois par semaine, et que, par conséquent, il ne peut pas y avoir toujours des nouvelles importantes, mais qu'au fond, il n'y a pas une de ses lettres qui ne mérite quelque attention, et à moins d'avoir quelqu'un dans le Conseil du Roi, il serait malaisé d'avoir de meilleurs avis que ceux qu'on nous donne.

C'est un homme qui est d'une famille considérable, qui a de bonnes habitudes chez les ministres et ailleurs, qui écrit bien, bon politique, qui entend parfaitement bien les intérêts des princes, qui nous a envoyé plusieurs dissertations politiques qui lui font beaucoup d'honneur. C'est un bon protestant, plein de zèle pour la bonne cause. Il serait très difficile de trouver dans un autre sujet tant de bonnes qualités. La suite le fera encore mieux connaître.

Pour ce qui est de la seconde plainte sur les lettres des ports de mer, je puis dire que depuis longues années que nous entretenons ce commerce pour le service de l'Angleterre et de l'Etat, que jamais rien n'a manqué de ce côté-là, et qu'on a été informé à temps de tous les mouvements des forces maritimes que la France a mis en mer toutes les années. C'est une chose qu'il nous est aisé de démontrer par les mémoires curieux que nous en avons, et dont les avis ont été communiqués en leur temps aux ministres qui avaient la direction de ces affaires-là. Nous savons toujours en temps le nombre des vaisseaux qu'on équipe dans les différents ports, leurs forces, les endroits pour où on dit qu'on les destine, pour combien de temps ils prennent des vivres, afin de juger par là de la longueur de leur voyage. Ce commerce des ports ne se soutient qu'avec beaucoup de difficultés. Il faut prendre des précautions secrètes pour écrire en chiffre les avis importants. J'ose bien prendre la liberté d'assurer qu'on ne saurait mettre ce commerce sur un meilleur pied que je l'ai établi.

Quant à la troisième plainte que fait milord Manchester, qu'il a lieu de soupçonner que d'autres reçoivent les mêmes avis, je dois dire ... (ici Caillaud répète ce qu'il a écrit dans la lettre mise ci-dessus) (3).

16 juin.

Caillaud donne à Blathwayt des nouvelles de la guerre (4).

30 juin.

(Voir plus haut, p. 236-238).

---

(1) *Id.*, *ibid*, f° 42. Sur les projets concernant le prince de Danemark, voir Saint-Simon, t. X, p. 133, note 1.

(2) Destinataire inconnu.

(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé. Cette lettre n'est certainement pas à sa place dans ce volume.

(4) *British Museum*, *Addit. Mss. 29.323*, f° 18. (Letters to Blathwayt, 1691-1703).

30 juin.

Milord (1), J'établis, par les ordres que me donna de votre part M. Jurieu, des correspondances à Paris, à Dunkerque, à Brest, à Rochefort et dans quelques autres ports de mer de France. Milord Blathwayt pourra vous dire la solidité de nos avis, et avec quelle exactitude on est servi, et j'ose bien vous assurer que par l'expérience que j'aie dans ce commerce que, quelques autres personnes qu'on y puisse employer, on n'en trouvera point de telles, ni qui servent avec plus de zèle et de fidélité la grande Reine et ses ministres. Je ne crois pas qu'on voulût préférer de nouveaux correspondants et inconnus à des gens qui servent depuis tant d'années, au péril de leur vie.

Cependant, Milord, j'apprends depuis peu de jours, par des personnes qui se sont adressées à moi, sans savoir que j'eûsse l'honneur de vous être de quelque utilité, qu'ils cherchent pour vous des correspondants, dans les ports de mer de France. Je ne sais si ces personnes là le font par votre ordre. Je puis assurer à Votre Grandeur que nous n'en serons point jaloux, car nous ne souhaitons rien autre chose, sinon que vous soyez content et bien servi. Mais nous espérons, Milord, que vous aurez la bonte de considérer que, suivant l'ordre que vous avez donné à M. Jurieu, j'ai pris de nouveaux engagements avec nos amis, et, comme ils se sont exposés depuis longues années aussi bien que moi, pour le service de l'Angleterre, que, suivant votre charité ordinaire, vous y aurez égard (2).

4 juillet.

Caillaud prévient Blathwayt du mécontentement où l'on est, en Hollande, à cause des tendances politiques des ministres de la Reine : « Je remarque, Monsieur, qu'il y a des gens en Angleterre qui prennent plaisir, par le moyen de certains Anglais qu'il y a dans ces Provinces, leurs amis, de vouloir jeter dans l'esprit des bien intentionnés un esprit de méfiance contre les ministres de votre grande Reine (3) ».

6 juillet.

Caillaud donne à Blathwayt des nouvelles de Malborough, qui a reçu ses mémoires avec plaisir, du Roi de Prusse, « qui cherche à se rendre agréable au peuple et à s'en attirer le cœur. Il va à deux prêches, le dimanche matin, à l'eglise hollandaise, et l'après-midi, à la française. Il a envoyé 50 ducats à chacun des Ministres qui ont prêché devant lui ». Il donne enfin des nouvelles de la guerre (4).

10 juillet.

Milord (5), M. Jurieu a bien reçu la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire le 3 de ce mois. Sa santé est si faible qu'il n'a pu avoir l'honneur de vous répondre lui-même. Il m'a chargé de le faire.

Voici, Milord, de quelle manière l'affaire s'est passée au sujet des personnes qui se sont adressées à moi pour avoir des nouvelles des ports de mer de France, et leurs noms, que vous désirez savoir. Ce fut M. Basnage,

---

(1) Milord Nottingham.
(2) *Record Office*, *Hollande*. *n° 225*, non paginé.
(3) *British Museum*, *Addit. Mss. 21.552*, f° 50.
(4) *id.*, *ibid.*, f° 54.
(5) Milord Nottingham.

ministre, qui vint trouver le sieur Cavalier, et lui dit qu'il était chargé d'une personne importante de l'Etat, de chercher un correspondant pour Brest et Rochefort. Le sieur Cavalier lui dit qu'il n'en saurait trouver, et comme ces messieurs n'ont que trop sû qu'autrefois j'avais de grandes habitudes en France, ignorant celles que j'y ai à present pour votre service, on me proposa la chose, et je crus d'abord que c'était pour quelqu'un de ce gouvernement ici. Je répondis que je ne manquais point de bonnes intentions pour le service de l'Etat, mais, qu'avant toute chose il fallait savoir sur quel pied on voulait mettre cette affaire et à qui on aurait à faire, et qu'après cela, je verrais si je pourrais trouver des amis qui voulûssent y entrer. Le sieur Cavalier ayant fait son rapport à M. Basnage, il lui dit qu'il en écrirait à la Haye, et qu'on donnerait toutes les assurances possibles, si on avait affaire à d'honnêtes gens. Peu de jours après M. Basnage reçut ordre de se rendre avec M. Cavalier à la Haye, pour conférer avec M. de Lestang, qui est celui qui a chargé M. Basnage de cette commission.

Il leur dit que M. Warre, avant de partir, lui en avait parlé, qu'il en avait entretenu milord Malborough, qui avait répondu qu'il pouvait en écrire à Votre Grandeur, puisque c'était vous qui deviez payer les 700 pièces qu'ils demandaient pour ceux qui fourniraient les avis de Brest et de Rochefort. Ils firent pour cela un mémoire, que M. de Lestang se chargea de vous envoyer, et le sieur de Beauval, frère du ministre Basnage, s'est chargé, m'a-t-on dit, de procurer des avis de ce qui se pourrait passer dans les port de Provence moyennant une autre somme d'argent. Lorsqu'on me fit part, Milord, de tout ceci, je dis que je verrais ce que je pourrais faire, mais que je ne pourrais pas répondre que les amis que je pourrais avoir voulûssent accepter cette commission, vû les risques.

Voilà comme quoi cette affaire s'est passée. Je crois que le sieur Cavalier n'est pas inconnu à Votre Grandeur, puisqu'autrefois il a eu l'honneur de vous voir, et qu'il s'est mêlé de quelque correspondance en France.

J'ai aussi appris depuis peu de jours que M. Warre, avant que de partir de la Haye, avait parlé à M. Lamberty pour avoir des avis de la flotte en France. Je sais, Milord, l'attachement et le zèle que mon dit sieur Warre a pour votre service et pour celui de sa patrie. Aussi, s'il connaissait aussi bien M. Lamberty que moi, il ne lui aurait pas fait cette proposition. Le sieur Lamberty est entièrement opposé au gouvernement présent d'Angleterre. Ses mémoires sur la dernière révolution en font foi. Outre cela, on sait avec quelle témérité il a parlé de personnes illustres qui tiennent aujourd'hui le premier rang à la Cour d'Angleterre. Il n'a pas même épargné M. Warre.

Quant aux sieurs Basnage, que M. de Lestang emploie, ce sont gens liés avec nos outrés républicains, et qui, lorsqu'on a parlé dans le public que LL. HH. PP. feraient bien de prendre S. A. R. M. le Prince de Danemark pour généralissime ont frondé sur cette affaire et se sont déclarés contre, dans toutes les compagnies où ils se sont trouvés, aussi bien que sur le commandement de l'armée des Etats, qui a été donné à milord Malborough.

J'espère, Milord, qu'on ne me commettra point avec ces gens-là. Ce que je dis n'est pas pour empêcher que, s'ils peuvent rendre service, que l'on ne s'en serve, car Dieu m'est témoin que je ne recherche que votre satisfaction, mais ce serait manquer à mon devoir, que de ne vous pas dire franchement les choses. J'en fais de même, lorsque je me donne l'honneur d'écrire à milord Malborough, qui m'a fait assurer qu'il trouvera bon que je l'informe de tout ce qu'on pourra dire des affaires d'Angleterre. Aussi l'ai-je déjà fait plusieurs fois, et Son Excellence a eu la bonté de

m'en faire remercier. J'espère que Votre Grandeur aura aussi égard à mes bonnes intentions.

Je ne manquerai pas d'écrire à nos correspondants des ports de mer de France, suivant le mémoire que vous nous avez envoyé, et à mettre ce commerce sur le meilleur pied qu'il nous sera possible, vu les assurances que vous avez la bonté de nous donner (1).

8 août.

Milord, J'ai appris que le correspondant de Rochefort est tombé malade depuis quelques semaines, mais nous ne tarderons pas à avoir des avis de ce qui s'y passe en bref. Il ne s'y fait, pour le présent, rien de considérable... (2).

15 août.

Caillaud s'inquiète de ce que plusieurs de ses lettres, adressées à Nottingham, ne soient pas parvenues à destination (3).

18 août.

Milord, Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Grandeur le 1er de ce mois. J'espère que vous serez content des avis que nous avons reçus, et que, par la suite, vous serez persuadé de leur solidité. Je vous assure, milord, que vos instructions seront suivies, et je procurerai bientôt une liste générale de tous les vaisseaux de guerre que le Roi de France a. J'espère que Votre Grandeur aura la bonté de nous faire savoir si vous recevez bien toutes nos lettres (4).

1er septembre.

Milord, Je joins à ma lettre de ce jour quelques mémoires, touchant les suites du nouveau établissement que les Français font au Mississipi. Je ne sais si Votre Grandeur désire être informée de ces sortes de choses. Je reçois et j'ai reçu ci-devant des mémoires assez curieux de l'Amérique. J'ai bien aussi une trentaine de plans comme de Brest, Toulon, Marseille, et autres lieux, qu'on m'a envoyés de France. Je ne sais si Votre Grandeur désire que je vous en fasse désigner partie des plus considérables. J'en attends encore d'autres et aussi de l'Amérique française, ainsi qu'ils ont été dressés pour les ministres de la Cour de France.

M. Jurieu vous assure de ses très humbles obéissances. Il n'y a point d'occasion que je ne cherche, pour vous marquer mon zèle pour votre service (5).

22 septembre.

Monsieur (6), Les lettres de France du 10 de ce mois, de Paris, portent positivement qu'on avait nouvelle de M. de Chateaurenaud qui amenait la flotte de Havane ; qu'on attendait à tout moment son arrivée en quelque port de France. Cela serait fâcheux. M. Jurieu vous assure, Monsieur, de ses très humbles obéissances.

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 225*.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) *Record Office*, *News-letters*, *Hollande*, *n° 99*, non paginé.
(5) *Record Office*, *Hollande*, *n° 225*.
(6) M. Blathwayt. En fait, Chateaurenaud conduisit sa prise à Vigo le 22 septembre. Voir SAINT-SIMON, t. X, p. 240.

Je crois bien, Monsieur, que les recherches de M. de Marmande ne seront pas de grande importance. Cependant j'apprends qu'il écrit à un de ses amis à La Haye, qu'on a écrit à trois personnes de sa connaissance pour les mettre dans l'engagement d'écrire des nouvelles, que la chose a été sursise pendant l'absence de la Reine, et qu'à son retour on mettra l'affaire sur le tapis. C'est de l'office de M. Hedges dont M. de Marmande tient cela.

Je ne sais si on veut me couper l'herbe sous le pied, mais je doute que M. de Marmande ni d'autre puisse parvenir, de longues années, à établir un commerce comme celui que j'ai, ni trouver de tels correspondants. Mais au reste, s'il peut mieux réussir, je n'en serai pas fâché, puisque la Reine et ses ministres en seront mieux servis, et c'est ce que je cherche principalement. D'ailleurs, de mon côté, je ferai toujours mon devoir, comme je l'ai fait par le passé (1).

Année 1703

2 février.

Monsieur (2), J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 19 du passé. Je vous rends très humbles grâces de l'ordre que vous avez donné pour me faire payer les 445 liv. st., qui est le solde du compte. Ce que M. Sweet a exécuté... (3).

9 mars.

Monsieur, J'espère que vous aurez bien reçu tous les mémoires que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Bien des gens ont soupçonné le prince de Bade de n'avoir pas bien fait son devoir, au passage que M. de Villars a fait du Rhin, ayant abandonné à l'ennemi un grand nombre de places pourvues de bien des munitions, et qui font que l'ennemi peut vivre dans tout ce pays-là fort commodément.

J'espère que la Cour est satisfaite de nos avis de France, qui sont sur un bon pied jusqu'à présent, et tels que milord Nottingham les a demandés (4).

20 mars.

Caillaud prévient Blathwayt qu'il a vu Malborough, qui « m'a fait diverses questions sur l'état des affaires de France ». Il me donna ses ordres pour lui envoyer la copie de nos avis, où il sera ; c'est un surcroît d'ouvrage. Je suis si peu propre à solliciter que je ne parlerai point à Son Excellence du présent que le feu Roi me faisait donner tous les ans par vous, bien que vous eûtes même la bonté de me dire, l'année dernière, que cela viendrait. Je vous supplie de me dire si je dois agir pour cela ou non. Ce m'est une satisfaction, Monsieur, de savoir que milord Nottingham est content de nos avis. Je tâcherai à avoir tous ceux qu'on pourra attraper des affaires des Indes, pour vous en faire part (5).

---

(1) *British Museum*, *Addit. Mss.*, *29,323* (Letters to secretary Blathwayt), f° 22.
(2) M. Blathwayt.
(3) *British Museum*, *addit.*, *Mss. 29,323*, f° 26.
(4) *Id.*, *ibid.*, f° 30.
(5) *Id.*, *ibid.* f° 32.

15 juin.

Monsieur, C'est une bonne affaire de ce que le Portugal s'est déclaré pour les Hauts Alliés (1). On fera par là une diversion considérable, et le Roi de France n'ayant pas d'autres troupes à envoyer en Espagne que celles qui agissent en Languedoc, les Cévenols auront par là un secours très efficace.

Je vous envoie, Monsieur, copie d'un mémoire donné à M. le Grand Pensionnaire sur les affaires des Cévennes (2). J'ai eu ordre d'écrire sur cela à milord Nottingham, et de lui faire part des résolutions où nous sommes venus ici pour leur secours. Vous aurez cela par la suite.

En peu, j'aurai des nouvelles de France, et sous la protection du Grand Pensionnaire, j'espère trouver une voie plus abrégée que celle que j'avais projetée. L'interdiction de la correspondance avec la France cause de terribles embarras à une infinité de gens. Grand nombre de Réfugiés qui tiraient de l'argent de leurs parents de France sont réduits à demander du pain.

La voie de Suisse n'est pas sûre : on ouvre les lettres à Ulm L'ennemi voit tout ce qu'on écrit par cette route, sur quoi ils prennent leurs mesures. M. Jurieu vous assure de ses très humbles obéissances (3).

10 juillet.

Caillaud dénonce à Blathwayt M. d'Obdam, vaincu au combat d'Oekeren, le 30 juin. « Il n'y a pas donné des marques d'un grand général. S'il était venu à La Haye, sans s'arrêter à Bréda, il courait le risque de la vie, tant le peuple était fort animé. C'est une chose bien triste de voir le peu d'ordre qu'il y a dans les affaires de la marine en Hollande, et de ce qu'on y profite si peu des bons avis qu'on reçoit. Quatre vaisseaux de guerre, sortis de Dunkerque, sont maîtres de faire ce qu'ils veulent dans les mers du Nord. Ils viennent de brûler 120 pêcheurs sur les côtes d'Ecosse, ce qui cause une grande perte à la ville d'Inkuysen, et peut causer du désordre, si ceux qui sont au timon des affaires n'y remédient pas.

Je fais valoir les choses dans les occasions, auprès de ceux que je vois qui ont du crédit, M. Cardonnel m'a aussi écrit que, sur les avis que j'ai donnés à milord Nottingham touchant les affaires des Cévennes, on a pris quelques résolutions dans le Conseil pour les secourir.

Si le duc de Savoie entre dans les intérêts des Hauts Alliés, comme le bruit s'en répand, ce serait là un moyen efficace pour soutenir les Camisards, mais j'ai peine à croire que ce duc se déclare si tôt (4).

29 décembre.

Monsieur (5), J'ai reçu ce matin l'honneur de vos deux lettres d'hier. Vous pouvez être persuadé que je me ferai un devoir très grand de rendre service à la Reine et à vous, en suivant vos ordres.

J'ai vu le maître qui a passé sur son bord les quatre Ecossais, mais il me semble qu'il y en a un qu'il nomme différemment des quatre que vous

---

(1) Dès le 16 mai. Voir Saint-Simon, t. XI, p. 221.
(2) Ce mémoire manque au dossier.
(3) *British Museum*, *Addit. Mss.*, *29.323* f° 34.
(4) *Id.*, *ibid.* f° 38. Sur Obdam, voir Saint-Simon, t. V. p. 71, note 1, et t. XI, p. 128, 130, 134.
(5) M. d'Ayrolle.

me marquez, mais peut être que ce maître se trompe. Il est Anglais et il s'en retourne à Londres. Il m'a dit que ces cavaliers sont hors de cette ville, depuis quinze jours. Je ferai voir à cela, et vous informerai de ce que j'en pourrai découvrir. Je croirais assez qu'ils sont passés en France avec un certain Irlandais qui a été longtemps ici, et qu'on y a souffert, comme beaucoup d'autres qui ne devraient pas y être.

Si la Cour d'Angleterre faisait quelque dépense et qu'elle eût ici un homme adroit, qui parut dans des principes différents de ceux du gouvernement d'aujourd'hui, elle en tirerait de grandes lumières, car tous les partisans de la France et de la Cour de Saint-Germain ont leur abord ici, soit pour passer en Angleterre, soit pour en recevoir des lettres ou pour en revenir. J'assure Mme Dayrolle de mes obéissances, et suis... (1).

Année 1704.

30 décembre.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce mois n. s. Je n'envoyai rien à M. le Secrétaire par l'ordinaire du 12 dont vous me parlez, n'ayant rien reçu ce jour là de nos correspondants, non plus que par le dernier courrier de vendredi. Celui d'aujourd'hui y supplée abondamment. Après quoi, Caillaud demande que l'on empêche la prise des bateaux marchands par les armateurs français, « ce qui cause la perte du commerce (2) ».

Année 1705.

3 mars.

Caillaud prévient Hedges que la France se propose d'accabler le Duc de Savoie, avant « que ce prince puisse recevoir les secours qu'on lui destine. Les affaires des Cévennes sont toujours sur un assez bon pied. Tout le peuple prendra les armes, aussitôt que l'occasion paraîtra favorable... (3) ».

31 mars.

Monsieur (4), M. Sweet nous a fait compter l'argent que vous lui avez ordonné, dont nous vous rendons très humbles grâces. Le vaisseau pour lequel Votre Excellence a eu la bonté de me procurer un passeport est arrivé ici depuis deux jours, en même temps qu'on a reçu la nouvelle que la Reine a ordonné qu'on rendit les vaisseaux hollandais, pris en trafiquant en France (5).

Si cette nouvelle avait tardé huit jours à être sue, j'aurais profité considérablement, mais elle a fait tomber de prix considérablement les

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 226*, f° 183. Cette lettre est adressée « à M. d'Ayrolle, chez M. Stanhope, ambassadeur d'Angleterre à La Haye.» Le nom d'Étienne Caillaud, au bas de cette lettre, a été fort soigneusement effacé.

(2) *British Museum, Addit. Mss. 28.916*, (Ellis Papers) f° 178.

(3) *Record Office, Hollande, n° 225*, non paginé.

(4) M. Hedges.

(5) Sur ces restitutions, voir Lavisse, t. VIII, p. 100.

vins de France, parce que le pays va en être rempli. Cela n'empêche pas, Monseigneur, que je n'en sois très reconnaissant, puisque cette faveur était si singulière. Elle a beaucoup servi à faire connaître les bontés de la Reine et de ses ministres pour moi, et que j'étais honoré de leur puissante protection, motif qui me portera toujours à donner des marques de mon zèle en toutes rencontres pour le service de Sa Majesté et pour celui de Votre Excellence.

Tout le peuple souhaite fort, Monseigneur, que les Etats Généraux voulussent à présent ne plus donner des passeports pour trafiquer en France, vû que ce commerce revient entièrement au profit de l'ennemi commun, à qui on fournit de l'argent pour soutenir la guerre. Il semble que l'on ne devrait pas balancer d'accorder cela à l'Angleterre qui fait de si grands efforts pour empêcher l'Europe de tomber dans l'esclavage de la France.

Je ne sais si on donne avis à Sa Majesté et à ses ministres de négociations sourdes qui se font ici pour la paix. La France et Monseigneur l'Electeur de Bavière y ont leurs agents, et je sais même que S. A. E. a écrit une lettre, le 17 de ce mois, à quelques personnes de ce gouvernement ici. La France leur a fait dire qu'on lui proposât sous quelles conditions on souhaite la paix, et on a répondu que l'on ne pouvait pas lui faire des propositions, mais qu'elle eût à donner elle-même un projet de paix. Il est fort à souhaiter, Monseigneur, que l'on ne se laisse pas surprendre ici, quoiqu'il y ait un fort parti pour la paix, mais j'espère qu'il y aura de bonnes têtes qui prendront garde qu'il ne s'y fasse rien de préjudiciable à l'intérêt commun (1).

23 juin.

Monseigneur, (Caillaud demande d'abord à être payé). Il me paraît, Monseigneur, qu'on a beaucoup de chagrin ici de ce que quelques vaisseaux Anglais amènent en Angleterre des vaisseaux hollandais venant de France avec passeports des Etats généraux, et de ce qu'on leur fait de grands frais pour les réclamer. Les Etats doivent en écrire à la Reine. L'internonce du Pape qui est à Bruxelles est à présent à la Haye, sous le prétexte d'y régler quelques affaires qui regardent l'évêque de Sébaste; mais quelques gens disent qu'il y a quelque mystère plus caché dans ce voyage, et s'étonnent que dans un temps de guerre, on ait permis à un ministre du Pape de venir en Hollande. Les affaires ne vont pas bien sur la Moselle, et on regarde ici avec assez de tranquillité les progrès que l'ennemi fait sur la Meuse, ce qui était aisé à prévenir (2).

7 juillet.

Monseigneur, J'aurais bien souhaité avoir pu satisfaire à ce que vous me faites l'honneur de me demander par la vôtre du 22 juin, mais il est impossible de pouvoir déchiffrer les deux lignes de la lettre de Brest du 5, parce que l'encre dont on s'est servi n'a pas marqué. Mais, autant que je l'ai pu comprendre par la suite de la lettre, il n'y avait rien de bien important de ce côté-là. Cette escadre était encore à Brest le 29 du mois dernier. On tient que celle de Dunkerque est dans le Nord (3).

8 septembre.

Monseigneur, J'espère que si vous êtes de retour de la campagne, que vous

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 225.*
(2) *Id., ibid.*
(3) *Record Office, Hollande, n° 225.*

aurez la bonté de nous faire remettre par M. Sweet l'argent que j'ai eu l'honneur de vous demander, il y a déja du temps, car voila le quartier échu à la fin de ce mois (1).

10 septembre.

Monseigneur, Il y a, dans les mémoires ci-joints, des avis aussi utiles qu'importants. J'espère que Votre Excellence sera contente de mon exactitude, de mon zele et de celui de mes amis, pour le service de la Reine et le vôtre. J'apprends, Monseigneur, que milord comte de Pembroke doit venir en ce pays. Je n'ai jamais eu l'honneur de parler à Sa Grandeur, mais je crois que je pourrai avoir lieu de lui donner un avis important pour le service de Sa Majesté.

Les affaires sont bien changées en Hollande, depuis la mort du feu Roi, et le génie des ministres est tout autre ; outre qu'il y a beaucoup de jalousie des nouveaux régents contre les anciens. Je ne doute pas, Monseigneur, que vos grandes occupations ne vous aient fait oublier d'ordonner à M. Sweet de nous compter le quartier qui va échoir à la fin de ce mois. Je vous supplie très humblement d'y donner ordre (2).

16 octobre.

Monseigneur, Vous trouverez dans ce paquet des avis assez importants, et des nouvelles agréables à la cause commune. Votre Excellence aura pu remarquer, dans quelques uns de nos avis précédents de Paris, quel homme c'est le médecin Helvetius, et le nommé Vautier, qui lui sert de secrétaire. Ces deux hommes, ayant obtenu des passeports des Etats Généraux, sont venus ici et sont logés chez le nommé Nuyport, qui demeure entre Rotterdam et la Haye. Ce Nuyport est assez mal intentionné pour l'Angleterre, et il est peut-être connu de Votre Excellence. La commission d'Helvétius et de son secrétaire, qui a infiniment de l'esprit, a été pour voir quelques membres des Etats, et les porter à écouter des propositions de paix, enfin, à rendre en ce pays tout les services qu'ils pourront à la France.

Je me trouvai par un pur hasard, il y a deux jours, avec l'ami d'Helvétius, qui tint divers discours fort séditieux contre l'Angleterre, en voulant insinuer une grande défiance aux Hollandais, des démarches de la Reine et de ses ministres, qui ne tendent, disait-il, qu'à ruiner le commerce de la République. Comme on fit semblant de donner dans les vues de cet homme, on tira de lui ce qu'on voulut sur ce sujet.

Vous pouvez bien croire, Monseigneur, que l'on a informé milord Duc de Malborough de tout ceci, et j'ai tant fait aujourd'hui auprès de quelques membres de ce gouvernement, de ceux qui sont des amis de l'Angleterre et de la bonne cause, qu'on a ordonné à Helvétius et à son ami de sortir de ce pays incessamment. Cet homme a des intrigues avec quelques personnes de ce gouvernement, et ils sont un peu étonnés d'avoir appris que les Etats sont résolus de pousser la guerre et de ne pas écouter les propositions de la France. Ce n'est que le bon parti qui l'a emporté sur l'autre.

Il semble à quelques personnes que, vu la bonne disposition des peuples à agir contre la France, la Reine et ses ministres feront bien de parler aux régents de ce pays quelquefois avec fermeté !

Il semble, Monseigneur, qu'il faudrait sacrifier quelque argent pour profiter des soulèvements de Provence et du Languedoc, dans cette conjoncture. C'est le moyen d'embarrasser l'ennemi et diviser ses forces. On

---

(1, 2) *Record Office, Hollande, nº 225.*

nous mande de Genève qu'on pourrait faire dans la Savoie une diversion en faveur de S. A. R. de Savoie. On a des projets là-dessus (1).

Année 1706.

5 janvier.

Monseigneur, Vous recevrez, par cet ordinaire, les avis de vendredi dernier la poste de France n'étant arrivée que le samedi, à cause du mauvais temps. Ces avis, Monseigneur, sont très importants. Vous verrez ce qu'il vous plaira m'ordonner sur leur contenu, en particulier pour ce qui regarde la Cour de Saint-Germain. Il serait aussi, à ce que je crois, très utile d'établir quelque correspondance pour avoir des avis de Catalogne, comme on le propose dans la lettre de Genève, mais cela ne se peut pas faire sans quelque dépense. Je suis persuadé qu'on pourra faire quelque diversion par les Cévennes. J'ai assisté de mes petites lumières le sieur Flotard, qui s'en va en Suisse à cet effet (2).

12 mars.

Monseigneur, Je suis très mortifié de ce que vous avez lieu de faire quelques plaintes sur les mémoires, que vous trouvez plus secs et plus vieux qu'à l'ordinaire. Si cependant nous en avons toutes les postes de Paris, il est difficile d'avoir toujours des avis importants et rares, lorsqu'on se fait un devoir d'écrire deux fois par semaine. Je ne négligerai rien pour le service, et ai ordonné qu'on nous donne des nouvelles, autant qu'il sera possible, de ce qui se passe à la Cour de Saint-Germain. Je supplie très humblement Votre Excellence de considérer que ce commerce ne s'entretient pas sans de grands risques. On a arrêté depuis peu un de mes amis à Paris, qui s'est tiré d'intrigue avec peine, ce qui le rend plus timide. Le correspondant de La Rochelle et de Rochefort, après une longue maladie, est mort, et je viens de donner des ordres pour remplir ce poste, ce qui ne se fait pas sans de grandes peines et sans de grands frais.

Il est vrai, Monseigneur, que vous donnez 12,000 florins pour cette correspondance, établie depuis dix-huit années. Je suis en état de rendre compte sur cela de notre conduite, et je laisse à Votre Excellence à juger si, dans un commerce de cette nature, où il y a près de dix personnes d'employées qui exposent leur vie, on peut donner moins d'argent. L'intérêt n'y a pas tant de part que le zele pour la cause commune, car j'ai perdu, dans l'année 1696, cinq à six de mes plus proches parents et amis, pour le service de l'Angleterre. Messieurs les Secrétaires d'Etat de ce temps-là savent les peines que j'eus à essuyer.

Au reste, je prie Votre Excellence d'être persuadée que je donnerai tous les ordres possibles, afin que vous puissiez être content des avis que j'aurai l'honneur de vous envoyer, et vous nous ferez plaisir de nous marquer ce que vous souhaitez savoir, et je m'assure que nos correspondants y satisferont avec toute l'exactitude qu'ils pourront (3).

(1, 2) *id.*, *ibid.*, Sur le rôle de Flotard à ce moment, voir plus haut, p. 136.

(3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 225*

Année 1707.

Whitehall, 26 septembre.

Monsieur, J'ai ordre de vous écrire que, si vous voulez bien vous donner la peine de tirer sur M. Hopkins, un des secrétaires du comte de Sunderland, ou sur moi, qui ai l'honneur d'être premier commis de Son Excellence, pour les deux quartiers dont le dernier est dû à la Saint Michel, ils vous seront payés ponctuellement, que Milord ne se peut résoudre à payer par avance, mais qu'à mesure que les quartiers écherront, on vous les payera régulièrement (1).

15 octobre.

Monsieur, Nous avons le chagrin d'apprendre que la flotte partie d'Amsterdam, le 3 de ce mois, pour l'Angleterre, a été poussée par un gros vent de N. O. sur la côte de Flandre, ce qui a donné lieu aux armateurs ennemis de prendre 12 ou 15 de ces navires marchands la. . (2).

Whitehall, 25 octobre.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre que j'ai mise entre les mains de M. Hopkins, secrétaire de Milord, pour la faire voir à Son Excellence, et je ne doute point que je ne reçoive ordre d'accepter vos deux lettres de change. Pour ce qui est des autres choses contenues dans votre lettre, comme elles ne sont nullement de mon département, je vous prie de vous adresser, sur ces sortes de matières, à M. Hopkins, à qui vous ferez bien d'écrire de temps en temps, comme vous faisiez autrefois à M. Tucker (3).

4 novembre.

Caillaud demande à M. de La Faye de payer les traites qu'il va tirer sur lui (4).

Année 1709.

Je n'ai trouvé qu'une lettre de Caillaud adressée à M. Hopkins, du 4 octobre, sans grand intérêt (5).

Année 1710.

14 juillet.

Monseigneur (6), Je prends la liberté de vous écrire sur ce que M. Cardonnel m'a donné avis qu'il croit que les affaires dont je suis chargé sont du département de Vôtre Excellence.

---

1 *Record Office, State-papers domestic Anne n° 9* (1707-1708), f° 35. La lettre n'est pas signée ; mais la réponse de Caillaud du 15 octobre est adressée à « M. de La Faye, premier commis de milord Sunderland ».

2 *Record Office, Hollande, n° 225.*

(3) *Record Office, State papers domestic Anne, n° 9*, f° 41. Quoique non signée, la lettre est de M. de La Faye.

(4) *Record Office, Hollande, n° 225.*

(5) *Id., ibid.*

(6) Monseigneur Boyle.

Depuis que le feu Roi de glorieuse mémoire fut parvenu à la Couronne de la Grande-Bretagne, je fus chargé, Monseigneur, d'établir des correspondances en France, pour le service de Sa Majesté et de ses ministres, en quoi j'eus l'honneur de réussir, et ai toujours entretenu ce commerce, soit en paix, soit en guerre. Messeigneurs les différents Secrétaires d'Etat avec qui j'ai eu l'honneur de correspondre ont toujours été très contents des services de mes amis et des miens, et, en dernier lieu, milord Sunderland ainsi que milord Duc de Malborough, en ont toujours témoigné être satisfaits. Et j'espère que Votre Excellence le sera aussi, si j'ai l'honneur d'être de son département, car vous trouverez dans tout ce que j'aurai l'honneur de vous envoyer, des avis qui ne se trouvent pas ailleurs et qui sont très utiles.

Milord Sunderland ou M. Hopkins, son secrétaire, pourront vous dire, Monseigneur, à quoi est fixé ce qu'on donne par année, ce qui est 1.200 liv. st., payables par le commencement de chaque quartier. Nous sommes entrés, le premier de ce mois, s. n., dans un quartier qui me sera dû. J'avais ordre de tirer tous les trois mois sur M. Hopkins. Jusqu'à ce jour, j'ai adressé par chaque ordinaire à milord Sunderland les lettres que j'ai reçues, et j'ai écrit à M. Hopkins, qui ne m'a pas encore fait réponse à qui je devais m'adresser à l'avenir (1).

22 juillet.

Boyle ayant prévenu Caillaud de s'adresser désormais à milord Darmouth, il lui envoie sa première correspondance (2).

12 août.

Milord, (3) (Caillaud exprime son inquiétude de ce que Darmouth ne lui ait encore rien répondu). « Je vous prie très humblement, Milord, de me tirer d'inquiétude et de me faire savoir si vous avez bien reçu toutes mes lettres. Il y a plus de vingt ans que j'ai été employé au service de la Grande-Bretagne, et tous les différents ministres, par les mains de qui j'ai passé, en ont été très contents. J'espère que Votre Excellence le sera aussi par la suite. J'attends, s'il vous plaît, l'honneur de votre réponse à celle-ci et à mes précédentes... » (4).

Année 1711.

27 mars.

Monsieur (5), Après avoir eu l'honneur de vous écrire le 24 de ce mois, je reçus une lettre de M. Flottard, qui m'apprit la nouvelle qui est publique, du marquis de Guiscard. J'espère que M. de Harley sera bientôt remis de sa blessure. Je sais aussi que ce misérable en voulait beaucoup à milord Malborough. Il faudrait interroger le marquis de Guiscard s'il n'a pas vu, en janvier dernier, Racine de la Roussière, de la part de la France.

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*, non paginé.

(2) *Id.*, *ibid.* Il y a aussi une lettre du 18 juillet, et une autre du 22 juillet à Boyle, sans intérêt.

(3) Milord Darmouth.

(4) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*. Je ne transcris pas les lettres du 5 Juillet et du 8 août, qui sont sans importance.

(5) C'est Warre, premier commis de milord Darmouth.

J'apprends qu'il y a à Amterdam douze prêtres au moins, qui doivent embarquer pour passer en Angleterre. Il faudrait qu'on examinât tous les passagers, car tous ces gens là ont de mauvais desseins. Il y a aussi un quaker, nommé Brownfil, qui a une longue barbe, qui sort de la Bastille où il a dit avoir été enfermé, parce qu'on n'avait pas été content de lui à la Cour de France sur l'administration de quelques affaires qu'il avait eues en Irlande, sous le feu roi Jacques. Il est surprenant que ce Brownfil ait été mis à présent en liberté. Il doit passer aussi, dit-on, par la flotte en Angleterre. C'est un homme à observer (1).

Année 1712.

13 Septembre.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 25 août v. s., par ordre de Son Excellence milord Comte de Darmouth, par où je vois que Sa Grandeur ne veut plus recevoir les avis que j'avais l'honneur de lui envoyer, ce qui m'a un peu surpris, car après la paix de Ryswick, la correspondance continua comme elle avait fait pendant la guerre, et on en tira de bons services, ce qui arriverait sans doute encore. Toutefois, Monsieur, la chose dépend de la Reine et de ses grands ministres, et je me conformerai à ce qu'on en ordonnera. Je ne puis pourtant pas encore en écrire à nos correspondants (qui méritent d'être ménagés), jusqu'à ce que vous m'ayez fait savoir les dernières instructions de Son Excellence.

Quant à mes comptes, il y a, Monsieur, de deux sortes d'engagements avec nos divers correspondants. Le premier est que nous devons leur faire bon le payement, jusqu'au dernier de mars 1713, s. n., que finit leur année. Ainsi, Monsieur, il y aura 600 liv. st. à payer, non compris la dernière lettre de 300 pièces tirées sur M. Warre, le 26 du mois dernier, qui est pour le payement d'un quartier échu dans ce mois de septembre.

Le second engagement, Monsieur, est qu'on a assuré ces Messieurs qu'à la paix, si on n'avait pas besoin entièrement de leurs services, qu'on leur continuerait, comme aux officiers réformes, la moitié de leurs pensions. Aussi, Monsieur, cela irait à environ 400 pièces pour eux et 200 pièces pour moi, ce qui ferait 600 liv. st. par année, qu'il en coûterait à Sa Majesté Britannique. Les 200 pièces pour moi sont en vertu d'un warrant que j'ai du feu Roi Guillaume, de glorieuse mémoire, pour une pension annuelle qui ne fut accordée en le mois de novembre 1696, mais qui, quelques années après, fut comprise dans le montant des 1.200 pièces de la correspondance, à quoi on se fixa. Milord Duc de Shrewsbury, messieurs Vernon et Blathwayt et autres seigneurs, se souviendront sans doute des justes motifs, pour lesquels cette pension ds 200 pièces me fut accordée.

Nous n'avons jamais douté, Monsieur, que la Reine et ses grands ministres ne nous missent bien en état de tenir des engagements, que nous avons pris par ordre, avec des personnes qui ont rendu service depuis si longtemps au péril de leur vie, et qui seront toujours disposées à le faire. Je serai, Monsieur, en attendant l'honneur de votre réponse sur ceci.....

P. S. Trouvez bon que je vous supplie de communiquer ma lettre à Son Excellence milord Darmouth, que je prends la liberté d'assurer de mes très

---

(1) *Record office, Hollande, n° 575*. Je ne transcris pas une lettre sans importance de Caillaud à M. Lewis, secrétaire de lord Darmouth, du 27 octobre 1711.

humbles services, et vous, de qui je suis avec respect, Monsieur, votre humble et très dévoué serviteur (1).

21 octobre.

Monsieur (2), Au retour d'un voyage que j'ai été obligé de faire sur la frontière, j'ai trouvé chez moi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 16 septembre v. s. J'aurai toujours, Monsieur, toute la soumission possible aux ordres de Milord comte de Darmouth, mais je ne suis point en état de me départir de la condition arrêtée avec tous nos différents correspondants, qui doivent être payés jusqu'à la fin du mois de mars prochain. Cela est de l'ordre, et je ne doute pas que Sa Grandeur ne nous rende cette justice.

Pour ce qui est de la demi-pension dont on les avait flattés, je laisse cela à leurs propres sentiments, ne m'y intéressant pas comme sur le premier article, pour lequel nous avons pris des engagements positifs. Ainsi, il est raisonnable qu'on y ait égard, et qu'on ne nous laisse pas dans l'embarras sur cet article. La somme n'est pas si importante pour le gouvernement, et elle le serait beaucoup pour nous, qui sommes obligés d'y pourvoir.

Quant à mes propres intérêts, Monsieur, pour ma pension de 200 pièces, vous me dites de m'adresser à ceux à qui le warrant s'adresse. C'est à milord Ranelagh (3), mais que je crois mort. Ainsi, Monsieur, vous aurez bien la charité, j'espère, de me dire quelle voie je dois prendre, pour me conserver cette pension. Vous voyez de quelle manière la chose s'est faite. J'y ai été à la bonne foi. Ainsi, je ne doute pas qu'on ne m'accorde la continuation d'une pension que je me suis procurée par mes services.

J'ai été surpris, Monsieur, que vous me disiez que mes lettres n'ont jamais été utiles au public. Je prends la liberté de vous dire, avec tout le respect possible, que, depuis plus de vingt années que je sers par mes amis et par moi, j'ai des preuves du contraire, et de la satisfaction, que tous les différents seigneurs du département dont j'ai eu l'honneur d'être, ont marqué être, de nos services, outre que l'on sait les tristes flétrissures que ceux de ma famille et moi en avons porté, de la part de la France. Milord duc de Shrewsbury, MM. Vernon et Blathwayt et autres ne l'auront pas oublié.

Il est vrai, Monsieur, que depuis que j'ai eu l'honneur d'être du département de Son Excellence milord Darmouth, les choses ont un peu changé, mais c'est parce que le système politique de la Cour a aussi changé, ce que l'on n'a pas pu prévoir, et nos amis n'ont osé s'exprimer comme ils l'auraient pu. A cela près, ils ont fait leur devoir, et n'est-ce rendre aucun service au public que de vous avoir informés avec la dernière exactitude, de tout ce qui se passait dans tous les ports de mer de France ? Cet article seul mériterait attention.

Permettez-moi aussi de vous dire, Monsieur, qu'autrefois, Messeigneurs les Secrétaires d'Etat me faisaient donner des ordres de temps en temps, sur ce qu'ils voulaient savoir. On les a suivis et ils en ont été contents. Leurs lettres en feront foi. Mais, comme je n'ai jamais reçu de tels ordres de la part de Sa Grandeur milord Darmouth, nous avons lieu de croire qu'il était satisfait des avis, dont on ne s'est jamais plaint. On les aurait rectifiés, si on l'avait fait. Vu ce que vous me dites, je n'ai pas osé con-

---

(1) *Record Office*, *Hollande*, n° 575.
(2) M. Lewis.
(3) Voir plus haut, p. 336.

tinuer à les envoyer à Sa Grandeur, bien qu'il y eût des choses que, peut-être, on ne saura pas si bien par ailleurs.

Je finis, Monsieur, par vous supplier de mettre cette lettre devant Son Excellence qui, je m'assure, m'accordera la très humble prière que je lui fais ici. Je vous demande aussi en cela votre protection, et, pour l'affaire de ma pension, j'espère que vous voudrez bien m'y servir, en me marquant quel chemin je dois y tenir. C'est sur quoi j'attendrai l'honneur de votre réponse. Du reste, Monsieur, vous me trouverez toujours attaché au bien public de la Grande Bretagne, ne souhaitant rien tant que l'union qu'il y a entre elle et la Hollande, puisse subsister toujours (1).

Année 1714

26 octobre.

Monsieur (2), J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 9/19 de ce mois, par ordre de Son Excellence milord Townshend, dont je vous rends très humble grâce. Je vous félicite, Monsieur, de tout mon cœur, de vous voir rentré dans les affaires, ainsi que Monsieur votre illustre frère. Je vous supplie, Monsieur, de mettre cette lettre-ci devant Son Excellence. J'ai toute la reconnaissance possible des témoignages d'affection que Sa Grandeur me donne. J'ose encore la supplier d'avoir la bonté de parler de ma commission avec milord Malborough, pour en entretenir M. le Secrétaire Stanhope, dont je n'ai pas l'honneur d'être connu, comme je le suis de ces autres seigneurs. J'ai été du département de milord Sunderland, lorsqu'il était secrétaire d'Etat, et, très peu de temps, de celui de milord Darmouth, car mes principes ni ceux de mes amis n'ont pas été agréables à ce dernier ministère. Nous sommes regardés comme leurs ennemis, pour avoir fait notre devoir et dit la vérité. Il est vrai, Monsieur, que mes principales intelligences ont roulé et roulent sur les affaires de France et du Sud, mais je puis pourtant vous assurer que j'ai fourni et puis fournir encore de bons avis d'ici et du Nord.

J'espère que Son Excellence M. Townshend aura la charité que, si je ne puis pas être mis sur son département, de me faire connaître à M. le Secrétaire Stanhope. J'avais fort l'honneur d'être connu de feu Monsieur son frère. Comme milord Malborough a été très content de toute ma conduite, je ne doute pas qu'il concourra avec Son Excellence, pour me procurer la continuation de ma commission. J'ose me flatter qu'on aura lieu d'en être satisfait pour le service du Roi et pour celui de ses ministres. Je prends la liberté, Monsieur, de vous prier de me faire savoir ce que Son Excellence pense de mon affaire. J'aurai l'honneur, l'ordinaire prochain, de lui envoyer un mémoire, qui, peut-être, sera trouvé très utile au gouvernement (3).

Année 1715

19 mars.

Monsieur (4), J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 1er mars, par ordre de Son Excellence milord Townshend, à

---

1) *Record Office*, *Hollande*, *n° 575*.
2) M. Walpole.
3) *Record Office*, *Hollande*, *n° 576*, non paginé.
4) M. Tisson, secrétaire de milord Towshend.

qui je vous prie de communiquer ma réponse et les assurances de mes très humbles services et respects.

Il est vrai, Monsieur, que Son Excellence m'avait fait savoir que les affaires dont j'étais autrefois chargé étaient du département de M. Stanhope, mais, comme je savais que ces deux seigneurs agissent de concert, j'avais cru qu'il était indifférent à qui j'adressasse mes mémoires. De plus, M. Cadogan m'avait dit à La Haye, en présence de M. Walpole, de les adresser à Son Excellence milord Townshend. C'est ce qui m'a porté à prendre cette liberté, et j'espère que si j'avais manqué en cela à mon devoir, qu'on me le pardonnera, puisque je n'ai eu que de bonnes intentions.

Je rends mes très humbles grâces à Son Excellence de ce qu'elle a parlé de ma correspondance à M. le Secrétaire d'Etat Stanhope, qui ne juge pas, à ce que je vois, à propos de s'en servir ni de la continuer à présent.

Elle avait été établie, Monsieur, dès l'avènement du feu roi Guillaume, de glorieuse mémoire, à la couronne, et avait continué avec succès jusqu'à l'année 1711 (où tout changea), pour le bien public. Je souhaite de tout mon cœur que les nouveaux venus qu'on emploie à présent, s'acquittent de leur devoir avec autant de zèle et de fidélité que nous l'avons fait, et, comme je n'ai jamais agi par des vues d'intérêt mercenaire, je ne laisserai pas, dans les occasions, de donner avis de ce que je découvrirai d'utile pour le service du Roi, de ses ministres, et pour le bien de la Grande-Bretagne. Dieu veuille que ses ennemis ne puissent jamais former de ces noirs complots, comme ceux que nous avons vus autrefois, et qu'on a eu le bonheur de prévenir, par les avis qu'on a eus en temps, par mon ministère (1).

Whitehall, 20 septembre.

Mylords, His Majesty being resolved on several consideration to bestow upon Stephen Caillaud a yearly pension of two hundred pounds, commencing from midsummer last, I am commanded to acquaint Yours Lordps therewith, that you may prepare the necessary warrant for the same, to be laid before His Majesty...

John Stanhope.
To Lordps Commissrs of the Treasury (2).

Année 1717 et suivantes

La correspondance de Caillaud continue encore, assez nombreuse, de 1717 à 1722. Toutes ces lettres ne présentant qu'un médiocre intérêt, nous nous contenterons de donner, ici, les dates de chacune d'elles, ayant utilisé, dans l'histoire du comité Jurieu-Caillaud, les renseignements qu'elles peuvent contenir.

1717. — 12 février, 19 février, 23 mars, 26 mars, 30 mars, 20 avril, 23 avril. Toutes ces lettres sont adressées à « Son Excellence Monsieur Stanhope. »

8 juin, 25 juin, 27 juillet, 17 août, 20 août, 10 septembre, 17 septembre, 8 octobre, 12 octobre. — Toutes ces lettres sont adressées à « Son Excellence milord Sunderland. »

15 octobre, 2 novembre. — Lettres adressées à M. de La Faye.

---

(1) *Record Office, Hollande, n° 576.*
(2) *Record Office, Treasury papers, vol. 192* (1715), f° 42.

1718. — 15 avril, 2 août, 20 novembre. — Lettres adressées à M. de La Faye et à milord Stanhope.

1719. — 1er décembre. — A milord Stanhope.

1720. — 5 avril, 16 avril, 2 juillet, 5 juillet, 8 juillet, 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 28 juillet, 9 août, 20 août, 23 août, 30 août, 3 septembre, 6 septembre, 1er octobre, 11 octobre, 8 novembre. — A l'exception de celle du 5 avril, adressée à M. Warre, toutes les autres sont adressées à M. de La Faye.

1721. — 25 février, 14 mars. — Lettres adressées a M. de La Faye (1).

1722. — La dernière lettre de Caillaud que possède le *Record Office* est datée du 1er septembre 1722.

« A Monsieur Oratio (*sic*) Walpole. »

Monsieur, J'ai eu l'honneur de vous écrire dans la fin du mois de juillet, après votre retour d'ici à Londres. J'ai cru, Monsieur, vous devoir adresser le mémoire ci-joint, pour milord Townshend. Vous y ferez les attentions que vous jugerez à propos. Je serai toujours avec un grand respect...

Etienne Caillaud (2).

---

(1) Toutes ces lettres sont au *Record Office, Hollande, nos 576, 577, 578*, volumes non paginés.

(2) *Record Office, Hollande, n° 578*. Ce mémoire est signé « Le Connu. »

TABLE DES MATIÈRES

Bibliographie . . . . . V-XIII
Avant-propos . . . . . XV-XVII
Avertissement 1-2

CHAPITRE PREMIER

Les modérés et les zélateurs du Refuge

I. — Quelques personnages : Bayle, les Basnage (p. 3-5) ; à Londres, Jean Dubourdieu et le marquis de Miremont (p. 6-7) ; en Suisse, Henri de Mirmand et en Hollande, de Peray, de Beringhen, de Vrigny, Elie Benoist et Jurieu (p. 7-9).

II. — Le grand homme du parti zélateur, Pierre Jurieu : son tempérament, le progrès de ses idées, le but de sa vie politique (p. 9-14).

III. — Les premiers efforts, de 1686 à 1689 : l'union des communions protestantes ; l'ébranlement de la charité protestante avec Brousson (p. 15-16) ; le glissement de l'inquiétude religieuse à l'intrigue politique (p. 17-18).

IV. — Les résultats de l'esprit nouveau : le plan concerté entre Miremont, Jurieu, Vivent, Brousson, et la sédition de septembre 1689 (p. 18-25).

CHAPITRE II

Tentatives insurrectionnelles : le mouvement vaudois

I. — La situation misérable des Vaudois : le pasteur Arnaud devient l'instrument d'une œuvre politique en 1689 (p. 26-28).

II. — Un premier projet élaboré par Guillaume III et Convenant est déjoué par notre ambassadeur Amelot (p. 28-30) ; deuxième tentative de Miremont, Jurieu, Blancard, Th. Coxe (p. 30-34).

III. — Rôle du ministre Dubourdieu et de Miremont : la cause de l'échec du complot (p. 34-38).

IV. — Les complices : en Hollande, Jurieu ; en Suisse, Mirmand, Manuel, Léger et Th. Coxe ; à Berlin, Gaultier de Saint-Blancard ; leurs intelligences avec les religionnaires de la Franche-Comté (p. 38-47).

CHAPITRE III

Le mouvement vaudois (juillet 1690-1692)

I. — Comment ces complices avaient encore organisé un soulèvement des Cévennes, en liaison avec le mouvement vaudois ; rôle des ministres Dautun et Durand (p. 48-50).

II. — Les derniers préparatifs de juillet 1690, réduits à néant par les victoires de Catinat (p. 50-55).

III. — Nouvelles intrigues ; Brousson et Vivent soulèvent les Cévennes ; campagnes de 1691 et 1692 (p. 55-60).

IV. — Comment les Alliés avaient collaboré, par leurs subsides, à l'œuvre des conspirateurs (p. 60-65).

CHAPITRE IV

L'incident Bayle

I. — Devant le déchaînement de ces intrigues, les modérés s'inquiètent ; en avril 1690, paraît l'*Avis aux Réfugiés* (p. 66-68).

II. — Cet opuscule n'est pas seulement un acte d'accusation ; une lettre de Bayle en précise la véritable signification ; il devait provoquer le désaveu, fait par un Synode, des agissements des zélateurs (p. 68-72).

III. — Les Synodes se taisent, mais on a les réponses de J. Abbadie, de Larrey (p. 72-75) et le duel Bayle-Jurieu (p. 75-79).

IV. — Les résultats de l'incident parmi les Réfugiés et dans l'opinion publique (p. 79-81).

CHAPITRE V

Autour de la paix de Ryswick (1697-1698)

I. — En des conversations secrètes, Guillaume III consomme sa « trahison » à l'égard des Réfugiés (p. 82-83).

II. — Comment furent entretenues les illusions des protestants : l'activité du Comité des Huit, de Jurieu, de Brousson (p. 84-88).

III. — Les résistances aux directions du Comité des Huit ; le Refuge de Lausanne proteste (p. 89) ; on exige l'exclusion de Jurieu (p. 90) ; le Comité des Dix écrit sa requête et le Refuge de Morges accuse les Huit (p. 91) ; le marquis de Rochegude et Elie Benoist (p. 91-94). Un épilogue inattendu (p. 95).

IV. — Hostilité à peu près générale contre les Huit ; Jurieu fait son apologie en 1698 ; les directions nouvelles et pacifiques des zélateurs (p. 96-100).

CHAPITRE VI

La révolte camisarde (1702-1705)

I. — Les causes généralement admises des nouveaux soulèvements (p. 101-103).

II. — La genèse de la révolte ; le rôle du ministre Nicolle et son appel à l'étranger (p. 103-106) ; d'où les conjurations, à Londres, de Miremont, Jean Dubourdieu, Duplan (p. 106-108) ; en Suisse, de d'Arzeliers et Aglionby (p. 108-110). Les factums camisards (p. 110-112).

III. — La sédition : un premier soulèvement, d'octobre 1703 à avril 1704 ; Guiscard soulève le Rouergue ; Miremont et les Vaudois au secours des

Cévenols (p. 112-120). Un deuxième soulèvement : le « Mémoire justificatif » de Miremont établit clairement les responsabilités ; les intrigues du marquis, de juin 1704 à avril 1705 (p. 120-125). Les causes de l'échec (p. 126-127).

CHAPITRE VII

La révolte camisarde (avril 1705-1711

I. — Le profond découragement des Camisards attesté par Mellarède (p. 128-129) ; le désespoir d'avril 1705 ; Miremont et le ministre Clarion remettent sur pied la révolte (p. 130-135).

II. — Les efforts combinés de Flotard, Jurieu, Stanyan avec les chefs camisards, en 1706 ; leur insuccès (p. 136-139). Les projets nouveaux de Braconnier, qui a supplanté Miremont (p. 139-142).

III. — Les origines de la sédition de 1709 (p. 142-145).

IV. — Les dispositions des Alliés, en 1710, à l'égard des Cévenols (p. 145-146). La conjuration Vulson de Villettes, Riffier et Fréau, alimentée par Claris et le ministre Pierre Durand (p. 147-154).

V. — Suprêmes convulsions en 1711 ; fin misérable de la plupart des conspirateurs (p. 154-157).

CHAPITRE VIII

Services d'espionnage : les bandes éparses

I. — Les efforts tentés, dès 1689, par Aglionby et d'Arzeliers pour établir des centres d'informations (p. 158-162).

II. — Quelques espions avérés : le pasteur Gravisset, M. de Saint-Martin, Mlle d'Alençon, Etienne de la Fons et M. de l'Estang (p. 162-166).

III. — Un aspect particulier de l'espionnage pratiqué par les Réfugiés à Londres : le ministre Dubourdieu, Blancard, Cavalier, Elie Lafond, le ministre Gally de Gaujac, Mme de la Coudre, Bobin (p. 166-172).

CHAPITRE IX

Jurieu, organisateur de l'espionnage

I. — Les sources (p. 173-177).

II. — Recherche de la date à laquelle Jurieu commence ce rôle nouveau (p. 177-181).

III. — Jurieu et Nottingham en 1692 et 1693 : une responsabilité qu'il est nécessaire de fixer (p. 181-184).

IV. — Le recrutement des merles de Jurieu (p. 184-193).

V. — L'importance de cette organisation, attestée par les témoignages des ministres d'Etat anglais et par la continuité de leurs subsides (p. 193-197).

VI. — Pourquoi ce rôle de Jurieu est-il demeuré inconnu de ses contemporains, ou les garanties du mystère (p. 197-201).

CHAPITRE X

L'agence Jurieu : prospérité et revers

I. — L'impulsion donnée par le ministre d'Etat Trenchard et situation de l'agence en 1695 (p. 202-205).

II. — Les grandes offensives de Jurieu contre Jean Bart, Nesmond et les corsaires (p. 205-208) ; où apparaît son principal lieutenant, Etienne Caillaud (p. 208).

III. — L'activité des merles en 1695-1696 : la surveillance des ports, l'espionnage auprès du roi Jacques, la découverte des complots, l'expédition de Pointis contre Carthagène (p. 209-212).

IV. — La sanglante bourrasque de 1696 : les imprudences commises, le rôle de Belmar Basnage (p. 213-216) ; l'activité de Pontchartrain, La Reynie et Desgrez (p. 216-224) ; les recommencements (p. 225-227) ; une reconnaissance parcimonieuse (p. 227-229).

CHAPITRE XI

L'agence Jurieu : la fin d'une carrière

I. — Une vigoureuse reprise de 1696 à 1705 : la correspondance de Berwick, la flotte des Barbades, les intrigues avec les Camisards, la surveillance du Prétendant, de l'abbé du Bos et d'Helvétius (p. 230-233).

II. — Une série d'infortunes : l'hostilité de milord Portland ; l'orage de 1699 ; la crise de 1702 ; les brutalités de milord Manchester et de milord Hedges ; la décrépitude de Jurieu (p. 233-239).

III. — Les derniers jours d'un condamné : Caillaud et le complot Taylor en 1711 (p. 240-243) ; les rivaux, Marmande, Lamberty et autres (p. 243-248).

CHAPITRE XII

Les derniers efforts diplomatiques des vaincus

I. — Le choix du marquis de Miremont comme représentant des Réfugiés à Utrecht (p. 249-252) ; la première intervention maladroite du marquis auprès de la Reine et auprès des plénipotentiaires alliés (p. 252-256) ; une deuxième démarche vouée à l'insuccès (p. 257-259).

II. — La famille de Rochegude (p. 260-262) ; ses auxiliaires (p. 263) ; premier voyage en 1707 (p. 264) ; deuxième voyage en 1708 (p. 265) ; troisième voyage, de mai 1709 à décembre 1711 (p. 266-273) ; son rôle pendant les négociations de 1712 (p. 274-276) ; le succès, en 1713 (p. 276-280).

APPENDICE I. . . . . p. 281
APPENDICE II. . . . . p. 332
TABLE DES MATIERES. . . . . p. 359

BINDING LIST NOV 15 1938

BX
9454
D44
1920
c.1
ROBA